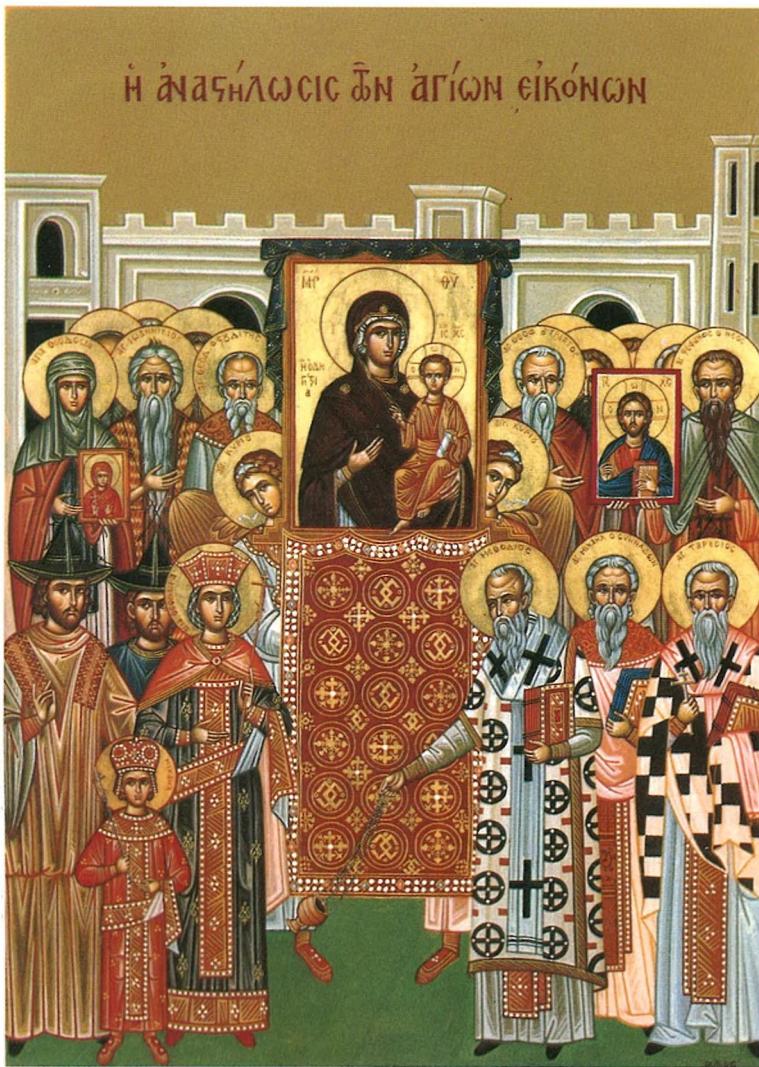


# Histoire de l'Eglise

## Tome 7



# Histoire de l'Eglise

depuis  
la naissance de N-S Jésus-Christ  
jusqu'à nos jours

composée  
sur les documents originaux et authentiques  
par

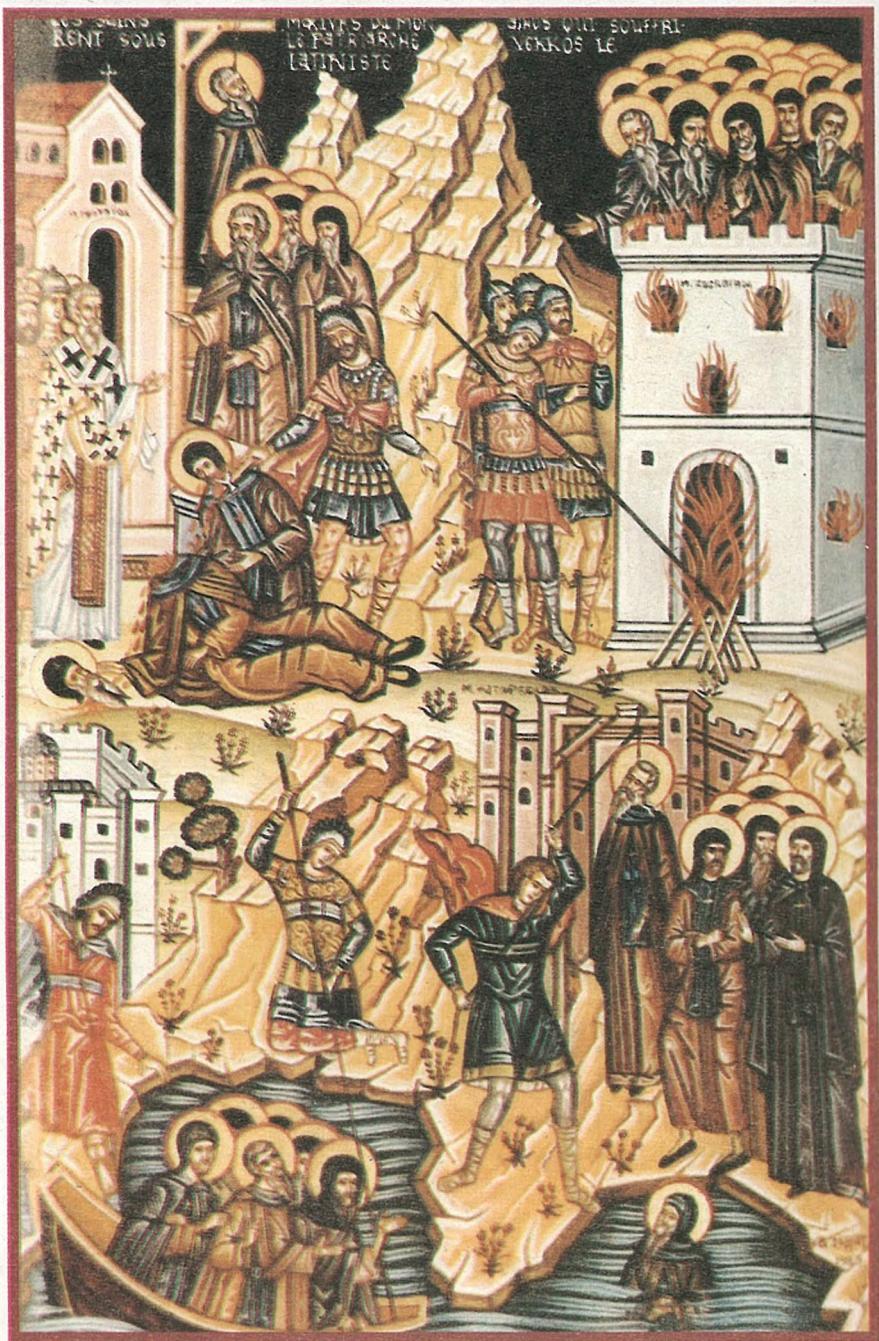
# Wladimir Guettée

DOCTEUR EN THEOLOGIE DE L'EGLISE ORTHODOXE DE RUSSIE

- Tome 7 -

---

Monastère Orthodoxe St Michel  
Route de Mézin  
47230 Lavardac  
- 1996 -



*Martyrs du Mont Athos, victimes des papistes*



St Syméon le Nouveau Théologien





PRAWOSŁAWNY METROPOLITA  
WARSZAWSKI I CAKII POLSKI  
ul. 162 Warszawa,  
Al. Gen. K. Sosnkowskiego 62  
tel. 26-54-68

Varsovie, le 12 octobre 1995  
Mémoire de S. Martin  
le Miséricordieux  
évêque de Tours

Chers fils de France,

Il y a une vieille tradition d'amitié entre la Pologne et la France. Elle a été parfois déformée par l'influence romaine mais elle est toujours restée forte et vivante. Aussi suis-je conscient de l'honneur qui m'est échu avec cette brève préface consacrée au dernier volume de l'irremplaçable Histoire de l'Eglise du Père Vladimir Guettée.

Ce dernier, dans votre pays, a retrouvé le chemin qui avait été jusqu'au XIème siècle celui des Slaves septentrionaux de l'Ouest. Bien avant le baptême de Hiezko 1er en 968, la province de la Vistule supérieure, de Cracovie à Sandomierz, était déjà chrétienne et de rite byzantino-slave. Ses évêques étaient grecs et, sans tenir compte des prétentions papales ni des missionnaires germano-latins, on y professait la même Orthodoxie qu'à Constantinople. Le présent ouvrage s'ouvre précisément sur l'étude de ces siècles fondateurs et féconds. En Pologne, aujourd'hui, autour de Bialystok, où l'on vénère S. Gabriel de Slutsk, enfant sacrifié par les israélites, le Nord-Est de notre pays demeure inébranlablement attaché à la foi et au rite de ceux qui l'ont baptisé.

Malheureusement, une partie de notre peuple, séduite par les promesses d'ici-bas, s'est laissée circonvenir par la funeste Unia de 1596. Les promoteurs ecclésiastiques de ce forfait, dû à Sigismond III, ont déchiré la tunique sans couture du Sauveur. S. Athanase de Brest, dont vous avez en Normandie les saintes reliques au couvent orthodoxe en exil

de Lesna (sanctuaire marial redevenu catholique-romain en Pologne), fut martyrisé pour s'être opposé à la fausse union. Sans les armes de la contrainte, l'occupant austro-hongrois n'aurait pas réussi, au début de ce siècle, à empêcher les Petits-Prussiens de revenir à la foi de leurs ancêtres. C'est pourquoi notre Eglise orthodoxe de Pologne a récemment élevé au rang des saints le Père Maxime Sandowics, si pris dans le temps et dans la foi de votre grand Vladimír Guettée.

Celui-ci n'a pas ouvertement subi le martyre mais il a été également persécuté pour l'orthodoxie dans un pays majoritairement catholique-romain. Il avait montré par son immense labeur les précoce déviations de la papauté. Ce septième volume, en étudiant Grégoire VII et Urbain II, souligne les graves péchés contre l'enseignement du Sauveur et la Tradition de l'Eglise que sont la suprématie papale et l'esprit des croisades. En dépit des changements d'expression actuels, on ne discerne hélas pas, de nos jours, de réel changement de comportement. La suprématie papale, amplifiée par les médias, est plus sensible que jamais; la croisade, en Croatie et en Krajina, se fait une nouvelle fois contre un peuple orthodoxe, celui de nos frères serbes.

A partir d'Anselme de Cantorbéry et de Bernard de Clairvaux, sur lesquels s'achève ce livre, l'Occident latin s'éloigne définitivement de la théologie et de la spiritualité orthodoxes. C'est à vous, chers fils orthodoxes d'Occident, qui disposez à Bari d'un puissant intercesseur avec S. Nicolas de Myre, évoqué dans ces pages, de faire lever de nouvelles moissons fidèles à la semence apostolique.

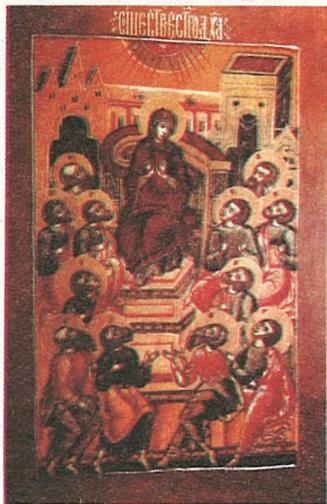
Recevez donc tous ma fervente bénédiction,

  
Métropolite de la Varsovie  
et de toute la Pologne

Ces autres tomes ont été préfacés par :

**Histoire de l'Eglise**

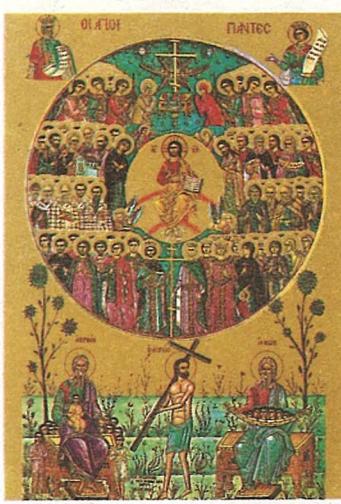
Tome 1



Métropolite Euthyme de Thessalonique  
(V.C.O. de Grèce)

**Histoire de l'Eglise**

Tome 2



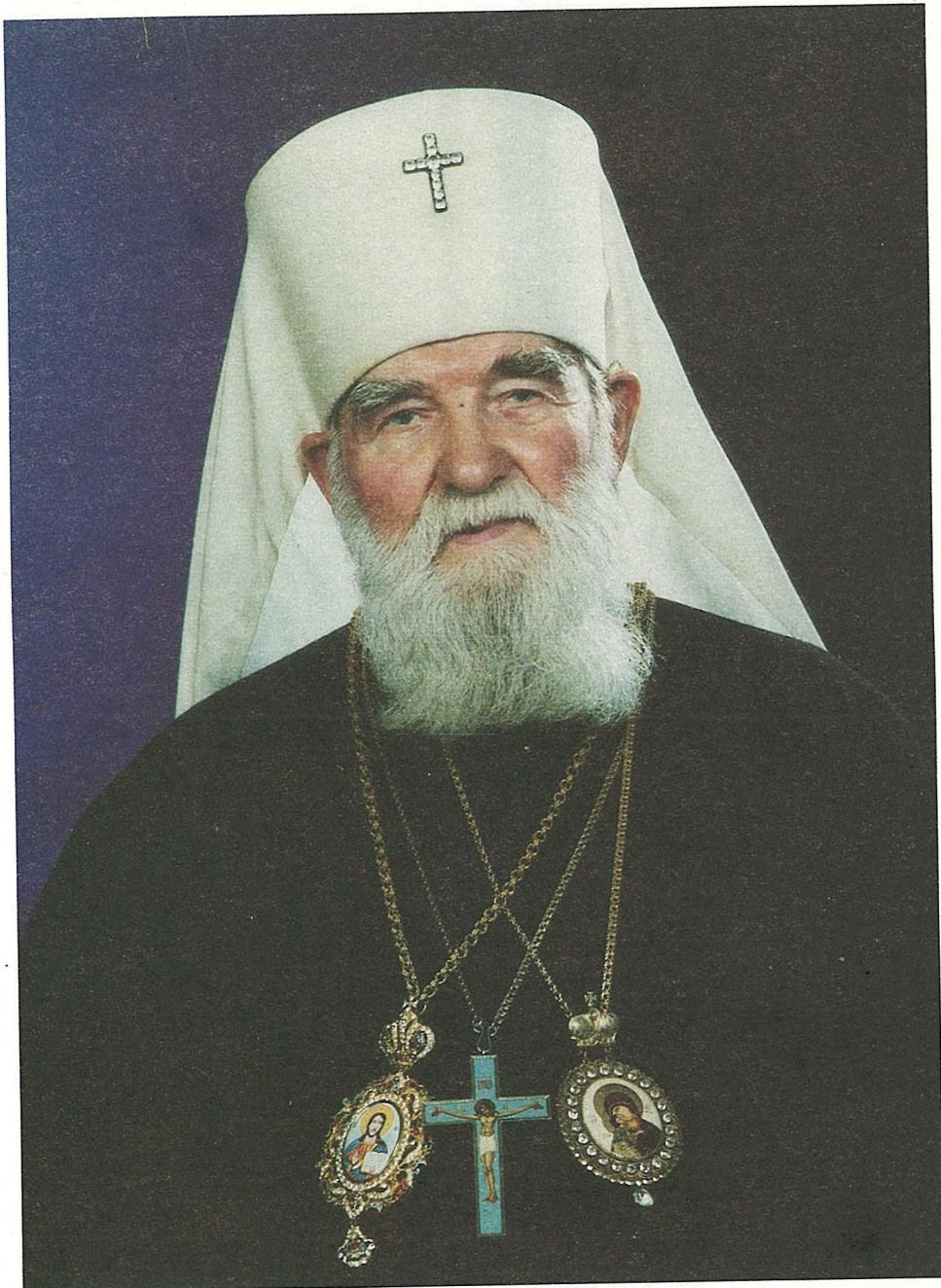
Archevêque Seraphim de Zurich  
(Patriarcat de Moscou)

**Histoire de l'Eglise**

Tome 3



Métropolite Blaise de Slatioara





Prague le 27.11.95

Réverendissime et Vénérable  
Père Archimandrite Antoine  
Monastère de l'Archange Michel  
47230 Lavardac

Réverendissime Père Archimandrite,

Ayez la bonté d'agréer les sincères remerciements de notre Eglise pour l'envoi de l'Histoire de l'Eglise et de la biographie «*Un précurseur Vladimir Guettée*».

Nous estimons cet homme respectable comme un prédécesseur de saint Gorazd, évêque tchèque et moravosilésien, le nouveau Martyr.

Nous rendons grâce pour votre attention. Cette oeuvre, de grande valeur, enrichit le domaine de l'Histoire ecclésiastique et sera utile surtout pour la jeune génération des étudiants qui se préparent au ministère pastoral et dont le résultat de leur travail sera certainement réjouissant. Un proverbe connu nous assure : 'L'Histoire est la Maitresse des Nations».

Je ne suis pas un historien mais un amateur de l'Histoire. Toutes les fois que j'ai fait des recherches historiques j'ai apprécié les détails et les précisions. Le savant russe très connu N. Karamzin résume ma pensée : «L'Histoire est vraiment le livre sacré des Nations, elle est importante et inévitable, c'est le miroir de leur être et de leurs activités, Elle est le code des révélations et des maximes, le testament des ancêtres aux héritiers; le complément, l'éclaircissement du présent et un exemple pour l'avenir» (*Nikolaj Karamzin : Istorija Gosudarstva Rossijskogo, Tl Sankt Petjerburg 1818*)

Dans nos humbles prières j'implore le secours de Dieu pour Vos importants travaux.

Dans l'Amour du Christ, pour Vous et votre Fraternité dont nous avons vu la photographie, nous prions Dieu de donner sa bénédiction à Votre effort spirituel.



Ces autres tomes ont été préfacés par :

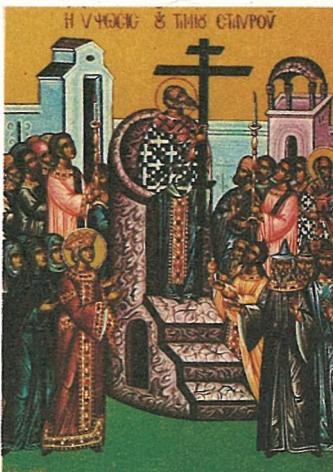
### Histoire de l'Eglise

Dome 4



### Histoire de l'Eglise

Dome 5

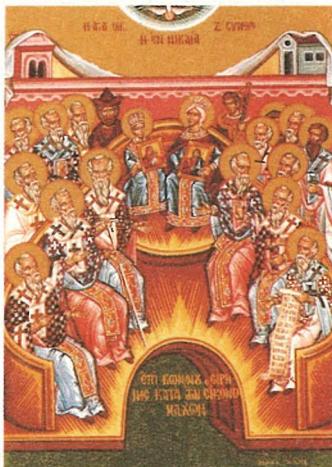


Evêque Barnabé de Cannes  
(Russe Hors-Frontières)

Métropolite Siméon de Budapest  
(Patriarcat de Bulgarie)

### Histoire de l'Eglise

Dome 6



Patriarcat Wolodymir de Kiev  
(Patriarcat d'Ukraine)





## ПАТРИЈАРХ СРПСКИ

Monastere Orthodoxe  
St Michel  
Route de Mezin  
47230 Lavardac  
FRANCE

Avec une chaleureuse reconnaissance Nous vous accusons réception des tomes de l'Histoire de l'Eglise du Docteur Wladimir Guettée.

Vous souhaitant plein succès pour cette grande oeuvre réalisée pour la Gloire de Dieu, nous vous complimentons et vous accordons la bénédiction patriarcale.

+ Paul  
Patriarche de Serbie

ПАТРИЈАРХ СРПСКИ

+ Halse



†  
ΙΕΡΑ ΜΟΝΗ ΚΑΙ ΑΡΧΙΕΠΙΣΚΟΠΗ ΣΙΝΑ  
MONASTERY OF ST. CATHERINE  
18, Midan el-Daher  
11271 CAIRO - A.R. EGYPT

‘Αριθ· Πρωτ· Η·461

Mount Sinai II November 1995

Archimandrite Antoine  
Monastère Orthodoxe  
de l'Archange Michel  
Lavardac

Cher Père Antoine,

Au nom de Son Eminence l'Archevêque DAMIEN, abbé du Sinaï, je réponds à votre lettre du 28 août.

Nous sommes heureux d'avoir reçu les 5 volumes de l'Histoire de l'Eglise et vous remercions beaucoup pour cette oeuvre. Nous attendons les tomes suivants.

Avec la bénédiction de Son Eminence et nos prières fraternelles et paternelles.







IGREJA ORTODOXA AUTOCÉFALA DA POLÓNIA  
METRÓPOLE DE PORTUGAL E DAS ESPANHAS

GABINETE DO METROPOLITA

N. Ref.- 1622/95

T. Rèv.Archimandrite Antoine Contamin  
Monastère orthodoxe St Michel  
Route de Mézin  
47230 Lavardac  
FRANCE

Cher Monseigneur,

Nous vous remercions pour l'envoi des tomes de  
l'Histoire de l'Eglise du Père Vladimir Guettée.

Cette oeuvre va enrichir notre bibliothèque.

Elle est le témoignage de la vie, de la pensée  
et de la théologie orthodoxes.

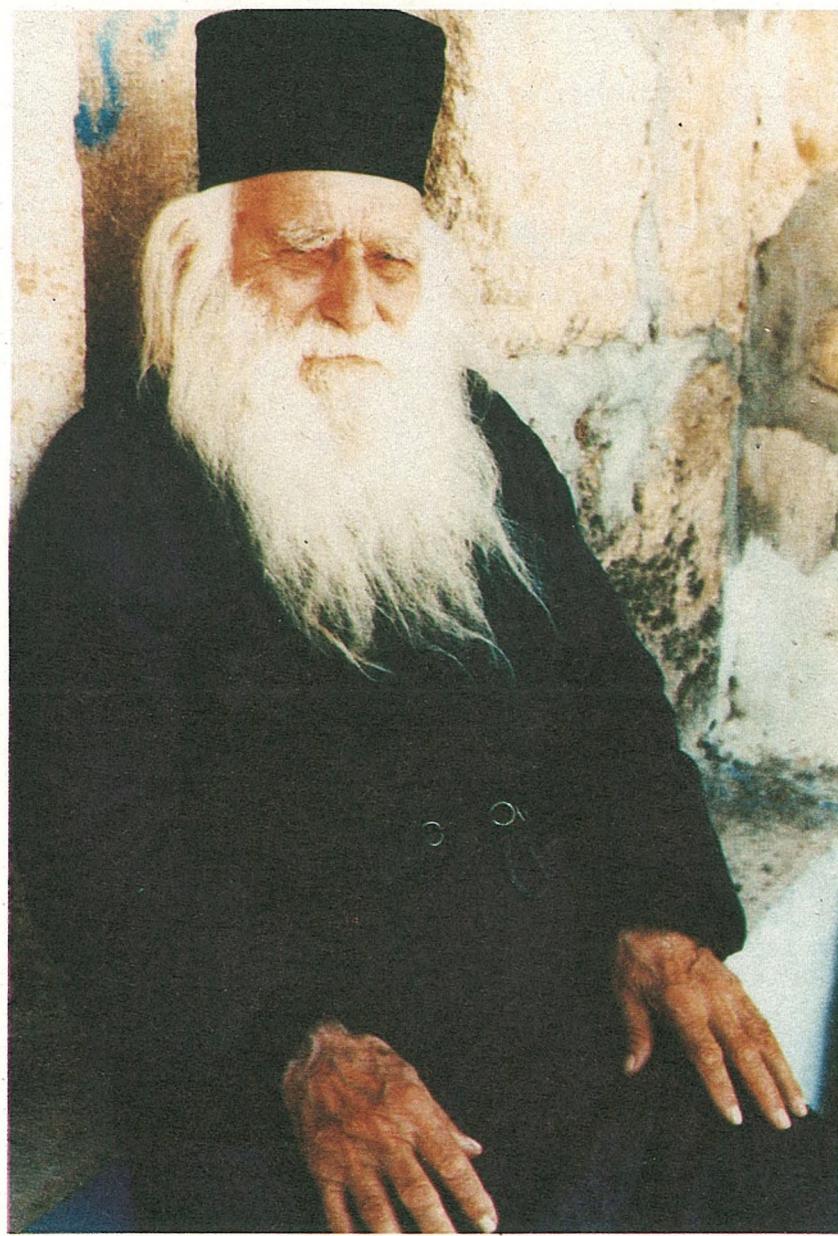
En vous demandant de bien vouloir prier le  
Seigneur pour Notre Eglise orthodoxe au Portugal,  
nous vous assurons, Monseigneur, de Nos prières et  
de notre fidèle Amitié dévouée en Christ.

Maira le 17 novembre 1995

+ THEODORE

Evêque titulaire de Pinhel  
Auxiliaire du Métropolite de Lisbonne

*+ Theodoro*



Saint maxime, le 21 janvier 1996



Archimandrite Seraphim  
The Abbot of the  
Monastery of St. Savvas

A notre plus cher et respectueux en Christ, Père Antoine !

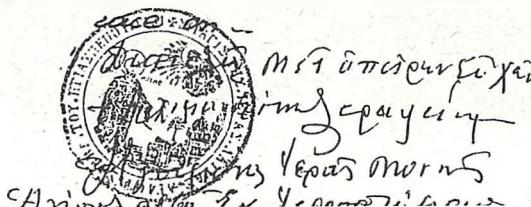
Nous vous souhaitons la plus parfaite réussite dans la réalisation de cette monumentale réédition de l'Histoire de l'Eglise par l'archiprêtre Vladimir Guettée.

Nous prions dans ce sens au Monastère de Saint Savvas et ici, au Champ des bergers, à Bet Sahour près de Béthléem. Nous ne vous oublierons jamais. N'arrêtez pas de combattre pour la Foi orthodoxe et de lutter contre l'œcuménisme, notre grand ennemi.

En connaissant mieux l'Histoire de l'Eglise, et vous y contribuez largement, nous savons que nous vaincrons les forces du mal et que les périodes difficiles, comme la nôtre présentement, est ferment de sainteté et de renouveau.

Ne nous oubliez pas dans vos saintes prières et Divines Liturgies, pour tous les Pères, Moines et Moniales de Terre Sainte et pour notre Patriarche de Jérusalem qui tout doucement abandonne l'Eglise de la terre sur la voie vers les cieux.

Gloire à Dieu au plus haut et Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.







**PATRIARCATO DI SERBIA - SACRA METROPOLIA DI ZAGABRIA  
LUBLIANA E  
TUTTA ITALIA  
ASSOCIAZIONE CRISTIANA ORTODOSSA A.C.O.**

**SANTO MONASTERO DI SAN SERAFINO DI SAROV  
SAN FELICE (PT)**

Très cher Archimandrite,

Nos Evêques de la Sainte Eglise Serbe sont trop pris par les évènements douloureux de la guerre pour qu'ils ne puissent vous écrire. A leur place je vous adresse ces quelques lignes.

C'est une joie indescriptible que la parution de cette réédition de l'Histoire de l'Eglise du père Vladimir Guettée.

Cette oeuvre, riche, d'une vaste culture historique est soutenue par une analyse précise, juste, prouvant l'idée fondamentale de la continuité apostolique de l'Eglise Une, Sainte, Catholique et Apostolique. Elle n'a pas perdu de valeur aujourd'hui même si l'on ressent le style de l'époque et la formation initiale gallicane de l'Archiprêtre Guettée. Au lieu d'en amoindrir la valeur elle rend son oeuvre encore plus précieuse car elle est le reflet du chemin spirituel de l'auteur. Nous tous occidentaux retournés à l'Orthodoxie pouvons nous identifier à son témoignage.

De plus ce Monument constitue l'unique Histoire d'e l'Eglise écrite par un orthodoxe en langue occi-

dentale, apte à la pensée occidentale. Ce discerne-  
ment savant de l'auteur rend cette oeuvre particu-  
lièrement abordable à l'intellectuel occidental qui  
cherche ses racines dans l'identité chrétienne de  
l'Europe face à un monde sécularisé et désacralisé,  
société de consommation et d'hypermarchés.

Chaque Chrétien orthodoxe et chaque homme atten-  
tif aux problèmes historiques et théologiques ne  
peut qu'être reconnaissant à Vous pour une si gran-  
de entreprise qui exige des sacrifices immenses.

Do Monastère Saint Séraphin de Sarov  
à Pistoia, ce 13/26 juillet 1995,  
Synaxe de l'Archange Gabriel.



L'Higoumène du S.Monastère  
Saint Séraphin de Sarov  
+ SILVANO (LIVI)  
*+ Silvano*  
docteur en philosophie  
professeur d'histoire et de philosophie



Sts *Serge et Herman de Valaam*



# CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

SUR LA

## TROISIÈME PÉRIODE DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE

---

Nous avons vu, au début de cette troisième période, la papauté s'établir, grâce aux rois franks qui devinrent empereurs d'Occident. La papauté, d'abord vassale de ces empereurs, devint bientôt toute puissante, asservit les empereurs eux-mêmes, se plaça à la tête de tout l'Occident et brisa toutes les oppositions qu'elle rencontrait.

En face de cette Eglise si puissante, l'Eglise catholique orthodoxe d'Orient était bien faible. Constantinople était assailli par les Turcs et l'empire décroissait avec rapidité. L'Eglise se ressentait de cet état si précaire. Les patriarchats d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem étaient sous le joug musulman. On ne peut pas dire que les musulmans persécutaient les chrétiens, mais ils avaient recours à tous les moyens pour les amener à leur religion qu'ils présentaient sous des dehors spécieux. Ils prêchaient l'unité de Dieu; ils avaient horreur de l'idolâtrie et ils imitaient plusieurs pratiques chrétiennes, comme la prière à des heures déterminées, le jeûne, les pèlerinages.

En Syrie on rencontrait beaucoup de nestoriens, en Egypte, beaucoup d'eutychiens. Les uns et les autres étaient hostiles au patriarche de Constantinople, investi d'une juridiction générale ou *œcuménique* sur toutes les Eglises d'Orient, et ils contestaient l'autorité des empereurs qu'ils regardaient comme leurs persécuteurs. Les Eglises d'Orient étaient ainsi divisées en deux partis, ce qui les affaiblissait vis-à-vis des musulmans. Ceux-ci se montraient mieux disposés en faveur des hérétiques qu'en faveur des orthodoxes qu'ils appelaient *melchites* ou impériaux. Grâce à la protection des musulmans, les nestoriens de Syrie et les jacobites ou eutychiens d'Egypte formaient des Eglises organisées, comme les Eglises orthodoxes, avec leurs patriarches et leurs évêques.

La division des chrétiens favorisait les entreprises des musulmans ; elle diminuait leur nombre et leur influence. Les musulmans s'attachaient surtout à leur enlever tous les moyens d'étude ; ils imposèrent ainsi aux Eglises une grande ignorance dont ils profitèrent pour répandre leurs erreurs parmi elles. La langue grecque ne se conserva guère que chez un certain nombre de melchites. Les nestoriens acceptèrent l'arabe même pour la liturgie, et les jacobites admirèrent le copte ou ancien égyptien.

L'ancienne littérature greco-chrétienne resta à peu près inconnue dans ces illustres Eglises d'Egypte et de Syrie qui avaient jeté tant d'éclat. Elles disparurent presque complètement et on ne pourrait, de nos jours, indiquer même les traits principaux de leur existence.

Les empereurs iconoclastes avaient, comme les musulmans, travaillé à éteindre tout mouvement

intellectuel, même dans le patriarcat de Constantinople; mais, grâce à l'illustre Photius, les études furent reprises avec éclat après la chute des iconoclastes, et Constantinople, sans pouvoir rivaliser avec l'ancienne Eglise greco-chrétienne, conserva l'amour de l'étude et quelques bonnes traditions littéraires.

Ce qui frappe au premier abord dans le patriarcat de Constantinople, c'est l'attachement inébranlable à l'ancienne doctrine de l'Eglise primitive et aux règles disciplinaires formulées par les sept conciles œcuméniques. C'est là le beau côté de son existence et la vraie raison des luttes que les patriarches de Constantinople eurent à soutenir contre la papauté.

Fiers de la puissance dont ils jouissaient en Occident, les papes entreprirent de dominer l'Eglise catholique orthodoxe d'Orient. Nous avons vu avec quelle énergie le vénérable Photius et ses successeurs s'opposèrent à leurs premières entreprises et combattirent leurs hérésies. Nous continuerons, dans le présent volume, l'histoire de ces luttes qui prirent un caractère de plus en plus aigu et finirent par une séparation dont les papes assumèrent la responsabilité. Profitant des croisades, ils firent aux Grecs une guerre plus terrible qu'aux musulmans et placèrent des intrus sur les sièges apostoliques de l'Orient. Les empereurs de Constantinople, après les croisades, essayèrent de rétablir l'union dans l'intérêt de leur trône menacé par les Turcs, mais ce fut en vain, et, malgré les intrigues et les hypocrisies de la papauté, la séparation fut affirmée au fameux concile de Florence, époque à laquelle nous terminons la troisième période de l'histoire de l'Eglise. Après celle des temps apostoliques et celle des conciles

œcuméniques, nous présenterons ainsi celle des luttes qui amenèrent la séparation actuelle des Eglises d'Orient et d'Occident.

D'un côté, nous verrons l'Orient chrétien, martyrisé hypocritement par les Turcs, continuer fidèlement l'Eglise des temps apostoliques et des conciles œcuméniques; de l'autre, l'Occident soulevant des questions nouvelles, abandonnant les vieilles traditions chrétiennes, proclamant des dogmes nouveaux et élargissant le fossé qui le séparait de l'Orient orthodoxe. L'Orient martyrisé semble mort, tandis que l'Occident, galvanisé par la papauté, semble vivant et fort. Mais le mort conservait la vie dans son tombeau, tandis que le vivant se mourait au milieu de ses apparences de vie. Nous ferons le tableau de ces apparences de vie, mais il ne faudra pas oublier que cette vie factice de l'Occident contenait des germes de mort et que la papauté elle-même, qui semblait vivifier l'Occident, était un élément mortel.

Sous la réserve de ce fait incontestable, l'Occident présenta, pendant la troisième période, un spectacle qui mérite d'être étudié.

Sous les Mérovingiens, le vaste territoire qui est aujourd'hui la France ne fut qu'un champ de bataille entre les deux éléments de la nationalité française : l'élément gallo-romain et l'élément barbare. Ce dernier absorba l'autre, et la France ne fut plus qu'une agglomération de peuplades diverses : Burgundes, Aquitains ou Visigoths, Bretons, Franks neustriens, Franks austrasiens, etc.

Ces peuplades, différentes d'origine, étaient unies, sous les Karolingiens, par la même foi religieuse. Ce

lien les rattachait à plusieurs nationalités d'Italie, d'Espagne, d'Angleterre, d'Allemagne; elles conservèrent même entre elles une apparence de lien politique et se considérèrent comme faisant partie de l'empire romain, même après la chute de l'empire d'Occident. Les débris de la race romaine cherchaient à entretenir cette idée; les empereurs d'Orient se donnaient comme vrais empereurs romains, aimaien t à se dire les maîtres du monde, et accordaient majestueusement aux chefs barbares les titres romains de consuls ou de patrices.

Ce fantôme de l'empire romain ne put survivre longtemps à la réalité.

L'empire d'Orient s'affaiblissait chaque jour, battu en brèche par les musulmans, miné à l'intérieur par de continues discordes. Les papes, dont l'influence était grande déjà dans le domaine politique, réclamaient en vain, au nom de l'Italie ravagée par les Sarrazins et les Lombards, le secours d'empereurs qui pouvaient à peine se tenir sur leur trône. Abandonnés par eux, ils tournèrent les yeux d'un autre côté.

Au milieu des races barbares, il en était une qui brillait plus que toutes les autres par sa gloire, sa puissance et sa foi : c'était celle des Franks. Depuis peu, les Neustriens avaient reconnu pour chef le duc des Austrasiens, Karl-Martel, dont les exploits avaient retenti dans tout l'Occident.

La papauté appela ce puissant guerrier au secours de l'Italie, et le fit *patrice* des Romains ; Karl sembla entrevoir tout ce que ce titre promettait d'venir à sa race ; il l'accepta et se disposait à partir pour l'Italie, lorsqu'il mourut. Son fils Pepin exécuta son projet.

Les papes, qui virent alors de près cette race franke si forte, si religieuse, concurent l'idée d'en faire le point central de toutes les nationalités d'Occident, de créer un empire *romain-frank* qui aurait pour base le christianisme, qui ne serait que l'*Eglise constituée politiquement*.

Cette idée fut réalisée dans la personne de Charlemagne.

Ce grand homme, d'une haute intelligence, comprit parfaitement la pensée de la papauté, y dévoua toute sa vie, travailla avec une étonnante activité à grouper autour de lui les races de France, d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne, à déposer parmi elles tous les principes d'assimilation, à resserrer surtout le lien qui les tenait déjà unies pour la plupart, c'est-à-dire le lien religieux.

Il fallait plus d'une vie d'homme pour détruire les principes de répulsion qui existaient entre les races, au point de vue politique. Charlemagne n'eut pas de successeurs capables de poursuivre son œuvre. A sa mort, les liens qui rattachaient les nationalités diverses se brisèrent, *excepté le lien religieux*. Les chefs, placés par le grand empereur, sous les noms de duc, comte ou marquis, dans les provinces, les cités et les marches, profitèrent du mouvement répulsif qui se manifesta, lorsqu'il n'était plus là pour le comprimer, entre les races dont ils avaient le gouvernement, et commencèrent à vouloir se rendre indépendants des empereurs.

Cette tendance des mandataires de l'autorité impériale à se rendre indépendants dans leurs gouvernements respectifs, se manifesta dès le règne de Hludwig-le-Pieux et de Karl-le-Chauve; elle suivit une marche

progressive jusqu'au dixième siècle. A la faveur du désordre social qui régna à cette époque, tous les hommes puissants méprisèrent l'autorité des rois qui n'avaient plus le pouvoir de se faire obéir; ils firent des villes et des provinces *leurs propriétés*; construisirent leurs châteaux-forts pour défendre au besoin ces propriétés usurpées qu'ils transmirent à leurs enfants. Du haut de ces châteaux, ils se jetaient, suivis de *leurs fidèles*, sur toutes les propriétés qu'ils ambitionnaient, et bientôt les hommes libres n'eurent plus d'autre moyen de se soustraire à leurs violences que de leur faire hommage des domaines qu'ils possédaient. C'est ainsi que toutes les *propriétés libres ou alleus* furent converties en *propriétés inféodées ou fiefs*.

En sortant du dixième siècle, l'Europe se trouva avec un nouvel état social, fractionnée en autant de gouvernements qu'il y avait de races, sans autre lien politique qu'une royauté qui n'était qu'un nom. Ces gouvernements eux-mêmes étaient subdivisés en autant de petits Etats qu'il y avait de fiefs ou de bénéfices, et les feudataires de second ordre n'étaient guère plus soumis aux grands feudataires que ceux-ci ne l'étaient à l'empereur.

Ce qui frappe au premier abord dans ce système social qu'on appela *féodalité*, c'est qu'il était purement *personnel*. Les lois romaines, remises en vigueur par Charlemagne, perfectionnées par les lois chrétiennes, et modifiées par les vieilles lois des différentes peuplades, formaient bien un fond de législation dans chaque gouvernement; mais l'application en était réservée au *propriétaire* ou seigneur qui mit l'*arbi-*

*traire à la place du droit*, et ne respecta guère que les lois qui lui étaient favorables. La volonté de l'homme n'étant point ainsi dominée par une loi juste, expression du bien; la loi, au contraire, étant soumise au caprice de l'homme, il dut nécessairement y avoir, au fond de ce système social, un despotisme brutal et une immense douleur.

Cette douleur eût été plus grande encore, le despotisme eût été plus brutal, si l'Eglise n'eût plané au dessus de ce chaos politique.

Au moment où les races barbares vinrent se juxtaposer dans l'empire romain, l'Eglise les domina par l'ascendant de la science et de la vertu. Les barbares appellèrent eux-mêmes le clergé à diriger le mouvement civilisateur. Jamais l'Eglise ne posséda dans son sein un plus grand nombre d'hommes supérieurs qu'au moment où elle fut chargée de façonner ces éléments des sociétés modernes. « Seule elle possédait<sup>1</sup> à la fois le mouvement et l'ordre, l'énergie et la règle, c'est-à-dire les deux grands moyens d'influence. Aussi son influence sur la civilisation moderne a-t-elle été très grande, plus grande peut-être que ne l'ont faite même ses plus ardents adversaires ou ses plus zélés défenseurs ».

La supériorité morale et intellectuelle du clergé l'avait placé à la tête de la société. Au moment où l'empire romain d'Occident tombait en dissolution, c'était dans le clergé que l'on trouvait tout ce qui avait intelligence et vie : seul il possédait les principes de sociabilité et de progrès contenus dans l'Evangile

<sup>1</sup> Guizot. *Histoire de la civilisation en Europe*, leçon 5<sup>me</sup>.

et dans le droit romain ; il devait donc, par la force même des choses, par un résultat nécessaire des circonstances, devenir l'instituteur de la nouvelle société.

Hallam, si peu favorable cependant à la puissance politique du clergé, reconnaît le bien immense qui résulta de son influence au moment de l'établissement des Barbares. « Les évêques, dit-il<sup>1</sup>, acquirent et conservèrent une grande partie de leur ascendant par une influence très respectable : la supériorité des lumières. Etant seuls versés dans l'art d'écrire, ils furent chargés de la correspondance politique et de la rédaction des lois. A la chute de Rome, leur influence sur les Barbares fit disparaître les aspérités de la conquête et préserva en partie les habitants des provinces des suites funestes de cette effrayante révolution.

« Ce fut surtout par les efforts des évêques que la religion, le langage et même une partie des lois de l'ancienne capitale du monde furent transplantés dans les cours de Paris et de Tolède, que l'imitation rendit un peu moins barbares. »

M. Guizot ne reconnaît pas moins explicitement les heureux résultats de l'influence du clergé.

« L'Eglise, dit-il<sup>2</sup>, agissait d'une manière efficace pour l'amélioration de l'état social. Nul doute qu'elle ne lutta obstinément contre les grands vices de l'état social, par exemple contre l'esclavage. On ne peut douter qu'elle n'employât son influence à la restreindre, il y en a une preuve irrécusable : la plupart des formules d'affranchissement, à diverses époques, se fon-

<sup>1</sup> Hallam. *L'Europe au moyen-âge.*

<sup>2</sup> Guizot. *Hist. de la Civil. en Europe*, leçon 6<sup>me</sup>.

dent sur un motif religieux; c'est au nom des idées religieuses, des espérances de l'avenir, de l'égalité religieuse des hommes, que l'affranchissement est presque toujours prononcé. L'Eglise travaillait également à la suppression d'une foule de pratiques barbares, à l'amélioration de la législation criminelle et civile. Vous savez à quel point, malgré quelques principes de liberté, cette législation était alors absurde et funeste; vous savez que de folles épreuves, le combat judiciaire, le simple serment de quelques hommes, étaient considérés comme les seuls moyens d'arriver à la découverte de la vérité. L'Eglise s'efforçait d'y substituer des moyens plus rationnels. Il est impossible de comparer les lois dictées par le clergé et les autres lois barbares sans être frappé de l'immense supériorité des idées de l'Eglise en matière de législation, de justice, dans tout ce qui intéresse la recherche de la vérité et la destinée des hommes. »

Une conséquence naturelle de l'action politique et religieuse du clergé a été la fusion des lois et des pouvoirs ecclésiastiques et civils. Sous les Mérovingiens, la puissance des évêques se confondit avec celle des rois et des leudes; et comme les évêques avaient incontestablement plus de lumières, ils eurent une prépondérance méritée dans les assemblées législatives qui conservèrent la dénomination ecclésiastique de *conciles*.

Les grands biens dont le clergé eut l'administration contribuèrent aussi à augmenter sa puissance politique.

On lui prodigua les richesses en reconnaissance des services qu'il rendait à la société et de la sagesse qu'il

avait montrée en interposant son autorité pacifique entre les vainqueurs et les vaincus. Des hommes puissants, dégoûtés du monde et se consacrant à Dieu, augmentèrent encore ses richesses en lui léguant les domaines qu'ils abandonnaient pour ne songer qu'à leur salut. On pensait que les biens qui lui étaient confiés n'étaient qu'un dépôt qu'il saurait utiliser pour le bien général, en secourant les pauvres et en fondant des institutions destinées à soulager les membres souffrants de l'humanité. Enfin les terres défrichées par les associations monastiques des sixième et septième siècles formèrent, avec les biens provenant de la libéralité, un fonds immense qui fit des membres du clergé qui en eurent l'administration les plus riches propriétaires de l'Etat.

Or, avant même que la *propriété* fût devenue le fondement de la *souveraineté*, c'est-à-dire avant la constitution définitive du régime féodal, la propriété territoriale donnait des droits politiques fort importants, en même temps qu'elle imposait des obligations personnelles vis-à-vis du chef de l'Etat. Le domaine était déjà le *fief* ou *bénéfice*. Les établissements ecclésiastiques, églises ou abbayes, qui furent dotés, devinrent des *fiefs* véritables auxquels furent attachés les droits et les devoirs inhérents à toute la propriété foncière. C'est ainsi que les bénéficiers ecclésiastiques qui formèrent la partie importante du clergé, passèrent de l'influence purement morale à l'action politique régulière et légale.

Par une conséquence de sa nouvelle position, le clergé en Europe se matérialisa au septième siècle.

L'initiative que la papauté prit pour le réformer fut

pour elle le commencement d'une action plus directe dans le gouvernement des églises particulières. A dater de cette époque, on voit cette action se développer progressivement en raison de mille circonstances qui la modifient accidentellement et qui l'accroissent jusqu'à l'établissement définitif de la féodalité. Elle arrive alors à une forme complète et fortement dessinée.

La puissance politique de la papauté eut les mêmes phases que sa puissance religieuse; on la voit s'accroître et se fortifier davantage à mesure que s'opère entre les races un travail de désunion. Ce progrès de la puissance politique de la papauté est d'autant plus remarquable que, pendant le dixième siècle et au commencement du onzième, époque de formation du nouveau système politique, les papes ne furent ni capables de se mettre à la tête du mouvement social, ni dignes d'occuper le siège apostolique.

Comment cette puissance se forma-t-elle donc? Comment put-elle prendre de si étonnantes proportions?

Voici, selon nous, la solution de ce problème :

L'empire karolingien avait été fondé, comme nous l'avons dit, par la papauté qui lui avait donné pour base l'*idée chrétienne*. Le nouvel empire ne devait être, dans les vues des fondateurs, qu'un vaste *Etat catholique* qui réunirait dans son unité toutes les races occidentales. La personnification de cette unité, au point de vue politique, devait être l'empereur, et, au point de vue religieux, le pape.

Cette idée fut le principe constitutif du nouvel empire romain-frank.

Qu'on lise les Capitulaires de Charlemagne, de

Hludwig-le-Pieux, de Karl-le-Chauve, partout on la trouvera exprimée; l'*empire*, c'est toujours l'*Eglise de Jésus-Christ*, que l'empereur doit gouverner et défendre sous la surveillance de l'autorité ecclésiastique.

Ne perdons pas de vue que cette autorité se concentrait progressivement dans la papauté.

L'organisation politique de l'empire karolingien consacrait donc la supériorité, même dans l'ordre temporel, de la puissance ecclésiastique. Lorsque cette organisation se fut brisée en mille parcelles sous l'action dissolvante de l'antagonisme des nationalités et des luttes d'ineptes prétendants; lorsque les royautes et les souverainetés féodales se furent constituées, il ne resta entre elles qu'un lien d'union : la religion, dont l'action extérieure se concentrat dans la papauté. Le pouvoir de la papauté, par sa nature exceptionnelle, avait dominé les événements.

Les membres divisés de l'empire karolingien se trouvèrent donc groupés autour du siège romain, et c'est ainsi que l'*empire de la papauté* succéda à l'*empire de Charlemagne*.

Il faut partir de ce *grand fait* qui a la rigoureuse exactitude d'un axiome historique, pour apprécier les principes constitutifs du moyen-âge; ceux-ci, par exemple :

“ La papauté a une prééminence universelle sur tous les royaumes.

“ Les rois, en perdant la *foi* qui est le principe de l'unité de l'empire chrétien, perdent le droit de régir une partie de cet empire.

“ Les hérétiques doivent être punis comme ennemis

de l'Etat, puisqu'en attaquant la foi, ils attaquent dans son principe essentiel l'empire catholique.

“ Les rois ne sont que les défenseurs extérieurs de l'Eglise ; s'ils méritent, par leurs crimes, d'être séparés de l'Eglise, ils doivent être privés de leurs couronnes. »

A l'aide des principes que nous avons posés et qui nous semblent à l'abri de toute contestation, on comprend ces maximes que tant d'historiens n'ont trouvées extraordinaires que parce qu'ils n'ont pas apprécié avec justesse le régime politique de la période féodale. On les a attribuées à Grégoire VII, et que n'a-t-on pas dit, à ce propos, de son ambition et de son orgueil ? Le fait est qu'il les trouva au fond de l'état social ; seulement, doué d'un génie supérieur et d'une âme vigoureuse, il en poursuivit l'application avec une intelligence, un courage et une activité dignes d'un vrai réformateur.

La puissance politique de la papauté n'émanea point tout à coup du génie d'un homme, mais se constitua peu à peu, comme toutes les grandes institutions.

On peut dire que sous la féodalité, elle était devenue une *nécessité sociale*. Il est facile de s'en convaincre en jetant les yeux sur ce chaos féodal où la souveraineté était divisée en mille parcelles, où le désordre moral n'était pas moins grand que le désordre physique, où le *droit* était la *force*. « Alors, comme le dit très bien Voltaire<sup>1</sup>, il n'y avait point de lois en Europe ; on n'y connaissait ni droit de naissance ni droit d'élection. L'Europe était un chaos dans lequel le plus fort s'éle-

<sup>1</sup> Volt., *Essai*, etc.

vait sur les ruines du plus faible pour être ensuite précipité par d'autres ».

Pierre Damien, qui fut témoin de ce désordre, nous l'a peint avec sa mâle énergie : « Où ne voit-on pas, s'écrie-t-il<sup>1</sup>, régner les rapines et le vol? Qui recule devant les parjures, les impudicités, les plus atroces forfaits? Depuis longtemps déjà nous avons répudié toute vertu, et tous les genres de perversités nous inondent de toutes parts... Un mauvais esprit précipite le genre humain dans un abîme de forfaits et souffle de tous côtés la haine et la jalouse, sources de divisions. Les guerres, les luttes à main armée, se multiplient à un tel point, que l'épée fait plus de victimes que toutes les maladies. Le monde est comme une mer agitée par la tempête; les dissensions et les discordes agitent les cœurs comme les flots d'une mer agitée. L'homicide pénètre partout et semble avoir juré la destruction du monde... Les églises sont comme cernées par les armées de Babylone et ressemblent à Jérusalem assiégée avec tous ses habitants. Les laïques s'emparent des droits des églises, saisissent leurs revenus, s'emparent de leurs biens, se parent de la substance des pauvres comme des dépouilles de leurs ennemis. Ils se pillent en même temps les uns les autres, et, comme s'ils voulaient rester seuls maîtres du monde, cherchent à se supplanter mutuellement. Puis ils vont incendier les chaumières des villageois, et ne rougissent pas de déverser sur ces malheureux le fiel qu'ils n'ont pu décharger sur leurs ennemis. Un brave et généreux guerrier n'attaque pas un homme désarmé

<sup>1</sup> *Pet. Dam. Epist.*, lib. II, 4; lib. IV, 9; lib. I, 45.

et se jette sur un adversaire qu'il voit l'arme à la main ; mais eux, ils attaquent à main armée des hommes sans défense, et frappent lâchement sur eux les coups qu'ils n'ont pu porter à leurs ennemis. Ainsi, de nos jours, le monde n'est qu'intempérance, avarice et libertinage. O douleur ! il obéit servilement à ces trois vices comme à trois tyrans ».

Au milieu de ces luttes incessantes que suscitaient les vices et l'antagonisme des races, il fallait, pour le bien de la société, un pouvoir assez fort et assez indépendant pour se poser en médiateur, en arbitre souverain des prétentions adverses ; un pouvoir qui dominât tous les autres par sa force morale et qui fût en possession d'une règle fixe et incontestée.

Aucun pouvoir politique ne pouvait offrir ces garanties d'ordre et de tranquillité. L'empereur, malgré son titre et ses efforts, n'était plus qu'un roi allemand dont les vassaux ne respectaient pas toujours l'autorité. Les autres royaumes, indépendantes de l'empereur, étaient dans les mêmes conditions que lui. La papauté seule pouvait être l'arbitre du gouvernement ; car seule elle était indépendante et souveraine dans sa sphère spirituelle, seule elle possédait un pouvoir incontesté, et un code respecté de tous ; elle était de plus habituée à une initiative politique qui était passée en droit depuis la fondation de l'empire karolingien.

Elle devint donc, par la force même des choses, le point central dans lequel vinrent s'unir les fragments épars de l'empire de Charlemagne ; les Etats qui n'en faisaient point partie cherchèrent aussi successivement à se grouper autour d'elle ; et c'est là l'explication naturelle de cette tendance qui se manifeste sous

la féodalité, dans plusieurs Etats, à contracter vis-à-vis du siège apostolique les devoirs de vassalité, à reconnaître le pape comme suzerain.

Mais, que les Etats de l'Europe se fussent ou non déclarés *fiefs* du siège romain, ils reconnaissaient tous la haute juridiction politique de la papauté. Les avantages qui résultaient pour les Etats de leur admission dans le *concert européen* étaient sans doute les motifs qui les portaient à se déclarer *fiefs* du siège apostolique; les papes, de leur côté, secondaient ce mouvement pour accroître les forces de l'empire catholique et leur autorité. Si les princes y trouvaient des avantages, les peuples n'en trouvaient pas de moins grands et avaient ainsi contre le despotisme de sérieuses garanties.

On a reproché à la papauté de s'être unie aux princes pour opprimer les peuples. Cependant on la voit dans l'histoire plutôt en lutte avec les rois qu'avec les populations.

On a aussi déclamé avec force contre l'ambition de la papauté. Il est certain que certains papes ont été ambitieux; mais on a eu tort de donner ce reproche vague comme la *raison* du mouvement social qui porta la papauté à la tête de tous les royaumes de l'Europe occidentale.

Lorsque la papauté plana ainsi au dessus de l'autorité politique, elle voulut faire considérer comme un droit émanant de son autorité spirituelle le privilège que les circonstances lui avaient conféré, et exercer envers tous les Etats les droits de la *suzeraineté*; sous ce double rapport, elle rencontra une invincible opposition.

Ce fut surtout en France que la papauté rencontra de l'opposition dans les efforts continuels qu'elle fit pour concentrer en elle le gouvernement direct de toutes les Églises.

La papauté, pour opérer ce travail de concentration, se trouva conduite à attaquer les trois institutions ecclésiastiques les plus chères aux églises particulières : les conciles provinciaux, les élections, et les formes anciennes des jugements ecclésiastiques.

Elle dut chercher à ôter aux conciles provinciaux le gouvernement immédiat des provinces ecclésiastiques, parce que les évêques, souvent peu vertueux, au lieu d'y adopter ses projets de réforme, les eussent combattus dans ce qui aurait pu blesser leurs intérêts ou leurs habitudes peu sacerdotales.

Les élections étaient à peu près annulées par la prépondérance qu'y exerçait l'autorité royale. Souvent les princes n'en souffraient même pas la forme et imposaient des titulaires qui n'avaient d'autres titres que leur servilisme ou leur argent. La papauté ayant déclaré, avec raison, une guerre énergique à cette prépondérance de l'autorité des princes, fut amenée naturellement à vouloir remplacer, par sa volonté, les élections qu'elle jugeait impossibles sous le régime féodal.

La défiance qu'inspiraient à la papauté les évêques, dont un grand nombre étaient, à vrai dire, plutôt *seigneurs* que pasteurs de l'Eglise, fut sans doute la raison qui la détermina à combattre les anciennes formes judiciaires en même temps que les prérogatives des anciens conciles provinciaux. On peut croire, en effet, que beaucoup d'évêques n'auraient pas été assez rigou-

reux envers leurs confrères ou leurs prêtres coupables de péchés que l'on pouvait leur reprocher à eux-mêmes.

Nous comprenons donc l'effort permanent que fit la papauté pour concentrer en elle-même le gouvernement direct de l'Eglise entière ; mais nous comprenons en même temps l'opposition qu'elle rencontra surtout dans l'Eglise de France qui lutta continuellement pour les institutions consacrées par l'ancien droit canonique. Dès le neuvième siècle, et au moment où le siège romain commença à manifester sa tendance vers la centralisation, Agobard et ensuite Hincmar lui résistèrent avec science et énergie ; depuis eux jusqu'à Gerson, tous les grands hommes de l'Eglise de France marchèrent sur la même ligne et protestèrent contre ce qu'ils regardaient comme un empiètement illégal. Les églises, les chapitres, plusieurs abbayes indépendantes, disputèrent le terrain pied à pied et résistèrent à l'envahissement par tous les moyens : l'Eglise de France tenait à ses conciles provinciaux ; à ses élections surtout, qu'elle dut maintenir contre les empiétements de la royauté aussi bien que contre ceux de la papauté ; elle sut les faire reconnaître légalement à plusieurs reprises, jusqu'à l'assemblée de Bourges, par l'autorité royale.

Malgré cette opposition, la papauté continua sa lutte, qui fut terminée, pour la France, par le compromis ou *concordat* conclu en 1516 entre Léon X et le roi François I<sup>r</sup>. Les élections y furent officiellement supprimées au profit de la royauté et de la papauté, qui se réservèrent chacune une part dans le choix des grands bénéficiers.

Depuis les premières luttes de la royauté française contre la puissance féodale des seigneurs, elle avait marché à grands pas vers l'absolutisme. Au seizième siècle le servilisme avait déjà remplacé, dans la noblesse, l'indépendance des vieux feudataires. Le *concordat* de Léon X vint à propos pour mettre aux mains de la royauté un moyen puissant de rattacher encore davantage la noblesse au trône. On vit donc les rois, à l'exemple des maires du palais mérovingien, prodiguer aux nobles les biens des églises. Les *cadets* privés légalement de l'héritage paternel, se jetèrent sur les évêchés, sur les riches abbayes ; leurs quartiers de noblesse leur tinrent lieu de science et de vertus aux yeux de rois complaisants qui s'occupaient plutôt à gagner la bienveillance de la noblesse qu'à faire le bien de l'Eglise. De là ce clergé aristocratique qui *divinisa l'autorité royale*; de là ce gallicanisme parlementaire qui tendait sans cesse à accroître l'action de l'autorité royale dans les choses purement spirituelles, au détriment de l'autorité ecclésiastique.

Ce fut le concordat de 1516 qui donna ainsi indirectement naissance à ce gallicanisme servile qu'il ne faut pas confondre avec le gallicanisme que défendirent tous les hommes illustres de l'Eglise de France sous la période féodale.

Mais n'anticipons pas sur des faits que nous aurons à raconter plus tard. Nous avons voulu seulement jeter à l'avance quelques idées, dans le but de nous faire bien comprendre lorsque nous aurons à parler des luttes que soutint l'Eglise de France pendant la période féodale.

Après avoir considéré la nature du pouvoir de la

papauté, tel que les faits nous le démontreront, nous devons examiner quels en furent les résultats pour l'Eglise et pour la société.

D'abord la papauté a réellement rendu service à l'Eglise en combattant avec vigueur les *investitures*.

Par investiture en général, on entendait : la mise en possession d'un fief donné par un seigneur suzerain à son vassal.

On sait que, sous la féodalité, les Eglises, à cause des biens temporels qui en dépendaient, étaient, quant aux charges et aux droits politiques, assimilées aux autres fiefs. Ainsi, tous les possesseurs des grands fiefs ecclésiastiques que l'on appela depuis *bénéfices consistoriaux*, étaient obligés de fournir à l'armée un contingent de leurs vassaux, sur la réquisition du chef de l'Etat ; et, comme les autres grands feudataires, ils avaient rang dans les assemblées générales du gouvernement.

Le chef de l'Etat avait droit de donner l'investiture du fief ecclésiastique comme de tout autre ; cet acte n'aurait rien eu que de légitime si le prince n'avait eu en vue que la collation du temporel, et si, du reste, il n'eût pas gêné les élections établies par l'Eglise, comme le moyen le plus sûr de connaître les sujets dignes et capables de remplir les fonctions ecclésiastiques. Mais il en fut tout autrement. Dans les vues de l'Eglise, l'investiture du prince eût dû se réduire à une simple formalité confirmative de l'élection, comme elle l'était pour les autres fiefs qui se transmettaient par succession. Les princes voulaient, au contraire, nommer directement aux bénéfices ecclésiastiques, et même conférer, par leur investiture, la juridiction spirituelle à ceux qu'ils avaient choisis.

Les rois de France ne poussèrent pas ordinairement jusque-là leurs prétentions ; mais les empereurs d'Allemagne, s'appuyant sur les priviléges accordés autrefois à Charlemagne par la papauté, les convertissant en droits absous et les étendant même au delà des justes bornes, s'imaginaient conférer la juridiction spirituelle, en investissant les bénéficiers par la *crosse* et l'*anneau*, symboles de la dignité pastorale. Ils s'attribuaient ainsi le droit de déléguer l'autorité spirituelle, et prétendaient en avoir le principe en eux-mêmes, en vertu de leur pouvoir politique. A leurs yeux, l'Eglise n'était qu'un grand fief relevant d'eux seuls, et les pasteurs de l'Eglise n'étaient que des fonctionnaires publics. C'était bien là détruire toute l'économie divine de l'Eglise, et faire de l'institution spirituelle de Jésus-Christ une institution purement politique, une branche de l'administration civile.

C'est donc avec une grande légèreté que Voltaire a dit<sup>1</sup>, en parlant des discussions qui s'élèverent à propos des investitures, *qu'on se battit pour une cérémonie indifférente*:<sup>1</sup> La chose était si peu indifférente, qu'il s'agissait du salut ou de la perte de l'Eglise.

“ C'est, dit Hurter<sup>2</sup>, dans les premières luttes des papes, pour conserver leur indépendance dans tout ce qui concerne le gouvernement de l'Eglise, que le christianisme trouva un préservatif contre l'asservissement de la puissance temporelle et le moyen de n'être pas réduit à devenir *simple constitution de l'Etat*, comme la religion chez les païens. ”

<sup>1</sup> Volt. *Essai*, etc.

<sup>2</sup> Hurter. *Hist. d'Innocent III.*

Le simple *choix* des princes, à part même leur prétention de conférer aux bénéficiers la juridiction spirituelle, avait pour l'Eglise les plus graves inconvenients.

C'est un fait incontestable que, dans ce choix, les princes avaient moins égard au mérite et à la vertu qu'à l'argent et aux intrigues. L'anneau et le bâton pastoral étaient par eux mis à l'enchère et adjugés au plus offrant. Les bénéfices étaient une marchandise; ceux qui les avaient achetés, au lieu de s'appliquer aux fonctions ecclésiastiques qui y étaient attachées, ne songeaient qu'à piller leurs vassaux et à taxer, au prix le plus élevé possible, toutes les cérémonies religieuses, afin de rentrer dans les fonds qu'ils avaient déboursés ou de leur faire produire de plus gros intérêts. Ces spéculations sacrilèges, désignées sous le nom général de *simonie*, étaient comme une lèpre qui couvrait le corps entier de l'Eglise occidentale.

Mais l'argent, selon Pierre Damien, n'était pas la seule monnaie avec laquelle on achetait les bénéfices; on les payait encore avec le servilisme et la flatterie. Les princes choisissaient leurs amis, ceux qui leur étaient recommandés, ceux qui brûlaient devant leur majesté un encens sacrilège, ceux qui étaient habiles chasseurs, qui portaient bien le casque ou savaient manier l'épée. La science et la vertu ne donnaient droit à rien. « Qui ne voit, s'écriait le saint et savant Anselme<sup>1</sup>, que les investitures sont la source de la simonie et la ruine de toute religion? Quand ils espèrent obtenir du prince la dignité épiscopale, les clercs

<sup>1</sup>. Anselm. *Serm.* 2.

méprisent leurs évêques et abandonnent l'Eglise. Les uns répandent beaucoup d'argent parmi les hommes du palais pour acheter leur recommandation ; les autres s'imposent d'énormes dépenses pour vivre à la cour, dix ans et plus ; souffrant avec patience le froid et le chaud, la pluie et les autres incommodités des voyages. Ils souhaitent la mort de celui dont ils briguent la place, et sont jaloux de ceux qu'ils regardent comme leurs compétiteurs ».

Ces clercs, devenus évêques ou abbés, se regardaient comme des barons spirituels, prenaient pour modèles les seigneurs laïques plutôt que les apôtres, se mêlaient à toutes les guerres, à toutes les intrigues et ne songeaient point à leurs devoirs spirituels. Il était surtout une obligation qu'ils ne pouvaient accomplir, celle du célibat. Il faut lire les lettres de Pierre Damien et celles de Grégoire VII<sup>1</sup>, pour se faire idée du désordre moral qui existait dans le clergé séculier. Il n'était point rare, au onzième siècle, de voir des bénéficiers ecclésiastiques se marier avec l'intention de transmettre leur fief par succession à leurs enfants, comme les autres seigneurs. On en voyait même qui ne se contentaient pas d'une seule femme et vivaient publiquement avec des concubines ; les maisons de la plupart des bénéficiers étaient, on peut le dire sans exagération, des lieux de corruption et de libertinage.

Tous ces maux venaient des investitures, du choix des bénéficiers par les princes. La papauté rendit donc service à l'Eglise en luttant contre les investitures, contre tous les empiétements des rois et des seigneurs.

<sup>1</sup> Pet. Dam. *Epist. et præsertim opuscule. 17, de Cælibat. sacerd.* — Gregor. VII, *Epist.*; ap. Labb. et Coss., *Conc.*, t. X.

Elle rendit également service à la société, en groupant autour d'elle, par un lien religieux, les différentes nationalités qui formèrent cette agglomération puissante qui est devenue l'Europe. Il est malheureux que la papauté ne se soit pas toujours tenue à cette hauteur, et qu'au point de vue religieux comme au point de vue social, l'histoire ait tant de reproches à lui faire ; mais ses fautes ne doivent pas empêcher de reconnaître le bien qu'elle a fait.

Tous les historiens indépendants ont reconnu les avantages que retira l'Occident de cette union des nationalités par la papauté.

« Dans le moyen-âge, où il n'y avait point d'ordre social, dit Ancillon<sup>1</sup>, la papauté seule sauva peut-être l'Europe d'une entière barbarie. Elle créa des rapports entre les nations les plus éloignées ; elle fut un centre commun, un point de ralliement pour les Etats isolés... C'était un tribunal suprême élevé au milieu de l'anarchie universelle et dont les arrêts furent quelquefois aussi respectables que respectés : elle prévint et arrêta le despotisme des empereurs, remplaça le défaut d'équilibre et diminua les inconvénients du régime féodal. »

Même les ennemis déclarés de la papauté ne peuvent s'empêcher de reconnaître les services qu'elle rendit à la société, en faisant toutefois leurs réserves du côté de l'ambition démesurée qu'ils regardent comme la seule raison de sa souveraineté politique.

Ce fut surtout dans la grande lutte contre l'isla-

<sup>1</sup> *Tableau des Révolutions du système politique de l'Europe*, t. I, introduction.

misme que l'on sentit toute l'importance politique de l'union des nationalités de l'Occident autour du siège apostolique et que l'on vit la force morale que la papauté exerçait dans l'empire chrétien. Elle planait au dessus de cette grande unité, sa voix était vraiment regardée comme l'écho de la voix de Dieu, et son action même politique avait, aux yeux des peuples, une consécration religieuse. Elle se servit de l'influence que lui donnait cette opinion générale, pour soulever l'Europe entière contre l'islamisme et favoriser les expéditions guerrières connues sous le nom de *croisades*. La papauté et les peuples qu'elle dirige, commirent de grandes fautes pendant les croisades, mais ces fautes ne doivent pas empêcher de reconnaître que l'idée première de ces expéditions était grande.

“ Le premier pape français, dit Michelet<sup>1</sup>, Gerbert, proclame déjà la croisade ; sa belle lettre, où il appelle tous les princes au nom de la cité sainte, précède d'un siècle les prédications de Pierre-l'Ermite. Prêchée alors par un Français, et sous un pape français Urbain II, exécutée surtout par des Français, la grande entreprise commune du moyen-âge, elle nous appartiendra. »

Mahomet avait fondé sa religion au septième siècle. Dès la fin du huitième, ses sectateurs avaient soumis non seulement les contrées orientales voisines de l'Arabie ; mais ils s'étaient répandus, comme les flots d'une mer furieuse, sur tout le littoral de l'Afrique, avaient pénétré jusqu'en Europe, passé les Pyrénées et envahi une partie de la France. D'autres bandes, dans le même

<sup>1</sup> Michelet. *Histoire de France*, t. II, p. 146, 147.

temps, attaquaient l'empire grec dans ses possessions d'Italie, dans les îles de la Méditerranée et osaient même assiéger Constantinople. Les vastes régions de l'Asie, la Perse, la Mésopotamie, comme la plupart des provinces de l'Asie mineure, avaient courbé la tête sous leur sabre. Pendant les neuvième et dixième siècles les conquêtes des disciples de Mahomet furent moins rapides, mais cependant ils attaquaient sans cesse l'empire grec, l'avaient réduit presque à rien, et ils tenaient l'Europe serrée de tous côtés. Au commencement du onzième siècle, une de ces races asiatiques, comme l'Europe du cinquième siècle en avait vues, vint mêler son sang neuf et énergique à celui des premiers mahométans qui commençaient à dégénérer. L'Europe dut trembler devant ces Turcomans qui venaient décupler les forces de l'islamisme dont ils adoptèrent les dogmes.

La papauté sembla, dès l'origine, pressentir tous les maux que réservaient les musulmans à l'Eglise et à l'Europe. Les lettres des papes des septième et huitième siècles sont des cris de douleur, des lamentations. Ces Jérémies de la nouvelle Jérusalem pleurent sur la désolation du sanctuaire de Dieu. Karl Martel répondit à leur voix en broyant les Musulmans dans les champs de Poitiers, et commença ainsi la chaîne des glorieux exploits qui illustreront la France pendant la grande lutte de cinq siècles qu'elle soutint contre les ennemis du christianisme.

Le grand et savant Gerbert avait assisté, dans sa jeunesse, aux luttes des chrétiens contre les musulmans. Il avait vu son ami le duc Borel cherchant à les arrêter au pied des Pyrénées, mais trop faible pour

résister longtemps à des flots qui s'amoncelaient sans cesse contre lui. Un génie comme le sien dut comprendre les dangers que courait l'Europe. Devenu pape, sous le nom de Sylvestre II, il convia l'Eglise occidentale à une grande lutte, et, le premier, conçut ainsi l'idée des croisades.

Cette idée fut comme un germe qui se développa au sein de la société. Graine de senevé d'abord, elle grandit et devint un arbre immense. Grégoire VII, suivit la pensée de Gerbert et fit un nouvel appel à la catholicité. Les âmes furent profondément remuées, et le monde était prêt lorsque Urbain II donna mission au pauvre moine Pierre d'aller dire à l'Europe entière de prendre les armes et de partir pour l'Orient afin d'attaquer l'islamisme au centre même de sa puissance, et de le frapper au cœur.

Nous ne prétendons pas que tous les papes, depuis Gerbert jusqu'à Urbain II, aient été assez profonds politiques pour voir clairement que les croisades sauveraient l'Europe ; mais si l'honneur de cet immense résultat ne peut être attribué à tel ou tel individu, il n'en est pas moins certain qu'il appartient de droit au siège romain. Nous n'irons donc point, comme certains historiens, chercher les causes des croisades dans une foule de circonstances accidentelles ; parce que, lorsqu'il s'agit d'événements de cette valeur, il faut, pour en trouver la raison, considérer les choses d'une manière beaucoup plus large. Quand, élevé sur la hauteur de plusieurs siècles, notre vue plane au dessus des motifs particuliers et des circonstances immédiates, nous découvrons toujours dans les événements qui touchent à l'humanité entière une raison supérieure,

une force morale qui fait converger toutes les circonstances, même celles qui, en apparence, seraient contradictoires, vers le but où Dieu veut conduire le monde.

Le moyen direct dont se servit la papauté pour arracher l'Europe de ses fondements et la jeter sur l'Asie, fut *l'enthousiasme religieux*.

Lorsqu'on examine de près les dixième et onzième siècles, on remarque, au milieu des crimes atroces qui désolaient le monde occidental, une foi d'une énergie étonnante. Les seigneurs les plus violents ne reculaient pas devant *l'expiation*, lorsque des circonstances quelconques venaient surexciter leur foi. Or, à dater de cette époque, les évêques<sup>1</sup> avaient beaucoup de peine à les soumettre aux pénitences canoniques. Les crimes étaient devenus si nombreux, qu'en voulant proportionner les pénitences à leur nombre et à leur énormité, on les avait rendues impraticables; d'où était venu l'usage de les commuer, de manière à pouvoir se libérer, par une seule action, de plusieurs années des anciennes pénitences canoniques. Depuis les premiers siècles, ces commutations avaient été faites par l'autorité ecclésiastique, pour des cas particuliers et surtout pour récompenser la ferveur de certains pénitents; on appelait cet adoucissement *indulgence*. Depuis le dixième siècle, les pénitences furent bien plus souvent abrégées et commuées en actes pieux auxquels *l'indulgence* des peines canoniques fut attachée. Parmi ces commutations de pénitences, on fit surtout usage des pèlerinages à Rome, à Jérusalem ou

<sup>1</sup> Fleurÿ. *Sixième discours sur l'Hist. ecclés.*

à Saint-Jacques-de Compostelle. Voilà ce qui explique pourquoi, à partir, du dixième siècle, les pèlerinages devinrent plus nombreux et prirent un caractère expiatoire qu'ils n'avaient pas auparavant.

Les papes secondèrent cette ardeur des pèlerinages, depuis surtout que Sylvestre II eut déposé dans le monde l'idée des croisades. Quand le moment fut arrivé de la mettre à exécution, Urbain II, pour exciter l'enthousiasme, attacha au pèlerinage armé une *indulgence*, non pas seulement de plusieurs années de pénitence imposées pour l'expiation de quelque crime particulier, mais une *indulgence plénière* de toutes les pénitences dues pour tous les crimes. C'était le premier exemple de ces indulgences plénières. Il faut se reporter au onzième siècle, pour comprendre l'enthousiasme qui dut saisir les âmes à cette nouvelle. Les voleurs et les brigands eux-mêmes quittaient leurs retraites, venaient en foule confesser leurs péchés, et promettaient, en recevant la croix, d'aller les expier en Terre-Sainte. Les seigneurs s'estimaient heureux de pouvoir se purifier de leurs crimes, souvent nombreux, en suivant leur passion dominante, celle de faire la guerre. Leur désir d'expiation et leur ardeur guerrière trouvaient leur satisfaction dans ces pèlerinages grandioses où la mort, d'après leurs idées, ne pouvait être qu'un martyre qui les conduirait droit au Ciel.

“ On a beaucoup déclamé<sup>1</sup> sur cet enthousiasme qui entraînait nos pères dans des expéditions loin-

<sup>1</sup> Petitot. *Collect. de Mém. relatifs à l'Hist. de France*, t. I, Notice sur Villchardoin.

taines ; mais l'a-t-on considéré avec des yeux vraiment philosophiques ? Il suffit d'avoir une légère teinture de l'histoire pour savoir combien sont ordinairement petits, frivoles ou odieux, les motifs de presque toutes les guerres. L'ambition, le dépit, l'amour-propre blessé, ont de tout temps fait couler des flots de sang. Puisqu'on est convenu de louer, lorsqu'ils réussissent, les auteurs de ces entreprises souvent injustes, on a, ce semble, mauvaise grâce à traiter avec mépris des expéditions où les dangers étaient plus grands que la gloire, où, dans les premiers moments de ferveur, l'ambition n'avait aucune part, où le désintéressement était même porté jusqu'à l'héroïsme, où enfin les hommes, loin d'être, comme depuis, les instruments aveugles des passions de leurs chefs, voyaient clairement le but vers lequel ils marchaient, et, croyant être appelés par le ciel à la plus noble des conquêtes, jouissaient, soit en triomphant, soit en périssant, de toute la liberté de leurs sentiments et de toute la dignité de leur être. »

Quand on réduirait, comme on l'a fait, les grandes expéditions des croisades aux maigres proportions de la conquête « d'une pointe de rocher qui ne valait pas une goutte de sang »<sup>1</sup>, on ne devrait pas les blâmer avec plus d'aigreur que la plupart des expéditions guerrières ; mais lorsqu'on les considère de plus haut, lorsqu'on voit en elles une *réaction puissante* contre l'islamisme qui, par les Pyrénées et par la Hongrie,

<sup>1</sup> Voir Volt. dans ses divers ouvrages historiques et l'*Encyclopédie de Diderot*, art. *Croisades*. — En général, les historiens du dix-huitième siècle, même Fleury dans son *Histoire ecclésiastique*, attaquent les croisades de la manière la plus injuste.

étendait autour de l'Europe ses deux bras immenses et la tenait dans une terrible étreinte, c'est alors qu'on apprécie à leur juste valeur les déclamations de certains historiens qui pour la plupart attaquèrent les croisades, uniquement à cause de leur caractère religieux.

Si les papes n'eussent pas poursuivi la grande idée de la lutte de l'Occident contre l'Orient, l'Europe serait devenue une des provinces de l'empire musulman. Les croisades ont donc sauvé l'Europe.

Outre ce résultat général, elles en eurent de particuliers d'une incontestable valeur, et un historien sérieux<sup>1</sup> n'a pas craint de dire que ces résultats avaient été « les causes premières des plus grands événements des huit siècles écoulés depuis cette guerre extraordinaire ». Parmi ces événements, il faut surtout en placer deux qui furent, de l'aveu de tous les historiens, la conséquence immédiate des croisades : la cessation des guerres particulières que se faisaient les seigneurs, et l'affaiblissement du régime féodal.

Le pape Urbain II, dans un de ses sermons<sup>2</sup>, indique la paix comme un des avantages que les croisades devaient apporter à l'Europe. Les croisades conduisirent beaucoup plus vite et plus sûrement à ce résultat que la *Paix de Dieu* et la *Trêve de Dieu*, prêchées depuis le commencement du onzième siècle; elles tournèrent contre des barbares qui préparaient des fers à l'Europe et abhorraient le christianisme, le

<sup>1</sup> Lacépède. *Hist. de l'Europe*.

<sup>2</sup> Ap. Labb. et Cossart. *Conc.*, t. X, p. 515.

courage de ces seigneurs indomptés qui ne pouvaient avoir de repos et n'en voulaient pas laisser aux autres ; elles épisèrent, contre la tyrannie ottomane, l'ardeur bouillante de guerriers qui l'eussent déployée contre la liberté et le bonheur des populations européennes. L'ardeur que ces guerriers ressentirent fut si grande et si désintéressée, qu'ils vendaient, pour partir, les droits et priviléges qu'ils avaient usurpés depuis deux siècles. Les *villes inféodées* profitèrent des circonstances pour recouvrer le *régime municipal* dont elles avaient joui sous l'administration romaine. Ce régime s'était conservé jusqu'au onzième siècle dans plusieurs cités qui luttaient courageusement pour leur indépendance : celles qui succombèrent dans leurs luttes contre les seigneurs rachetèrent, de ceux qui prirent la croix, leur liberté pour quelque somme d'argent ; d'autres, qui ne pouvaient se racheter, engagèrent des luttes dans lesquelles elles furent soutenues par la royauté qui trouvait dans les villes ou *communes* un appui contre les seigneurs : c'est ainsi que commença ce grand mouvement de l'*affranchissement* des communes, qui, après avoir absorbé la féodalité, a renversé la royauté elle-même, qui ne l'avait favorisé que pour concentrer en elle toute la puissance.

Après avoir indiqué quelques-uns des résultats généraux des croisades, nous ne daignerons pas discuter les déclamations des écrivains qui ont reproché aux croisés d'avoir rapporté d'Orient des reliques apocryphes et n'ont rien dit des manuscrits arabes, grecs et syriaques dont ils ont enrichi les bibliothèques de l'Europe ; qui ont scrupuleusement compté le nombre d'hommes qui durent périr dans ces guerres, et n'ont

pas fait mention de ceux qui eussent péri dans les guerres féodales ; qui ont relevé des désordres de mœurs et n'ont rien dit des vertus et des glorieux exploits ; qui n'ont vu qu'un insuccès complet et mérité et n'ont mentionné ni les nouvelles relations commerciales qui s'établirent entre l'Orient et l'Occident, ni cet esprit chevaleresque qui naquit alors et remplaça la violence brutale de ces vieux brigands qu'on appelait seigneurs ; ni enfin, ce caractère nouveau que prirent les sciences, les arts, la philosophie, la littérature, caractère trop oriental pour ne pas y reconnaître l'influence des croisades.

C'est donc avec justice que nous avons placé ces grandioses expéditions parmi les résultats les plus utiles de la puissance politique de la papauté. Au lieu de les lui reprocher avec amertume, comme on l'a fait, nous les regardons comme un de ses plus beaux titres de gloire.

Parmi les moyens employés par la papauté, pour produire dans l'Eglise et dans la société les résultats que nous avons signalés, le principal fut l'institution monastique.

Le clergé séculier ne pouvait seconder ses vues de réforme. A part de rares et respectables exceptions, les évêques et leurs prêtres des paroisses étaient plongés dans les vices et l'apathie. Si l'on parcourt les écrits des hommes les plus remarquables du moyen-âge, de Pierre Damien, de Grégoire VII, de saint Bernard, d'Innocent III, on se convaincra qu'il n'y a rien d'exagéré dans les attaques virulentes dont il a été l'objet. Les ennemis de l'Eglise, qui n'ont eu pour motif dans leurs invectives que de satisfaire leur passion antireli-

gieuse, sont même restés bien au dessous des saints réformateurs de l'Eglise occidentale. L'évêque n'était, très souvent, qu'un grand seigneur qui ne songeait qu'à rançonner ses prêtres, qu'il considérait comme ses vassaux ; les prêtres bénéficiers ne pensaient guère qu'à inspecter leurs terres, à surveiller leurs fermiers, à recevoir leurs dîmes. Quant aux vertus de leur état, c'était le moindre de leurs soucis. Ils laissaient paisiblement les seigneurs ravager leur troupeau, et, s'ils ne tremblaient pas sous les hautes tours du château féodal, ils croupissaient dans un servilisme abrutissant, et se faisaient apanage ; chiens muets, comme dit le prophète, ils n'osaient aboyer contre le loup, ou, comme de vils mercenaires, ils abandonnaient leur troupeau à ses fureurs.

Il en était tout autrement des ordres religieux. Là était la vie, la vigueur, le courage, la vertu et la science : les écrivains les moins suspects l'ont reconnu.

“ Pendant tout le cours du moyen-âge, dit Hallam<sup>1</sup>, on ne trouvait guère d'hommes de quelque mérite que dans les chapitres ou dans les couvents... Une salutaire influence, exercée par l'esprit d'une religion plus pure, se déployait quelquefois au milieu des corruptions de la superstition. Il y avait dans les principes qui avaient présidé à l'institution des ordres monastiques et dans les règles au moins qui devaient les régir, un caractère de douceur, de charité, de désintéressement qui ne pouvait entièrement s'effacer... Le soulagement de l'indigence surtout fut une vertu dans la pratique de laquelle les moines se montrèrent en

<sup>1</sup> Hallam. *L'Europe au moyen-âge.*

général pénétrés des véritables sentiments de leur profession. Les anciens temps n'offrent pas, si je ne me trompe, un seul exemple de ces institutions publiques répandues dans toutes les contrées de l'Europe et destinées au soulagement des souffrances humaines. Les vertus des moines prenaient un caractère encore plus noble lorsqu'ils se constituaient les défenseurs des opprimés. "

C'était une mission qu'ils remplissaient souvent, et tandis que le riche bénéficiaire ne songeait qu'à ses dîmes, arrivait à l'improviste un moine du voisinage qui rassemblait les peuples à la maison de Dieu et faisait entendre, même au seigneur, les préceptes et les anathèmes de l'Evangile contre le mauvais riche et l'opresseur du pauvre.

Lorsque la papauté entreprit, au onzième siècle, de réformer l'Eglise, elle dut naturellement jeter les yeux sur des institutions qui pouvaient seules la comprendre et se dévouer à son œuvre.

Les monastères commençaient alors à avoir un caractère nouveau et tout différent de celui qu'ils avaient primitivement.

A l'origine, ces établissements avaient tous une existence indépendante les uns des autres. C'étaient tantôt de pieuses colonies fondées par l'évêque qui les distribuait çà et là dans son diocèse, comme des pépinières d'apôtres, tantôt ils se formaient d'eux-mêmes. Un pieux solitaire se retirait dans une grotte sauvage, au fond d'une forêt : l'auréole de sainteté qui brillait au dessus de son humble retraite le faisait découvrir, et les âmes avides de perfection se groupaient autour de lui pour entendre sa voix et suivre ses exemples. Ces

premiers moines suivaient de leur mieux les règles de Cassien ou de saint Benoît, gagnaient leur vie à la sueur de leur front, défrichaient ces terres qui font aujourd’hui la richesse de l’Europe, ou copiaient les livres qui ont fait sa richesse intellectuelle. « Ils cultivaient la terre, dit Voltaire<sup>1</sup>, ils chantaient les louanges de Dieu, vivaient sobrement, étaient hospitaliers ; et leurs exemples pouvaient servir à mitiger la férocité de ces temps de barbarie ».

Dieu les appela à une plus haute mission sociale au onzième siècle ; nous les voyons à cette époque quitter leur caractère érémitique et prendre un caractère d’association qui pouvait seul donner à leur action plus d’unité et de force.

Ce fut Odon de Cluny qui semble avoir eu le premier l’idée des agrégations monastiques. Il l’emprunta sans doute au régime féodal qu’il voyait se développer et s’établir. Il travailla donc à affilier à son abbaye, non seulement quelques prieurés, comme cela se faisait depuis assez longtemps, mais d’autres grandes abbayes. Sans leur ôter leur supérieur, il cherchait à les grouper autour de Cluny comme les arrière-fiefs étaient groupés autour du grand fief, à faire de tous les abbés particuliers de ces monastères, des feudataires spirituels de l’abbé de Cluny, recevant de lui l’impulsion comme d’un centre commun. La pensée d’Odon fut suivie par ses successeurs qui furent tous, pendant longtemps, des hommes d’une haute capacité et parvinrent à l’appliquer sur une large échelle. L’abbé de Cluny fut décoré, dès la fin du dixième siècle, du titre

<sup>1</sup> Voltaire. *Essai, etc.*

de *proto-abbas*, et cette illustre abbaye comptait, au onzième, des affiliations dans toutes les provinces de France, en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Belgique, en Pologne.

Ce caractère d'association fut depuis adopté par tous les ordres religieux de la période féodale comme ceux de Cîteaux, de la Chartreuse, de Grammont, de Fontevraud, des Dominicains, des Franciscains, des Trinitaires, etc. Toutes ces corporations, aussi bien que les ordres militaires, formèrent comme les bataillons fortement unis de la grande armée monastique à laquelle la papauté s'appliqua à donner l'impulsion, et qui travailla sans relâche à combattre tous les principes mauvais qui se trouvaient dans l'état social.

Quelques anciens monastères se tinrent en dehors de ces agrégations ou n'y entrèrent qu'à certaines conditions, en conservant plusieurs usages particuliers. Ils peuvent être assimilés aux villes qui jouissent de priviléges ou franchises et n'étaient pas complètement inféodées. Mais tous les autres étaient réellement inféodés à l'abbaye-mère, qui elle-même ne reconnaissait la suzeraineté que du siège papal.

Toute l'histoire atteste l'effort continual de la papauté pour faire de toutes les agrégations monastiques autant de fiefs relevant d'elle seule, et de tous les abbés généraux autant de grands feudataires du siège romain. De là ces tributs prélevés par les papes sur les abbayes, de là ces exemptions de la juridiction ordinaire, ces priviléges innombrables accordés aux monastères par la papauté et qui n'étaient tous, au fond, que des moyens employés par elle pour se les attacher immédiatement et d'une manière plus indissoluble.

Lorsqu'on se reporte aux circonstances, on comprend parfaitement cette tendance de la papauté à distraire les abbayes et les moines de la juridiction de l'évêque pour les mettre sous sa dépendance immédiate. La papauté, ayant entrepris de réformer le clergé séculier, ne pouvait pas en attendre un concours bien actif, puisque la réforme devait l'atteindre presque tout entier. Il lui fallait des hommes dévoués, énergiques, ne recevant que d'elle l'impulsion, et pouvant exécuter sans entraves la mission qu'elle leur confiait. Or, si elle ne pouvait pas trouver beaucoup de ces hommes dans le clergé séculier, il y en avait un grand nombre dans les ordres monastiques; elle prit donc à son service ces laborieux ouvriers, formés pendant de longues années au rude exercice de l'obéissance; elle leur confia la mission de réformer l'Eglise, de ressusciter dans le monde l'énergie de la vertu, et, afin de leur aplanir les voies, elle leur donna tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de leur noble mission. Ils pouvaient ainsi, sous l'autorité souveraine du pape, parcourir toutes les provinces, tous les diocèses, toutes les paroisses et rappeler au devoir, archevêques, évêques et prêtres, comme simples fidèles.

Des écrivains, placés à distance et oubliant qu'il ne faut jamais juger une époque reculée par le siècle où l'on vit, ont blâmé la papauté d'avoir accordé aux abbayes des exemptions de la juridiction épiscopale, et aux moines des pouvoirs extraordinaires. Nous croyons avoir mieux compris que ces écrivains, la *raison* de ces priviléges accordés par les papes, et cette raison nous les fait envisager sous un point de vue tout différent. Au moment où ces priviléges commencèrent à

s'établir, les évêques ne résidaient presque pas et s'occupaient presque exclusivement des choses temporelles ; les prêtres bénéficiers étaient pour la plupart le scandale de leurs paroisses ; les peuples croupissaient dans l'ignorance et sous le joug tyrannique des seigneurs. La papauté, que le mouvement social avait mise à la tête de tous les royaumes de l'Europe, ne devait-elle pas employer des hommes vertueux, infatigables, indépendants, pour rendre la vie à cette société désolée, pillée ; à ces peuples qui ne se sentaient plus vivre que par les souffrances qu'ils enduraient ? Et ces hommes, où pouvait-elle les trouver si ce n'est dans les monastères ?

Nous ne devrons donc point nous étonner en voyant les moines, pendant la période féodale, diriger le mouvement social et politique. Ils étaient les bras de la papauté qui elle-même était la tête et le cœur de l'Europe.

Nous savons que les monastères, après avoir rempli leur mission, ont dégénéré : nous dirons aussi franchement le mal que le bien ; mais nous dirons l'un et l'autre, sans exagération et sans colère. Nous n'écraserons pas sous nos anathèmes les moines des onzième, douzième et treizième siècles, parce qu'à une époque postérieure, il y eut, dans la plupart des monastères, plus de vices que de vertus, plus d'ignorance que de science, plus de paresse que d'énergie.

Toute l'histoire nous dira l'influence morale et sociale des ordres religieux. Les monuments élevés à la même époque par la philosophie, la science, l'art et la littérature attestent leur influence intellectuelle.

Tout est *chrétien* dans ces monuments ; la pensée

religieuse est la pensée inspiratrice ; et l'on doit reconnaître que l'influence de l'Eglise ne fut pas moins grande, au moyen-âge, dans le domaine de l'intelligence que dans le domaine de la politique.

Aujourd'hui, la passion commence à faire place à la raison calme et réfléchie, on en rappelle du jugement prononcé contre des siècles dignes à bien des titres d'une étude approfondie.

Voici quelques pages remarquables où M. Guizot apprécie avec sagesse les avantages de l'étude du moyen-âge.

“ Parce que le dix-huitième siècle et la Révolution ont été l'explosion définitive de l'antipathie nationale pour l'état social du moyen-âge, deux choses ont dû arriver et sont arrivées, en effet : 1<sup>o</sup> Dans leurs efforts contre la mémoire et les restes de cette époque, le dix-huitième siècle et la Révolution ont dû manquer envers elle d'impartialité, et ne pas reconnaître le bien qui s'y pouvait rencontrer ; 2<sup>o</sup> on a dû méconnaître également alors son caractère poétique, son mérite et son attrait comme berceau de certains éléments de la vie nationale. Les époques où domine l'esprit critique, c'est-à-dire qui s'occupent surtout d'examiner et de démolir, comprennent peu en général les temps poétiques, ces temps où l'homme se laisse complaisamment aller à l'impulsion de ses mœurs et des faits qui l'entourent. Elles comprennent peu surtout ce qu'il y a de vrai et de poétique dans les temps auxquels elles font la guerre. Ouvrez les écrits du dix-huitième siècle, ceux-là du moins qui ont bien le caractère de l'époque et ont contribué à la grande révolution alors accomplie ; vous verrez que l'esprit humain s'y montre

fort peu sensible au mérite poétique de tout état social très différent du type qu'il concevait et poursuivait alors, surtout au mérite poétique des temps rudes et grossiers, et, parmi ces temps, du moyen-âge. *L'Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* est, en ce genre, l'image la plus fidèle de la disposition générale du siècle; cherchez-y l'histoire du moyen-âge : vous y verrez Voltaire constamment appliqué à faire ressortir tout ce qu'il y avait de grossier, d'absurde, d'odieux, de malheureux à cette époque. Il a raison, grandement raison dans le jugement définitif qu'il en porte, et dans ses efforts pour en abolir les restes. Mais c'est là tout ceci qu'il en voit; il ne songe qu'à juger et à abolir. Dans ses écrits historiques, s'entend, dans ses ouvrages de polémiques critiques ; car Voltaire a fait autre chose que de la critique, Voltaire était poète aussi, et quand il se laissait aller à son imagination, à ses instincts poétiques, il retrouvait des impressions bien différentes de ses jugements. Il a parlé du moyen-âge ailleurs que dans *l'Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*; et comment en a-t-il parlé?

Oh ! l'heureux temps que celui de ces fables,  
Des bons démons, des esprits familiers,  
Des farfadets, aux mortels secourables !  
On écoutait tous ces faits admirables  
Dans son château, près d'un large foyer.  
Le père et l'oncle, et la mère et la fille,  
Et les voisins, et toute la famille,  
Ouvraient l'oreille à monsieur l'aumônier,  
Qui leur faisait des contes de sorcier.

On a banni les démons et les fées ;  
Sous la raison les grâces étouffées  
Livent nos coeurs à l'insipidité ;  
Le raisonner tristement s'accrédite ;  
On court, hélas ! après la vérité :  
Ah ! croyez-moi, l'erreur a son mérite.

“ Voltaire a tort d'appeler *erreur* le côté poétique de ces vieux temps ; la poésie s'y associait sans doute à beaucoup d'erreurs ; mais en elle-même elle était vraie, quoique d'une vérité très différente de la vérité philosophique, et elle répondait à des besoins très légitimes de la nature humaine. Peu importe, du reste, cette observation incidente ; ce qu'il faut remarquer, c'est le singulier contraste entre Voltaire poète et Voltaire critique : le poète ressent vivement, pour le moyen-âge, des impressions auxquelles le critique se montre complètement étranger ; et l'un déplore la perte de ces impressions que l'autre s'applique à détruire. Rien, à coup sûr, ne fait mieux ressortir ce défaut d'impartialité politique et de sympathie poétique du dix-huitième siècle, dont je parlais tout à l'heure.

“ Nous sommes maintenant dans la réaction contre cette disposition de l'époque qui nous a précédés. C'est là le fait qui se manifeste dans la direction que prennent, en grande partie du moins, les études historiques, les travaux littéraires, les goûts du public, et aussi dans l'humeur des partisans exclusifs du dix-huitième siècle. Cette humeur est-elle légitime ? Le danger qu'on signale dans cette réaction est-il grand ? Est-il même réel ?

“ Sous le point de vue littéraire, je ne le nierai pas absolument. Je ne répondrais pas qu'il n'y ait quelque exagération, quelque manie dans ce retour de l'imagination vers le moyen-âge, et que le bon sens et le bon goût n'aient un peu à en souffrir. La réaction, poursuivie avec beaucoup de talent, me paraît, à tout prendre, un tâtonnement plutôt qu'une régénération.

Elle vient, à mon avis, d'hommes fort distingués, quelquefois sincèrement inspirés, mais qui s'égarent souvent en cherchant une bonne veine, plutôt que de gens qui l'ont trouvée, et qui l'exploitent avec confiance. Mais, en vérité, dans l'état actuel de la société et des esprits, le mal ne peut devenir bien grave. La publicité et la critique ne sont-elles pas toujours là, dans le monde littéraire aussi bien que dans le monde politique, et toujours prêtes à rendre partout les mêmes services, à avertir, retenir, combattre, empêcher enfin qu'on ne tombe sous la domination exclusive d'une coterie ou d'un système ? Elles n'épargnent point la nouvelle école ; et le public, le vrai et grand public, tout en l'accueillant avec bienveillance, ne paraît point disposé à s'en laisser asservir. Il la juge et la tance même quelquefois assez rudement. Rien ne me paraît donc annoncer que la barbarie soit près de rentrer dans le goût national.

“ Il faut bien d'ailleurs prendre la vie où elle se manifeste, le vent d'où il vient, le talent où il a plu au ciel de le mettre ; car il faut, avant tout, dans le monde littéraire, du talent, de la vie. Ce qu'il y a de pis, c'est l'immobilité, la stérilité.

“ S'agit-il du danger de l'impartialité politique, caractère de la réaction qu'on déplore ? Celui-ci, il faut le nier absolument. L'impartialité ne sera jamais une pente populaire, l'erreur des masses ; elles sont gouvernées par des idées et des passions simples, exclusives ; il n'y a pas à craindre qu'elles jugent jamais trop favorablement du moyen-âge et de son état social. Les intérêts actuels, les traditions nationales conservent à cet égard, sinon toute leur ardeur, du moins bien assez

d'empire pour prévenir tout excès. L'impartialité dont il s'agit ne pénétrera guère au delà des régions de la science et de la discussion philosophique.

“ Qu'est-elle d'ailleurs dans ces régions mêmes, et parmi les hommes qui s'en piquent le plus? Les pousse-t-elle à quelque retour vers les doctrines du moyen-âge, à quelque approbation de ses institutions, de son état social? Pas le moins du monde. Les principes sur lesquels reposent les sociétés modernes, les progrès et les besoins de la raison et de la liberté humaine, n'ont certainement pas de plus fermes, de plus zélés défenseurs que les partisans de l'impartialité historique, ils sont les premiers sur leur brèche, et plus en butte que nuls autres aux coups de leurs ennemis. Ils n'ont aucune estime pour les vieilles formes, la bizarre et tyrannique classification de la France féodale, œuvre de la force, que des siècles et des travaux immenses ont eu tant de peine à réformer. Ce qu'ils réclament, c'est un jugement complet et libre sur ce passé de la patrie. Ils ne croient pas qu'il ait été absolument dépourvu de vertu, de liberté, de raison, ni qu'on soit en droit de le mépriser pour ses erreurs et ses chutes dans une carrière où encore aujourd'hui, après tant de progrès et de victoires, nous avançons nous-mêmes si laborieusement.

“ Il n'y a là évidemment aucun péril ni pour la liberté de l'esprit humain, ni pour la bonne organisation de la société.

“ N'y aurait-il pas, en revanche, à cette impartialité historique, à cette sympathie poétique pour l'ancienne France, de grands avantages?

“ Et, d'abord, n'est-ce pas quelque chose qu'une

source d'émotions et de plaisirs rouverte à l'imagination des hommes ? Toute cette longue époque, toute cette vieille histoire, où l'on ne voyait naguère qu'absurdité et barbarie, redevient pour nous riche en grands souvenirs, en belles aventures, en événements, en sentiments auxquels nous portons un vif intérêt. C'est un domaine rendu à ce besoin d'émotion, de sympathie que rien, grâce à Dieu, ne saurait étouffer dans notre nature. L'imagination joue un rôle immense dans la vie des hommes et des peuples. Pour l'occuper, pour le satisfaire, il lui faut ou une passion actuelle, énergique, comme celle qui animait le dix-huitième siècle et la révolution, ou un spectacle riche et varié. Le présent seul, le présent sans passion, le présent calme et régulier, ne suffit pas à l'âme humaine ; elle s'y sent à l'étroit et pauvre ; elle veut plus d'étendue, plus de variété. De là l'importance et le charme du passé, des traditions nationales, de toute cette partie de la vie des peuples où l'imagination erre et se joue librement, au milieu d'un espace bien plus vaste que la vie actuelle. Les peuples peuvent un moment, sous l'empire d'une crise violente, renier leur passé, le maudire même ; ils ne sauraient l'oublier, ni s'en détacher longtemps et absolument. Un jour, dans l'un des parlements éphémères tenus en Angleterre sous Cromwell, dans celui qui prit le nom d'un de ses membres, personnage ridicule, dans le parlement Barebone, un fanatique se leva, et demanda que, dans tous les dépôts, dans tous les lieux publics, on anéantît les archives, les titres, tous les monuments écrits de la vieille Angleterre. C'était là un accès de cette fièvre qui saisit quelquefois les peuples

au milieu des plus utiles, des plus glorieuses régénérations. Cromwell, plus sensé, fit repousser la proposition. Croyez-vous qu'elle eût eu longtemps l'assentiment de l'Angleterre, qu'elle eût vraiment atteint son but ?

« A mon avis, l'école du dix-huitième siècle a plus d'une fois commis cette méprise de ne pas comprendre tout le rôle que joue l'imagination dans la vie de l'homme et de la société. Elle a attaqué, décrié, d'une part, tout ce qui était ancien, de l'autre, tout ce qui prétendait à être éternel : l'histoire et la religion ; c'est-à-dire qu'elle a paru disputer et vouloir enlever aux hommes le passé et l'avenir, pour les concentrer dans le présent. La méprise s'explique, s'excuse même par l'ardeur de la lutte alors engagée, et par l'empire de la passion du moment, qui satisfait à ces besoins d'émotion et d'imagination impérissables dans la nature humaine. Mais elle n'en est pas moins grave, et de grave conséquence. Il me serait facile d'en retrouver, dans mille détails de notre histoire contemporaine, la preuve et les effets.

« On s'est plaint d'ailleurs, et avec raison, que notre histoire ne fût point nationale, que nous manquassions de souvenirs, de traditions populaires. On a imputé à ce fait quelques-uns des défauts de notre littérature, et même de notre caractère. Faut-il donc l'étendre au delà de ses limites naturelles ? Faut-il regretter que le passé redevienne quelque chose pour nous, que nous y reprenions quelque intérêt ? »

Après ces sages réflexions, nous pouvons entre-

<sup>4</sup>. Guizot. *Hist. de la Civilisat. en France*, t. III.

prendre d'esquisser le moyen-âge aux points de vue : philosophique, scientifique, artistique et littéraire.

On ne peut guère aujourd'hui parler de la philosophie du moyen-âge sans éveiller de nombreux préjugés. S'il est une chose, en effet, qui soit méconnue, disons-le mot, honnie, c'est bien cette pauvre *scholastique* qui est, depuis trois cents ans environ, l'objet des dédains superbes et des attaques de tous ceux qui ont quelque influence sur l'opinion et qui confondent la forme avec l'idée.

Nous aborderons ce sujet avec notre indépendance ordinaire ; et si nous ne pouvons nous flatter de réhabiliter complètement la philosophie du moyen-âge, nous aurons du moins le mérite d'avoir travaillé à cette réhabilitation.

Le moyen-âge a laissé des monuments philosophiques d'une haute valeur, et ces monuments intellectuels seraient placés haut dans l'opinion publique, s'il était aussi facile de les apprécier que ces chefs-d'œuvre de l'art qui frappent, qui saisissent l'âme au simple aspect. Mais les œuvres philosophiques, il faut les étudier pour les apprécier. Or, quoi qu'on en dise, de nos jours on étudie peu ; aussi malgré la justice que l'on commence à rendre à une grande époque méconnue depuis si longtemps, la réhabilitation complète de la philosophie et de la science du moyen-âge est-elle encore éloignée.

C'est une raison pour nous de nous mettre à l'œuvre.

Leibnitz, parlant de la philosophie du moyen-âge, avait daigné avouer qu'il y avait de l'*or dans son fumier*.

Depuis on a bien voulu aller jusqu'à l'idée de Leibnitz, mais on avait pour ainsi dire peur d'en dire davantage.

Cependant la force de la vérité à parfois arraché aux hommes les plus compétents des aveux précieux.

“ On ne doit pas nier, dit Brucker<sup>1</sup>, qu'il ait existé à l'époque des scholastiques de grands génies doués d'une pénétration et d'une élévation peu communes. Quoique nous trouvions beaucoup de défauts dans leur méthode, nous n'hésiterons pas à souscrire au jugement de Mélancthon qui appelle les docteurs de l'école « des grands hommes, des hommes ingénieux ». Si on lit les meilleurs scholastiques, on trouvera, au milieu de beaucoup d'inutilités, d'excellentes observations. Nous formons donc, avec le grand Leibnitz, le vœu qu'un homme docte, également instruit de la philosophie scholastique et de la philosophie moderne, tire de ce fumier l'or qui y est enfermé. Nous sommes certains que son ouvrage serait un recueil de bonnes observations. »

M. Cousin est plus explicite que Brucker. « Je suis loin, dit-il<sup>2</sup>, de mépriser la scholastique ; j'en fais même grand cas, à l'exemple de Leibnitz qui disait y avoir trouvé de l'or. Il est impossible d'avoir plus d'esprit que les scholastiques, de déployer plus de finesse, plus d'habileté, plus de ressources dans l'argumentation, plus de cette analyse ingénieuse qui divise et subdivise, plus de cette synthèse puissante qui classe et ordonne. »

<sup>1</sup> Brucker. *Hist. critic. philosoph.*, t. III, p. 894 ; edit. Leips., in-4°.

<sup>2</sup> V. Cousin. *Hist. de la Philosoph. du dix-huitième siècle*, 2<sup>e</sup> lec., édit. 1841.

“ Il y a beaucoup de vérités dans la scholastique, dit encore M. Cousin<sup>1</sup>, et tout de même qu'aujourd'hui, après avoir, dans le premier moment d'émancipation, accusé, blasphémé, dédaigné le moyen-âge, on se met à l'étudier avec ardeur, avec passion même; de même, après avoir dit beaucoup de mal de la scholastique, il ne serait pas impossible, attendu qu'on va toujours d'un extrême à l'autre, et qu'il est inévitable qu'il en soit ainsi, il est probable qu'aujourd'hui, si l'on regardait du côté de la scholastique, on serait si fort étonné de la comprendre et de la trouver ingénieuse, qu'on passerait à l'admiration. »

Il en serait ainsi, sans aucun doute, si l'on avait le courage de regarder sans trembler les énormes in-folio dans lesquels elle est enfouie; et, sans vouer à cette philosophie une admiration exagérée, nous dirons que le moyen-âge possède des philosophes qui ne craignaient le parallèle ni avec Descartes, ni avec Leibnitz, et qui sont tout aussi profonds, sans être moins clairs, que Reid, Kant ou M. V. Cousin.

Ce dernier philosophe dépeint de cette manière le caractère général de la philosophie du moyen-âge<sup>2</sup>:

“ Le caractère fondamental de la scholastique est dans ceci, qu'elle s'exerçait dans un cercle qu'elle n'avait pas tracé elle-même, mais qui lui était imposé par une autre autorité que la sienne. L'esprit humain, avec toute son énergie, était dans le moyen-âge, et, quoiqu'il fût alors sous la forme religieuse la plus parfaite, il ne pouvait pas, en vertu de sa nature, ne pas chercher à se rendre compte de cette forme. De là, peu

<sup>1</sup> V. Cousin. Introd. à l'*Hist. de la Philosoph.*, 2<sup>e</sup> lcc., édit. 1841.

<sup>2</sup> *Ibid.*, loc. cit.

à peu, un enseignement religieux plus méthodique et plus régulier dans les cloîtres, puis les universités et la scholastique. Les systèmes les plus divers sont dans la scholastique avec une apparence de hardiesse extrême; vous seriez tout étonnés si vous saviez avec quelle liberté apparente on a raisonné dans le moyenâge... Mais ce n'est pas moi, c'est la nature humaine qui le dit : la pensée qui s'exerce dans un cercle qu'elle n'a point tracé elle-même et qu'elle n'ose pas dépasser, est une pensée qui peut contenir toute vérité, mais ce n'est pas encore la pensée dans cette liberté absolue qui caractérise la philosophie proprement dite. »

Ceci serait vrai si la pensée humaine pouvait dépasser les limites du cercle que lui a tracé la raison divine ; mais comme ces limites sont dans le domaine du surnaturel, et que la pensée de l'homme ne peut, malgré ses efforts, franchir les limites du possible, c'est-à-dire les limites que sa nature elle-même lui impose, le raisonnement de M. V. Cousin est faux de tout point. Aussi sommes-nous loin de souscrire à sa conclusion qu'il formule en ces termes :

“ Aussi la scholastique, à mon sens, est si peu le dernier mot de la philosophie, qu'à parler généralement et rigoureusement, c'est à peine, selon moi, *de la philosophie.* »

Quel est cependant le but unique de la philosophie? La connaissance de la vérité. La possession réfléchie et raisonnée de la vérité constitue donc la véritable philosophie; la recherche de la vérité ne constitue réellement que ses préliminaires, et plus l'esprit humain possède de vérités, plus sa philosophie est vaste et profonde. Si donc un homme se démontre la

vérité du christianisme, si, sortant des limites de la nature, il s'élance à la suite du *Verbe de Dieu* jusque dans les régions du surnaturel ; si, éclairé et soutenu par la foi, il surprend quelques-uns des secrets de Dieu et se plonge dans les éternelles splendeurs de *celui qui est*, pourquoi cet homme, inondé des lumières de Dieu, ne serait-il pas philosophe aussi bien que celui qui dédaignerait toutes autres lumières que celles qu'il pourrait acquérir par l'effort solitaire de son intelligence ?

L'erreur de M. Cousin et de beaucoup d'autres philosophes peu éclairés sur la nature de l'autorité de l'Eglise, consiste en ce qu'ils l'envisagent en dehors de son objet, qui n'est que *la vérité révélée*. Voici, en effet, comment M. Cousin s'exprime à ce sujet<sup>1</sup> :

“ Quel est le caractère de la scholastique ? d'être renfermée dans un cercle ; de se mouvoir, il est vrai, de s'agiter même dans ce cercle, mais sans pouvoir le dépasser. L'autorité vous imposait les principes et elle surveillait les conséquences ; sauf à vous à aller comme vous vouliez du principe à la conséquence. Telle est la scholastique. ”

Il est vrai que la philosophie au moyen-âge respectait la vérité révélée et s'appuyait sur elle comme sur une base inébranlable, mais il ne s'ensuit pas qu'elle ait été gênée dans ses allures. L'esprit humain avait son domaine, aussi vaste, aussi étendu qu'il l'est aujourd'hui, et, en dehors de ce domaine, il avait le vaste champ de la révélation où il exerçait son activité et d'où il tirait une bonne substance. Il est vrai que, dans ce champ de la révélation, la scholastique dépassa

<sup>1</sup> V. Cousin. *Hist. de la Philosoph. au dix-huitième siècle*, 2<sup>e</sup> lec.

souvent les bornes et souleva des questions qui bles-  
saient le dogme chrétien dans sa pure expression.

La scholastique, quoique essentiellement chrétienne, a donc été une des causes des erreurs des Eglises occidentales.

Son point de départ est celui-ci :

La *vérité* en elle-même est l'expression de *ce qui est*. De même que la *vérité physique* a sa raison dans la réalité de l'être matériel, ainsi toute *vérité métaphysique* a sa raison dernière dans *celui qui est essentiellement*, qui a déposé dans l'âme humaine les premiers principes du *vrai* et du *bien*, principes qui ne sont que des émanations de ses idées éternelles et dont il a complété la connaissance par une révélation spéciale.

C'est ainsi que le philosophe scholastique arrivait à la révélation dont il se démontrait le *fait* par le témoignage traditionnel, seul argument philosophique en rapport avec le *fait historique* qu'il faut bien distinguer des faits moraux qui trouvent leur démonstration dans la conscience ou la raison.

Le fait de la révélation démontré, le philosophe s'élançait dans la contemplation des vérités chrétiennes, les rattachait l'une à l'autre par un enchaînement logique, les considérait sous toutes faces, recherchait leurs secrets rapports avec les premiers principes qui émanent de la même source, construisait ainsi un vaste monument où la foi et la raison se prêtaient un mutuel concours.

Nous n'hésiterons pas à dire que la philosophie ainsi conçue nous semble avoir une toute autre ampleur que la philosophie moderne.

Qu'est-ce, en effet, que la philosophie aujourd'hui,

qu'une anatomie psychologique, un travail ingrat du *moi* sur lui-même, un empirisme intime dont les résultats sont presque nuls et qui n'est, à vrai dire, que le premier pas de la philosophie ?

Au moyen-âge, la philosophie ne se bornait pas à la contemplation du *moi*, elle était la *science transcendante de tout ce qui est*; elle embrassait tout : Dieu, l'homme et la nature. *Philosophe* au moyen-âge veut dire savant universel, savant qui ne se contente pas de recueillir des faits, mais qui cherche à pénétrer la nature même des choses et à rendre raison de tous les résultats.

Le premier nom qu'il faille prononcer, lorsqu'on entreprend de parler de la philosophie du moyen-âge, est celui de Gerbert. Cet homme extraordinaire était un *philosophe* suivant l'acception large que l'on donnait à ce mot, c'est-à-dire un savant universel.

Suivant lui, la philosophie doit être envisagée aux points de vue théorique et pratique. La philosophie pratique est dispensative, distributive ou politique, selon qu'on l'exerce vis à vis de soi, d'un autre individu, ou de la société. La philosophie théorique se divise en trois parties : la physique ou philosophie de la nature matérielle ; les mathématiques, ou la philosophie des rapports existants entre les êtres ; la théologie, ou philosophie du spirituel et de l'intelligible.

Cette idée générale de la philosophie a incontestablement de l'ampleur ; elle est complète, car tout rentre dans les trois catégories : du corporel, du spirituel et de l'intelligible ; de soi, de l'individu et de la société.

Gerbert cultiva avec un égal succès la physique, les mathématiques et la théologie.

Il ne considérait la dialectique que comme l'introduction à la philosophie. Quoiqu'il n'eût à sa disposition que les ouvrages les moins importants d'Aristote, et ceux de Porphyre et de Boëce, il avait une grande subtilité de dialectique et savait déjà appliquer à la démonstration des théorèmes de l'ordre moral la méthode géométrique qui fut depuis adoptée généralement dans les écoles de philosophie.

Quoique Gerbert fût très distingué par son génie philosophique, son influence pour la régénération intellectuelle de son époque s'exerça plutôt d'une manière générale qu'au point de vue spécial de la philosophie.

Celui qui imprima à la philosophie du moyen-âge son vrai caractère fut Anselme, d'abord moine et abbé du Bec, puis archevêque de Cantorbéry.

Comme Gerbert, Anselme envisageait la philosophie comme la science universelle ; mais il s'attacha principalement à la partie métaphysique qui allait mieux à son génie méditatif que l'observation des phénomènes de la nature sensible. Il conçut l'idée sublime de coordonner d'une manière logique toutes les vérités en partant d'un principe incontesté, et d'élever sur ce principe, en marchant de conséquence en conséquence, le monument complet des connaissances métaphysiques accessibles à la raison humaine ou connues par la révélation.

Telle fut l'idée qu'il réalisa dans son *Monologium*. Cet ouvrage, avec le *Proslogium* et le *Dialogus de veritate*, sont, sans contredit, trois œuvres dignes d'être placées au premier rang parmi les ouvrages philosophiques les plus remarquables.

Nous ne pouvons donner une idée plus juste de la philosophie du moyen-âge qu'en exposant sommairement le système d'Anselme tel qu'il résulte de ses ouvrages.

Il part de lui-même et admet son être, son existence comme la base sur laquelle il peut asseoir le fondement des connaissances. L'observation psychologique lui découvre en lui comme des principes essentiels, identifiés à son être même, les idées générales du *vrai* et du *bien* qui sont les principes essentiels et constitutifs de son intelligence; son être n'a pas sa *raison* en lui-même, il lui faut donc une cause; de même les idées essentielles qu'il découvre au fond de sa nature, doivent avoir une *raison*. Cette raison première ne peut être qu'un être en qui l'existence soit une nécessité de nature et qui soit le type du *vrai* et du *bien*. C'est ainsi qu'Anselme remonte, de la considération de lui-même, à Dieu.

Il s'arrête à contempler l'essence divine en elle-même. En Dieu, rien ne peut être relatif ou accidentel, tout doit être absolu, nécessaire et substantiel; il *est* par lui-même et *nécessairement* tout ce qu'il est. D'où il suit qu'il est *un*, qu'il ne peut être subdivisé ni en *substance*, ni par le *temps*, ni par l'*espace*. De là, les grandes vérités de l'unité, de l'éternité, de l'infinité de Dieu.

L'être existant par lui-même est nécessairement *actif*; il exprime sa *pensée*; cette expression de sa pensée est son *verbe* ou sa parole, et son *verbe* est l'expression de *ce qui est*, et par conséquent est *vérité*. Le verbe de Dieu ne peut être, comme la parole matérielle de l'homme, un son d'une signification conven-

tionnelle, mais l'image réfléchie de tout l'être divin, le résultat de sa compréhension infinie. Ce verbe, distinct en quelque sorte de l'être qu'il exprime, lui est cependant co-éternel et n'en peut être *essentiellement* séparé. De là, en Dieu, une dualité ineffable, incompréhensible, mais nécessaire.

Par une série de contemplations non moins rigoureuses et non moins sublimes, Anselme s'élève de la Dualité à la Trinité. Il aime à planer dans ces hauteurs ; son génie se plaît à rester suspendu bien au dessus de la sphère de la nature. C'est pour lui, dit-il, chose délectable de s'abîmer dans la contemplation des plus sublimes vérités. Jamais philosophe ou théologien n'a dépassé Anselme, dans la considération de l'essence divine.

De Dieu, Anselme descend à l'homme, dans lequel il voit l'image de la Trinité divine. Il réduit à trois les facultés intellectuelles de son âme : la mémoire, l'intelligence et l'amour. Cette théorie psychologique est commune à presque tous les écrivains ecclésiastiques des premiers siècles et du moyen-âge ; mais par *mémoire*, ils n'entendent pas seulement *le souvenir*, mais bien l'*âme en possession réfléchie de la vérité*. L'âme ne peut exister sans idées, et la réalité de l'idée ne peut être que dans le vrai. La *vérité* est donc le principe essentiel de l'âme, et c'est sa possession réfléchie qui est la première condition essentielle de l'intelligence. La *mémoire* ainsi entendue est la base des autres facultés : la faculté intellectuelle ou contemplative, qui a pour objet le *vrai* ; la faculté active ou l'amour, qui a pour but la réalisation pratique du vrai, c'est-à-dire le *bien*.

C'est ainsi que l'âme, *une* essentiellement et *triple* en facultés premières et fondamentales, est l'image de la Trinité dans laquelle on distingue de même : le principe, le verbe, et l'amour, ou le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

Anselme, dans ses ouvrages philosophiques, se tient dans les sphères élevées de la métaphysique. Dieu, l'homme considéré au point de vue psychologique, les rapports nécessaires qui existent entre Dieu et l'homme ; ce sont là les sujets ordinaires de ses méditations. Par une induction puissante et rigoureusement logique, il posa les bases fondamentales de la science universelle, et laissa à d'autres les régions moins élevées de la nature.

Un moine de Marmoutiers, nommé Gaunilo, essaya de combattre un des premiers principes d'Anselme et prétendit qu'il ne pouvait logiquement conclure l'existence de Dieu de l'idée purement subjective qu'il trouvait dans sa raison.

Anselme se défendit avec succès. Cette discussion métaphysique du onzième siècle est bien propre à nous faire apprécier la puissance de conception de ces premiers philosophes du moyen-âge. Nous en dirons autant de la fameuse discussion des *réalistes* et des *nominalistes* ou *nominaux*. A ce titre nous entrerons dans quelques détails généraux sur cette importante question. Elle fut soulevée à la fin du onzième siècle, et fut renouvelée au quinzième par Occam. On peut donc dire qu'elle remplit toute la période féodale.

Le plus fameux champion, sinon l'auteur du nominalisme, fut Roscelin, chanoine de Compiègne. Suivant lui, les idées générales n'ont rien de réel en elles-

mêmes, elles se réduisent pour nous à des *mots* ou des *noms* exprimant de pures abstractions, et ne sont qu'un résultat d'une simple opération intellectuelle. Toute la réalité est dans l'*individu* qui seul a une existence propre. Quant aux idées générales ou *universaux*, l'esprit les acquiert par la généralisation des idées particulières que lui fournissent les individualités d'un même genre, mais ce genre lui-même n'est qu'une abstraction qui n'a d'existence que dans l'esprit qui le conçoit. Par conséquent, cette idée exprimée n'est qu'un *nom*, de là la désignation de *nominalistes* ou *nominaux* donnée aux disciples de Roscelin.

Toute idée philosophique, au moyen-âge, était appliquée aux dogmes du christianisme. Comme le plus hardi penseur ne révoquait point en doute la vérité chrétienne, chacun voulait l'avoir pour soi. Le *dogme* était regardé comme le *criterium* de tout système philosophique, le moyen d'en découvrir le vrai ou le faux, de lui donner de la valeur.

Roscelin voulut donc faire au dogme de la Trinité l'application de son système ; mais, sous ce rapport, il ne fut pas heureux. Si, en effet, les idées générales ne sont qu'un *nom*, et que les individualités seules ont de la réalité, il s'ensuit que la *Trinité* n'a pas de réalité en elle-même et que chacune des trois personnes a une existence propre et indépendante ; d'où il suivrait qu'il y aurait trois Dieux.

Roscelin, conséquent avec ses principes, prétendit, tout en admettant un seul Dieu, qu'on pourrait dire qu'il y en a trois, si cette manière de parler était en usage. Cette opinion hétérodoxe le fit condamner et nuisit fort à son système qui contenait cependant beaucoup de vrai.

Il aurait évité l'écueil sur lequel il vint échouer, s'il eût fait une distinction entre les êtres contingents dont toute l'existence est individuelle et accidentelle, et l'*être nécessaire*, dans lequel tout est *réel* et *un*, puisqu'en lui tout a sa raison dans une nécessité de nature. L'erreur de Roscelin fut regardée comme une preuve que son système n'était pas *vrai*, puisqu'il ne pouvait s'accorder avec la vérité révélée; aussi fut-il vigoureusement attaqué par Anselme, par Odon de Cambrai, par Guillaume de Champeaux et tous les plus célèbres professeurs qui accréditèrent par leur enseignement le système du *réalisme* diamétralement opposé à celui de Roscelin.

D'après les *réalistes*, les idées générales exprimées n'étaient pas de purs *noms*; elles avaient un type réel. Les *essences*, comme disait Platon, ou les *universaux*, comme on disait au moyen-âge, étaient des réalités dont les individualités n'étaient que des expressions partielles; ces individualités n'existaient que parce qu'elles avaient leur raison d'être, dans cette réalité universelle dont elles faisaient partie intégrante.

Amaury de Chartres, s'emparant de ces principes, prétendit que la réalité universelle, raison première des individualités, n'était autre que *Dieu*, et que tous les êtres tenaient à Dieu comme les parties tiennent au tout. Il arriva ainsi au panthéisme. Voulant ensuite, suivant l'usage, démontrer la concordance de son système avec le dogme chrétien, il abusa de cette expression de l'Ecriture : que les fidèles sont *membres* de Jésus-Christ, et prétendit qu'ils ne pouvaient *réellement* en être *membres*, s'ils ne faisaient pas partie de Jésus-Christ lui-même qui n'était que la réalité universelle de tous les individus chrétiens.

D'autres réalistes ne poussèrent pas leur système jusqu'à l'hérésie, mais jusqu'à l'absurde. Ce fut une véritable manie pour créer des *réalités* imaginaires, et l'on transforma en *entités* toutes les idées ou qualités purement intelligibles ; de là, les *espèces sensibles* qui n'étaient autres que les qualités des objets transformés en êtres réels ; les *espèces intelligibles*, ou entités, qui servaient d'intermédiaires pour porter jusqu'à l'esprit les objets spirituels ou purement intelligibles, de même que les *espèces sensibles* portaient jusqu'à lui la notion des objets matériels.

Plus les idées furent abstraites et singulières, plus on s'y attacha avec opiniâtreté ; on croyait ainsi faire preuve d'une plus haute puissance de conception. Aux douzième et treizième siècles, il régnait, dans les écoles, une espèce de fureur philosophique que Jean de Salisbury a raillée avec autant d'esprit que de raison.

« Les poètes et les historiens, dit-il<sup>1</sup>, furent notés d'infamie ; et si par hasard on voyait quelqu'un s'appliquer à l'étude des œuvres des anciens, on le regardait comme un pauvre homme plus arriéré qu'un âne d'Arcadie, comme un esprit plus lourd que le plomb, plus obtus qu'une pierre brute ; on le regardait en pitié. Chacun ne voulait se nourrir que des fruits de son génie ou du génie du maître dont on suivait les leçons. Aussi voyait-on éclore tous les jours des jeunes gens qui entraient à l'école sachant à peine lire et qui en sortaient philosophes, après y être restés autant de temps qu'il en faut aux petits oiseaux pour avoir des

<sup>1</sup> Joann. Sal. *Metalogic.*, lib. 1.

plumes. Comment s'y prenaient donc les chefs des écoles qui avaient consacré, je ne dirai pas leurs veilles, mais leurs rêves à la philosophie? Le fait est que toutes les sciences prenaient de nouvelles allures; on ne pouvait reconnaître ni la grammaire, ni la dialectique, à leur physionomie de fraîche date. Pour la rhétorique, il n'en était plus question, écrasée qu'elle était sous l'anathème. Les vieilles règles n'étaient plus de saison, et, du sanctuaire de la philosophie, on avait tiré une méthode toute neuve pour le *quadrivium*<sup>1</sup>. On n'entendait plus retentir que les mots *convenance* et *raison*. C'était l'argument qui coulait de toutes les bouches. Comment faire, je vous prie, une chose *convenablement* et *raisonnablement*, sans parler de *convenance* et de *raison*? L'entreprendre, c'eût été une chose absurde, inerte, indigne d'un philosophe. »

Jean de Salisbury, qui se moquait avec esprit des abus des discussions philosophiques, était lui-même fort bon philosophe. L'enthousiasme pour des questions abstraites pouvait être excessif; mais, par cela même, il dénotait une activité intellectuelle qui ne pouvait avoir, pour le progrès de l'esprit humain, que d'excellents résultats. Au dessus de la foule raisonnable et querelleuse des philosophes sans portée, s'élevaient des philosophes du premier mérite, qui ne fussent pas nés, peut-être, si l'esprit humain n'eût été dirigé vers ces hautes régions.

<sup>1</sup> L'enseignement, depuis le cinquième siècle environ, était divisé en deux parties désignées sous les noms de *trivium* et de *quadrivium*. Dans le *trivium* étaient comprises : la grammaire, la rhétorique et la logique. De là on appela ces études *triviales* ou élémentaires et communes; beaucoup s'arrêttaient là. — Dans le *quadrivium* étaient comprises : l'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astronomie. — Le *trivium* et le *quadrivium* étaient désignés sous le nom général de : *sept arts libéraux*.

Ce fut même, sans doute, de l'excès des discussions philosophiques que naquit la pensée de systématiser, dans un tout complet et logique, l'enseignement philosophique, et qui donna naissance à ces œuvres extraordinaires que l'antiquité ne connut pas et qui, depuis, sont devenues si communes.

Nous voulons parler des *sommes* philosophiques ou théologiques dans lesquelles sont coordonnées d'une manière logique toutes les connaissances philosophiques accessibles à l'intelligence humaine.

On peut regarder le *Monologium* et le *Proslogium* d'Anselme comme le premier modèle de ces grands travaux<sup>1</sup>, comme l'œuvre génératrice dans laquelle sont posés les principes qui furent appliqués dans tous les autres. Anselme domine toute la philosophie du moyen-âge, comme Descartes la philosophie moderne, et il existe plus d'un rapport entre ces deux hommes de génie qui partent exactement des mêmes principes.

C'est Anselme qui avait dit ces paroles qui furent adoptées comme la base de l'enseignement :

“ L'ordre exige que nous *croyions* les vérités profondes de la foi chrétienne avant que nous osions les discuter en elles-mêmes rationnellement; mais c'est à mes yeux une négligence condamnable si, lorsque nous sommes affermis dans la foi, *nous ne cherchons pas à comprendre ce que nous croyons.* ”

Toute la philosophie du moyen-âge est dans ce principe. Mais ce principe l'entraîne à de fausses déductions qui dénaturèrent souvent les données que l'on ne pouvait pas comprendre.

<sup>1</sup> Avant cette époque, saint Jean de Damas avait bien composé une somme théologique, mais ce fut surtout en France, pendant le onzième siècle et les siècles suivants, que l'on vit apparaître ces grands travaux.

La scholastique considère les vérités de foi comme *faits* révélés et comme *l'objet d'investigations philosophiques*. D'abord, elle constate les *faits* par des preuves en rapport avec la nature de ces *faits*, c'est-à-dire par le témoignage traditionnel certain et permanent ; puis, cette démonstration acquise, elle sonde rationnellement la vérité révélée pour augmenter la somme des connaissances naturelles qui sont du domaine de l'intelligence abandonnée à elle-même. Tous les philosophes qui vinrent après Anselme suivirent cette marche. Que l'on jette les yeux sur toutes les œuvres philosophiques, et l'on y verra les vérités révélées, appuyées d'abord sur le témoignage traditionnel, puis disséquées, pour ainsi dire, en théorèmes géométriques et démontrées.

Hildebert, d'abord évêque du Mans, puis archevêque de Tours, marcha le premier sur les traces d'Anselme. Dans son *Traité philosophique* et dans sa *Philosophie morale*, il exposa d'une manière systématique l'enseignement dogmatique et moral du christianisme, qu'il démontre philosophiquement. Pierre Lombard profita des travaux d'Hildebert et d'Anselme, et composa son *Livre des Sentences*. Cet ouvrage fut la base de l'enseignement théologique jusqu'à Thomas d'Aquin. Il dut cet honneur à sa méthode claire, simple et logique.

Pierre Lombard n'avait pas le génie philosophique d'Anselme, mais il avait l'esprit d'analyse et savait systématiser avec exactitude. On lui donna le titre de *Maître des sentences* et son ouvrage marcha à côté de ceux d'Aristote.

Alain des Isles n'obtint pas la réputation de Pierre Lombard ; cependant, son livre intitulé : *Ars fidei*

*catholicæ* dénote en lui beaucoup de science et de philosophie. Il embrasse *tout* dans son vaste plan : Dieu, l'homme, la nature, les rapports de l'homme et de la nature avec Dieu ; la réparation de l'homme par Jésus-Christ ; ses moyens de régénération, ses destinées futures.

Abeillard, le plus grand philosophe du douzième siècle, suivit la même route que ses prédecesseurs, mais avec une dialectique plus subtile. Son *Introduction à la Théologie chrétienne* et son *Ethique* ne sont qu'une somme théologico-philosophique dans laquelle il procède rationnellement à la démonstration du dogme et de la morale du christianisme. Abeillard a peut-être plus de subtilité qu'Anselme, mais beaucoup moins de génie philosophique.

Jusqu'à la fin du douzième siècle environ, les philosophes restèrent dans les hautes régions de la métaphysique. La philosophie de la nature se bornait à quelques considérations générales qui n'étaient appuyées que sur une observation superficielle des principaux phénomènes.

Mais bientôt une ère nouvelle s'ouvrit pour cette branche intéressante de la philosophie; dans le courant du douzième siècle, les œuvres complètes d'Aristote<sup>1</sup>, avec les traductions et les commentaires d'Avicenne et d'Averroës, furent apportées en France. On trouve dans les deux commentateurs arabes beaucoup de physique, d'astronomie et d'alchimie (c'est ainsi qu'on nommait la chimie). Leurs ouvrages et ceux d'Aris-

<sup>1</sup> On n'avait eu jusqu'alors que plusieurs traités d'Aristote ; Boëce, Cassiodore, Claudio-Mamert et quelques traités des saints Pères, de saint Augustin, surtout, pour étudier la philosophie.

tote, copiés dans toutes les écoles, mirent en circulation d'abondants matériaux et créèrent une génération de *philosophes naturalistes*.

La métaphysique, cependant, fut toujours cultivée avec soin et progressa jusqu'au treizième siècle qui est le point culminant de la période féodale, sous tous les rapports.

L'homme qui alors fut la plus haute expression de la philosophie métaphysique, fut Thomas d'Aquin.

Parmi ses nombreux ouvrages, il en est un surtout, qui a toujours fait l'étonnement de tous ceux qui ont été capables de l'apprécier, c'est la *Somme théologique*.

Cet ouvrage est un des plus complets, des plus profonds qui soient sortis du génie humain. Ce n'est pas seulement un cours de théologie, mais de métaphysique, de morale, de politique, « et cette politique n'est pas du tout servile, » dit avec raison M. V. Cousin<sup>1</sup>. Thomas est profond dans ses conceptions, rigoureux dans ses déductions ; chacune de ses phrases a l'exactitude d'un axiome géométrique et la simplicité d'une *vérité*. Dans ce vaste monument philosophique, on ne trouverait peut-être rien qu'on pût retrancher ou modifier sans nuire à la clarté et à l'exactitude. Le principe posé, toutes les questions de détail, toutes les conséquences se succèdent, sortent d'elles-mêmes ; l'œil scrutateur du philosophe va les chercher dans les profondeurs où une vue ordinaire ne les eût pas aperçues. Dans les questions controversées, Thomas expose d'abord les raisons qui militent en faveur de

<sup>1</sup> V. Cousin. *Cours d'histoire de la philosophie*, leç. 9<sup>o</sup>.

l'opinion qu'il ne croit pas devoir adopter ; et ce n'est qu'après avoir revêtu l'opinion adverse de toutes les raisons fournies par ceux qui l'ont admise, qu'il expose les preuves de la sienne. Ces preuves sont toujours claires et concluantes, ou tout au moins aussi-fortes que celles qui étayent le système contraire.

Thomas n'appuie pas sur lui-même, comme Anselme, l'édifice de ses connaissances ; il ne creuse pas jusqu'à la première pierre ; mais, après de courts préliminaires sur la science théologique, il se pose cette grave question : Dieu existe-t-il ? et il arrive par le raisonnement au point où Anselme était parvenu par induction ; il contemple les attributs de la divinité, approfondit son action créatrice dont il admire en détail les effets : les anges et le monde spirituel, puis le monde physique, l'homme surtout qu'il étudie dans son principe spirituel, dans sa nature corporelle et dans ses destinées. Ces dernières considérations le conduisent à l'examen de *la loi* qui doit diriger les actions de l'homme ; de cette loi dérivent les devoirs qu'il doit accomplir ; cet accomplissement lui fait pratiquer les *vertus* et éviter les *vices*, que le profond docteur expose dans tous leurs détails avec ce tact sûr qui dénote le moraliste sage et observateur.

Mais, pour arriver à la pratique des vertus ou à l'accomplissement de ses devoirs, l'homme a besoin d'un *moyen* qui supplée aux forces que lui fit perdre la déchéance primitive de l'humanité. Ce moyen c'est la *grâce* que lui a méritée Jésus-Christ, le réparateur et le sanctificateur du monde.

Arrivé à ce point, Thomas aborde l'Incarnation du Fils de Dieu et la rédemption des hommes.

Là s'arrête la *Somme* de Thomas. Le temps fit défaut au grand philosophe et son œuvre est restée inachevée, comme ces vastes monuments qui s'élevaient à la même époque et qui sont restés comme un défi porté aux siècles postérieurs, de continuer ces chefs-d'œuvre.

Outre le grand théologien-philosophe du treizième siècle, Hugues-de-Saint-Cher, Alexandre de Halès, Guillaume de Paris, et plusieurs autres se distinguèrent en France par l'étude de la métaphysique et de la morale ; mais aucun ne put rivaliser avec celui qui fut surnommé *l'Ange de l'école* et qui éleva la philosophie du moyen-âge à son apogée.

La *Somme théologique* de Thomas remplaça le *Livre des Sentences* de Pierre Lombard, comme base de l'enseignement.

Au commencement du quatorzième siècle, cependant, Duns Scott fonda une école opposée à la sienne, et bientôt il ne fut bruit dans le monde savant que des discussions des *thomistes* et des *scotistes*, sur les problèmes les plus élevés de la théologie et de la philosophie. Scott avait en subtilité ce que Thomas avait en profondeur ; il n'était pas philosophe, dans la stricte acception du terme ; car il n'avait pas d'opinions qui lui fussent propres ; mais il savait donner une physiognomie neuve aux opinions des autres et les présenter avec une subtilité inconnue avant lui. Son but était de perfectionner la philosophie en posant toutes les questions d'une manière plus rigoureuse, en apportant dans leur démonstration une méthode plus subtile. Malheureusement cette subtilité dégénéra en véritable manie, et Duns Scott, malgré son mérite, fut l'homme qui contribua le plus à faire tomber la philosophie de la hauteur où Thomas l'avait élevée.

A la même époque, Raymond-Lulle, par son *Art combinatoire*, cherchait à faire de l'intelligence humaine une *machine à idées*. Okcam, en réveillant les questions du nominalisme et du réalisme et en se déclarant pour le système de Roscelin presque abandonné depuis le douzième siècle, poussa de même les esprits dans la voie des subtilités prétentieuses.

A la fin du quatorzième siècle il n'y eut presque plus que des dialecticiens ; au quinzième, la philosophie n'était plus qu'un *ergotisme* ridicule ; les grandes questions étaient étouffées sous une foule de propositions secondaires, souvent inutiles et ridicules, hérissées de mots barbares, pédantesques, à peine intelligibles pour les plus profonds initiés.

Ce n'était plus la *vérité* qui était l'objet de la philosophie ; chacun n'avait qu'un but : celui de raffiner en subtilité sur les autres. Les idées étaient ainsi remplacées par les mots ; au lieu de s'occuper des grandes questions, on ne discutait que sur l'univocité de l'être, la quiddité, la forme ou la qualité générale, et autres questions analogues.

Ce n'était plus que la philosophie dégénérée.

On peut donc établir trois périodes bien déterminées dans la philosophie du moyen-âge :

La première commence avec le onzième siècle et s'étend jusqu'au treizième : Gerbert, Anselme, Abelard sont les hommes en qui elle se personnifie principalement ;

La deuxième période renferme le treizième siècle : elle atteint, grâce à Thomas d'Aquin, le point le plus élevé ;

La troisième embrasse les quatorzième et quinzième

siècles; c'est la décadence successive. Duns Scott, Okcam, Durand de Saint-Pourçain, Pierre d'Ailly; Jean de Buridan, Gabriel Biel, François de Mayron sont les dialecticiens les plus célèbres de cette période. Les philosophes y furent nombreux, et il n'y eut cependant presque plus de philosophie.

On eût dû réservé pour la scholastique dégénérée des quatorzième et quinzième siècles toutes les attaques que l'on a dirigées en général contre la philosophie du moyen-âge; on eût alors été dans le vrai : car on ne peut rien dire de trop fort contre les abus de cet *ergotisme* ridicule qui avait envahi l'enseignement.

La science, au moyen-âge, suivit les mêmes phases que la philosophie.

Nous sortirions de notre sujet en présentant le tableau détaillé du mouvement scientifique de cette époque; cependant, nous devons en esquisser quelques traits, d'abord parce qu'alors la science fut chrétienne, et puis, parce qu'elle fut principalement cultivée par le clergé et les ordres monastiques.

La renaissance de la science, comme celle de la philosophie, comme celle des arts, remonte au onzième siècle, et Gerbert, surtout, influe sur cette régénération scientifique.

Gerbert cultiva surtout les mathématiques, la physique et l'astronomie. L'impulsion qu'il donna à ces sciences les maintint au premier rang. L'arithmétique surtout et la géométrie étaient très cultivées aux onzième et douzième siècles. La plupart des hommes célèbres de cette époque sont renommés dans les monuments contemporains pour leurs connaissances mathématiques. L'astronomie fit moins de progrès,

faute d'instruments d'optique ; l'esprit humain, ne trouvant pas d'aliment suffisant dans les données que lui fournissait une observation incomplète, se perdit dans des espaces imaginaires, en des régions inconnues. C'est ainsi que l'astronomie dégénéra en astrologie judiciaire. On voulut voir dans les phénomènes la raison déterminante des événements futurs. L'astronomie ne fut plus une science positive, mais une science occulte, et ses adeptes exercèrent sur les décisions les plus graves une magique influence.

Dès le onzième siècle, l'astronomie avait ce caractère. On cite parmi les plus célèbres astrologues de cette époque, Gilbert Maminot, évêque de Lisieux. Cependant les hommes les plus graves protestèrent contre l'abus étrange que l'on faisait de la science des astres, et, au douzième siècle, Hildebert, dans son poème intitulé : *le Mathématicien*, poursuivit de ses sarcasmes les prétendus prophètes.

Gerbert, quoique décoré du titre de *sorcier* ou de *magicien*, ne contribua pas cependant à jeter la science dans ces régions inconnues. Ses ouvrages et les données trop rares que nous fournissent les chroniqueurs de son temps, attestent que sa méthode scientifique était l'observation et que les mathématiques étaient son moyen de démonstration.

Vers la fin du douzième siècle, la physique et la chimie, très peu cultivées jusqu'alors, firent beaucoup de progrès, grâce aux œuvres complètes d'Aristote<sup>1</sup> qui furent alors publiées en France, accompagnées des commentaires d'Avicenne et d'Averroës. Dès lors,

<sup>1</sup> Jusqu'alors on n'avait pas connu les ouvrages d'Aristote sur l'histoire naturelle. Plusieurs même pensent que ses ouvrages de dialectique n'étaient pas tous connus avant le douzième siècle.

dans toutes les écoles, on remarque, pour les sciences, une ardeur beaucoup plus prononcée qu'auparavant. Ce n'est plus seulement l'arithmétique, la géométrie et l'astronomie que l'on y cultive, mais la physique, la chimie et l'histoire naturelle.

Ces sciences avaient fait de véritables progrès au treizième siècle.

Alors vivaient Albert le Grand et Vincent de Beauvais, deux savants de premier ordre dont les œuvres attestent la profonde érudition.

Leurs ouvrages ne sont pas, comme on le pense bien, à la hauteur des connaissances actuelles ; cependant, on y trouve des aperçus fort justes, des observations curieuses, une variété de connaissances qui étonne.

On a souvent reproché aux savants du moyen-âge d'avoir négligé la méthode expérimentale qui seule peut faire progresser la science. Il y a beaucoup de vrai dans cette critique, et il est certain que les physiciens ou naturalistes admettaient avec trop de facilité certains principes fort contestables et auxquels ils voulaient subordonner les faits de la nature. Cependant, on voit, par les œuvres d'Albert le Grand, que cet homme célèbre s'appliquait à des observations zoologiques et minéralogiques.

Vincent de Beauvais, sous le titre de *Miroir doctrinal*, *Miroir historique* et *Miroir naturel*, composa une véritable encyclopédie dans laquelle il résuma toutes les connaissances littéraires, métaphysiques, physiques et historiques de son temps.

A ce titre, et pour l'histoire de la science, le travail de Vincent de Beauvais est extrêmement curieux.

Mais Albert le Grand est bien supérieur à Vincent de Beauvais pour la profondeur et l'étendue du savoir. Il fut, au treizième siècle, pour la philosophie naturelle, ce que fut Thomas d'Aquin, son disciple, pour la philosophie métaphysique et morale.

On reste stupéfait à la vue des énormes travaux d'Albert le Grand. Cet homme étonnant semble avoir voulu ravir à la nature tous ses secrets. Il approfondit tout ce qu'il peut observer et s'efforce continuellement de découvrir les raisons les plus cachées des êtres et des phénomènes. Désireux de tout connaître, il ne reculait même pas devant la *magie*, et on lui donna le titre de *sorcier*, comme à Gerbert, avec lequel il avait plus d'un trait de ressemblance.

Quand on jette seulement les yeux sur les pages d'Albert, on aperçoit la science déborder de toutes parts, et on ne sait si l'on doit plus s'étonner ou de son immense erudition, ou de la légèreté de ces prétendus savants qui n'ont pas encore perdu l'habitude d'appeler le moyen-âge une époque ignorante. Qu'ils ouvrent donc les énormes volumes d'Albert, et, s'ils sont assez habiles pour découvrir les pensées profondes, les aperçus étonnans qui jaillissent, pour ainsi dire, de chaque mot, ils resteront convaincus qu'un siècle qui a produit Albert ne peut être un siècle ignare.

Après le treizième siècle, la science dégénéra comme la philosophie.

A part quelques résultats utiles que les savants obtinrent sans les chercher, on ne peut constater dans les travaux scientifiques qu'une activité stérile; ce qui venait surtout de ce que les savants ne se proposaient que des résultats chimériques pour but de leurs

recherches. Ainsi, les chimistes ne songeaient qu'à trouver la pierre philosophale ; les mathématiciens s'épuisaient en combinaisons pour découvrir le principe du mouvement perpétuel ou la quadrature du cercle. L'activité dirigée ainsi vers un but chimérique, presque sans autre guide que des principes faux ou tout au moins contestables, ne pouvait produire que des résultats à peu près nuls.

Les arts seuls, à cette époque de décadence, conservèrent quelque splendeur.

Il serait bien inutile aujourd'hui d'entreprendre de réhabiliter le moyen-âge au point de vue artistique ; justice lui est rendue sous ce rapport, et l'on ne comprend plus comment, au dix-huitième siècle, à une époque si rapprochée de la nôtre, on put avoir un mépris aussi ignare pour les chefs-d'œuvre de l'architecture, de la sculpture et de la ciselure de la période féodale.

L'art chrétien naquit au onzième siècle. Dans les monuments chrétiens antérieurs à cette époque on ne faisait guère que copier avec plus ou moins de perfection les règles de l'architecture gréco-romaine ; mais, au onzième siècle, on remarque dans les œuvres d'art un caractère propre, un genre nouveau. Ce fut d'abord un mélange incohérent d'idées empruntées indistinctement aux traditions chrétiennes et idolâtriques ; mais peu à peu l'idée chrétienne domina ce chaos et fit sortir des éléments divers qui y étaient confondus une architecture à laquelle on donne généralement aujourd'hui le nom d'*architecture chrétienne*. L'idée première appartient peut-être aux Maures d'Espagne ; mais l'idée chrétienne prit vite le dessus et a été le

principe créateur de ce style architectural ; c'est elle aussi qui a présidé à ses développements, qui les a dirigés ; aussi peut-on dire qu'une pensée chrétienne jaillit de chaque détail artistique, de chaque pierre des églises du moyen-âge.

Le point culminant de l'art chrétien, comme de la philosophie et de la science au moyen-âge, est le treizième siècle.

Jusqu'alors on avait conservé beaucoup des caractères de l'architecture romaine, l'arcade en plein cintre, la colonne, le chapiteau à feuilles d'acanthe et à volutes ; mais, dès le douzième siècle, l'arc en tiers-point ou ogive, remplaça l'arcade en plein cintre et donna à l'architecture chrétienne sa physionomie.

Dès lors, les cintres s'élevèrent progressivement jusqu'à l'ogive à lancettes, svelte et élégante création du treizième siècle ; les colonnes se changèrent en colonnettes juxtaposées qui s'élancèrent à des hauteurs prodigieuses pour s'épanouir ensuite en nervures gracieuses. Le principe ogival, appliqué à tous les détails de l'art chrétien, donna à l'église un caractère presque aérien, en fit une création neuve qui semblait, par sa nature même, être l'inspiration du spiritualisme et guider les âmes vers les sphères célestes.

Il faudrait être complètement dépourvu de goût et de sensibilité pour contempler sans émotion ces belles églises du moyen-âge aux formes si pures et si harmonieuses. Qui n'a été saisi d'admiration, en contemplant ces voûtes où l'artiste semble avoir voulu défier les lois de la pesanteur, sur lesquelles les nervures rivalisent de grâce et de délicatesse avec les branches des arbres qui forment les voûtes de feuillage des

forêts ! Ces flèches, ces dentelles de pierre, ces belles roses parsemées d'émaux brillants et purs, ces sculptures qui font vivre la pierre, le bois et les métaux, ces chapiteaux où la pierre docile se plie à toutes les fantaisies de l'artiste, toute cette ornementation des belles églises du treizième siècle en fait, autant par le fini des détails que par les proportions à la fois vastes et gracieuses de l'édifice, un tout harmonieux qui produit sur l'âme l'effet d'une sublime mélodie.

L'imagination est frappée plus délicieusement encore, lorsqu'au delà des détails artistiques, on sait découvrir l'*idée* qui les a inspirés, le symbolisme dont ils sont la traduction. Mais la plupart des admirateurs ne comprennent rien au profond symbolisme de l'Eglise chrétienne.

“ L'Église<sup>1</sup> est maintenant un objet de curiosité scientifique, c'est un musée gothique que visitent les habiles ; ils tournent autour, regardent irrévérencieusement et louent au lieu de prier. Encore savent-ils bien ce qu'ils louent ! Ce qui trouve grâce devant eux, ce qui leur plaît dans l'Église, ce n'est pas l'Église elle-même ; ce sera le travail délicat de ses ornements, la frange de son manteau, sa dentelle de pierre.

“ Hommes grossiers ! chrétiens ou non, révérez, baisez le signe que portent ces pierres ; ce signe de la passion c'est celui du triomphe de la liberté morale. »

L'Église chrétienne du moyen-âge est, dans l'économie générale de sa structure, non pas seulement un monument d'art, c'est une pensée sublime admirablement exprimée ; c'est l'Homme-Dieu lui-même. L'autel

<sup>1</sup> Michelet. *Hist. de France*, t. II, pp. 659-660.

entouré de colonnettes est sa tête couronnée d'épines ; les chapelles qui entourent le sanctuaire sont les rayons de l'auréole divine ; le chœur incliné par rapport à la nef, c'est la tête inclinée du Christ expirant ; les transepts qui s'allongent de chaque côté du chœur sont les bras du Christ étendu sur la croix.

L'Église n'est ainsi que l'expression du sacrifice qui devait se renouveler quotidiennement sur ses autels.

Outre ce profond symbolisme, tout dans l'Église chrétienne a un sens moral. Elle n'est pas ce monument grec qui étonne, qu'on admire, mais qui ne dit rien à l'âme ; tout parle en elle, tout vous rappelle l'histoire, les vérités dogmatiques et morales, les cérémonies du culte du christianisme. Il n'est pas une sculpture sur le chapiteau ou la stalle, pas une ciselure sur l'autel ou le reliquaire qui ne rappelle au fidèle ce qu'il doit croire, aimer ou pratiquer. Sous le ciseau inspiré de l'artiste, un modillon, un chapiteau devient l'image pure d'une vertu ou le masque hideux du vice ; la flèche légère, image gracieuse de l'âme juste qui aspire au ciel, les autels, les balustres, les pupitres, les chandeliers, les stalles et les bancs, tout parle dans l'Église chrétienne, tout redit les grandes œuvres de Dieu dans le monde, les actions de Jésus-Christ, les triomphes des martyrs ; les statues roides et graves qui ornent les portiques sont des gardiens postés dans les parvis de la maison de Dieu ; l'œil fixé sur le livre de prière, elles disent à celui qui entre avec quel respect il doit pénétrer dans le lieu saint. Il n'est pas une pierre qui n'exprime une idée ; tout parle, même la gargouille qui figure le vice dans toute sa laideur, même ces griffons et ces animaux mythologiques qui

ne supportent qu'avec peine, et en grimaçant, le temple chrétien qui les écrase sous son poids.

C'étaient surtout les évêques et les moines qui avaient donné à l'art chrétien ce symbolisme, ce sens moral si profond. On sait que la plupart des architectes appartenaient au clergé et aux Ordres monastiques. C'est à eux que revient la plus grande partie de la gloire de ces monuments qui font aujourd'hui notre admiration. Nourris d'études mystiques, ces pieux cénobites aimait à exprimer par la pierre, le métal ou le bois, les pensées dont leurs âmes étaient habituellement nourries. Plusieurs d'entre eux travaillaient de leurs mains, et nous leur devons un grand nombre de chefs-d'œuvre de la sculpture et de la ciselure de la période féodale.

Sous leur direction, travaillaient des congrégations d'ouvriers voués à la construction des édifices religieux et qui prenaient le nom de *logeurs du bon Dieu*. Ils parcouraient le monde, offrant leurs services aux évêques ou aux abbés qui voulaient faire rebâtir leurs cathédrales ou les chapelles des monastères. On donnait avis de la nouvelle construction, et les populations aussitôt se rendaient en foule à l'endroit indiqué; les uns servaient de manœuvres, les autres s'attelaient comme des bêtes de somme pour traîner les matériaux : tous travaillaient avec ardeur, en priant ou en chantant des psaumes. C'est ainsi que furent élevés ces monuments grandioses qui défient les richesses et le génie des siècles modernes.

La foi est plus puissante que l'or, et son action est plus féconde que celle du génie de l'homme.

Cet enthousiasme religieux est un des faits les plus

étonnantes de la période féodale ; il se manifeste non seulement dans la construction des édifices, mais dans la vie sociale tout entière, et particulièrement dans la littérature qui reflète mieux que tout le reste le caractère et les mœurs des siècles.

Nous sortirions de notre sujet, si nous entreprenions de faire le tableau complet de la littérature du moyen-âge. Nous devons nous renfermer dans quelques considérations générales sur la littérature religieuse. Il est vrai qu'à part certaines productions poétiques dont le but unique était l'amour ou les exploits des preux, toute la littérature est chrétienne ; mais on n'attend pas de nous, dans ce Coup-d'œil général, une étude approfondie des poèmes épiques, des romans, des drames et des fabliaux qui reflètent l'esprit religieux de l'époque. Nous en parlerons dans le courant de notre ouvrage, lorsque l'occasion s'en présentera. Cependant, nous ne pouvons terminer nos réflexions préliminaires sans offrir quelques rapides considérations sur la littérature religieuse proprement dite.

La littérature religieuse du moyen-âge est d'une immense étendue. Ses productions sont aussi nombreuses que variées ; et que l'on ne croie pas que ces œuvres littéraires soient sans mérite. Lorsqu'on les a vues de près, on s'étonne qu'elles aient été l'objet d'un mépris aussi général. Du reste, on commence à leur rendre justice ; et plus on les étudiera, plus on saura les apprécier. Nous ne serions point étonnés qu'un jour, et ce jour est peut-être plus rapproché qu'on pourrait le croire, on ne préférât ces œuvres ignorées aujourd'hui, à des compositions beaucoup plus connues et cependant moins dignes de l'être.

L'amour exagéré et exclusif des œuvres grecques et romaines, qui a dominé dans le monde depuis le seizième siècle, avait jeté un tel discrédit sur les ouvrages du moyen-âge, qu'on eût à peine osé, il y a cinquante ans, avouer qu'on leur eût consacré quelque temps; aujourd'hui on ne rougit plus de les étudier, on ose même avouer que parmi ces ouvrages, il en est où le naturel et la grâce remplacent avantageusement le ton maniére et pédant de la littérature imitée des Grecs et des Romains.

La littérature religieuse, proprement dite, a deux branches principales : les œuvres liturgiques et les œuvres mystiques.

La littérature liturgique ne se distingue pas par un style riant et imagé, mais par un naturel, une allure populaire, une simplicité qui n'ont jamais été surpassés. Jamais littérature n'eut sur les masses autant d'influence.

On le sait, le culte était tout pour le peuple simple et candide du moyen-âge. Les actes du culte extérieur étaient son bonheur, sa consolation. Sa vie n'était qu'une suite d'émotions mystiques; l'année entière était parsemée de jours de fête où tour à tour passaient devant ses yeux les mystères de Jésus-Christ ou de la sainte Vierge et les triomphes des Saints. Ces fêtes étaient les grands jours du repos et des douces joies de la famille. L'Eglise les avait multipliées en faveur du pauvre serf qui n'avait même pas la propriété de ses bras et n'avait que les jours consacrés par la religion pour se souvenir qu'il était homme, pour s'élever jusqu'à la pensée morale et au sentiment religieux.

Ce fut pour aider le peuple à s'élever jusqu'à l'idée

et à l'amour des choses spirituelles et célestes, que l'Église adopta pour les réunions religieuses ces chants populaires que l'on a désignés sous le nom de *Répons*, d'*Hymnes* et de *Séquences*, et qui forment ce que nous appelons la littérature liturgique.

Il était difficile de rien faire de mieux adapté à la tendance générale des esprits, de plus attrayant pour le peuple, que ces compositions où la vieille langue de l'Église latine se trouve souvent mêlée à l'idiome populaire, où la prière est comme dramatisée et ressemble à un dialogue simple et candide entre Dieu et le fidèle. Les hymnes et les séquences surtout ont tour à tour un caractère tendre ou pathétique, triste ou joyeux; il s'en exhale comme un parfum mystique de foi et d'amour qui ne permet pas d'être insensible en les lisant. Ces rythmes, en apparence si simples, vont à l'âme, l'émeuvent doucement. Le simple les comprend et les aime à cause de leur sens clair, de leur mélodie naturelle; le philosophe y admire les pensées les plus hautes du christianisme largement compris. Ce mélange de simplicité et de profondeur est frappant dans la plupart des morceaux liturgiques du moyen-âge.

On ne s'en étonnera pas, lorsqu'on saura que les hommes les plus remarquables ont enrichi la liturgie des œuvres de leur pieux génie.

Le fonds de la liturgie appartient à tout ce que l'antiquité chrétienne eut de plus élevé et de plus saint. Ce fonds a été enrichi, pendant la période féodale, par des hommes comme Odilon de Cluny, le roi Robert, Fulbert de Chartres, Hildebert, Anselme, Bernard, Pierre le Vénérable, Abeillard, Guillaume Durand, Pierre

d'Ailly, Gerson, et beaucoup d'autres écrivains célèbres. Les évêques adoptaient, en outre, pour leurs églises les œuvres de liturgistes comme Thomas d'Aquin, Bonaventure, Innocent III et autres grands liturgistes de diverses contrées.

A côté de cette littérature liturgique, si vaste et si intéressante, nous devons placer la littérature mystique qui arriva, pour ainsi dire, à sa perfection pendant le moyen-âge.

Que de noms nous aurions à citer, pendant la seule période féodale ! Odon de Cluny, Fulbert et Yves de Chartres; Anselme, aussi distingué comme mystique que comme philosophe; Geoffroy de Vendôme, Hildebert, Hugues et Richard de Saint-Victor, Bernard, Pierre le Vénérable, Pierre et Louis de Blois, Vincent-Ferrier, Gerson et beaucoup d'autres enrichirent de leurs pieux travaux la littérature mystique.

Parmi eux Bernard tient sans contredit la première place. On ne saurait dire tout ce qu'il y a d'éloquence douce, tendre et élevée dans les œuvres de ce grand homme. Nous n'étonnerons point ceux qui les connaissent, en plaçant Bernard au rang des plus grands écrivains des époques les plus célèbres. Ce qu'on remarque surtout en lui, c'est une abondance, une facilité qui ne laissent point apercevoir le travail. Les sentiments les plus pieux coulent de son cœur comme d'une source abondante et sont exprimés dans le style le plus attrayant. La lecture assidue de la Bible avait rendu familiers au saint docteur ce sens profond, ces mots saisissants, cette teinte orientale qui forment le caractère des livres sacrés. On a placé, en Occident, Bernard au rang des Pères de l'Eglise; c'est à juste

titre, et son nom est bien digne de figurer parmi ceux des Basile, des Jérôme, des Chrysostôme et des Augustin.

On voit, par ce qui précède, que nous n'avons aucune peine à rendre justice à l'Eglise occidentale du moyen-âge. Si, pendant le moyen-âge, il y eut des institutions déplorables et d'intolérables abus, il y eut, en revanche, beaucoup d'éléments de bien, de bonnes institutions, un mouvement intellectuel qui n'a rien à redouter de la comparaison qu'on en pourrait faire avec celui qu'on a tant célébré, à des époques plus admirées, mais ni plus parfaites, ni plus fécondes.

À côté des grandes œuvres que nous aurons à louer, la science et la sincérité nous feront un devoir de noter ce qui fut erroné et défectueux. Ce devoir nous le remplirons, et on aura la preuve que nous voulons être un historien et non pas un homme de parti.

---



# HISTOIRE DE L'ÉGLISE

---

## TROISIÈME PÉRIODE.

---

### LIVRE TROISIÈME

---

(1053 — 1204)

#### I

L'Eglise de Constantinople après la mort du patriarche Michel Cerularius.

— Le patriarche Constantin Lichudis. — Constantin Ducas, empereur. Jean Xiphilin, patriarche de Constantinople. — L'empereur Michel Parapinace, déposé. — Nicéphore Botaniate, empereur. — Alexis Comnène lui succède. — Xiphilin quitte le siège patriarchal et se retire dans un monastère. — Relations entre l'Eglise de Constantinople et l'Eglise de Russie. — Propagation du christianisme en Russie. — Quelques missionnaires latins pénètrent dans le pays. — Ils sont massacrés. — Les Slaves occidentaux, leurs rapports avec Rome. — Les papes interdisent le slavon comme langue liturgique.

1053 — 1096

Michel Cérularius n'avait pas élevé contre Rome l'étendard du schisme, comme le disent les historiens occidentaux ; il s'était contenté d'écrire aux orthodoxes de l'Italie méridionale qui relevaient de son autorité patriarchale, pour les prémunir contre les innovations occidentales. Rome fit grand bruit de cette lettre à laquelle le métropolitain de Bulgarie avait donné son adhésion. Le pape, infatué de la prétendue autorité divine que lui avaient concédée les premiers rois francs de la seconde race, essaya de l'exercer en Orient, mais ses prétentions furent repoussées, et

l'Eglise orthodoxe resta fidèle, sous le vénérable Michel Cérularius, comme sous le grand et saint patriarche Photius, à l'ancienne doctrine qu'elle avait reçue de l'Eglise primitive. Rome elle-même ne regardait pas comme schismatique l'Eglise de Constantinople. Peu de temps après l'élévation au trône de Isaac Comnène,<sup>1</sup> Michel Cerularius mourut et fut remplacé par le patriarche Constantin Lichudis, un des plus hauts personnages de l'empire. Il se montra digne de la haute dignité dont il fut revêtu, avec l'assentiment des évêques et du peuple.

Après un règne fort court, Isaac Comnène fut atteint d'une maladie incurable. Il se fit moine et céda l'empire à Constantin Ducas qui en était digne. Il ne régna que sept ans. Le patriarche Constantin Lichudis était mort pendant son règne et avait été remplacé par Jean Xiphilin. C'était un homme de haute vertu et il monta, malgré lui, sur le siège patriarchal. Cependant, on lui reproche de s'être montré trop ambitieux en favorisant l'élévation de son frère au trône impérial. Il était tombé dans un piège que lui avait tendu l'impératrice Eudoxie qui, au lieu d'épouser le frère du patriarche, épousa Romain Diogène, qui fut reconnu empereur. Il régna peu de temps, s'étant fait battre par les Turcs qui menaçaient, dès lors, Constantinople. On mit à sa place le fils aîné de Constantin Ducas, Michel, surnommé Parapinace. Il fut détrôné après quelques années et remplacé par Nicéphore Botaniate, qui fut couronné par le patriarche Cosme, successeur de Xiphilin.

On a, de ce dernier patriarche, trois constitutions pour maintenir la vieille discipline relativement au mariage et à la discipline du clergé<sup>2</sup>. Cosme, son successeur, était un homme très vertueux, originaire de

<sup>1</sup> Scylit. Europal., *Hist. Byzant.*; Cedren, *Chron. Zonar.*, lib. XVII.

<sup>2</sup> Zonar. chron.; Jus Greco-Rom.; Anna Comn., lib. XI.

Jérusalem. Pendant son patriarcat et celui de son prédécesseur, vivait, à Constantinople, Théophilacte, évêque d'Acride, en Bulgarie. Ce pays slave était resté uni au patriarcat de Constantinople, malgré les intrigues de Rome. Les Bulgares avaient eu beaucoup à souffrir d'une invasion des Croates, et Théophilacte, grec d'origine, se plaignait amèrement d'être obligé de vivre au milieu des Barbares<sup>1</sup>. Il composa de nombreux commentaires sur la Sainte-Ecriture. Il fut précepteur des fils de Parapinace et composa, pour son élève, une *Instruction* sur les devoirs d'un prince.

Une révolution mit sur le trône impérial Alexis Comnène. Le patriarche Cosme le sacra, mais se retira ensuite dans un monastère. La mère d'Alexis, toute-puissante dans l'Empire, fit élire à sa place Eustrate, surnommé Garidas, un bon moine, mais peu capable d'occuper le trône patriarchal.

Sous ces patriarches, il n'y eut aucune discussion entre Constantinople et Rome.

Tandis que ces événements se passaient à Constantinople, l'Eglise de Russie prenait une extension considérable. Quoique les historiens grecs n'aient pas mentionné les rapports religieux qui existaient entre Constantinople et les Russes, on sait qu'un grand nombre d'évêques grecs se rendaient en Russie pour travailler à la grande œuvre commencée par saint Wladimir. On doit croire qu'à Constantinople existait une école où les membres du clergé qui se destinaient à l'évangélisation des Russes apprenaient le slavon. Ils savaient, en effet, cette langue lorsqu'ils arrivaient dans le pays, et on pouvait leur désigner la ville où ils devaient placer leur chaire épiscopale. Mais un grand nombre de Russes, de diverses nationalités, n'étaient pas encore chrétiens. Parfois, ils tuaient les évêques et

<sup>1</sup> V. Theophylact. *Epist.*

les prêtres<sup>1</sup>. Jaroslaw, étant devenu seul souverain des pays russes, se préoccupa de la propagation du christianisme parmi ses sujets. Il plaça son fils Vladimir comme gouverneur de Novgorod, et y mit pour évêque Jidiota<sup>2</sup>. Cet évêque était slave, et ce choix prouve que les évêques de la nouvelle église n'étaient pas tous d'origine hellénique.

La capitale de Jaroslaw était Kiew<sup>3</sup>. Il y fit bâtir un château fortifié à la Porte d'Or. Il fonda aussi l'église métropolitaine de Sainte-Sophie, c'est-à-dire de la sagesse divine, puis l'église de l'Annonciation à la Porte d'Or, et les monastères de Saint-Georges et de Sainte-Irène. Sous son règne, la religion chrétienne commença à se répandre et à fleurir en Russie; ses moines se multiplièrent, ainsi que les monastères. Jaroslaw aimait les établissements religieux, les prêtres et surtout les moines. Il lisait nuit et jour; il rassembla beaucoup de livres et il en traduisit plusieurs du grec en slavon. Il mettait sa bibliothèque à la disposition des fidèles qui venaient s'y instruire dans les doctrines divines. Il l'avait placée à l'église de Sainte-Sophie, et elle devint, pour ses peuples, une source de science et de progrès. On y trouvait non seulement des livres, mais de saintes images ornées d'or et d'argent, et des vases sacrés; on s'y réunissait pour chanter, les jours de fête, des hymnes au Seigneur.

Jaroslaw fonda d'autres églises dans les villes et les bourgs, et il y établit des prêtres qu'il payait sur ses revenus et qui instruisraient le peuple. Bientôt le nombre des prêtres et des fidèles augmenta.

Jaroslaw comprit qu'il fallait donner à l'Eglise russe une organisation plus régulière. Il réunit donc les évêques en un concile à Kiew (1051), et l'on y décida que Hilarion serait le métropolitain de toute la Rus-

<sup>1</sup> Nest., *Chron.*, c. LIII.

<sup>2</sup> *Ibid.* c. LIII.

<sup>3</sup> *Ibid.* c. LV.

sie<sup>1</sup>. Jaroslaw avait connu accidentellement ce pieux personnage. Il aimait la ville de Berestovo et l'église des Saints-Apôtres, qui se trouvait dans cette ville. Il y rassembla un jour un grand nombre de prêtres, parmi lesquels se trouva Hilarion. Ce saint homme quittait souvent Berestovo et se rendait, au delà du Dnieper, sur une colline où se trouvait un bois et s'y livrait à la prière dans une grotte qu'il avait lui-même creusée. Les choses en étaient là lorsque Jaroslaw fit nommer Hilarion métropolitain de tout le pays russe, au concile de Sainte-Sophie.

Quelque temps après, un habitant de la ville de Loubetch, nommé Antipas, conçut le projet de se rendre au mont Athos. Il s'y initia aux règles que l'on y suivait, et s'éprit de l'état monastique. L'hégoumène d'un des monastères le consacra moine, lui donna le nom d'Antoine et, après l'avoir instruit, lui dit : « Retourne en Russie, avec toi sera la bénédiction de la sainte Montagne ; de toi sortira une foule de religieux. Va en paix », ajouta-t-il, après l'avoir bénii.

Antoine se rendit à Kiew, entra dans plusieurs monastères, mais ne s'y plut pas. Après avoir visité tous les environs, il découvrit la grotte creusée par Hilarion, et pensa que c'était là l'endroit où il devait se fixer : « Seigneur, dit-il, fortifie-moi, et que sur ce lieu tombe la bénédiction de la Sainte-Montagne et de l'hégoumène qui m'a consacré moine ! » Il se fixa donc dans la grotte qu'il agrandit ; il ne mangeait chaque jour que du pain sec et buvait de l'eau. Des fidèles ayant connu sa demeure, vinrent à lui, lui apportèrent ce dont il pouvait avoir besoin et lui demandèrent sa bénédiction. Bientôt il fut connu sous le nom de grand Antoine. Isioslaw ayant succédé à son père Jaroslaw, se rendit à la grotte du saint anachorète avec sa *droujina* pour lui demander sa bénédiction. La réputation

<sup>1</sup> Nest., *Chron.*, c. LVII.

du saint homme se répandit dans toute la Russie ; des disciples se mirent sous sa direction ; il en choisit douze, auxquels il donna la consécration monastique. Ils creusèrent des grottes pour se loger et une grande crypte dans laquelle ils organisèrent une église. Bientôt les moines se multiplièrent ; Antoine leur donna un hégoumène nommé Borlaam et se retira dans une grotte où il passa toute sa vie. Avec sa permission, ses moines bâtirent un monastère et une église au dessus de la crypte. Isioslaw leur donna la propriété de toute la colline sur laquelle les cellules se multiplièrent. Le monastère devint célèbre et prit le nom de Petchersky (monastère des Cryptes).

Isioslaw ayant fondé le monastère de Saint-Dimitri, y mit Borlaam pour hégoumène. Les moines de Petchersky, sur le conseil d'Antoine, choisirent pour hégoumène Théodore. Alors vinrent en Russie un métropolitain grec nommé Georges, et un moine du fameux monastère de Stude, à Constantinople. Théodore reçut d'eux les règlements de ce monastère célèbre, et les fit observer à Petchersky, d'où ils passèrent dans les autres monastères de Russie.

Les fils de Jaroslaw qui gouvernaient la Russie<sup>1</sup>, avec des évêques et hégoumènes, organisèrent une grande solennité pour la translation des martyrs Boris et Gleb (1872). Le métropolitain de Kiew, Georges ; les évêques Pierre de Péréiaslav, Michel de Jouriev, Théodore, hégoumène de Petchersky, Sophronius, hégoumène de Saint-Michel, Germain, hégoumène de Saint-Sauveur, et beaucoup d'autres supérieurs de monastères prirent part à la solennité. Les princes portèrent d'abord Boris sur leurs épaules ; ils étaient précédés de moines portant des cierges ; ils étaient suivis de diacres avec des encensoirs ; ensuite venaient les prêtres, les évêques et le métropolitain,

<sup>1</sup> Nest. *Chron.*, c. LXVI.

enfin les princes portant le cercueil. On déposa le cercueil dans une nouvelle église bâtie par Isioslav ; on l'ouvrit et il se répandit aussitôt dans toute l'église une odeur très agréable. Le métropolitain qui était grec ne connaissait pas l'histoire du martyr et ne croyait pas à sa sainteté. Le parfum qui s'exhala du corps de Boris, le convainquit de sa sainteté et il se jeta à genoux, implorant son pardon. Après avoir baisé les reliques de Boris, on les plaça dans un cercueil de pierre. On alla ensuite chercher Gleb, qui reposait dans un cercueil de pierre, et on le plaça dans la même église, à côté de son frère.

De pieuses solennités et des fondations d'églises et de monastères font une heureuse diversion au milieu des luttes que soutenaient entre eux ou contre des ennemis du dehors, les descendants de Vladimir. Ces luttes rappellent celles qui avaient existé en France entre les descendants de Clovis et de Charlemagne. L'instinct barbare n'avait pu tout d'un coup disparaître devant le christianisme qui ne faisait sentir son influence que d'une manière douce et progressive. Le clergé était vertueux et humble au milieu des désastres et des guerres incessantes, dont il était témoin et parfois victime. Sous le prince Vsévolod, qui avait succédé à son oncle Isioslav, le métropolitain Ivan avait remplacé le Grec Georges. Ivan était slave. Il était, dit Nestor<sup>1</sup>, versé dans les livres et les sciences et compatissant pour les pauvres et les veuves, affable pour les pauvres comme pour les riches, humble et bon, sachant se taire et parler, usant bien les Livres-Saints pour consoler les affligés. On n'avait pas encore vu un évêque pareil en Russie.

Ce fut par de tels évêques que les Russes furent peu à peu initiés au christianisme. Des évêques grecs se joignaient à eux dans l'œuvre chrétienne et civilisa-

<sup>1</sup> Nest. *Chron.*, c. LXVII.

trice. La chronique de Nestor mentionne en particulier Ephrem, métropolitain de Péréiaslav<sup>1</sup>, qui embellit l'Eglise de Saint-Michel, l'agrandit et l'enrichit de vases sacrés. Ce métropolitain fit construire encore d'autres édifices, une église en l'honneur du saint martyr Théodore, une autre en l'honneur de saint André, et même un établissement de bains publics, ce qu'on n'avait pas encore vu en Russie.

Il y avait à cette époque des évêques dans les principales villes et le chroniqueur nomme, parmi ceux qui assistèrent à la translation des reliques de saint Théodore, Ephrem de Péréiaslav, Etienne de Vladimir, Ivan de Tchernigov et Marin de Jouriev. Le christianisme se répandait donc en Russie malgré les guerres incessantes qui troublaient le pays. Vers la fin du onzième siècle, il y avait sept évêchés dans le sud : Kiew, Tchernigov, Belgorod, Jouriev, Tourof, Péréiaslav, Vladimir et Tmoutorakani, quatre existaient au nord-ouest : Tourov, Polotzk, Novogorod et Rostov.

Dans plusieurs localités, les apôtres chrétiens payèrent de leur vie leurs attaques contre les anciennes idôles. C'est ainsi que Léon, disciple de saint Antoine de Petchersky, fut martyrisé par les païens de Rostov. Ce pays avait d'abord été évangélisé par Théodore et Hilarion que l'on regarde comme les premiers évêques de cette ville. Quoique Léon ait payé de la vie, son zèle chrétien, la chronique de Rostov lui attribue la conversion de cette ville.

A la fin du onzième siècle, le christianisme n'avait pas encore pénétré dans l'intérieur de la Russie.

Quelques Latins s'aventurèrent dans les régions qu'évangélisaient les Grecs et les Russes. A leur tête était un Saxon, du nom de Brunon, et surnommé

<sup>1</sup> Nest. *Chron.*, c. LXXIII, LXXIV.

Boniface<sup>1</sup>. Il se rendit à Rome, pour recevoir sa mission du pape. Il fut bien reçu par Boleslas, duc de Pologne, chez lequel il se rendit après avoir inutilement évangélisé les Borusses (Prussiens). De Pologne, il se rendit en Russie ; mais il y fut mal reçu, et il y fut massacré avec dix-huit de ses compagnons.

On ignore s'il fut massacré par des orthodoxes ou par des Russes encore païens.

L'Eglise romaine l'a placé parmi ses saints.

Les Slaves étaient disséminés dans toutes les contrées de l'Europe. Il y en avait en Allemagne, qui étaient restés païens. Leur chef Gotheschalk, gendre de Canut, roi de Danemark, entreprit leur conversion, après être rentré lui-même dans le christianisme qu'il avait abandonné<sup>2</sup>. Il suivit Canut, roi de Danemark, en Angleterre, puis revint, et, après avoir fait la guerre aux Slaves, qui avaient tué son père, il entreprit leur conversion. Ils avaient déjà été évangélisés, mais ils avaient oublié les enseignements qu'on leur avait donnés. Il convertit tous les Slaves païens de la province de Hambourg. Lorsqu'il mourut, le pays était couvert d'églises, et les églises étaient pleines de prêtres qui exerçaient librement leur ministère. Comme ces prêtres ne connaissaient pas le slavon, Gotheschalk prenait la parole dans l'Eglise, et répétait la doctrine chrétienne dans cette langue.

Malgré ces succès, la plus grande partie des Slaves allemands, soutenus par les Saxons, restèrent païens, tout en professant extérieurement le christianisme. Ils se révoltèrent contre leur prince Gotheschalk, le mirent à mort, ainsi que les missionnaires qui l'avaient aidé dans son œuvre chrétienne, et retournèrent au paganism, pour la troisième fois. En effet, ils avaient embrassé le christianisme une première fois, sous Charlemagne. Ils l'abandonnèrent et y furent ramenés

<sup>1</sup> *Ditmar., lib. VI; Mabill. VI., Sæcul. Bened.; Bolland, 3 maii.*

<sup>2</sup> *Bolland, 7 jun.; Adam., Hist. Eccl., lib. II.*

par l'évêque Otton. Enfin, évangélisés de nouveau par Gothescalk, après une deuxième apostasie, ils retournèrent une troisième fois au paganisme.

Les Slaves, campés sur les bords du Danube, au milieu des Allemands du Sud, furent plus fidèles à la religion que les Slaves allemands du Nord. Mais ils eurent beaucoup à souffrir de la part des Allemands et des papes. Convertis au christianisme par les saints Cyrille et Methodius, ils avaient conservé les traditions de l'Eglise orthodoxe orientale, et célébraient les offices en slavon. D'après les doctrines de l'Eglise orthodoxe, chaque peuple peut lire ou chanter les louanges de Dieu dans sa langue; c'est pourquoi il y avait, en Orient, autant de liturgies différentes, quant à la langue, qu'il y avait de peuples, parlant des langues diverses. Les papes, par suite des frontières des Etats, eurent sous leur juridiction patriarcale plusieurs nationalités slaves. A l'époque où les saints apôtres Cyrille et Methodius évangélisèrent ces nationalités, les papes hésitèrent à condamner l'usage de la langue slavone dans les offices de l'Eglise. Nous avons vu, précédemment, que plusieurs l'approuvèrent et que d'autres le condamnèrent. Ce dernier système prévalut à la cour de Rome.

Dès le commencement du dixième siècle, sous le pontificat de Jean X, des luttes incessantes régnaienr entre Latins et Slaves en Croatie et en Dalmatie. L'évêque de Nine se déclarait ouvertement pour les usages établis par saint Methodius, et il rencontrait de nombreux adversaires.

Pour mettre fin à ces luttes, le prince croate Tomislas et le duc Michel de Chulmor résolurent de les soumettre à l'arbitrage du pape. Jean X adressa alors deux lettres, l'une à Jean, évêque de Spalatro, et l'autre aux deux princes. Deux évêques italiens étaient porteurs de ces lettres<sup>1</sup>. Le pape se proposait, dans ses

<sup>1</sup> *Epist. Joann., X, apud Migne, Petrolog. Latin., t. CXXXII.*

lettres, d'attirer l'attention du pouvoir religieux et du pouvoir séculier sur la *déviation* de l'Eglise dans le sens de l'orthodoxie et du slavisme de Methodius. Il voudrait réagir contre cette tendance au moyen d'un concile réuni à Spalatro. Dans sa lettre à l'archevêque et aux évêques, le pape s'étonne du peu de zèle de l'archevêque qui n'a point, en tant d'années, trouvé le temps de visiter la ville apostolique ; puis, passant au point essentiel, il s'étonne du silence de l'archevêque sur ces déviations vers l'orthodoxie, de ses sympathies pour cet enseignement oriental qui s'est répandu dans son diocèse, pour un enseignement, dit le pape, différent de celui des Livres saints. Et le pape, à l'appui de ses remontrances, cite les paroles de l'apôtre : « Si quelqu'un, fût-ce un ange du ciel, voulait enseigner autre chose et plus que ne contiennent les saints canons et les saints livres, qu'il soit anathème ». Vous, au contraire, ajouta le pape à l'archevêque, au mépris de l'Evangile et des canons apostoliques, vous laissez vos fidèles se tourner vers Methodius dont nous n'avons rencontré le nom dans aucun livre, parmi les écrivains religieux. Et le pape termine ainsi : « Nous vous exhortons à remettre tout en ordre dans les terres slaves, avec l'aide des évêques qui vous sont envoyés, de sorte que le service divin s'y fasse selon les coutumes de l'Eglise romaine, c'est-à-dire en langue latine, et non en langue étrangère, *afin qu'aucune racine amère ne pousse en haut ses rejetons dans vos pays* ». Héb., XII, 15.

La seconde lettre du pape est ainsi conçue : « A Tomislas, prince de Croatie, et à Michel, duc de Chulmor, à Jean, archevêque de Solim, et à tous les évêques qui dépendent d'eux, et de même à tous les anciens, prêtres, et à tout le peuple des pays slaves et dalmates.

« Qui peut ignorer que les possessions slaves appartiennent aux premiers-nés de l'Eglise universelle, car

depuis leur berceau ils ont été nourris des sermons apostoliques, de même que dans les temps les plus récents les Saxons l'ont été par notre prédécesseur Grégoire et reçurent de lui l'enseignement religieux et l'écriture dans la langue sur laquelle s'appuie leur mère l'Eglise. Nous vous exhortons donc, mes très chers fils, à éléver vos enfants pour Dieu, dans l'enseignement des livres ; car vous qui êtes des enfants si remarquables de l'Eglise, qui de vous trouverait du plaisir à offrir à Dieu un holocauste dans une langue barbare, c'est-à-dire en langue slave ? Je suis persuadé que c'est à ceux qui insistent pour célébrer les divins offices en langue slave qu'on doit appliquer ce qui est décrit : *Ils sont sortis d'avec nous, mais ils n'étaient pas des nôtres, car, s'ils avaient été des nôtres, ils seraient demeurés avec nous* (Jean, II, 19), en communauté avec nous et notre langue. Pour cette raison nous vous exhortons de nouveau à demeurer avec nous, à suivre en tous les enseignements des évêques envoyés par nous ».

C'est avec de telles lettres que les légats du pape se mirent à visiter les villes de la Dalmatie. De concert avec les chefs croates et serbes ils assemblèrent à Spalatro les évêques et les juges (c'est-à-dire les autorités séculières) et organisèrent un concile. Que décida ce concile ? Voici sa décision confirmée par les légats du pape : « Qu'aucun évêque de Dalmatie ne soit autorisé à conférer quelque ordre ecclésiastique, que ce soit à ceux qui ne connaîtraient que la langue slave ; ceux d'entre ces derniers qui ont déjà été ordonnés prêtres peuvent rester comme simples clercs ou moines et l'évêque ne doit permettre à aucun d'eux de dire les offices dans l'église de sa paroisse, à moins d'un manque absolu de prêtres, et ceci pas autrement qu'avec la permission expresse du pape ».

Telle fut la décision promulgée par le concile de Spalatro.

Ses décisions ne furent pas acceptées. La liturgie slave fut conservée et une espèce de schisme s'établit entre les évêques croates et dalmates, et le métropolitain de Spalatro, Jean, qui se rangea du côté du pape.

Ce pape était fort peu au courant de la question. Les lettres publiées sous son nom, n'étaient pas de lui. Au milieu des orgies auxquelles il se livrait, il n'avait guère ni le temps, ni le goût de s'occuper des affaires ecclésiastiques. Des scribes lui rédigeaient des lettres qu'il ne lisait pas, et qu'il signait sans en avoir lu un seul mot. Il avait autre chose à faire, car il appartenait « à ces temps malheureux où l'Eglise romaine, comme dit le cardinal Baronius<sup>1</sup>, voyait monter sur le siège de Pierre, des hommes monstrueux, perdus de mœurs et les plus fétides qu'il soit possible d'imaginer. Tout ce que l'Eglise avait eu à souffrir des anciens persécuteurs n'était que jeu d'enfant en comparaison de ce qu'elle souffrit alors ».

Les évêques croates et dalmates opposèrent aux prescriptions de Jean X, les approbations des papes Jean VIII et Adrien II et firent opposition au métropolitain de Spalatro. Pendant son court pontificat, Léon VI essaya de rétablir la paix, et envoya cette bulle aux évêques de Dalmatie<sup>2</sup>.

« Léon évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, Forminus, évêque de la sainte Eglise de Zara, à Grégoire, évêque de la sainte Eglise de Nine, et à tous les évêques résidant en Dalmatie, salut et bénédiction apostolique.

« Puisque la grâce et la miséricorde de Notre Seigneur Dieu vous a appelé à l'épiscopat, vous êtes obligés d'être soumis à la juridiction de votre métropolitain, l'archevêque de Spalatro. Ce n'est qu'en observant cette règle hiérarchique que vous pourrez

<sup>1</sup> Baron, Ann. ad. ann. 1000.

<sup>2</sup> Léon. VI Epist. ap Migne, Patrolog. Lat. T. cxxxii.

obtenir les fruits de votre ministère. Est-il quelque chose de plus déplorable que l'insubordination d'un évêque à l'égard de son métropolitain? Vous connaissez ce décret d'un concile d'Afrique : « l'évêque ne doit rien faire contre l'avis du métropolitain ». Telle est la règle canonique. Les évêques de Dalmatie relèvent tous de la métropole de Spalatro; il vous est impossible de l'ignorer. Comment donc avez-vous pu vous soustraire à sa juridiction et vous arroger un droit contraire aux traditions les plus sacrées? Nous sommes obligé de mettre un terme à ce désordre. A l'avenir chaque évêque devra se renfermer strictement dans les limites de son diocèse. Ainsi, Forminus conservera la juridiction sur toutes les localités que possédaient ses prédécesseurs. Il en sera de même pour les évêques d'Absara, d'Arba, de Raguse et de Spalatro. Chacun d'eux exercera sa juridiction sur les mêmes localités qu'à l'époque où Salone était métropole. On ne saurait réduire à l'enceinte d'une seule ville le cercle d'un évêché; il doit, comme il a été établi dès le commencement, comprendre les villages et tout le territoire qui en dépendent. Cependant, comme l'évêché de Scardona au pays des Croates est de fondation récente et qu'il n'a été établi que pour cette ville seule, nous voulons que, lui aussi, reste dans ses limites. Si l'évêque de cette ville continuait, comme il a déjà eu tort de le faire, à empiéter sur les diocèses voisins, nous serions dans la dure nécessité de fulminer contre lui les censures apostoliques. En même temps que cette lettre, nous envoyons le Pallium au vénérable Jean, archevêque de Spalatro, votre métropolitain. Vous devez lui obéir comme à un père, l'aimer d'un amour filial, le respecter comme votre supérieur, et donner ainsi à tout le peuple fidèle l'exemple de la soumission et de la concorde.

Les ordres du pape ne produisirent pas l'effet qu'il en attendait. Les Slaves occidentaux étaient toujours

hésitants entre l'Eglise romaine et l'Eglise orthodoxe qui les avait évangélisés par les saints apôtres Cyrille et M<sup>é</sup>thodius. Aussi, les papes étaient-ils obligés de se montrer relativement modérés dans la crainte de perdre des populations auxquelles ils tenaient, mais qui ne tenaient pas beaucoup à eux. Ils cherchaient principalement à établir leur autorité sur les pays slaves au moyen des évêques allemands qui leur étaient soumis. C'est ainsi que Benoît VII, à la fin du dixième siècle, accordait à l'évêque de Passau une haute juridiction sur plusieurs pays slaves et principalement sur la Moravie, centre de l'évangélisation des saints apôtres Cyrille et Methodius<sup>1</sup>. Mais c'était principalement sur la Dalmatie et la Croatie que les papes du onzième siècle fixaient leurs regards. En 1068, sous le pontificat d'Alexandre II, eut lieu un nouveau concile à Spalatro, pour continuer l'œuvre du concile tenu sous Léon VI et qui n'avait obtenu aucun résultat. Alexandre II envoya en Dalmatie, avec le titre de légat, le cardinal Maynard<sup>2</sup>. Ce personnage était si instruit de l'histoire religieuse des Slaves qu'il confondait saint Methodius avec Ulphilas, apôtre des Goths au quatrième siècle. Les Goths occupaient alors les régions habitées depuis par les Bulgares; ils les quittèrent depuis et se répandirent en Allemagne, en France et en Espagne. Convertis au christianisme, Ulphilas avait traduit pour eux la Bible en langue gothique et leur avait donné dans la même langue une liturgie, qui fut suivie longtemps dans les parties de la France et de l'Espagne, où ils s'étaient établis. Cette liturgie existe encore et est connue sous le titre de *Mozarabique*. Elle était conforme à la liturgie orientale et à l'ancienne liturgie gallicane avant la réforme romaine de Charlemagne. On prétendait en Occident

<sup>1</sup> Bened. VII. *Epist.*, ap. Migne, *Patrolog. lat.*, t. CXXXVII.

<sup>2</sup> Thom. archid. Spalat., *Dalmat. Illust.*

qu'Ulphilas avait été arien. Il est certain que les Goths professaient une doctrine qui n'était pas exempte de certaines tendances ariennes.

Le cardinal Maynard, confondant Methodius avec Ulphilas, lui reprochait d'avoir été hérétique ; d'avoir fait, moyennant sa traduction de la Bible et de la liturgie orientale en slavon, de la propagande arienne ; il condamnait donc la langue slave, dont il ne connaissait pas un mot, comme une langue hérétique et qui devait être absolument exclue de l'Eglise.

C'est avec ces dispositions qu'il présida le nouveau concile de Spalatro. On y accueillit les imputations ignares élevées contre Methodius et l'œuvre qu'il avait poursuivie avec l'appui de quelques papes plus éclairés qu'Alexandre II et son délégué. On décida, en conséquence, que personne à l'avenir ne pourrait officier en langue slave ; que le latin et le grec étaient les seules langues dans lesquelles on pourrait célébrer la liturgie ; qu'aucun Slave, ne parlant que sa langue, ne pourrait être élevé au sacerdoce.

Le synode décida, en outre, que la langue slave était la langue gothique ; que Methodius avait abusé de cette langue pour répandre l'hérésie, et qu'il en avait été puni de Dieu, qui l'avait frappé de mort subite.

En conséquence, on apposa les scellés sur les portes des églises où l'on célébrait les offices en langue slave. Il y eut des protestations contre un pareil décret et plusieurs représentants du clergé slave se rendirent à Rome pour y donner les lumières dont on avait si grand besoin.

Ces délégués trouvèrent sur le siège de Rome le fameux Hildebrand, bien connu sous le nom de Grégoire VII<sup>1</sup>. Ils lui offrirent humblement une supplique en faveur de leurs Eglises, du clergé et des

<sup>1</sup> Thom. archid. Spalat. *Dalmat. Illust.*

fidèles slaves. Grégoire leur répondit : « Sachez, mes fils, que j'ai souvent entendu parler de ce que les Goths essaient d'obtenir. Je me le rappelle fort bien ; mais comme les inventeurs de cette espèce de littérature sont des ariens, je n'oserais jamais, non plus que mes prédécesseurs, autoriser que l'on s'en serve dans les divins offices. Appliquez-vous donc à faire observer par toute votre nation les décrets rendus en concile par notre vénérable frère Maynard, cardinal-évêque de Sainte-Rufine, jusqu'à ce que nous envoyions de nouveaux légats ».

A la même époque, Grégoire VII recevait une lettre de Bratislas, prince des Tchèques. qui suppliait le pape de se rendre aux désirs de ses sujets qui, depuis la mort de leur apôtre Methodius, luttaient avec énergie contre les empiètements et les violences du latinisme<sup>1</sup>. Grégoire VII, qui venait de condamner les Slaves de Dalmatie et de Croatie, ne pouvait donner raison à ceux de Bohême. Il écrivit donc à Bratislas :

“ Comme ta noblesse demande que nous permettions de dire les offices religieux en langue slave, sache que nous ne pouvons d'aucune manière être favorable à cette demande. Ayant souvent réfléchi sur cette question, il nous paraît clair que ce n'était pas sans un dessein providentiel que Dieu dans sa toute-puissance avait voulu que les Saintes-Ecritures ne fussent pas mises partout à la portée de l'entendement des hommes, de peur que, devenues accessibles à tous et claires, elles ne perdissent de leur prestige et ne fussent exposées à être négligées ou mal comprises par des esprits médiocres d'où pourraient sortir de fausses interprétations. De ce que quelques hommes pieux ont supporté avec patience et sans y rien changer, une mesure que le peuple recherche dans sa simplicité, ce fait ne peut être invoqué comme excuse. L'Eglise pri-

<sup>1</sup> *Chron. Sazavens, Regest. Bohem.*

mitive avait de même autorisé bien des mesures qui plus tard furent changées par les saints, lorsque le christianisme s'affermi et que la foi grandit. Nous défendons donc, au nom du pouvoir du bienheureux saint Pierre d'accomplir ce que demandent sans raisons susjets ; nous t'ordonnons, pour la plus grande gloire de Dieu de t'opposer de toutes tes forces à ce désir insensé. »

Grégoire VII écrivait avec la même insolence à l'empereur de Constantinople Michel Parapinace, qui lui avait envoyé deux moines pour conférer avec lui au sujet des secours qu'il demandait à l'Occident contre les Turcs qui menaçaient Constantinople. A son avis, les deux moines, Thomas et Nicolas, n'étaient pas d'assez grands personnages pour conférer avec lui<sup>1</sup>. Il ajoute qu'il désire rétablir la concorde entre l'Eglise de Rome et celle de Constantinople, *son antique fille*. A quelle époque l'Eglise de Constantinople avait-elle été *la fille* de l'Eglise de Rome ? Imbu de l'idée de la domination universelle de son Eglise, Grégoire VII ne voulait voir, dans toutes les Eglises du monde, que des Eglises subordonnées et s'avilissant devant le despotisme papal. S'il avait réellement voulu rétablir la concorde que la papauté avait troublée, il devait s'en référer à l'antique doctrine que les patriarches de Constantinople avaient maintenue. Mais, selon le beau système exposé à Bratislas de Bohême, l'Eglise primitive n'avait pas eu toujours raison, et c'était à lui, évêque de Rome, qu'il appartenait d'établir les choses dans un état plus juste et plus raisonnable. C'est bien là le système que les successeurs de Grégoire VII mirent en pratique et qui attira sur eux et sur leur Eglise de si terribles châtiments.

Grégoire VII ne pouvait exposer ce système avec plus d'impudence. Des rois encourageaient le pape

<sup>1</sup> Gregor. VII. *Epist. 18, Lib. I.*

dans ses théories absolutistes. Sanchez I<sup>er</sup>, roi d'Aragon lui annonçait comme une nouvelle agréable, la suppression du Rite mozarabique dans son royaume. Grégoire VII l'en félicita et écrivit à Alphonse VI, roi de Castille, pour l'engager à en faire autant, sous prétexte que la liturgie romaine avait été en Espagne, la liturgie primitive. Cette assertion était fausse, mais peu importait à Grégoire VII, la question historique qu'il ne connaissait pas ; son but était de répandre partout ce qui était romain, et d'abolir tout ce qui pouvait rappeler les usages des anciennes Eglises<sup>1</sup>.

Alphonse VI obéit au pape, mais il reconnut que son peuple n'avait pas vu sans chagrin, l'abolition de la vénérable liturgie mozarabique, plus orthodoxe que celle de l'Eglise romaine. Il en écrivit à son ami, Hugues, abbé de Cluny<sup>2</sup> : « Quant à l'office romain que nous avons reçu par votre ordre, sachez que notre pays en est extrêmement désolé. Je vous prie donc d'insister auprès du pape pour qu'il nous envoie le cardinal Girauld, pour corriger ce qui pourrait être défectueux ».

Les partisans du Rite mozarabique étaient soutenues par un moine de Cluny, nommé Robert, qui avait beaucoup d'influence sur le roi. Grégoire VII envoya en Espagne le cardinal Richard, pour imposer le rite romain ; mais il fut mal reçu, et le pape irrité, écrivit une lettre à l'abbé Hugues de Cluny, de rappeler le moine Robert et de le mettre en pénitence<sup>3</sup>. Il lui ordonna en même temps d'écrire au roi que, par sa conduite, il avait attiré sur lui l'indignation de saint Pierre. S'il ne se corrige pas, ajoutait-il, je l'excommunierai et j'ameuterai contre lui tous les chrétiens d'Espagne restés fidèles au saint apôtre. S'il ne m'obéit pas, je n'hésiterai pas à me rendre en Espagne et à

<sup>1</sup> Greg. VII, *Epist.* 63, 64. Lib. I.

<sup>2</sup> *Epist.*, Alph. ap. D'achery. *Spicil.* t. 6.

<sup>3</sup> Greg. VII. *Epist.* 24, Lib. V; *Epist.* 6, 7. Lib. VII; *Epist.* 2. Lib. VIII.

lui susciter des affaires fâcheuses, comme à un ennemi de la religion chrétienne. Hugues de Cluny envoya au roi Alphonse la lettre particulière dont il avait été chargé pour lui. Alphonse se soumit et assembla à Burgos un concile où le Rite mozabique fut aboli (1080).

Ce vieux et respectable rite succomba aussi à la même époque où le rite slavon était aboli en Bohême, en Dalmatie et en Croatie.

En vertu de quels principes la papauté en agissait-elle ainsi ? Elle n'aurait pu indiquer dans ces rites aucune erreur. Si les Goths avaient des tendances ariennes, on n'en trouve aucune trace dans leur liturgie. On n'aurait pu non plus indiquer aucune erreur dans le liturgie slavone. La papauté en convient elle-même, puisqu'elle autorise chez les Slaves qui *s'unissent* à elle non seulement la liturgie, mais toute la doctrine et la discipline orthodoxes. Elle accepte également l'orthodoxie complète chez les Grecs qui *s'unissent* à elle, et elle n'a jamais fait opposition aux autres rites comme ceux des Chaldéens, qui peuvent, dans les Eglises latines de l'Occident, célébrer les offices dans leur langue et conformément à leurs traditions.

On ne peut donc dire que la papauté ait été préoccupée d'une question d'orthodoxie en abolissant, autant qu'elle l'a pu, les vieux rites. Elle n'a eu en vue que de faire acte d'autorité, ou plutôt de despotisme. Elle veut bien que l'on célèbre à Rome les offices dans tous les rites, pourvu que ceux qui les célèbrent reconnaissent sa haute suprématie; elle consent, dans certaines circonstances, au maintien des anciens rites dans les régions où leur abolition pourrait provoquer une séparation; mais dès qu'elle est sûre que son despotisme ne rencontrera pas de résistance sérieuse, elle impose le latinisme. Nous aurons occasion, dans le cours de cette histoire, de donner de nombreuses preuves à l'appui de ce que nous affirmons.

Tandis qu'elle condamnait en Bohême, en Dalmatie et en Croatie, le rite slave, elle gardait le silence à l'égard des Bulgares qu'elle considérait cependant comme des Slaves occidentaux relevant de son autorité; c'est que, depuis que les disciples de saint Methodius étaient arrivés de Moravie et avaient évangélisé les Bulgares dans leur langue, l'orthodoxie avait fait parmi eux de tels progrès, que Rome ne pouvait plus manifester les prétentions du pape Nicolas I<sup>er</sup>. Les Bulgares étaient si affermis dans l'orthodoxie et si unis à l'Eglise de Constantinople, que leur métropolitain se joignit au patriarche Michel Cerularius, pour prémunir les orthodoxes de l'Italie méridionale contre les innovations et les erreurs de Rome. C'est pourquoi les papes, jusqu'à la fin du onzième siècle, ne s'occupèrent pas de l'Eglise bulgare

---

## II

Etat moral du clergé occidental pendant les dixième et onzième siècles. — Pierre Damien travaille à le réformer. — Ses lettres. — Discussion sur l'Eucharisticie. — Béranger. — Pontificat de Grégoire VII. — Son système sur la puissance papale. — Ses entreprises contre les Eglises et les trônes. — Il est le vrai fondateur de la papauté moderne.

1007 — 1088.

Pendant les dixième et onzième siècles, l'état moral du clergé occidental était tombé jusqu'à l'infamie. Les papes donnaient l'exemple de toutes les immoralités ; un grand nombre d'évêques les imitaient, et les prêtres, pour la plupart, imitaient les évêques et les papes. Le célibat, si énergiquement attaqué par saint Jérôme au quatrième siècle, lorsque certains ecclésiastiques de Rome prétendaient le pratiquer et l'imposer, avait produit ses fruits. Les prêtres auxquels on refusait d'avoir des femmes légitimes, prenaient des concubines et en avaient des enfants, qui vivaient sous le toit paternel et prétendaient hériter des bénéfices ecclésiastiques comme de biens patrimoniaux. La plupart des prêtres ne se contentaient pas d'une femme, ils avaient plusieurs concubines et menaient la vie la plus désordonnée. Les moines n'étaient pas plus moraux que les prêtres séculiers. On fonda des abbayes modèles, comme celle de Cluny, qui travailla à concentrer

autour d'elle d'autres abbayes qui lui formaient comme autant de fiefs; mais la plupart des monastères ne voulaient pas entendre parler de réformes.

Les réformateurs de Cluny furent eux-mêmes débordés dans leurs pieuses entreprises, et un siècle après eux, l'abbaye de Citeaux se posa en réformatrice de Cluny, comme Clairvaux, sous l'impulsion de Bernard, entreprit de réformer Citeaux et Cluny. Le moyen-âge est rempli de ces projets de réforme, qui accusent la décadence de toutes les institutions créées pour réformer. Si l'on sentait si souvent le besoin de réformer, c'est que les vices renaissaient sans cesse.

Les conciles, par leurs règlements, accusent eux-mêmes la décadence du clergé occidental et ses immoralités. Si les anciens règlements avaient été observés, aurait-on eu besoin d'en promulguer si souvent de nouveaux. A ceux qui prétendent que le célibat était observé par le clergé, il suffit d'opposer ces règlements de conciles qui constatent les mauvaises mœurs du clergé. Ces règlements sont autant de témoignages qui prouvent l'état déplorable où le clergé occidental était tombé.

Quelques hommes vertueux s'élevèrent également contre les vices du clergé et des moines. A leur tête nous plaçons Pierre Damien, dont les écrits méritent la plus sérieuse étude.

Pierre Damien naquit à Ravenne l'an 1007<sup>1</sup>. Comme ses parents avaient déjà un grand nombre d'enfants, l'aîné fit à sa mère les reproches les plus amers sur la naissance d'un nouveau cohéritier. La mère fut tellement sensible à ces reproches qu'elle se mit à pleurer et résolut de laisser mourir de faim son nouveau-né. Une domestique de la maison, femme très chrétienne, lui dit : « Est-ce agir en mère chré-

<sup>1</sup> *Vit. Pet. Dam.*, ap., Mabillon. *Sæcul.*, 6, Benedict.

tienne, que de faire pis que les tigresses et les lionnes, qui n'abandonnent pas leurs petits ? Cet enfant ne sera peut-être pas le moindre de la famille ». La servante soigna l'enfant, et la mère conçut de meilleurs sentiments. Son père et sa mère étant morts, Pierre, encore jeune, tomba sous la direction de son frère aîné, qui le traitait comme un esclave. Le second frère en eut pitié, le prit avec lui et lui fit donner de l'instruction. Pierre profita si bien des leçons qu'il recevait, qu'il devint un professeur célèbre.

Tout en étant dans le monde, il se conduisait en vrai moine, mais bientôt il prit le monde en dégoût et se retira au monastère de Sainte-Croix, situé dans le désert de Font-Avellane, diocèse d'Eugubio en Ombrie. Ce monastère était habité par des ermites qui demeuraient deux à deux dans des cellules séparées, occupés continuellement à la psalmodie, à la prière et à la lecture.

Ils vivaient de pain et d'eau quatre jours par semaine. Le mardi et le jeudi, ils mangeaient un peu de légumes qu'ils faisaient cuire eux-mêmes dans leur cellule. Les jours de jeûne, ils se mesuraient le pain ; ils n'avaient de vin que pour célébrer la messe, et pour les malades. Ils marchaient toujours nu-pieds, se frappaient avec des instruments de pénitence, faisaient de nombreuses génuflexions, demeuraient les bras étendus en croix, autant que leurs forces pouvaient le permettre. Après l'office de la nuit, ils récitaient tout le psautier avant le jour.

Il existait quelques monastères de ce genre où se réfugiaient les hommes dégoûtés du monde, et qui voulaient fuir le spectacle de tous les crimes qui se commettaient au grand jour et sans remords.

Pierre Damien dépassait encore les autres ermites dans leurs pénitences. Il tomba malade et comprit qu'il devrait, à l'avenir, mettre plus de modération dans ses austérités. Il se livra avec ardeur à l'étude

des sciences ecclésiastiques, et acquit une telle réputation que les abbés des monastères des environs de Font-Avellane le demandaient pour donner à leurs moines l'enseignement qui leur manquait. Pierre Damien eut beaucoup de succès. Devenu, malgré lui, abbé de Font-Avellane, il fonda plusieurs autres monastères sur le modèle de celui qu'il gouvernait. Sa réputation était devenue si grande que le roi de Germanie, Henri, dit Le Noir, étant venu en Italie pour se faire couronner empereur, l'engagea à se rendre à Rome pour donner ses conseils au pape Clément II. Pierre refusa une telle mission et en écrivit au pape en ces termes<sup>1</sup>: « L'empereur m'a ordonné plusieurs fois, et, si j'ose le dire, m'a fait l'honneur de me prier de vous aller trouver pour vous rendre compte de ce qui se passe dans les Eglises de notre voisinage, et de vous dire ce que, selon moi, vous devriez faire. Comme je m'en excusais, il m'a ordonné d'obéir. Il m'a même envoyé une lettre pour vous; je vous prie de la lire et de me dire si je dois aller auprès de vous. Je ne veux pas perdre mon temps à courir ça et là; cependant, je suis profondément affligé en voyant les Eglises qui nous environnent dans une grande confusion par la faute des mauvais évêques et des mauvais abbés. A quoi sert-il de dire que le Saint-Siège est revenu des ténèbres à la lumière, si nous restons dans les mêmes ténèbres? Que sert-il d'avoir des vivres sous clef si l'on meurt de faim, ou d'avoir au côté une bonne épée si l'on ne s'en sert pas? Quand nous voyons des criminels revenir d'auprès de vous triomphants, notre espérance se tourne en tristesse. Nous espérions, cependant, que vous seriez le rédempteur d'Israël! Travaillez donc, Saint-Père, à relever la justice, à appliquer les règles d'une vigoureuse discipline, de manière à ce que les méchants soient humiliés et les humbles encouragés ».

<sup>1</sup> Pet. Dam. *Opuscule*, VII.

Le réformateur se révélait dans cette lettre. Il ne cherchait pas à dissimuler combien le siège de Rome avait contribué à la démoralisation du clergé. On espérait que, débarrassée des monstres qui l'avaient gouvernée, l'Eglise de Rome chercherait à remédier aux maux dont elle avait été une des principales causes ; mais les abus subsistaient encore et on ne cherchait guère à y remédier. Pierre Damien ne se faisait aucune illusion sur les causes des malheurs de l'Eglise occidentale, et il ne ménageait pas plus les papes que les évêques et les gros bénéficiers. Léon IX, ayant succédé à Clément II, Pierre Damien lui adressa un ouvrage au sujet des ecclésiastiques qui s'abandonnaient à l'immoralité<sup>1</sup>. « Parmi ces ecclésiastiques, dit-il, il en est qui veulent bien faire pénitence, même une pénitence très dure, mais ils ne peuvent se décider à renoncer au rang qu'ils occupent dans l'Eglise. Quelques évêques, trop indulgents, ne regardent comme soumis à la dégradation que les prêtres qui sont tombés jusqu'au dernier degré de la corruption. Il me semble que tous ceux qui sont dans des habitudes criminelles ne peuvent être promus aux ordres, et doivent être dégradés s'ils y ont été promus. On objecte qu'il serait alors difficile de trouver des ministres pour le service de l'Eglise ; si l'on adopte ce raisonnement, on pourra mettre des coupables même dans les premières places. Ne peut-on pas dire que ceux-là sont tombés au dernier degré de la dépravation, qui, après s'être rendus si coupables, veulent encore demeurer dans le ministère ecclésiastique ? L'apôtre Paul juge dignes de mort, non seulement ceux qui commettent de tels crimes, mais encore ceux qui y consentent, et il ne parlait que des Gentils ! Qu'eût-il dit des chrétiens, et surtout des ecclésiastiques ? Les abus sont arrivés à un tel excès que les Pères spiri-

<sup>1</sup> Pet. Dam. *Epist.*, 34.

tuels pèchent avec leurs enfants, et que ceux-ci se confessent à leurs complices, qui ne leur imposent pas de pénitences et ne leur font connaître aucun moyen de se relever de leurs chutes. Ils s'appuient même, pour s'excuser, sur de fausses règles canoniques, dont j'indiquerai quelques-unes :

“ Si un prêtre qui n'est pas moine, a péché avec une fille, il fera deux ans de pénitence, et, pendant les trois carèmes, il jeûnera au pain et à l'eau : les lundi, mercredi, vendredi et samedi de chaque semaine.

“ Si la fille est une religieuse, et que le péché soit habituel, la pénitence sera de cinq ans.

“ Un simple clerc, qui aura péché avec une fille, fera pénitence six mois, un chanoine de même. Si le péché est habituel, la pénitence sera de deux ans ».

Paul Damien cite des cas de péchés infâmes et les canons que l'on citait pour les atténuer, puis il ajoute : “ Quiconque connaît tant soit peu les canons, sait que la pénitence d'un prêtre fornicateur est de dix ans, même en lui appliquant les règles les moins sévères. Quant au laïc, qui commet le même péché, la pénitence est de trois ans. Ainsi le clerc, avec la pénitence de six mois, serait traité plus doucement que le laïc ».

Pierre Damien se demande d'où viennent ces canons que le clergé corrompu citait en sa faveur. Il les déclare apocryphes et cite les anciens canons de l'Eglise primitive qui étaient d'une très grande rigueur. Le pape approuva le livre de Pierre Damien, mais il lui fit observer qu'il était impossible d'être aussi rigoureux qu'on l'était autrefois<sup>1</sup>. Le nombre des coupables était si grand qu'il était impossible d'appliquer les règles canoniques. On peut en conclure que le clergé occidental était tombé bien bas. Le célibat, dont on avait fait à Rome une loi, avait vraiment produit de bons fruits et était bien observé. Pierre Damien fut en butte

<sup>1</sup> Léon IX, *Epist. 47*; Pet. Dam. *Epist.*, lib. I, IV.

à des persécutions, dès que son livre fut connu; on chercha même à circonvenir le pape qui se montra favorable aux adversaires du saint réformateur. Celui-ci lui écrivit pour le prier de ne pas le juger sans l'entendre, et lui dire qu'il ne tenait à ses faveurs qu'autant qu'elles lui seraient utiles pour son salut. C'était là un langage auquel les papes n'étaient pas habitués.

L'empereur ayant conféré à Henri le siège de Ravenne, Pierre Damien, qui demeurait dans ce diocèse, adressa au nouvel évêque un livre sur les ordinations faites par des simoniaques, c'est-à-dire par les évêques qui avaient acheté leurs sièges. La simonie était alors très répandue dans les Eglises occidentales, et les titres ecclésiastiques étaient devenus une marchandise qu'on livrait au plus offrant. Ceux qui voulaient combattre ce vice n'étaient pas d'accord sur les moyens à employer. La plupart pensaient qu'il fallait déclarer nulles toutes les ordinations épiscopales et sacerdotales faites par les simoniaques. Pierre Damien n'était pas de cet avis, il dit donc à Henri au commencement de son livre<sup>1</sup>: « J'ai cru qu'au début de votre épiscopat je ne pouvais vous offrir de présent plus convenable que mon livre sur le sacerdoce. Vous n'ignorez pas certainement que depuis trois ans, et dans trois conciles de Rome, on a discuté sur cette question : si ceux qui ont été ordonnés, même gratuitement par des simoniaques, n'ont pas reçu légitimement l'ordination. Il en est qui se sont prononcés contre ces ordinations, au point de conférer une ordination nouvelle à ceux qui avaient été ordonnés par des simoniaques. Cette discussion dure encore, c'est pourquoi la plupart de nos frères me pressent d'en dire mon avis. Je m'y suis refusé jusqu'à présent, j'espérais que le pape qui, disait-on, devait passer dans nos con-

<sup>1</sup> Herman. *Chron.*; Pet. Dam. *Opuscule VI.*

trées, pourrait m'en donner la permission ; mais ayant appris que , dans le dernier concile de Rome, le pape avait fait appel aux lumières de tous les évêques, j'ai cru que je lui obéirais en m'efforçant de résoudre la question.

“ Jésus-Christ étant la source de toutes les grâces répandues dans son Eglise, c'est lui qui confère tous les sacrements par ses ministres. C'est lui qui baptise, c'est lui qui donne l'ordination. Il n'est pas plus permis de réordonner que de rebaptiser, parce que la validité du sacrement ne dépend pas de la vertu du ministre. Les ordinations du pape Libère, hérétique et séditieux, ont été reconnues valides pendant les six ans qu'il a vécu après son apostasie. Le pape Vigile fut un scélérat et un impie, et aucun de ses successeurs n'a annulé ce qu'il avait fait. »

Après avoir cité d'autres exemples plus rapprochés de son temps, Pierre Damien continue ainsi :

“ Combien d'inconvénients aurait l'opinion contraire d'après laquelle , depuis plus d'un siècle , il n'y aurait plus de christianisme en Italie, mais seulement une vaine apparence de religion. Selon cette même opinion, les peuples seraient obligés de se séparer de leurs évêques, et de s'adresser à ceux qui seraient validement ordonnés.

“ L'ordre entier de la hiérarchie ne tomberait-il pas dans la confusion ? »

L'ouvrage de Pierre Damien fut reçu avec joie par tous ceux dont l'ordination pouvait être discutée ; ils l'appelèrent le livre *Gratissimus*. L'auteur n'en était pas moins un adversaire très énergique de la simonie qui était, avec l'immoralité, la plaie qui rongeait les Eglises occidentales.

Etienne IX, ayant été élu pape, tint à Rome plusieurs conciles contre les ecclésiastiques incontinent et les mariages incestueux. Il appela auprès de lui, pour le soutenir dans sa lutte, Pierre Damien, dont il

connaissait le zèle et le mérite. Il le nomma évêque d'Ostie, ce qui lui donnait le rang de premier des cardinaux. Pierre Damien ne pouvait se résoudre à quitter sa chère solitude<sup>1</sup>. Il résista autant qu'il put ; on le menaça d'excommunication, et il résistait toujours. Alors le pape, lui prenant la main, lui mit l'anneau au doigt et lui donna le bâton pastoral ; mais il se plaignit de la violence qu'on lui faisait, et conçut dès lors le projet de se démettre.

Dès qu'il fut évêque d'Ostie, Pierre Damien écrivit une lettre à ses frères les évêques-cardinaux, sur les maux de l'Eglise<sup>2</sup> : « La discipline, leur dit-il, est presque partout négligée ; on ne rend pas aux évêques le respect qui leur est dû ; on foule aux pieds les canons, et on ne songe qu'à satisfaire sa cupidité. Ceux qui portent le nom de chrétiens vivent comme les juifs... L'épiscopat, ajoute-t-il, ne consiste pas dans la pompe extérieure, la magnificence des habits, l'or ou les fourrures précieuses, les chevaux fringants, ni dans une nombreuse suite de cavaliers armés ; il consiste dans la pureté de la vie et la pratique de toutes les vertus. Il faut, selon saint Paul, que l'évêque soit irrépréhensible ; malheur à ceux qui, menant une vie blâmable, se rendent encore plus criminels en désirant une place où l'on doit vivre sans reproche. Tels sont ceux qui oublient leur patrie, suivent les armées des rois dans des pays barbares et inconnus. L'amour des dignités périsables a plus d'influence sur eux que l'espérance des récompenses célestes. Pour obtenir le pouvoir de commander, ils descendent jusqu'aux bassesses. Il leur en coûterait moins s'ils donnaient une bonne fois de l'argent pour acheter des dignités. Comme il y a trois sortes de présents, il y a aussi trois sortes de simonies : celle de la main, lorsqu'on donne

<sup>1</sup> *Vit. Pet. Dam. Ap. Mabillon. Annal. Bened., Sœcul. 6.*

<sup>2</sup> *Pet. Dam. Epist., 1, lib. II.*

de l'argent, celle des bassesses, celle de la langue qui débite des flatteries. Ceux qui suivent les princes dans leurs voyages, les commettent toutes trois ».

Nicolas II, ayant succédé à Etienne IX, reçut une supplique de l'Eglise de Milan, le priant de lui venir en aide pour déraciner deux plaies qui la rongeaient : la simonie et l'incontinence du clergé. Nicolas lui envoya avec qualité de légats, Pierre Damien et Anselme, évêque de Lucques. Les deux légats<sup>1</sup> trouvèrent l'Eglise de Milan très divisée. Le clergé et le peuple étaient en guerre. On reçut d'abord les légats avec respect, mais bientôt une des deux factions se déclara contre eux, prétendant que Rome n'avait aucun droit de s'immiscer dans les affaires de l'Eglise de Milan : « Notre Eglise, disaient-ils, n'a jamais été soumise à une autre; sous nos ancêtres, elle a toujours été libre ». On était loin alors des théories modernes sur la papauté, quoique déjà à cette époque les papes se soient efforcés de les faire prévaloir. Les opposants se dirigèrent vers la maison de l'évêque en sonnant de la trompe; toutes les cloches sonnaient. Les légats étaient menacés; Pierre Damien fut averti qu'on voulait le mettre à mort. Son crime était d'avoir convoqué une assemblée synodale de tout le clergé de Milan, et de l'avoir présidée, ayant à sa droite Anselme, de Lucques, et à sa gauche l'archevêque de Milan. La salle du synode fut envahie. Alors, Pierre Damien monta au jubé et, après avoir obtenu le silence, il parla ainsi : « Sachez, mes frères, que je ne suis pas venu ici pour exalter l'Eglise romaine, mais pour travailler à la gloire de l'Eglise de Milan et à votre salut. L'Eglise romaine, fondée par Jésus-Christ en la personne de saint Pierre, n'a pas besoin d'être exaltée; c'est une hérésie de nier son autorité; quant aux autres Eglises, on peut discuter leurs titres, qui n'ont rien que d'hu-

<sup>1</sup> Pet. Dam. *Epist.* 5.

main; et l'Eglise de Milan a toujours été la fille de l'Eglise romaine. » Les théories historiques de Pierre Damien étaient très contestables, mais l'histoire de l'Eglise était fort peu connue à cette époque, et personne n'eut idée de lui faire des objections. Tous ses auditeurs, au contraire, se déclarèrent disposés à suivre les enseignements de l'Eglise romaine.

L'Eglise de Milan avait été tellement envahie par la simonie, qu'il y était de règle qu'on ne pouvait y obtenir une ordination qu'argent comptant. Si Pierre Damien avait voulu appliquer les règles canoniques, il aurait dû condamner le clergé tout entier. Il recula devant une telle exécution; il accepta le fait accompli, et prescrivit seulement qu'à l'avenir les ordinations seraient faites à titre gratuit, et que tout le clergé ferait serment d'obéir à ce règlement. On y consentit, et l'archevêque adressa aussitôt à son clergé et à son peuple un écrit, dans lequel il faisait le serment prescrit. Vous n'ignorez pas, disait-il, la détestable coutume qui s'était de longue date établie dans notre Eglise et d'après laquelle on devait payer : pour le sous-diaconat, douze deniers ; pour le diaconat, dix-huit deniers ; pour la prêtre, vingt-quatre deniers. C'était une taxe réglée. Maintenant, en présence de Dieu et des saints, de Pierre, évêque d'Ostie, légat du pape, d'Anselme de Luques et de vous tous, je déclare condamner et détester cette perverse coutume et toute simonie, de plus, je m'oblige, avec tout mon clergé et mes successeurs, à ne rien prélever pour les ordinations. Si quelqu'un contrevient à cet engagement, soit en donnant, soit en recevant une contribution, qu'il soit comme Simon frappé d'un anathème perpétuel! Nous condamnons aussi l'hérésie des Nicolaïtes et promettons d'éloigner, autant qu'il nous sera possible, les prêtres, les diacres et les sous-diacres de leurs femmes et de leurs concubines ; nous promettons de même que, ni nous, ni les gens de notre entourage,

nous ne préleverons rien pour la provision des abbayes et des chapelles, pour l'investiture des Eglises, la promotion des évêques, le saint chrême et la consécration des Eglises.

Cette promesse fut signée par l'archevêque, trois prêtres, quatre diacres et cinq sous-diacres. L'archevêque s'approchant de l'autel, la confirma par serment entre les mains de Pierre Damien. Les représentants de l'Eglise de Milan s'associèrent au serment; puis l'archevêque se prosterna, demandant pénitence pour n'avoir pas extirpé comme il le devait, le vice de la simonie. Pierre Damien lui imposa cent ans de pénitence qu'il pourrait accomplir en versant chaque année une certaine somme d'argent.

Tous les fidèles des villes et des campagnes firent le serment exigé par le légat. Tous les clercs recurent leurs vêtements sacrés des mains de l'archevêque après avoir fait ce serment :

“ Je déclare que je professe la foi que les *sept conciles* ont confirmée par leur autorité et que les papes ont enseignée. J'anathématisse toutes les hérésies et spécialement celles dont l'Eglise est maintenant le plus affigée, c'est-à-dire, celle des simoniaques et des Nicolaïtes, et je prononce un éternel anathème contre tous ceux qui les soutiennent. ”

On doit remarquer qu'au milieu du onzième siècle, le septième concile était admis en Occident sans contestation comme œcuménique, et que l'on ne reconnaissait pas comme le huitième, le conciliabule dans lequel le pape avait prétendu condamner le vénérable Photius.

On fixa les pénitences que devaient faire les différents ecclésiastiques et la paix fut rétablie dans l'Eglise de Milan. Pierre Damien envoya la relation de tout ce qu'il avait fait à son ami Hildebrand, alors archidiacre de l'Eglise romaine et qui devint pape sous le nom de Grégoire VII.

Ce personnage, qui joua depuis un si grand rôle dans l'Eglise occidentale était déjà préoccupé des idées qu'il chercha, depuis, à mettre en pratique. Il avait souvent prié Pierre Damien de composer un recueil abrégé de ce qu'il trouverait de plus important dans les décrets des papes et dans leur histoire, touchant l'autorité du siège de Rome. Celui qui devait l'exalter avec tant de fanatisme, ne le connaissait donc qu'imparfaitement. Pierre Damien ne le connaissait pas mieux, car à cette époque, les études historiques étaient tombées bien bas. Il n'entreprit donc pas le travail qui lui était demandé; il crut satisfaire à la demande de Hildebrand en lui envoyant la relation de ce qu'il avait fait à Milan.

Après cette légation, Pierre Damien ne retourna pas à son évêché d'Ostie, et se dirigea vers son monastère.

Il paraît que, pendant son absence, on lui avait pris les revenus de son évêché. Il en écrivit au pape Nicolas<sup>1</sup> et lui dit que, si on lui a retenu ses revenus, c'est qu'on voulait lui ôter sa dignité. Il ne voulait pas que l'on prît cette peine, et il renonçait à son siège épiscopal. Il écrivit une seconde lettre au pape<sup>2</sup>. Nous y remarquons ce qui suit : « Vous savez que si le besoin du Saint-Siège et notre ancienne amitié ne m'avaient retenu, j'aurais renoncé à l'épiscopat après la mort du pape Etienne; il m'en avait chargé malgré moi, quoiqu'un tel procédé soit anti-canonical. Vous savez combien je m'en suis plaint auprès de vous, combien il m'en a coûté de gémissements et de larmes. Je ne pus alors me retirer parce que l'intérêt de l'Eglise romaine, qui semblait menacer ruine, ne le permettait pas. Maintenant que le calme est revenu, et que vous gouvernez en paix la barque de saint Pierre, ne refusez pas, je vous en prie, le repos de ma

<sup>1</sup> Pet. Dam., *Epist.*, lib. I. Epist. 8.

<sup>2</sup> Pet. Dam., Opuscul. XIX,

vieillesse. Je vous déclare donc que, pour la rémission de mes péchés, je me démetts du droit de l'épiscopat; et, en vous remettant mon anneau pastoral, j'y renonce sans espérance d'y revenir. »

Pierre Damien n'obtint pas du pape Nicolas II ce qu'il sollicitait. Il fut obligé de rester évêque. Il continua alors à travailler à la réforme de l'Eglise, et il adressa au Pape un ouvrage sur le célibat des prêtres.

« Dernièrement, dit-il<sup>1</sup>, j'eus, par votre ordre une conférence avec plusieurs évêques. J'essayai de leur persuader que la continence était nécessaire au clergé, mais je ne pus sur ce point, tirer d'eux aucune promesse positive. D'abord, ils désespèrent de pouvoir atteindre à la perfection de cette vertu; de plus, ils ne craignent pas d'être punis de leur incontinence par un concile. L'Eglise romaine de notre temps s'est accoutumée à dissimuler ces sortes de péchés, afin d'échapper aux reproches des laïques. Cette conduite serait supportable, s'il s'agissait d'un mal caché; mais ce mal est tellement public que tout le peuple connaît les lieux où les débauches des ecclésiastiques ont lieu; il connaît les noms des concubines et de leurs parents; on voit passer les messages et les présents; on entend les éclats de rire; on connaît les entretiens secrets. Est-il possible de cacher la grossesse des femmes et les cris des enfants? On ne peut donc excuser ceux qui devraient punir des pécheurs si décriés. »

On voit où en étaient les mœurs du clergé romain à cette époque. Les évêques eux-mêmes, d'après Pierre Damien, regardaient comme impossible l'observation du célibat.

Après la mort de Nicolas II (1061) il y eut de grands troubles à Rome. Les évêques de Lombardie s'insurgent contre son successeur Alexandre II auquel on

<sup>1</sup> Pet. Dam., Opusc. XVII.

attribuait des projets de réforme, et dont l'élection avait été soutenue principalement par Hildebrand. Les évêques de Lombardie étaient, pour la plupart, simoniaques et concubinaires<sup>1</sup>. Ils appelaient leur pays le paradis de l'Italie et prétendaient qu'on devait y choisir des papes qui ne les tourmenteraient pas pour leurs habitudes vicieuses. Alexandre II avait été élu avec l'assentiment de Robert Guiscard, chef des Normands, auxquels les papes avaient donné la Pouille qui ne leur appartenait pas, et qui avait toujours relevé de l'empereur et du patriarche de Constantinople. Les évêques de Lombardie s'adressèrent alors à l'empereur, roi de Germanie, sans l'assentiment duquel aucun pape ne pouvait être élu. Les évêques lombards lui persuadèrent que, comme l'empereur son père, il devait être patrice des Romains, et ils le couronnèrent solennellement en cette qualité. L'élection d'Alexandre II fut annulée, et on élut pape, Cadaloüs, évêque de Parme, qui prit le nom d'Honorius II. Il fut proclamé par les évêques de Verceil et de Plaisance. Ces deux évêques et Cadaloüs lui-même étaient simoniaques et concubinaires publics. Pierre Damien l'affirme formellement dans une lettre qu'il adressa à Cadaloüs<sup>2</sup>. L'Eglise romaine, lui écrit-il, vous a souvent pardonné, quoique vous ayez été condamné par les trois conciles de Pavie, de Mantoue et de Florence. Comment donc avez-vous consenti à être élu évêque de Rome à l'insu de l'Eglise romaine, du clergé inférieur et du peuple? Que faites-vous des évêques-cardinaux qui sont les premiers électeurs du pape, et qui jouissent de prérogatives qui les mettent au dessus, non seulement des évêques, mais des patriarches et des primats? Le pape doit être élu d'abord par les évêques-cardinaux; puis le

<sup>1</sup> Cass. *Chron.*, lib. III; Pet. Dam., *Opuscul.* XV; Herman, *Chron. continuat.*

<sup>2</sup> Pet. Dam., lib. I. *Epist.* 20.

clergé et le peuple doivent donner leur consentement. Enfin, on doit en référer au souverain si cela est possible, et s'il n'y avait pas de danger à attendre son approbation, comme cela a eu lieu dans l'élection dernière.

“ Jusqu'ici on ne parlait que dans votre petite ville épiscopale de vos trafics simoniaques, et d'autres crimes que j'aurais honte de nommer. Aujourd'hui, on en parle partout. Si je vous les reprochais, vous vous hâteriez de dire que vous vous corrigerez, mais il n'en serait rien ”.

Pierre Damien termine sa lettre en prédisant à Cadaloüs qu'il mourrait dans l'année. Sa prédiction ne se réalisa pas.

Cadaloüs, qui était fort riche, se forma une armée et attaqua Rome. Après quelques succès, il fut vaincu par Godefroi, duc de Toscane, et retourna dans son évêché de Parme. Pierre Damien lui écrivit alors une seconde lettre pour lui reprocher d'avoir fait périr par le fer les Romains dont il se prétendait le père<sup>1</sup>.

Cadaloüs, abandonné par l'empereur, fut déposé dans le concile d'Osbor. Pierre Damien écrivit pour ce concile une défense de l'élection d'Alexandre II<sup>2</sup>. Retiré dans la solitude, ce grand homme songea aux cardinaux dont il avait fait partie, et s'éleva contre leur avarice<sup>3</sup>. Pierre Damien poursuivait le vice partout où il l'apercevait. Il n'avait pas cherché à dissimuler les ignominies du siège papal. Il ne pouvait non plus feindre d'ignorer que les cardinaux n'étaient pas non plus ce qu'ils devaient être. « Vous êtes, leur dit-il, les conseillers du pape dans les conciles, et des juges. Une telle dignité vous oblige à fuir l'avarice, non seulement vous ne devez pas rechercher les présents, mais votre devoir est de les refuser, même

<sup>1</sup> Pet. Dam., lib. I. Epist. 21.

<sup>2</sup> Ibid. Opusc. IV.

<sup>3</sup> Ibid. Opusc. XXXI.

lorsqu'ils vous sont offerts volontairement, parce que ces présents vous rendent nécessairement plus favorables à ceux dont vous les recevez. L'avarice est un vice qui rend inutiles toutes les vertus, et toutes les bonnes œuvres. Que l'avare bâtisse des Eglises, qu'il s'applique à la prédication, qu'il arrange les procès, qu'il affermisse ceux qui sont chancelants dans la foi, qu'il officie tous les jours, qu'il se tienne éloigné des affaires séculières; tant que l'avarice le domine, ce vice corrompt toutes ses vertus. On commet la simonie, non seulement en achetant ou en vendant les saints ordres, mais en vendant le jugement d'un concile, quoique je ne condamne pas celui qui donne de l'argent pour se faire rendre justice. J'ai vu un de nos confrères qui se réjouissait quand l'époque du concile arrivait, comme s'il se fût agi d'une moisson ou d'une vendange. Il avait des émissaires chargés de lui attirer de l'argent de tous côtés. Celui qui a reçu de l'argent n'ose plus se déclarer contre son bienfaiteur, alors même qu'il n'en aurait reçu qu'après le jugement, il se trouve engagé pour l'avenir.

“ Ce n'est pas pour subvenir aux besoins de la nature que l'on recherche les richesses, mais pour le superflu, pour que la cuisine soit exquise, pour qu'un vin délicieux remplisse les vases de cristal, pour que les appartements et les sièges soient ornés de riches tapisseries. Les serviteurs de ces avares sont partagés en plusieurs catégories; les uns se tiennent en respect devant eux, attentifs aux moindres signes; les autres courent de tous côtés pour leurs services. Leurs lits sont mieux parés que les autels. La pourpre leur paraît trop simple, il leur faut des étoffes de diverses couleurs. Ils méprisent la dépouille des agneaux, et ils font venir de bien loin des fourrures de martre ou d'hermine. Je veux me taire sur les chapes ornées d'or et de pierreries, des crosses entièrement revêtues d'or, des anneaux chargés de pierres énormes ».

On peut juger, d'après cette lettre de Pierre Damien, de l'état moral de la cour papale. Dans une autre lettre, il donne ces renseignements sur les mœurs et les habitudes de l'épiscopat.

“ Des évêques, dit-il<sup>1</sup>, parviennent à l'épiscopat en s'attachant à la cour des princes. Ils quittent l'Eglise parce qu'ils veulent y dominer, et ils deviennent laïcs pour devenir évêques. Je soutiens qu'ils se rendent ainsi coupables de toutes les espèces de simonies. Ils donnent de l'argent pour acquérir les dignités ecclésiastiques, en faisant des dépenses pour leurs voyages et pour acheter des vêtements précieux. De deux personnes également riches, quel est le plus simoniaque ? Celui qui dépense peu à peu son argent, en s'asservissant à toutes les fantaisies d'un prince et en gagnant un évêché par son servilisme, ou celui qui donne son argent d'un seul coup pour devenir évêque ? C'est le premier, puisqu'il dépense son argent dans le même but et qu'à la simonie d'argent, il ajoute celle des flatteries et de l'asservissement ».

Dans un autre de ses opuscules<sup>2</sup>, Pierre Damien s'attaque au luxe des évêques et aux fautes de la cour de Rome : « Le temps n'est plus, dit-il, où l'on puisse être modeste et mortifié et garder la sévérité sacerdotale. Quand je vins à Rome, je fus assailli de râilleries, de plaisanteries. Je fus en butte à des moqueries, à des questions sans nombre, à des futilités qui ruinent la dévotion et le bon exemple. Si nous ne nous abandonnons pas à de pareils excès, on nous accuse de dureté et d'inhumanité. J'ai honte de parler de désordres plus honteux, comme la chasse, la fauconnerie, les jeux de hasard, le jeu d'échecs, qui font d'un évêque un vrai bouffon. Un jour que j'étais en voyage avec l'évêque de Florence, on vint me dire qu'il jouait aux

<sup>1</sup> Pet. Dam., op. 22.

<sup>2</sup> Pet. Dam., op. 20.

échecs, cela me perça le cœur. Je pris mon temps avant de lui démontrer combien un pareil amusement était peu digne d'un évêque dont la main offre le corps de Notre Seigneur, dont la langue le rend médiateur entre Dieu et les hommes. J'ajoutai que les canons défendaient le jeu aux évêques. « Les canons, répondit-il, ne défendent que les jeux de hasard, mais je soutins qu'ils s'appliquaient à tous les jeux, sans exception. Il en convint et me pria de lui imposer une pénitence. Je lui ordonnai de réciter trois fois le Psautier, de laver les pieds à douze pauvres et de leur donner à chacun un denier ».

On imposait souvent des pénitences plus longues, même de plusieurs siècles, mais on avait trouvé moyen de les accomplir en les remplaçant par des œuvres auxquelles on attribuait telle ou telle valeur. Vingt Psautiers accompagnés de coups de discipline<sup>1</sup> équivalaient à cent ans de pénitence ; trois mille coups de discipline valaient un an de pénitence ; si l'on se donnait mille coups pendant la récitation de dix psaumes, les cent cinquante psaumes avec coups de discipline valaient cinq ans de pénitence et vingt Psautiers en valaient cent. On pouvait se décharger sur d'autres de ces pénitences. Un ermite, nommé Dominique, surnommé le cuirassé<sup>2</sup>, à cause d'une cuirasse dont il se serrait le corps par pénitence, était un de ceux qui se chargeaient le plus volontiers d'accomplir les pénitences pour les autres. L'Eglise romaine en a fait un saint, ce qui prouve qu'elle regardait comme légitimes ces substitutions de pénitences aussi opposées au sentiment de repentir, qui fait la base de la pénitence chrétienne, qu'aux canons pénitentiaires édictés par les anciens conciles.

Cette déviation de l'Eglise romaine, dans la vraie doctrine chrétienne sur la pénitence, doit être notée.

<sup>1</sup> Pet. Dam., op. §4.

<sup>2</sup> Pet. Dam., *ibid.*; *Vit. Dominic.*, op. Mabillon, sœcul. 6. Bened.

L'erreur avait si bien pénétré dans cette Eglise, qu'elle était admise même par Pierre Damien, dont Dominique était l'ami. Dans un de ses ouvrages sur la perfection des moines, Pierre s'exprime ainsi : « Un moine, dit-il, me vint trouver et me confessa les péchés qu'il avait commis étant encore laïc. Il devait faire, s'il m'en souvient bien, soixante-dix ans de pénitence, et il y avait environ sept ans qu'il portait l'habit religieux. Je lui demandai combien il avait déjà fait de pénitences pour ses péchés, et il me répondit : « Je les ai confessés à l'abbé qui m'a répondu que je n'avais d'autre pénitence à faire que d'observer les coutumes du monastère, la règle suffisant pour la rémission de tous les péchés. J'eus horreur d'une telle décision et je dis à ce pauvre homme qu'on l'avait trompé ».

On ne peut contester que Pierre Damien n'ait été un des organes les plus autorisés des Eglises occidentales à son époque. Dès ce temps, on professait donc, dans ces Eglises, cette doctrine : que les anciennes pénitences canoniques pouvaient être remplacées par certains actes extérieurs et la récitation de certaines prières.

Cette doctrine se perpétua ; les papes s'en emparèrent et elle servit de base à leur doctrine des indulgences, selon laquelle, avec une prière, on peut gagner l'indulgence de toutes les pénitences canoniques.

Ils ajoutèrent qu'on pouvait s'en affranchir même pour l'autre monde et échapper aux souffrances d'un certain lieu qu'ils appellèrent purgatoire. C'était un moyen pour les papes d'augmenter leur autorité, ce qui fut toujours leur principale préoccupation, et aussi de se procurer des richesses. Certains pénitents, en effet, pour obtenir l'indulgence des peines canoniques, donnaient certaines sommes et même des propriétés. Pierre Damien ne se montrait pas hostile à ces substitutions de pénitences. Il écrivait à un évêque<sup>1</sup> : « Vous

<sup>1</sup> Pet. Dam., lib. IV, *Epist. 51.*

n'ignorez pas que, lorsque nous recevons des pénitents quelque fond de terre, nous leur faisons remise des pénitences en proportion du présent qu'ils ont fait ». La substitution des pénitences servait ainsi à augmenter la fortune du clergé et des monastères.

Pierre Damien, malgré sa haute autorité qui en faisait un des interprètes les plus autorisés de la doctrine de son temps, fut critiqué par plusieurs personnages qui blâmaient surtout sa doctrine sur les flagellations. Dans une lettre au clergé de Florence, il se plaint qu'on ait donné de la publicité à ce qu'il n'avait écrit que pour les moines, puis il répond à ses critiques<sup>1</sup> : « Voilà, disent-ils, une pénitence nouvelle, et dont on n'a jamais entendu parler. Si on l'admet, on détruit les canons, on anéantit la tradition ». Pierre Damien répond d'une singulière manière. Pour légitimer les coups de discipline ou flagellations, il dit que Jésus-Christ, les apôtres et beaucoup de saints ont été flagellés : « Il n'y a plus aujourd'hui de persécuteurs pour nous imposer cette pénitence, alors nous devons nous l'imposer à nous-mêmes. Si la chair a péché, il faut la châtier. Si la pénitence à coups de verge est nouvelle et repréhensible, il faut blâmer le vénérable Bède qui ordonnait de mettre aux fers certains pénitents ».

Il est certain que les flagellations étaient une pénitence toute nouvelle et qui ne datait que du onzième siècle.

Pierre Damien continue ainsi son apologie de la substitution des pénitences : « Quand les évêques prescrivent à quelque pécheur une pénitence de quelques années, ne taxent-ils pas à quel prix ils pourront s'en racheter, et se dispenser de jeûnes qui leur seraient trop pénibles? Condamnera-t-on ce rachat de la pénitence à prix d'argent parce qu'il n'est pas men-

<sup>1</sup> Pet. Dam., lib. V, *Epist. 8.*

tionné dans les anciens canons? Si on permet aux laïcs de racheter leurs péchés à prix d'argent, quelle pénitence imposera-t-on à un moine qui a tout abandonné pour entrer au monastère? Ne pourra-t-il pas racheter ses péchés en mortifiant sa chair? »

Un moine, Pierre Testu, s'était élevé contre les excès des flagellations, sans les condamner en elles-mêmes. Pierre Damien répondit à ses critiques : « S'il est permis, dit-il<sup>1</sup>, de donner cinquante coups de discipline, pourquoi ne pourrait-on en donner soixante et même cent? Si l'on peut en donner cent, pourquoi pas cinq cents ou mille? Ce qui est bon ne peut être exagéré. Si le jeûne d'un jour est bon, le jeûne de deux ou trois jours est meilleur ».

Les moines du Mont-Cassin<sup>2</sup> avaient accepté la doctrine de Pierre Damien sur les flagellations, et l'avaient propagée dans les villes et les villages des environs de leur monastère. Cependant, quelques-uns des moines faisaient de l'opposition. Il était d'usage que celui qui devait être flagellé, se mettait dans un état complet de nudité. « N'est-il pas indécent, disaient les moines opposants, de paraître nu devant une grande communauté? » A la tête des opposants était le cardinal Etienne, qui avait été moine du Mont-Cassin, et défendit à ses anciens frères la pratique de la flagellation. Pierre Damien soutint son opinion et alla jusqu'à prétendre qu'il est honnête et salutaire de souffrir par pénitence la confusion de la nudité<sup>3</sup>.

De son temps on voyait se répandre des dévotions nouvelles dont la Sainte-Vierge, les anges et la croix étaient l'objet. C'est l'origine de toutes ces dévotions qui ont depuis étouffé le véritable esprit chrétien dans les Eglises occidentales. Pierre Damien les approuva<sup>4</sup>

<sup>1</sup> Pet. Dam. Lib. VI, Epist. 27.

<sup>2</sup> Cass. Chron., Lib. III.

<sup>3</sup> Pet. Dam., Opuscul. 43.

<sup>4</sup> Id., Opuscul. 33.

et ne comprit pas quelle source d'abus il encourageait. Les œuvres de Pierre Damien, comme celles du pape Grégoire VII, prouvent qu'au onzième siècle on ne se croyait pas obligé de suivre les anciennes traditions de l'Eglise. Cette opinion fut la source d'une foule d'erreurs qui anéantirent l'esprit chrétien et le remplacèrent par des superstitions.

Pierre Damien jouit d'une haute importance historique par ses tableaux de mœurs où sont peints avec sincérité les vices du clergé. Quant à sa doctrine sur les pénitences, il donnait lui-même l'exemple de ce qu'il enseignait. Lorsqu'il avait accompli les missions que les papes lui confiaient, il revenait simplement à sa cellule où il se livrait à des pénitences que l'on peut dire exagérées<sup>1</sup>. Il avait toujours son corps serré dans trois cercles de fer; il jeûnait jusqu'au moment où, s'il eût continué, il en serait mort, et il se livrait aux plus dures flagellations.

Après avoir accompli une dernière mission à Ravenne, dont l'évêque avait été excommunié par le pape, Pierre Damien se dirigea vers Rome avec quelques moines. Avant d'y arriver, il fut pris de la fièvre et mourut. On le reconnaît comme saint dans l'Eglise romaine. Ses ouvrages sont une des sources où l'on peut puiser le plus de documents sur les mœurs du clergé et sur la doctrine de l'Eglise occidentale de son temps. On a de lui un recueil de cent cinquante-huit lettres distribuées en huit livres, selon la qualité des personnes auxquelles il les adressait; soixante-quinze sermons; soixante opuscules; quelques vies de saints, des prières, des hymnes et quelques poésies. Dans tous ses ouvrages il s'élève avec énergie contre les vices des papes, des évêques, des prêtres et des moines. De toutes ses observations il résulte que tous les vices et l'ignorance, étaient l'apanage du clergé et des

<sup>1</sup> Vit. Pet. Dam., Bolland, 23 feb.; Mabill., *Annal. Bened.*, Sœcul. 6.

moines de son temps<sup>1</sup>. A côté de ses critiques, on doit constater qu'il était partisan même exagéré des innovations doctrinales qui étaient la manie de son siècle. Il pensait, comme son ami Hildebrand, que l'on n'était pas obligé de suivre les traditions de l'Eglise primitive et que les circonstances pouvaient justifier de nouvelles institutions ecclésiastiques. On pourrait noter dans ses opuscules, de nombreuses opinions qui justifient les observations que le vénérable Michel Cerularius adressait aux orthodoxes de l'Italie méridionale, qui relevaient du siège patriarchal de Constantinople. Nous indiquerons en particulier les jeûnes des samedis et les pénitences extraordinaires du samedi de la Semaine-Sainte. Cette pratique était inconnue à l'Occident jusqu'au onzième siècle ; Rome seule affectait de faire du samedi un jour de pénitence<sup>2</sup>, sans doute par antagonisme contre l'Eglise de Constantinople. L'usage de Rome prévalut jusqu'à notre temps où le samedi n'est plus considéré comme jour de pénitence.

On ne trouve rien dans les œuvres de Pierre Damien, sur les hautes questions doctrinales qui furent agitées de son temps. Il en est une cependant, celle de l'Eucharistie, qui eut un immense retentissement dans toutes les Eglises occidentales.

Nous avons raconté que cette question avait été soulevée au siècle précédent. Paschase-Ratbert avait fait un ouvrage dans lequel il prétendait démontrer la présence réelle du corps du Christ dans l'Eucharistie, à l'aide d'arguments qui conduisaient à un matérialisme contre lequel s'élèverent plusieurs théologiens, Scot et Ratramn, en particulier. La doctrine de Paschase-Ratbert avait beaucoup de partisans qui en tirraient des conséquences absurdes, et même ignominieuses, comme ceux que l'on nomma stercoraires. Ces

<sup>1</sup> Pet. Dam., op. Edit., Paris, in-fol. 1663.

<sup>2</sup> Pet. Dam., Opuscul. 55.

exagérations rencontraient des contradicteurs. Le plus illustre d'entre eux fut Bérenger.

Il était né à Tours, au commencement du onzième siècle<sup>1</sup>, et avait reçu les leçons de Fulbert, de Chartres. Dès l'an 1040, il était archidiacre d'Angers et en même temps chef de l'école de Saint-Martin de Tours. A la même époque, Lanfranc était à la tête de l'école de l'abbaye du Bec, et son enseignement lui avait acquis une grande réputation. Ayant appris que Bérenger, dans son école de Tours, s'était prononcé contre la doctrine de Paschase-Ratbert et en faveur de celle de Scot et de Ratramn, il le condamna du haut de sa chaire. Bérenger, l'ayant appris, lui écrivit pour le provoquer à une conférence publique, promettant de lui prouver qu'il n'enseignait qu'une doctrine conforme à celle des Pères de l'Eglise. Lanfranc n'accepta pas la conférence. L'évêque de Langres, Hugues, adressa au très révérend prêtre Bérenger des observations sur sa doctrine qu'il expose ainsi : « Vous dites que le corps de Jésus-Christ, dans l'Eucharistie, est de telle sorte que la nature et l'essence du pain et du vin ne sont point changées, et vous rendez purement intelligible ce corps que vous dites cependant avoir été crucifié. Vous déclarez donc ce corps incorporel et vous scandalisez ainsi toute l'Eglise. Si la nature du pain et du vin subsiste après la consécration, on ne peut comprendre qu'il y ait rien de changé ; ce qu'il y aurait de plus ne serait produit que par la puissance de l'entendement ; on ne comprendrait pas, par conséquent, comment cela pourrait exister, puisque l'entendement examine seulement les réalités et ne les produit pas. Vous dites que vous voyez ce sacrement avec d'autres yeux que le commun. Je le sais, je vous l'ai entendu dire, sans cela je ne le croirais pas ». Le raisonnement

<sup>1</sup> V. Mabillon, *Annal. Bened.*, Proefat. Sœcul. 6. Outre cette préface de Mabillon, on peut citer diverses collections des pièces relatives à Bérenger. Elles ont été réunies dans le t. CXLIII de la *Patrologie latine* de Migne.

de Hugues n'était pas concluant. Sa théologie était frelatée comme son épiscopat, qui lui fut retiré dans un concile de Reims (1049) pour cause de simonie.

Lanfranc, qui n'avait pas accepté la conférence que lui proposait Bérenger, l'avait dénoncé à Rome<sup>1</sup>. Il se trouva au concile convoqué par le pape Léon IX (1050). Il exposa sa doctrine qui fut approuvée et Bérenger fut condamné sans avoir été entendu.

Il s'était rendu en Normandie où il avait beaucoup d'adversaires, élèves ou amis de Lanfranc. Le duc de Normandie les convoqua à une conférence avec Bérenger dans la ville de Brionne, et les partisans de Lanfranc s'attribuèrent une victoire complète. Lanfranc était resté en Italie et assista au concile de Vercceil, où la doctrine de Bérenger fut de nouveau discutée. On lut, dans ce concile, le livre de Jean Scot sur lequel Bérenger s'appuyait. Ce livre fut condamné et brûlé. La doctrine de Bérenger fut aussi condamnée<sup>2</sup>.

Les deux condamnations du pape avaient eu pour résultat d'attirer l'attention sur l'enseignement du fameux écolâtre de Tours qui jouissait d'une haute réputation. Le roi de France, Henri I<sup>er</sup>, fut circonvenu par ses adversaires et convoqua un concile à Paris pour examiner sa doctrine, et il donna ordre à Bérenger de s'y trouver. Bérenger ne semble pas s'en être trop préoccupé, et il écrivit alors une lettre à Ascelin, moine du Bec, qui avait assisté à la conférence de Brionne : « Je t'écrirais autrement que je ne le fais, si la puissance divine m'en laissait la liberté ; mais, puisque je ne le puis, je t'écris comme cela m'est possible. En passant chez vous, j'avais résolu de ne traiter de l'Eucharistie avec personne avant de m'être entendu avec les évêques. De là vient que je ne vous ai presque rien opposé ni accordé dans cette conférence où vous

<sup>1</sup> Herman. *Chron. continuat.*, ann. 1050 ; Lanfranc. *De corp. Dom.*, c. iv.

<sup>2</sup> Lanf. *De corp. Dom.*, c. iv ; Labb. *Conc.*, t. IX.

vous étiez rendus d'une manière si peu digne, pour ne pas dire plus. De là vient aussi que je n'ai rien dit de cette proposition sacrilège de Guillaume (autre moine du Bec), que toute personne doit recevoir à Pâques l'Eucharistie. Ce Guillaume m'accuse maintenant de n'avoir pu nier que Jean Scot ait été hérétique. Tu sais bien que cela est faux, si tu te souviens bien de mes paroles, quoique toi-même tu regardais Jean Scot comme hérétique. Je prie Dieu de ne pas permettre que vous ignoriez plus longtemps combien ce sentiment est inconsidéré, impie et indigne de votre sacerdoce. En effet, vous donnez ainsi un démenti à la nature comme à la doctrine révélée, en croyant avec Paschase que dans le sacrement du corps du Seigneur, la substance du pain disparaît absolument. Voilà tout ce que j'ai affirmé touchant Jean Scot : que je n'avais pas lu absolument tout ce qu'il avait écrit, ce qui est vrai encore maintenant ; mais que si on le regardait comme hérétique à cause des opinions qu'il soutient dans les ouvrages que j'ai lus de lui, il faut donner la même qualification à ceux qui ont pensé comme lui, c'est-à-dire saint Ambroise, saint Jérôme et saint Augustin. J'ai ajouté que si je trouvais dans les livres de Jean Scot quelque chose qui ne serait pas exact, je le désapprouverais sans difficulté. En parlant ainsi, je disais ce que je pensais et j'évitais d'entrer dans une discussion inutile. Ce brave homme de Guillaume avança seulement deux propositions qu'il m'attribuait parce qu'il avait entendu dire que je les soutenais : la première, que les paroles mêmes de la consécration prouvaient que la matière du pain ne subsiste pas dans le sacrement ; la seconde, que le bâton épiscopal ne signifie pas le soin des âmes.

“ Quant à la première proposition, je l'ai soutenue, comme tu peux t'en souvenir ; elle est si claire qu'un jeune écolier peut la prouver, pourvu qu'il connaisse passablement la construction d'une phrase ».

Quant à la seconde proposition, Bérenger nie l'avoir soutenue, et il termine sa lettre en affirmant qu'il croit sur l'Eucharistie ce qui a été enseigné dans l'Évangile et dans les ouvrages des Pères de l'Eglise.

Ascelin répondit à Bérenger : « J'ai reçu ta lettre avec joie, espérant que bientôt tu te corrigerais ; mais après l'avoir lue, ma joie s'est changée en tristesse. O Dieu ! qu'est devenue cette vivacité, cette subtilité, ce bon sens dont tu étais si bien pourvu ! Tu as même oublié ce qui s'est passé dans notre conférence, en particulier, cette proposition de Guillaume que, à Pâques, tout fidèle est obligé de s'approcher de la table du Seigneur. Nous sommes témoins qu'il a dit qu'on devait s'en approcher à moins qu'on eût commis quelque crime qui obligât à s'en éloigner, ce qui ne se devait faire que par ordre du confesseur.

“ Quant à moi, j'ai soutenu ce que, moyennant la grâce de Dieu, je croirai comme certain et indubitable : que le pain et le vin sur l'autel, par la vertu du Saint-Esprit et le ministère du prêtre, deviennent le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ. Tu vois que mon jugement sur Jean Scot n'est pas inconsidéré, puisque ce qu'il a écrit ne tend qu'à persuader que ce que l'on consacre sur l'autel n'est ni le vrai corps ni le vrai sang de Notre-Seigneur ».

Jean Scot, Bertramm et Bérenger ne niaient pas la réalité du corps et du sang du Christ dans l'eucharistie, mais soutenaient contre Paschase-Ratbert, que la *manière d'être* n'était pas la même que celle du corps et du sang avant que l'humanité du Christ fût spiritualisée, comme elle le fut après sa résurrection. D'après Paschase, c'est le corps du Christ qui était broyé sous la dent lorsqu'on y participait dans l'Eucharistie ; d'après ses adversaires, le corps du Christ était spiritualisé et n'était soumis ni à la mastication ni à la digestion. C'est en ce sens qu'ils niaient ce que l'on a appelé depuis, dans l'Eglise romaine, transsubstantiation. On

comprend qu'on leur ait reproché qu'en conservant la *substance* du pain et du vin, ils niaient la *substance* du corps et du sang ; mais ce reproche était exagéré et les adversaires de Paschase-Ratbert croyaient qu'en communiant, on participait réellement et substantiellement au corps et au sang spiritualisés du Christ. L'expression *spirituel* ne signifiait pas la participation purement mystique que certains protestants ont professée depuis.

Les opinions de Bérenger commencèrent à préoccuper toute l'Eglise occidentale. Théoduin, évêque de Liège, ayant appris que le roi Henri avait convoqué un concile à Paris, lui écrivait ainsi<sup>1</sup>.

“ Le bruit s'est répandu au delà des Gaules et dans toute la Germanie que Brunon, évêque d'Angers, et Bérenger de Tours renouvelant les anciennes hérésies, soutiennent que le corps du Seigneur n'est pas tant son corps, que l'ombre et la figure de son corps... On dit que par suite de votre zèle pour l'Eglise, vous avez convoqué un concile pour les convaincre publiquement et de délivrer de cet opprobre votre illustre royaume. Nous n'espérons pas que cela se puisse faire. Puisque Brunon est évêque et qu'un évêque ne peut être condamné que par le pape. C'est là ce qui afflige beaucoup tous les enfants de l'Eglise, car nous craignons que si ces malheureux sont entendus dans un concile et ne peuvent être punis, leur impunité ne produise un grand scandale. C'est pourquoi nous vous prions de ne les point écouter jusqu'à ce que vous ayez reçu du Saint-Siège le pouvoir de les condamner. Il ne faudrait même pas les entendre; il ne faut songer qu'à les punir. On a dû écouter les hérétiques, lorsque les questions n'étaient pas encore bien examinées; maintenant tout est si bien éclairci par les conciles et par les écrits des Pères, qu'il ne reste rien de douteux. ”

<sup>1</sup> Labb., *Conc.*, t. IX.

Après avoir cité quelques textes contre les opinions de Bérenger, l'évêque de Liége conclut ainsi : « Nous croyons que Brunon et Bérenger sont dès maintenant anathématisés ; par conséquent, vous n'avez qu'à délibérer avec vos évêques et les nôtres, avec l'empereur votre ami et avec le pape lui-même, touchant la punition qu'ils méritent ».

Un de ses condisciples à l'école de Fulbert, Adelman, écrivit à Béranger une lettre très affectueuse qu'il termine ainsi : « On prétend que vous vous êtes séparé de l'unité de l'Eglise en disant que ce qu'on immole tous les jours sur l'autel, dans l'univers entier, n'est pas le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ, mais une figure et une ressemblance. Je l'entendis dire, il y a deux ans. J'eus, dès lors, l'intention de vous en écrire, afin d'apprendre de vous-même la vérité. Ayant vainement chargé votre ami Paulin de Metz de vous en écrire, je profite d'une occasion qui se présente pour vous écrire moi-même. Je vous en prie, par la bonté de Dieu, et en mémoire de notre cher Fulbert, de ne pas troubler la paix de l'Eglise catholique. » Il fait suivre ces paroles d'une exposition de la doctrine eucharistique.

Le concile convoqué à Paris par le roi Henri, eut lieu le 16 d'octobre 1050 (ou 1051). Il s'y trouva un grand nombre d'évêques<sup>1</sup>, de clercs et de nobles. Le roi lui-même y assista. Bérenger ne se présenta pas et resta auprès de son évêque Brunon d'Angers qui partageait ses opinions. Isembert, évêque d'Orléans, avait intercepté une lettre que Bérenger envoyait à son ami Paulin, primicer de Metz. On lut cette lettre, et Bérenger fut condamné. On condamna aussi le livre de Jean Scot d'où Bérenger avait tiré ses opinions.

Enfin, on déclara que si Bérenger et ses sectateurs ne se rétractaient pas, toute l'armée française, ayant

<sup>1</sup> Labb., *Conc.*, t. IX; d'Achery, *Spicil.*

à sa tête le clergé en habits ecclésiastiques, irait les chercher partout où ils seraient, les assiégerait jusqu'à ce qu'ils se fussent soumis à la foi catholique, et, en cas de refus, punis de mort.

Telle fut la conclusion du concile de Paris. Comme le roi était abbé de Saint-Martin de Tours, il donna ordre d'ôter à Bérenger le revenu qu'il touchait en qualité de chanoine de cette abbaye. Bérenger pria son ami l'abbé Richard qui avait accès auprès du roi, d'intercéder en sa faveur ; je suis prêt, dit-il, à démontrer au roi que c'est très injustement que l'on a condamné Jean Scot au concile de Verceil, et qu'on y a approuvé Paschase. Le roi doit savoir que Jean Scot n'a écrit qu'à la prière du grand Charles (Charles-le-Chauve), son prédécesseur, si zélé pour la religion. De peur que l'erreur des hommes grossiers et ignorants de ce temps là ne prévalût, il chargea ce savant homme de recueillir dans les Ecritures de quoi les désabuser ».

Bérenger, pour mettre un terme à toutes les accusations dont il était l'objet, se rendit à Rome (1059) où se tenait, sous le pape Nicolas II, un concile de cent treize évêques. Lanfranc, son adversaire, écrit ce qui suit, à propos de ce concile<sup>1</sup> : « Lorsque, sous le pape Nicolas, tu vins à Rome, tu comptais sur l'appui de ceux que tu avais gagnés plutôt par des présents que par de bonnes raisons ; mais leur appui n'ayant pas eu le résultat que tu attendais, tu n'as pas osé défendre tes anciennes opinions, et tu as demandé au pape Nicolas et à son concile de te donner par écrit le formulaire de la foi. Le cardinal Humbert fut chargé de te satisfaire ; tu as lu et accepté la profession de foi qui t'a été présentée ; tu as fait serment que ta foi y était conforme. Le pape Nicolas, tout joyeux de ta conversion, a envoyé la profession de foi, signée par toi, dans toutes les villes d'Italie, de

<sup>1</sup> Lanfranc. *De Corp. et Sang. Dom.*

Gaule et de Germanie où on connaissait tes erreurs. »

Lanfranc donne le texte de la profession de foi que Bérenger avait signée. La voici : « Moi Bérenger, indigne diacre de l'église de Saint-Maurice d'Angers, connaissant la vraie foi catholique et apostolique, j'anathématisé toute hérésie, principalement celle dont j'ai été informé dernièrement et d'après laquelle le pain et le vin placés sur l'autel, ne sont, après la consécration, qu'un sacrement (signe) et non pas le vrai corps et le vrai sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui ne peut être qu'un *sacrement* touché par les mains des prêtres, rompu et broyé sous les dents des fidèles. Je suis d'accord avec le Saint-Siège apostolique de Rome, et je professe de cœur et de bouche, touchant les sacrements de la table du Seigneur, la même foi que le seigneur et vénérable pape Nicolas et le saint concile m'ont dit devoir être professée, c'est-à-dire, que le pain et le vin placés sur l'autel, ne sont pas un simple *sacrement*, après la consécration, mais le vrai corps et le vrai sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui, non pas seulement en sacrement, mais sensiblement, sont touchés par la main des prêtres, rompus et broyés sous les dents des fidèles. J'atteste cette foi par serment au nom de la sainte et consubstantielle Trinité et sur les saints évangiles du Christ. Je déclare dignes d'anathème éternel ceux qui contreviendraient contre cette foi, ainsi que leurs sectateurs. Si je suis jamais convaincu de penser ou d'enseigner autrement, qu'on me soumette à la sévérité des canons.

« Après avoir lu et relu cet écrit, je l'ai signé. »

D'après Lanfranc, le pape Nicolas aurait engagé Bérenger à défendre ses opinions ; mais que celui-ci ayant refusé, fut obligé de signer l'écrit ci-dessus.

Bérenger aurait certainement eu à faire beaucoup d'observations sur l'écrit qu'on le forçait à signer, mais que pouvait-il espérer de ses raisonnements en présence d'une assemblée qui se montrait si favorable au

système de Paschase-Rathbert ? Il ne s'agissait pas, en réalité, *de la présence réelle*, mais *de la manière d'être* du Christ dans l'Eucharistie. Paschase soutenait qu'en participant à l'Eucharistie, on rompait, on broyait, on digérait le corps et le sang du Christ. Bérenger soutenait que le corps et le sang eucharistiques étaient spiritualisés, comme le corps du Christ après sa résurrection, qu'ils participaient à des qualités supérieures, et n'étaient plus soumis aux conditions d'existence du corps purement matériel. Quant à la substance du pain et du vin, Berenger soutenait qu'elles pouvaient subsister, sans empêcher la participation réelle au corps spiritualisé du Christ. Ses adversaires étaient obligés de convenir que le pain et le vin consacrés subsistent pour nos sens : la vue, le toucher, le goût. Ils n'étaient donc pas éloignés d'accepter la substance au point de vue physique, tout en se référant à une distinction subtile sur la substance considérée en elle-même<sup>1</sup>.

Bérenger contredit Lanfranc dans son récit sur le concile de Rome : « Ce que tu racontes, dit-il<sup>2</sup>, est plus conforme à tes mauvais sentiments qu'à la vérité. J'ai fait au pape Nicolas les observations les plus énergiques, et je lui ai demandé pourquoi il m'avait fait des reproches qu'on ne pourrait adresser qu'à des bêtes sauvages. Celui, par exemple, d'avoir un cœur impitoyable. Il m'accusait aussi de ne pas vouloir entendre parler d'une réfection *spirituelle* par le corps du Christ, et de fermer mes oreilles pour ne pas entendre ce simple mot de *spirituelle*. Mais, je ne pus amener le pape à m'écouter avec la bonté et la patience d'un père. Il ne voulut même pas permettre à d'autres de m'entendre à sa place. Comme j'étais

<sup>1</sup> L'Eglise romaine n'a tranché cette difficulté pour ses adhérents qu'au concile de Trente, en décrétant la *transsubstantiation*.

<sup>2</sup> Béreng. *De Sacra Cœnâ* ; Edit. Vischer.

allé à Rome de mon plein gré et en supportant beaucoup de fatigues, j'étais persuadé que, si l'on ne me donnait pas raison, on ne se hâterait pas du moins de me condamner; qu'on m'écouterait avec une patience chrétienne; qu'on m'approuverait, ou bien, si cela était nécessaire, qu'on me reprendrait, et qu'on me réfuterait avec bonté. Au lieu de me donner la moindre explication sur la transformation du sacrement que tu appelles à tort *matérielle*, et sans me permettre de donner la moindre explication, il me dit: adresse-toi pour tout cela à Hildebrand. En 1054, Hildebrand envoyé en France comme légat, avait vu Bérenger à Tours, où l'on avait tenu un concile. La question eucharistique y avait été agitée, et l'on avait demandé à Bérenger de déclarer qu'il croyait à la présence réelle. Il le déclara sans hésitation, car il ne le niait pas et les choses s'étaient passées paisiblement<sup>1</sup>. Voilà pourquoi, au concile de Rome, on renvoyait Bérenger à Hildebrand. Il continue ainsi son récit sur le concile de Rome. « Si je me suis tu, dans le concile, ce n'est pas parce que je n'osais pas défendre ma cause, mais parce qu'on me menaçait de mort, de me livrer au tribunal laïc qui aurait prononcé mon arrêt, et que tout le concile se montrait plein de passion contre moi. Je n'ai pas adressé au pape une requête, comme tu le dis faussement dans ton livre, je me suis contenté de me prononcer devant lui, afin qu'il ne prît à mon égard aucune décision indigne de lui. C'est alors qu'il a prescrit cette mesure au sujet de laquelle tu dis qu'il a agi *de plein droit*. Pour être fidèle à la vérité, tu aurais dû dire qu'il a agi *d'une manière très injuste*.

“ Ma grande faute a été de cesser, par crainte de la mort, de confesser et de défendre la vérité, que je n'ai cependant jamais abandonnée au fond de mon cœur. ”

<sup>1</sup> Béreng. *De Sacré Cœnâ*: Lanf. *De corpore et sang. et dom.*

Bérenger affirme de plus que jamais il n'a signé de sa main la déclaration faite par le cardinal Humbert. Ses adversaires affirment qu'il la signa et qu'il brûla en plein concile les livres qui contenaient ses erreurs. Ce qu'il y a de certain, c'est que Bérenger, n'ayant plus rien à craindre du concile, écrivait contre la déclaration de Humbert, et fit son ouvrage intitulé *de la Sainte Cène*. Lanfranc entreprit de réfuter ce livre (1066). Les citations qu'il en fait prouvent que Bérenger ne niait pas la présence réelle. Il lui attribue, en effet, cette doctrine : « Le sacrement de l'Eglise est composé de deux parties, l'une visible et l'autre invisible : le signe et la chose. La chose, c'est le corps de Jésus-Christ qui serait visible, s'il était devant nos yeux ; mais il est au ciel, assis à la droite du Père, et jusqu'au temps du rétablissement de toutes choses, comme dit Saint-Pierre, on ne pourra l'en faire descendre. » Lanfranc répond : c'est aussi ce que nous soutenons, que le sacrifice de l'Eglise est composé de deux parties : de l'apparence visible des éléments et de la chair et du sang de Jésus-Christ qui sont invisibles, du signe et de la chose signifiée, c'est-à-dire du corps de Jésus-Christ qui est mangé sur la terre quoiqu'il demeure au ciel. Si vous demandez comment cela se peut faire, je réponds que c'est un mystère de foi, qu'il est salutaire d'y croire, et qu'il est inutile de l'examiner ».

Bérenger voulait l'expliquer en disant que le corps du Christ, après sa résurrection, était doué de qualités analogues à celles des esprits ; qu'il se communiquait à ceux qui participaient au pain et au vin consacrés, et qu'on ne devait pas transformer sa substance spirituelle en une substance matérielle.

Lanfranc répondait que le corps du Christ dans l'Eucharistie est le même en essence, en nature, que celui qui est né de la Vierge, mais qu'il n'est pas le même selon les apparences. Il en appelle, pour

apprécier sa doctrine, à tout le l'Eglise catholique, dans laquelle il compte les Grecs et les Arméniens. Il ne croyait donc pas au schisme qui, en effet, n'était pas encore reconnu et ne fut établi que par le pape Innocent III.

Un grand nombre de théologiens, qui n'avaient pas l'autorité de Lanfranc, se déchaînèrent contre Bérenger. Les principaux furent Guitmond, et Durand de Troan<sup>1</sup>. Plusieurs historiens comme Orderic Vital et Guillaume de Malmesbury, acceptèrent les récits des adversaires de Bérenger. Celui-ci ne se préoccupa point de ses adversaires. Cependant, Hildebrand étant devenu pape sous le nom de Grégoire VII, Bérenger qui avait eu autrefois de bonnes relations avec lui, se rendit à Rome (1079), pour s'expliquer sur sa doctrine. On exigea de lui une profession de foi sur la présence réelle du corps et du sang du Christ dans l'Eucharistie. Comme il ne niait pas ce dogme, il accepta cette profession de foi et fut renvoyé à Tours sous la protection du pape. De retour dans cette ville, on l'appela à un concile de Bordeaux. On ne sait ce qui s'y passa à son égard. Il en avait assez des luttes scolastiques et s'était retiré dans l'île de Saint-Cosme, située près de Tours. Un chroniqueur de son temps<sup>2</sup> dit de lui : « Renonçant à tous les honneurs, à toutes les richesses du siècle, couvert d'une robe de moine, il priait et pleurait dans sa retraite. Plusieurs chanoines de Saint-Martin, abjurant comme lui les vanités du monde, allèrent recevoir de ses mains l'habit monastique et se placer sous sa direction ». Guillaume de Malmesbury, qui ne lui était pas favorable, ajoute<sup>3</sup> : « Son humilité, ses aumônes n'eurent d'égales que son

<sup>1</sup> Guitmond, *De corporis et sanguinis Domini veritate*; Durand de Troan, *De corp. et sang. Christi*; Orderic, *Vit. Hist. Eccles.*; de Malmesbury, *Gest. Reg. Angl.*

<sup>2</sup> Chron. Turon.

<sup>3</sup> Guill. Malmesb. *Gest Reg. angl.*

austérité et ses mortifications. Les grands biens qu'il possédait furent entièrement distribués aux pauvres. Aucune femme n'avait accès auprès de lui sous quelque prétexte que ce fût. Il ne voulait pas qu'on pût lui reprocher d'avoir vu le visage d'aucune d'elles. Mais son île de Saint-Cosme était l'asile de tous les pauvres de la contrée. Lui-même, à force de donner, était devenu le plus pauvre d'entre eux. Il préférait leur société à celle des riches et des puissants de la terre, mettant tout son bonheur dans la pratique de cette maxime de l'apôtre : « Ayant de quoi nous nourrir et nous vêtir, soyons satisfaits ».

Si Bérenger avait des adversaires, il eut jusqu'à sa mort des admirateurs, qui ne tenaient pas au système de matérialisme eucharistique enseigné par Paschase-Ratbert, tout en croyant à la présence réelle. De ce nombre était Baldric, évêque de Dol, et le savant Hildebert, évêque du Mans, renommé par sa haute sainteté. Ces deux évêques composèrent des vers en l'honneur de Bérenger, dès qu'ils apprirent sa mort. Voici l'épitaphe que Hildebert fit graver sur son tombeau : « L'homme que tout l'univers admira et ne cessera d'admirer, l'immortel Bérenger est mort. Le docteur qui planait dans les hauteurs de la foi sacrée, nous fut ravi le jour du 5 janvier, jour fatal au monde! jour de douleur! jour de ruine! Ce jour-là l'Eglise perdit son appui; le clergé sa gloire et son espérance; la jurisprudence, son maître incomparable.

« Tous les écrits des philosophes, tous les chefs-d'œuvre des poètes, furent dépassés par son éloquence et son génie. Saint et savant, son nom grandira avec les âges, le plus grand parmi les hommes lui sera toujours inférieur. Sa réputation n'a pas d'égale; elle grandira encore, mais elle ne saura jamais atteindre à la hauteur de son mérite. Homme pieux et grave, il joignait au génie et à la sainteté une telle modestie

que l'envie ne put jamais lui disputer cette double palme. La jalouse qui l'a tant attaqué de son vivant, pleure aujourd'hui sa mort ; les regrets qu'elle témoigne de sa perte, dépasse les haines dont elle le poursuivait autrefois. O homme vraiment sage et réellement bienheureux ! Il a remis son corps à la terre et son âme au ciel. Tout mon désir est de vivre avec lui après ma mort et de reposer auprès de lui. Je n'ambitionne pour moi d'autre sort que le sien. »

Voilà ce que pensait de Bérenger un des hommes les plus saints et des plus savants de l'épiscopat français de son temps. Dans les conciles où il fut appelé, on lui fit sousscrire des professions de foi où les questions qu'il avait soulevées n'étaient même pas posées ; on lui faisait attester la foi en la présence réelle qu'il n'avait pas attaquée, et l'on se gardait bien d'examiner la question de la *manière d'être* du Christ dans l'eucharistie. Paschase-Ratbert et son matérialisme eucharistique avaient conquis la plus grande partie des théologiens qui regardaient comme hérétiques tous ceux qui ne pensaient pas comme eux. Bérenger abandonna une lutte inutile, et le matérialisme eucharistique fit son chemin dans l'Eglise romaine avec les plus incohérentes exagérations. Dès lors, Bérenger fut considéré, dans cette Eglise, comme *hérétique* et *hérésiarque*. Tout son tort cependant fut d'ouvrir à la question eucharistique des horizons beaucoup plus conformes à la foi primitive et à la raison, que le système de Paschase. On ne voulut pas le comprendre et, encore aujourd'hui, on confond, dans l'Eglise romaine, l'opinion de Bérenger avec les systèmes protestants, quoiqu'elle n'ait aucun rapport avec eux. Hildebrand, qui fut depuis le fanatique Grégoire VII, montra pour Bérenger, à Tours et à Rome, de grands ménagements. C'est assez pour affirmer qu'il ne le considérait pas comme hérétique, et qu'il avait pour sa personne les sentiments du pieux et docte Hildebert, évêque du Mans.

Hildebrand, après avoir dirigé l'Eglise de Rome en qualité d'archidiacre, fut élu pape en 1072. Depuis le pontificat de Gerbert (Sylvestre II) le siège romain avait été un peu mieux occupé qu'auparavant. Nous avons mentionné précédemment plusieurs actes de ses papes, et l'opposition qu'ils firent aux Slaves et à leur liturgie. Leurs pontificats n'eurent guère d'importance. Quelques courses en diverses contrées, quelques conciles de circonstance, des priviléges accordés à des abbayes, quelques essais de réforme sous l'influence de Pierre Damien, c'est à peu près tout ce que l'histoire doit noter.

Alexandre II étant mort, Hildebrand fut élu à sa place et prit le nom de Grégoire VII. Il était né à Soano, en Toscane, d'une famille d'ouvriers. Il devint moine de Cluny et se rendit à Rome où il entra dans les ordres ecclésiastiques. Il n'était encore que sous-diacre<sup>1</sup>, lorsque, le peuple romain ne trouvant pas en Italie un homme digne d'occuper le siège de Rome après la mort de Léon IX, l'envoya en Allemagne pour s'entendre avec l'empereur Henri et le clergé allemand pour élire un pape. On se réunit dans ce but à Mayence. Hildebrand fit élire Gébéhard, évêque d'Eichstet, malgré l'opposition de cet évêque et de l'empereur ; il l'emmena à Rome où il fut bien reçu et reconnu sous le nom de Victor II.

Le nouveau pape chargea Hildebrand d'une mission en France, pour y combattre la Simonie. Le pape Alexandre II l'éleva au titre d'archidiacre qui lui donnait la plus haute autorité dans le gouvernement de l'Eglise romaine. Il succéda à ce pape et prit le nom de Grégoire VII.

Dès le lendemain de son élection, il en fit part à l'abbé du Mont-Cassin, en ces termes : « Le pape

<sup>1</sup> *Chron. Herm. Contin.; Cass. chron.; Greg. vit, ap. Labb. Concil. T. IX.; ap. Bolland. 25 mai.; Mabill. Sæcul. sext. Bened.*

<sup>1</sup> *Greg. Epist. I.*

Alexandre est mort; sa mort est retombée sur moi et m'a mis dans un trouble extrême. Le peuple romain est resté si paisible, en cette circonstance, et m'a témoigné une telle confiance, que j'ai dû considérer cela comme un effet manifeste de la miséricorde de Dieu. Après en avoir délibéré avec les dignitaires de l'Eglise romaine, nous avons ordonné qu'après un jeûne de trois jours, des processions, des prières et des aumônes, nous prendrions une décision touchant l'élection du pape. Mais comme on inhumait le pape Alexandre, un grand tumulte se produisit tout à coup dans le peuple. Plusieurs se sont jetés sur moi comme des insensés, au point que je puis dire avec le prophète : « Je me suis trouvé en haute mer, et la tempête m'a jeté au fond de l'abîme. » Je suis au lit si fatigué, que je ne puis dicter longtemps; je ne vous parlerai donc pas davantage de mes peines. Seulement, je vous conjure de me procurer le secours des prières de vos frères, afin que je reste sain et sauf dans un péril qu'elles auraient dû m'éviter. Ne manquez pas de venir au plus tôt nous trouver, puisque vous savez combien l'Église de Rome a besoin de vous, et combien elle a confiance en vous. »

Grégoire écrivit aussi, touchant son élection, à Guibert, archevêque de Ravenne<sup>1</sup>. « On m'a élevé, dit-il, sur le Saint-Siège sans me laisser la liberté ni de parler ni de réfléchir. Continuez à aimer l'Église romaine et à m'aimer aussi. Comme mon amitié pour vous est sincère, j'en exige une pareille de vous. Ayons entre nous de bonnes et fréquentes relations pour notre mutuelle consolation ».

Ausitôt après avoir été élu évêque de Rome, Grégoire envoya des députés au roi Henri IV de Germanie, qui se trouvait alors à Munich<sup>2</sup>. Au lieu de lui

<sup>1</sup> Grég., lib. I, *Epist.*, 1-14.

<sup>2</sup> Mabill, *Analect.*, t. I; Lambert, *Chron.* ad ann. 1073; *Chron.* Ursperg, ap. Baron, ann. 1073; Bonizo, *Epist.* ap. Migne, *Pat. lat.*, t. CL.

demandeur la confirmation de son élection, il l'engageait à ne pas y consentir, car s'il était pape, il ne laisserait pas impunis les crimes manifestes que ce prince avait commis. Les évêques allemands et lombards connaissaient le pape élu et savaient bien qu'il rechercherait leurs fautes avec sévérité<sup>1</sup>. Ils conseillèrent donc au roi Henri IV de casser une élection qui avait été faite contre ses ordres. « Si vous ne prévenez pas sans retard, dirent-ils, les projets d'Hildebrand, personne n'en souffrira plus que vous. » Le principal auteur de ce conseil était Grégoire, évêque de Verceil, qui était chancelier du roi pour le royaume d'Italie. Henri IV envoya aussitôt à Rome le comte Hébérard pour demander aux seigneurs romains pourquoi ils avaient élu un pape sans le consulter, comme c'était l'usage, et pour demander au pape élu de renoncer à sa dignité, s'il ne rendait pas bonne raison de sa conduite.

Le comte fut très bien reçu à Rome par le pape élu, qui lui dit : « Je n'ai jamais recherché cette dignité, Dieu m'en est témoin. Les Romains m'ont élu malgré moi et m'ont fait violence ; mais ils n'ont pu m'obliger à me laisser ordonner, jusqu'à ce que je fusse assuré par une députation expresse que le roi et les seigneurs du royaume teutonique consentaient à mon élection. C'est ce qui m'a fait différer mon ordination jusqu'à présent, et je la différerai sans doute jusqu'au moment où le roi me fera connaître sa volonté ».

Le roi Henri IV fut satisfait de cette réponse et envoya à Rome Grégoire, évêque de Verceil, pour confirmer l'élection et assister au sacre du pape. Hildebrand fut ordonné prêtre dans l'octave de la Pentecôte, et sacré évêque à la fête de Saint-Pierre. Il attendit donc deux mois la confirmation du roi de Germanie, auquel appartenait alors le titre d'empereur des Romains, titre qu'il ne pouvait recevoir qu'à Rome.

<sup>1</sup> *Epist. Guill. Met. ad Greg. Pat. Latin., t. CXLVIII.*

Pendant ce temps, il s'occupa des affaires de l'Eglise comme s'il eût été déjà sacré. Il envoya même, en qualité de nonce en Espagne, le cardinal Hugues Leblanc, pour soutenir les prétentions du pape Alexandre II, qui avait décidé que tous les pays enlevés aux Sarrazins devaient être regardés comme des fiefs de l'Eglise romaine, parce que toute l'Espagne avait appartenu autrefois à cette Eglise. Cette assertion était absolument fausse. Grégoire VII n'aurait pu donner des preuves de son droit, mais il ne voulait pas en douter, et il autorisa même un seigneur champenois, le comte de Rouci, de se rendre en Espagne avec ses troupes, pourvu que ses conquêtes fussent faites au nom de saint Pierre et pour l'Eglise romaine. Il est probable qu'il avait, avant son élection à la papauté, élaboré son système de domination universelle.

Il connaissait les seigneurs ou souverains disposés à s'y soumettre. Parmi eux, il appréciait surtout Godefroi jeune, duc de Lorraine, surnommé le Bossu. Ce prince avait épousé sa belle-sœur, Mathilde de Toscane. Godefroi écrivit à Grégoire pour le féliciter de son élection. Grégoire se hâta de lui répondre<sup>1</sup> : « Mon élection est pour moi la cause d'une amère douleur, à laquelle je succomberais si je n'étais aidé par les prières des personnes pieuses. En effet, tous et principalement les prélates travaillent plutôt à troubler l'Eglise qu'à la défendre. Ils ne songent qu'à satisfaire leur avarice et leur ambition, et à se montrer ennemis de tout ce qui regarde la religion et la justice de Dieu. Quant au roi, personne ne lui désire plus que nous la gloire temporelle et éternelle. Nous avons l'intention, dès que cela sera possible, de lui envoyer des nonces pour l'avertir paternellement de ce qui regarde l'utilité de l'Eglise et l'honneur de sa couronne. S'il nous

<sup>1</sup> Grég., lib. I, *Epist. 9.*

écoute, nous nous réjouirons de son salut autant que du nôtre ; s'il nous rend de la haine pour notre amitié, ce qu'à Dieu ne plaise ! nous ne voudrons pas nous attirer cette menace : « Maudit celui qui n'ensanglante pas son épée !<sup>1</sup> », car nous ne devons pas préférer à la loi de Dieu la faveur de qui que ce soit ».

Dans une lettre écrite quelques jours après à Béatrix comtesse de Toscane<sup>2</sup>, il déclarait qu'il était résolu de verser son sang, s'il en était besoin pour la défense de la vérité. Il était donc tout disposé à la lutte quand il en rencontrerait l'occasion.

Il la trouva d'abord dans les troubles de l'Eglise de Milan dont Godefroid de Castillon avait acheté du roi l'archevêché et avait été sacré par les évêques de Lombardie. Un seigneur du pays se déclara chef du parti catholique contre les Simoniaques et fit la guerre à Godefroid de Castillon. Grégoire VII l'encouragea et écrivit à tous les *fidèles de Saint-Pierre* habitant la Lombardie, en particulier à Béatrix comtesse de Toscane et à sa fille Mathilde pour les engager à soutenir la lutte contre l'usurpateur Godefroid et contre ses partisans<sup>3</sup>.

Il se déclara aussi contre le roi de France, Philippe, qui vendait les évêchés et n'en donnait l'investiture que moyennant argent ; il les considérait comme de simples fiefs. Dès la première année de son pontificat, Grégoire en écrivit à l'évêque de Châlons : Ou le roi, dit-il<sup>4</sup>, renoncera à la Simonie, ou les Français frappés d'un anathème général, refuseront de lui obéir, s'ils n'aiment mieux renoncer au christianisme ».

Ainsi, Grégoire n'aurait pas hésité à condamner tout un peuple à cause du roi, ou à favoriser une insurrection contre lui. Il en avait pris l'engagement

<sup>1</sup> Jérém., t. XLVIII, 10.

<sup>2</sup> Grég., lib. 1, *Epist.* 2.

<sup>3</sup> Grég., lib. 1, *Epist.* 11, 12, 15, 25.

<sup>4</sup> Ibid., *Epist.*, 35.

solennel, comme nous l'avons vu précédemment, contre le roi d'Espagne s'il n'avait pas voulu abolir la liturgie mozarabique, et il avait osé dire qu'il irait lui-même se mettre à la tête des insurgés.

Les Normands s'étant établis en Apulie avec l'agrément du siège de Rome, et contre les droits des empereurs de Constantinople, firent payer l'injustice dont ils avaient profité. L'Eglise romaine possédait en cette province de grandes propriétés qu'elle devait aux empereurs de Constantinople. Les Normands s'en emparèrent et les pillèrent. Grégoire leva une armée contre eux, et les soldats du *Seigneur Hildebrand*, comme disent les historiens du temps, firent rentrer sous la puissance de la papauté, les châteaux, forteresses et domaines dont les Normands s'étaient emparés. Sur cette affaire comme sur toutes les autres, Grégoire montrait une activité surprenante comme on le voit par ses lettres<sup>1</sup>. Mais la grande question pour Grégoire était celle de Henri IV roi d'Allemagne, lequel, d'après ce titre, avait droit à celui d'empereur des romains. Avant de lui envoyer les légats dont il avait parlé précédemment, il résolut de tenir à Rome un grand concile, à l'époque du carême 1074. Le concile se tint en effet. Les actes en sont perdus mais on en connaît les principales décisions par la correspondance de Grégoire et quelques chroniques<sup>2</sup>. Grégoire avait convoqué à son concile Sicard, archevêque d'Aquilée et les suffragants de Milan. Dans sa lettre à l'archevêque d'Aquilée, il se plaint des princes qui oppriment l'Eglise et la traitaient en servante; puis des prêtres qui, oubliant leurs devoirs, n'aspiraient qu'aux plaisirs mondains. Le peuple, trompé par de pareils exemples, ajoute-t-il, abandonne les bonnes mœurs, et conserve à peine quelque souvenir de la

<sup>1</sup> Grég., lib. 1, *Epist. 19 à 43.*

<sup>2</sup> Labb. *Conc.*; Migne. *Pat. Latin.*, t. CXLVIII; Grég., *Epist.*, 41, 43.

foi chrétienne. » Dans sa lettre aux suffragants de Milan, il s'exprime ainsi : « L'Eglise romaine a, depuis longtemps, la coutume de réunir chaque année un concile à l'époque du carême. Comme la situation présente rend encore plus nécessaire ce concile, vous vous rendrez tous à Rome dans la première semaine de carême, sans en excepter les abbés de la Lombardie. Vous vous souviendrez qu'en temps de guerre un bon soldat ne doit pas abandonner son maître ». Dans sa lettre à Otto, évêque de Constance<sup>1</sup>, Grégoire fait connaître les principales décisions qui furent adoptées par le concile. « Comme les députés de Constance, dit-il, ont beaucoup pressé leur départ, il n'a pas été possible de leur donner, d'une manière suivie, toutes les décisions du concile. On dut se borner aux suivantes qui sont les plus importantes : 1<sup>o</sup> Quiconque a obtenu, par des moyens entachés de simonie une ordination ou une charge spirituelle, ne devra plus servir dans l'Eglise; 2<sup>o</sup> Quiconque a obtenu une Eglise à prix d'argent, sera privé de cette Eglise. A l'avenir, il sera strictement défendu de vendre ou d'acheter une Eglise; 3<sup>o</sup> L'écclesiastique qui s'est souillé du crime de fornication, ne devra plus dire la messe, ni même servir à l'Eglise dans un ordre inférieur; 4<sup>o</sup> Si un prêtre méprise cette ordonnance qui vient des saints Pères, le peuple ne doit pas assister à ses offices, afin que, si l'amour de Dieu et le respect qu'il doit avoir pour les fonctions de son ordre, ne le font pas rentrer en lui-même, la crainte du peuple l'oblige à se corriger. Grégoire, à la fin de sa lettre, engage fortement Otto à le soutenir pour l'extirpation des abus et la destruction des scandales.

Depuis longtemps le célibat était si mal observé que la décision du concile de Rome, sur ce point, fut con-

<sup>1</sup> V. *Vita Grég.*, par Paul de Berneried. ap. Mabill., *Sæcul. Sext. Bened.*; Bernold, *Chron.*, ap. Migne, *Pat. Lat.*

sidérée comme une nouveauté<sup>1</sup>. Mais Grégoire y attachait la plus haute importance et envoya des légats pour l'appliquer rigoureusement. Dans sa lettre aux évêques allemands<sup>2</sup>, il les engageait « à briser par un anathème éternel les rapports des clercs avec des femmes ».

Parmi les prêtres, il y en avait qui étaient mariés et vivaient honorablement en famille ; d'autres étaient concubinaires et s'abandonnaient à la débauche ; Grégoire ne fit aucune distinction entre eux. Il considérait tous les prêtres non célibataires comme concubinaires et déclarait bâtards même les enfants de ceux qui étaient mariés.

Les décrets mentionnés par le pape forment le fonds doctrinal de ce qui fut décidé au concile de Rome. On y prit beaucoup d'autres décisions relatives à des affaires particulières, mentionnées par Grégoire lui-même ou dans quelques chroniques du temps<sup>3</sup>. Comme son intervention armée en Apulie, Calabre et Sicile n'avait pas eu de résultats durables, on excommunia Robert Guiscard qui avait été investi de ces provinces par la papauté, mais refusait de se reconnaître vassal de papes qui lui avaient donné des fiefs ne leur appartenant pas. Grégoire VII se croyait le maître du monde et n'entendait pas qu'on ne payât pas à son siège des droits seigneuriaux, lorsqu'il s'élevait si énergiquement contre les souverains qui les réclamaient de leurs vassaux ecclésiastiques. Il voulut que l'argent vînt à Rome de toutes les Eglises ; le légat qu'il envoya en France pour proclamer les décrets du concile de Rome, était chargé de rappeler aux évêques français, l'impôt qu'ils devaient payer au siège apostolique. Il ne regardait pas comme simoniaque, celui qui payait son évêché ou son abbaye au pape<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Sigebert. *Chron.*

<sup>2</sup> Lambert. Hersfeld. *Chron.*

<sup>3</sup> V. Greg., lib. I, *Epist. 25 et sq.* ; Sigebert. *Chron.*

<sup>4</sup> Greg. *Epist. ad Guill.* ; Hugon. *Chron.*

Des évêques d'Espagne se trouvèrent au concile de Rome. Ils se soumirent par écrit au décret qui fut adopté contre l'ancienne liturgie espagnole, dite Mozarabique, qui fut remplacée par la liturgie romaine<sup>1</sup>.

On s'occupa aussi dans le concile, des discussions qui s'étaient élevées entre Jaromir, évêque de Prague, et son frère Vratislas, duc de Bohême. La décision rendue contre Jaromir ne fut pas très précise, le pape le ménageait à cause de la fameuse comtesse Mathilde<sup>2</sup>, dont il était parent, et il ménageait aussi Vratislas qui lui avait envoyé cent marcs d'argent pour Saint-Pierre. Si l'apôtre n'en avait pas besoin, son prétendu successeur Grégoire ne les dédaignait pas. Nous remarquons dans la correspondance de Grégoire, sa lettre à l'évêque de Mayence, qui avait réclamé comme un droit, son intervention dans l'affaire de Jaromir, en sa qualité de métropolitain de Bohême. Grégoire<sup>3</sup> lui défend de songer à intervenir contre l'Eglise romaine, « sans laquelle, dit-il, vous ne pourriez pas même garder votre place ».

Ainsi, les souverains n'étaient pas les seuls qu'il voulait humilier et soumettre ; les évêques n'étaient, à ses yeux, que des subalternes qui devaient le reconnaître comme leur maître.

Pendant que le concile se tenait à Rome, les Saxons s'étaient révoltés contre le roi Henri IV. C'était une bonne occasion pour Grégoire qui aussitôt se posa comme intermédiaire entre le souverain et ses sujets révoltés.

Aussitôt après le concile, il envoya en Allemagne une légation composée de quatre évêques italiens et de l'impératrice Agnès, mère d'Henri et amie du pape<sup>4</sup>. Comme Henri avait été excommunié à Rome pour

<sup>1</sup> Greg., lib. I, *Epist.* 58, 64.

<sup>2</sup> Greg., lib. I, *Epist.* 47 ad 60; Passim, lib. II, *Epist.* 6, 7, 8.

<sup>3</sup> Ibid. *Epist.* 60.

<sup>4</sup> Lambert. *Chron.*, ann. 1074; *Acta Greg.* ap. Bolland.

avoir vendu les évêchés, les légats refusèrent d'avoir avec lui des relations jusqu'à ce qu'il se fût soumis à la pénitence canonique.

Il s'y soumit, du moins pour la forme, et reçut l'absolution. Alors les légats lui demandèrent la permission de tenir un concile en Allemagne. Le roi n'y était pas opposé, car il avait l'intention d'y faire condamner plusieurs évêques qui s'étaient déclarés contre lui dans la guerre contre les Saxons ; mais les évêques allemands s'opposèrent à la demande des légats comme contraire à leurs droits. Ne pouvant les vaincre, les légats les citèrent à comparaître dans un prochain concile qui devait se tenir à Rome. Le roi fut très gracieux pour eux, les renvoya chargés de présents et leur donna pour le pape une lettre très soumise. Grégoire en fut heureux et commença contre les simoniaques et les clercs mariés ou concubinaires une guerre terrible<sup>1</sup>. Il commença par l'Italie, où il fit publier les décrets du concile de Rome. Il envoya aussi de nombreuses lettres aux évêques d'Allemagne pour leur ordonner de faire lire les décrets dans leurs églises et de chasser toutes les femmes qui vivaient dans la société des ecclésiastiques. Ces ordres étaient donnés sous peine d'anathème perpétuel. On doit croire que les évêques, du moins en partie, voulurent les exécuter, mais le clergé s'insurgea. Tous les prêtres mariés disaient : « Le décret du pape est une hérésie évidente ; n'est-ce pas une doctrine insensée de vouloir que des hommes vivent comme des anges ? Notre Seigneur, parlant de la continence, n'a-t-il pas dit : « Qui peut la pratiquer, la pratique ». Saint Paul n'a-t-il pas dit : « Celui qui ne peut observer la continence, doit se marier ; il vaut mieux se marier que « brûler ». Le pape en voulant arrêter le cours ordi-

<sup>1</sup> Grég., *Epist.*; Lambert, *Chron.*; Labb., *Conc.*, t. X; Sigebert, *Chron.*; Guid. Ferrar. *Chron.*

naire de la nature, lâche la bride à l'impureté et à la débauche. S'il continue à vouloir mettre son décret à exécution, nous quitterons tous le sacerdoce. Alors il verra où il pourra trouver des anges pour gouverner l'Eglise à la place des hommes qu'il dédaigne ».

Grégoire tenait ferme et ne cessait d'envoyer des légats qui accusaient les évêques de faiblesse et de négligence, et les menaçaient de censures s'ils n'exécutaient pas les ordres du pape. Les laïques profitaient du décret du pape contre le mariage des prêtres, pour se livrer à de nombreux excès. « Beaucoup, dit un chroniqueur du temps<sup>1</sup>, voient dans la défense d'assister à la messe d'un prêtre marié, une contradiction manifeste avec la doctrine des Pères qui enseignent que l'efficacité des sacrements du Baptême, du Chrême, du corps et du sang du Seigneur est indépendante des mérites du ministre. Il est résulté de là de grands scandales; et on peut dire que jamais, même à l'époque des hérésies, l'Eglise n'a été affligée d'un plus grand schisme. Les uns n'abandonnent pas la simonie; les autres déguisent leur avarice sous un nom plus acceptable; en réalité, ils ont vendu ce qu'ils se vantent d'avoir donné gratuitement, et prennent de grands airs de libéralité. Le nombre des célibataires est fort restreint. Quelques-uns simulent la continence uniquement par orgueil et pour s'attirer de l'argent, et ils ne se gênent pas pour ajouter à leurs faux serments des débauches et de nombreux adultères. Les laïques saisissent cette occasion pour s'élever contre l'Etat ecclésiastique et se délivrer de l'obéissance envers l'Eglise. Ils profanent les Saints-Mystères, administrent eux-mêmes le baptême pour lequel ils se servent de la cire des oreilles au lieu des Saintes-Huiles et du Chrême. Au lit de mort, ils refusent de recevoir le viaticque des mains des prêtres mariés, ils ne veulent

<sup>1</sup> Sigebert, *Chron.*

pas non plus être enterrés par eux. Quelques-uns sont allés jusqu'à fouler aux pieds l'Eucharistie consacrée par des prêtres mariés ».

Tel fut, pour le peuple, le résultat des décrets de Grégoire VII. Quant au clergé, il ne s'y soumit pas. Des évêques, comme Sigefrid de Mayence<sup>1</sup>, essayèrent d'appliquer peu à peu les décrets. Il accorda à ses prêtres un délai de six mois pendant lesquels ils réfléchiraient s'ils ne devaient pas faire volontairement ce qu'ils seraient obligés de faire par force, s'ils voulaient résister. Au bout des six mois il tint à Erfurt (octobre 1074) un synode où tous les prêtres du diocèse furent convoqués. Il exigea que chacun, sans plus tarder, choisît entre le mariage et l'autel, assurant que s'il les plaçait dans cette alternative c'est que le pape lui en avait fait une obligation. Ainsi l'évêque lui-même, laissé à sa liberté, aurait admis comme légitime le mariage de ses prêtres. Ceux-ci, après avoir fait à l'évêque de nombreuses objections, quittèrent le lieu de l'assemblée sous prétexte d'en délibérer entre eux. Leur vrai projet était de quitter le synode et de s'en retourner à leurs paroisses. Plusieurs proposèrent de déposer l'archevêque, même de le massacer, afin de terrifier à tout jamais ses successeurs et de les empêcher de prendre de pareilles mesures contre leur clergé. En apprenant ces projets, Sigefrid eut peur ; il invita les opposants à rentrer dans l'assemblée, et leur promit d'envoyer immédiatement des messagers au pape pour le prier de se relâcher de sa sévérité. Après les avoir apaisés, il souleva la question des dîmes de la Thuringe qu'on lui refusait depuis quelque temps. Cette question souleva une nouvelle tempête ; les Thuringiens coururent aux armes et ils auraient massacré l'archevêque sans l'intervention de quelques personnages influents qui parvinrent à apaiser le tumulte.

<sup>1</sup> Labb. *Conc.*, t. X; Lambert., *Chron.*

Ainsi fut terminé le synode d'Erfurt.

Le pape ayant appris le peu de succès de sa légation en Allemagne, écrivit à l'archevêque de Mayence en ces termes<sup>1</sup> : « Nous croyons que vous vous souvenez de l'amitié sincère que nous avons eue pour vous, avant que nous fussions chargé de notre administration actuelle, et de la confiance que vous aviez en nous, en nous consultant sur vos affaires les plus secrètes. Nous avions encore plus d'espérance en votre piété depuis que vous aviez voulu vous retirer à Cluny. Mais nous venons d'apprendre que vous n'avez pas rempli nos espérances, et nous manquerions à l'amitié si nous négligions de vous en avertir. C'est pourquoi nous vous admonestons de venir, si cela est possible, au concile que nous tiendrons à Rome, la première semaine de carême. Vous vous ferez accompagner de vos suffragants, Otto de Constance, Garnier de Strasbourg, Henri de Spire, Hermann de Bamberg, Imbric d'Augsbourg et Adalbert de Virsbourg. Si vous ne pouvez pas venir, vous nous enverrez des délégués en nombre suffisant. Ne cédez ni aux prières ni à la faveur dans les informations que vous aurez à nous donner sur l'entrée des évêques dans l'épiscopat et sur leur conduite. Vos délégués auront soin de nous en instruire. Ne soyez pas étonné si nous punissons un plus grand nombre de coupables dans votre province que dans les autres, car cette province est très considérable, et possède des évêques dont la réputation est mauvaise ».

Grégoire écrivit d'une manière plus dure encore à Liemar, archevêque de Brême<sup>2</sup>. Il le suspend de toute autorité épiscopale jusqu'à ce qu'il se rende au concile qu'il devait tenir à Rome.

On a encore sur le même sujet plusieurs lettres à

<sup>1</sup> Grég., lib. II, *Epist. 29.*

<sup>2</sup> Greg., lib. II, *Epist. 28.*

l'évêque de Constance, à ses diocésains et à d'autres personnages<sup>1</sup>. A l'évêque de Constance il écrit : « Après avoir fait des décrets contre la simonie et l'incontinence des ecclésiastiques, nous les avons envoyés à l'archevêque de Mayence, dont la province est grande et dont les suffragants sont très éloignés les uns des autres; afin qu'il les leur communiquât pour être inviolablements observés. Pour la même raison de la grande étendue de votre diocèse, nous vous adressons nos décrets avec des lettres particulières. Nous avons appris que vous vous êtes prononcé contre ces décrets; que vous avez autorisé vos prêtres à garder leurs concubines, et que vous avez permis d'en prendre à d'autres qui n'en avaient pas. »

Il cita l'évêque à son futur concile de Rome, et écrivit au clergé et au peuple du diocèse de Constance qu'ils ne devaient plus obéir à leur évêque, s'il continuait à désobéir au Saint-Siège.

Il écrivit dans le même temps à tous les ecclésiastiques d'Allemagne<sup>2</sup>, de ne plus reconnaître les évêques qui permettraient à leurs prêtres d'avoir des concubines. Il écrivit en particulier à Rodolphe, duc de Souabe, et à Berthold, duc de Carinthie, qu'il considérait comme très dévoués au Saint-Siège. « Les évêques, leur écrit-il, ne cherchent que la gloire et les plaisirs du siècle; ils entraînent le peuple dans le péché par leurs mauvais exemples. Ils ne péchent pas par ignorance, mais par obstination. Ils savent que ceux qui ont reçu l'ordination d'une manière simoniaque ne doivent exercer aucune fonction ecclésiastique; que ceux qui vivent dans l'incontinence ne doivent ni dire la messe ni servir à l'autel. Quoique depuis le temps du pape Léon (IX), l'Eglise romaine les ait souvent avertis dans ses conciles, par ses légats et par ses lettres qu'ils doivent en

<sup>1</sup> *Ibid.*, lib. I et II, *passim*.

<sup>2</sup> *Greg.*, lib. II, *Epist.* 42, 43 et 44.

revenir aux anciennes règles, ils ont presque tous persisté dans leur désobéissance, sans se mettre en peine d'arrêter ni de punir cette détestable coutume.

“ Puisqu'ils méprisent les ordres du Saint-Siège, nous sommes obligés d'avoir recours à d'autres moyens pour les combattre. Il est mieux de ramener la justice de Dieu par des moyens nouveaux que de laisser périr les âmes en suivant les anciennes lois. C'est pour cela que nous nous adressons maintenant à vous et à tous ceux en qui nous avons confiance, et qui nous sont fidèles et dévoués. Nous vous prions donc et vous admonestons par l'autorité apostolique, et nonobstant tout ce que pourront dire les évêques, de ne point recevoir aux fonctions ecclésiastiques ceux que vous savez avoir été ordonnés par simonie ou qui vivent dans l'incontinence. Empêchez-les, autant qu'il vous sera possible, de servir aux Saints-Mystères, soit à votre cour, soit dans les diètes de vos États, et dans tous autres lieux. Vous aurez pour cela recours à la persuasion et à la force s'il le faut. Si quelques-uns en murmurent comme si vous dépassiez les bornes de votre pouvoir, répondez que c'est par notre ordre, et renvoyez-les à nous pour en discuter. ”

Grégoire s'attribuait le droit de donner des ordres aux souverains, même aux évêques. Evêques et souverains étaient ses subordonnés et devaient lui obéir. Il était le seul vrai souverain du monde et il pouvait se débarrasser des anciennes lois de l'Eglise. Il discute peu dans ses lettres, et quand il discute, il montre qu'il n'était pas très instruit. Ainsi, quant au célibat qu'il voulait établir dans toute l'Eglise occidentale, il s'en réfère seulement aux papes Léon I<sup>er</sup> et Grégoire I<sup>er</sup> qui semblent, en effet, s'être déclarés contre le mariage des prêtres; mais il ne cite que quelques lignes dans lesquelles on ne peut voir aucun décret formel. Le célibat commença à être pratiqué à Rome, sous le pape Damase. Saint Jérôme, qui était

secrétaire de Damase et qui connaissait bien Rome et son clergé, attaqua vigoureusement les célibataires, comme nous l'avons rapporté en faisant l'histoire de ce siècle. Il ne voyait, dans le célibat, qu'un moyen, pour certains ecclésiastiques, de s'introduire plus facilement dans les maisons pour y trouver l'occasion de satisfaire leurs passions, sans rencontrer chez eux l'obstacle d'un mariage régulier. Les sévères critiques de Jérôme n'eurent pas de succès. Les célibataires obtinrent l'appui des papes et se multiplièrent à Rome et dans les autres Eglises occidentales. Ils finirent par ne plus se gêner, et, au lieu de se marier, prirent des concubines. Ceux qui regardaient cet état comme immoral, continuèrent à se marier et à vivre en famille. A l'époque où Grégoire VII entreprit d'imposer le célibat à tout le clergé, il y avait deux sortes de prêtres : les plus honorables, qui étaient mariés, et les prétendus célibataires, qui voulaient avoir des femmes sans les embarras du ménage. Grégoire VII ne fit aucune distinction entre eux, et déclara que les enfants des prêtres mariés étaient bâtards aussi bien que ceux des concubinaires. De là une vraie révolution qui éclata dans les clergés de toutes les Eglises. Les évêques, pour la plupart, s'unirent au reste du clergé ; le pape, lui-même, s'en plaignait amèrement et s'adressait à quelques princes, ses amis, pour les exciter à forcer les évêques à se soumettre au pape.

Ce moyen anti-canonique n'obtint pas de grands résultats.

Il s'était adressé au roi Henri lui-même pour le seconder dans ses projets<sup>1</sup>. Henri, sous l'influence de Béatrix sa mère, et de Mathilde, avait écrit au pape une lettre très soumise. Il avait bien reçu les légats et avait promis d'user de sa puissance pour extirper de son royaume la simonie et l'incontinence du clergé.

<sup>1</sup> Grég., lib. II, *Epist. 80, 84.*

Béatrix et Mathilde écrivirent au pape pour lui faire connaître les bonnes dispositions du roi et l'engager à lui écrire. Grégoire obéit à ses deux amies; il assura Henri qu'il priait pour lui à la messe sur le tombeau de saint Pierre, afin que Dieu l'affermît dans ses bonnes résolutions; il l'engage à ne suivre que les conseils de ceux qui voulaient son salut. A la fin, il l'engage à user de son pouvoir pour obliger les évêques de la province de Mayence à se rendre au prochain concile de Rome où il les avait appelés ».

En même temps qu'il faisait appel aux souverains contre les évêques, il se faisait des principaux souverains autant d'ennemis.

Dans une seconde lettre à Henri (1074), il lui confia son projet de se mettre à la tête d'une armée pour aller au secours des chrétiens orientaux. Ce projet ne rencontra alors que peu de sympathies. Grégoire s'était aliéné les princes les plus puissants, en s'adressant à eux comme à des subordonnés. Henri IV ne l'aimait pas malgré l'influence de Béatrix et de Mathilde, et il s'était fait un ennemi irréconciliable de Philippe I<sup>er</sup>, roi de France, en écrivant contre lui une lettre fulminante aux évêques de France pour les engager à se coaliser contre le roi qui n'était, dit-il, qu'un tyran. Grégoire, dans cette lettre, commence par faire un triste tableau de la décadence de la France : « Tous les crimes, dit-il, y sont impunis; les parjures, les sacrilèges, les incestes, les trahisons sont comptées pour rien; les citoyens et les frères se pillent entre eux. On prend les pèlerins qui vont à Rome ou qui en reviennent, on les emprisonne et on les tourmente plus cruellement que ne le feraient des païens pour en exiger des rançons qu'ils ne peuvent payer. C'est votre roi qui est la cause de ces maux; il ne mérite pas le titre de roi, mais celui de tyran, puisqu'il passe sa vie dans le crime et l'infamie. Il porte inutilement le sceptre; par la faiblesse de son gouvernement, il donne à ses sujets

l'occasion de commettre des crimes, et il les y excite par son exemple. Non content d'avoir mérité la colère de Dieu par le pillage des Eglises, les rapines, les adultères, les parjures, les fraudes dont nous l'avons souvent repris, il vient encore d'extorquer une somme considérable aux marchands qui étaient venus de divers pays pour une foire. Jamais roi ne fit une telle chose. Vous, mes frères, vous êtes aussi en faute, puisque c'est encourager ses crimes que de ne pas s'y opposer avec la vigueur épiscopale. Vous vous trompez beaucoup si vous pensez, en l'empêchant de mal faire, manquer au respect et à la fidélité que vous lui devez. Vous lui seriez bien plus fidèles si vous le sauviez d'un naufrage ou son âme périrait. Vous n'auriez rien à craindre si vous vous unissiez pour la défense de la justice; vous seriez assez fort pour lui faire opposition sans péril pour vous. Quand même il faudrait exposer votre vie, vous ne devriez pas manquer à faire votre devoir avec une liberté vraiment épiscopale.

“ C'est pourquoi nous vous prions et vous admonestons par l'autorité apostolique de vous assebler et de parler au roi par délibération commune, pour l'avertir du désordre et du péril de son royaume; pour lui mettre devant les yeux combien ses actions sont criminelles. Efforcez-vous de le flétrir par vos exhortations, et faites-lui rendre ce qu'il a pris aux marchands; vous savez bien vous-même qu'il y aura là une source d'inimitiés. Exhortez-le à se corriger, à quitter les habitudes de sa jeunesse, à rétablir la justice, à relever la gloire de son royaume, à se reformer le premier pour reformer les autres.

“ S'il reste endurci et ne veut pas vous écouter; s'il n'est touché ni de sa propre gloire, ni de la crainte de Dieu, ni du salut de son peuple, déclarez-lui, de notre part, qu'il ne peut éviter plus longtemps la rigueur des censures apostoliques. Imitez l'Eglise romaine, votre mère : séparez-vous entièrement du

service et de la communion de ce prince ; et interdites par toute la France la célébration publique de l'office divin. Si cette censure ne le conduit pas au repentir, nous voulons que personne n'ignore qu'avec l'aide de Dieu, nous ferons tous nos efforts pour délivrer le royaume de France de son oppression. Si nous voyons que vous agissez faiblement en cette occasion, nous serons persuadés que c'est vous qui le rendez incorrigible par la confiance qu'il a en vous, et nous vous priverons de toutes fonctions épiscopales comme complices de ses crimes. Dieu nous est témoin que personne ne nous a fait prendre cette résolution ni par prière, ni par présents ; nous n'y avons été porté que par la vive douleur de voir périr, par la faute d'un malheureux homme, un si noble royaume et un peuple si nombreux (1074). »

Cette lettre ne produisit aucun résultat. Ni le roi ni les évêques ne tinrent compte de la lettre du pape. La doctrine qu'elle contenait n'a jamais pu s'implanter en France. Grégoire appelait ses partisans *ultramontains*; le nom leur est resté. Il essaya de faire entrer Guillaume, comte de Poitiers, dans la même conjuration que les évêques contre le roi : « S'il persévère, dit-il<sup>1</sup>, dans sa mauvaise conduite, nous le séparerons de la communion de l'Eglise, dans le prochain concile de Rome, lui et quiconque lui rendra l'honneur et l'obéissance comme à un roi. Cette excommunication sera confirmée chaque jour sur l'autel de saint Pierre. Il y a longtemps que nous cachons ses crimes ; mais aujourd'hui, il est devenu tellement odieux que nous ne devons plus avoir peur de dénoncer ses crimes, alors même qu'il aurait autant de puissance que les anciens empereurs païens qui faisaient des martyrs ».

Grégoire écrivit dans le même sens à Manassès, archevêque de Reims<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Greg., lib. II, *Epist.* 18.

<sup>2</sup> Greg., lib. II, *Epist.* 32.

Mais les évêques et les princes restèrent sourds aux menaces du pape. Depuis longtemps, les papes s'attribuaient une autorité qu'ils ne possédaient pas. La légende de l'apôtre saint Pierre, évêque de Rome et chef de l'Eglise, avait produit ses fruits. Dans les discussions qui s'élevaient entre évêques et princes, les uns et les autres avaient pris l'habitude de s'adresser aux papes comme à des arbitres, revêtus d'une autorité divine. C'était un simple usage, qui n'avait pour base qu'une fausse légende. Grégoire s'imagina qu'il pourrait faire d'un simple usage un droit, et qu'il pourrait se donner comme le seul monarque de l'univers, ayant le pouvoir d'imposer ses volontés aux chefs de l'Etat, comme aux évêques de toutes les Eglises. Pour arriver à son but, il déploya une activité dévorante ; mais ses menaces n'eurent pas les effets qu'il en attendait. Il aurait voulu voir autour de lui tout le clergé, disposant de la fortune des Eglises en faveur de la papauté, et refusant tout subside aux rois, sous prétexte de simonie ; laissant de côté l'esprit de famille, abandonnant femmes et enfants, afin de pouvoir former une armée nombreuse et dévouée, dont le pape aurait eu le commandement, et dont il se serait servi contre les princes. Mais il n'obtint rien de ce qu'il demandait. Ses projets étaient trop exagérés pour qu'il pût les faire réussir. Sa loi du célibat ne fut pas acceptée ; elle n'eut pour résultat que de diminuer le nombre des prêtres mariés et d'augmenter celui des concubinaires, qui cachaient leurs débauches sous le masque du célibat. Tel fut le résultat des décrets de Grégoire VII, qui firent du clergé occidental une classe hypocrite et démoralisée.

Les décrets des principaux conciles, qui eurent lieu en Occident, le prouveront d'une manière surabondante.

Au concile de Rome, où il avait cité tant d'évêques et de princes (1075), Grégoire dut s'apercevoir que les

menaces, dont il était si prodigue, ne produisaient pas beaucoup d'effet<sup>1</sup>. La plupart de ceux qu'il avait cités ne s'y rendirent pas. Il s'y attendait bien, et il était si persuadé qu'il ne pourrait réussir dans ses projets, qu'il était dégoûté de son ministère et même de la vie. Il l'avouait franchement à Hugues, abbé de Cluny, son ami, auquel il écrivait, le 22 janvier 1075 : « Si cela était possible, je voudrais te faire sentir toutes les angoisses qui assiègent mon âme; chaque jour, je suis fatigué et bouleversé par des travaux considérables. Ton amour fraternel te pousserait alors à demander à Dieu, que le Tout-Puissant Seigneur Jésus voulût bien me donner la main, à moi misérable, et me délivrer de mes peines. Depuis bien longtemps je lui demande de m'enlever la vie ou de me rendre utile à la sainte Eglise, et cependant il ne m'a pas arraché à mes afflictions et il ne m'a pas permis non plus de rendre à l'Eglise les services que je voudrais lui rendre. Je suis affligé d'une tristesse infinie, et d'une douleur insondable, parce que l'ennemi mauvais a fait apostasier la foi catholique à l'Eglise d'Orient<sup>2</sup>, et que, de quelque côté que je regarde en Occident, je trouve à peine quelques évêques qui aient obtenu leurs Eglises, d'une manière conforme aux lois, qui se conduisent d'une manière convenable, et qui gouvernent le peuple chrétien avec charité et non pour un intérêt mondain. Aujourd'hui, il n'y a aucun prince qui mette l'honneur de Dieu au dessous de son propre honneur, et qui préfère la justice à son intérêt personnel. Quant à ceux au milieu desquels je vis : Romains, Lombards, Nordmans, ils sont

<sup>1</sup> Toutes les pièces qui le prouvent ont été recueillies par les collectionneurs des actes des conciles : Labbe, t. X; Labbe, complété par Mansi, t. XX; Hardouin, t: VI.

<sup>2</sup> Cependant, en écrivant au sujet de la croisade qu'il voulait entreprendre, il appelle les Orientaux les frères des Occidentaux. S'il eût connu l'Eglise d'Orient, il y aurait trouvé le modèle des réformes qu'il voulait faire en Occident.

pires que les juifs et les païens. Maintenant, si je me considère moi-même, je me trouve si chargé de mes propres fautes, qu'il ne me reste plus d'espoir que la miséricorde de Dieu. En effet, si je n'espérais pas arriver à une meilleure vie et être utile à la sainte Eglise, je ne resterais certainement pas à Rome où, Dieu le sait, je n'habite depuis vingt ans que par force. Aussi, ballotté tous les jours entre ces douleurs incessantes et ces espérances qui tardent trop à se réaliser, ma vie n'est qu'une mort continue. J'attends le Christ qui m'a chargé de ses chaînes et m'a conduit à Rome contre ma volonté. Que de fois ne lui ai-je pas dit : « Viens, ne diffère pas, sauve-moi au nom de l'amour de la bienheureuse Marie et de saint Pierre ? Mais comme la prière d'un pécheur ne saurait avoir de puissance, je te demande et je t'adjure de faire intercéder pour moi auprès de Dieu ceux qui, par leurs vertus, méritent d'être exaucés (c'est-à-dire les moines de Cluny). Ils doivent prier pour moi au nom de l'amour dont ils sont redevables à l'Eglise universelle ».

Grégoire aurait eu moins de soucis s'il ne s'était pas identifié avec l'Eglise universelle, et s'il ne s'était pas attribué le gouvernement du monde. A la fin de la lettre à Hugues de Cluny, il l'engage à travailler pour que le clergé ne se prononce pas plus en faveur des princes, qu'en faveur de saint Pierre, et il annonce que le premier but de son concile du carême (1075) sera de délivrer l'Eglise de la puissance des princes temporels et de prohiber les investitures. Cependant, ces investitures avaient leur raison depuis que les évêchés et les abbayes possédaient des fiefs. Les possesseurs de fiefs étaient les vassaux des princes, qui avaient ainsi le droit d'investiture. Le moyen le plus simple pour détruire les investitures était de rendre aux princes les fiefs dont les évêchés et abbayes avaient été dotés par eux. De cette manière, le spirituel et le temporel auraient été séparés, et la lutte n'aurait pas

existé. En s'élevant contre les investitures, tout en laissant à l'Eglise ses propriétés, c'était tout simplement dépouiller les princes de leurs droits. Grégoire s'imaginait avoir ce droit en vertu de la puissance divine qu'il s'attribuait sur le monde entier, et lui donnait le droit de donner des ordres aux évêques pour le spirituel, et aux princes pour le temporel. Ce système de gouvernement n'a jamais pu s'implanter dans le monde, et n'a eu pour lui que quelques fanatiques.

Grégoire eut, à son concile, la preuve qu'il se fourvoyait en voulant exercer un pouvoir qu'il n'avait pas. Princes et évêques, cités à comparaître, ne comparaurent pas, et il en fut réduit à faire de nouvelles menaces, dont ils ne se montrèrent pas très effrayés. Les actes de ce concile n'existent plus<sup>1</sup>; on n'a donc que des renseignements épars dans la correspondance de Grégoire et dans quelques chroniques. Le concile fut célébré du 24 au 28 février. Le pape décida, en principe, l'excommunication de cinq conseillers du roi de Germanie, qui avaient donné, tout particulièrement, à ce roi l'idée de vendre les Eglises. On déclara que si, au 1<sup>er</sup> juin, ils n'avaient pas donné satisfaction, ils seraient excommuniés *ipso facto*. Philippe, roi de France, devait être aussi excommunié s'il ne donnait aux nonces envoyés dans son royaume, des preuves de son repentir, de sa pénitence et de son changement de vie. Liemar, archevêque de Brême, fut suspendu de ses fonctions à cause de sa désobéissance et de son orgueil ; il lui fut interdit de recevoir le corps et le sang du Christ. La même peine fut portée contre les évêques de Strasbourg, de Spire et de Bamberg s'ils ne comparaissaient pas à Rome avant Pâques pour donner satisfaction. Plusieurs autres évêques furent frappés de différentes peines ; Robert Guiscard et son fils

<sup>1</sup> Il est à remarquer que les actes des conciles de Grégoire VII ont disparu. On peut en insinuer qu'on les trouvait détestables, et que les copies étaient détruites par ceux qui y étaient attaqués.

furent excommuniés comme spoliateurs des biens ecclésiastiques.

C'est dans le concile de 1075 que Grégoire fit son fameux décret contre les investitures. Les chefs d'Etat considéraient les évêchés comme des fiefs à cause des propriétés territoriales qui y étaient annexées, et ne voulaient voir dans les évêques que des vassaux, leur devant foi et hommage et relevant de leur autorité supérieure. De là beaucoup d'abus au point de vue ecclésiastique. Grégoire établit que les évêchés ne dépendaient que de son autorité divine, et défendit aux évêques de recevoir à l'avenir l'investiture des princes. Il défendait en même temps aux princes, sous les peines les plus graves, d'exercer vis-à-vis des évêques leurs droits seigneuriaux. Il voulait être le seul maître dans l'Eglise et imposer son autorité aux princes comme aux évêques. Sans doute, en principe, les fonctions ecclésiastiques ne peuvent dépendre des laïques, mais dès que des fiefs ou propriétés territoriales étaient annexés aux titres ecclésiastiques, ces titres étaient mixtes et pouvaient dépendre des princes ou seigneurs selon les lois en usage à cette époque. Grégoire soulevait donc, à propos des investitures une question plus difficile à résoudre que celles qu'il avait soulevées au sujet du célibat et de la simonie. Il s'attaquait à tout l'ordre social qui existait de son temps. Les lettres<sup>1</sup> écrites alors par Grégoire attestent son énergie, mais on y voit en même temps qu'il rencontrait beaucoup de résistance, même de la part des évêques. Tandis qu'il s'occupait de l'Eglise entière ; il fut attaqué à Rome même, au centre de sa toute puissance. L'archevêque de Ravenne était resté à Rome après le concile de 1075<sup>2</sup>. Il avait conçu le projet de remplacer Grégoire sur le siège de

<sup>1</sup> Greg. *Epist.*, lib. II et III; Lambert, *Chron.*; Labb. *Conc.*, t. X.

<sup>2</sup> *Acta Greg.*; *vita Greg.*, ap. Bolland, t. 17.

Rome. Pour parvenir à son but, il s'entendit avec tous les personnages qui étaient mal disposés en faveur du pape, particulièrement avec le préfet de Rome, Censius. Ce préfet était un homme violent et astucieux; malgré les avertissements de Grégoire, il commettait de telles dépréciations dans les terres de l'Eglise romaine, qu'il fut excommunié. Pour se venger, Censius alla trouver en Apalie Robert Guiscard, qui avait été excommunié pour les mêmes raisons. Ils concurent le projet de s'emparer du pape et de le faire mourir. L'archevêque de Ravenne et le roi Henri de Germanie furent initiés au complot. On crut avoir trouvé l'occasion de le mettre à exécution à Noël 1075, lorsque, selon la coutume, le pape se rendait à l'église de Sainte-Marie-Majeure pour y célébrer l'office de la nuit. Le temps était si mauvais que le clergé et le peuple se trouvèrent en petit nombre dans l'église. Averti par ses espions, Censius s'y rendit avec des soldats revêtus de cuirasses. Le pape terminait la première messe à la chapelle de la crèche. Les soldats envahirent l'église, frappant ceux qui voulaient leur résister, s'emparèrent de Grégoire qu'ils dépouillèrent de ses ornements pontificaux. Un des soldats le frappa d'un coup de sabre au front, les autres le traînèrent en dehors de l'église et l'enfermèrent dans une tour que Censius avait fait construire sur le principal pont de Rome. Ses partisans en étant avertis s'avancèrent vers la tour et en firent le siège. Censius, voyant que toute résistance devenait impossible, se jeta aux pieds de Grégoire, le pria de lui pardonner et se soumit à toutes les pénitences qu'il voudrait lui imposer. Grégoire lui fit prendre l'engagement de faire le voyage de Jérusalem ; Censius l'ayant promis, Grégoire se mit à une fenêtre pour donner avis que la paix était conclue. Ses partisans entrèrent alors dans la tour et le reconduisirent à Sainte-Marie-Majeure où il termina sa messe et donna la bénédiction au peuple.

Censius s'était enfui avec sa famille et les conjurés. Le peuple romain pilla leurs biens et détruisit la tour. En revanche, Censius et les siens pillèrent les terres des vassaux du pape.

L'archevêque de Ravenne quitta Rome, et retourna dans son diocèse où il ourdit une conjuration contre Grégoire avec l'archevêque de Milan et les autres évêques de la Lombardie qui résistaient aux réformes du pape. Le roi Henri favorisa cette conjuration. Grégoire lui écrivit<sup>1</sup> « on dit que vous communiquez avec ceux que le Saint-Siège a excommuniés. Si cela est vrai vous ne pouvez recevoir notre bénédiction, à moins que vous ne vous sépariez d'eux, que vous les forcez à faire pénitence, et que vous ne la fassiez vous-même. Adressez-vous donc à quelque pieux évêque qui vous absolve de notre part et nous rende compte de ce que vous aurez fait. Nous sommes bien étonné qu'après nous avoir adressé tant de lettres, pleines d'amitié et de soumission, vous agissiez d'une manière si contraire aux saints décrets. On voit, par les résultats des affaires de Milan, quelle était la sincérité des promesses que vous nous aviez faites. Vous venez encore de donner les églises de Fermo et de Spolète à des gens qui nous sont inconnus. Nous avons assemblé cette année un concile, auquel plusieurs de vos sujets ont assisté. Nous y avons fait un décret qui ne contient rien de nouveau ni de notre invention, mais seulement les anciennes règles concernant les clercs concubinaires ; nous avons ordonné qu'il fût reçu et observé dans votre royaume et par tous les princes chrétiens. »

Grégoire affectait d'appeler *concubinaires* tous les ecclésiastiques qui n'observaient pas le célibat. Mais tout le monde n'était pas de son avis. Les prêtres les plus respectables étaient mariés, et les concubinaires étaient ceux qui se donnaient comme célibataires et cachaient

<sup>1</sup> Greg., lib. III. Epist. 10.

leurs débauches sous leur célibat prétendu. Grégoire reconnaît lui-même que son décret rencontrait beaucoup d'opposition, aussi écrit-il à Henri, dans cette même lettre : « Comme mon décret paraît impraticable à quelques-uns, à cause de la mauvaise coutume, nous vous avons mandé de nous envoyer des hommes savants et pieux de votre royaume, pour nous instruire de ce que nous pourrions faire en conscience pour modérer notre décret ». Ainsi, Grégoire reconnaissait lui-même que son décret pouvait être adouci. Il admet qu'une coutume existait dans l'Eglise et qu'elle était contraire au célibat. En disant que son décret était conforme aux anciennes lois, il se trompait. Le célibat n'avait pris naissance à Rome qu'au cinquième siècle ; depuis cette époque aucune loi ne l'avait imposé et l'on distinguait parfaitement les prêtres légitimement mariés, des célibataires concubinaires.

Au moment où le pape envoyait cette lettre au roi Henri (1076), celui-ci tenait à Worms une grande assemblée d'évêques et d'abbés<sup>1</sup>. Henri avait l'intention d'y faire déposer le pape. Il fut appuyé, dans ce projet, par le cardinal Hugues Leblanc, qui apporta à l'assemblée un pamphlet contre Grégoire et des lettres du sénat et du peuple romains, qui demandaient sa déposition. Les décrets du pape lui avaient fait tant d'ennemis, qu'il ne se trouva que deux évêques, ceux de Virsbourg et de Metz, pour prendre sa défense ; sur les instances de l'évêque d'Utrecht, ils se joignirent aux autres. Le roi envoya des lettres aux évêques de Lombardie pour les engager à se déclarer contre Grégoire. Ils se réunirent à Pavie et déclarèrent qu'ils ne reconnaissaient plus Grégoire pour pape. Les évêques de l'assemblée de Worms en firent autant. Ils écrivirent, en conséquence, la lettre suivante : « Sigefrid,

<sup>1</sup> Lambert. *Chron.*; Vit. Greg.; Bruno, *De Bello Saxon*; Benno, *Vit. et Gest., Hildebr.*

archevêque de Mayence, Udo de Trèves, Guillaume d'Utrecht, Hériman de Metz, Henri de Liège, Ricbert de Verdun, Pibo de Toul, Hozeman de Spire, Burchard d'Alberstadt, Werner de Strasbourg, Burchard de Bâle, Otto de Constance, Adalbero de Wursbourg, Ruotbert de Bamberg, Othon de Ratisbonne, Elinard de Frisingen, Udalrich d'Eichstadt, Frédéric de Munster, Eilbert de Minden, Hécel d'Ildesheim, Benno d'Osnabruck, Eppo de Naumbourg, Imad de Paderborn, Tiedo de Brandebourg, Burchard de Lausanne, Bruno de Vérone,

“ A frère Hildebrand :

“ Depuis l'époque où vous avez usurpé le gouvernement de l'Eglise, nous n'avons pas ignoré l'illégitimité de votre promotion, obtenue contre tout droit et toute justice, par un de ces actes arrogants qui vous sont familiers. Par suite d'une prudente réserve, nous avons cru devoir garder le silence, espérant que la sagesse de votreadministration et les ressources de votre esprit, répareraient peu à peu et finiraient par effacer le souvenir de ces débuts criminels. Mais, hélas ! ces tristes débuts ont été suivis d'actes encore pires ; vous n'avez fait de progrès que dans le mal, et maintenant toute l'Eglise, dans l'état lamentable où vous l'avez mise, pousse un cri de désespoir. Tandis que notre Seigneur et Rédempteur, en mille endroits de son Evangile, fait de la paix et de la charité, le caractère propre et le privilège spécial de ses fidèles, vous répandez une doctrine absolument contraire à cet enseignement divin ; vous n'avez d'ardeur que pour des nouveautés profanes ; vous ne rêvez qu'à vous rendre célèbre; gonflé d'ambition et d'orgueil, sans avoir aucun souci de l'honneur. Devenu le porte-étendard du schisme, dans votre orgueilleuse cruauté, vous avez lacéré les membres de l'Eglise qui, avant vous, menaient cette vie paisible que recommande l'apôtre. La flamme de la discorde, que vous avez allumée à

Rome, vous l'avez propagée avec une folie furieuse dans toutes les Eglises d'Italie, de Germanie, des Gaules et de l'Espagne. Dans la mesure de vos forces, vous avez retiré aux évêques leur autorité, qui leur a été divinement conférée par le Saint-Esprit dans leur ordination. Vous avez livré toute l'administration ecclésiastique aux caprices de la populace; aucun évêque, aucun prêtre n'est reconnu comme tel, s'il n'est allé mendier ce titre aux plus basses adulations. Vous avez anéanti la vigueur des institutions apostoliques; vous avez mêlé dans une confusion déplorable la très magnifique distribution des rôles divers assignés par l'apôtre aux membres du Christ, et par vos *glorieux* décrets, comment le dire sans verser un torrent de larmes? le nom même du Christ a presque disparu de la terre. Qui peut, sans frémir d'horreur, voir une telle indignité? Comment souffrir que, par une usurpation sans précédent, vous vous arrogiez toute la puissance, et vous renversiez les justes droits de tous vos frères? Vous prétendez, en effet, que si une faute est commise, vous seul êtes juge du coupable, alors même que la connaissance de la faute ne vous arrive que par le bruit public, et que vous pouvez seul en juger, soit par vous-même, soit par des délégués qu'il vous plaît de choisir. La moindre connaissance des Ecritures sacrées suffit pour comprendre l'insanité d'une telle prétention. Par suite de ces excès, et par d'autres, que vous a fait commettre votre présomption sans bornes, l'Eglise de Dieu est sur le point de sombrer sans retard. Nous ne saurions plus longtemps user de tolérance, ce serait le dernier pas vers l'abîme. En conséquence, à l'unanimité des membres de cette assemblée, il nous a plu de vous notifier, enfin, ce que nous avions cru devoir taire jusqu'à présent. Nous déclarons donc que vous n'avez jamais été pape, et que vous ne sauriez jamais l'être. Sous le règne de l'empereur Henri III, de bonne mémoire, vous avez fait un

serment solennel de ne jamais accepter la papauté pour vous, et de ne jamais permettre qu'elle fût acceptée par un autre, sans l'autorisation de l'empereur et de son fils, aujourd'hui notre roi. Nous avons été, pour la plupart, témoins de votre serment. Ils vous ont vu de leurs yeux et entendu de leurs oreilles. Vous en avez fait un second lorsque l'ambition poussait plusieurs cardinaux à briguer le souverain pontificat. Vous avez fait adopter, sous Nicolas II, un décret que vous aviez vous-même rédigé, et d'après lequel personne ne pourrait être élevé à la papauté sans l'élection des cardinaux, l'approbation du peuple, et le consentement du roi de Germanie. Vous aviez signé ce décret que vous n'avez pas observé; à ce scandale vous en avez ajouté un autre, dont la honte est retombée sur l'Eglise entière : vous avez eu des familiarités indécentes avec une femme mariée ».

Il s'agit ici de la comtesse Mathilde de Toscane, sœur du roi Henri IV, qui avait auprès du pape une influence prépondérante, qui assistait à ses conciles et dota la papauté de domaines temporels, que le roi, comme empereur, pouvait revendiquer comme des fiefs sur lesquels il avait le droit de suzeraineté. Grégoire eut-il avec Mathilde les relations adultères dont le concile de Worms l'accuse? L'histoire ne possède pas sur ce point de documents incontestables.

Les évêques du concile de Worms continuaient ainsi : « Un sentiment de pudeur nous défend d'insister sur ce point, qui ne justifie que trop notre sentence. Mais on dit partout que les décrets, les jugements du Siège apostolique sont élaborés par des femmes, et qu'un Sénat féminin, de création nouvelle, préside aujourd'hui à l'administration de l'Eglise universelle ».

Les évêques du concile de Worms avaient en vue : l'ex-impératrice Agnès, Béatrix de Toscane, et sa fille Mathilde. Il est certain que ces femmes exerçaient une très grande influence sur Grégoire. Les évêques

continuaient ainsi : « Nous omettons, car il serait impossible de les flétrir comme elles le méritent, les injures dont vous accablez sans cesse les évêques, les appelant fils de filles publiques, et leur prodiguant mille autres épithètes non moins infâmes. Donc, puisque votre promotion a été signalée par tant de parjures, que vos excès ont mis en si grand péril la sainte Eglise, que votre vie et vos mœurs sont souillées par tant d'infamies, nous renonçons à une obéissance que nous ne vous avons jamais jurée, et que nous n'accepterons jamais. Vous avez affecté de dire et de répéter qu'aucun de nous n'était évêque ; à l'avenir, vous ne serez pape pour aucun de nous ».

Chaque évêque signataire de cette lettre fut obligé de signer une déclaration ainsi conçue<sup>1</sup> : « Moi, N., évêque de la cité de N., j'abjure aujourd'hui et pour toujours toute soumission et obéissance à Hildebrand ; je ne le tiendrai plus pour l'*apostolique*, et je ne lui donnererai jamais ce titre. » Quelques évêques se rétractèrent secrètement.

Henri se chargea de faire connaître au pape le décret de déposition, et écrivit à ce sujet plusieurs lettres au pape lui-même, au clergé et au peuple de Rome, et aux évêques d'Italie.

Ces derniers adhérèrent à la sentence de Worms. Henri disait dans sa lettre au clergé et au peuple de Rome : « La vraie fidélité est celle que l'on garde aux absents comme aux présents. Nous savons que la vôtre est telle ; nous vous prions d'y persévérer, et d'être amis de nos amis et ennemis de nos ennemis, parmi lesquels nous pouvons nommer le moine Hildebrand, qui a envahi et opprimé l'Eglise et conjuré contre l'Etat, comme vous le verrez par la lettre suivante que nous lui avons adressée : « Lorsque j'attendais de toi un traitement paternel et que je t'obéissais en tout, au

(1) Brun. Magdeb. *Annal.*; Bernold. Constant. *Epist.*

grand déplaisir de mes sujets, j'ai appris que tu agissais comme mon plus grand ennemi. Tu m'as privé du respect que ton siège me devait, et tu as essayé de m'aliéner le royaume d'Italie. Tu n'as pas craint de mettre la main sur les évêques et tu les as indigne-ment traités. Comme je dissimulais tes excès, tu as pris ma patience pour de la faiblesse, et tu as osé me mander que tu mourrais plutôt que de ne pas m'enlever mon royaume et la vie. Pour réprimer une telle insolence, je n'ai pas eu recours à des paroles, mais à des actes, et j'ai assemblé tous les seigneurs de mon royaume, comme ils m'en ont prié. Dans cette assem-blée, on a mis au jour ce que par crainte on voulait dissimuler auparavant, et tu verras par leurs lettres que tu ne peux plus rester sur le Saint-Siège. J'ai suivi leur avis, qui m'a semblé juste. Je ne te reconnaîs plus pour pape, et je t'ordonne, en ma qualité de patrice de Rome, de quitter ton siège. »

Après avoir communiqué la lettre aux Romains, le roi Henri continue ainsi : « Elevez-vous contre lui ; que celui qui m'est le plus fidèle soit le premier à le condamner ; je ne demande pas son sang ; la vie, après sa déposition, lui sera plus dure que la mort. Je veux seulement que vous le fassiez descendre du Saint-Siège pour en mettre un autre à sa place, lequel nous choisirons d'après votre conseil et celui de tous les évêques ».

Henri écrivit une seconde lettre à Grégoire. On peut la résumer ainsi : « Tu as traité les évêques avec mépris ; tu prétends avoir des droits sur mon royaume, mais je t'avertis que je ne le tiens que de Dieu ; suivant la tradition des Pères, un souverain n'a que Dieu pour juge et ne peut être déposé, à moins qu'il n'abandonne la foi ».

Les lettres du concile de Worms et d'Henri furent confiées à un clerc de Parme, nommé Roland. Grégoire avait fait l'ouverture de son concile du carême 1076

Roland s'y présenta et remit les lettres dont il était porteur, en disant à Grégoire : « Le roi mon maître et tous les évêques italiens et d'au delà des Alpes vous ordonnent de quitter immédiatement le Saint-Siège que vous avez usurpé ». Se tournant ensuite vers le clergé de Rome, il ajouta : « Vous êtes avertis, mes frères, de vous trouver à la Pentecôte en la présence du roi, pour recevoir un pape choisi par lui, puisque celui-ci n'est pas un pape, mais un loup ». Jean, évêque de Porto, se leva en s'écriant : « Arrêtez-le ». Le préfet de Rome et sa troupe se jetèrent sur lui, l'épée à la main. Grégoire intervint, les empêcha de le tuer et dit : « Mes enfants, ne troublez pas l'Eglise par une sédition. Voici les temps dangereux dont parle l'Ecriture, où il y aura des hommes amateurs d'eux-mêmes, avares, orgueilleux, désobéissants. Il faut qu'il arrive des scandales, et le Seigneur a dit qu'il nous envoyait comme des brebis au milieu des loups. Nous devons donc avoir la douceur de la colombe et la prudence du serpent, et, sans haïr personne, supporter les insensés qui veulent violer la loi de Dieu. Nous avons vécu assez longtemps en paix. Dieu veut recommencer à arroser sa moisson avec le sang des saints ; préparons-nous au martyre, s'il le faut, pour la loi de Dieu, et que rien ne nous sépare de la charité de Jésus-Christ ».

Grégoire montra ensuite un œuf trouvé près de l'église de Saint-Pierre, et qui était entouré d'un serpent cherchant, mais en vain, à éléver la tête au dessus de l'œuf. Il affirma que c'était un signe envoyé par Dieu. « Il est temps, dit-il, de prendre le glaive de la parole pour couper la tête du serpent et venger l'Eglise ; jusqu'ici nous avons eu trop de patience. Les membres du concile furent de l'avis de Grégoire et déclarèrent que Henri serait privé de la dignité royale et anathématisé avec tous ses complices ».

Alors, Grégoire prononça la sentence suivante<sup>1</sup> : « O ! Pierre, vénérable prince des apôtres, incline vers nous ton oreille ; écoute-moi, ton serviteur que tu as protégé depuis son enfance dans sa lutte contre les impies. Toi et ma maîtresse, la mère de Dieu, et ton frère saint Paul, vous m'êtes témoins que la sainte Eglise romaine m'a, contre ma volonté, placé à son gouvernail, et que je ne me suis pas assis sur ton siège comme un intrus. J'aurais mieux aimé rester pèlerin toute ma vie que de m'emparer de ton siège par vanité ou avec des sentiments mondains. Je suis persuadé que c'est ta grâce et non pas ma coopération qui fait que le peuple chrétien qui t'est le plus attaché, m'obéit à cause de la charge dont j'ai été revêtu. Par ton intercession, Dieu m'a accordé le pouvoir de lier et de délier sur la terre et dans les cieux. En vertu de ce pouvoir, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, j'interdis au roi Henri, fils de l'empereur Henri, le gouvernement de tout l'empire d'Allemagne et d'Italie, parce qu'il s'est élevé contre ton Eglise avec un orgueil inouï. Je délie tous les chrétiens du serment de fidélité qu'ils lui ont prêté, et je leur défends de le reconnaître à l'avenir pour leur roi. Il convient, en effet, que celui qui veut attenter à la dignité de son Eglise, perde la sienne. Comme il a rougi d'obéir comme un simple chrétien, comme il n'est pas revenu à Dieu qu'il avait abandonné, comme il s'est entouré d'excommuniés, a fait beaucoup de mal, a méprisé mes exhortations, s'est séparé de l'Eglise elle-même qu'il a cherché à diviser. Je le lie en ton nom, ô Pierre ! avec les liens de l'anathème, afin que tous les peuples apprennent et sachent que tu es Pierre et que sur cette pierre le fils de Dieu vivant à bâti son Eglise contre laquelle les portes de l'enfer ne pourront prévaloir ».

<sup>1</sup> Elle a été donnée, non seulement par Bruno, ennemi de Grégoire (*De Bello saxon.*), mais par P. Bernried, son admirateur, dans sa *Vie de Grégoire*.

Dans ce même concile de Rome (1076) on excom-  
munia beaucoup d'autres personnages, évêques ou  
nobles, pour divers motifs. Les actes de cette assem-  
blée ont été perdus comme ceux des autres conciles  
de Grégoire. On ne possède de renseignements que  
dans plusieurs chroniques du temps<sup>1</sup>.

Quelques historiens pensent que ce fut dans ce con-  
cile que furent rédigées les propositions connues sous  
le titre de *Dictatus papæ*. Que ce soit Grégoire lui-  
même qui les ait rédigées, ou qu'elles l'aient été par  
un des siens, il est certain qu'elles contiennent bien  
sa doctrine et qu'elles résument bien l'idée de la  
papauté telle qu'il l'avait inaugurée.

Comme nous l'avons démontré dans les premiers  
volumes de cet ouvrage, le siège de Rome ne fut que  
patriarcal, comme ceux d'Alexandrie, d'Antioche et de  
Constantinople. Les patriarches de Rome, reconnus  
comme premiers, essayèrent en plusieurs circon-  
stances d'étendre les prérogatives que les conciles  
leur avaient accordées, mais ils n'y réussirent pas et  
durent se contenter du titre de premier dans leurs  
relations avec les Eglises d'Orient et d'Afrique, même  
avec des Eglises occidentales, celle de France en par-  
ticulier. Cet état de choses dura jusqu'au huitième  
siècle.

Alors le pape Nicolas 1<sup>er</sup> voulut imposer son auto-  
rité aux Eglises d'Orient. Celles-ci résistèrent et eurent  
pour principal interprète le pieux et savant Photius  
qui maintint la doctrine orthodoxe avec une admir-  
able énergie. Les idées de Nicolas furent acceptées  
par la plupart de ses successeurs qui trouvèrent un  
puissant appui dans l'empereur d'Occident Charle-  
magne. Mais tout en revendiquant une autorité ecclé-

<sup>1</sup> Bern. *Vit. Greg.*; Bruno, *De Bello Saxon*; Lambert Hersfeld. *Chron.*  
Ces fragments et quelques notes ont été réunis dans les collections des  
conciles de Labbe, continuée par Mansi et Hardouin.

siaistique qui ne leur appartenait pas, les papes restèrent généralement dans leur rôle spirituel jusqu'au pontificat de Grégoire VII. Ce fut lui qui conçut l'idée d'une papauté jouissant d'une autorité universelle et absolue dans les choses temporelles et dans les choses spirituelles. Il voulut d'abord avoir dans le clergé une armée formidable et dévouée. De là sa loi du célibat. Depuis le cinquième siècle, le célibat avait été facultatif en Occident. Saint Jérôme qui assista à ses débuts à Rome, le critiquait avec amertume et affirmait que ceux qui se donnaient comme célibataires, ne voyaient là qu'un moyen de se livrer à la débauche, sans être gênés par les soucis de la famille. Ceux qui n'embras-saient pas le prétendu célibat se mariaient et vivaient honnêtement avec leurs femmes et leurs enfants. Grégoire VII s'attaqua aussi bien aux prêtres mariés qu'aux célibataires-concubinaires. Il fit du célibat absolu une règle générale, déclara concubines toutes les femmes vivant avec des prêtres, et bâtards tous leurs enfants.

Sa loi rencontra une opposition formidable, mais elle fut maintenue par ses successeurs. Peu à peu le mariage des prêtres fut aboli. La morale n'y gagna rien, au contraire; la plupart des prêtres devinrent concubinaires et sont restés dans cet état malgré tous les canons que firent contre eux tous les conciles occiden-taux.

En présence de l'opposition qu'il rencontrait dans le clergé, Grégoire songea à employer contre les évêques et les prêtres récalcitrants la force, représentée par les princes et les seigneurs. Quant aux évêques qui se soumettaient à ses ordres, il s'en servait contre les princes et les seigneurs qu'ils menaçaient ou frappaient d'excommunication.

On a voulu voir dans ce système de gouvernement la preuve que Grégoire VII était un génie de premier

ordre<sup>1</sup>. Ce pape montra certainement une prodigieuse énergie pour inaugurer la papauté telle qu'il l'avait conçue, et un grand nombre de ses idées ont fait leur chemin dans les Eglises occidentales. Mais il faut reconnaître en même temps que ces idées étaient erronées et ont puissamment contribué à enlever à l'Occident toute vraie doctrine chrétienne.

Elle s'insinua peu à peu dans l'enseignement, et les papes ne laissèrent échapper aucune occasion de les propager par tous les moyens. La légende de saint Pierre, évêque de Rome, prit les développements les plus exagérés. On en tira les conséquences les plus excentriques. Le fameux texte : *tu es Pierre*, servit de base à des doctrines auxquelles il ne fournit pas le moindre prétexte ; on ne voulut plus voir que, dans ce texte, il y a deux sujets ; l'un du genre masculin, qui est l'apôtre ; l'autre du genre féminin, qui est la foi professée par l'apôtre et qui était la pierre fondamentale sur laquelle l'Eglise a été bâtie. Les Pères de l'Eglise avaient fait, pour la plupart, cette distinction<sup>2</sup> ; on n'en tint plus compte et la papauté, qui n'avait pour base qu'une fausse légende et un texte falsifié, finit par s'imposer à toute l'Eglise romaine, malgré les oppositions formidables de plusieurs nations occidentales qui l'abandonnèrent.

Le système de Grégoire VII est parfaitement résumé

<sup>1</sup> Nous-mêmes, dans notre *Histoire de l'Eglise de France*, nous avons fait de Grégoire VII un éloge exagéré. Appartenant alors à l'Eglise romaine, nous subissions l'influence de l'école ultramontaine à laquelle J. de Maistre et l'abbé de Lamennais avaient donné un caractère qui s'imposait. Mais nous ne subissions pas absolument ce joug. Si nous acceptions quelques idées de la nouvelle école, nous en repoussions beaucoup d'autres par amour pour la vérité historique.

<sup>2</sup> Le fameux et savant docteur Jean de Launoy a recueilli tous les textes des Pères sur le texte : *tu es Pierre, etc.*, et a prouvé que l'immense majorité n'ont pas regardé l'apôtre Pierre comme fondement de l'Eglise, mais la doctrine que l'apôtre avait professée sur la divinité de Jésus-Christ. L'ouvrage du docteur de Launoy se trouve parmi ses lettres. Un volume in-folio imprimé à Cambridge en 1689.

dans une série de vingt-sept articles connus sous le titre de *Dictatus Papæ*<sup>1</sup>. Si ces propositions ne sont pas de lui, comme le prétendent certains historiens, on doit reconnaître qu'elles résument parfaitement son système. Voici les principaux de ces articles : « L'Eglise romaine a été fondée par Notre Seigneur Jésus-Christ; le légat du pape, quoique d'un rang inférieur, préside tous les évêques dans les conciles; les causes majeures de tous les évêques doivent être portées au tribunal du pape; l'Eglise romaine n'a jamais erré; on ne doit pas regarder comme catholique celui qui n'est pas d'accord avec l'Eglise romaine; le pape élu canoniquement devient incontestablement saint; le pape seul a le droit de porter les ornements impériaux; on ne peut mentionner dans les offices d'autre nom que le sien; le pape seul peut déposer les évêques, les rétablir ou les transférer à de nouveaux sièges; lui seul peut établir de nouveaux évêchés, partager les anciens ou les unir à d'autres, et faire de nouvelles lois; le pape peut déposer les empereurs et absoudre du serment de fidélité les sujets qui l'ont prêté à des princes injustes ».

C'est bien là le système papal enseigné par Grégoire VII et que ses admirateurs ont regardé comme une œuvre de génie. Les résultats obtenus par ce système, c'est qu'un abîme infranchissable a été creusé par les papes entre les Eglises occidentales et les Eglises d'Orient, gardiennes fidèles de l'ancienne constitution de l'Eglise; c'est que la moitié des Eglises occidentales ont abandonné l'Eglise romaine; c'est que cette Eglise est devenue un cloaque d'erreurs et d'immoralités.

Si le système de Grégoire VII eût été une œuvre de génie, il n'aurait pas obtenu des résultats aussi déplorables.

<sup>1</sup> Greg. *Epist.*, lib. II; Post. *Epist.* 55.

Grégoire mit son système en pratique par l'excommunication du roi Henri, en son concile de 1076. Aussitôt après le concile, il envoya son décret à tous les fidèles en l'accompagnant d'une lettre<sup>1</sup> dans laquelle il dit : « Vous avez appris, mes frères, les nouveaux empiètements vraiment inouïs, les assertions éhontées et blasphématoires, et l'effronterie des schismatiques, les injures qu'ils ont prodiguées à ce saint et apostolique Siège, et qui sont telles que l'on n'avait jamais rien entendu de semblable, même de la part des hérétiques et des païens. Si vous croyez réellement que le Christ a donné à saint Pierre les clefs du Ciel, et si vous voulez vous donner l'accès au bonheur éternel par son intermédiaire, vous devez prendre à cœur l'injure qui lui est faite en notre personne. Nous demandons à votre charité d'implorer avec instance la miséricorde divine afin qu'elle excite les cœurs des méchants de faire pénitence, ou qu'elle fasse échouer leurs projets impies et qu'elle montre combien est insensé celui qui veut renverser la pierre fondée sur le Christ et qui cherche à détruire des priviléges divins ».

Grégoire envoya une autre lettre au sujet du roi Henri<sup>2</sup>, pour exposer les motifs de l'excommunication qu'il avait lancée.

La sentence qu'il avait prononcée n'obtint pas tout l'effet qu'il en attendait. Un historien très dévoué à la papauté, constate en ces termes l'impression générale<sup>3</sup> : « L'empire fut d'autant plus indigné de cette nouveauté que, auparavant, on n'avait jamais vu pareille sentence lancée contre un empereur romain. Je lis et relis l'histoire des empereurs romains et je ne trouve nulle part qu'aucun d'eux ait été excommunié par un pape ou privé de son royaume ».

On fit courir cependant les bruits les plus étranges

<sup>1</sup> P. Bernried, *Vit. Greg.*

<sup>2</sup> Greg., lib. IV, *Epist. 1.*

<sup>3</sup> Otto Frising, *Chron.*

sur la mort de plusieurs des adhérents à l'assemblée de Worms. Guillaume, évêque d'Utrecht, avec lequel le roi Henri célébrait les fêtes de Pâques lorsqu'il reçut le décret d'excommunication, aurait été frappé subitement d'une maladie mystérieuse et serait mort dans l'impénitence<sup>1</sup>. Parmi eux on citait Godefroi-le-Bossu qui montrait autant de zèle pour Henri que sa femme Mathilde de Toscane en montrait pour le pape. Mais on ne parvint pas à exciter dans les populations l'esprit de révolte contre le roi et la sentence du pape fut vivement discutée. Wibert archevêque de Ravenne réunit à Pavie les évêques de Lombardie qui excommunièrent de nouveau Grégoire.

L'évêque de Passaw et quelques-uns de ses collègues s'étant réunis pour proclamer la sentence d'excommunication, Egilbert, prévôt de la cathédrale de Passaw et chef de l'école ecclésiastique, se leva pour protester<sup>2</sup>.

“ Le roi, dit-il, ne saurait être retranché de la communion pour les faits qu'on lui reproche. Il a droit de disposer à son gré de ses droits régaliens. Il peut les donner ou les vendre comme cela lui convient, puisqu'ils sont à lui ».

Cette observation était juste. Les biens ecclésiastiques imposaient la vassalité, et, comme tous, à peu près, relevaient du roi ou des seigneurs, les suzerains imposaient des conditions aux nouveaux titulaires. Il y avait en cela beaucoup d'abus, mais on ne pouvait pour cela abolir des droits qui étaient conformes à la législation d'alors et à l'usage. Grégoire avait essayé plusieurs fois d'avoir recours à ces droits contre des évêques récalcitrants. Les évêques de l'assemblée de Passaw nièrent ouvertement les droits royaux et s'écrièrent que les Eglises relevaient, non de la juridiction des rois, mais de celle du bienheureux Pierre

<sup>1</sup> Boniz Sutr., lib. VIII; Brun., *De Bello Saxon*; Lambert Herfeld, *Chron.*

<sup>2</sup> *Gesta Trèvir.*

et du siège apostolique. Alors que ce principe aurait été vrai pour les Eglises, il n'en était pas de même pour les biens dont jouissaient les Eglises et qui relevaient du roi ou des seigneurs. Egilbert ne se rendit pas à l'opinion des évêques qui le frappèrent de l'excommunication majeure, avec ordre, s'il voulait en être absous, de se rendre à Rome pour implorer la miséricorde du souverain pontife. Au lieu d'aller à Rome, Egilbert se rendit à la cour du roi Henri où il fut bien reçu. Il fut énergiquement soutenu par les archevêques Sigefried de Mayence et Hidulphe de Cologne. Les partisans du pape et ceux du roi Henri se faisaient une guerre acharnée. Les premiers n'admettaient dans leurs réunions que ceux qui signaient préalablement cette déclaration : « J'anathématisse l'hérésie du prétendu roi Henri, de tous ses fauteurs et de tous ses complices ». Les partisans du roi Henri se montraient violents contre ceux qui se déclaraient en faveur du pape. Un prêtre ne pouvait se montrer avec la barbe longue, selon l'ancienne coutume sans être bafoué, injurié, traité de *Ecclésionos*.

Benno, ennemi de Grégoire, se déclara en faveur du roi. « L'excommunication du roi, dit-il<sup>1</sup>, a été portée contre la volonté et sans le consentement des cardinaux. Aucune des formalités prescrites par les saints canons n'a été observée; le roi n'a pas été entendu dans ses défenses, il n'a pas comparu devant le synode; la sentence a été rendue avec précipitation dans une séance tumultueuse; aussi aucun cardinal n'a-t-il souscrit. »

Lambert d'Herfeld<sup>2</sup>, partisan du pape, affirme que Henri et ses partisans furent abandonnés par tous les catholiques.

Grégoire VII jugea nécessaire de répondre aux

<sup>1</sup> Benn. *Gesta Hildebrandi*.

<sup>2</sup> Lamb. Herfeld. *Annal.*

objections que l'on avait élevées contre sa sentence. Son rescrit était adressé « à tous les évêques, ducs, comtes et fidèles chrétiens du royaume Teutonique<sup>1</sup>. Il y rappelle les rapports qu'il a eus avec le roi Henri, ses feintes soumissions, ses crimes, ses entreprises contre le siège romain. Il en conclut qu'il a dû se servir du glaive spirituel contre lui, et qu'en s'en servant il n'a fait qu'obéir à l'ancienne doctrine de l'Eglise et des Pères. Il exposa la même doctrine à Hériman de Metz qui lui avait posé certaines questions. Il adressa au même évêque un autre rescrit plus étendu où il développe la même doctrine. Il y attaque l'autorité royale et la rabaisse le plus qu'il peut au profit de la puissance papale<sup>2</sup> et de l'autorité épiscopale. Les plus ardents révolutionnaires ne sont pas allés aussi loin que lui. Ses raisonnements ne prouvent pas sa thèse, mais il semblait en être intimement persuadé. Il va jusqu'à soutenir l'opinion d'Ennodius que nous avons fait connaître dans un précédent volume, et qui accordait à l'évêque de Rome le privilège de la sainteté. Il était plus qu'étrange qu'on accordât ce privilège aux papes, lorsque le siège papal venait d'être souillé par les crimes les plus horribles qui aient jamais souillé une Eglise. Mais Grégoire VII n'hésitait pas devant les assertions les plus fausses, pour soutenir son système. Ignorant les vraies traditions chrétiennes, il n'hésitait pas à écrire à Henri, évêque de Liége<sup>3</sup> : « Nous n'innovons pas, nous n'inventons pas, mais nous suivons et mettons en pratique ce que le Saint-Esprit a révélé aux saints Pères. » C'est tout le contraire que faisait Grégoire VII. Mais lui qui connaissait si peu l'histoire du siège romain qu'il la demandait à Pierre Damien qui ne la connaissait pas plus que lui, l'arrangeait à sa manière. Comme il s'imaginait que les papes

<sup>1</sup> Ap. P. Berneried. *Greg. Vit.*

<sup>2</sup> *Greg. Epist.*, lib. IV. *Epist. 21*, lib. VIII.

<sup>3</sup> *Greg. Epist.* VI, lib. IV.

pouvaient changer les anciennes lois de l'Eglise, il ne se gênait pas pour le faire, mais il comprenait qu'il devait abriter ses innovations sous le nom vénéré des Pères de l'Eglise.

Le roi Henri, voulant tirer vengeance du pape, convoqua une Diète à Worms. Quelques évêques et quelques princes seulement s'y rendirent. On ne put prendre aucune décision. Alors la Diète fut convoquée à Mayence où il ne se trouva à peu près personne<sup>1</sup>.

En même temps les princes ennemis de Henri et des évêques, en grand nombre, se réunirent à Tribur. Plusieurs de ceux qui s'étaient rendus à Mayence pour la Diète se réunirent à l'assemblée de Tribur, et Henri fut abandonné par la plupart de ses sujets.

Les membres de la Diète de Tribur se constituèrent en tribunal d'enquête<sup>2</sup>, examinant avec soin les raisons sur lesquelles les deux partis s'appuyaient afin d'élucider cette question : si le pape avait le pouvoir d'excommunier le roi; puis dans le cas où la réponse serait affirmative, si la sentence d'excommunication contre Henri avait été juste.

A la première question, la Diète répondit<sup>3</sup> que le pape avait le pouvoir d'excommunier les rois. La réponse à la deuxième question fut également affirmative, et l'on fit appel à la sentence de Worms contre le pape pour prouver que le roi Henri, en déposant Grégoire, s'était prononcée contre la vraie constitution de l'Eglise.

En conséquence de cette décision, les princes firent serment de ne jamais reconnaître l'autorité de Henri s'il ne se soumettait pas à la sentence rendue contre lui par le pape<sup>4</sup>. Henri s'était fait beaucoup d'ennemis surtout parmi les Saxons. Depuis qu'il les avait vain-

<sup>1</sup> Lamb. *Annal.*

<sup>2</sup> Benno. *Vit. Hildebrand.*

<sup>3</sup> Bonizo, lib. VIII.

<sup>4</sup> Ibid.; Lambert, *Annal.*

cus, il avait fait peser sur leur pays un joug de fer<sup>1</sup>. Ses partisans dévastaient tout, le peuple gémissait dans la plus affreuse misère. Des seigneurs, en grand nombre, étaient enfermés dans des forteresses où on les soumettait aux plus affreux supplices. La Diète de Tribur les fit mettre en liberté, mais en revoyant leur pays désolé, couvert de ruines, ils ne purent que gémir sur les souffrances de leurs concitoyens.

Cependant deux jeunes princes, Guillaume et Thierry, fils du comte Géro de Saxe, avaient pu échapper au massacre et se retirer au delà de l'Elbe avec une poignée de braves, résolus à mourir pour sauver leur honneur et leur liberté. Ils formèrent dans le pays comme le noyau d'une armée nationale. Devenue nombreuse en fort peu de temps, elle envahit la Saxe, et en chassa tous les tyrans que le roi Henri y avait laissés. Bientôt l'ordre et les lois furent rétablis, et chacun fut remis en possession de ses biens<sup>2</sup>.

Henri, pour arrêter l'armée saxonne, eut recours à des démarches hypocrites qui n'eurent aucun succès. Alors il leva le masque et s'entendit avec Wratislas, duc de Bohême, qui lui fournit une bande de brigands avec lesquels il recommença ses dévastations; mais l'armée saxonne marcha contre lui, détruisit sa bande, et s'adressa directement au pape pour le prier de venir en aide à leur malheureux pays<sup>3</sup>. Grégoire répondit aux princes saxons qu'ils ne devaient pas reconnaître Henri comme roi tant qu'il ne se serait pas soumis à la sentence prononcée contre lui, et que le pape lui-même ne l'aurait pas absous<sup>4</sup>. Grégoire, pour confirmer ce qu'il avait écrit, envoya des légats à la Diète de Tribur. Ces légats étaient Sigéard, patriarche d'Aquilée et Altmann de Passaw. Ils étaient accom-

<sup>1</sup> Lambert. *Annal.*

<sup>2</sup> Bruno. *De Bello Saxon.*

<sup>3</sup> Lambert, *Annal.*

<sup>4</sup> Greg., *Epist. 3, lib. IV.*

pagnés de nobles Romains chargés de faire connaître dans le royaume Teutonique les raisons qui avaient déterminé le pape à excommunier Henri<sup>1</sup>. Altmann, évêque de Passaw était spécialement chargé de donner l'absolution à tous ceux qui viendraient faire abjuration des sentiments qui les avaient fait excommunier. Ils vinrent à Tribur en grand nombre. Parmi les repentants était Sigefrid de Mayence qui, à cause de son grand âge fut dispensé de se rendre à Rome. Les autres excommuniés furent bien admis à pénitence par Altmann, mais les évêques ne purent reprendre leurs fonctions qu'avec l'assentiment du pape.

Tandis qu'à Tribur on jugeait Henri, celui-ci s'était retiré à sa villa d'Oppenheim, près de la ville où se tenait la Diète. Il envoyait chaque jour à la Diète messages sur messages, promettant de se corriger et de mener à l'avenir une vie vertueuse. Les Saxons et les Souabes voulaient que le roi fût immédiatement déposé. Les deux peuples qui avaient toujours été ennemis s'étaient si bien réconciliés, que les Souabes demandaient que le roi à élire fût Saxon, tandis que les Saxons demandaient qu'il fût Souabe. Cette coalition des deux peuples épouvantait Henri. Coup sur coup<sup>2</sup> de nouveaux messagers arrivèrent de sa part, multipliant les supplications, n'omettant rien de ce qui pouvait arrêter les ressentiments et conjurer le péril. Leurs voix se brisaient contre un parti-pris inflexible. Les choses en vinrent à tel point que, de part et d'autre, on prit la résolution d'en venir aux armes. Les Saxons et les Souabes voulaient sans délai monter sur les barques que l'évêque Sigefrid avait fait venir, traverser le Rhin et attaquer l'armée royale. De son côté, Henri avait fait appeler ses soldats répandus dans les villages d'alentour et se tenait à leur tête sur

<sup>1</sup> Lambert. *Annal.*; Ekkeart, *Chron. univers.*

<sup>2</sup> Lambert. *Annal.*

la rive opposée, prêt à engager le combat. L'anxiété était générale. C'en est fait du royaume Teutonique, disait-on, son dernier jour est venu. Au dernier moment, les Souabes et les Saxons, cédant à des conseils pacifiques, envoyèrent à Henri un *ultimatum* conçu en ces termes<sup>1</sup> : « Bien que Henri n'ait jamais, ni en paix, ni en guerre, respecté aucune loi, nous voulons agir légalement vis-à-vis de lui. Ses crimes sont prouvés jusqu'à l'évidence ; ils sont, pour tous les yeux, plus clairs que la lumière du jour. Cependant, nous voulons résERVER le jugement définitif au pontife de Rome. Nous prierons le pape de se rendre en personne pour la prochaine fête de la Purification à Augsbourg. Entouré de tous les princes du royaume, il prendra connaissance des faits, entendra les deux parties et prononcera sans appel. Si avant le 28 février, date anniversaire de la sentence d'excommunication, Henri ne s'est pas fait absoudre, il sera pour jamais déchu de tout droit au trône, les lois nationales fixant à un an et un jour le délai d'un prince excommunié pour se faire, sous peine de déchéance irrévocable, relever dès censures. S'il veut accepter ces conditions et promettre une obéissance absolue au pontife romain, il devra nous fournir les garanties suivantes : 1<sup>o</sup> Éloigner immédiatement de sa personne tous les excommuniés ; 2<sup>o</sup> licencier son armée ; 3<sup>o</sup> se retirer à Spire où il vivra en simple particulier, ne conservant près de lui que l'évêque de Verdun et un personnel de maison tel que les seigneurs de la Diète le fixeront, sans pouvoir assister aux offices de l'Eglise, ni intervenir en quoi que ce soit dans l'administration des affaires, sans déployer aucun appareil royal, sans porter aucun des insignes de la royauté jusqu'à la sentence synodale d'Augsbourg ; 4<sup>o</sup> rétablir l'évêque de Worms sur son siège épiscopal, faire sortir ses troupes

<sup>1</sup> Lambert. *Annal.*; Berthold. *Annal.*

de cette ville dont il a banni l'évêque, les religieux et les prêtres fidèles, pour la transformer en un arsenal de guerre et une caverne de brigands ; 5<sup>o</sup> garantir non seulement par des serments personnels, mais par la remise d'otages en nombre suffisant, la sécurité de l'évêque de Worms contre toute tentative de révolte et de conspiration de la part des habitants ; 6<sup>o</sup> remettre en liberté tous les otages saxons qui sont encore entre ses mains ; 7<sup>o</sup> écrire au pape afin de lui promettre satisfaction et pénitence pour le passé, légitime obéissance pour l'avenir. Si une seule de ces conditions était violée, les signataires de cet *ultimatum*, dégagés de tout reproche et libres de tout engagement, aviseraient au salut de la république chrétienne et de l'Etat, sans même attendre l'arrivée du pontife romain ».

Henri, qui se croyait perdu, accepta avec joie l'*ultimatum* et s'y soumit. Il espérait bien, si les circonstances lui étaient favorables, n'en tenir plus aucun compte. En attendant, il écrivit à la Diète qu'il promettait obéissance au pape, et il écrivit à Grégoire lui-même une lettre des plus soumises<sup>1</sup>. Cependant, les membres de la Diète de Tribur, qui ne se fiaient pas à Henri, envoyèrent des messagers au pape pour l'avertir de tout ce qui s'était passé, et le prier de se rendre au concile d'Augsbourg. Ils s'engagèrent à soutenir la sentence du pape par un serment solennel ainsi conçu : « Si Henri, quatrième du nom, fils de l'empereur Henri, ne s'est pas fait relever par le seigneur apostolique, avant le commencement du mois de février prochain(1077), de son ban d'excommunication, il ne sera plus jamais reconnu par nous comme roi, ni de nom, ni de fait ».

Ainsi fut terminée la Diète de Tribur, le 1<sup>er</sup> novembre 1076. Tous se séparèrent en chantant les louanges

<sup>1</sup> Berthold. *Annal.*

de Dieu, et Henri se retira à Spire avec les gens de maison qui furent choisis par les princes de la Diète.

Le porteur de la lettre de soumission de Henri était Udo de Trèves, fort dévoué au pape. Il eut d'énormes difficultés pour se rendre en Italie, car l'hiver était si rigoureux que, de mémoire d'homme, on n'en avait jamais vu de pareil. Arrivé à Plaisance<sup>1</sup>, Udo fut incarcéré. L'évêque de cette ville, Denys, était absolument dévoué à Henri. Celui-ci l'avait fait avertir qu'il devrait s'emparer de la lettre soumise qu'il avait adressée au pape, et la remplacer par une toute contraire qu'il lui envoyait. Denys fit ce que Henri demandait et remplaça, dans les papiers dont Udo était porteur, la première lettre par la seconde. Lorsque Udo sortit de prison, on lui remit ses papiers et il ne s'aperçut pas de la fraude. Il s'empressa de se rendre auprès du pape, auquel il remit la lettre dont il était porteur. Grégoire, qui se défiait de Henri, voulut que la lettre fût ouverte et lue en présence des seigneurs délégués de la Diète de Tribur. Elle était ainsi conçue :

“ Promesse du roi Henri, faite au pape Hildebrand, du nom pontifical de Grégoire :

“ Cédant aux conseils de nos féaux, je promets de garder en toutes choses, au Siège apostolique et à vous pape Grégoire, l'obéissance que je dois. Je m'efforcerai, par une pieuse satisfaction, de réparer tout ce qui a semblé de ma part diminuer l'honneur du Saint-Siège et le vôtre. Comme on s'est plu à m'imputer, contre la chaire apostolique et contre Votre Révérence, certains griefs d'une nature particulièrement odieuse, je m'en disculperai en temps opportun, soit en donnant des preuves de mon innocence, soit en faisant l'épreuve du jugement de Dieu, me soumettant volontiers d'ailleurs pour le tout à la pénitence qui sera jugée juste. Mais il convient également que Votre Sainteté ne garde

<sup>1</sup> Bonizo, lib. VIII.

pas plus longtemps le silence sur les accusations publiques dont elle est l'objet, au grand scandale de l'Eglise. Il appartient à Votre Sagesse, en dissipant les scrupules qui agitent à ce sujet les consciences, de rétablir la tranquillité générale au sein de l'Eglise et de l'Etat. »

A la lecture de ce message<sup>1</sup>, les princes envoyés par la Diète de Tribur se récrièrent et protestèrent qu'il n'était pas celui qu'on avait lu et scellé en leur présence. Udo protesta également que la lettre qu'il avait remise au pape, n'était pas celle dont il avait été chargé et qu'il y avait eu substitution.

Henri suivait, vis-à-vis du pape, une politique fallacieuse afin d'empêcher la réunion de la Diète d'Augsbourg dont il était menacé. Pour arriver à ce but il fallait empêcher le pape de se rendre en Allemagne, voilà pourquoi il demandait avec instance que le pape lui donnât à Rome l'absolution de la sentence qu'il avait prononcée.

Le vrai but de Henri était de passer en Lombardie, où il avait de nombreux partisans. Il espérait pouvoir y asseoir une armée et marcher sur Rome en maître, déposer Grégoire, et faire élire un autre pape, qui lui donnerait la couronne impériale.

La politique de Henri échoua. Grégoire lui défendit d'aller en Italie et lui enjoignit de se présenter à Augsbourg, où il se présenterait lui-même à l'époque indiquée. Il chargea les ambassadeurs de Henri de lui transmettre ces ordres.

Grégoire remit aux délégués de Tribur une lettre pour les évêques et les princes du royaume Teutonique, les priant de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer son voyage à Augsbourg<sup>2</sup>. Malgré les observations de ses amis, Grégoire se mit en route pour la Lombardie, où les évêques venaient de le

<sup>1</sup> Berthold. *Annal.*

<sup>2</sup> Greg., *Epist.*, 30. *Extr. Reg.*; Lambert. *Annal.*; Donizo, lib. VIII.

déposer de nouveau. Il était accompagné d'une petite armée que la comtesse Mathilde commandait en personne. On arriva à Florence et de là à Mantoue, capitale des Etats de Mathilde. En arrivant aux gorges du Tyrol, on n'y trouva pas l'escorte que les Allemands avaient promis d'y envoyer.

Tout à coup arriva un courrier avec des dépêches pour l'évêque chancelier Grégoire de Vercueil. On lui annonçait que le roi Henri avait passé les Alpes avec une grosse armée pour se mettre à la poursuite du pape. L'évêque chancelier était très dévoué à son roi, mais il eut cependant l'honnêteté d'avertir le pape du péril qu'il courait. Les Allemands ne paraissaient toujours point. Alors Mathilde conseilla à Grégoire de se rendre à la forteresse de Canossa. Cette forteresse appartenait à Mathilde, elle était très forte et le pape y serait à l'abri d'un coup de main. Grégoire consentit à suivre le conseil qui lui était donné.

Henri, relégué à Spire<sup>1</sup>, songeait aux moyens de se procurer de l'argent et des hommes, et de reparaître sur la scène du monde. Un margrave, nommé Oper, qui arrivait de Lombardie, lui vint puissamment en aide. Ce fut par son entremise que les Lombards lui firent parvenir l'argent dont il avait besoin, et ils lui promirent qu'il trouverait une armée prête à le recevoir dès qu'il aurait passé les Alpes. L'évêque de Verdun, Thierri, favorisa la fuite du roi, que la Diète de Tribur avait confié à sa garde. Henri, avec une escorte peu nombreuse, franchit les Alpes au milieu des neiges et des glaciers, et arriva à Suze. Le bruit de son audacieux voyage se répandit comme un éclair dans toute la Lombardie. Les évêques et tous les nobles le reçurent en triomphe, et bientôt il fut entouré d'une armée très considérable. Les Lombards avaient contre Grégoire une haine implacable ; ils s'imaginaient que le roi de

<sup>1</sup> Lambert. *Annal.* Berthold. *Annal.*

Germanie était venu en Italie pour le déposer ; aussi leur enthousiasme était-il sans bornes<sup>1</sup>. De Turin, Henri s'était rendu à Vercceil. Il arriva à Pavie le 15 janvier (1077) et réunit aussitôt une assemblée fort nombreuse, à laquelle il explique le but de son voyage en Italie<sup>2</sup>. Je n'y suis venu, dit-il, que pour obtenir l'absolution de l'injuste anathème dont Grégoire m'a frappé. J'ai pris cet engagement vis-à-vis de la Diète de Tribur. Les Lombards se récrièrent et disaient : Grégoire n'est plus pape, nous l'avons déposé. Mais Henri leur exposa que s'il n'obtenait pas son absolution, les Allemands prononceraient sa déchéance et qu'il perdrat toute son autorité royale ; qu'il lui fallait cette autorité pour être utile aux Lombards eux-mêmes ; qu'il serait trop faible pour leur être utile s'il était simplement roi de Lombardie. Les Lombards le compriront et résolurent de se prêter à tous les projets de Henri. En quittant Pavie, ce prince dirigea l'armée sur Canossa, où se trouvait Grégoire. Celui-ci comprenait toutes les difficultés de sa situation<sup>3</sup>, et ne savait quel parti prendre. Sur ces entrefaites, un certain nombre d'excommuniés, évêques ou princes, se présentèrent à Canossa<sup>4</sup> pour se soumettre aux pénitences que le pape leur imposerait et obtenir l'absolution. Avant de se présenter devant le pape, ils ôtèrent leurs chaussures et se revêtirent d'un sac de laine. Grégoire les soumit à quelques épreuves, leur fixa les pénitences qu'ils auraient à accomplir, et leur donna l'absolution. La plupart de ceux qui se trouvaient ainsi absous n'étaient que des hypocrites, qui ne voyaient dans l'absolution papale qu'une formalité qui les mettait à l'abri des graves conséquences qu'ils auraient eu à subir s'ils ne l'avaient pas obtenue. Ils

<sup>1</sup> Lambert. *Annal.*

<sup>2</sup> Berthold. *Annal.*

<sup>3</sup> Berthold. *Annal.*

<sup>4</sup> Lambert. *Annal.*

firent au pape toutes les promesses qu'il leur demanda, bien résolus à ne tenir que celles qui leur conviendraient.

A peine avaient-ils quitté Canossa que l'armée de Henri arrivait à Reggio. Les avant-postes s'arrêtèrent près de Canossa, et l'on entendait dans la forteresse les cris, les menaces et les blasphèmes qu'ils prononçaient contre le pape. Ils s'imaginaient que, bientôt maîtres de la forteresse, ils s'abandonneraient à toute leur fureur. Ils ne connaissaient pas le plan secret combiné à Pavie. Conformément à ce plan, Henri fit demander à Grégoire la permission de se rendre auprès de lui, promettant « soumission entière, satisfaction sur tous les points, obéissance et fidélité absolues<sup>1</sup> ». Ces propositions furent portées très secrètement à la comtesse Mathilde, que le roi priait de se rendre au rendez-vous qu'il lui indiquait. Mathilde n'hésita pas et se rendit au rendez-vous, où elle rencontra des seigneurs italiens très dévoués au pape et plusieurs membres de sa famille. En leur présence, Henri fit les promesses les plus solennelles et les pria de se joindre à Mathilde pour obtenir du pape le rendez-vous qu'il sollicitait. Malgré les protestations du roi, ceux qui l'entendaient hésitaient à se charger de la mission dont il voulait les charger. Ils connaissaient le caractère astucieux de Henri et craignaient de s'engager dans une affaire d'où ils ne pourraient guère se tirer avec honneur. Cependant, Henri leur fit de telles instances qu'ils finirent par céder et partirent, avec Mathilde, pour Canossa.

Le roi les suivit de près, accompagné de quelques excommuniés qui venaient, comme lui pour demander l'absolution. Il heurta à la porte, demandant à être reçu par le pape. Voici la réponse que lui envoya Grégoire<sup>2</sup> : « La jurisprudence civile et canonique ne

<sup>1</sup> Berthold. *Annal.*

<sup>2</sup> Lambert. *Annal.*

permet pas de juger un accusé en l'absence de ses accusateurs. Si Henri a vraiment conscience de son innocence, qu'il se présente sans crainte à Augsbourg au jour fixé pour la Diète. J'y serai moi-même; toutes les raisons, de part et d'autre, seront sérieusement débattues; la sentence que je rendrai après mûr examen ne sera dictée ni par l'esprit de parti, ni par ressentiment des injures personnelles qui m'ont été adressées, mais uniquement par la justice et conformément aux lois de l'Eglise ».

Henri fit répondre en ces termes : « Je ne veux pas du tout me soustraire à un jugement régulier, en quelque lieu du monde où il puisse être rendu par un pontif ami de la justice, soutien et vengeur incorruptible de l'innocence. Mais nous touchons au jour anniversaire de l'excommunication prononcée contre moi; cette date tient en expectative et comme en suspens tous les princes du royaume, parce que, d'après les *lois palatines*, si, à ce terme précis, l'anathème n'est pas levé, j'aurai perdu tous mes droits à la couronne, et ne pourrai plus être admis à prouver juridiquement mon innocence. L'unique chose que je demande au pape, et je le supplie avec larmes de me l'accorder, c'est qu'après m'avoir imposé toutes les satisfactions qu'il jugera convenables, il me donne l'absolution de l'anathème dont j'ai été frappé et me rétablisse dans la communion de l'Eglise. Pour tout le reste, je me présenterai au jour et au lieu qui me seront indiqués; la faveur que je sollicite est en dehors de ce point. Je comparaîtrai à la Diète présidée par le pape, j'y répondrai à tous les griefs soulevés par mes accusateurs, le pontife prononcera la sentence. Selon qu'il me trouvera innocent ou coupable, je conserverai la couronne ou la perdrai avec indifférence ».

Grégoire, qui connaissait l'esprit astucieux du roi, ne voulait pas se rendre; mais Mathilde et les seigneurs italiens qui l'avaient accompagnée à Canossa

furent tant d'instances qu'il céda : « Qu'il entre donc, dit-il, mais qu'il fasse une vraie pénitence de ses fautes et les expie en se soumettant aux décrets du siège apostolique ».

Cette réponse fut transmise au roi dans la deuxième enceinte de la forteresse où on l'avait reçu. La porte de la troisième enceinte lui ayant été ouverte, il se hâta d'en franchir le seuil. Mais il comprit qu'avant de se présenter devant le pape, il devait donner des garanties de la sincérité de sa pénitence. Donc, « le matin du premier jour<sup>1</sup>, il quitta ses habits somptueux, ne conservant aucun de ses insignes royaux, aucun luxe ni pompe extérieure, pieds nus et couvert d'un sac de laine, comme les autres pénitents, il garda le jeûne jusqu'au soir, attendant la sentence du pontife romain. Un second, puis un troisième jour se passèrent de la sorte; enfin, le quatrième jour, il fut admis en présence du pape ». Le chroniqueur Berthold est plus explicite : « Le roi, dit-il<sup>2</sup>, s'était revêtu d'habits de laine; malgré le froid, il avait ôté ses chaussures, et pendant les trois jours qu'il fut logé dans la deuxième enceinte, en dehors du château où se tenait le pape, il fut soumis à toutes les épreuves et exercices ordinaires aux pénitents. Autant que les hommes peuvent en juger après un minutieux examen, on le trouva dans les meilleurs sentiments d'obéissance; il attendait avec larmes la faveur d'être réconcilié avec le Saint-Siège et rétabli dans la communion chrétienne. Mais le seigneur apostolique, trompé déjà tant de fois par de vaines promesses, n'était pas disposé à croire facilement celles que le roi lui faisait transmettre. Il s'établit donc à ce sujet de sérieuses délibérations et de longs débats entre le pape, quelques cardinaux et des seigneurs et des évêques qui se trouvaient dans le château avec le pape et avec Mathilde<sup>3</sup>. Henri se

<sup>1</sup> Lambert. *Annal.*

<sup>2</sup> Berthold. *Annal.*

<sup>3</sup> Domnizo. *Vit. Mathild.*

rendit à l'église Saint-Nicolas qui se trouvait dans la deuxième enceinte. Hugues de Cluny, son parrain, et la comtesse Mathilde lui rendirent visite. Il supplia l'abbé Hugues de lui servir de caution auprès du pape. Comme les règles monastiques le lui défendaient, Hugues s'adressant à Mathilde, lui dit : « Je crois que personne ne pourra, mieux que vous, servir de caution ». A ces mots, le roi se mit à genoux devant Mathilde, en disant : « Puissante cousine, allez trouver le pape et faites qu'il me bénisse ! » Mathilde se leva aussitôt de son siège, donna sa parole au roi et rentra dans le château. Grégoire céda, mais il mit à la réconciliation du roi les conditions suivantes<sup>1</sup> : « Au jour et au lieu indiqués, Henri se présentera à la Diète nationale des princes allemands, que présidera le pape, pour y répondre aux accusations portées contre lui; s'il réussit à établir son innocence, il conservera la couronne; si, au contraire, ses crimes sont prouvés, il sera, d'après les lois de l'Eglise, déchu pour jamais du droit de régner, s'engageant, dans l'un et l'autre cas, à ne jamais tirer vengeance de qui que ce soit, sous prétexte d'injustice dans la sentence. Jusqu'au jour où le jugement définitif sera prononcé au sein de la Diète, il ne portera pas les insignes de la royauté, il ne prendra aucune part aux affaires d'administration publique et tout ce qu'il se permettrait en ce genre serait nul de plein droit. Sauf pour les choses indispensables à son entretien et à sa subsistance, il ne prélèvera rien, ni du fisc royal ni des domaines publics. Tous ses sujets resteront, devant Dieu et devant les hommes, comme ils le sont depuis le concile romain de l'année dernière, déliés envers lui de leur serment de fidélité. L'évêque Ruotpert de Bamberg, le comte Udalric de Cosheim et les autres conseillers qui l'ont aidé à perdre la République, seront écartés à jamais de sa familia-

<sup>1</sup> Lambert. *Annal.*

rité. S'il est reconnu innocent par la Diète nationale et rétabli sur le trône, il se montrera, à l'avenir, soumis au pontife romain et lui prêtera un concours efficace pour reformer dans son royaume tous les désordres et abus contraires aux lois de l'Eglise. Enfin, s'il venait à violer une seule de ces conditions, l'absolution qu'il sollicite maintenant avec tant d'instance et au prix de tant de fatigues, deviendrait nulle ; il serait toujours condamné, d'après son propre aveu, ne pourrait plus obtenir audience pour se justifier, et les princes allemands, dégagés de toutes leurs obligations antérieures, seraient autorisés à élire tel autre roi qu'il leur conviendrait ». Le chroniqueur Berthold affirme que le roi trouva ces conditions trop dures et ne les accepta qu'à contre cœur. Le chroniqueur Lambert de Hersfeld affirme qu'il les accepta avec empressement. Cela pouvait être vrai, du moins en apparence, car le but de Henri était atteint, dès que le pape lui donnait l'absolution. Les conditions auraient été trop dures s'il avait été dans la disposition de s'y soumettre ; mais comme il avait l'intention de n'en tenir aucun compte, il ne les regarda comme trop dures que pour faire croire à une sincérité qu'il n'avait pas.

Grégoire ne s'y trompait pas; aussi exigea-t-il que ceux qui se déclaraient pour lui à Canossa, fissent serment aux lieu et place du roi. Henri n'en fut pas froissé, peu lui importait que le pape eût demandé des cautions pour s'assurer de l'observation des conditions qu'il avait dictées. Après tous ces préliminaires, on apporta dans la salle des conférences les châsses renfermant les reliques des saints<sup>1</sup>. La main étendue sur ces gages sacrés, les évêques Eppo de Zeitz et Grégoire de Vercueil, le marquis d'Este Azzo et tous les princes qui avaient pris part à la convention, jurèrent que le roi accomplirait fidèlement toutes ses pro-

<sup>1</sup> Lambert. *Annal.*

messes, et que, ni les dangers personnels, ni les révoltes politiques ne le feraient dévier de leur observation. Hugues de Cluny ne pouvait faire serment à cause de sa qualité de moine ; mais il déclara se ranger à l'avis adopté.

Toutes les conditions ainsi réglées, il ne restait plus qu'à procéder à l'absolution solennelle<sup>1</sup>. Le matin du 25 janvier (1077), Henri se présenta à la porte de l'église principale de Canossa, le visage inondé de larmes. Les autres excommuniés pleuraient aussi ; on ne pourrait dire le nombre de larmes qui furent versées ce jour là, des deux côtés ; Grégoire lui-même pleurait, ému jusqu'au fond de l'âme, en voyant prosternés devant lui tant de brebis si longtemps rebelles et dont il avait si souvent demandé à Dieu la conversion. Henri, la plante des pieds nue et glacée, se prosterna, le corps étendu en croix, devant le pape ; il s'écriait en sanglotant : « Pardon, bienheureux père ; pardon père miséricordieux, faites-moi grâce entière ! » Le pape, touché de ses larmes, eut pitié de lui et dit : « Assez ! assez ! » Grégoire écouta l'aveu que firent les excommuniés de leurs fautes passées, et leur adressa un discours rempli de tendresse. On procéda ensuite aux formalités canoniques de la réconciliation ; il leur accorda l'indulgence, l'absolution et la bénédiction apostoliques, et les réintégra dans la communion chrétienne. On les introduisit ensuite dans l'intérieur de l'église. Grégoire récita sur eux une dernière oraison, après laquelle il donna le baiser de paix au roi, aux évêques de Strasbourg, de Brême, de Lausanne, de Bâle et de Zeitz. Il salua le reste de l'assemblée et commença la messe solennelle. Avant de communier, il se tourna vers l'assistance tenant l'hostie, et, prenant Dieu à témoin de son innocence, il le pria de le punir subitement de mort s'il n'avait pas dit la vérité.

<sup>1</sup> Lambert. *Annal.* ; Berthold. *Annal.* ; Domnizo. *Vit. Mathild.*

Après sa communion, il se tourna vers le roi, en lui présentant une parcelle de l'hostie et l'engagea à faire ce qu'il avait fait lui-même. Cette proposition troubla d'abord le roi; mais il se remit bientôt et dit qu'en se soumettant à l'épreuve du jugement de Dieu, en présence d'une si petite assistance, le résultat paraîtrait nul à ses ennemis qui ne voudraient pas y croire; qu'il valait mieux remettre la discussion de son innocence dans la Diète à laquelle le pape présiderait. Grégoire n'insista pas et donna la communion au roi<sup>1</sup>.

Après la solennité de la réconciliation, le pape et le roi dînèrent ensemble, et eurent de longs entretiens. Il fut question de l'assemblée allemande qui devait juger Henri et celui-ci accorda à Grégoire un sauf-conduit pour se rendre à cette assemblée en toute sécurité. Grégoire demanda, en outre, la signature des évêques allemands qui avaient suivi le roi à Canossa et qui devaient se porter caution de la fidélité du roi. L'évêque d'Augsbourg, ami intime du roi, pour ne pas se soumettre à cette formalité, s'enfuit clandestinement de Canossa<sup>2</sup>.

Les troupes de Henri étaient restées à Reggio et dans les environs, attendant impatiemment le résultat des conférences. Eppo, évêque de Zeitz, leur fut envoyé pour leur apprendre le résultat et offrir l'absolution à tous les excommuniés qui la demanderaient. Au lieu de la demander, ils poussèrent des cris de rage et des menaces contre le pape et le roi<sup>3</sup>, qui semblaient les abandonner; et se déclarèrent contre le faux moine Hildebrand, déchu de la papauté par les évêques lombards, à cause de ses crimes. Il n'y avait

<sup>1</sup> Le récit de Lambert de Hersfeld sur le jugement de Dieu proposé au roi par Grégoire a contre lui les récits de Domnizo et de Bonizo qui, étant Italiens, connaissaient mieux les faits que Lambert qui ne put les apprendre en Allemagne que par ouï-dire. Domnizo, chapelain de Mathilde, en fut témoin oculaire.

<sup>2</sup> Berthold. *Annal.*

<sup>3</sup> Lambert. *Annal.*

qu'un cri dans tout le camp : déposer le roi et aller à Rome introniser un nouveau pape; l'évêque Eppo, étant retourné à Canossa, fit connaître au roi ce qui se passait dans son armée. Henri envoya aussitôt quelques seigneurs allemands qui cherchèrent à apaiser les Italiens et à leur faire comprendre les motifs de la conduite du roi. L'émeute s'apaisa un peu, mais plusieurs seigneurs italiens s'en retournèrent dans leurs terres avec leurs vassaux.

Enfin, Henri quitta Canossa après avoir reçu une dernière bénédiction du pape.

Les seigneurs italiens qui l'attendaient au pied de la forteresse, le reçurent respectueusement mais sans enthousiasme<sup>1</sup>. Il en fut de même des habitants des villes environnantes qu'il voulut visiter; ne portant plus les insignes de la royauté, il avait perdu tout prestige. Il le comprit bien; aussi envoya-t-il au pape un message pour le prier de lui permettre de reprendre les insignes royaux, seulement pour la Lombardie, et de le couronner à Monza, de la couronne de fer des anciens rois lombards, ses ancêtres. Grégoire ayant refusé, Henri conçut le projet de s'emparer du pape et lui demanda une entrevue dans les environs de Canossa. Grégoire y consentit et sortit de la forteresse, accompagné de Mathilde et de ses hommes d'armes. Après un entretien assez court, Henri, montrant au pape la rive opposée du Pô, lui dit que les habitants l'attendaient avec impatience pour se soumettre à son autorité. Le pape s'approcha du fleuve qui était glacé, tandis que le roi le traversait rapidement sur son cheval. A ce moment, quelqu'un s'approcha de Mathilde et l'avertit du piège qui lui était tendu. Aussitôt, elle donna ordre à son escorte de rebrousser chemin et le pape la suivit<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Ibid.*; Berthold. *Annal.*; Berneried, *Vit. Greg.*

<sup>2</sup> Lambert. *Annal.*; Boniz. lib. VIII; Berthold. *Annal.*; Berneried. *Vit. Greg.*; Domniz. *Vit. Mathild.*

Henri avait voulu s'emparer du pape et de Mathilde. Ce complot avait été combiné par Henri et les évêques italiens excommuniés. Il affectait de n'avoir avec eux aucune relation pendant le jour ; mais il tenait avec eux des conciliabules pendant la nuit. Il en tenait, de même, avec Censius qui s'était rendu à son camp et qui poursuivait toujours son but de s'emparer du pape et de le tuer. C'était lui qui devait s'emparer du pape et de Mathilde. Les évêques excommuniés réunis en conciliabule attendaient avec impatience le résultat du complot, lorsqu'on arriva leur annoncer que le complot avait échoué et que Censius avait été frappé subitement d'une maladie mortelle.

Wibert de Ravenne et ses amis firent des funérailles splendides au *Patrice des Romains*, et Henri, jetant le masque, se déclara ouvertement contre le Pacte de Canossa. Il revêtit les insignes de la royauté, et aussitôt les excommuniés et leurs partisans accoururent pour renforcer son armée. Même les évêques qui s'étaient rendus à Canossa pour recevoir l'absolution, prirent ouvertement le parti du roi. Grégoire de Verceil redévint son chancelier, mais pour peu de temps, car il mourut alors d'une chute de cheval. Wibert de Ravenne devint le chef du parti en Italie. Ce qui préoccupait surtout Henri, c'était la Diète allemande où il devait être déposé. Il se hâta donc de traverser les Alpes. Les seigneurs allemands, lorsque Henri avait quitté Spire, s'étaient entendus pour se réunir à Forcheim et avaient écrit au pape pour le prier de les soutenir de son autorité ; mais les relations étaient difficiles ; les passages des Alpes étaient tous gardés, et le pape était prisonnier dans la forteresse de Canossa. Sur ces entrefaites, le roi arrivait en Allemagne et y retrouvait les Tchèques, ses partisans. Le pape parvint cependant à informer les seigneurs allemands qu'il n'avait pas rencontré l'escorte allemande

qui devait le protéger<sup>1</sup>, qu'il n'avait pu, dès lors, se rendre en Allemagne, et il les informa de ce qui s'était passé à Canossa. Invité à se rendre à Forcheim, Grégoire ne put promettre de s'y rendre, mais il y envoya plusieurs légats avec des pouvoirs restreints. Grégoire pensant qu'il pourrait se rendre à la Diète de Forcheim, se réservait la question fondamentale du changement de royauté<sup>2</sup>.

Deux jours après le départ des légats, arrivait à Canossa, le comte Manégold de Véringen, envoyé par les princes allemands. Il apprit au pape que la plupart des seigneurs allemands étaient décidés à nommer un autre roi à la place de Henri. Aussitôt Grégoire nomma un nouveau légat qui devait se rendre en Germanie avec le comte Manégold pour défendre aux princes de prendre une semblable décision qui devait être réservée au pape.

Le légat du pape et Manégold arrivèrent auprès du roi, avant son départ d'Italie. N'ayant rien obtenu de ce qu'ils sollicitaient, le légat retourna à Canossa et Manégold se dirigea vers Forcheim, où il arriva la veille de l'ouverture de la Diète. Henri lui-même se dirigea vers la Germanie, mais avec d'autres intentions que celles que le pape lui avait imposées.

La Diète de Forcheim se réunit le 13 mars 1077. Elle se composait en majorité de Saxons et de Souabes ennemis acharnés de Henri qui avait, à plusieurs reprises, ravagé leur pays<sup>3</sup>. Les légats donnèrent à l'assemblée lecture de deux lettres dans lesquelles le Pape leur expliquait comment il lui avait été impossible de se rendre en Allemagne; et comment Henri étant arrivé à Canossa s'était soumis à toutes les humiliations de la pénitence et avait obtenu l'absolution. Dans

<sup>1</sup> Berthold. *Annal.*; Berneried. *Vit. Greg.*

<sup>2</sup> *Greg. Epist. 33, ext. Regist.*; Berneried, *Vit. Greg.*

<sup>3</sup> Brun. Magdel.; *Greg. Epist. 12, lib. IV*; Lambert et Berthold, *Annal.*, Bern. *Vit. Greg.*

les deux lettres du pape, il était défendu à la Diète de s'occuper de l'élection d'un nouveau roi. Le comte Manégold, parti de Canossa après les légats et chargé par Grégoire de notifier ses dernières résolutions à la Diète, déclara que le pape persistait dans cette opinion que le roi ne pouvait être déposé que par lui. Les princes allemands ne pouvaient donc douter de la volonté du pape. Mais ils présentaient mille raisons pour se dispenser d'attendre le pape qui, peut-être, ne pourrait se rendre à l'Allemagne. Les légats s'en tenaient à la commission qu'ils avaient reçue, mais ils ne pouvaient se dissimuler que les princes avaient raison. Ils leur laissèrent l'entièvre responsabilité de ce qu'ils seraient, et n'assistèrent plus aux séances de la Diète. Les seigneurs et les évêques eurent bientôt fait leur choix d'un nouveau roi; ce fut Rodolphe de Souabe, homme aussi pieux que brave. Il s'opposa à son élection de la manière la plus énergique, mais, sans tenir compte de son opposition, on lui mit sur les épaules le manteau de pourpre, on le couronna du diadème et on le fit asseoir sur un trône. Il refusa pour son fils le titre de prince héritier, voulant laisser aux seigneurs toute liberté pour l'élection de son successeur. Cette liberté passa en droit dans l'empire occidental.

Rodolphe<sup>1</sup>, après son élection, envoya à Canossa le légat Bernard et le moine Christian Guitmond, pour instruire le pape de ce qui s'était passé à Forcheim. Les deux envoyés tombèrent entre les mains du comte Udalric de Linsbourg qui fit saisir leurs papiers et leurs bagages, et les fit jeter en prison où ils restèrent trois mois sans que l'on sut ce qu'ils étaient devenus. Quant à Rodolphe, il se trouva en lutte non seulement avec les partisans de Henri qui étaient fort nombreux, mais avec beaucoup d'autres Allemands et même avec les Souabes qui lui avaient été jusqu'alors fort

<sup>1</sup> Brun. Magdel. *Bell. Saxon*; Berthold. *Annal. Berneried*. *Vit. Greg.*

soumis. Pour en finir avec ces oppositions, il conçut le projet de se rendre à Canossa pour délivrer le pape et l'amener en Allemagne, mais il ne trouva pas de chevaliers pour l'accompagner, et il fut obligé de se réfugier en Souabe pour échapper aux poursuites de Henri qui venait de rentrer en Germanie à la tête d'une armée de Tchèques qui fut bientôt plus nombreuse par l'adjonction d'une foule d'Allemands qui se déclaraient pour lui.

En apprenant que Henri revenait en Germanie, tous ceux que le pape appelait simoniaques et concubinaires firent éclater leur joie; le peuple s'unît à eux, et Henri fut reçu en triomphe partout où il se présenta. Ce ne fut que par des envoyés de Henri que le pape apprit officiellement ce qui s'était fait à Forcheim. Grégoire répondit par deux encycliques adressées à tous les Etats qui dépendaient de l'empire allemand, et du royaume teutonique. Ces lettres restèrent entre les mains des amis de Henri qui répandaient partout le bruit que le roi était en fort bons termes avec le pape et augmentaient ainsi le nombre de ses partisans. Les autres lettres du pape ne purent parvenir en Allemagne, les passages des Alpes étaient si bien surveillés que personne ne pouvait y passer pour entrer en Allemagne sans l'autorisation du roi.

Les deux rois se trouvèrent bientôt en présence. Rodolphe en appelait à l'autorité du Pape, mais que pouvait-il faire, enfermé dans une forteresse et surveillé par les Lombards? Il parvint à tromper la surveillance de ses ennemis et sortit de Canossa sous la protection de Mathilde et de ses guerriers. Il arriva à Rome où il fut reçu en triomphe par ses partisans. Dès lors, les relations avec l'Allemagne reprurent leur cours et l'on apprit la vérité sur tout ce qu'avait fait Henri, soit à Canossa, soit en Allemagne depuis son retour d'Italie. Le légat, qui s'était réfugié auprès de Rodolphe après le retour de Henri en Allemagne, jugea à pro-

pos de réunir une Diète saxonne à Goslar pour y condamner de nouveau Henri et l'excommunier pour la seconde fois. Grégoire, qui voulait se réserver la déchéance de Henri, n'approuvait pas ce que son légat et Rodolphe faisaient contre lui. Il voulait une grande Diète nationale, à laquelle il présiderait. La Diète de Goslar ne fit que surexciter les colères des deux partis; les deux concurrents se firent une guerre terrible et l'Allemagne fut désolée et pillée jusqu'aux bords du Danube.

Henri avait cependant les yeux toujours fixés sur Rome. Ayant appris que le pape devait y tenir un concile, selon sa coutume, au commencement du carême (1078), il envoya à Rome, pour défendre sa cause, deux évêques, Bennon d'Osnabruck et Thierry de Verdun<sup>1</sup>. Ces deux envoyés devaient affirmer au pape que Henri n'avait reçu aucune lettre de lui depuis son départ d'Italie; que l'Allemagne l'avait reconnu comme roi; que le pape devait condamner Rodolphe comme sujet rebelle et usurpateur. Rodolphe envoya aussi des délégués à Rome; ils purent y arriver sous des déguisements qui les rendaient méconnaissables. Mais à leur arrivée, ils trouvèrent un parti puissant qui favorisait Henri et qui avait été formé par les délégués de ce prince, lesquels n'avaient épargné ni l'or ni les promesses.

Grégoire avait convoqué à son concile tous les évêques de l'Italie septentrionale et des autres contrées de l'Europe. A la première séance, les deux envoyés de Henri prirent la parole. Ils firent d'abord une déclaration d'obéissance au seigneur apostolique, dont le roi leur maître était prêt, disaient-ils, à prouver la sincérité par les garanties les plus sérieuses. Passant aux accusations qu'ils avaient à formuler contre Rodolphe, ils exposèrent les faits d'une manière si émouvante que

<sup>1</sup> Berthold. *Annal.*

tous les assistants se proncèrent en leur faveur, proclamèrent Rodolphe rebelle et traître, et demandèrent au pape de prononcer contre lui, séance tenante, une sentence d'excommunication. Grégoire fit observer qu'il ne possédait pas les documents officiels sur lesquels il pouvait appuyer sa décision, et il fit appel aux lumières de vénérables personnages qui se trouvaient au concile. La décision fut donc remise à une séance postérieure.

D'après quelques courts extraits qui sont restés de ce concile, on voit que le pape s'y occupa surtout d'excommunier de nouveau ceux qui ne s'étaient pas soumis à ses premières sentences. Il aurait dû cependant s'apercevoir que ses excommunications restaient à peu près inutiles et que ceux qui s'y soumettaient en apparence n'en tenaient à peu près aucun compte. Il avait de nombreux adversaires, même dans le clergé romain<sup>1</sup>.

La décision concernant les affaires d'Allemagne fut rendue dans la dernière session du concile. Le chroniqueur Berthold en fit le récit. « Le seigneur apostolique, dit-il<sup>2</sup>, entra dans la salle synodale, suivi des évêques portant tous comme lui un cierge allumé. Après être monté sur son trône, le pontife prit la parole en ces termes : « Les troubles et les révolutions qui désolent « le royaume Teutonique se traduisent chaque jour « sous nos yeux en désastres pour la Sainte-Eglise. « Voulant, dans la mesure de nos forces, remédier à « tant de maux, nous avons résolu d'envoyer en « Germanie des légats *a Latere*, qui s'entendront avec « tous les princes, évêques, clercs et laïques de ce « royaume, dans le but de convoquer une Diète générale, où la cause sera entendue et jugée définitivement, de telle sorte que le parti de la justice une fois reconnu, et revêtu de la sanction apostolique, soit

<sup>1</sup> Benno. *Vit. et Gest. Hildebrand.*

<sup>2</sup> Berthold. *Annal.*

“ accepté par tous sans que personne puisse faire résistance. Mais hélas ! nous ne le savons que trop ; “ on compte par milliers les hommes qui, au lieu de travailler au rétablissement de la paix, ne songent qu'à fomenter la discorde, pour s'enrichir au moyen de la ruine publique.

“ En conséquence, nous fulminons la peine de l'excommunication contre quiconque, roi, archevêque, évêque, duc, comte, marquis, chevalier, s'opposerait par la force, par la ruse, l'intimidation, ou de quelque manière que ce soit, au voyage de nos légats et au succès de leur mission.

“ En vertu de notre autorité apostolique, nous frappons le coupable d'anathème, dans son corps et dans son âme ; nous appelons sur lui tous les châtiments de la justice divine ; nous prions pour qu'il soit, en ce monde, privé de toute prospérité ; que ses armes ne connaissent plus la victoire, et que ses desseins soient confondus. ”

Ayant prononcé ces paroles, le pape éteignit son cierge en le jetant à terre, et tous les évêques en firent autant.

Ainsi fut terminé le concile auquel assistèrent les évêques d'Osnabruck et de Verdun, délégués du roi Henri. Ils demandèrent pour leur roi la bénédiction apostolique, mais Grégoire la refusa à cause des bruits qui couraient sur l'impénitence de Henri et qui, sans lui avoir été officiellement notifiés semblaient avoir beaucoup d'importance. Il donna la bénédiction à Rodolphe dont il connaissait le dévouement pour la papauté. Les envoyés des deux rois furent chargés de leur notifier les décisions du concile, et de les engager à préparer, de part et d'autre la réunion d'une Diète générale qui mettrait fin aux troubles dont le royaume teutonique était affligé. Les envoyés de Rodolphe ne purent traverser les Alpes qu'à travers mille dangers et au moyen de déguisements. Les nonces ne purent

les traverser qu'en s'adjoignant aux évêques d'Osnabruck et de Verdun<sup>1</sup>. Les légats étaient chargés d'une lettre pour tous les évêques et princes qui n'étaient pas excommuniés, et d'une autre pour l'évêque Udo de Trèves qui jouissait de l'estime du pape qui les engage tous à lui venir en aide pour mettre à exécution les projets qu'il avait conçus pour rétablir l'ordre et la paix en Allemagne.

Les Saxons qui avaient élu Rodolphe ne purent comprendre que le pape, tout en se montrant sympathique à Rodolphe, n'eût pas confirmé, dans son concile, l'élection qu'ils avaient faite, et eût encore ménagé Henri. Ils se réunirent et adoptèrent la lettre suivante qu'ils remirent au légat Bernard, qui se trouvait auprès de Rodolphe, afin qu'il la fit parvenir au pape : « Au seigneur apostolique, et vénérable pape Grégoire, les fidèles du bienheureux Pierre et les siens, tout l'hommage que peuvent rendre des opprimés :

« Nous avons déjà présenté de nombreuses plaintes au Saint-Siège, dans nos diverses infortunes; si nous n'avons encore obtenu ni consolation ni justice, nous l'imputons moins à Votre Sainteté qu'à nos fautes. Mais lorsque le fardeau dont nous ne nous sommes chargés que par votre ordre nous écrase, il est temps que votre main nous aide à le soutenir. Vous en êtes témoin, et vos lettres sont-là pour l'attester, ce ne fut ni par notre conseil, ni dans l'intérêt de notre cause, mais uniquement pour venger les injures faites au Saint-Siège, que vous avez décrété la déchéance du roi Henri, relevé tous les chrétiens du serment de fidélité qu'ils lui avaient fait et défendu, sous peine d'anathème, de lui garder obéissance. Au péril de notre vie, nous avons exécuté les ordres de Votre Paternité; en vingt batailles, nos chefs et nos soldats ont versé leur sang pour repousser les attaques du tyran que

<sup>1</sup> Berthold. *Annal.*; Bruno, *Magdeburg.*; *Bell. Saxon.*, Grég. *Epist.*, lib. V et lib. VII.

vous avez excommunié. Il s'est vu obligé de céder à leur courage, et de recourir ignominieusement à votre autorité apostolique qu'il avait jusqu'alors si cruellement outragée. Mais quelle récompense avons-nous obtenue pour tant de peines et de sacrifices? Celui que, au péril de notre vie, nous avions obligé à aller baisser la trace de vos pas, absous sans repentir et sans notre avis, a recouvré la liberté; il en use pour nous accabler de ses vengeances. Cependant, d'après vos lettres, en levant l'anathème spirituel, vous n'avez rien changé aux décisions antérieures relatives à la déchéance du trône. Etant, depuis plus d'une année, sans souverain, nos princes en ont élu un nouveau à la place de celui qui avait prévariqué. Nous avons un roi, il n'y en a pas deux, et lorsque le roi élu par nous faisait naître, dans tous les cœurs, l'espoir de la restauration de l'empire, vos lettres nous arrivent, parlant de deux rois dans un seul royaume et annonçant une légation simultanée auprès de ces deux rois. Cette double royauté, et cette sorte de partage dans le royaume, jettent le trouble parmi le peuple et divisent tous les esprits. On remarque que, dans vos lettres, la personne du tyran déchu, est toujours nommée la première; vous vous adressez à lui comme à une puissance reconnue, vous lui demandez une escorte pour venir en Allemagne juger tout le débat. Mais, à nos yeux, permettez-nous de vous le dire, il est fort étonnant qu'il y ait encore un débat à juger. Comment un prévaricateur, déposé d'une manière absolue par un jugement synodal et remplacé par un roi que l'autorité apostolique a confirmé, pourrait-il être admis à présenter de nouveau, juridiquement, ses moyens de défense?

“ On ne peut recommencer ce qui est fini, remettre en question une chose jugée, revenir sur une sentence irrévocabile. Ce qui n'étonne pas moins notre faible intelligence, c'est que tout en nous exhortant à rester

fermes dans nos résolutions, vous ne cessez, par vos actes et vos paroles, d'entretenir les espérances de nos adversaires. Les familiers de Henri, notés d'infamie dans tout le royaume, chefs de la révolte contre l'Eglise, frappés de censures canoniques, et par les synodes antérieurs et par le cardinal Bernard, votre légat, sont bien recus à Rome quand ils s'y présentent. Ils reviennent, non seulement impunis, mais honorés et triomphants; ils font gloire de leur apostasie, ils insultent à notre misère. Ils n'ont pas assez de rairries pour notre simplicité, en nous voyant nous abstenir de toutes relations avec des excommuniés qui trouvent un si gracieux accueil auprès du chef de l'Eglise. Pour comble de malheur, on fait retomber sur nous la responsabilité des actes de violence commis par nos adversaires. Ainsi, on nous accuse de négligence parce que nous n'envoyons pas à Rome des messages assez fréquents. Mais est-il sous le soleil un homme qui ne sache quels obstacles nous sont opposés par ceux qui avaient promis de n'en mettre aucun à nos relations avec Rome. Toutes les routes qui conduisent à la ville sainte sont gardées par eux; au lieu de leur reprocher leur parjure, c'est nous que l'on accuse. Nous savons, seigneur bien-aimé, et Votre Piété nous en est garante, qu'en tout vous n'agissez qu'avec les meilleures intentions, et dans les vues d'une sagesse plus profonde que la nôtre. Mais de telles subtilités échappent à nos conceptions vulgaires; nous sommes incapables de pénétrer les secrets d'une politique si mystérieuse; nous vous exposons donc tout simplement nos pensées et les faits qui se passent sous nos yeux. S'il faut considérer comme non avenue la décision du synode romain confirmée par le légat du Siège apostolique, nous ignorons ce qu'à l'avenir il sera possible de tenir pour certain. Nous disons ces choses à Votre Sainteté sans aucun sentiment d'arrogance, mais dans l'amertume de notre âme, car il n'est pas de

douleur pareille à notre douleur. Après que, par obéissance pour le pasteur, nous nous sommes exposés à la fureur des loups dévorants, s'il nous faut encore nous défendre contre le pasteur lui-même, nous sommes les plus misérables de tous les hommes.

“ Que le Dieu Tout-Puissant daigne nous animer d'un tel zèle contre les ennemis du Christ, que notre espérance qui repose sur vous ne soit pas confondue ! »

Grégoire ne reçut qu'au bout d'un an la plainte des Saxons. Il leur répondit dans un concile qu'il tint en 1078. Il leur envoya de vagues consolations, en ajoutant que les choses, considérées au point de vue général, ne pouvaient être jugées comme ils le faisaient, au point de vue de leur patriotisme. Il leur fit espérer qu'en définitive les événements tourneraient à leur avantage<sup>1</sup>.

L'année 1078 ne pouvait donner au pape aucune espérance de pouvoir réaliser ce qu'il promettait. Robert Guiscard, chef des Nordmans de l'Italie méridionale, se déclara pour le roi de Germanie et marcha sur Rome. Mathilde, à la tête de ses troupes, marcha contre les Nordmans et les arrêta. Une trêve fut signée par l'intervention de Didier, abbé du Mont-Cassin, mais la paix n'était pas bien solidement établie<sup>2</sup>. De retour à Rome, Grégoire eut des nouvelles d'Allemagne. Henri, à la tête d'une puissante armée, avait marché contre Rodolphe. Une lutte terrible s'engagea<sup>3</sup> dans la plaine de Melrichstadt. L'avantage resta aux Saxons et Henri laissa cinq mille hommes sur le champ de bataille. Après leur victoire, les Saxons crurent qu'ils pouvaient se retirer. Henri profita de cette faute ; il rallia son armée et apparut au moment où sa défaite n'était pas encore connue. Il fit courir le bruit qu'il avait été victorieux et qu'il avait écrasé Rodolphe et

<sup>1</sup> Greg. *Epist.* 14, lib. VI.

<sup>2</sup> Greg. *Epist.* 22, lib. VIII ; *Epist.* 5, lib. VI.

<sup>3</sup> Brun. Magdel. *Bell. saxon.* ; Berth. *Annal.*

son parti. Il envoya la fausse nouvelle jusqu'à Rome. Un grand nombre de paysans, qui comptaient s'établir en Saxe qu'ils croyaient sans habitants, se dirigèrent vers ce pays. Mais en apprenant que l'armée saxonne se disposait à les recevoir en ennemis, ils s'arrêtèrent en Souabe, que Henri leur abandonna. Ils y commirent toutes les atrocités et toutes les dévastations auxquelles peuvent se livrer les peuples les plus barbares, et ne laissèrent dans le malheureux pays que des ruines couvertes de sang.

Pendant que ces atrocités étaient commises, Grégoire tenait son deuxième concile romain de l'année 1078. Les actes en sont perdus comme ceux de tous les autres conciles réunis par ce pape. On sait seulement que, sur la dénonciation de Michel Ducas, empereur de Constantinople, Nicéphore Botoniate, qui l'avait détrôné, y fut excommunié. C'était une sentence plus inutile encore que celles dont Grégoire était si prodigue pour l'Occident.

Les délégués de Henri et de Rodolphe se présentèrent au concile<sup>1</sup>, mais ils n'obtinrent aucune solution. Seulement, les délégués de Henri furent chargés de lui dire qu'il ne devait mettre aucun obstacle à la réunion nationale qui devait mettre fin aux discussions sous la présidence des légats; Grégoire comprenait sans doute qu'il lui serait impossible de s'y rendre lui-même. On lança de nouvelles excommunications contre ceux qui en avaient été frappés précédemment. La déposition de Wibert, archevêque de Ravenne, fut confirmée et renouvelée.

Les délégués de Henri se hâtèrent d'aller rendre compte à leur maître de ce qui avait été décidé dans le concile. Les décisions du concile n'eurent pas l'assentiment des Saxons et de Rodolphe, et elles augmentèrent l'opposition dont ils avaient déjà donné des

<sup>1</sup> P. Bern. *Vit. Greg.*; Berthold. *Annal.*; Greg. *Epist.* 10, lib. VI.

preuves. « En ce temps, dit un historien saxon<sup>1</sup>, le seigneur apostolique se relâcha grandement de sa vigueur première. Pourquoi ? Je l'ignore. Au lieu de maintenir irrévocablement la déposition de Henri et l'élection de Rodolphe, il réservait la sentence définitive à un jugement ultérieur ». Il est évident qu'en voulant prononcer lui-même la sentence dans une Diète nationale, il avait rendu toute décision impossible. Jamais Henri n'aurait permis l'ouverture de cette assemblée, et ses partisans ne s'y seraient pas rendus. Le pape ne se serait donc trouvé qu'à la tête d'une Diète des partisans de Rodolphe et sa sentence aurait été considérée comme non avenue. Il finit par le comprendre ; c'est pourquoi, dans son concile de la fin de l'année 1078, il chargea ses légats de réunir la Diète et d'y prononcer la sentence définitive. Il était trop tard. Henri avait reconquis son autorité. Les Saxons ayant demandé la Diète, Henri n'y envoya que quelques seigneurs de son parti, lesquels s'y présentèrent avec arrogance et se moquèrent des Saxons. Plusieurs d'entre eux et un grand nombre de Bavarois avaient abandonné le parti de Rodolphe et le pape lui-même, depuis les réponses que ce dernier avait faites aux lettres si fermes et si respectueuses qu'il avait reçues des Saxons. La *politique mystérieuse* de Grégoire avait donné de nouvelles forces au parti d'Henri.

Le 11 février 1079, Grégoire tint à Rome un nouveau concile. Il fut très nombreux et on y voyait, outre les deux anciens légats qui avaient beaucoup souffert de la tyrannie d'Henri, les principaux adversaires de ce roi. Les délégués de Henri et de Rodolphe furent admis au concile. Ces derniers déposèrent une protestation écrite contre les crimes de Henri. Le récit qui en fut fait arracha des larmes au pape et à beaucoup

<sup>1</sup> Brun. Magdel. *Bell. saxon.*

d'autres membres du concile<sup>1</sup>. La protestation était conçue en ces termes<sup>2</sup> :

“ Nous portons plainte au bienheureux Pierre et à son vicaire, le seigneur apostolique Grégoire, à la sainte Eglise romaine et au concile, pour les injures et les violences que Henri nous a fait subir et ne cesse de nous infliger, sans autre motif que notre obéissance au Saint-Siège. On nous apprend que, dans le dernier synode tenu à Rome, les avis se sont partagés sur la question s'il convenait ou non d'excommunier de nouveau le tyran. Pour nous, qui avons sur ce point notre malheureuse expérience, nous déclarons que, non seulement il faut l'excommunier, mais qu'il l'est déjà. La sainte Eglise romaine n'a point oublié les crimes et les attentats vraiment inouïs qui déterminèrent le seigneur pape, au concile de l'année 1076, à fulminer contre lui une sentence d'anathème. Il y a trois ans, on le déclarait incorrigible. S'est-il corrigé depuis ? On sait comment, réduit à la dernière extrémité, il dut aller vers le seigneur pape pour lui demander l'absolution. Mais on sait aussi qu'il ne l'obtint que sous la condition formelle et qu'il accepta, avec serment, de se présenter pour la discussion de sa cause, à la future Diète présidée par le seigneur pape. Or, quand les légats se rendirent en Germanie pour y convoquer l'assemblée nationale, Henri refusa de les entendre. Il ne voulut recevoir aucune des lettres pontificales, et ceux qui en étaient porteurs furent victimes de sa cruauté. Les uns furent jetés au fond d'un cachot et y restèrent jusqu'à ce qu'ils eussent acheté leur liberté par une rançon énorme ; d'autres furent écorchés viifs après qu'on leur eut arraché les cheveux. Le seigneur Bernard, cardinal et légat, peut attester la vérité de ces faits. D'autres personnes, dignes

<sup>1</sup> Bertold. *Annal.*

<sup>2</sup> Brun. Magdel. *Bell. saxon.*

de foi, confirmeraient au besoin la vérité de son témoignage. Ce légat était donc bien dans son droit en renouvelant l'excommunication lancée contre le parjure, l'apostat, le rebelle, qui l'empêchait de remplir sa mission et qui ne remplissait aucune des conditions mises à son absolution. En prononçant, à Goslar, sa sentence, le seigneur légat ne faisait que se conformer aux instructions qu'il avait reçues du siège apostolique. C'est donc très légitimement que, dans cette Diète, Henri fut de nouveau reconnu indigne d'exercer le pouvoir royal, exclu de la communion au corps et au sang du Seigneur, retranché du corps de la sainte et catholique Eglise, avec tous ses partisans et fauteurs. En même temps, et au nom de la puissance apostolique, le légat confirma l'élection de Rodolphe en qualité de souverain légitime de toute la Germanie. Henri n'eut pas plus d'égards pour ces nouveaux décrets de l'Eglise romaine que pour les précédents. On lui interdisait le droit de régner ; il en prit occasion pour détruire le royaume, si nous pouvons encore donner ce nom à des provinces transformées, hélas ! en un véritable désert. Ni les biens de l'Etat, ni ceux des particuliers n'ont suffi à sa rapacité, il a porté la main sur les sanctuaires ; il a envahi les Eglises de Dieu, non pas à la manière de certains tyrans dont nous connaissons l'histoire et qui se contentèrent de dévastations partielles, mais d'une manière qui ne peut se comparer à aucune autre. Ce ne sont pas tels ou tels domaines qu'il saisit dans une Eglise épiscopale ; il prend tout, chasse les évêques et distribue les biens à ses partisans. Les titulaires ainsi dépossédés ont fait parvenir leurs plaintes au siège apostolique. Dans sa pitié paternelle le seigneur pape s'en est ému et, au concile de la fin de l'année dernière, il a excommunié d'une manière générale tous les usurpateurs et les détenteurs injustes des biens ecclésiastiques. Quel effet cette sentence a-t-elle produit sur le tyran ? Il n'a pas même daigné

s'apercevoir qu'elle existât. Les envahissements sacrilèges ont continué de la même manière et les envahisseurs ne furent pas écartés de la cour seulement pendant une heure. Ses défenseurs, nous dit-on, s'apprentent à déclarer qu'il n'a jamais autorisé personne à usurper les biens ecclésiastiques et que toutes les invasions ont été faites sans son ordre. Mais ont-elles eu lieu sans son agrément? Non, et nous sommes en mesure de le prouver. C'est avec sa permission expresse que les envahisseurs ont agi; c'est sur leur requête qu'il leur a partagé des lots sacrilèges; c'est à ce prix qu'il a voulu acheter leur dévouement ou récompenser leurs services. Ce qui reste des domaines épiscopaux, ce qui n'a pas encore été distribué aux hommes d'armes, il en use comme de son bien propre, il en jouit comme d'un patrimoine héréditaire. Nous n'exagérons rien. Notre accusation est tellement formelle et grave, que nous nous offrons, si l'on parvient à en démontrer la fausseté, à subir la peine des parjures. Maintenant, que le siège apostolique soit juge; que l'on recherche les décrets des synodes précédents, qu'on interroge les constitutions des pontifes romains et qu'on nous dise si, oui ou non, les auteurs et les complices de ces spoliations sacrilèges doivent être tenus comme excommuniés. Il en est ici qui savent toute la vérité et qui sont allés à Rome uniquement pour couvrir du voile de leur éloquence ces iniquités monstrueuses, pour patronner tant de scélératesses et de crimes; ils siègent dans ce concile de la sainte Eglise, laquelle a cependant toujours interdit les rapports avec les excommuniés; ils posent en orateurs, on les écoute aussi tranquillement qu'on nous écoute nous-mêmes, sans qu'on fasse la moindre différence entre les oppresseurs et les opprimés. Ces hommes escortaient naguère leur maître dans la barbare expédition de Souabe qui vient d'expier si cruellement son dévouement au Saint-Siège. Ils ont assisté aux incendies des églises, à la

profanation des autels, à toutes les scènes d'horreur et de sacrilèges. Nous ne voulons nous abaisser au rôle de dénonciateurs, mais nous affirmons que ces épouvantables brigandages ont été commis avec l'autorisation du prince et de ses conseillers, sous prétexte qu'on n'aurait pu autrement pourvoir à l'entretien de l'armée.

“ Nous ne rappellerons que pour mémoire, tous les serments par lesquels Henri s'était engagé vis-à-vis du Seigneur apostolique à ne plus arrêter les pèlerins qui se rendaient à Rome. On sait comment il tient cette promesse et les faits parlent plus éloquemment que nous ne pourrions le faire. Le tyran est aujourd'hui chargé de quatre excommunications : celle du concile romain de 1076 ; celle de l'archevêque de Mayence assisté de sept évêques, ses suffragants ; celle du seigneur Adalbero, évêque de Wurtzbourg quand il fut chassé de son siège; enfin celle du légat apostolique, Bernard, cardinal de la sainte Eglise romaine, on ne saurait nier ni la notoriété de ces divers anathèmes, ni leur parfaite légitimité. En conséquence, nous vous supplions, au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ dont vous tenez la place, dans le cas où vous ne jugeriez pas à propos d'ajouter quelque chose aux sentences déjà portées contre le tyran et ses complices, de ne pas recevoir ces prévaricateurs à la communion du Saint-Siège tant qu'ils n'auront pas donné satisfaction pour les incendies des églises et pour leurs autres forfaits. ”

Les délégués de Henri avaient demandé que la protestation des Saxons ne fût pas lue au synode. Leur requête fut inutile. Après la lecture de la protestation, le cardinal Bernard<sup>1</sup> fit le récit de sa légation en Allemagne. Il fit connaître tous les obstacles qu'il avait rencontrés de la part de Henri. Il confirma par

<sup>1</sup> Berthold. *Annal.*

son témoignage la vérité des faits contenus dans la protestation des Saxons, et attesta que Henri avait été déposé dans la Diète de Goslar. Il ajouta qu'il avait confirmé cette décision au nom du Saint-Siège et en sa qualité de légat. Ce récit fut fait en présence du pape, qui en connaissait déjà les détails, mais qui ne jugea pas à propos de prendre une décision. Il savait que la grande majorité des évêques s'était ralliée à Henri depuis l'absolution de Canossa, et il craignait, en excommuniant de nouveau Henri, de produire, dans l'Eglise, un schisme dont les conséquences auraient pu devenir désastreuses pour la papauté. Il se contenta donc de nommer deux légats pour aller dans l'empire teutonique, préparer la réunion de la grande Diète nationale dont on parlait depuis si longtemps.

Le délégué de Henri au concile présenta la défense de son maître<sup>1</sup>. Il fut soutenu énergiquement, au sein de l'assemblée, par un grand nombre de membres. Voyant cette divergence, Grégoire déclara qu'il ajourrait son jugement définitif à la fête de l'Ascension de l'année suivante (1079). Les délégués des deux rois s'engagèrent, par serment, à accepter la décision pontificale et à se soumettre à tout ce que les légats, envoyés en Allemagne, jugeraient à propos de faire. Grégoire excommunia de nouveau tous ceux qui feraient obstacle à la Diète nationale que les légats étaient chargés de préparer; il excommunia de nouveau Wibert de Ravennes et ses partisans. Enfin, il déclara le synode clos et en indiqua un pour la Pentecôte (1079), pour statuer définitivement sur la cause de Henri.

Les légats chargés de préparer la réunion de la Diète étaient Pierre Igné, cardinal d'Albino, Udalric, évêque de Padoüe, et le patriarche d'Aquilée qui avait reçu, dans le dernier concile, des mains du pape le

<sup>1</sup> Berthold. *Annal.*

bâton pastoral qu'il avait d'abord reçu de Henri. Ils se rendirent auprès du roi, le priant de les seconder dans l'œuvre que le pape leur avait confiée, de réparer les injustices et les sacrilèges commis sous son nom, enfin, de donner toutes les garanties aux futurs légats que Grégoire devait envoyer pour présider la Diète nationale et prononcer la sentence en son nom.

La mission des trois légats dura plus longtemps qu'on ne s'y attendait. Berthold rapporte ainsi les raisons de ces délais<sup>1</sup>: « Après avoir été retenus longtemps dans la province d'Aquilée par le patriarche, qui au fond, était un zélé partisan de Henri, les légats arrivèrent enfin près du roi à Ratisbonne, au temps de la Pentecôte, terme fixé par le pape pour la décision définitive. De cette manière la décision ne put être prise. Henri fit un accueil glacial aux délégués pontificaux. Il daigna à peine répondre du bout des lèvres quelques paroles insignifiantes aux communications officielles qu'ils avaient ordre de lui transmettre. Quant aux engagements pris en son nom, et jurés solennellement au dernier concile par les délégués, il ne parut pas en avoir connaissance. A force de sollicitations et de prières, il consentit enfin à la réunion d'une conférence dans laquelle on poserait les bases de la paix. Les légats écrivirent aussitôt à Rodolphe, à Welf de Bavière et aux seigneurs de Souabe, leur donnant rendez-vous à Fritslar pour les premiers jours du mois de juillet. Les Saxons se mirent aussitôt en route; Henri envoya au devant d'eux et du duc de Bavière une escorte sous prétexte de les protéger sur les terres de Germanie. Cette escorte était une véritable armée qui se jeta sur la Souabe et y mit tout à feu et à sang. Les Saxons et les Bavarois retournèrent dans leur pays. Arrivés à Fritslar, les légats apostoliques n'y trouvèrent que Sigefrid de

<sup>1</sup> Berthold. *Annal.*

Mayence et quelques seigneurs du parti de Rodolphe. Ceux-ci demandèrent de nouvelles garanties. Le patriarche d'Aquilée, dévoué à Henri, voulait les refuser, mais les deux autres légats trouvèrent qu'il était juste de les accorder. Les partisans de Henri durent céder et l'on fixa, pour la fête de l'Assomption (1079), une réunion solennelle dans laquelle les deux rois se trouveraient et qui devrait avoir lieu à Wurzbourg.

Les légats, de retour à Ratisbonne, trouvèrent Henri fort peu disposé à accepter les conditions que ses délégués avaient acceptées en son nom. Il fit donc cette réponse que l'histoire nous a conservée<sup>1</sup> : « Par respect et par amour pour le seigneur pape, je consentirai à faire grâce aux Saxons, de couvrir du voile de l'oubli leurs injures passées sans poursuivre plus loin ma juste rigueur, mais c'est à la condition qu'ils ne tarderont pas davantage à venir implorer ma clémence et à faire une humble soumission. Telle était ma pensée lorsque j'autorisai mon ambassadeur près le concile romain à jurer en mon nom, sous peine d'anathème, que ni moi ni personne ne mettrait obstacle à la réunion de la Diète. Je n'ai pas pris d'autre engagement ». Il ne fut donc plus question des conditions des Saxons, et Henri se rendit en grand appareil à Wurtzbourg, accompagné des légats, d'une foule d'évêques et de seigneurs. « J'obéis, disait-il, au seigneur apostolique. Suivant ses ordres, je veux comparaître à la Diète convoquée par son autorité, sous peine d'excommunication, contre les contumaces ». Quand tous les membres eurent pris place, Henri se leva de son trône, et s'adressant aux légats, implora leur autorité contre les rebelles, les factieux et tous les perturbateurs de son royaume. Sa voix prit un accent ému et suppliant, lorsqu'il leur demanda de frapper d'anathème Rodolphe et ses complices. Toute l'assemblée demandait la même

<sup>1</sup> Berthold. *Annal.*

chose. Les légats répondirent qu'ils n'avaient pour mission que de préparer une Diète à laquelle le seigneur apostolique enverrait d'autres légats pour le représenter et juger des choses en dernier ressort. On ne put obtenir d'eux aucune autre déclaration. Henri, furieux, leva la séance, et marcha, à la tête de son armée, contre Rodolphe, qu'il croyait surprendre. Celui-ci se tenait prêt. Les armées n'étaient plus séparées que par une petite distance, lorsque Rodolphe envoya des délégués aux seigneurs ennemis pour les prier de ne pas s'exposer à répandre tant de sang et à observer la trêve qui devait exister jusqu'au jour de la grande décision du seigneur apostolique. Les seigneurs allemands eurent l'occasion, pendant ces pourparlers, de voir que l'armée saxonne était plus nombreuse et mieux disciplinée que la leur. Ils obligèrent donc Henri à accepter les conditions de Rodolphe et à se retirer.

La mission des légats Pierre Igné et Udalric de Padoue, se trouvait ainsi terminée; ils retournèrent à Rome chargés de présents. Depuis longtemps, dit Berthold<sup>1</sup>, l'union avait cessé d'exister entre ces deux éminents personnages. Udalric, évêque de Padoue, séduit par les promesses du patriarche d'Aquilée et par l'or de Henri, affectait de tenir à l'écart le vénérable cardinal Pierre Igné, son collègue. Il dédaignait sa pieuse simplicité et le traitait avec une hauteur méprisante. Au retour, il le laissa faire, à part, la traversée des Alpes, et, prenant l'avance, il arriva le premier en Italie. En traversant la Lombardie, il vantait partout l'édifiante soumission du roi au Saint-Siège, la sincérité de sa conduite, son dévouement et son obéissance filiale pour le pape. A Rome, il tint le même langage, espérant tromper ainsi le pape lui-même. Grégoire était averti de la conduite d'Udalric et ne se laissa pas tromper. L'évêque de Padoue n'en

<sup>1</sup> Berthold. *Annal.*

continuait pas moins à Rome les apologies de Henri et se fit beaucoup de partisans. Mais un moine saxon, qui était au courant de tout ce qui avait été fait, arriva à Rome. Le cardinal Pierre Igné arriva peu de temps après. Les fourberies d'Udalric furent découvertes, et le pape le chassa de Rome. Grégoire comprit enfin qu'il n'y avait plus à compter sur le roi de Germanie, et il se décida à lancer contre lui la sentence définitive, dans le prochain concile qu'il devait tenir à Rome. Il écrivit aux Saxons de prendre encore un peu de patience. Pendant que le pape délibérait, Henri vendait les évêchés, et avait recours à tous les moyens pour avoir l'argent nécessaire à la reconstitution de son armée. Se croyant assez fort, il se jeta sur les Saxons qu'il atteignit à Flatcheim. Il fut vaincu et se hâta de gagner Ratisbonne. Pensant que la victoire de Rodolphe ne serait pas sans influence sur les décisions du concile de Rome où Grégoire devait fulminer contre lui une sentence définitive, il eut recours à ses moyens ordinaires et se montra repentant des maux qu'il avait causés à l'Eglise. Il envoya donc à Rome, pour le prochain concile, les deux évêques Liémar de Brême, et Rotpert de Bromberg. Il leur adjoignit, sans titre officiel, Udalric de Padoue. Cet évêque était chargé d'or, ce qui tenta un des chevaliers de son escorte qui lui enfonça sa lance dans le cœur.

Le concile qui avait d'abord été fixé à l'année 1079, ne put avoir lieu qu'en 1080. Le pape y convoqua tous les évêques dans une encyclique où il rapportait les faits principaux de la lutte entre Henri et Rodolphe<sup>1</sup>, on accourut au concile de toutes les parties de l'Europe occidentale, archevêques, évêques, abbés, clercs de tout rang, laïques de toute condition<sup>2</sup>. Les délégués

<sup>1</sup> Greg. *Epist.* 28, lib. IX.

<sup>2</sup> Berner. *Vita Greg.*

de Henri et de Rodolphe furent immédiatement entendus. Ceux de Henri prirent une attitude fort arrogante et sommèrent le seigneur pape, au nom de leur maître, d'avoir à prononcer sans délai une sentence d'excommunication contre Rodolphe, sujet rebelle et parjure<sup>1</sup>. A cette condition, ajoutèrent-ils, le roi notre maître, est disposé à vous rendre l'obéissance due au siège apostolique. Sinon, il avisera aux moyens de se choisir un pape qui ne reculera pas devant les devoirs de son ministère et saura frapper des censures apostoliques un chevalier félon. Grégoire ne répondit pas à de telles menaces et donna la parole aux délégués de Rodolphe. Le moine Gislèbert lut cette protestation au nom de ses collègues. « Nous, délégués du roi Rodolphe, notre seigneur et des princes de son royaume, nous portons plainte à Dieu, à saint Pierre, à Votre Paternité et à tout le très saint concile, contre cet Henri qui, déposé du trône une première fois, par l'autorité apostolique, a de nouveau, malgré votre défense, envahi les provinces de Germanie, promenant partout le meurtre, le pillage, l'incendie, chassant avec une impiété barbare, les archevêques et les évêques de leurs sièges, pour investir de leurs dignités et de leurs biens ses courtisans et ses soldats. C'est lui qui a traitrusement fait égorger Werner, métropolitain de Magdebourg, de pieuse mémoire. En ce moment même et malgré les réclamations du siège apostolique, il tient dans la plus horrible captivité le saint évêque Adalbert de Worms. On compte par milliers les hommes qu'il a fait mettre à mort, par centaines les églises pillées, profanées, incendiées. Il faut renoncer à compter tous les attentats contre nos princes, toutes les horreurs commises contre leurs personnes et leurs propriétés, pour les punir d'avoir été fidèles au Saint-Siège. C'est son opposition et celle

<sup>1</sup> Boniz. Lib. IX.

de ses fauteurs qui ont empêché de tenir la Diète nationale ordonnée par vous dans le but d'examiner juridiquement la question qui nous divisait et de rétablir la paix. Nous supplions donc humblement Votre Clémence de nous rendre justice, ou plutôt de faire à la Sainte-Eglise de Dieu justice du sacrilège envahisseur des Eglises. »

L'évêque de Verdun et les autres délégués de Henri demandèrent la parole pour défendre leur maître. On la leur refusa. Les crimes de Henri étaient tellement notoires, dit un chroniqueur du temps<sup>1</sup>, qu'il était nécessaire de prononcer contre lui une sentence de déposition. Grégoire se décida à la prononcer après avoir fait l'exposé de ses actes dans une prière adressée à saint Pierre et à saint Paul. Il termina ainsi cette prière, en s'adressant toujours aux mêmes apôtres :

“ En conséquence, m'appuyant sur la justice et la miséricorde de Dieu, ainsi que de sa très Sainte-Mère Marie toujours Vierge, soutenu par votre autorité, je frappe d'excommunication, et je lie des liens de l'anathème, le prétendu roi Henri ainsi que ses fauteurs. De la part de Dieu Tout-Puissant, et en votre nom, je lui ôte de nouveau le droit de régner en Allemagne et en Italie, je lui retire toute puissance et toute dignité royale ; je défends à tout chrétien de lui obéir comme à son roi ; je délie de leur serment, et relève de leurs promesses à son égard, tous ceux qui lui ont juré et lui jureraient encore fidélité. Je prie Dieu que jamais Henri ne soit victorieux sur les champs de bataille. Par votre autorité, je donne, octroie et concède le royaume Teutonique pour le gouverner et le défendre, à votre fidèle Rodolphe que les Germains ont élu pour roi. En votre nom, j'accorde à tous ses adhérents fidèles, l'absolution de tous leurs péchés et votre bénédiction pour cette vie et pour l'autre, car si

<sup>1</sup> Hug. Flavin. *Chron.*; P. Bern. *vit. Gregorii VII*; Boniz. lib. IX.

l'orgueil, la désobéissance, les parjures de Henri, ont provoqué sa juste déchéance, l'humilité, la soumission, la sincérité de Rodolphe, lui ont mérité la puissance et la dignité royale.

“ Maintenant, princes très saints, pères célestes de l'Eglise, c'est à vous d'intervenir ; faites que le monde entier comprenne et sache que si vous avez au ciel le pouvoir de lier et de délier, vous avez sur la terre la puissance de retirer ou de confier à chacun, selon ses mérites, les empires, les royaumes, les principautés, duchés, marquisats, comtés et seigneuries de tout genre. Combien de fois, en effet, n'avez-vous pas retiré à des titulaires indignes, pour les donner à des sujets vertueux, les patriarchats, les primaties, les archevêchés et les évêchés ? Si vous êtes juges au spirituel, nous devons croire que votre puissance n'est pas moindre sur les choses temporelles. Puisque vous jugez les anges qui sont plus élevés que les princes, que ne pouvez-vous pas sur leurs esclaves ? que tous les rois et princes du siècle apprennent aujourd'hui quelle est l'étendue de votre pouvoir ; qu'ils apprennent à respecter l'ordre de votre Sainte-Eglise. Sanctionnez votre jugement contre Henri par des faits si prompts et si éclatants que sa chute apparaisse à tous les yeux, non point comme l'œuvre du hasard, mais comme l'œuvre de votre céleste pouvoir. Qu'il soit confondu ! mais que cette confusion l'amène au repentir afin que son âme soit sauvée au jour du Seigneur ! ”

Après de telles paroles prononcées en plein concile, on ne peut contester que le système politique de Grégoire VII ne fut la théocratie la plus absolue. Nous ne contestons pas qu'à l'époque où il vivait, ce pape n'ait parfaitement compris que la papauté était le seul principe d'ordre sous le régime d'une féodalité où l'arbitraire et la violence étaient les seuls règles suivies par les souverains et les seigneurs. S'il eût laissé à la papauté son caractère de puissance spirituelle, il

aurait pu rendre au monde de réels services. Plusieurs papes en ont rendu de très grands ; on ne peut le contester. Mais en confondant la papauté comme principe d'ordre social, avec une papauté divinement instituée, se servant de son autorité spirituelle dans les affaires temporelles, Grégoire VII traçait un chemin qui devait conduire ses successeurs à de grands excès que nous aurons à raconter.

Le biographe de Grégoire VII<sup>1</sup> dit en parlant de la sentence du concile : « La sentence du successeur de saint Pierre livra visiblement à Satan et aux furies des esprits infernaux le roi excommunié ». Voici comment un chroniqueur du temps<sup>2</sup> décrit la colère et la rage avec lesquelles le roi et ses partisans reçurent communication de la sentence : « Ce fut, dit-il un véritable tonnerre. Les horreurs, les infamies dont on chargeait le glorieux pontife, dépassent l'imagination. Tout ce qu'une langue humaine peut proférer d'injures, les factieux lesjetaient à la face de Grégoire : c'est un magicien, disaient-ils, c'est un imposteur, un hérétique, un assassin, un débauché infâme.

« Le roi Henri, fils d'empereur, tenant de Dieu son sceptre et son épée, patrice-né des Romains, tuteur et défenseur de la République, souffrira-t-il un pareil scandale au sein de l'Eglise de Dieu ? Laissera-t-il cet homme, la balayure du monde, un scélérat vingt fois digne de mort, un apostat chargé d'anathèmes, outrager impunément la suprême majesté du titre de roi ? La malédiction lancée par Grégoire doit retomber sur ce pseudo-pape. Il a voulu creuser une fosse de damnation sous les pieds du roi son seigneur, c'est lui qui y tombera, lui, l'auteur de la révolte et de tous nos maux. »

Telles étaient les vociférations qui ébranlèrent les

<sup>1</sup> P. Bern. *Vit. Greg. VII.*

<sup>2</sup> Hugo Flavin. *Chron.*

voûtes du palais royal de Mayence, où Henri se trouvait alors. On convint qu'il fallait chasser du sein de l'Eglise un pontife qui n'avait pas craint de fulminer une sentence d'excommunication contre la majesté royale, majesté inviolable, révérée dans tous les siècles.

On désigna le jour de la Pentecôte (1080) pour une diète synodale où toutes ces menaces de Grégoire seraient mises à exécution. L'évêque de Verdun et celui de Trèves prirent l'initiative de cette convocation. Le premier, très dévoué au roi, avait aussi donné au pape des preuves de son attachement. C'était un évêque pieux et qui était désolé des maux qui affligeaient l'Eglise ; il les attribuait plutôt au pape qu'au roi. Irrité des décrets du dernier concile de Rome, où il avait assisté, il écrivit la lettre suivante aux évêques et aux seigneurs du royaume teutonique :

“ A ses frères et seigneurs les archevêques, évêques, ducs, marquis, comtes et autres princes du Saint-Empire romain ; à tout le clergé et au peuple de la sainte Eglise :

“ L'évêque de Verdun,

“ Salut et dilection.

“ Vous pleurez comme moi sur les calamités de notre patrie ; si Dieu ne lui vient en aide, la ruine est imminente. Hildebrand, qui était naguère l'honneur de l'Eglise catholique et son premier pasteur, en est aujourd'hui le fléau et l'opprobre ; pierre angulaire du temple, il est devenu une pierre de scandale ; l'ancien pasteur est changé en loup dévorant. Dans son orgueil immense il prétend abattre à ses pieds la majesté des souverains ; il s'acharne contre un roi et un royaume catholiques, il tend la main à un usurpateur parjure et félon, il a juré d'effacer jusqu'au dernier vestige de la royauté légitime : Incroyable hérésie dont le spec-

tacle était réservé à nos malheureux jours! C'est un sacrilège maintenant que de rester fidèle à son roi! Nous sommes des traîtres, nous, qui gardons nos serments; ceux qui les violent sont les vrais fidèles. O langage digne de celui qui fut menteur dès le commencement des jours, et qui, dans chaque siècle n'a cessé, pour la damnation du genre humain, d'inventer de nouveaux mensonges! Que Dieu voie et juge! Mais nous-mêmes aussi, sachons voir et juger. Reconnaîtrons-nous plus longtemps pour chef de l'Eglise celui qui en dévore les membres? Donnerons-nous encore le nom de Père à celui qui traite ainsi ses enfants? Non, il nous faut faire choix d'un autre pape qui puisse, avec notre concours, guérir nos plaies saignantes; le salut de l'Etat en dépend aussi bien que celui de l'Eglise. J'irai travailler avec vous à cette œuvre réparatrice; comptez d'avance sur mes conseils, mon appui, mon approbation pleine et entière. »

L'évêque de Verdun, un des plus grands seigneurs de l'empire par sa famille, était en même temps un évêque très vénérable. Très dévoué à Henri, il avait eu avec Grégoire des relations tellement sages et prudentes, que ce pape était obligé de l'estimer. Ce qui s'était passé au dernier concile romain contre Henri et en faveur de Rodolphe, lui avait fait perdre ses bons sentiments pour Grégoire. On ne peut donc s'étonner de sa lettre, qui eut, dans tout le royaume teutonique, un immense retentissement.

La Diète de Mayence se réunit à l'époque indiquée (31 mai 1080). On y déposa Grégoire pour la forme et on résolut de tenir une nouvelle Diète où les Lombards seraient convoqués. Elle eut lieu à Brixen, dans le Tyrol, un mois environ après celle de Mayence. Trente évêques allemands et italiens s'y trouvèrent avec un grand nombre de seigneurs. On commença par déposer de nouveau Grégoire VII, après avoir prononcé contre lui un acte d'accusation beaucoup plus passionné que

celui de Worms<sup>1</sup>. On l'y accusait de tous les crimes imaginables. On procéda ensuite à l'élection d'un nouveau pape. La majorité des voix désigna Wibert, archevêque de Ravenne. Wibert de Corrigia était de noble race, ses mœurs étaient pures, on s'accordait à reconnaître en lui une parfaite urbanité, une prudence consommée. Eminent dans le conseil, il était en même temps homme de science et la vivacité de son esprit s'alliait à un profond savoir<sup>2</sup>.

Les modérés de l'assemblée et Henri lui-même étaient fort troublés de l'acte qu'ils venaient de décider<sup>3</sup>. L'idée de la papauté, centre divin de l'unité de l'Eglise, avait tellement pénétré les intelligences, que l'on s'imaginait commettre un sacrilège et un acte de schisme en condamnant un pape. La majorité était plus passionnée et Wibert fut revêtu des insignes de la papauté. Il prit le nom de Clément III. Appelé plusieurs fois aux conciles romains par Grégoire VII, Wibert ne s'y était pas rendu. Il ne se croyait pas soumis à la juridiction de l'évêque de Rome. L'exarcat de Ravenne avait été la dernière province enlevée, dans le nord de l'Italie, à l'empire d'Orient. Le titre d'exarque était resté à l'évêque de Ravenne, qui continuait à reconnaître la haute juridiction du patriarche de Constantinople. Il s'était prononcé en faveur du patriarche Photius dans ses luttes avec le pape Nicolas I<sup>er</sup>. Wibert ne reconnut donc pas à Grégoire VII le droit de lui donner l'ordre d'assister à ses conciles et ne reconnut pas la légitimité de ses excommunications. Convaincu qu'il avait outrepassé ses droits dans ses sentences contre le roi Henri, il condamnait lui-même Grégoire et adhérait aux sentences prononcées contre ce pape.

<sup>1</sup> Le texte de cet acte d'accusation n'a pas été connu des anciens historiens. Il a été retrouvé et imprimé de nos jours par un érudit allemand, M. Perls : *Monumenta Germanic. script.*, t. VII.

<sup>2</sup> Wid. Ferrqr. Chron.

<sup>3</sup> Vit. Henric IV.

Les modérés de l'assemblée, comme Thierry de Verdun et Pibo de Toul, quittèrent Brixen avant la fin de la Diète et retournèrent chez eux<sup>1</sup>. Henri et Wibert concertèrent ensemble les lettres de notification qui devaient être adressées de leur part à tous les souverains. Henri alla ensuite en Germanie où l'appelaient de graves intérêts, et Wibert se montra dans plusieurs villes de l'Italie avec les insignes du souverain pontificat.

On possède la réponse de Guillaume de Normandie qui avait conquis l'Angleterre et qui est connu dans l'histoire sous le titre de Guillaume-le-Conquérant.

Nous laisserons, pour le moment, l'histoire des luttes de Grégoire avec le roi Henri et le royaume teutonique, pour raconter ce qu'il fit dans les autres Eglises.

L'anti-pape Clément III, aussitôt après son intronisation, envoya en Angleterre, pour légat, le cardinal Hugues-le-Blanc. Celui-ci s'adressa à Lanfranc que Guillaume-le-Conquérant avait choisi pour archevêque de Cantorbéry (1071). Lanfranc, adversaire de Bérenger, jouissait d'une haute réputation de science et de vertu dans toute l'Eglise occidentale. Après avoir conquis l'Angleterre, Guillaume s'entoura des hommes les plus remarquables de son duché de Normandie. Lanfranc, qui était devenu abbé du fameux monastère du Bec, devait attirer son attention. La prudence, la sagesse, la grande intelligence de Lanfranc étaient si connues que Guillaume en fit comme son premier ministre en Angleterre. Le cardinal Hugues-le-Blanc ne réussit pas dans la mission dont il avait été chargé. Lanfranc refusa même de le recevoir, par ce motif qu'on ne connaissait pas bien, en Angleterre, les difficultés élevées entre le pape Grégoire VII et le roi de Germanie, et que l'on n'avait aucun motif de s'en

<sup>1</sup> Hug. Flavin. *Chron.*

occuper. L'anti-pape pouvait espérer mieux, car Guillaume avait eu avec Rome des difficultés qui pouvaient le disposer en faveur des adversaires de Grégoire. Les pèlerinages à Rome étaient très fréquents en Angleterre. Guillaume, qui les avait d'abord encouragés, s'aperçut bientôt qu'ils avaient des inconvénients. C'est pourquoi il promulgua (1078) trois décrets ainsi conçus : « 1<sup>o</sup> Dans tous les Etats de notre domination, nul ne pourra, sans notre ordre royal, reconnaître le pontife de Rome comme seigneur apostolique, le visiter sans notre autorisation, ni recevoir ses lettres sans qu'elles nous soient préalablement communiquées ; 2<sup>o</sup> l'archevêque de Cantorbéry, primat de notre royaume, lorsqu'il présidera un concile national, ne pourra promulguer aucun statut avant qu'il ne nous ait été soumis d'avance et qu'il ne soit revêtu de notre approbation ; 3<sup>o</sup> aucun évêque ne pourra fulminer ni excommunication, ni autre censure ecclésiastique contre nos barons ou les officiers de notre couronne, pourinceste, adultère ou quelque autre crime que ce soit, même capital, tant que nous n'en aurons donné l'ordre<sup>1</sup> ».

Ces lois étaient promulguées, lorsque Grégoire monta sur le siège de Rome. Son prédécesseur, Alexandre II, avait bien protesté auprès de Lanfranc, mais celui-ci lui fit comprendre qu'il fallait avoir beaucoup de ménagements pour le roi<sup>2</sup>. Grégoire VII écrivit à Lanfranc, une lettre contre les décrets de Guillaume. On y lit ce passage<sup>3</sup> : « Depuis l'époque où, malgré mon indignité, il m'a fallu accepter le fardeau du pontificat, Votre Fraternité ne s'est guère préoccupée de venir à nous. Cette négligence nous étonne d'autant plus que nous devions moins nous y attendre de la part de Votre Dilection. Si la mansuétude

<sup>1</sup> Eadm. *Hist. Nov.*

<sup>2</sup> Lanf. *Epist.*, 3.

<sup>3</sup> Greg. *Epist.*, 30, lib. VI.

tude apostolique et le souvenir de notre ancienne amitié ne nous avaient retenu, vous sauriez depuis longtemps combien cet oubli nous est pénible. J'ai acquis maintenant la triste certitude que vous avez été retenu par la crainte du roi, de ce roi qu'entre tous les souverains nous avons toujours aimé d'une manière toute particulière; mais il n'y [en] a pas moins une grande faute de votre part. S'il vous restait au cœur un souvenir de notre ancienne amitié, ou un vif sentiment de l'affection filiale que vous devez à l'Eglise romaine, votre mère, y aurait-il au monde une puissance si formidable, ou une personne si chère, qu'elle eût pu vous séparer de nous, soit par crainte, soit par attachement? Si quelque emportement nouveau de présomption et d'arrogance, quelque passion soudaine, quelque caprice imprévu, soulève aujourd'hui contre le Saint-Siège un puissant personnage, nous y serons d'autant plus sensible que notre affection pour lui est plus vive. Mais votre religion saura prévenir ce malheur par de sages avis et de prudents conseils. Avertissez-le de ne faire aucune entreprise injuste contre l'Eglise romaine, mère de tous les chrétiens, de ne point empiéter audacieusement contre la juridiction ecclésiastique, de n'empêcher ni Votre Fraternité, ni aucun autre évêque de faire sa visite canonique au Saint-Siège ».

C'était bien à tort que Grégoire VII reprochait à Lanfranc de ne pas faire cette visite dite canonique. Il l'avait faite lorsqu'il avait été élevé sur le siège de Cantorbéry et qu'Alexandre II était encore pape. Il avait été reçu avec des honneurs exceptionnels, non seulement comme évêque de la plus importante Eglise d'Angleterre, mais comme un des plus grands théologiens de l'Eglise. Mais Grégoire aurait voulu voir autour de lui, dans ses conciles, le plus grand nombre possible d'évêques et la défense de Guillaume de s'y rendre sans sa permission l'avait profondément blessé. Sa lettre à Lanfranc était fort peu convenable. Grégoire avait

encore un autre grief contre Lanfranc. Voulant appliquer les décrets du pape en faveur du célibat, il s'était aperçu que la chose serait impossible en Angleterre. Il avait donc autorisé les prêtres mariés des campagnes à conserver leurs femmes, et n'avait obligé au célibat que les chanoines qui avaient pris des engagements monastiques et vivaient avec des concubines<sup>1</sup>. Le savant évêque, sans manquer aux formes, répondit au pape avec fermeté<sup>2</sup>.

“ Au révérend et suprême pasteur de l'Eglise, catholique, Grégoire, Lanfranc, pécheur et évêque indigne,  
“ Hommage et soumission.

“ Les lettres de Votre Excellence m'ont été remises par Hubert, sous-diacre du Sacré-Palais, et je les ai reçues en toute humilité. Avec une paternelle mansuétude, vous me reprochez de me montrer, depuis mon élévation à l'épiscopat, moins affectueux qu'autrefois pour votre personne sacrée et pour la Sainte-Eglise romaine. Cependant, moins que personne, je ne saurais douter que c'est grâce à l'autorité du Siège apostolique que j'ai été élevé au comble des honneurs. Je ne veux ni ne dois, Vénérable Père, discuter votre parole, mais en interrogeant ma conscience, j'y trouve le témoignage que ni l'absence corporelle, ni la distance qui nous sépare, ni surtout le changement de fortune, ne sauraient altérer la soumission absolument complète que je professe, selon les canons, pour votre autorité. Plût à Dieu qu'il me fût donné de pouvoir jouir de votre présence et de vos entretiens ! Vous verriez, à mes paroles et à mes actes, que mon amour pour vous n'a fait que s'accroître, et que c'est vous, si j'ose le dire, qui n'avez plus pour moi la même affection. De concert avec votre légat, j'ai présenté, du mieux que j'ai pu, vos observations au roi, mon sei-

<sup>1</sup> Conc. Vintou ; ap. *Labbe Conc.*, t. X.

<sup>2</sup> Lanf. *Epist.*, ad Grég.

gneur; j'ai conseillé mais je n'ai pu persuader. Le roi lui-même vous notifie par un message spécial, les motifs qui l'ont empêché de vous donner complète satisfaction. »

La lettre de Guillaume mérite d'être enregistrée par l'histoire.

« Au Très Excellent pasteur de la Sainte-Eglise, Grégoire, Guillaume, par la grâce de Dieu, glorieux roi des Anglais et duc des Nordmans,

« Salut et amitié!

« Le légat Hubert envoyé par vous, religieux père, est venu me trouver de votre part; il m'a invité d'abord à rendre foi et hommage à vous et à vos successeurs, puis à me souvenir du tribut que mes prédécesseurs avaient coutume d'envoyer à l'Eglise romaine. J'ai admis l'un de ces points, mais non l'autre. Je n'ai pas voulu et ne veux pas prêter serment de fidélité parce que je ne l'ai point promis, et que je n'ai pas trouvé la preuve que mes prédécesseurs l'aient fait aux vôtres. Quant au tribut, la collecte en a été faite avec beaucoup de négligence pendant ces trois dernières années, où les affaires m'ont retenu dans les Gaules. Maintenant que, grâce à Dieu, je suis de retour dans mon royaume, je remets au légat Hubert les sommes déjà recueillies. Le surplus sera remis par les soins de notre féal l'évêque Lanfranc. Priez pour nous et pour la stabilité de notre règne, car si nous avons aimé vos prédécesseurs, nous vous affectionnons vous-même plus que tous autres, et nous désirons avoir l'occasion de vous montrer notre obéissance. »

La lettre de Guillaume ne pouvait satisfaire Grégoire. Il écrivit aussitôt à son légat Hubert qu'il aurait dû quitter l'Angleterre dès qu'il avait vu l'insuccès de sa mission<sup>1</sup>. Cependant, grâce sans doute

<sup>1</sup> Greg. *Epist. 4, lib. VIII.*

aux conseils du sage Lanfranc, Guillaume consentit à ce que plusieurs évêques anglais se rendissent au concile romain de 1080. Grégoire en parut très heureux et renvoya en Angleterre son légat Hubert avec des lettres très affectueuses, dans lesquelles il consolait le roi et la reine des douleurs que leur avait causée la révolte de leur fils Robert.

La paix fut ainsi rétablie entre Rome et l'Angleterre.

Les difficultés que Grégoire rencontra en France, furent de plus longue durée.

Nous avons fait connaître les lettres très dures qu'il avait adressées au roi et à l'épiscopat français. Elles n'avaient pas produit beaucoup de résultat.

Depuis vingt ans qu'il prenait une part active aux affaires les plus importantes de la catholicité, Grégoire avait eu le temps et les moyens de connaître exactement les maux qui désolaient l'Eglise.

Deux vices surtout, comme deux cancers, la rongeaient de la manière la plus horrible : l'incontinence du clergé et la prépondérance de l'autorité civile dans le choix des bénéficiers. Malgré les continues protestations des papes, le mariage des prêtres était à peu près passé en usage ; les membres du clergé qui ne se mariaient pas vivaient publiquement avec des concubines, et l'on rencontrait fort peu de prêtres observant la continence, surtout en Angleterre et en Allemagne. Les papes eux-mêmes, au dixième siècle surtout, donnaient l'exemple des mauvaises mœurs, beaucoup d'évêques les avaient imités, et la grande majorité des prêtres avait suivi la même voie.

Hildebrand, encore simple moine, avait formé, dans la solitude du cloître, les plus vastes projets pour l'amélioration morale du clergé, et ne voyait pas d'autre moyen de lui rendre l'énergie et l'initiative puissante avec lesquelles il avait jadis dirigé la société, qu'en le rappelant à la continence absolue. Léon, Vic-

tor, Etienne, Nicolas et Alexandre avaient successivement poursuivi cette œuvre avec ardeur, sous l'inspiration de leur archidiacre Hildebrand; mais leurs efforts, entravés par ceux qui eussent dû les seconder, c'est-à-dire par la plupart des évêques, n'avaient pas obtenu des succès brillants. Cependant l'influence du siège romain, qui grandissait chaque jour, avait déterminé le choix de quelques bons évêques et commencé à se créer, dans les ordres monastiques, une armée dévouée et active.

Au moment où Grégoire VII s'assit sur la chaire de Rome, l'état politique de l'Europe n'était pas plus florissant que son état religieux. L'idée de l'empire romain avait disparu ; l'empereur, malgré son titre, n'était qu'un roi de Germanie ; les royaumes s'étaient constituées d'une manière indépendante ; les seigneurs cherchaient à rompre jusqu'au dernier des liens qui les rattachaient aux royaumes ; et l'Europe entière se trouvait fractionnée en mille parcelles, en mille petites souverainetés jalouses, toujours en guerre les unes contre les autres. Au milieu de ce fractionnement général qui laissait l'Europe, ou, comme on disait alors, l'Eglise d'Occident sans union et sans puissance, on commençait à sentir le besoin d'un centre commun où pussent converger les forces des différentes souverainetés, et à placer ce centre à Rome. Mais cette idée n'était encore dans les esprits qu'à un état vague et indéterminé lorsque Grégoire fut élu. A lui était réservée la rude tâche de faire, de Rome chrétienne, le centre d'un empire catholique.

Dans les vues de Grégoire, Rome chrétienne devait être la capitale d'un empire chrétien, de même que Rome païenne avait été la capitale d'un empire païen. Tous les royaumes soumis à la foi du Christ ne devaient être que des provinces de cet empire, ou des fiefs, comme on disait alors ; le pontife souverain du christianisme devait remplacer les vieux empereurs et

ne voir dans les rois que des vassaux, comme les empereurs ne voyaient en eux que des patrices et des consuls.

C'était une grande idée de réunir, de concentrer ainsi tous les royaumes, toutes les seigneuries sous la haute direction du siège romain, d'où, comme d'une source pure, eussent découlé sur les souverains et sur les peuples les principes civilisateurs de l'Evangile. L'homme qui trouva cette idée, à l'état latent, dans les profondeurs de la société, qui la mit en lumière, qui déploya un invincible courage et une grande habileté pour l'appliquer, la faire vivre, cet homme, c'est Grégoire VII.

On comprend au premier coup d'œil quelles luttes il dut avoir à soutenir. Mais Grégoire était fait pour ces luttes. Autant son corps était faible et chétif, autant son âme était vigoureuse et forte. Rien n'était capable de dompter son courage ; l'adversité et la prospérité le trouvaient le même : calme, sévère, toujours vertueux et pur. Il se trompa en voulant appuyer sur les prérogatives de son pouvoir spirituel la puissance que les besoins du temps lui donnaient dans le domaine temporel.

Grégoire n'était pas homme à s'arrêter à la superficie des choses et à prendre des demi-mesures. Zélé contre l'incontinence du clergé, il rechercha la cause de ce vice déplorable et la trouva dans la prépondérance des rois et des seigneurs sur le choix des dignitaires ecclésiastiques. Ces rois et seigneurs ne considérant, pour la plupart, que leur intérêt ; ne voyant dans les bénéfices ecclésiastiques que de simples fiefs, les vendaient au plus offrant. De là de mauvais choix, de là tous ces évêques, tous ces prêtres qui n'avaient nul souci de leurs devoirs, qui ne vivaient même pas en bons laïques, qui pillaiient et scandalisaient les peuples. Les rois et seigneurs considéraient si bien les églises comme de simples fiefs dépendant uniquement

de leur autorité, qu'ils se croyaient en droit de conférer même les pouvoirs ecclésiastiques. Non contents de donner l'investiture civile, ils prétendaient investir du *titre ecclésiastique*, et donnaient aux évêques, en les instituant, l'anneau et la crosse ou bâton pastoral, signes de leur dignité ecclésiastique. Ce qu'ils faisaient pour les évêques, sans respect aucun pour les canons et pour les droits des métropolitains ou des papes, ils le faisaient pour les curés, sans respect pour les droits des évêques; rien de plus commun, dans les canons des conciles de la période féodale, que la défense faite aux laïques d'instituer des prêtres dans les paroisses, sans le consentement des évêques.

Quand Grégoire aurait poursuivi courageusement la réforme du clergé, il n'aurait pu réussir, s'il n'eût coupé dans sa racine le principe des vices. Il avait trop de pénétration pour agir d'une manière aussi imparfaite, et les *investitures laïques* furent attaquées par lui avec un courage, une persévérance dignes des plus grands éloges mais d'une manière trop absolue.

En combattant l'investiture du titre ecclésiastique, il ne respecta pas assez l'investiture civile appuyée sur l'usage et sur les lois.

Grégoire VII, aussitôt après son élection, nomma Hugues-le-Blanc légat en France et en rappela Girald, évêque d'Ostie, qu'y avait envoyé Alexandre peu de temps avant de mourir.

Girald, pendant sa courte légation, avait tenu plusieurs conciles à Châlon-sur-Saône, où furent déposés quelques évêques.

L'état de l'Eglise de France s'était fort peu amélioré, malgré les efforts que faisait la papauté depuis plus de vingt ans pour réformer les abus. Grégoire y apporta une attention spéciale. Philippe I<sup>er</sup>, qui régnait en France depuis treize ans et qui n'en avait encore que vingt, était un prince très jaloux de son autorité, dérèglé dans ses mœurs et peu scrupuleux dans la

collation des bénéfices ecclésiastiques dont il faisait trafic. Grégoire, la première année de son pontificat, chargea Roslin, évêque de Châlon-sur-Saône, d'aller trouver Philippe sur lequel il avait de l'influence, et de lui faire des remontrances sur son usurpation des droits de l'Eglise<sup>1</sup>.

Grégoire dit à Roslin qu'il veut d'abord éprouver l'obéissance du roi dans l'affaire de l'évêque de Mâcon.

Landri, archidiacre d'Autun, avait été élu évêque de cette ville, et son élection avait même été confirmée par Philippe. Mais il s'était sans doute présenté quelque clerc assez peu délicat pour offrir un prix considérable de cet évêché, et Philippe n'avait pas hésité à revenir sur sa parole et à s'opposer à l'ordination de Landri.

“ S'il continue à s'y opposer, écrit le pape à Roslin, il saura bientôt que nous ne sommes point disposé à tolérer plus longtemps la ruine de cette Eglise, et nous répondrons à son opiniâtreté en lui appliquant les canons dans toute leur sévérité, en vertu de l'autorité apostolique dont nous sommes revêtus. Il faut que le roi renonce aux trafics honteux et simoniaques, ou les Français, frappés d'anathème, cesseront de lui obéir, à moins qu'ils n'aient mieux renoncer à la foi chrétienne. Ainsi, très cher frère, voyez le roi, exhortez-le, priez-le, décidez-le, par tous les moyens possibles, à laisser l'église de Mâcon et toutes les autres se gouverner suivant les lois ».

Grégoire écrivit<sup>2</sup> le même jour à Humbert, archevêque de Lyon, d'ordonner Landri, évêque de Mâcon, quand bien même le roi n'y consentirait pas ; de forcer Landri lui-même à accepter l'ordination, s'il prenait le parti de se désister. Il était hors de doute que Landri n'en eût agi ainsi que par crainte du roi. Philippe

<sup>1</sup> Greg. *Epist. 76.*

<sup>2</sup> *Ibid., Epist. 75.*

persista dans son opposition à l'ordination de Landri, et Humbert n'osa pas suivre les ordres du pape. Grégoire alors manda Landri à Rome, l'ordonna évêque et le renvoya à son métropolitain avec une lettre qui en faisait foi<sup>1</sup>.

Philippe prit le parti de dissimuler, laissa Landri prendre possession de son siège et envoya même des ambassadeurs (1074) à Rome pour assurer Grégoire de ses bons sentiments. Le pape lui répondit<sup>2</sup> en ces termes :

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Philippe, roi des Français, salut et bénédiction apostolique.

« Vous nous avez notifié, par votre lettre et par vos ambassadeurs, que vous vouliez obéir avec piété, et comme il convient, au bienheureux Pierre, prince des apôtres, écouter et suivre nos avis dans tout ce qui regarde les choses ecclésiastiques. Si vous avez réellement ces sentiments, nous ne pouvons que nous réjouir de voir ainsi Votre Eminence portée à respecter les choses saintes et à s'occuper sérieusement des devoirs que lui impose sa dignité royale. Nous avvertissons Votre noblesse, de la part de saint Pierre, nous la prions, avec toute la charité dont nous sommes capables, de se rendre Dieu propice, et pour cela de réparer tous les torts que vous avez faits, particulièrement à l'église de Beauvais ; il est de votre honneur d'en agir ainsi. Considérez avec nous, et voyez comme vos prédécesseurs ont été chéris du Siège apostolique ; comme ils ont été glorieux et illustres dans presque tout l'univers, lorsqu'ils s'appliquèrent pieusement à protéger et à défendre les églises. Les rois postérieurs, ayant bouleversé les droits divins et humains, perdirent peu à peu leur puissance ; la gloire et l'honneur

<sup>1</sup> Greg. *Epist. 35 ad Roclen.*, lib. I.

<sup>2</sup> *Ibid., Epist. 36 ad Humb.*, lib. 1.

de tout le royaume se sont changés avec les mauvaises moeurs ; la réputation si brillante de la France a disparu, sa stabilité même a été menacée. Notre charge nous fait un devoir de vous dire ces choses ou autres semblables, très souvent et même, s'il le faut, en termes durs. Il ne nous est jamais ni libre ni permis de dissimuler la vérité à personne ; mais c'est principalement à ceux qui sont plus élevés que nous devons parler haut et ferme, pour les rappeler à la justice. Le Seigneur, en effet, nous dit : *Crie, ne cesse pas, que ta voix résonne comme une trompette* .

Il est probable que Philippe n'avait écrit au pape d'une manière si soumise que d'après les conseils de sages évêques qui n'auraient pas voulu voir la France imiter l'Allemagne et entrer en lutte avec la papauté.

En considérant attentivement l'état de l'Eglise à l'avènement de Grégoire VII, on comprend tout ce qu'il fit pour la réformer ; mais il faut reconnaître qu'il se montra trop passionné ; nous avons cité une lettre fort insolente qu'il écrivit au roi de France, Philippe I<sup>r</sup>. Les évêques n'avaient pas été épargnés par lui. Pour éviter des luttes analogues à celles que Grégoire soutenait contre le roi de Germanie, Philippe avait écrit au pape une lettre fort soumise, mais il ne tint point la promesse qu'il avait faite au pape, et, malgré ses protestations de piété et d'amour de la justice, continua son commerce des églises et ses injustices. Grégoire s'en prit aux évêques qui n'osaient pas éléver la voix et leur écrivit cette lettre<sup>1</sup> :

“ Grégoire, serviteur des serviteurs de Dieu, aux archevêques Manassès de Reims, Richer de Sens, Richard de Bourges, à Adrald, évêque de Chartres, et à tous les autres évêques de France, salut et bénédiction apostolique.

“ Depuis longtemps déjà, le royaume de France,

<sup>1</sup> Greg. Epist. 5 ad Episcop. franc., lib. II.

autrefois si illustre, si puissant, a commencé à déchoir de sa gloire, à perdre toutes vertus, à se laisser absorber par les mauvaises mœurs. Aujourd'hui son honneur et sa beauté ont disparu, les lois y sont méprisées, la justice est foulée aux pieds; tout ce qu'il y a de cruel, de honteux, de déplorable, d'intolérable, tout cela se commet impunément; la licence est passée en coutume. Il y a quelques années, lorsque le pouvoir royal était affaibli, on vit les Français se jeter en ennemis les uns sur les autres, assembler des troupes, se combattre et se venger eux-mêmes des injures qui leur étaient faites, sans être réprimés ni par les lois ni par le pouvoir. Ces troubles, qui ont causé dans la patrie tant de meurtres et d'incendie, qui ont amené tous les fléaux qu'enfante inévitablement la guerre, on doit les déplorer, quoiqu'il n'y ait pas lieu de s'en étonner. Mais maintenant que ces motifs de trouble n'existent plus, tous n'en sont pas moins atteints de malice, comme d'une maladie contagieuse, et commettent, pour ainsi dire sans motifs, les crimes les plus horribles, les plus exécrables; on ne reconnaît plus ni lois divines, ni lois humaines : parjures, sacrilèges, incestes, trahisons, tout cela n'est compté pour rien, et, ce qui ne se voit nulle part ailleurs, des concitoyens, des parents, des frères, se font prisonniers, se pillent mutuellement, se tuent sans aucun sentiment de compassion ou de repentir. Plusieurs font prisonniers les pèlerins qui vont au tombeau des apôtres ou en reviennent, les tourmentent avec plus de cruauté que les païens, et en exigent des rançons plus considérables que toute leur fortune. Votre roi, ou plutôt votre tyran est la cause et le principe de tous ces maux, car, guidé et inspiré par le démon, il passe sa vie entière dans le crime et l'infamie; gouverneur inutile et misérable, il donne non seulement occasion, par sa faiblesse, aux crimes de son peuple, mais lui en donne l'exemple par sa mauvaise vie. Ce n'était

pas encore assez pour lui d'avoir mérité la colère de Dieu, par le pillage des églises, par ses adultères, ses vols, ses parjures et toutes les fautes qui lui ont attiré de notre part des réprimandes réitérées, il vient encore d'extorquer, comme un voleur de profession, une forte somme d'argent à des marchands qui s'étaient rendus de divers pays pour une foire qui avait lieu en France. Jamais roi jusqu'ici ne s'était conduit de la sorte; l'antiquité payenne elle-même ne nous offre pas un pareil exemple; celui donc qui devait être le défenseur des lois s'est fait pillard et n'a pas voulu renfermer ses crimes dans les limites de son royaume! Ce sera à sa confusion.

“ Frères, nous vous prions, nous vous avertissons avec charité de prendre garde d'attirer sur vous cet anathème du prophète : *Maudit soit l'homme dont le glaive craint le sang*; c'est-à-dire, comme vous le comprenez bien, l'homme qui n'ose pas dégainer la parole de vérité contre les hommes charnels. Vous aussi, frères, vous êtes coupables, car vous ne résistez pas aux crimes de votre roi avec une vigueur vraiment sacerdotale, vous les favorisez, au contraire, par votre mutisme; je le dis avec peine et en gémissant, mais je crains bien qu'au lieu de la sentence du pasteur, vous ne subissiez, au dernier jour, la sentence du mercenaire, puisque vous fuyez en voyant le loup déchirer le troupeau du Seigneur; puisque, semblables à des chiens qui ne savent pas aboyer, vous allez vous cacher silencieux... Si vous croyez ne pouvoir le reprendre de ses crimes, sans manquer à la fidélité et au respect que vous lui devez, vous êtes dans une erreur étrange, car il est facile de prouver que celui-là lui est plus fidèle qui cherche à le tirer, même malgré lui, du naufrage de son âme, que celui qui, par une cruelle condescendance, le laisse périr dans le gouffre du crime. Il est inutile de parler de la crainte que vous pourriez avoir; si vous vous unissez fortement pour la

défense de la justice, vous aurez tant de force que, sans avoir rien à craindre, vous pourrez corriger votre roi de son habitude de faire le mal; mais quand il faudrait vous exposer à la mort, vous ne devriez pas pour cela manquer de remplir votre devoir avec liberté.

“ Nous vous prions donc, nous vous ordonnons, en vertu de l'autorité apostolique, de vous assebler, de délibérer ensemble sur ce qui doit être fait pour le bien de votre patrie, pour votre réputation, pour votre salut. Ensuite, allez ensemble trouver le roi, avertissez-le de la confusion où il met son royaume et du danger auquel il s'expose lui-même; cherchez à le toucher en lui remettant devant les yeux ses crimes et ses injustices... S'il ne veut pas vous écouter, s'il s'endurcit et persiste à n'être touché ni de la crainte de Dieu, ni de son honneur, ni du salut de son peuple, dites-lui, de notre part, qu'il n'échappera pas longtemps au glaive apostolique. De votre côté, imitez la sainte Eglise romaine, votre mère; séparez-vous en même temps qu'elle de la communion du roi, ne lui obéissez plus, et défendez de célébrer l'office divin dans toute la France. S'il résiste encore après cette excommunication, il faut que tout le monde sache que nous emploierons les moyens en notre pouvoir pour le privé du royaume de France.

“ Pour vous, si je vous trouve tièdes en cette circonstance, nous en conclurons qu'il ne reste incorrigible que parce qu'il se fie sur votre faiblesse; alors, nous vous considérerons comme complices de ses crimes et nous vous déposerons, en conséquence, de l'épiscopat. Dieu nous est témoin que personne, ni par prières, ni par présents, ne nous a engagé à prendre cette résolution; nous n'écoutons en cela que notre conscience, et nous y avons été porté par la vive douleur de voir périr, par la faute d'un misérable, un si noble royaume et un peuple si nombreux. Souvenez-

vous donc de cette parole de l'Ecriture : *Celui qui craint un homme tombera vite ; celui qui espère dans le Seigneur se tiendra fort.* Agissez de manière à prouver que vous avez un cœur et une langue libres ».

Deux mois après, Grégoire écrivit<sup>1</sup> à Guillaume, comte de Poitiers, une lettre analogue, dans laquelle il l'engage à s'unir aux évêques pour forcer le roi Philippe à renoncer à sa vie criminelle. Il y fait les mêmes menaces que dans la lettre aux évêques. Au mois de décembre de la même année, il écrivit<sup>2</sup> dans le même sens à Manassès, archevêque de Reims.

On ne voit pas que ces lettres aient produit beaucoup d'effet en France. D'abord, les menaces étaient exagérées : celle, par exemple, de déposer tous les évêques français ne pouvait pas évidemment être mise à exécution. D'un autre côté, les prélats auxquels le pape s'adressait étaient, pour la plupart, bien meilleurs vassaux qu'évêques, et préféraient de beaucoup manquer à leur devoir à l'égard du pape, que de s'exposer à être dépouillés de leurs fiefs. On peut croire aussi que Philippe renouvela les belles promesses qu'il avait déjà faites plusieurs fois.

On trouve dans la correspondance de Grégoire plusieurs lettres relatives aux affaires de l'Eglise de France et écrites dans le courant de l'année 1074. Il écrit à Manassès de Reims de cesser ses vexations contre les moines de Saint-Remi ; à Hugues de Cluny de remettre à l'archevêque de Reims la lettre ci-dessus et de prendre la défense des moines de Saint-Remi<sup>3</sup> ; à Adrald de Chartres, de rétablir un certain abbé Isembert dans l'abbaye dont il avait été dépouillé<sup>4</sup> ; à Manassès de Reims pour le louer d'avoir donné un bon abbé au

<sup>1</sup> Greg. *Epist. 18 ad Guillelm.*, lib. II.

<sup>2</sup> *Ibid. Epist. 32.*

<sup>3</sup> *Ibid. Epist. 13-14, lib. I.*

<sup>4</sup> *Ibid. Epist. 32.*

monastère de Saint-Remi<sup>1</sup>; c'était Arnoul, abbé à Metz, qui renonça bientôt à son abbaye de Saint-Remi, comme Grégoire l'écrivit à Hériman, évêque de Metz, pour lequel il avait une haute considération<sup>2</sup>. Grégoire écrivit, la même année, aux chanoines de Saint-Hilaire de Poitiers, touchant un usage de liturgie, et ordonna, dans une autre lettre, aux évêques suffragants de l'église d'Auch d'obéir à leur métropolitain<sup>3</sup>.

Le roi Phillippe ayant fait faire des instances auprès du pape pour obtenir l'absolution de l'évêque de Châlons-sur-Marne, nommé Roger, Grégoire cita cet évêque à Rome pour l'examen approfondi de sa cause<sup>4</sup>. En même temps qu'il avait l'œil ouvert sur les membres scandaleux du clergé pour les réprimer, Grégoire cherchait à exciter le zèle de tous ceux qu'il jugeait capables de le seconder. C'est ainsi qu'il écrivit à Hugues de Cluny pour se plaindre amicalement de ce qu'il n'était pas encore venu le voir à Rome; il le prie de le faire, de se montrer plus affectueux envers l'Eglise romaine, et de le recommander aux prières de ses religieux<sup>5</sup>.

Grégoire se montrait surtout protecteur des moines et cherchait continuellement à faire des abbayes des établissements indépendants des évêques; on en possède une preuve très remarquable dans sa lettre à Frotair de Nîmes qui voulait étendre son autorité sur le monastère de Saint-Gilles<sup>6</sup>. Il n'était pas moins jaloux de protéger les églises contre le pouvoir laïque. C'est ainsi qu'après avoir ordonné évêque de Die, Hugues, choisi par Girald pendant sa légation en

<sup>1</sup> *Ibid. Epist. 52.*

<sup>2</sup> *Ibid. Epist. 53.*

<sup>3</sup> *Ibid. Epist. 54-55.*

<sup>4</sup> *Grég. Epist. 56, liv. I.*

<sup>5</sup> *Ibid., Epist. 62.*

<sup>6</sup> *Ibid., Epist. 68.* On peut donner encore en preuve la lettre qu'il écrivit la même année à Isembert, évêque de Poitiers (liv. II, *épist. 72*); une autre écrite à Humbert de Lyon (liv. II, *épist. 15*).

France, il écrivit au comte de Die, nommé Guillaume, pour lui enjoindre d'obéir à Hugues et le menacer p'excommunication s'il ne respectait pas les droits de l'évêque et de son Eglise<sup>1</sup>.

Les habitants de Beauvais s'étant révoltés contre leur évêque, Grégoire les excommunia et ne les releva des censures qu'après en avoir obtenu satisfaction<sup>2</sup>. Grégoire déposait, en vertu de sa haute autorité, les évêques qu'il jugeait coupables et leur donnait des successeurs. C'est ce qu'il fit en particulier pour le Puy, où il déposa un évêque simoniaque nommé Etienne; il en établit un autre du même nom et écrivit aux habitants du Puy pour leur recommander de lui obéir<sup>3</sup>.

Grégoire se tenait au courant des affaires de toutes les églises par les légats qu'il envoyait dans les différentes contrées et qui entretenaient avec lui une correspondance active. Parfois des évêques traitaient mal ces légats. C'est ce que fit Isembert de Poitiers, lorsque Amat, évêque d'Oleron, et Goscelin, archevêque de Bordeaux, se rendirent dans cette ville pour juger au nom du pape l'affaire du comte Guillaume de Poitiers qui avait épousé sa parente. Le pape cita Isembert à Rome pour rendre compte de sa conduite envers les légats, et ordonna à Guillaume de Poitiers de se séparer de sa parente<sup>4</sup>. Le pape craignit qu'Isembert ne se rendît pas à la citation, et avertit son métropolitain Goscelin de Bordeaux de l'excommunier dans ce cas, ou de le suivre à Rome pour soutenir l'accusation contre lui, s'il y allait<sup>5</sup>. Isembert ne s'étant pas

<sup>1</sup> Ibid., *Epist.* 69.

<sup>2</sup> Ibid., *Epist.* 74. On trouve encore d'autres preuves de l'intérêt que Grégoire portait aux évêques, dans une lettre à Richer de Sens (liv. II, *Epist.* 20); une lettre de l'abbé de Beaulieu où il prend le parti de l'archevêque de Tours contre lui (liv. II, *Epist.* 21); une autre lettre à Hugues de Sainte Maure qui blessait les droits de l'archevêque de Tours (liv. II, *Epist.* 22).

<sup>3</sup> Greg., *Epist.* 80, liv. I.

<sup>4</sup> Ibid., *Epist.* 2, 3, liv. II.

<sup>5</sup> Ibid., *Epist.*, 4.

rendu à Rome, le pape l'excommunia jusqu'au prochain synode où il le cita, et il écrivit en même temps à Goscelin de faire en sorte que toute obéissance lui fût refusée, s'il ne tenait pas compte de cette citation<sup>1</sup>.

On voit par les nombreuses lettres que nous venons de citer, et qui furent toutes écrites dans la même année, quel soin Grégoire apportait aux affaires de l'Eglise de France. Il en était de même pour toutes les Eglises, et, en parcourant sa volumineuse correspondance, que nous n'avons pas cependant tout entière, on reste frappé d'étonnement devant cette effrayante activité.

Le concile de Rome, auquel Isembert de Poitiers fut cité, se tint au commencement du carême de l'année 1075.

Outre l'évêque de Poitiers, plusieurs autres évêques de France y avaient été cités et devaient y rendre compte de leur conduite. Parmi eux étaient celui de Toul, accusé de simonie et de concubinage, et Garnier de Strasbourg, accusé de simonie. Ceux qui avaient usurpé les biens de l'église de Die<sup>2</sup> et avaient consenti à faire droit aux réclamations de Hugues, leur nouvel évêque, durent se rendre de même au concile pour y recevoir du pape la pénitence qu'avait méritée leur usurpation.

On ne possède que le sommaire des principales décisions prises dans ce concile. On y lit<sup>3</sup> ces mots « Philippe, roi des Français, sera excommunié s'il ne donne pas aux légats qui seront envoyés en France l'assurance de se corriger et de satisfaire pour les torts qu'il a faits ».

Le légat chargé par le pape de le représenter en

<sup>1</sup> Ibid., *Epist. 23, 24.*

<sup>2</sup> Grég., *Epist. ad Hug.*, liv. II, *Epist. 43.*

<sup>3</sup> Ap. Labb. et Cossart. *Conc.*, t. X, p. 344.

France fut Hugues, évêque de Die. Outre la mission de conclure différentes affaires qui n'avaient pu être terminées au concile, Hugues fut chargé de poursuivre, en France, l'application des règlements<sup>1</sup> sévères que Grégoire avait promulgués sur le célibat dans un célèbre concile qu'il tint à Rome en 1074, et qui furent renouvelés dans celui de 1075.

Ces règlements avaient déjà trouvé une forte opposition à Milan, en Allemagne et en Angleterre. Grégoire, sans être découragé, avait été profondément affligé de cette opposition. Un peu avant le concile de 1075, il avait confié ses angoisses à son ami Hugues de Cluny, dans cette lettre<sup>2</sup> :

« Je voudrais, si c'était possible, que vous connussiez l'immense tribulation qui m'environne, le travail incessant qui m'accable ; vous auriez alors compassion de moi, vous verseriez des larmes, vous priez Notre-Seigneur Jésus, par qui tout a été fait et qui gouverne tout, de me tendre la main et de délivrer un malheureux. Souvent je l'ai prié ou de m'ôter la vie, ou de se servir de moi pour le bien de notre mère commune ; mais, jusqu'à présent, il ne m'a pas tiré de mes tribulations, et ma vie n'a pas été aussi utile que je l'espérais à notre mère à laquelle il m'a attaché. Une douleur poignante m'assiège de toutes parts. D'un côté, l'Eglise orientale s'est séparée de la foi catholique ; si je tourne mes regards à l'occident, au midi, ou au septentrion, c'est à peine si je distingue quelques évêques qui soient entrés dans l'épiscopat ou qui y vivent sui-

<sup>1</sup> Grégoire avait arrêté que tous les prêtres mariés ou concubinaires ne pourraient plus dire la messe ni même servir à l'autel dans les ordres inférieurs. Il défendit même aux laïques d'assister à la messe de ces prêtres. Les règlements du concile de Rome contre la simonie ne sont pas moins rigoureux. Quiconque avait acheté quelque ordre ou dignité ecclésiastique devait être déposé. Ceux qui avaient acheté des bénéfices devaient en être dépouillés.

<sup>2</sup> Greg., *Epist. 49*, liv. II.

vant les canons, qui gouvernent le peuple chrétien par amour et non par ambition. Parmi les princes séculiers, je n'en connais pas qui préfèrent l'honneur de Dieu à leur honneur, et la justice à leur intérêt. Ceux au milieu desquels je vis, c'est-à-dire les Romains, les Lombards et les Normands, sont pires que les payens et les juifs, comme je le leur ai souvent reproché. Quand j'en viens à me considérer moi-même, je me trouve si accablé sous le poids de ma vie tout entière, qu'il ne me reste aucune espérance de salut, si ce n'est dans la seule miséricorde du Christ. Si je ne conservais l'espoir d'une meilleure vie, et d'être de quelque utilité à l'Eglise, je ne resterais jamais à Rome où je suis forcé, Dieu m'en est témoin, d'habiter depuis vingt ans. Mais, partagé que je suis d'un côté entre des chagrins qui se renouvellent sans cesse, de l'autre entre des espérances dont l'effet s'éloigne, hélas ! trop longtemps, je suis comme agité par la tempête, et je vis comme entre mille morts. J'attends CELUI qui m'a mis dans ces liens, qui m'a conduit à Rome malgré moi, qui m'y a environné de pièges. Souvent je lui dis : Hâitez-vous, ne tardez pas, délivrez-moi pour l'amour de la bienheureuse Marie et de saint Pierre. Mais la prière d'un pécheur ne mérite pas d'être si tôt exaucée. Priez donc pour moi, vous dont les prières sont dignes d'être écoutées. »

Grégoire réclamait souvent le secours des prières de ses anciens frères de Cluny dans ses tribulations... Mais, découragé quelquefois, il n'était jamais vaincu et n'en poursuivait qu'avec plus d'ardeur le plan des réformes qu'il avait conçu.

Son légat, Hugues de Die, montrait aussi beaucoup d'activité. Depuis l'année 1075, où il fut chargé de la mission de faire adopter en France les règlements du pape touchant le célibat, jusqu'en 1082, il parcourut toute la France, assemblant partout des conciles, déposant les prélats simoniaques et concubinaires, travail-

lant à établir partout les règles de la nouvelle discipline.

Le premier concile que tint Hugues de Die fut celui d'Anse en Bourgogne ; le second, celui de Clermont, où il déposa les évêques de Clermont et du Puy, qui avaient usurpé leurs sièges. Hugues tint un troisième concile à Dijon, où fut déposé Humbert, archevêque de Lyon, convaincu de simonie et un quatrième à Autun<sup>1</sup>. Ce dernier concile fut assemblé principalement pour examiner la cause de Gérard II, évêque de Cambrai et d'Arras, qui avait reçu l'investiture de son évêché de Henri, roi de Germanie. Après de graves discussions, qui n'ont aucun rapport avec cette histoire, Grégoire avait excommunié Henri IV et défendu à tous ses sujets de le reconnaître pour souverain. Gérard II avait reçu de lui l'investiture après cette sentence. Craignant d'être, pour cette raison, déposé par le légat Hugues de Die, il se rendit à Rome, avoua sa faute, donnant pour excuse l'ignorance où il était de la sentence portée contre le roi Henri. Le pape écrivit à ce sujet cette lettre<sup>2</sup> à son légat :

“ Grégoire, serviteur des serviteurs de Dieu, à Hugues, vénérable évêque de Die, salut et bénédiction apostolique.

“ Gérard, élu évêque de Cambrai, est venu à nous et nous a avoué franchement qu'après son élection faite par le clergé et le peuple, il avait reçu l'investiture du roi Henri ; ajoutant, pour sa défense, qu'il ne connaissait ni le décret par lequel nous avons interdit de recevoir de telles investitures, ni la sentence d'excommunication portée contre le roi. Il s'en est rapporté pour sa cause à notre jugement. La soumission

<sup>1</sup> Ap. Labb. et Cossart. *Conc.*, t. IX, p. 359. — Nous pensons que ce fut au concile de Dijon, en 1076, qu'on déposa Humbert. Il se fit moine dans le monastère du Mont-Jura et au concile d'Autun, en 1077, on lui donna un successeur

<sup>2</sup> Greg. *Epist.* 22, lib. IV.

qu'il nous a montrée et l'élection canonique qu'on nous a dit avoir certainement précédé l'investiture, nous ont disposé en sa faveur, et nous croyons devoir user de beaucoup de douceur à son égard, à cause du bon témoignage que rendent de lui plusieurs de nos frères les évêques qui nous en ont écrit. Cependant, de peur que son exemple ne soit une cause de relâchement, nous lui avons ordonné de se présenter devant vous, devant l'archevêque de Reims et les autres évêques ses comprovinciaux, et d'affirmer par serment qu'il ignorait l'excommunication du roi, lorsqu'il en reçut l'investiture, et qu'il ne connaissait pas le décret par lequel nous avons défendu ces investitures laïques.

“ Assemblez, à cet effet, un concile dans la province de Reims, et obtenez pour cela l'autorisation de Philippe, roi des Français, si toutefois c'est possible. S'il ne voulait pas y consentir, assemblez-le dans le diocèse de Langres, et entendez-vous pour cela avec l'évêque de cette église qui a promis de nous aider, nous et nos légats. Choisissez, de concert avec l'évêque de Langres, le lieu le plus convenable; convoquez l'archevêque de Reims et le plus grand nombre possible des archevêques et des évêques de France. Si l'évêque de Cambrai fait le serment qui lui est imposé, confirmez son élection et procédez à sa consécration avec l'archevêque de Reims.

“ Apportez, en outre, tous vos soins à terminer les affaires de l'évêque de Châlons-sur-Marne, des églises de Chartres, de Clermont et du Puy, du monastère de Saint-Denis, et toutes les autres qui vous sembleront nécessaires au bien de la religion. Occupez-vous en avec tant de diligence, que nous puissions nous sentir un peu soulagé. Invitez, de notre part, au concile notre vénérable frère Hugues, abbé de Cluny. ”

Le pape ne savait pas encore, à la date de cette lettre, que les affaires du Puy et de Clermont étaient terminées.

Il avait bien déjà chargé<sup>1</sup> Manassès de Reims de terminer le différend qui s'était élevé entre l'évêque de Châlons-sur-Marne et ses clercs, qu'il avait injustement dépouillés de leurs biens ; mais l'archevêque de Reims était plutôt disposé à entraver qu'à seconder les vues du pape. Grégoire ne le connaissait pas alors parfaitement et lui confiait parfois<sup>2</sup> l'examen de causes assez délicates ; mais l'archevêque de Reims ne devait pas longtemps conserver cette confiance.

Quant à l'affaire du monastère de Saint-Denis à laquelle le légat devait apporter une attention spéciale, nous avons des lettres<sup>3</sup> de Grégoire qui nous en instruisent. Yves, qui en était abbé, avait été accusé, à Rome, de simonie ; les moines s'étaient divisés : les uns avaient pris parti pour Yves, les autres contre lui, et le monastère était dans le trouble.

L'affaire de l'église de Chartres, que Grégoire désigne spécialement comme digne des soins de son légat, était analogue à celle du monastère de Saint-Denis. Le légat avait déposé, pour cause de simonie, l'évêque Godefroi, et un nommé Robert s'était emparé de ce siège par la protection du roi Philippe. Cité, pour ce fait à comparaître par-devant le pape, Robert s'était vu dans la nécessité de promettre avec serment, devant le tombeau de saint Pierre, de laisser toute liberté aux élections ; mais, de retour en France, il oublia son serment. Le pape l'ayant appris, écrivit<sup>4</sup> aux fidèles de l'église de Chartres d'élire un autre évêque à la place de Robert, et chargea Richer, métropolitain de la province, de veiller, avec ses suffragants, à ce que l'élection se fit selon les canons. Le roi Philippe voulut soutenir Robert et l'envoya au pape. Grégoire en

<sup>1</sup> Greg. *Epist.* 56, lib. II.

<sup>2</sup> *Epist.* 57.

<sup>3</sup> *Epist.* 64, 65.

<sup>4</sup> Greg. *Epist.* 14 et 15, lib. IV.

écrivit<sup>1</sup> aussitôt à son légat et lui enjoignit de se transporter sur les lieux, afin d'y faire élire, soit Robert, soit un autre, suivant les règles canoniques. Mais Godefroi porta sa cause par devant le pape et fut rétabli.

Hugues de Die avait convoqué dans le même temps le concile d'Autun qui se tint dans le courant de l'année 1077<sup>2</sup>.

Le roi Philippe s'était sans doute opposé à ce que le concile fût réuni dans la province de Reims. Le légat avait donc dû s'entendre avec l'évêque de Langres, suivant les instructions du pape, et Autun fut désigné comme le lieu le plus convenable. Manassès de Reims ne s'y rendit pas, mais à sa place arrivèrent plusieurs de ses clercs qui l'accusèrent de violences et de simonie.

Hugues de Flavigny, dans la Chronique de Verdun, nous a conservé en abrégé ce qui fut fait en ce concile.

Beaucoup d'hommes illustres de France et de Bourgogne, des évêques et des clercs, des abbés et des moines, s'y rendirent. Au premier rang, avec le légat, était Rainard, surnommé Hugues<sup>3</sup>, qui gouvernait alors l'église de Langres. C'était un homme profond dans les études de rhétorique, spirituel, éloquent, savant, très affable et plein de sagesse.

Il eut à entretenir le concile des troubles de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, et le fit dans la sixième session.

<sup>1</sup> Ibid., *Epist. 41*, lib. V.

<sup>2</sup> *Vid. Chron. Virdun.; Labb. et Cossart. Conc.*, t. X.

<sup>3</sup> Le P. Longueval relève, avec une certaine affectation, une inadvertance du P. Mabillon relativement à cet évêque. Le savant bénédictin, après avoir distingué Rainard de Hugues, admet, quelques pages après, que ces deux noms désignaient un même personnage. Il faut, dit le P. Longueval après avoir noté cette variation, prendre ce dernier parti si les chartes citées par ce Père ne sont pas supposées. Il y a une autre preuve que ces chartes, c'est le texte formel de la Chronique de Verdun : *Rainardus cognomento Hugo*, Le P. Longueval ne l'avait sans doute pas remarqué.

Dans les quatre premières on s'occupa, dit Hugues de Flavigny, d'un grand nombre de choses utiles à la sainte Eglise. Les affaires de Gérard et de Manassès fixèrent surtout l'attention. Comme le légat avait reçu l'accusation des clercs de Reims quelque temps avant la tenue du concile, il en avertit l'archevêque et le cita à comparaître par-devant lui. Manassès ne tint aucun compte de cette citation. Il fut donc déposé. Cette sentence le mit en fureur. Il dressa des embûches aux clercs qui étaient allés l'accuser à Autun, afin de les faire périr à leur retour, détruisit leurs maisons, vendit leurs prébendes et ravagea tous leurs biens. Parmi ces clercs était l'écolâtre Bruno.

Après la cause de Manassès, on s'occupa de choisir un successeur à Humbert, achevêque de Lyon, déposé l'année précédente pour cause de simonie. On élut Gibuin, archidiacre de Langres. Cet homme, vraiment digne de l'épiscopat, s'opposa à son élection et se réfugia auprès de l'autel. On le saisit malgré ses protestations, et on le fit garder à vue jusqu'au dimanche où il fut consacré.

Rainard de Langres ne donna qu'avec peine son consentement à une élection qui le privait d'un archidiacre vertueux et capable ; mais il céda devant l'unanimité des suffrages de l'assemblée et se contenta de demander, comme dédommagement, qu'on voulût bien choisir Jarenton, prieur de la Chaise-Dieu, pour abbé de Saint-Bénigne de Dijon. Cette abbaye était dans le plus triste état, et l'évêque de Langres, ainsi que Hugues, duc de Bourgogne, souhaitaient ardemment y rétablir la régularité.

Rainard, se levant au milieu de l'assemblée, fit un discours éloquent dans lequel il se plaignit du dommage apporté à son église par l'élection de Gibuin. « En me l'enlevant, dit-il, on m'a comme arraché l'œil, on m'a ôté mon appui et ma consolation ». Passant ensuite à la désolation où était l'abbaye du bienheu-

reux Guillaume, il supplia les Pères du concile de lui venir en aide dans le choix d'un homme capable de gouverner ce monastère autrefois si florissant. Le légat lui ayant dit de désigner celui qu'il en croyait capable, Rainard montra du doigt le prieur de la Chaise-Dieu, et dit, en fléchissant le genou : *Donnez-moi ce poisson de la fontaine de Dieu.* Hugues, duc de Bourgogne, joignit ses prières à celles de l'évêque de Langres. Tous les yeux étaient fixés sur Jarenton. Hugues de Die, connaissant son caractère un peu dur, considérant, d'autre part, les maux qu'il aurait à guérir, consentit difficilement à son élection ; mais il dut céder à la volonté presque unanime de l'assemblée. Jarenton eut beau s'enfuir, pleurer, protester contre son élection, l'évêque de Langres le mit sous bonne garde jusqu'au dimanche où il devait recevoir la bénédiction abbatiale. Les moines de Saint-Benigne, avertis du choix qui avait été fait, se rendirent à Autun et l'approuvèrent par écrit, après quoi Jarenton fut bâti abbé et Gibuin consacré évêque, aux applaudissements du clergé, des moines et du peuple.

Bien d'autres choses utiles à la sainte Eglise de Dieu furent faites en ce concile d'Autun, suivant le témoignage de Hugues de Flavigny. Gérard y fit le serment exigé par le pape et fut consacré.

Le légat<sup>1</sup> se rendit d'Autun à Lyon avec Gibuin, ensuite au Puy où l'évêque simoniaque Etienne voulait toujours se maintenir<sup>2</sup>, et se dirigea sur Poitiers, en traversant l'Aquitaine. Il se fit accompagner de Hugues de Cluny, qui reçut du pape le titre de légat.

Après le concile d'Autun, Gérard, évêque de Cam-

<sup>1</sup> *Chron. Virdun.*

<sup>2</sup> Cet évêque avait été excommunié par le légat ; le pape avait confirmé cette sentence et écrit aux chanoines du Puy de refuser à l'intrus toute obéissance. Grégoire donna avis de ces décisions aux évêques de France, les priant de les faire connaître dans leurs diocèses. Voir Greg., *Epist. 18 et 19, liv. IV.*

brai, montra beaucoup de zèle pour l'établissement des règlements de Grégoire touchant le célibat ecclésias-tique. Il interdit l'entrée du chœur aux chanoines qui ne voudraient pas quitter leurs femmes, et avertit qu'il ne donnerait jamais les Ordres à leurs enfants. Les chanoines se rendirent en corps chez l'évêque pour protester contre ces ordonnances. Gérard leur répondit qu'il n'osait transgresser les ordres qu'il avait reçus de Hugues de Die qui l'avait sacré. Les chanoines en appellèrent alors à l'archevêque de Reims, leur métropolitain, et écrivirent à leurs confrères, les chanoines de Reims, une lettre pour les engager à prendre fait et cause pour eux, et à défendre contre Rome la gloire et la liberté du clergé qu'on voulait soumettre au joug insupportable du célibat, et à la nécessité de mourir de faim en obligeant tout bénéficiaire à ne posséder qu'une prébende, lorsqu'il en fallait trois ou quatre pour avoir le nécessaire.

« Si vous avez quelque courage, disent, en finissant, les chanoines de Cambrai à leurs confrères de Reims, vous mépriserez tous ces conciles qui nous couvrent de confusion. Pour nous, notre parti est pris; nous conserverons des usages sagement établis par l'indulgence de nos pères et nous refuserons de nous soumettre aux nouvelles coutumes qu'on veut introduire. »

On voit par ces paroles, et par d'autres preuves que fournissent les règlements des conciles de cette époque, que le mariage des prêtres était passé en usage<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Nous trouvons dans la correspondance de Grégoire VII quelques lettres relatives aux affaires de France, qui méritent d'être signalées. Il écrit une lettre commune à Udon de Trèves, Thierry de Verdun et Hériman de Metz (*Epist. 12, liv. III*), et leur dit de se garder des schismatiques, c'est-à-dire des adhérents de Henri IV, roi de Germanie, qui les avait d'abord entraînés dans son parti, et de ramener à la soumission Poppon, évêque de Toul. — Il avertit Richer de Sens des crimes de Rainier, évêque d'Orléans, son suffragant (*Epist. 16, liv. III*), et cite Rainier lui-même à se rendre à Rome

Malgré les protestations de ses chanoines, Gérard voulut maintenir les règlements. Alors les chanoines ameutèrent le peuple qui prit leur parti si chaudement, qu'on ne pouvait, sans s'exposer, parler contre l'incontinence des prêtres ou contre la simonie. On dit même qu'un homme fut brûlé à Cambrai pour avoir osé dire qu'un prêtre concubinaire ne devait pas dire la messe et qu'il était défendu à tout fidèle d'y assister. Le bruit de cette atroce exécution se répandit à Rome ; Grégoire chargea Josfroi, évêque de Paris, de prendre des informations sur ce point, et d'excommunier les auteurs et complices de ce crime, s'il était avéré<sup>1</sup>.

Manassès de Reims ne reçut sans doute pas l'appel des chanoines de Cambrai, non pas qu'il fût plus scrupuleux sur l'article du célibat que sur tout autre, mais il

pour expliquer sa conduite (*Epist.* 17, liv. III). Dans une autre lettre à Richer de Sens, il ordonne à cet archevêque de se rendre à Rome avec Rainier qui prétendait n'avoir pas reçu la première lettre du pape (*Epist.* 9, liv. IV). — Dans une lettre à Rodulphe, archevêque de Tours, Grégoire prie cet archevêque de ne pas trouver mauvais que le *Pallium* ait été donné à l'archevêque de Dol, car ses droits ont été sauvegardés : la vieille querelle de juridiction entre l'archevêque de Tours et l'évêque de Dol durait toujours (*Epist.* 13, liv. IV). — L'évêque d'Orléans ayant méprisé les ordres du pape, celui-ci chargea Richer de Sens et Richard de Bourges de le juger et de le condamner, de concert avec leurs suffragants (*Epist.* 8, liv. V). Il donna en même temps avis à Rainier de la commission donnée par lui à ces archevêques (*Epist.* 9, liv. V). Rainier comparut devant ce concile et se justifia, de sorte que le pape écrivit aux fidèles d'Orléans de lui obéir jusqu'à ce qu'il eût lui-même rendu une sentence définitive (*Epist.* 14, liv. V). Mais de nouvelles plaintes arrivèrent au pape qui ordonna à Rainier de comparaître devant ses légats (*Epist.* 20, liv. V). Grégoire écrivit encore en 1079 aux fidèles d'Orléans qui réclamaient la déposition de Rainier et désignaient au pape Sanzon, qu'ils désiraient pour évêque : il leur promit de faire examiner par ses légats la cause de Rainier (*Epist.* 23, liv. VI). Grégoire écrivit aussi à deux comtes bretons du nom de Gausfride ou Geoffroi, de réunir les clercs et les fidèles notables de l'église de Dol pour juger entre deux prétendants à ce siège : le pape avait lui-même ordonné un de ces prétendants, nommé Evetius, auquel il donna le titre d'archevêque.

Ces lettres de Grégoire sont des années 1076 et 1077, pour la plupart.

<sup>1</sup> Greg., *Epist.* 20, liv. IV.

craignait d'être déposé, et il écrivit alors au pape cette lettre fort soumise<sup>1</sup>, pour s'excuser de n'avoir pas obéi à la citation de son légat (1077).

“ Au seigneur Grégoire, souverain pontife, son seigneur et son père, Manassès, par la grâce de Dieu, archevêque de Reims, fidélité et obéissance, soumission et dévouement. ”

Après lui avoir parlé de quelques affaires peu importantes, Manassès arrive à ce qui était le but principal de sa lettre.

“ Je supplie Votre Bienveillance, dit-il au pape, de me conserver la dignité que vos prédécesseurs ont accordée aux miens et qu'ils ont, par leurs écrits et leurs actes de privilège, confirmés pour l'avenir. Ne rendez pas vain et inutile le privilège que vous m'avez accordé à moi-même de ne répondre à aucune citation, si ce n'est à la vôtre et à celle des légats romains, et non à celle de légats d'en deça des Alpes qui ne cherchent que leurs intérêts et non ceux de Jésus-Christ, et qui, sous de beaux dehors, songent à leur avarice et non à l'Eglise de Dieu. Qu'il me soit donc permis, à moi qui seul ai droit de convoquer tous les évêques de France, de ne répondre qu'à vous de ce qui me concerne, jusqu'à ce que je puisse me rendre à Rome ; ce qui, j'espère, aura lieu vers Pâques. Je dois vous dire qu'en mon absence, on a commis dans certaines parties de mon diocèse un grand nombre de crimes ; si, à cause de cela, on avait porté contre moi quelque accusation à votre tribunal, j'espére que vous n'y ajouterez pas foi si vite et que vous ne m'en ferez pas un crime avant que de m'avoir entendu. ”

On remarque, dans toute la lettre de Manassès, de grandes démonstrations d'obéissance et une intention peu dissimulée de donner au pape une mauvaise idée

<sup>1</sup> *Epist. Manass. ad Greg.; ap Labb. et Cossart. Conc., t. X.*

de ses légats; c'est dans ce but qu'il dit à la fin de sa lettre :

“ Il me reste à vous dire que le seigneur évêque Hugues de Die a interdit de ses fonctions notre suffragant Drogon, évêque de Térouanne, qui a été long-temps prêtre, et qui est évêque depuis soixante ans. Nous vous prions de rétablir dans son ministère ce vénérable vieillard si proche de sa fin et qui pourrait mourir sous l'interdit. ”

Grégoire répondit à Manassès en ces termes<sup>1</sup> :

“ En réclamant ce qui peut être utile à l'honneur de votre épiscopat et ce qui n'est point contraire à l'autorité de nos prédecesseurs, vous pouvez être sûr du succès de vos demandes; vous savez que nous sommes tout disposé à vous écouter, soit à cause de la charité fraternelle que nous avons pour vous, soit à cause des prières et de l'entremise de plusieurs de nos fidèles qui vous sont dévoués. Mais nous voulons en même temps prier Votre Fraternité de ne pas se trouver blessée si nous croyons devoir lui refuser pour un temps, et pour l'utilité commune, ce qu'elle nous demande. ”

Après avoir expliqué à Manassès qu'il devait tout aussi bien obéir à des légats français qu'à des légats romains, Grégoire continue ainsi :

“ Nous avertissons Votre Dilection, de la part du bienheureux Pierre, prince des apôtres, de comparaître par devant l'évêque de Die et l'abbé de Cluny, nos légats, de répondre aux charges élevées contre vous, de satisfaire suivant les lois, et de vous justifier conformément aux canons. ”

Le pape avertit ensuite Manassès qu'il envoie à ses légats une commission spéciale pour terminer toutes les affaires dont il lui avait parlé dans sa lettre.

Grégoire écrivit<sup>2</sup>, en effet, le même jour, à Hugues

<sup>1</sup> *Epist. Greg.*, 2, liv. VI.

<sup>2</sup> *Greg. Epist.* 3, liv. VI.

de Die et à Hugues de Cluny, de terminer l'affaire de l'archevêque de Reims.

Mais ce prélat coupable n'osa se présenter devant eux et préféra aller à Rome, espérant, au moyen des amis qu'il y avait, et par son hypocrisie, séduire le pape. Il ne se trompa point dans son attente. Grégoire crut au récit mensonger qu'il lui fit, exigea seulement de lui qu'il promît par serment, sur l'autel de Saint-Pierre, de se présenter devant le légat, après son retour en France, et le renvoya absous.

Tandis qu'il se rendait à Rome, Hugues de Die écrivait<sup>1</sup> au pape pour lui rendre compte de qu'il avait fait jusqu'alors dans sa légation et lui demander s'il l'approuvait. Ce légat avait rencontré en France une grande opposition, surtout de la part des trois archevêques de Reims, de Bourges, de Sens, et il avait osé les déposer, ainsi que plusieurs autres évêques. Ils portèrent tous leurs plaintes à Rome en même temps que Manassès, c'est-à-dire à la fin de l'année 1077.

Au mois de janvier 1078, Hugues de Die tint un concile à Poitiers : les actes en sont perdus<sup>2</sup>, mais on possède la lettre par laquelle Hugues rendit compte au pape de ce qui s'était passé.

<sup>1</sup> *Epist. Hugon. ad Greg. ; ap. Labb. et Cossart. Conc., t. X.*

<sup>2</sup> On attribue à ce concile de Poitiers dix canons (ap. Labb. et Cossart., t. X). Dans le premier, on défend aux évêques, aux abbés et aux prêtres de recevoir l'investiture du roi, du comte ou de tout autre laïque. Dans le second, on défend la pluralité des bénéfices et l'achat des dignités ecclésiastiques. Dans le troisième, on décide qu'on ne pourra prétendre aux biens ecclésiastiques par droit de parenté. Dans le quatrième, il est défendu aux évêques de recevoir de l'argent pour les ordinations ; et dans le cinquième, aux abbés ou autres, d'imposer des pénitences publiques ; les pénitenciers seuls le pouvaient au nom de l'évêque. Le sixième canon interdit aux abbés, moines ou chanoines d'acquérir de nouvelles églises sans le consentement de l'évêque. Lorsqu'une communauté acquérait ainsi une nouvelle église, un membre de cette communauté avait chargé d'âmes, c'est-à-dire était curé et était immédiatement sous la juridiction épiscopale. Les septième, huitième et neuvième canons sont contre les prêtres concubinaires ; le dixième contre les clercs qui portaient les armes, et contre les usuriers.

Voici cette lettre<sup>1</sup> :

“ Au seigneur digne et bienheureux pape Grégoire, Hugues, humble évêque de Die, salut dans le Seigneur.

“ Nous avons tenu, grâce à Dieu, un concile à Poitiers avec quelque fruit, mais nous avons couru bien des dangers, éprouvé bien des contradictions pendant le voyage et dans la ville, dans le concile et hors du concile. D'abord le roi des Français, qui est son propre ennemi à lui-même, en se déclarant ennemi du roi du ciel, nous adressa une lettre dans laquelle il nous assurait qu'il désirait en toutes choses être digne du nom de notre fils, et honorer, autant qu'il lui serait possible, l'autorité de légat dont nous sommes revêtus. En même temps il écrivait au comte de Poitiers et aux évêques de son royaume qu'il les regardait comme coupables de félonie; le comte, s'il me laissait tenir mes *conventicules* ou *quasi-conciles* (ce sont ses expressions), et les évêques, s'ils assistaient à ces conciles ou autorisaient nos décrets dans lesquels, disait-il, nous ne cherchions qu'à ternir l'éclat de sa couronne et à rabaisser les princes de son royaume.

“ Les ennemis de la vérité prirent de là occasion de nous insulter, et peu s'en est fallu qu'ils n'aient entraîné à gauche ceux que je voyais auparavant à droite. L'archevêque de Tours, la peste et la honte de la sainte Eglise, et avec lui l'évêque de Rennes rivalisèrent d'orgueil et de perversité et causèrent beaucoup de trouble dans le concile. L'évêque de Rennes fut trouvé coupable, et l'on prouva qu'il avait été ordonné évêque avant que d'avoir été ordonné clerc; que l'évêque d'Angers avait promis et donné pour cela une cape, mais à l'insu de l'évêque de Rennes; que ce dernier, avant son épiscopat, avait jeté un cavalier, son ennemi, à bas de son cheval, lequel cavalier avait

<sup>1</sup> *Epist. Hug. ad Gregor. pap.; ap. Labbe et Cossart. Conc., t. X, p. 366.*

ensuite été frappé par le compagnon de l'évêque de Rennes, avec tant de violence, qu'il en était mort. Cependant, touché des prières qui nous ont été faites par un grand nombre de personnes, en sa faveur, nous ne l'avons pas déposé, mais seulement suspendu, et nous l'abandonnons à votre bonté et à votre justice, ;

“ L'archevêque de Tours a été convaincu d'avoir acheté un doyenné avant son épiscopat, et lorsqu'il n'était pas même encore prêtre, ce qui est contraire à l'usage de cette Eglise. Cet archevêque n'a pas été élu canoniquement, et, de plus, n'a pu obtenir l'agrément du roi pour son institution qu'après que son neveu eut acheté le doyenné en question. Il serait trop long, très saint Père, de vous énumérer les oppositions que nous fit, en toutes circonstances, cet archevêque de Tours. Il ne cessait point de parler tantôt pour lui, tantôt pour l'évêque de Rennes : ses clercs étaient aussi impudents et aussi audacieux que lui ; ce n'était, de leur part, que clameurs et discours dépourvus de sens. Ils avaient presque gagné à leur cause l'archevêque de Lyon qui commençait à prier pour eux, lorsque leurs gens, brisant les portes de l'église à coups de hache, entrèrent dans le concile, les armes à la main. Au milieu du tumulte, l'archevêque de Tours sortit avec ses suffragants.

“ Le lendemain , nous nous assemblâmes dans l'Eglise de Saint-Hilaire. L'archevêque de Tours ne daigna pas s'excuser de l'injure qui nous avait été faite. Au contraire, il recommença à s'élever contre nous avec une espèce de rage. Je ne pus l'entendre plus longtemps, et, dégaînant *le glaive de l'Esprit qui est la parole de Dieu*, nous en avons frappé cet orgueilleux et l'avons suspendu des fonctions épiscopales.

“ L'abbé de Bergue, en Flandre, a été convaincu de simonie et déposé. L'archevêque de Besançon ne

s'est présenté ni au concile d'Autun ni à celui de Poitiers et n'a même pas envoyé d'excuse. Nous renvoyons à votre tribunal l'évêque de Beauvais, accusé d'avoir vendu des prébendes depuis la publication de votre décret. Je vous renvoie également les évêques de Noyon, d'Amiens, de Laon, de Soissons et de Senlis.

“ J'ai examiné, selon vos ordres, la cause du comte d'Angers. Il m'a presque persuadé qu'il avait raison ; je n'ai pas osé cependant l'absoudre et nous avons réservé cette décision à Votre Sainteté. Votre fils Taitzon vous apprendra ce que nous avons arrêté touchant les évêques de Térouanne et de Poitiers.

“ Que Votre Sainteté ne nous expose pas à recevoir des affronts de la part des simoniaques ou autres coupables que nous avons déposés, suspendus ou condamnés ; ils sont partis pour Rome et se flattent d'y obtenir plus facilement leur absolution, lorsqu'ils devraient, au contraire, y être traités plus rigoureusement ; les absoudre serait le moyen de les rendre bien pires qu'ils ne sont.

“ Priez, Très-Saint Père, pour le serviteur inutile de Votre Sainteté. ”

Cette lettre fait voir combien le clergé séculier de France était opposé aux réformes.

Malgré la recommandation de son légat, le pape reçut avec honté les coupables qui avaient été déposés ou suspendus de leurs fonctions, et donna le rescrit suivant<sup>1</sup>, pour faire reviser leurs causes :

“ Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu.

“ Comme la sainte Eglise romaine, dont nous sommes, par la grâce de Dieu, le serviteur quoique indigne, a coutume de tolérer ou d'adoucir certaines choses, nous avons cru devoir nous relâcher un peu de la rigueur des canons, après la revision pénible que

<sup>1</sup> *Inter Epist. Grég. 47, liv. V.*

nous avons faite des causes des évêques de France et de Bourgogne qui ont été suspendus ou condamnés par notre légat Hugues de Die.

“ Quoique l'accusation portée contre Manassès de Reims soit très grave, et qu'il se soit refusé à se rendre au concile où il avait été cité par notre légat Hugues de Die ; la sentence portée contre lui ne l'ayant pas été avec toute la maturité et la douceur ordinaire à l'Eglise romaine, nous l'avons rétabli dans sa dignité, à condition qu'il ferait le serment suivant sur le corps de saint Pierre :

“ Moi, Manassès, archevêque de Reims, j'atteste  
“ que ce n'est point par orgueil que j'ai refusé de me  
“ rendre au concile d'Autun où l'évêque de Die m'avait  
“ cité. Si je suis appelé par lettre ou par envoyé pour  
“ subir le jugement du Saint-Siège, je n'userai ni  
“ d'artifice, ni de mauvais vouloir pour m'y sous-  
“ traire, et je m'y soumettrai humblement. S'il plaît  
“ au pape Grégoire ou à son successeur que je me  
“ soumette au jugement de son légat, j'obéirai sans  
“ arrière-pensée. Je n'emploierai les trésors et les  
“ ornements de l'église de Reims confiée à mes soins,  
“ que pour l'honneur de cette église; je ne les aliéne-  
“ rai jamais pour résister à la justice. ”

“ Quant à Hugues, archevêque de Besançon, déposé dans le concile d'Autun, les lettres qui l'invitaient à se rendre au synode ayant été retenues par ses clercs qui ne lui en donnèrent pas connaissance, nous l'avons rétabli dans sa charge épiscopale, à condition qu'il se présentera devant notre légat pour répondre à l'accusation élevée contre lui. Il pourra, s'il le veut, se faire accompagner de ses suffragants et de ses confrères voisins.

“ Nous avons aussi rendu à Richer, archevêque de Sens, l'exercice des fonctions épiscopales dont il avait été interdit, parce qu'il nous a promis d'aller lui-même, ou du moins d'envoyer quelqu'un faire connaître à

notre légat les raisons pour lesquelles il n'avait pas assisté à son concile, et que, de plus, il s'est engagé à soutenir le même légat dans toutes les affaires ecclésiastiques et à ne rien omettre pour gagner ses bonnes grâces.

“ Pour Godefroi, évêque de Chartres, il a été rétabli par nous dans sa charge épiscopale parce qu'il a été jugé en son absence et sans avoir été appelé en jugement. Mais il portera sa cause devant notre légat pour être examinée et jugée.

“ Richard de Bourges n'a quitté son église que d'après l'inspiration d'un mouvement d'irritation, et non d'après un jugement synodal; nous lui avons rendu la crosse et l'anneau, après qu'il nous eut promis de se présenter devant le légat pour lui faire satisfaction.

“ Nous avons rétabli Rodulphe, archevêque de Tours, dans ses fonctions, parce que ses accusateurs n'avaient pas les qualités requises par les lois et que les évêques qui l'avaient accusé se sont désistés. D'ailleurs, cette cause ayant été jugée par notre prédécesseur Alexandre, d'heureuse mémoire, nous n'avons pas dû en faire un nouvel examen sur des données vagues et incertaines. Nous avons cependant jugé à propos d'envoyer à Tours un légat spécial qui devra s'entendre avec un envoyé de l'évêque de Die pour assembler les évêques de la province, ainsi que le peuple et le clergé de la ville, afin de prendre auprès d'eux des renseignements exacts sur la manière dont l'archevêque a été élu et ordonné. Si, d'après cette enquête, son innocence est constatée, il ne devra plus être question de cette affaire; si, au contraire, on acquiert contre lui des preuves positives, on rendra une sentence canonique. ”

Le légat, pour terminer toutes les affaires dont le pape l'avait chargé, et particulièrement celle de Manassès de Reims, se rendit à Lyon; après avoir accommodé un différend qui existait entre l'arche-

vêque de Lyon et l'abbé de Cluny, il tint un concile où Manassès fut cité<sup>1</sup>. Le légat avait d'abord eu la pensée de le tenir à Troyes, mais on lui fit observer qu'on n'y serait pas en sûreté, car Manassès était puissant en France, et le roi Philippe le soutenait; il valait mieux se réunir en Bourgogne, dont le duc était bien disposé en faveur du légat.

Manassès eût bien désiré éviter toute espèce de procédure, car il savait, en sa conscience, qu'il ne pourrait en sortir justifié. Croyant que le légat partageait son amour pour l'argent, il lui envoya offrir une très forte somme s'il voulait lui permettre de se purger par un triple serment, sans prendre d'information sur sa conduite. Il lui fit même espérer que s'il voulait se contenter d'un serment fait par lui seul, et non avec six évêques, comme le pape l'avait ordonné dans le cas où ce serment serait exigé, il lui donnerait des sommes immenses et garderait toute sa vie le secret le plus profond sur ce marché fait entre eux. Ces ouvertures ne séduisirent point le légat et ne servirent qu'à lui démontrer encore plus clairement la culpabilité de l'archevêque de Reims.

Manassès n'osa se rendre au concile de Lyon<sup>2</sup> et adressa seulement au légat un mémoire où, sans entrer dans la discussion des accusations intentées contre lui, il s'efforçait d'attaquer les formes de la procédure et de prouver qu'il n'était pas obligé de comparaître devant le concile de Lyon. Le pape lui avait promis, disait-il, qu'il serait jugé par l'abbé de Cluny, et il ne voyait pas le nom de cet abbé dans les sommations qui lui avaient été faites; en outre, les guerres qui désolaient le pays d'Auxerre et de Nevers l'empêchaient de se rendre à Lyon; de plus, cette ville était dans une province où la justice ne serait pas

<sup>1</sup> *Chron. Virdun.; Apolog. Manass., ap. Mabill. Mus. Ital., t. I.*

<sup>2</sup> *Chron. Virdun.: et ap. Labb. et Cossart. Conc., t. X.*

libre et où déjà il avait été condamné injustement. C'était une allusion au concile d'Autun. Manassès dit ensuite beaucoup de mal de ses accusateurs, parmi lesquels était cependant le pieux et savant Bruno qui avait quitté son école de Reims à cause des scandales de Manassès et s'était fait chanoine à Cologne. Il offre ensuite au légat d'obtenir du roi Philippe la permission de tenir le concile à Reims, à Soissons, à Compiègne ou à Senlis. On comprend pourquoi Manassès désirait voir le concile assemblé en France et non en Bourgogne, où il se serait trouvé en présence d'accusateurs et de juges intègres et libres. Il finit son mémoire en disant que si le légat le condamne, il ne tiendra aucun compte de sa sentence.

L'archevêque de Reims écrivit en même temps au pape, pour lui exposer les raisons qu'il avait pour ne pas comparaître devant le concile de Lyon; mais Grégoire lui répondit<sup>1</sup> que ses raisons n'étaient pas suffisantes et qu'il devait obéir à la citation.

Manassès persista dans son refus. Le légat n'en procéda pas moins à l'examen de sa cause et le déposa de l'épiscopat (1080).

Les chanoines de Noyon prirent sa défense. Ces chanoines avaient été consultés par ceux de Cambrai touchant les nouveaux règlements que la papauté voulait imposer à tous les clercs majeurs pour leur faire observer une continence absolue et exclure leurs enfants des dignités et bénéfices ecclésiastiques. Si l'on rapproche cette consultation de la lettre écrite par les mêmes chanoines de Cambrai à ceux de Reims, on saisira quelques-uns des fils d'une vaste conspiration tramée par le clergé contre les décrets de Grégoire VII.

Les chanoines<sup>2</sup> de Noyon furent de l'avis de ceux

<sup>1</sup> Greg. *Epist. 12, liv. VII.*

<sup>2</sup> Ap. Mabill. *Musæ Italicæ., t. II, p. 128, 2<sup>e</sup> part.*

de Cambrai, et leur répondirent que, pour lutter contre les charges insupportables dont on voulait les accabler, ils trouveraient des armes dans les saintes Ecritures. Ils terminent leur lettre en protestant contre l'excommunication de l'archevêque Manassès, cette sentence, suivant eux, étant plutôt un effet de l'envie que de la justice. Les éloges des chanoines de Noyon ne pouvaient servir beaucoup la cause de l'archevêque de Reims vis-à-vis de Rome.

Il avait écrit au pape, aussitôt après son excommunication, pour se plaindre de sa déposition et le disposer en sa faveur; cependant Grégoire commençait à le bien connaître et lui répondit<sup>1</sup> qu'il confirmait la sentence portée contre lui; mais que, par une dernière condescendance, il voulait bien lui permettre de faire reviser sa cause jusqu'à l'époque de la Saint-Michel, pourvu qu'en attendant cette époque, il se retirât à Cluny ou à la Chaise-Dieu, pour y vivre à ses frais seulement avec un clerc et deux domestiques. Cette condition, imposée par le pape à l'archevêque de Reims comme une pénitence, prouve dans quel luxe vivaient alors les seigneurs ecclésiastiques.

Manassès ne suivit point le conseil du pape : alors Grégoire confirma solennellement la sentence portée par son légat, ordonna aux fidèles de Reims d'élire un autre archevêque, écrivit au comte de Reims, Hebole, de refuser à Manassès son amitié, et de travailler à lui ôter ses partisans; enfin il défendit aux suffragants de Reims de le reconnaître pour leur métropolitain<sup>2</sup>.

Philippe, roi de France, ayant jusqu'alors prêté son appui à l'archevêque de Reims, Grégoire lui écrivit cette lettre<sup>3</sup>.

“ Nous avons souvent appris des ambassadeurs de Votre Grandeur, que vous désiriez avoir les bonnes

<sup>1</sup> Greg. *Epist.* 20, liv. VII.

<sup>2</sup> Ibid., *Epist.* 17, 18, 19, liv. VIII.

<sup>3</sup> Ibid., *Epist.* 20.

grâces de saint Pierre et notre amitié. Nous avons reçu avec plaisir cette assurance, et si vous perséverez encore dans les mêmes sentiments, nous vous en félicitons. Vous faites voir que vous avez soin de votre salut, en désirant, comme il convient à un roi chrétien, jouir de la bienveillance apostolique. Vous l'obtiendrez facilement et vous en serez digne, si, dans les affaires ecclésiastiques, vous vous montrez diligent et dévoué. Sur ce point vous n'avez pas eu, vous le savez bien, tout le zèle, toute la bonne volonté que nous eussions désiré. Mais oubliions les fautes de votre jeunesse, espérons que vous vous en corrigerez, et que désormais vous suivrez l'avis que nous vous donnons de châtier vos mœurs et de remplir vos devoirs avec soin. Parmi ces devoirs, nous vous indiquerons principalement ceux-ci : Aimer la justice, être miséricordieux, défendre les églises, protéger les orphelins et les veuves, mépriser les mauvais conseils et principalement éviter les rapports avec les excommuniés.

“ Ainsi donc, nous ordonnons à Votre Grandeur, de la part du bienheureux Pierre, et de notre part, nous vous prions de ne plus accorder votre faveur à Manassès, autrefois archevêque de Reims, et aujourd’hui déposé irrévocablement pour des crimes que vous connaissez certainement. N’ayez plus d’amitié pour lui, ne le souffrez plus en votre présence, et faites voir, en repoussant loin de vous les ennemis de l’Eglise, c’est-à-dire les excommuniés endurcis, que vous aimez Dieu, que vous obéissez aux décrets apostoliques, et que vous désirez véritablement les bonnes grâces de saint Pierre.

“ De plus, nous vous défendons, en vertu de notre autorité apostolique, d’empêcher ou d’influencer, en quelque manière que ce soit, l’élection que le clergé et le peuple de Reims devront faire suivant les règles canoniques. Conduisez-vous de manière à faire voir que vous êtes devenu homme et que ce n’est pas en

vain que nous avons consenti à fermer les yeux sur les fautes de votre jeunesse. »

Cette lettre fut écrite à la fin de décembre 1080. On procéda alors à l'élection du successeur de Manassès. Rainald, trésorier de Saint-Martin de Tours, fut élu, mais, pendant quelques années, il eut à lutter contre son prédécesseur qui refusa de se soumettre à la sentence portée contre lui.

Hugues de Die poursuivit l'œuvre de réforme dont il avait été chargé, malgré les contradictions qu'il rencontrait à chaque pas.

En 1080, il tint cinq conciles : à Bordeaux, à Saintes, à Avignon, à Langres et à Meaux. En 1081, il en assembla deux, l'un à Meaux, l'autre à Issoudun. En 1082, il en présida deux : le premier à Charroux, le second à Saintes<sup>1</sup>.

On ne possède pas les actes de ces conciles ; on ne les connaît que par des faits peu importants.

Grégoire VII ne cessait d'avoir l'œil sur l'Eglise de France.

Nous trouvons dans sa correspondance un grand nombre de lettres qui méritent d'être mentionnées comme autant de preuves de sa sollicitude, et qu'il écrivit dans le courant des années 1078 à 1081. Grégoire s'y montre préoccupé de la grande idée de grouper de plus en plus les églises et les abbayes autour du siège de Rome.

Cette pensée éclate surtout dans ses lettres à Richard, cardinal et abbé de Saint-Victor de Marseille. Grégoire voulait faire de cet illustre abbaye le centre d'une agrégation monastique analogue à celle de Cluny. Il fit part de son projet aux moines de Saint-Victor dans une lettre<sup>2</sup> qu'il leur écrivit en 1078, et le réalisa l'année suivante, lorsque le cardinal Richard

<sup>1</sup> Voir *Chron.*, S. Pet. vivi. *Chron.* Malliac, et *Chron.* Virdun. ; Voir et Labb. et Coss. *Conc.*, t. X.

<sup>2</sup> Greg. *Epist.* 45, liv. VI.

prit possession de son abbaye<sup>1</sup>. Il déclara l'abbaye-mère fief immédiat du Saint-Siège et confia à l'abbé Richard la direction de plusieurs monastères, et même de la chanoine de Saint-Saturnin, située près de Toulouse<sup>2</sup>, et qui ne relevait déjà auparavant que du siège romain.

Grégoire comprenait de quelle utilité lui étaient les monastères pour ses projets de réforme ; aussi cherchait-il à y entretenir la régularité la plus parfaite, à en ôter tous les germes de désordre. Il s'occupait des moindres discussions qui pouvaient s'élever entre les abbés de divers monastères ou entre les moines, et chargeait les évêques les plus recommandables d'accorder ces différends<sup>3</sup>. Le choix des abbés éveillait toute sa sollicitude, et si, par hasard, on faisait quelque mauvais choix, il élevait la voix. C'est ainsi qu'il obligea les moines de Déols, ou Bourg-Dieu en Berri, de casser le choix qu'ils avaient fait d'un certain Gauthier, et qu'il défendit aux seigneurs du pays de soutenir ce mauvais moine<sup>4</sup>.

Plus l'importance des monastères était grande, plus Grégoire voulait les protéger. On trouve dans sa correspondance de nombreuses lettres en leur faveur. Il n'en est pas de plus remarquables que celles qu'il écrivit à tous les habitants de la Provence pour leur ordonner de restituer les biens du monastère de Saint-Pierre de Mont-Majour, et celles qu'il adressa aux habitants des provinces de Bourges, de Narbonne et de Bordeaux, pour les obliger de restituer les biens de l'abbaye de Saint-Gerault d'Aurillac<sup>5</sup>.

Plusieurs monastères, assurés de cette protection du pape, cherchaient parfois à usurper les biens des

<sup>1</sup> Greg. *Epist. 7, 8, liv. VII.*

<sup>2</sup> *Ibid. Epist. 6 et 29, liv. IX.*

<sup>3</sup> *Ibid. Epist. 24, 25, liv. VI.*

<sup>4</sup> *Ibid. Epist. 27, 28, liv. VI.*

<sup>5</sup> *Ibid. Epist. 31, liv. VI; 19, liv. VII.*

églises. Ainsi, Cluny usurpa plusieurs biens de l'église de Mâcon, et les moines de Bourg-Dieu entreprirent de s'inféoder deux monastères dépendants de l'église de Limoges. Grégoire écrivit aussitôt à Hugues de Cluny et aux moines de Bourg-Dieu de restituer ce qu'ils avaient usurpé<sup>1</sup>.

Ce que Grégoire faisait pour les monastères, il essayait de le faire pour les églises. Il eût voulu resserrer plus étroitement les paroisses autour de l'évêque, les évêques autour du métropolitain, les métropolitains autour des primats, et ne faire de ces primats que les légats, les correspondants du pape. Ainsi nous le voyons, dans ses lettres; recommander aux chanoines de Lyon d'imiter leur doyen qui avait remis ses bénéfices à la disposition de l'archevêque, et rétablir en faveur de Gibuin, archevêque de Lyon, les droits de primatie dont son siège avait joui sur les quatre provinces de Lyon, de Rouen, de Tours et de Sens, qui portaient primitivement le titre de Lyonnaises<sup>2</sup>. A la mort de Gibuin, arrivée l'an 1081, Hugues de Die fut élu pour remplir ce siège<sup>3</sup>. Hugues, devenu archevêque, continua d'être légat du pape qui lui confia plusieurs affaires, entre autres, celle de l'évêque de Térouanne. Le pape souleva le clergé et le peuple de la Flandre contre cet évêque, et il le fit poursuivre non seulement par son légat, mais par le duc de Flandre lui-même<sup>4</sup>.

Grégoire en appelait à tous les fidèles de l'Eglise, ecclésiastiques ou laïques, contre les évêques qui lui faisaient opposition.

Grégoire n'eut pas à s'occuper aussi souvent des autres Eglises occidentales que de celles d'Allemagne, d'Angleterre et de France. Il entretenait des relations

<sup>1</sup> *Ibid. Epist. 33, liv. VI ; 47, liv. VII.*

<sup>2</sup> *Ibid. Epist. 34, 35, 36, liv. VI.*

<sup>3</sup> *Ibid. Epist. 18, 19, liv. IX.*

<sup>4</sup> *Ibid. Epist. 30, 34, 32, 33, 34, liv. IX.*

avec quelques princes comme Suénon de Danemark, mais sans grands résultats. Quelques chefs slaves de Serbie et de Dalmatie lui demandèrent le titre de roi et il accueillit favorablement leurs demandes à condition qu'ils se considéreraient comme vassaux de saint Pierre et paieraient au siège papal certaines redevances.

Tout cela n'avait pas grande importance et n'offrait à Grégoire que de légères distractions aux grandes affaires qu'il avait à traiter avec l'Allemagne. Cependant il put croire un jour qu'une grande affaire allait commencer. Isiaslav, prince de Kiew, chassé de ses Etats par ses frères (1073) s'enfuit à l'étranger avec sa femme et ses enfants. Il demanda d'abord du secours au roi de Pologne Boleslas II ; mais celui-ci, qui avait à soutenir une rude guerre contre la Hongrie et la Bohême ne put lui en fournir.<sup>1</sup> N'ayant aucun espoir de ce côté, Isiaslav se dirigea vers Mayence où résidait alors Henri de Germanie (1075). Celui-ci, en guerre avec les Saxons, les Souabes, les Thuringiens et avec les Allemands soumis à Grégoire VII, ne pouvait pas porter secours au prince russe. Pendant ce voyage en Allemagne, Isiaslav entendit parler de la puissance du pape et pensa que peut-être il pourrait lui venir en aide. Les Russes ne reconnaissaient pas l'évêque de Rome pour leur chef religieux et ils étaient restés fidèles à l'Orient d'où ils avaient reçu la foi, mais le schisme n'était pas encore déclaré entre l'Orient et l'Occident, et quelques relations existaient encore entre Rome et Constantinople. On comprend donc qu'Isiaslav conçut l'idée d'envoyer son fils auprès de l'évêque de Rome, assez puissant pour lutter avec les plus grands souverains de l'Europe occidentale. On ignore quelles furent les négociations du fils d'Isiaslav avec Grégoire VII. On possède seulement une lettre de ce pape à Isiaslav

<sup>1</sup> Chronique de Nestor.

dans laquelle il s'exprime ainsi : « Votre fils étant à Rome pour adorer les reliques des apôtres, nous a déclaré qu'il désirait recevoir de nous la souveraineté de Russie comme un présent de l'apôtre saint Pierre et en nous faisant serment de fidélité. Il nous a assuré que vous étiez d'accord avec lui au sujet de cette demande. Nous avons cru qu'il était juste de nous rendre à sa prière et de lui donner vos États après votre mort de la part de saint Pierre »<sup>1</sup>.

Sur ces entrefaites Sviatoslav, qui avait usurpé le trône de Kiew, mourut.

Vsévolod, son frère et frère d'Isiaslav rendit à ce dernier le trône qui lui avait été enlevé et se contenta de sa principauté de Tchernigof (1077). Isiaslav se garda bien de faire connaître la lettre qu'il avait reçue du pape. La chronique de Nestor n'en fait même pas mention.

Le roi Henri de Germanie avait bien à sa disposition une armée puissante, mais il ne l'avait pas levée pour aller combattre en faveur du prince russe avant de passer en Italie pour se venger du pape et de l'excommunication qu'il avait de nouveau lancée contre lui, il voulait écraser les Saxons et leur roi Rodolphe. La seconde excommunication du pape ne produisit aucun effet en Germanie. Lorsqu'il fit appel à ses sujets, tous les princes de l'empire germanique, dit Guillaume de Tyr<sup>2</sup> répondirent à son appel. Son patriotisme s'indignait contre l'insolence et la félonie de Rodolphe qui n'avait pas craint de trahir son souverain légitime et de briser le faisceau de l'unité nationale en usurpant la couronne que lui offraient les Saxons. Ce crime de lèse-majesté ne pouvait être expié que dans le sang du coupable. Ce fut donc par milliers que les évêques, princes, seigneurs, ramenèrent leurs hommes d'armes

<sup>1</sup> Greg. *Epist. 14*, liv. II.

<sup>2</sup> Guill. Tyr, liv. IX, c. viii; Brun. Mægdeburg, *de Bella Saxon.*

au roi Henri. Quand ces formidables légions furent arrivées sur les frontières de la Saxe, Henri convoqua les princes pour élire celui d'entre eux qui serait jugé digne de porter l'étendard royal. Tous s'écrièrent d'une voix unanime :

Cet honneur appartient au seigneur Godefroid de Bouillon, duc de Lorraine ; il est le plus brave et le plus digne. Godefroid, qui fut le chef de la première croisade et roi de Jérusalem, n'avait alors que vingt ans, il était considéré déjà comme le plus brave des chevaliers.

Les Saxons attendaient l'armée royale sur les bords de l'Elst, non loin de Mersbourg<sup>1</sup>. Bientôt la bataille s'engagea. Elle fut terrible. Les chances du combat étaient diverses. Ceux qui accompagnaient l'étendard royal furent un moment isolés du reste de l'armée. Godefroid de Bouillon ne se laissa pas effrayer. En frappant à droite et à gauche des coups terribles, il s'ouvrit un chemin sanglant jusqu'à Rodolphe et lui ouvrit le ventre avec le fer de son étendard. Elevant son étendard ensanglanté, il l'agitait en criant victoire. Le jour même où Rodolphe était tué, la comtesse Mathilde fut battue par les troupes de l'antipape. Elle s'était mise elle-même à la tête de l'armée qui avait pour mission de battre les schismatiques. Ceux-ci gagnèrent la victoire, malgré la prophétie de Grégoire VII qui annonçait leur désastre (1080).

Après la mort de Rodolphe, Grégoire se hâta d'écrire à ses deux légats chez les Saxons, pour leur faire ses recommandations à propos du nouveau roi, qu'ils avaient à élire<sup>2</sup>. Ce roi devait surtout être dévoué à Saint-Pierre et à lui, Grégoire VII, et prendre en main leur cause. Les Saxons élurent Herman, duc de Luxembourg, un des plus puissants seigneurs

<sup>1</sup> *Chron. Magdeburg; Chron. Uspurg; Ekkeart, Chron.*

<sup>2</sup> *Greg. Epist. Lib. IX.*

de l'empire teutonique et de la Lorraine. Il s'était toujours montré dévoué à la cause du pape et partit pour la Saxe où il fut reçu avec enthousiasme. Henri resta en Germanie avec une partie de l'armée pour lui tenir tête ; l'autre partie partit pour l'Italie ayant à sa tête Godefroid de Bouillon.

La plus grande partie des Romains, restés fidèles à Grégoire, l'engageaient à faire la paix avec le roi de Germanie, mais il s'y refusait et comptait toujours sur les Saxons qui passeraient en Italie pour soutenir la comtesse Mathilde et vaincre l'antipape. Il aurait dû savoir que, depuis la deuxième excommunication de Henri son parti avait perdu la plupart de ses adhérents.

Henri entra en Italie à la suite de Godefroid de Bouillon qu'il rejoignit en route (1081). Grégoire VII ne pouvait se faire illusion sur les dangers qui le menaçaient<sup>1</sup>. Il convoqua cependant un conseil auquel il appela tous les évêques des Eglises occidentales. Quelques-uns seulement s'y rendirent ; on y réédita toutes les excommunications précédentes, mais sans plus de succès,

Henri, après avoir tourné toutes les forteresses dans lesquelles Mathilde se réfugiait avec ses troupes, arriva sous les murs de Rome. Il pouvait entrer dans la ville, défendue par Grégoire soutenu d'une troupe que la comtesse Mathilde lui avait envoyée ; il se fit couronner empereur par l'antipape, après quoi il se replia sur Ravenne pour échapper aux maladies dont le climat empesté de Rome était cause. Après avoir réorganisé son armée à Ravenne, pendant l'automne et l'hiver, il marcha de nouveau contre Rome. Il y rencontra un nouvel adversaire, Robert Guiscard, duc

<sup>1</sup> Bonizo. *Sut*, lib. IX. Bernold, *Chron.* ; Domniz. *Vit Mathild.* ; Benzo, *Act. Hildebrand.* Ekkeart, *Chron.* Willem Malmeſt. *Gest. reg. angl.*, lib. IV.

d'Apulie. On a tout droit de croire que Robert ne prenait pas avec beaucoup de zèle le parti du pape qui l'avait excommunié : mais la cause du pape était un prétexte et Robert songeait sans doute à étendre à toute l'Italie son duché de l'Italie méridionale. Il marcha donc sur Rome.

Avant son arrivée et en apprenant la nouvelle marche de Henri, Grégoire VII en avait appelé à toutes les Eglises occidentales, mais son appel devait rester inutile. Tandis que Robert allait au secours du pape, plusieurs provinces de son duché se révoltaient contre lui. Il passa toute une année (1082) à la soumettre. Pendant ce temps, Henri était sous les murs de Rome, et ne pouvait y pénétrer. Les chaleurs et la température infecte des environs de Rome le forcèrent à s'éloigner de nouveau, mais l'année suivante (1083) il marcha de nouveau sur Rome. Godefroid de Bouillon était à la tête des assiégeants qui s'emparèrent de la cité Léonine et de l'église de Saint-Pierre<sup>1</sup>. Dès que Henri fut maître de cette église, il y retrouva son antipape, mais il ne possédait qu'une partie de la ville et Grégoire VII possédait le reste. Par ses intrigues et ses promesses fallacieuses<sup>2</sup> Henri gagna à son parti les plus influents des Romains. Le pape ignorait ces intrigues et avait convoqué un concile pour le mois de décembre (1083). Malgré les promesses solennelles de Henri les évêques et les seigneurs les plus importants, qui n'appartenaient pas à son parti, ne purent entrer dans Rome ; Grégoire ouvrit cependant le concile à l'époque indiquée<sup>3</sup>. Il avait l'intention d'y renouveler encore les excommunications lancées contre Henri et l'antipape, mais il céda aux prières des membres du concile qui craignaient les suites que la nouvelle sentence pourrait avoir. Henri s'était un

<sup>1</sup> Willem. *Gest. Reg. angl.*, lib. IV.

<sup>2</sup> Bernold. *Chron.* ; *Chron. Cassinen.*

<sup>3</sup> Berthold. *Chron. Boniz.*, lib. IX.

peu éloigné de Rome au moment du concile. Aussitôt que les grandes chaleurs furent passées, il y retourna avec toutes ses troupes. Les Romains qu'il avait ralliés à son parti l'avertirent que, puisque lui-même n'avait pas observé les engagements qu'il avait pris relativement au concile, ils se regardaient comme relevés du serment qu'ils lui avaient prêté, mais Henri sut gagner d'autres partisans qui lui ouvrirent la porte de Rome, où il entra en triomphateur le 21 mars (1084). Le pape s'enferma avec les cardinaux dans la forteresse de Crescentius (château Saint-Ange) et demanda secours à Robert Guiscard, son ancien ennemi qu'il avait excomunié.

Entré dans Rome, Henri reçut de l'antipape les insignes impériaux. L'antipape lui-même avait été de nouveau acclamé comme pape par une foule d'évêques qui se trouvaient à Rome. Ces deux cérémonies eurent lieu dans la basilique de Latran. Les Romains, fidèles à Grégoire, défendirent avec tant de courage l'entrée de la basilique de Saint-Pierre que Henri abandonna son projet d'y pénétrer.

De Rome, Henri écrivit à Thierry de Verdun pour lui annoncer ses succès et son retour en Germanie, et le prier d'ordonner l'archevêque de Trèves, Egilbert, un des adversaires les plus énergiques de Grégoire VII<sup>1</sup>. Thierry fit ce que l'empereur-roi lui demandait. C'était un homme pieux et pacifique que Grégoire était forcé d'estimer, mais, comme tant d'autres, il trouvait que les procédés de Grégoire vis-à-vis du roi étaient exagérés.

Dès que Robert Guiscard eut appris que Henri était maître de Rome, il se mit en route à la tête d'une puissante armée<sup>2</sup>. Il entra dans la ville, mais les citoyens

<sup>1</sup> *Gesta Treveri*, Sigeb. Gemb. Chronic.

<sup>2</sup> Hug. Flavin. Chron. Gauf. Malater, *Hist. sicul.* lib. III. Bernold, *Chron.*; Pet. Diac. *Chron. Cassin.*

s'insurgèrent contre lui et lui opposèrent une résistance acharnée. Henri et l'antipape s'étant retirés, Grégoire VII put rester au palais de Latran. L'opposition armée cessa. Grégoire et Guiscard allèrent ensemble aux environs de Rome pour faire rentrer dans le devoir les fiefs qui s'étaient soumis à Henri. La comtesse Mathilde les y aida et gagna une bataille contre les partisans de Henri qui s'éloignaient de Rome. Henri comprit qu'il ne pourrait soutenir la campagne et il repassa les Alpes (1084). Après avoir parcouru les environs de Rome, Guiscard retourna dans ses états. Le pape, ne se sentant pas en sûreté à Rome, le suivit jusqu'à Salerne où il se fixa. Il passa au Mont-Cassin avec Guiscard. Ils furent reçus royalement par l'abbé Desiderius (Didier). Ils entrèrent triomphalement à Salerne. Guiscard partit pour l'Orient et Grégoire tint un concile de tous les évêques de l'Italie méridionale<sup>1</sup>. Il y excommunia de nouveau le roi Henri, l'antipape et tous leurs partisans et envoya de toutes parts une encyclique pour notifier ses décisions. Cet acte produisit une grande agitation en Allemagne (1085) et fut confirmé par le concile de Quidlimbourg. Les évêques partisans de Henri, se réunirent à Mayence sous la présidence de l'antipape et excommunièrent tous les partisans de Grégoire.

Dès l'année précédente l'antipape avait été rappelé à Rome. Il s'y rendit avec une armée et emporta d'assaut le château Saint-Ange, où les partisans de Grégoire s'étaient enfermés.

Peu de temps après son arrivée à Salerne, Grégoire avait combiné avec Guiscard<sup>2</sup> une grande expédition après laquelle il reviendrait triomphant à Rome. Les préparatifs n'étaient pas encore terminés lorsque Grégoire tomba malade.

<sup>1</sup> Bernold. *Chron.*; Gregod. *Epist. 69 ext. Regist*

<sup>2</sup> Wid. Ferrar. *Chron.*

En quelques jours, son mal s'aggrava tellement qu'il fut à toute extrémité. Il mourut le 1<sup>er</sup> juin 1085..

Avant qu'il eut rendu le dernier soupir <sup>1</sup>, il désigna quatre personnages parmi lesquels on pourrait lui choisir un successeur : Desiderius du Mont-Cassin, Anselme de Lucques, Odo, cardinal archevêque d'Ostie, et l'ancien légat en France, Hugues de Die, qui était monté sur le siège primatial de Lyon.

Grégoire VII a été exalté outre mesure en Occident par les partisans de la papauté infailible et absolue. C'est lui, en effet, que l'on peut préconiser comme le fondateur de cette institution. Pendant les périodes apostolique et des sept conciles œcuméniques, l'évêque de Rome n'avait été que le premier patriarche de l'Église alors unie.

Nicolas 1<sup>er</sup>, dans ses lettres contre l'Église orientale, voulut s'attribuer une autorité spirituelle supérieure sur les patriarches d'Orient ; mais il rencontra, dans la personne du patriarche Photius, un adversaire savant et intrépide, qui n'accepta son autorité que dans les limites fixées par les sept conciles œcuméniques. Les successeurs de Nicolas ne purent donner suite aux entreprises de ce pape. Grégoire VII voulut les mettre à exécution et faire, de la papauté, une autorité supérieure à celle de tous les évêques, et à celle des souverains et des seigneurs.

A l'époque où parut Grégoire VII, l'Europe était dans le plus triste désordre. Souverains, seigneurs, évêques, étaient constamment en lutte. Il se posa en arbitre vis-à-vis d'eux et proclama que tous devaient se soumettre à sa suprême autorité. Il exagéra cette autorité au point que personne, à peu près, ne voulût l'admettre, ni dans l'Église ni dans l'État. De là les luttes qui ont rempli tout son pontificat. S'il se fût contenté de se présenter comme arbitre des horribles

(<sup>1</sup>) G. Berneried., *Vit. Greg.*

et incessants conflits qui ensanglantaient l'Europe, avec une autorité généralement admise, il eût pu rendre d'immenses services, et l'on doit reconnaître que la papauté en a rendus. Mais Grégoire VII exagérait trop son autorité papale pour qu'il ne suscitât pas une vive opposition.

Les souverains les plus puissants de l'Europe ne l'acceptèrent que sous réserves ; les seigneurs ne s'y soumettaient que s'ils y trouvaient leur profit, et les évêques eux-mêmes regardaient comme beaucoup trop étendue l'autorité qu'il s'attribuait. Au lieu d'écouter les conseils des évêques qui avaient assez d'indépendance pour se rendre compte de l'état des choses, Grégoire jetait à pleines mains et de toutes parts des excommunications, et se faisait partout des ennemis irréconciliables. On lui a attribué du génie. Nous voulons bien qu'il en ait eu, mais il faut convenir que ce génie ne l'a pas bien inspiré.

Pour grouper autour de son siège les souverains, les seigneurs et les évêques, il crut devoir combattre à outrance ce qu'il appelait la simonie et le concubinage du clergé. Sur ces deux points il tomba dans de fâcheuses exagérations.

Ses successeurs furent obligés de reconnaître comme légitimes les droits que s'attribuaient les rois et les seigneurs sur leurs vassaux ecclésiastiques. On n'aurait pu les abolir qu'en rendant aux seigneurs les biens qui étaient la base de leurs droits. Les papes furent donc obligés de transiger, comme l'histoire le démontrera.

Quant au concubinage du clergé, Grégoire VII, au lieu de l'abolir, ne fit que l'étendre.

A l'époque où il monta sur le trône papal, la plupart des prêtres étaient mariés légalement et vivaient paisiblement avec leur femme et leurs enfants. D'autres prêtres, imitant ceux que Saint-Jérôme avait si vigoureusement flétris à Rome, sous le pape Damase, se donnaient comme célibataires pour se faire consi-

dérer comme plus parfaits que les autres. Ils cachaient leurs vices sous le manteau de l'hypocrisie, et c'est parmi eux que l'on pouvait trouver les vrais concubinaires. Grégoire VII ne voulait faire aucune distinction entre ces concubinaires et les prêtres mariés ; il les frappa tous d'un égal anathème et déclara leurs enfants bâtards.

Il y eut une forte réaction contre ses décrets, mais le prétendu célibat l'emporta, et, peu à peu, le mariage des prêtres fut aboli. Qu'en est-il résulté ? c'est que la plupart des prêtres, au lieu de vivre dans un mariage honorable, devinrent concubinaires. Nous verrons, dans la suite de cette histoire, que le célibat, dans l'Église romaine, n'existe jamais qu'en apparence. Par conséquent, on peut dire que sur ce point le génie de Grégoire VII se fourvoya, et qu'il fit plus de mal que de bien à son Eglise.

Si, au lieu de dépenser son étonnante activité en des luttes passionnées et stériles, Grégoire VII eût porté ses regards en dehors des limites de l'Europe occidentale, il aurait pu rendre d'immenses services à la société et rendre inutiles les malheureuses expéditions connues sous le nom de *croisades*.

Il avait lui-même, en s'inspirant des pensées de son illustre prédécesseur Sylvestre II, conçu la pensée d'une expédition en faveur de l'Orient chrétien ; mais que pouvait-il faire sans les souverains dont il s'était fait des ennemis, ou qui comprenaient qu'à son égard, ils devaient se tenir dans la plus grande réserve.

Alexis Comnène s'était mis en rapport avec Henri de Germanie ; mais à une époque où ce dernier était en lutte contre les Saxons, contre le pape et contre Robert Guiscard. Si, au lieu de lancer tant d'excommunications inutiles, il eut travaillé à réconcilier Guiscard avec Henri et avec Alexis ; si, en même temps il eut fait appel aux autres souverains occidentaux comme Philippe, roi de France, Guillaume-le-Conqué-

rant, roi d'Angleterre, et aux grands seigneurs qui rivalisaient avec les rois, on aurait pu lever une puissante armée qui aurait refoulé les Turcs dans leur pays d'origine. Ils avaient essayé de pénétrer en Europe par la Russie méridionale. Les Russes, à eux seuls, leur avaient opposé à plusieurs reprises, une barrière infranchissable, et les avaient obligés à demander la paix<sup>1</sup>. Ils s'étaient alors jetés dans l'Asie Mineure, et ravageaient l'empire byzantin. Si une puissante armée fût allée à leur rencontre, le monde chrétien oriental n'aurait jamais été soumis à leur joug, et les Arabes mahométans eux-mêmes auraient été obligés d'abandonner leurs conquêtes. Les croisades n'auraient pas été nécessaires. Grégoire VII avait eu l'idée d'une pareille expédition, mais ses entreprises contre les souverains occidentaux, rendirent inutile une pensée qui l'aurait couvert de gloire et rétabli l'univers chrétien dans son ancienne prospérité. C'est alors qu'on n'aurait pu lui contester son titre d'homme de génie. Mais Grégoire VII ne comprit pas le rôle qu'il aurait pu jouer en de telles circonstances. Il se montrait même, à l'occasion, vis-à-vis des mahométans, d'une tolérance qu'il n'avait pas pour les catholiques. On en trouve la preuve dans une lettre qu'il écrivit à Anzir, roi de Mauritanie. L'Eglise était tombée si bas dans ce pays qu'il n'y restait plus que deux évêques. Comme il faut, suivant les canons, trois évêques pour en consacrer un, on ne pouvait en ordonner. Grégoire VII écrivit à l'archevêque de Carthage pour l'encourager et le prier de lui envoyer à Rome un prêtre respectable qu'il ordonnerait avant de le renvoyer en Afrique<sup>2</sup>. Le prêtre désigné fut Servand. Le choix fut approuvé par Anzir, roi de Mauritanie, qui l'envoya au pape avec des présents.

<sup>1</sup> Nestor. *Chron.*

<sup>2</sup> Greg. *Epist.* 22, 23, liv. I; *Epist.*, 19, liv. III; *Epist.* 20, 23, liv. III.

Grégoire lui en fit des remerciements par une lettre dans laquelle il lui dit : « Nous croyons en un seul Dieu et l'honorons quoique d'une manière différente. Je vous souhaite la béatitude éternelle dans le sein d'Abraham ».

Si Grégoire VII eût traité les rois chrétiens avec autant de tolérance, son pontificat n'aurait pas été rempli par des luttes qui couvrirent l'Europe occidentale de sang et de ruines. La papauté n'aurait pas autant dévié des vieux sentiers de l'orthodoxie, et le monde chrétien aurait revu les jours de son ancienne splendeur.

Grégoire VII était doué d'une activité prodigieuse. Mais grâce à la mauvaise direction qu'il donna à cette activité, il ne fit que du mal aussi bien à l'Eglise occidentale qu'à la société tout entière.

---

### III

Eglises de Rome et d'Italie. — Victor III, pape. — Ses hésitations, leur cause. — Protestation de Hugues de Die, primat de Lyon contre son élection. — Mort de Victor. — Urbain II, élu pape. — Il va en Sicile. — Etat de cette église. — Translation des reliques de saint Nicolas de Myre à Bari. — Eglise d'Espagne. — Eglise d'Allemagne, continuation du schisme. — Eglise d'Angleterre. — Mort du roi Guillaume et de Lanfranc. — Anselme succède à Lanfranc. — Il entre en lutte avec le roi, il quitte l'Angleterre et se rend à Rome. — Ses ouvrages. — Eglise de France. — Yves de Chartres, Geoffroi de Vendôme. — Fondation des Chartreux. — Décadence de Cluny. — Fondation de Citeaux. — Urbain II en France. — Prédication de la première croisade. — Godefroid de Bouillon, roi de Jérusalem. — Mort d'Urbain II.

(1085-1098)

Aussitôt que Grégoire VII fut mort, les hauts personnages qui l'avaient suivi à Salerne, songèrent à lui donner un successeur. Les suffrages tombèrent sur Desiderius (Didier) abbé du Mont-Cassin, le premier que Grégoire avait désigné pour son successeur. On avait convoqué à Salerne tous ceux qui avaient le droit de prendre part à l'élection. Malgré lui, Desiderius fut élu, mais il protesta et refusa la papauté. Les uns ne voyant dans son humilité que le motif de sa résistance ; d'autres y découvrent d'autres raisons. Desiderius, en sa qualité d'abbé du Mont-Cassin, était

un des personnages les plus importants de l'Eglise occidentale. Les papes et les princes se montrèrent très respectueux à son égard et tenaient à avoir son appui. Il avait toujours été très dévoué à Grégoire VII, mais dans une entrevue avec Henri de Germanie, il n'avait pas dissimulé ses tendances à une conciliation que Grégoire VII repoussait avec une énergie qui tenait de la passion. Desiderius n'était donc pas disposé à suivre absolument la même ligne que Grégoire. D'un autre côté, le roi Henri soutenait toujours son anti-pape Wibert de Ravenne. Dès que Grégoire fut mort, Wibert agit en vrai pape et envoya partout des lettres et des légats<sup>1</sup>. Il n'obtint pas beaucoup de succès, mais Henri le soutenait toujours, et ne l'aurait sacrifié que pour un pape qui se serait ouvertement déclaré pour lui. Desiderius, qui connaissait ces dispositions, ne pouvait se prononcer pour Henri sans se susciter des luttes avec les partisans de la politique de Grégoire, avec ceux qui concourraient à son élection. De là sa résolution de refuser la papauté. On sembla l'abandonner ; aussi accepta-t-il de se rendre à Rome pour l'élection du nouveau pape. Nous laissons ici la parole à un historien contemporain<sup>2</sup> : « Vers la fête de Pâques, les évêques et les cardinaux fidèles des diverses provinces de France et de l'Italie septentrionale, se réunirent à Rome. Ils firent aussitôt prévenir de leur arrivée le vénérable abbé Desiderius, lui mandant de venir, en toute hâte, les rejoindre et d'amener les autres évêques et cardinaux, ainsi que Gisulf, prince de Salerne, restés près de lui au Mont-Cassin, afin de procéder tous ensemble à l'élection d'un pape. Desiderius, persuadé qu'on ne pensait plus à lui pour la papauté, fît aussitôt ses préparatifs de voyage et partit pour Rome avec les éminents personnages dont on attendait

<sup>1</sup> Wibert. *Epist. Patrol. Lat.*, t. CXLVIII.

<sup>2</sup> Pet. Diacon. *Chron. Cassin.*

le retour. Le jour même de leur arrivée, une délibération publique et solennelle commença. Desiderius, dont le nom sortait de toutes les bouches, renouvela ses précédents refus et supplia les membres de l'assemblée de porter leurs suffrages sur un personnage qui en fut digne, mais autre que lui. Le clergé et le peuple, évêques, cardinaux essayèrent de vaincre sa résistance ; tous sejetaient à ses pieds, fondant en larmes et le suppliant d'avoir pitié de la Sainte-Église qui avait tant de dangers à supporter et se trouvait sur le point de faire naufrage. Desiderius répondit avec fermeté que jamais il ne consentirait à son élection : « tenez pour certain, disait-il, que si vous me faites violence, je quitterai Rome à la première occasion, et j'irai m'enfermer dans mon monastère du Mont-Cassin. » Vous aurez donc, en pure perte, couvert l'Église romaine de ridicule ».

Le lendemain, jour de la Pentecôte (mai 1086), tous les membres de l'assemblée allèrent de nouveau trouver Desiderius, qui opposa la même résistance à toutes leurs supplications. Ne pouvant le vaincre, ils lui demandèrent de leur désigner celui qu'il jugeait le plus digne d'être élevé au souverain pontificat. Il désigna Odo, cardinal, évêque d'Ostie. On mit cette élection en délibération. Un cardinal s'y opposa en disant que les canons défendaient la translation d'un évêque d'un siège à un autre. Les discussions menaçaient de se prolonger indéfiniment. Alors tous les membres de l'assemblée s'élancèrent sur Desiderius et l'emportèrent dans l'Église de Sainte-Luce, le firent asseoir sur le trône pontifical et lui imposèrent le nom de Victor III. Mais il n'y eut pas moyen de lui faire quitter la chape rouge dont il était revêtu pour lui faire prendre la chape blanche des papes.

L'élection du nouveau pape rencontra à Rome une forte opposition. Une émeute s'ensuivit.

Victor III profita de cette occasion pour quitter Rome

et s'enfuir au Mont-Cassin. Il se dépouilla en route des insignes pontificaux qu'on lui avait imposés et il rentra en simple abbé à son monastère où il resta enfermé jusqu'à la fin de l'année (1086). Il n'en sortit que pour assister à un concile qui se tint à Capoue. Au moment de la clôture de cette assemblée, tous les membres se jetèrent à ses pieds, le suppliant de céder et d'exercer enfin le pouvoir pontifical, dont une première élection l'avait revêtu<sup>1</sup>. Il resta deux jours sans donner de réponse. Il céda enfin aux instances qui lui étaient faites, reprit les insignes pontificaux et marcha vers Rome avec l'armée des princes de Salerne et de Capoue. Les soldats chassèrent de l'Église de Saint-Pierre les partisans de Wibert qui l'occupaient et Victor III fut solennellement intronisé (9 mai 1087). Les oppositions continuèrent; une surtout est très importante, celle de l'ancien légat Hugues de Die, un des quatre personnages que Grégoire avait indiqués comme dignes de lui succéder sur le siège de Rome. Il était devenu archevêque primat de Lyon. Il adressa sa protestation à la comtesse Mathilde; elle était conçue en ces termes :

“ Hugues, serviteur de la Sainte-Église de Lyon à sa très chère sœur en Jésus-Christ, Mathilde, abondante effusion de grâces et de consolations divines.

“ Il vous souvient des lettres pressantes et des nombreux messages qui me furent transmis soit par les cardinaux de la Sainte-Église romaine soit par le bienheureux Anselme de révérendissime mémoire, soit enfin par vos propres envoyés, pour me contraindre à faire le voyage de Rome après la mort du grand pape Grégoire VII. Vous savez également combien s'est prolongé mon séjour en Italie, au détriment de mon ministère épiscopal. Lorsque j'arrivai à Rome, l'élection de l'abbé du Mont-Cassin était un fait

<sup>1</sup> Pet. Diac., *Chron. Cassin.* Bernold, *Chron.*

accompli. De concert avec mes frères et collègues, cardinaux de la Sainte-Église romaine, cédant à un sentiment humain plus qu'à la volonté divine et m'accompagnant à la nécessité des circonstances, je donnai mon assentiment à l'élection. Mais lorsque je me rendis au Mont-Cassin où l'élu s'était déjà retiré, quelles ne furent pas ma consternation, ma douleur, mon repentir, en entendant de sa bouche même le récit des criminelles actions dont sa vie est souillée! Pourrait-on croire, si on ne le lui avait entendu raconter à lui-même, qu'il s'est engagé vis-à-vis du roi Henri à lui faire obtenir la couronne impériale? Qui serait recevable à accuser Desiderius de ce que je vais dire, s'il ne s'en était vanté lui-même comme d'un titre de gloire? Il nous racontait que Henri ne fût jamais venu à Rome et n'eût jamais envahi les domaines de Saint-Pierre, s'il n'eût été encouragé par ses conseils et son influence. Ne semblerait-on pas en démence si l'on se hasardait à soutenir qu'après avoir une première fois encouru pour ses rapports avec le roi excommunié les censures apostoliques portées par le très-bienheureux pape Grégoire VII, Desiderius est retombé une seconde fois sous le lien de l'anathème? C'est pourtant un fait avéré, car en nous parlant du cardinal Atto, archevêque élu de Milan, nominativement excommunié par Grégoire VII et mort dans l'impénitence finale, Desiderius l'appelait toujours le très-bienheureux Atto, ajoutant qu'il ne souhaitait pour lui-même dans la patrie céleste d'autre gloire que la sienne. C'était en présence de tous les évêques et cardinaux qu'il tenait ce langage. Nos frères et collègues Hermann et Bernard qui sont en ce moment près de vous peuvent l'attester, car c'est de leur bouche que je tiens le fait. Combien de fois Desiderius n'a-t-il pas improuvé formellement les décrets de son maître et seigneur le pape Grégoire VII! Quant à sa propre élection, il a dit, redit et répété mille fois qu'elle n'était pas selon Dieu et qu'elle

s'était faite tumultuairement; qu'il ne l'avait point acceptée et qu'il ne l'accepterait jamais; qu'il rendait à l'église romaine toute liberté d'élire un pontife digne et capable, poussant la témérité jusqu'à désigner lui-même les personnages qui lui paraissaient réunir les conditions requises, nommant entre autres l'évêque de Metz, Hérimann, au sujet duquel, vous me l'avez dit vous-même, il crut devoir vous écrire. Mais enfin, puisqu'il refusait de consentir à son élection, nous nous crûmes délivrés, et l'espérance de voir bientôt la promotion d'un pontife légitime nous retint en Italie. En effet, des lettres du vicaire apostolique nous convoquèrent pour le concile de Capoue à l'effet d'élire un pape. J'étais alors à Salerne avec Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille et l'archevêque d'Aix (Pierre II Geoffroi). Tous trois nous fûmes invités au nom de l'Église romaine et de la part du vicaire apostolique par l'évêque d'Ostie, le prince de Salerne et le consul Cencius, à nous rendre à cette assemblée pour y délibérer sur le choix d'un souverain pontife; et nous obéîmes sans retard. Or, le duc Roger, jeune et sans expérience, s'était laissé circonvenir par le prince Jordano. Venu avant nous à Capoue, il avait promis son concours aux partisans de Desiderius. Celui-ci, dès la première session du concile, affecta de repousser la papauté en termes emphatiques et avec des gestes étudiés, *mollibus et gestuosis repulsionibus*. Ce n'était qu'une habile manœuvre pour provoquer les supplications des évêques ses fauteurs et du prince de Salerne. Nous n'en étions nullement dupes, et pendant que les partisans de Desiderius prodiguaient près de lui les supplications et les prières, nous avisions avec l'évêque d'Ostie, le moine Guitmond et quelques autres personnages, aux moyens de déjouer l'artifice. Au moment donc où l'abbé allait céder à cette douce violence et reprendre les insignes pontificaux tant de fois repoussés par lui, élévant la voix en pleine assem-

blée et protestant contre la versatilité de cet homme, nous déclarâmes qu'avant de consentir à sa promotion, nous demandions une enquête canonique sur des faits compromettants pour son honneur et pour la dignité pontificale, venus à notre connaissance depuis la première élection. A ces mots, Desiderius laissa percer un sentiment d'indignation et répondit qu'il ne voulait ni se soumettre à une enquête ni accepter le pontificat. Secouant ses deux mains, il sortit de l'assemblée, nous laissant toute liberté d'élire qui bon nous semblerait. Cependant le moine Guitmond, par le conseil de l'évêque d'Ostie, prenait la parole pour déclarer que Desiderius était irrégulier, qu'il ne pouvait à aucun titre devenir pape parce qu'il avait durant plus d'une année vécu sous le lien des censures fulminées par le seigneur apostolique Grégoire VII contre tous ceux qui entretenaient des rapports avec les excommuniés. Après ce discours, la nuit étant venue, l'assemblée se sépara. Mais pendant que nous retournions chacun dans nos demeures, le duc Roger, l'évêque d'Ostie avec les autres évêques et cardinaux romains se rendirent près de Desiderius. Le duc insistait surtout pour qu'on procédât au sacre d'un clerc nommé Alfano, récemment élu à l'archevêché de Salerne; mais l'évêque d'Ostie résistait à cette requête et Desiderius n'osait pas le contredire, car cet Alfano était un ambitieux notoire. Le duc irrité de ce refus les quitta pour rentrer dans son palais. Désolé de cette disgrâce et sachant bien que sans l'appui du duc il ne pourrait jamais obtenir la papauté, Desiderius lui envoya au milieu de la nuit, pendant que tout le monde dormait dans la ville, un message pour le prier de revenir. Roger accourut, il promit à Desiderius de le faire pape et Desiderius lui promit de faire sacrer son archevêque de Salerne. En effet le lendemain, dimanche des Rameaux, le sacre d'Alfano eut lieu sur l'ordre de Desiderius, sans qu'aucun des cardinaux ni des évêques osât produire

la moindre réclamation. Ce même jour, après le repas et la sieste qui le suivit, lorsque Desiderius, le duc Roger et le prince Jordano se rendirent à la cathédrale, quel ne fut pas notre étonnement de voir l'abbé reprendre sans nous consulter la chape blanche et les autres insignes du pontificat? C'était l'exécution du pacte nocturne et la récompense du sacre conféré le matin à Alfano. L'évêque d'Ostie, qui jusque-là avait marché avec nous dans le chemin de la justice, voyant que l'armée du prince Jordano se mettait en route pour escorter Desiderius à Rome et craignant pour sa propre dignité s'il refusait son ministère au sacre qui allait avoir lieu, fit volte-face, *conversus est in die belli*. Oubliant tous les engagements contractés envers nous, ô honte! il fit sa paix avec Desiderius et lui rendit hommage et obéissance comme à un pape légitime. »

La comtesse Mathilde se déclara en faveur de Victor III, et ne tint aucun compte de la lettre de l'archevêque de Lyon.. Cependant les faits qui y étaient relatés avaient bien leur importance.

Elle se rendit à Rome et adressa à Victor III un message<sup>1</sup>, pour le prier de la rejoindre et de lui accorder la faveur de ses entretiens. Victor était malade et hors d'état de faire la route à pied. Il monta sur un navire et arriva à l'embouchure du Tibre. Il se rendit de là à Rome, où la comtesse Mathilde et son armée de Toscans lui firent un accueil triomphal. Mais bientôt le bruit se répandit que le roi Henri marchait sur Rome. Le pape et la comtesse Mathilde furent abandonnés de la plupart des Romains, et n'eurent d'autre ressource que de s'enfermer au Château Saint-Ange. Victor sortit de cette forteresse aussitôt qu'il le put, et retourna au Mont-Cassin. Quelque temps après il assembla un concile à Bénévent et y prononça ce discours :

<sup>1</sup> Pet. Diac., *Chron. Cassin.*

“ Votre dilection sait, bien aimés frères et coévêques, et l'univers entier connaît les persécutions qu'a subies de nos jours le siège romain dont l'autorité de Dieu lui-même m'a constitué le serviteur. Les coups de marteau des banquiers simoniaques n'ont cessé de le frapper. Il y eut un moment où l'on crut que la colonne du Dieu vivant allait s'écrouler, le filet du souverain Pêcheur se rompre et disparaître sous l'effort de la tempête dans les profondeurs des flots soulevés. Ce fut quand, du vivant du pape Grégoire VII, mon prédécesseur de sainte mémoire, l'hérésiarque Wibert, ce précurseur de l'Antechrist, porte-étendard de Satan, envahit l'Église romaine et s'assit comme l'abomination de la désolation sur la chaire du prince des apôtres. Maintenant encore il continue à fouler aux pieds, à tuer, à déchirer les brebis fidèles du Christ. Instigateur de tous maux, persécuteur, calomniateur effronté, quelles injures, quelles infamies n'a-t-il point accumulées contre le grand pontife Grégoire ! Quelles calamités, quelles persécutions sanglantes, quels crimes sans nombre n'a-t-il point provoqués ! Chef de toutes les conjurations, c'est lui qui déchaîna dans Rome les émeutiers dont il soudoya l'horrible concours. Ainsi il parvint à expulser le grand pape ; ainsi parjure et simoniaque, il osa, lui excommunié et voué à la damnation éternelle, prononcer contre le saint pontife une sentence de déposition sacerdotale. Jamais dans toute la suite des siècles pareil attentat ne s'était vu. L'empire romain, toutes les nations, tous les royaumes s'ébranlèrent à la voix d'un apostat pour combattre le plus saint et le plus grand des pontifes. La ville de Rome fut inondée de sacrilèges, de meurtres, de parjures et de crimes. Elle devint le foyer de toutes les conspirations, le théâtre de tous les débordements, de tous les forfaits. Nouveau Simon dont il reproduit la perfidie et l'avarice sacrilège, Wibert appela à son aide les armées impé-

riales, il convoqua dans le monde entier toutes les hordes disponibles de scélérats et de pillards pour l'aider à consommer son exécrable attentat. Sans nul souci des préceptes évangéliques, des anathèmes prononcés par les prophètes de l'ancienne loi et par les apôtres de la loi nouvelle, au mépris des règles canoniques et des constitutions pontificales, sans aucun jugement préalable des cardinaux ni des évêques, sans aucun suffrage du clergé romain, sans aucun concours du peuple fidèle, il s'installa sur le siège apostolique et se fit dans la sainte Église romaine le chef de toute iniquité, malice et perdition. Quelque temps après, la clémence du Dieu tout-puissant appela à la béatitude éternelle le pontife Grégoire, illustré par tant de travaux, de luttes et d'héroïques combats. Il se produisit alors un concert unanime des cardinaux, des évêques de toutes les provinces, du clergé et du peuple romain, pour contraindre notre humble personne, *nostram parvitatem*, et nous promouvoir, malgré nos refus persévérandts et notre résistance obstinée, sur le siège apostolique. Mais Wibert n'a point cessé sa persécution. Sans craindre le jugement de l'empereur éternel, il continue à immoler les brebis que le Christ, notre divin maître, a rachetées au prix de son sang. En conséquence, par l'autorité du Dieu vivant, au nom des bienheureux apôtres Pierre et Paul et de tous les saints, nous le déclarons déchu de tout honneur et office même sacerdotal ; nous le retranchons de la communion de l'Église et l'enchaînons sous le lien de l'anathème. — Vous savez encore, frères bien-aimés, et le fait n'est que trop notoire, les ruses et les trames ourdies contre ma personne par l'archevêque Hugue de Lyon et par Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille. Dominés l'un et l'autre par un esprit d'ambition et d'orgueil, ils convoitaient dans l'ombre l'honneur du pontificat suprême. Quand ils ont vu s'évanouir leurs sacrilèges espérances, ils n'ont

pas craint d'arborer dans la sainte Église l'étendard d'un nouveau schisme. Et pourtant Richard était à Rome lors de notre élection ; il avait prêté son concours le plus actif aux autres cardinaux et évêques qui en prirent l'initiative. Hugue n'arriva que plus tard, mais il se prosterna à nos pieds, versant des larmes de tendresse, nous rendant hommage comme à un pontife légitime et sollicitant de nous la faveur qui lui fut accordée d'être maintenu dans sa charge de légat apostolique en France. Tant qu'ils nous voyaient, dans le sentiment de notre indignité et de notre faiblesse, repousser l'élection faite ou sanctionnée par eux, ces deux personnages redoublaient d'instances et de supplications pour nous déterminer à accepter le fardeau et à faire le sacrifice de nos répugnances personnelles à l'intérêt général et au bien de l'Église. Mais dès qu'ils nous virent céder, leur ambition longtemps contenue éclata comme la flamme trop condensée déborde de la fournaise. Voyant tous leurs frères et les nôtres s'opposer unanimement au scandale qu'ils voulaient soulever, ils se séparèrent à l'instant de leur communion et de la nôtre. En conséquence nous vous enjoignons, par notre autorité apostolique, de cesser tout rapport avec eux et de ne communiquer d'aucune sorte avec des personnages qui se sont volontairement séparés de la communion de l'Église romaine. « Qui-conque agit de la sorte, dit le bienheureux docteur Ambroise, doit être tenu pour hérétique<sup>1</sup>. »

Après cette allocution, le pontife formula les décrets suivants : « Nous statuons que quiconque recevra de la main d'un laïque l'investiture d'un évêché ou d'une abbaye, ne pourra jamais être admis au rang des évêques ou des abbés, ni recevoir de personne l'obéissance due à ce double titre. Nous lui interdisons la grâce du bienheureux Pierre et l'entrée de l'Église

<sup>1</sup> Bernold, *Chron.*

jusqu'à ce que, venu à récipiscence, il ait abandonné le titre obtenu par son ambition et sa désobéissance, crime assimilé par l'Écriture à une véritable idolâtrie. Nous établissons la même pénalité pour les investitures qui concernent les bénéfices ecclésiastiques d'ordre inférieur. — Tout empereur, roi, duc, marquis, comte ou autre laïque constitué en dignité, qui oserait conférer l'investiture d'un évêché, d'une abbaye ou de quelque titre que ce soit, encourrait la même excommunication. C'est la doctrine que les trois cent dix-huit pères du concile œcuménique de Nicée formulèrent en ces termes : « Et celui qui donne, et celui qui reçoit par simonie, qu'il soit anathème ! » Après la promulgation de ces ordonnances, qui renouvelaient et confirmaient toutes celles du grand pape Grégoire VII, le pape Victor, s'adressant à la foule des fidèles qui se pressait dans l'enceinte sacrée, conclut en ces termes : « Lorsque vous communiquez avec des évêques, des abbés, des prêtres ou des clercs simoniaques, lorsque vous assistez aux offices célébrés par eux et unissez vos prières aux leurs, vous encourez l'excommunication qui les frappe. Les tenir pour des pasteurs légitimes, c'est une grave erreur. Ne recevez les sacrements de pénitence et d'eucharistie que de la main des ministres catholiques. Et s'il ne s'en trouve point à votre portée, tenez pour certain qu'il vaut mieux vous abstenir du sacrement eucharistique que de le recevoir d'une main hérétique. La communion spirituelle avec Dieu est mille fois préférable à une communion visible qui vous constituerait dans l'excommunication. « Nul accord ne saurait exister entre le Christ et Bélial, dit l'apôtre : il n'y a point de rapport du fidèle avec l'infidèle. » Or, tout hérétique est un infidèle ; les simoniaques sont des hérétiques ; donc ils sont des infidèles. » Ainsi parla le pontife, reprend le chroniqueur. Tous les évêques acclamèrent sa voix apostolique. Son discours et les décrets promulgués

furent soigneusement écrits, et l'on en transmit des exemplaires à toutes les Églises d'Orient et d'Occident<sup>1</sup>.

Victor III mourut peu de temps après. Revenu au mont Cassin après la clôture du concile de Bénévent, reprend le chroniqueur, il prit ses dispositions pour mourir. S'étant fait porter dans la salle capitulaire, il formula une sentence d'anathème contre quiconque parmi ses successeurs oserait vendre, échanger ou aliéner les domaines de l'abbaye. Il prononça la même excommunication contre tout moine qui sans l'aveu de l'abbé ferait une charte ou libelle de donation, déclarant que tous les actes de ce genre devraient être considérés comme nuls et non avenus. Il fit ensuite procéder en sa présence et devant tous les évêques et cardinaux à l'élection d'un nouvel abbé. Tous les suffrages se portèrent sur le diacre romain Oderisi, qui exerçait alors la fonction de prévôt du monastère. Victor III lui donna de ses mains l'investiture abbatiale. Appelant alors tous les cardinaux et évêques, il leur recommanda de se conformer pour l'élection du futur pape aux intentions déjà manifestées par Grégoire VII et de porter leurs suffrages sur Odon d'Ostie. Ce dernier était présent, le pape le prit par la main et le présentant à l'assemblée : « Voilà celui que vous devrez choisir, dit-il, et constituer à ma place dans le gouvernement de la Sainte-Eglise. Ayant ainsi prévu et réglé toutes choses il se fit creuser une tombe dans la crypte placée sous l'abside de l'église abbatiale et trois jours après, il émigra heureusement vers le Seigneur (1087). »<sup>2</sup>

Ce fut pendant le court pontificat de Victor III que les reliques de saint Nicolas, évêque de Myre en Lycie, furent apportées à Barri par des commerçants Nordmans de l'Italie méridionale. Saint Nicolas qui avait assisté

<sup>1</sup> Pet. Diac., *Chron.*

<sup>2</sup> Pet. Diac., *Chron. Cassin.*

au premier concile œcuménique jouit, aussitôt après sa mort, d'une grande réputation de sainteté, non seulement en Orient, mais en Occident<sup>1</sup>. Des Nordmans étant allés en Orient pour leur commerce, résolurent d'enlever les reliques du saint enfermées dans un tombeau situé à peu de distance du rivage. Ils réussirent dans leur entreprise. Dès que les reliques, reçues avec respect par le clergé, furent placées dans un reliquaire, le bruit s'en répandit dans toutes les Églises occidentales, et le pèlerinage de Saint-Nicolas devint un des plus célèbres et des plus fréquentés.

Avant de mourir, Victor III avait désigné le cardinal Odon d'Ostie pour son successeur. Les cardinaux qui se trouvaient auprès de lui convoquèrent à Terracine tous ceux qui avaient des droits dans l'élection papale. La comtesse Mathilde envoya de son côté une lettre de convocation. Les partisans de Wibert et du roi Henri de Germanie mirent tout en œuvre pour leur barrer les chemins et les empêcher de se rendre à la convocation. Plusieurs cependant trouvèrent moyen de surmonter les obstacles, et l'assemblée de Terracine put avoir lieu le 8 mars 1088<sup>2</sup>. On y élut, à l'unanimité, après quelques jours de délibérations, le cardinal Odon, évêque d'Ostie, malgré sa résistance. On le porta à l'autel dédié à Saint-Pierre, et il y célébra la messe avec grande solennité.

Odon était Français et appartenait à la noblesse de Champagne. Il était né à Châtillon-sur-Marne. Il se fit moine dans sa province, mais Manassès, archevêque de Reims, l'ayant persécuté, il se retira à Cluny d'où il alla à Rome. Il fut nommé évêque-cardinal d'Ostie et se montra très dévoué à Grégoire VII qui le désigna parmi les quatre qu'il jugeait dignes de lui succéder. Sur ces quatre deux étaient morts, Victor III et

<sup>1</sup> V. Théoph. Surius et Bolland, 9 mai; Usuard, *Martyrol.*

<sup>2</sup> Pet. Diac. *Chron.* Cassin; Bertold. *Chron.*

Anselme de Luques, un des plus ardents adversaires de Wibert. Le quatrième, Hugue de Die, devenu prieur de Lyon, s'était aliéné les cardinaux par sa lettre à la comtesse Mathilde contre Victor III. Restait donc Odon que Victor avait indiqué comme son successeur.

Odon prit le nom d'Urbain II. Dès le lendemain de son élection il écrivit<sup>1</sup> une Encyclique à tous les catholiques pour leur notifier son élévation au trône pontifical et les avertir qu'il suivrait la même ligne de conduite que Grégoire VII. Il écrivit une lettre particulière à l'évêque de Salzburg et aux autres évêques d'Allemagne, aux évêques de la province de Vienne, à Hugue, abbé de Cluny, sur les luttes qui existaient entre le siège romain et Henri de Germanie. Si nous en croyons le chroniqueur Sigebert de Gemblours<sup>2</sup>: « En haine de l'empereur et de Clément III (Wibert), dit-il, Odon, ancien moine de Cluny, puis évêque d'Ostie, fut créé pape sous le nom d'Urbain II. Ce fut pour l'Église une aggravation de scandales et, pour le royaume, une nouvelle source de discordes. La division entre le sacerdoce et l'empire ne fit que s'accentuer. Urbain II excommuniait ses adversaires, mais personne ne prenait au sérieux des anathèmes évidemment nuls. Il les lançait au gré de ses passions, sans s'inquiéter de l'énorme abus qu'il commettait en profanant ainsi le pouvoir divin de lier et de délier donné par le Seigneur à Saint-Pierre. Oui, n'en déplaise à tous les gens de bien qui ne seraient pas de mon avis, je déclare que la seule hérésie, le seul schisme qui aient troublé nos malheureux jours, *ce sont l'hérésie et le schisme des papes* »<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Urban. *Epist. ap. Labb. Conc. t. X*; Bertold. *Chron.*

<sup>2</sup> Sigeb. Gemb. *Chron.*; *Epist. Leodiens. ap. Labb. Conc. t. X.*

<sup>3</sup> Qu'on nous permette de rapprocher cette phrase d'un chroniqueur du moyen-âge des titres de deux de ses ouvrages : *La Papauté schismatique* et *la Papauté hérétique*.

Sigebertrédigea, à la même époque, une lettre collective du clergé de Liège, dans laquelle on lit : « Hildebrand, dévoré d'une ambition insatiable, est le premier pape qui ait osé excommunier et déposer un roi. *Odoard* (ainsi appelé par dérision) l'a imité dans ses excès. Un autre chroniqueur<sup>1</sup> dévoué aux papes, contredit ainsi Sigebert : « Les fidèles de Saint-Pierre, dans toute la Germanie, accueillirent avec un pieux enthousiasme les paroles d'Urbain II. Des conversions éclatantes eurent lieu au sein du schisme. »

Cependant le schisme subsistait et Wibert était reconnu comme pape légitime par de très nombreux partisans dans toutes les Églises occidentales. Il s'était fixé de nouveau à Rome. Au lieu de se rendre dans cette ville, Urbain II visita les Églises de l'Italie méridionale. Il y avait dans ces Églises et en Sicile beaucoup d'orthodoxes qui reconnaissaient toujours la haute juridiction du patriarche de Constantinople. Parmi eux, quelques-uns, sans renoncer à l'orthodoxie, subissaient plusieurs usages des latins au milieu desquels ils vivaient. Ils se servaient en particulier de pain azyme pour la célébration de la sainte liturgie. Le patriarche, par l'intermédiaire de l'empereur Alexis Comnène, leur défendit de se servir de ce pain azyme. Depuis Michel Celurarius cette question avait pris beaucoup d'importance. Si les Églises latines s'étaient toujours servies de pain azyme, comme le soutiennent certains érudits, ce pain était analogue à celui des juifs et était véritablement du pain. Mais lorsque Michel Cerularius protesta, le pain azyme des latins n'était plus que de la farine délayée dans l'eau et pressée entre deux fers chauds. Un tel pain pouvait-il servir à la consécration ? Il n'est donc pas étonnant que les orthodoxes aient attaché tant d'importance à cette question et qu'ils aient défendu à leurs frères

<sup>1</sup> Gauf. de Malaterra, *Hist. sicul.*, liv. IV.

de suivre l'usage latin. Urbain II voulait qu'on leur laissât la liberté de la suivre : « le seigneur apostolique, dit un historien<sup>1</sup>, avait envoyé à Constantinople, en qualité de légats du Saint-Siége, Nicolas, abbé de Grotta-Ferrata et le diacre Roger. Entre autres exhortations paternelles qu'il les chargeait de transmettre à l'empereur Alexis, ils devaient le prier de laisser aux prêtres et aux fidèles du rite latin la liberté d'user de pain azyme pour la célébration de la messe. L'empereur accueillit les exhortations du pape avec bienveillance. Il remit aux légats une lettre officielle écrite en lettres d'or pour inviter Urbain II à se rendre lui-même à Constantinople, avec ses cardinaux et ses théologiens, pour y présider un concile œcuménique dans lequel on discuterait à fond les questions controversées entre les grecs et les latins : « la décision, disait-il, sera définitive, l'Église de Dieu sera de nouveau unie; il n'y aura plus de divergences, ni sur la foi ni sur les rites. » Pour ce qui le concernait, il déclarait qu'il était dans la ferme volonté d'assurer la liberté des discussions et de s'y conformer dès qu'elles seraient admises. Enfin, il fixait au pape un délai d'un an et demi pour préparer la tenue du concile. Urbain II voulut prendre les conseils de Roger, frère de Robert-Guiscard, qui achevait alors la conquête de la Sicile sur les mahométans. Roger et le pape eurent une longue entrevue. Le sentiment de Roger fut que le pape devait se rendre à Constantinople. Le pape n'y put consentir et se dirigea sur Rome quoiqu'elle fut occupée par Wibert. Il avait sollicité les secours de la comtesse Mathilde, et il avait dans la ville de nombreux partisans<sup>2</sup>.

Pendant son pontificat, Urbain II nomma un grand nombre d'occidentaux sur les sièges occupés aupara-

<sup>1</sup> Bertold. *Chron.*

<sup>2</sup> Domnizo, *vit. Mathild.*; Gauf. de Malaterra, *Hist. sicut.*

vant par des évêques orthodoxes. Il commença ainsi l'œuvre schismatique qu'Innocent III accomplit, comme nous le dirons plus tard.

On ne peut être étonné, que Urbain II ait décliné, les avances de l'empereur Alexis pour la tenue d'un concile œcuménique. Il savait bien que les discussions ne tourneraient pas à l'avantage des latins, et que les grecs opposeraient aux innovations latines dont les dates étaient bien connues, leur immobilité dans les doctrines et les rites enseignés par les conciles et les Pères, depuis l'origine du christianisme. Le pape ne pouvait accepter la discussion sur une telle base. Sa prétendue autorité elle-même n'aurait pu être soutenue au nom de la tradition catholique et aurait été condamnée.

Urbain II étant à Rome, reçut du roi d'Espagne, Alphonse VI, par l'entremise de Bernard, archevêque de Tolède<sup>1</sup>, des plaintes contre le cardinal Richard de Marseille, que Grégoire VII avait envoyé en Espagne à titre de légat: Alphonse s'était emparé de Tolède sur les Maures et le pape rétablit cette antique Église dans tous les droits qu'elle avait possédés. Bernard fut donc reconnu comme primat de toute l'Espagne. Les Maures étaient en décadence dans ce pays dont ils avaient été les maîtres pendant plusieurs siècles.

Urbain II, pour être agréable au roi Alphonse VI, donna le pallium à Bernard et le nomma son légat à la place de Richard. Le pape s'occupa, en outre, de quelques affaires ecclésiastiques d'Espagne, et particulièrement de la liturgie mozarabique dans la province de Tolède. Cette antique et vénérable liturgie avait été abolie à l'instigation de Grégoire VII dans les provinces que les princes chrétiens avaient conservées ou conquises sur les Maures. Mais à Tolède et dans les provinces soumises aux Maures, on l'avait conservée.

<sup>1</sup> Roderic. *De Reb. Hisp.*; Urban. *Epist.*

Alphonse VI s'étant emparé de Tolède, souleva aussitôt la question de la liturgie, pour être agréable au pape. Un annaliste espagnol<sup>1</sup>, dit à ce sujet : « Le fait se produisit avant la révocation du légat Richard. Il produisit une véritable émeute. Le roi, le primat Bernard et le légat Richard voulaient imposer le rit romain. Au jour indiqué pour la discussion de cette grave mesure, le clergé, la milice, toute la population opposèrent une résistance invincible, déclarant qu'ils ne laisseraient pas changer l'office. De son côté, le roi éclata en menaces, sa fureur grondait comme un tonnerre. On prétend que dans son zèle pour le rit romain, il obéissait aux suggestions de sa femme, la reine Constance. Les opposants ne céderent pas et les chevaliers décidèrent qu'on ne pouvait vider cette querelle qu'en champ clos. Deux champions furent choisis, l'un par le roi pour le rit romain, l'autre par la milice et le peuple pour le rit de Tolède. Le chevalier du roi fut vaincu ; la milice et le peuple portèrent le vainqueur en triomphe. L'épreuve par les armes ayant été jugée insuffisante par le roi, et l'agitation continuant parmi le peuple, on convint d'avoir recours à l'épreuve par le feu. On alluma donc un bûcher et l'on y jeta un exemplaire de l'office romain et un autre de l'office de Tolède. Ce dernier sortit sain et sauf des flammes, tandis que le livre romain fut entièrement réduit en cendres. Le peuple poussa des cris de joie et de louanges envers Dieu. Mais le roi n'en persista pas moins dans sa résolution, et il imposa l'office romain, d'où est venu ce proverbe : « Quand les rois veulent, les lois s'en vont ». Depuis cette époque, continue le chroniqueur espagnol, le rit romain, qui n'avait jamais été reçu chez nous, ni pour le psautier ni pour le reste de l'office, fut mis en usage en Espagne, bien que, dans quelques monastères, on ait conservé encore

<sup>1</sup> Roderic. *De Reb. Hispan.*

pendant quelque temps l'office de Tolède et qu'on le suive encore dans quelques églises cathédrales et dans quelques couvents ».

Le chroniqueur qui a laissé ce récit est Rodrigue, qui fut archevêque de Tolède, qui était très rapproché des faits qu'il raconte et qui était en position de les bien connaître<sup>1</sup>.

Urbain II avait moins de succès du côté de l'Allemagne et de Wibert. Les Saxons avaient renoncé à la lutte et avaient reconnu Henri pour roi. Pendant que Wibert était absent de Rome, Urbain y avait tenu un concile<sup>2</sup> dans lequel il avait renouvelé les excommunications de Grégoire VII, mais Wibert arriva de nouveau à Rome et y tint aussi un concile dans l'église du Vatican. Il cita à comparaître dans son concile Urbain et ses partisans. Voici l'Encyclique qu'il adressa à l'univers catholique pour exposer ce qu'il avait fait en ce concile<sup>3</sup> :

“ Clément évêque serviteur des serviteurs de Dieu à tous ses frères orthodoxes, archevêques, évêques, abbés, et à tous les ordres de la Sainte-Eglise, salut et bénédiction apostolique. — Quelles et combien pestilentes ont été de nos jours les inventions de l'esprit du schisme pour désoler l'Eglise de Dieu ! que de peuples, sans doute en punition de nos péchés, n'a-t-il point infectés de ses erreurs ? votre fraternité ne le sait que trop. Le poison s'est infiltré du chef à tous les membres ; vous en avez constaté les redoutables effets sur les fidèles soumis à votre juridiction : malgré vos combats et vos généreux efforts, il a pénétré jusqu'à la moëlle dans le corps social. En présence de ce péril urgent, pour empêcher la barque de Saint-Pierre assaillie par tant d'orages d'être entièrement submergée, recourant aux armes dont nos pères ont fait usage

<sup>1</sup> Roder. *De Rebus Hispan*, liv. VI.

<sup>2</sup> Urban. *Epist.*; Bert. *Chron.*

<sup>3</sup> Wibert. *Epist.*, VI.

pour la défense de la foi chrétienne, nous avons convoqué de diverses provinces les évêques, les abbés et grand nombre d'honorables personnages, *et quamplures honestos viros*, en un synode tenu à la basilique de Saint-Pierre. Réunis sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, nous avons amplement discuté les dogmes impies, récemment imaginés pour la perversion des âmes, et nous croyons devoir porter à la connaissance de votre fraternité le résultat de nos délibérations, afin qu'avec l'aide de Dieu vous puissiez avec plus d'énergie et de vigilance combattre les nouvelles erreurs. Une clamour unanime s'est élevée tout d'abord contre la monstrueuse présomption des dogmatiseurs actuels qui enseignent, au mépris de la majesté impériale, que le parjure est un devoir et que les fidèles ont l'obligation de violer les serments faits à l'empereur. Cette erreur fut en effet la racine et le point de départ de tous les désordres et de tous les crimes. Nous avons voulu la traiter à fond, en démontrer les faux principes et les funestes conséquences. Tout d'abord, nous avons improuvé et cassé la sentence d'excommunication portée contre l'empereur. Les saints canons et les lois humaines elles-mêmes nous ont fourni en abondance des textes qui en démontrent péremptoirement la nullité. Mais sans entrer dans un détail qui deviendrait infini, il nous a paru suffisant d'établir comme des axiomes indiscutables les trois règles disciplinaires relatives à l'excommunication. Nul ne peut être valablement excommunié s'il n'a d'abord été cité dans les formes canoniques, et s'il n'a été entendu dans ses défenses par un tribunal compétent après débat contradictoire. Enfin, s'il s'agit d'un accusé qu'on aurait préalablement dépouillé de ses droits, biens ou prérogatives, il doit d'abord y être réintégré avant de pouvoir être cité et juridiquement entendu. Le concile de Nicée a sanctionné sous forme de canons inviolables les deux premiers axiomes. Voici ses paroles : « Que

nul pontife ne soit assez présomptueux pour prononcer une sentence, même sur des faits avérés et constants, sans débat contradictoire. » — « Que les juges ecclésiastiques ne portent point de sentence, même après débat judiciaire, contre un absent. En pareil cas leur sentence serait nulle. » Saint-Augustin, au livre *de Pœnitentia*, déclare de même qu'on ne saurait lancer validement une sentence d'excommunication « si le coupable n'a point été convaincu, ou par un aveu volontaire, ou par un jugement contradictoire, devant un tribunal soit ecclésiastique, soit laïque. » Saint-Augustin dit encore, ce qui d'ailleurs est élémentaire en droit canonique : « Si l'accusé a été avant jugement dépouillé de ses droits ou privilèges, aucune condamnation ne peut l'atteindre tant qu'il n'aura pas d'abord été remis en possession de ces mêmes privilèges ou droits. » Telles sont les autorités canoniques dont les textes irréfragables furent mis sous les yeux des pères de notre synode. Elles prouvent jusqu'à la plus claire évidence l'injustice des sentences portées contre le seigneur empereur. On commença par le dépouiller de toute autorité et prérogative royale, sans aucune espèce de débat contradictoire. Puis on poussa l'audace au point de le frapper d'excommunication, sans qu'il eut été préalablement cité ni entendu. En conséquence, d'après le jugement unanime du synode, nous avons rendu un décret qui flétrit comme ils le méritent de pareils excès, et défend à quelque personne que ce soit d'oser jamais détourner les sujets du service du seigneur empereur ou le détacher de sa communion. Notre décret, appuyé sur l'autorité de Saint-Augustin, est ainsi conçu : « Si quelqu'un se parjure en violent le serment prêté à son roi et seigneur, si par ruse ou violence il trouble le royaume et entre dans quelque complot contre le souverain, il se rend coupable d'un sacrilège, puisqu'il porte la main sur le christ du Seigneur ; qu'il soit donc anathème.

S'il est laïque, qu'il soit privé de la communion toute sa vie, à moins qu'il ne fasse une satisfaction suffisante, c'est-à-dire que, déposant les armes, il quitte le siècle pour entrer dans un monastère et yachever ses jours dans la pénitence. S'il est évêque, prêtre ou diacre; qu'il soit publiquement dégradé. » Après cette première et capitale décision, nous avons dû résuster les erreurs professées par les sectaires au sujet du ministère ecclésiastique et de l'administration des sacrements. Dans leur orgueil blasphématoire et sacrilège ils osent déclarer nul le sacrement du corps et du sang de Notre-Seigneur, consacré par d'autres ministres que ceux de leur secte ; ils étendent la même nullité à tous les actes du ministère épiscopal ou sacerdotal, à la confection du saint chrême, à toutes les consécrations, ordinations et bénédictions faites par d'autres que par eux. Le pain descendu du ciel, principe de toute vie, fondement de notre salut, devient suivant eux une souillure ; l'eau du baptême sanctifiée par les prières sacerdotales, les bénédictions et l'effusion du chrême, loin de régénérer les âmes, leur ajoute d'après eux une tache nouvelle, quand ces sacrements sont administrés en dehors de leur secte. Conséquents avec cette doctrine erronée, ils réitèrent les ordinations, les consécrations d'églises, le baptême et la confirmation des enfants, en un mot toutes les cérémonies et administrations de sacrements faites en dehors d'eux. Après avoir longuement examiné ces diverses erreurs, nous les avons condamnées et nous joignons ici les textes des saints pères qui établissent à ce sujet la vérité de notre foi. »

« Quand l'assemblée eut pris connaissance des maximes empruntées aux ouvrages des saints pères, nous jugeâmes à propos de faire appel à la synagogue de Satan et de citer ses chefs à notre saint synode, pour qu'ils eussent à rendre compte de leur impiété, non point que nous les jugions dignes d'être entendus,

car dans les précédents conciles nous les avions déjà exclus de notre communion, mais dans l'espoir de les ramener à l'unité et de rétablir la paix au sein de l'Église si cruellement déchirée par eux. Nos curseurs allèrent donc leur remettre de notre part une lettre dont voici la teneur : Clément évêque serviteur des serviteurs de Dieu à Odo, jadis connu sous le titre d'évêque d'Ostie, et à ses adhérents, ce qu'ils méritent. — Bien que vous vous soyiez vous-mêmes rendus indignes d'être admis à une audience synodale, puisque, tant de fois cités aux divers conciles de la sainte église romaine, vous avez toujours refusé d'y comparaître et que pour ce fait vous ayiez été frappés d'excommunication, cependant afin de mettre un terme aux murmures du peuple séduit par vos erreurs, nous vous enjoignons en vertu de l'autorité apostolique de vous présenter au concile qu'avec l'aide de Dieu nous célébrons en ce moment dans la basilique du bienheureux Pierre, vous garantissant à cet effet la sécurité personnelle la plus complète, et vous citant à rendre compte devant le synode de la perturbation dans laquelle vous avez jeté la Sainte-Église. »

“ Odo et ses sectateurs, sans nul respect de Dieu ni des hommes, ne voulurent point entendre nos envoyés et refusèrent même de recevoir nos lettres. Cachés comme des serpents dans leur tanière, ils sifflent dans l'ombre, ils aiguisent leur langue venimeuse, pour lancer le poison qui tue les âmes imprudentes et simples. Quels torrents de sang leurs prédications n'ont-elles pas fait répandre dans les deux royaumes d'Italie et d'Allemagne ? que d'églises en ruines ! que de veuves et d'orphelins ! Voilà leurs œuvres : les cris de douleur poussés par leurs victimes dans toute l'étendue de l'empire romain les dénoncent à la malédiction du monde. Le saint concile les a frappés d'anathème. Il nous a demandé ensuite de sévir avec une juste rigueur contre les simoniaques qui ont

transformé l'Église de Dieu en une grotte de voleurs, nous priant de tirer le glaive du bienheureux Pierre pour trancher la tête renaissante de cette hérésie, déjà tant de fois condamnée par les saints pères. En conséquence, par notre autorité apostolique nous interdisons désormais d'imposer les mains à qui que ce soit en exécution d'un pacte simoniaque. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, pareil trafic se renouvelait, le consécrateur serait déchu à perpétuité de sa charge et l'ordonné ne pourrait exercer les fonctions auxquelles il aurait été injustement promu. Un autre point a fixé encore notre attention et nous ne saurions le passer sous silence. Les murmures du peuple contre la clérogamie vont chaque jour en augmentant. Il nous a donc paru utile de vous en entretenir. Avertissez avec toute la diligence requise les ministres des autels de vivre conformément aux canons, de garder inviolable la pureté sans laquelle, au témoignage de l'apôtre, ils ne sauraient plaire à Dieu; afin que la régularité de leurs mœurs leur attire la considération publique et fasse taire les insolents propos du peuple. Quant aux laïques qui refuseraient d'entendre la messe célébrée par des prêtres pécheurs, osant ainsi témérairement prévenir la sentence apostolique au préjudice de ces prêtres, qu'ils soient privés de la communion de l'Église jusqu'à complète satisfaction. Enfin, veillez à maintenir les prohibitions portées par les lois divines aussi bien que par la législation séculière contre les mariages entre consanguins. Votre éminente prudence, bien aimés frères, comprendra l'importance de toutes ces recommandations. Persévérez dans la vigilance du ministère confié à vos soins, dans la rectitude de la foi, dans le chemin de la vérité, dans la lutte contre les hérétiques et les ennemis du Christ. Notre foi est celle que nous a enseignée le Seigneur et Sauveur du genre humain, le Dieu-Homme qui a daigné mourir pour nous et nous racheter au prix de son sang. Il a

promis que la foi du bienheureux Pierre ne faillirait pas ; il a chargé ce grand apôtre de confirmer ses frères. Cette mission divine, les pontifes apostoliques prédécesseurs de mon humble personne, l'ont toujours intrépidement accomplie. Moi-même, quelles que soient et mon insuffisance et ma faiblesse, puisqu'il a plu à la miséricorde divine de m'appeler au partage de leur autorité, j'ai le désir d'y être fidèle. Malheur à nous si nous dissimulions la vérité par un coupable silence ! J'exhorté donc votre dilection, bien aimés frères, vous conjurant et vous suppliant de redoubler de sollicitude pour rechercher les hérétiques, ennemis de la sainte Église ; pour extirper avec toute la rigueur possible et avec toutes les forces dont vous disposez cette secte pestilente, et en empêcher les progrès contagieux ».

Cette encyclique prouve que Wibert ne se faisait point illusion sur les vices qui déshonoraient l'Église ; mais il ne confondait pas avec la simonie les droits réguliers que les Bénéficiers ecclésiastiques, en leur qualité de propriétaires terriens, devaient acquitter à l'égard des seigneurs dont ils étaient vassaux, avec les marchés simoniaques que des prêtres faisaient, soit avec les évêques, soit avec les seigneurs pour obtenir des bénéfices. Wibert ne confondait pas non plus les prêtres mariés légitimement avec les célibataires concubinaires. Il avait parfaitement raison sur cette double question. Quant à celle des excommunications, il était plus orthodoxe que Grégoire VII et que les papes Victor et Urbain.

Ce dernier ne pouvait pas compter sur l'Allemagne. Il ne pouvait même rester à Rome, que le roi de Germanie avait l'intention de soumettre définitivement. Il se retira donc de nouveau dans l'Italie méridionale sous la protection des princes normands.

Il avait d'abord compté sur l'Angleterre, et il écrivit à Lanfranc qui était l'Évêque le plus influent auprès

du roi Guillaume et de toute l'Église d'Angleterre. Il implorait très humblement ses conseils et son secours<sup>1</sup> mais sur ces entrefaites Guillaume-le-Conqué-rant était mort, et son successeur Guillaume-le-Roux n'aimait pas Lanfranc. Il fut témoin attristé de la guerre qui éclata entre Guillaume et son frère Robert, duc de Normandie. Lanfranc mourut dans ces tristes circonstances<sup>2</sup> et ne put rien faire pour le Pape (1089). Anselme, abbé du Bec comme Lanfranc, lui succéda sur le siège de Cantorbéry. Mais son élection n'eut lieu que plusieurs années après, quoique tout le monde le désirât pour métropolitain. Guillaume-le-Roux avait juré que personne, de son vivant, ne serait archevêque de Cantorbéry<sup>3</sup>. Le siège resta donc vacant, pendant près de quatre ans. Alors Guillaume fut atteint d'une grave maladie. On profita de la circonstance pour l'engager de réparer les maux qu'il avait fait endurer à son peuple et à l'Église, et à consentir que le siège de Cantorbéry fût occupé par un évêque. Il y consentit. Anselme était alors en Angleterre. Guillaume l'ayant mandé auprès de lui, voulut qu'il acceptât le siège auquel tout le monde l'appelait. Anselme refusa et ne se rendit qu'aux ordres du roi et des Évêques qui le forcèrent à ouvrir la main pour y placer la crosse que le roi y mit comme signe d'investiture.

Anselme prévoyait bien qu'il ne resterait pas longtemps en paix et que Guillaume, remis de sa maladie, reviendrait aux sentiments qu'il avait eus précédem-  
ment. C'est ce qui arriva.

Urbain II connaissait Anselme, et, avant que ce

<sup>1</sup> Orban. *Epist. IV.*

<sup>2</sup> Nous avons parlé des ouvrages de Lanfranc contre Béranger. Ses œuvres ont été publiées en un volume in-folio. par Dom d'Achery, et dans le t. IV du *Spicilegium* du même auteur.

<sup>3</sup> Willelm. Malbesb. *Gest. Reg. Angl.*

grand homme eût été élevé sur le Siège de Cantorbéry, il lui avait écrit cette lettre<sup>1</sup> :

“ Urbain évêque serviteur des serviteurs de Dieu à Anselme vénérable et très cher abbé, salut et bénédiction apostolique. — Vos vertus et votre science vraiment privilégiées nous sont connues. Elles nous ont déterminé à user d'indulgence pour ce qu'il y eut d'anticanonique dans la promotion de l'évêque de Beauvais, votre ancien disciple. Malgré sa résistance, nous lui avons enjoint de reprendre là charge épiscopale, dans la confiance que vous l'aideriez à en porter le poids. Nous vous le recommandons avec instance : soyez pour ce fils spirituel un appui, un guide, un correcteur, un consultant vigilant. Comme il vous sera impossible d'être sans cesse à ses côtés, déléguez un de vos religieux, parmi les plus vertueux et les plus capables, qui puisse le diriger dans la réforme des abus et dans la voie du progrès spirituel. Quant à vous, la sainte église romaine, dont vous êtes un fils si éminent, attend de votre concours des services en rapport avec la supériorité de votre génie. Je vous mande par l'évêque de Beauvais et par notre cher fils le diacre Roger les affaires que vous aurez à traiter sur-le-champ. J'aurais souhaité retenir ici le frère Jean, votre disciple. Il est d'origine romaine et la sainte Église aurait droit de se plaindre que vous l'ayez privée d'un tel sujet, en lui donnant l'habit monastique et en l'élevant à une dignité supérieure. Toutefois à la requête de l'évêque de Beauvais, nous lui avons permis de retourner près de vous, mais à la condition que dans un an vous nous le renverrez, ou mieux encore, que vous nous l'amènerez vous-même à Rome, lui et tout autre de vos religieux que vous croirez capable d'être employé utilement au service de l'Église. Aussitôt que vous en trouverez la possibi-

<sup>1</sup> Urban, *Epist. 28.*

lité, ne manquez pas de venir en personne visiter le siège apostolique, où votre présence est si vivement désirée. On nous apporte la nouvelle que notre sous-diacre Hubert vient de mourir dans votre abbaye. Comme il avait été chargé par Grégoire VII, notre seigneur et prédécesseur de sainte mémoire, d'une légation dans la Grande-Bretagne, il a dû rapporter de ce pays les sommes offertes pour le denier de Saint-Pierre. Si elles sont entre vos mains, faites-nous les parvenir le plus promptement possible. Elles serviront à pourvoir aux nécessités pressantes de la Sainte-Eglise<sup>1.</sup> »

La réponse d'Anselme au pape fut portée par l'évêque de Beauvais à Rome, où les événements le forcèrent bientôt de retourner. « Quelles actions de grâces pourraient exprimer, dit Anselme, ma reconnaissance pour votre Eminence, qui a daigné honorer mon néant de lettres si bienveillantes et réjouir mon cœur par la bénédiction apostolique ! Vos tribulations et celles de l'église romaine sont les nôtres et celles de tous les fidèles catholiques dans l'univers entier. Nous ne cessons de prier le Seigneur afin qu'il « adoucisse l'amer-tume des jours mauvais, jusqu'à ce que la fosse du pécheur soit creusée. » Nous avons la certitude qu'il le fera, bien que les délais paraissent longs à notre impatience ; car il « n'abandonnera point son héritage » qui est l'Eglise, « et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. » Notre très cher évêque de Beauvais est constraint de recourir de nouveau à votre sainteté ; il vous en donnera plus amplement de vive voix les motifs. Il subit en ce moment « persécution pour la justice. » Les chanoines et les prêtres de son diocèse, à très peu d'exceptions près, soulèvent contre lui la haine des laïques ; ils le vouent, lui et ses défenseurs, à l'exécration du peuple et des grands. Le

<sup>1</sup> B. Urban. II, *Epist. xxviii*, col. 305.

tout parce qu'obéissant ponctuellement aux instructions de votre sainteté, l'évêque impose à ces chanoines et prêtres indignes l'obligation de se séparer de leurs femmes; parce qu'il refuse d'ordonner leurs enfants; parce qu'il interdit la transmission héréditaire des bénéfices ecclésiastiques aux fils des prêtres. Les seigneurs laïques auxquels il veut arracher les biens de l'Église, dont ils se sont injustement emparés, ne lui font pas une guerre moins acharnée. Je vous supplie donc, comme un humble serviteur supplie un bon maître, d'appuyer par votre autorité apostolique ses généreux efforts. Des lettres de recommandation adressées par votre sainteté à l'archevêque et aux suffragants de Reims, au clergé et aux citoyens de Beauvais, seraient, je crois, nécessaires afin de changer en auxiliaires utiles des personnages qui jusqu'ici se sont montrés hostiles à l'évêque. Les frères de notre congrégation, vos fils et serviteurs, prient chaque jour avec moi pour votre paternité; ils désirent que je les recommande à vos prières et à votre bénédiction<sup>1</sup>. »

Le Denier de Saint-Pierre n'avait pas été très productif depuis la mort de Lanfranc. Le roi Guillaume avait laissé le siège de Cantorbéry vacant afin de toucher tous les revenus ecclésiastiques, et il n'avait rien laissé pour le pape. Après sa maladie, lorsqu'il fût en apparence réconcilié avec Anselme, celui-ci, qui ne regardait toujours son élection que comme provisoire, alla trouver le roi pour l'engager à restituer tout ce qui avait été pris à l'Église de Cantorbéry. Il le vit à Rochester et lui parla ainsi<sup>2</sup>:

« J'hésite encore, seigneur roi, pour savoir si je dois ou non accepter le pontificat. Mais en aucun cas je ne pourrais m'y résoudre si vous ne commençiez par res-

<sup>1</sup> Anselm. *Cantuar.*, *Epist.* xxxiii.

<sup>2</sup> Eadm. *Hist. nov.*; *Vit. Ansel.*; Willelm. Molbersb. *Gest. Reg. angl.*

tituer à l'Église de Cantorbéry, sans difficulté ni procès, toutes les terres qu'elle possédait au temps de l'archevêque Lanfranc de bienheureuse mémoire, et même celles dont elle a pu être avant lui injustement spoliée. En tout ce qui regarde Dieu et la religion, j'exigerai que vous teniez compte de mes conseils. Au temporel je vous traiterai comme mon seigneur et défenseur, mais au spirituel vous me traiterez comme le père de votre âme. Le pape légitime Urbain II dont vous n'avez pas reconnu jusqu'ici l'obéissance est pour moi le seul véritable apostolique. Vous lui rendrez et ferez rendre l'hommage et le respect qui lui sont dus. Je stipule exactement ces conditions, afin de prévenir tout malentendu et tout conflit ultérieur. Selon que vous les accepterez ou que vous les repousserez, je prendrais un parti définitif. » Surpris de la netteté de ce langage, le roi n'osa point se décider seul. Il fit appeler Guillaume, évêque de Durham et Robert de Beaumont, comte de Meulan. » — L'un et l'autre étaient ses favoris. Le premier avait les idées d'un homme de cour plutôt que celles d'un homme d'église. Le second, puissant en France, en Normandie et en Angleterre, s'attacha surtout aux rois normands et fut sous plusieurs règnes un conseiller habile et écouté. C'était, dit un chroniqueur, le plus sage des hommes en affaires séculières qui fût de Londres à Jérusalem. — « En leur présence, continue l'hagiographe, Guillaume fit répéter à Anselme ses conditions. Puis, après avoir pris leur avis, il donna la réponse suivante : « Je restituerais toutes les terres dont l'Église de Cantorbéry était saisie sous Lanfranc, mais je ne puis m'engager pour celles que cet archevêque ne détenait point. Toutefois, à cet égard et pour tout le reste, je m'en rapporterai à vous, comme je le dois. L'entretien finit là. »

“ Le roi se rendit à Windsor. Là il fit venir Anselme, et tant par lui que par des intermédiaires, le circonvint pour obtenir son acquiescement à l'élection primatiale,

mais à la condition d'abandonner définitivement, par amour pour le roi, les terres que celui-ci avait détachées depuis la mort de Lanfranc du domaine ecclésiastique de Cantorbéry, et données à titre héréditaire à quelques serviteurs fidèles. » Cette prétention de Guillaume-le-Roux fut le point de départ d'une série de luttes entre les rois d'Angleterre et les primats de Cantorbéry ; cette lutte se prolongea durant des siècles. « Anselme s'indigna à la pensée de ratifier d'avance la spoliation d'une Eglise dont il n'avait pas même encore accepté la charge, et il refusa péremptoirement. Sa joie fut grande alors, parce qu'il espérait que les négociations allaient être définitivement rompues, et que d'autre part il recevait la nouvelle que les religieux du Bèc venaient d'élire à sa place un nouvel abbé en la personne de Guillaume de Montfort, d'une famille alliée aux puissants seigneurs de Beaumont et qui possédait le vieux château de Montfort-sur-Risle. « L'homme de Dieu se félicitait, poursuit Eadmer, d'être à la fois déchargé de ses fonctions abbatiales et repoussé du siège de Cantorbéry. » Le roi, en effet, maintenait résolument ses exigences et ne semblait pas devoir céder. Mais la clamour universelle qui s'éleva contre lui, l'accusant de ruiner toutes les Églises, le força à changer d'attitude. Dans une assemblée de la noblesse qu'il tint à Winchester, il manda Anselme et lui fit de si belles promesses touchant les biens ecclésiastiques et le service de Dieu, qu'il le détermina enfin à accepter le siège primatial d'Angleterre. Suivant donc l'exemple de son prédécesseur, Anselme se déclara, quant à l'usufruit des biens féodaux, *homme* du roi, c'est-à-dire qu'il rendit *hommage* pour le domaine temporel ; en même temps Guillaume donnait ordre de le mettre en possession de tous les biens de l'archevêché, tels que Lanfranc les avait possédés. Le sacre d'Anselme se fit alors, le 4 décembre 1093, au milieu de l'enthousiasme universel, dans la cathédrale de Cantorbéry par le

métropolitain d'York, Thomas, en présence de tous les évêques de la Grande-Bretagne, sauf ceux de Worcester et d'Exeter qui, retenus par la maladie, s'étaient fait représenter par une délégation officielle. Mais Guillaume-le-Roux, « ce roi d'Albion, » ainsi que le nomme Ordéric Vital<sup>1</sup>, n'avait nullement renoncé à ses revendications. Le jour même où Anselme fit son entrée solennelle à Cantorbéry, Rannulf, en qualité de grand exécuteur des mandats royaux, intenta contre lui une action, et se présentant en pleine rue au milieu du cortège, cita l'archevêque à comparaître devant le roi pour y répondre au sujet des domaines revendiqués sur la couronne. Des violences atroces eurent lieu à cette occasion contre plusieurs clercs. « L'indignation fut générale, dit Eadmer. Tous pleuraient en voyant traiter ainsi un homme de Dieu, un saint, dont le mérite et les vertus étaient en bénédiction. Anselme se tut ; il comprit dès lors ce qu'il allait avoir à souffrir durant son pontificat. »

La lutte ne tarda point à s'accentuer. « En ce temps, reprend Eadmer, le roi travaillait de tout son pouvoir à dépouiller son frère Robert du duché de Normandie. Il dépensait dans ce but des sommes immenses ; tous les grands vassaux durent concourir par des offrandes plus ou moins volontaires aux frais de l'expédition projetée. Anselme, malgré la pénurie où se trouvait son église après une dilapidation qui avait duré quatre années consécutives, offrit cinq cents livres (375,000 fr.). Quand cette proposition parvint à la cour, quelques conseillers malveillants dirent au roi : « Vous avez honoré, enrichi, exalté ce moine au-dessus de tous les princes d'Angleterre. Deux mille livres, ou du moins un millier, n'eussent pas été trop pour vous prouver sa reconnaissance. Il vous en offre dérisoirement cinq cents ; refusez-les, témoignez-lui votre indignation ; et

<sup>1</sup> *Guillelmus Rufus rex Albionis, Hist. eccl.,* liv. VIII.

la terreur le forcera bientôt à en ajouter cinq cents autres. » On vint donc avertir Anselme que son offrande était rejetée. Fort étonné, l'archevêque se rendit près de Guillaume. « Est-il vrai, lui dit-il, que le seigneur roi refuse notre don? » Sur la réponse affirmative de Guillaume-le-Roux : « Je vous prie, ajouta-t-il, ne nous faites point cette injure. Quoique ce soit la première offrande que puisse en ce moment vous faire l'archevêque de Cantorbéry, ce ne sera point la dernière. Il sera pour vous plus utile de recevoir, et pour moi plus honorable de vous offrir de bonne amitié des sommes moins considérables mais fréquemment renouvelées. Dans ce libre et amical commerce vous me trouverez, moi et tout ce que je possède, à votre entière disposition : mais si vous prétendez agir en exacteur, vous n'aurez ni moi ni rien de ce qui m'appartient. »

Guillaume se levant en fureur lui repartit :

« Gardez votre argent et vos remontrances. Ce que j'ai me suffit. Adieu. » Anselme se retira. Il lui souvint alors de la parole du Sauveur : « Nul ne peut servir deux maîtres. » C'était l'évangile qu'on avait chanté le jour où il avait pris possession du siège de Cantorbéry. Puis il dit : « Béni soit le Seigneur Dieu tout puissant. Si le roi eut gracieusement accueilli mon offrande, les méchants n'auraient pas manqué de dire que c'était de la simonie après coup, et que je payais ainsi l'investiture de mon archevêché. L'argent dont il ne veut point, je vais le distribuer pour la rédemption de son âme aux pauvres de Jésus-Christ<sup>1</sup>. » Quelques semaines après, par ordre de Guillaume, tous les évêques et princes d'Angleterre furent convoqués à Hastings, où le roi devait s'embarquer avec l'armée d'expédition (février 1094). Le vénérable Anselme s'y rendit afin de présider aux prières solennelles faites

(1) Eadmer, *Hist Nov.*

pour le succès de l'entreprise. Les vents contraires retinrent durant un mois la flotte anglaise au port. Durant l'intervalle, Anselme sacrâ Robert Bloët, nommé par le roi au siège épiscopal de Lincoln, et lui fit jurer obéissance à l'église primatiale de Cantorbéry. Cet acte de juridiction privilégiée fournit aux mécontents un prétexte pour l'accuser encore. Mais cette fois Guillaume, dont le nouvel évêque possédait toute la faveur, imposa silence aux courtisans. « Je ne veux pas, dit-il, que la primatie de Cantorbéry ait à souffrir de mes querelles avec le primat. » Le jour des Cendres l'archevêque de Cantorbéry prononça devant toute la cour une allocution pleine d'éloquence et de vigueur contre le luxe efféminé de la jeune noblesse. Sa parole fut efficace : le lendemain les longs cheveux que les courtisans portaient divisés sur le front, flottant en boucles sur les épaules et rattachés par des bandelettes d'or, furent coupés. Anselme méditait bien d'autres réformes. Un jour que Guillaume s'entretenait avec lui sur un ton assez calme, il lui dit : « Vous allez, ô roi mon seigneur, traverser la mer pour aller conquérir la Normandie. Le meilleur moyen d'attirer sur vos armes la bénédiction divine serait de rétablir la religion dans votre royaume d'Angleterre, où elle a presque entièrement disparu. — Quel remède y puis-je donc apporter ? demanda le roi. — Rendez aux évêques, reprit Anselme, la liberté de se réunir en un concile sous ma présidence. Depuis votre avénement au trône, vous ne leur avez permis de tenir aucune assemblée de ce genre. — C'est mon affaire et non la vôtre ! interrompit Guillaume. J'ai le temps d'y penser. » Puis il ajouta en ricanant : « D'ailleurs de quoi parleriez-vous dans ce concile ? — Seigneur, répondit Anselme, le cri qui s'éleva jadis contre Sodome et provoqua la vengeance céleste, peut aujourd'hui se répéter contre le royaume d'Angleterre. Tous les crimes y ont pullulé, la sainteté des

mariages y est publiquement outragée, toutes les lois de Dieu et de l'Église y sont foulées aux pieds. Si vous n'y mettez ordre, si la discipline ecclésiastique n'est remise en honneur, la corruption deviendra incurable. Unissons donc nos efforts, vous avec votre puissance royale, moi avec mon autorité spirituelle, pour régénérer les mœurs publiques. — Mais que gagnerez-vous à cela? demanda Guillaume. — Rien pour moi, répondit Anselme; tout pour Dieu et pour vous-même. — Il suffit, reprit le roi. Je ne veux pas en entendre parler davantage. » L'archevêque demeura quelque temps en silence, puis changeant de sujet : « J'aurais, dit-il, à appeler votre attention sur d'autres objets non moins importants. Un grand nombre de monastères sont en ce moment sans abbés. Les moines livrés à eux-mêmes, sans direction aucune, s'abandonnent à tous les désordres. » A ces mots, le roi ne put comprimer davantage sa colère. « Qu'avez-vous à y voir? dit-il. Est-ce que les abbayes ne sont pas à moi? Vous faites ce que vous voulez de vos métairies, je fais ce que je veux de mes monastères. — Les abbayes sont à vous, reprit doucement l'homme de Dieu, dans le sens que vous en êtes l'*advocatus*, l'avoué et le protecteur, mais non pour que vous y portiez le ravage et la dévastation. » Guillaume l'interrompant aussitôt : Vous n'avez jamais à me dire que des choses désagréables! s'écria-t-il. Votre prédécesseur n'eut point osé parler ainsi à mon père. Je ne ferai jamais rien pour vous. » La rupture était consommée. Le roi d'Angleterre mit à la voile, sa flotte traversa saine et sauve le détroit; mais l'expédition n'eut pas le succès qu'il en espérait. Après avoir ravagé inutilement quelques points du territoire normand, il dut revenir à l'automne suivant dans son royaume.

C'était donc bien en vain qu'Urbain II avait demandé l'appui de l'Eglise d'Angleterre. Guillaume-le-Roux, au

lieu de prélever en sa faveur le denier de Saint-Pierre, ne le reconnaissait même pas comme pape, et lui préférait l'antipape Wibert. Pour mettre un terme à ses luttes contre Anselme, Guillaume-le-Roux le chassa d'Angleterre. Anselme obéit. Il se rendit en France et de là dans l'Italie méridionale où se trouvait alors le pape. Après avoir assisté au concile de Bari il suivit le pape à Rome, assista au concile que le pape Urbain II y avait convoqué et attendit en paix des circonstances favorables pour retourner en Angleterre.

Au concile de Bari on agita la question de la procession du Saint-Esprit, du Père *et du fils*. Anselme se prononça en faveur de la doctrine latine; mais, malgré son génie scholastique, il ne put que se donner tort vis-à-vis de la tradition catholique absolument contraire à l'innovation Espagnole<sup>1</sup>.

Urbain II comprit qu'il ne pouvait compter sur l'Angleterre pour le protéger contre Henri de Germanie et son antipape Wibert. Il fut bientôt persuadé qu'il ne pouvait pas plus compter sur la France. Le roi Philippe cherchait toujours à se faire croire dévoué au Pape; mais ses passions lui faisaient oublier toute prudence, et il donnait toujours à penser que si Urbain II le traitait à la manière de Grégoire VII, il reconnaîtrait pour Pape l'antipape Wibert. Beaucoup d'évêques le ménageaient; mais il en rencontra un avec lequel il n'était pas facile de lutter. C'était Yves, évêque de Chartres, qui avait publié sous le titre de *Décret* un ouvrage canonique dans lequel il avait établi les bases de la pure discipline ecclésiastique. Avec l'assentiment du roi Yves fut élu évêque de Chartres à la place de Godefroi, déposé légalement à cause de ses vices.

Yves fit le voyage de Rome pour recevoir la consé-

<sup>1</sup> Voir les œuvres d'Anselme, éditées par le père Gerberon.

cration du pape lui-même. Urbain le connaissait depuis longtemps, le reçut avec distinction, le consacra évêque et lui adressa cette allocution<sup>1</sup> après la cérémonie :

“ Nous sommes persuadé, très cher frère, que c'est par l'inspiration de Dieu que le clergé et le peuple de Chartres vous ont élu et vous ont amené à nous pour que nous vous conférions la dignité épiscopale. Nous avons accédé à ce désir, et vous avez reçu la consécration de nos mains. Comprenez bien maintenant que vous êtes chargé d'un lourd fardeau : celui du gouvernement des âmes ; il faut, dès aujourd'hui, vous dévouer au service d'un grand nombre, être le plus petit et le serviteur de tous, vous souvenant que vous rendrez compte au dernier jugement du talent qui vous a été confié.

“ Si notre Sauveur a dit : *Je ne suis point venu pour être servi, mais pour servir et pour donner ma vie pour mes brebis*, à combien plus forte raison, nous, pauvres serviteurs du père de famille, devons-nous chercher, au prix des plus pénibles travaux, à conduire au bercail du Seigneur, sous l'égide de la grâce divine, les brebis qui nous ont été confiées par le souverain pasteur, pour les lui rendre saines et pures !

“ Nous exhortons Votre Dilection à conserver intacte la foi que nous vous avons fait professer en peu de mots au commencement de la cérémonie de votre consécration ; car la foi est le fondement de toutes les vertus. Nous savons que, dès votre enfance, vous avez été formé aux saintes lettres, et initié à la science des canons, cependant nous avons jugé à propos de vous adresser ces quelques mots.

“ Que la prospérité ne vous élève point, que l'adversité ne vous abatte jamais ; que votre cœur reste le même, sans orgueil comme sans crainte, au milieu des

<sup>1</sup> Orat. Urban. pap. ad Yvon., ap. Labb. et Cossart. *Conc.*, t. X.

vicissitudes de cette vie; agissez toujours avec prudence et discrétion afin que votre vie soit irréprochable. Que la Sainte-Trinité couvre Votre Fraternité de sa protection, afin que vous portiez bien le fardeau dont vous êtes chargé, et que vous méritiez d'entendre un jour ces paroles : « *Bien! fidèle serviteur, puisque tu as été fidèle dans les petites choses, je vais te confier une plus grande administration; entre dans la joie de ton maître.* »

Urbain ayant conféré à Yves la consécration épiscopale, adressa cette lettre<sup>1</sup> au clergé et au peuple de Chartres :

“ Notre dévotion envers la bienheureuse Marie toujours vierge et notre devoir nous ont porté à avoir une affection spéciale pour votre Église, et nous l'avons enfin délivrée des maux qu'elle eut trop long-temps à souffrir de la part de Godefroi, autrefois évêque, et que nous avons déposé après avoir de nouveau examiné attentivement sa cause. Respectant votre volonté, nous avons consacré évêque le vénérable prêtre Yves que vous avez élu canoniquement. Nous vous le renvoyons consacré, pour ainsi dire, par les mains de saint Pierre lui-même; nous vous prions de le recevoir avec la faveur qu'il mérite, de lui obéir comme à un membre du *vrai Pasteur*, de suivre les avis qu'il vous donnera dans sa sollicitude. Afin qu'il plaise à Dieu, qu'il puisse s'interposer entre vous et le Seigneur, et vous obtenir miséricorde pour vos péchés, tâchez vous-mêmes de faire en toutes choses la volonté de Dieu ».

Urbain finit sa lettre au clergé et au peuple de Chartres, en leur défendant de songer jamais à réclamer Godefroi pour évêque, et de lui obéir comme à leur pasteur, puisque lui-même s'était jugé indigne de l'être.

<sup>1</sup> *Epist. Urban. ad cler. et popul. Carnot.; ap. Labb, et Cossart. Conc., t. X.*

Le lendemain, Urbain écrivit à Richer de Sens<sup>1</sup>. Il lui rappelle dans cette lettre les raisons qui l'ont forcé à déposer Godefroi et lui dit que les fidèles de Chartres n'ayant pu obtenir de lui qu'il conférât la consécration épiscopale à Yves, leur évêque élu, il avait dû recevoir et ordonner un homme choisi canoniquement et dont il connaissait depuis longtemps le mérite; qu'en cela il n'avait point voulu attenter à ses droits de métropolitain et qu'il le priait de recevoir Yves avec bonté.

Richer ne suivit pas les avis du pape, refusa de reconnaître Yves pour son suffragant, et lui envoya une lettre injurieuse dans laquelle il lui ordonnait de venir rendre compte de sa conduite dans son concile provincial.

Yves répondit à l'archevêque de Sens avec fermeté.

“ Vous prétendez, lui dit-il<sup>2</sup>, que j'ai usurpé le siège de Godefroi; en cela, vous vous élévez évidemment contre le siège apostolique, vous cherchez à détruire ce qu'il a établi, à rétablir ce qu'il a détruit. Cependant, c'est être hérétique de résister aux jugemens et aux constitutions du saint-siège; car il est écrit : *Celui qui ne s'accorde pas avec l'Eglise romaine est hérétique, sans aucun doute.*

“ De plus, est-ce avoir soin de votre réputation, que de donner encore le nom d'évêque à un bouc dont les adultères, les débauches, les duperies, les parjures sont connus de presque toute l'Eglise latine; à un coupable condamné par le saint-siège, qui n'a même pas entrepris sa justification et qui a déposé lui-même son anneau et son bâton pastoral? Vous le savez bien, puisque vous avez reçu un décret apostolique dans lequel il est dit : *Quiconque aidera Godefroi, déposé de l'épiscopat, à troubler ou envahir l'église de Chartres, sera excommunié.* C'est lui cependant que vous voulez rétablir dans l'épiscopat!

<sup>1</sup> Urban. *Epist. ad Rich. ap. Labb. et Cossart, Conc., t. X.*

<sup>2</sup> Yvon. *Epist. 8.*

“ Je vois dans votre lettre un blasphème, car vous avez osé traiter de bénédiction *telle quelle*, celle que j’ai reçue des mains du pape et des cardinaux. N’est-ce pas au pape qu’appartient surtout la confirmation ou l’annulation des ordinations de tous les évêques, même des métropolitains? n’est-ce pas à lui qu’il appartient de confirmer ou de casser vos décrets et vos jugements, tandis que ses inférieurs ne peuvent ni changer ni corriger les siens? ”

Yves appuie ces assertions sur des autorités canoniques et termine sa lettre en disant qu’il est prêt à se présenter devant le concile provincial pour rendre compte de sa conduite, mais que si ce concile était assemblé à Étampes, comme le lui avait dit Richer, il voulait avoir un sauf-conduit.

Yves en avait besoin, en effet, pour s’y rendre et y assister en sûreté, car il avait parmi ses adversaires Godefroi, évêque de Paris, oncle de Godefroi de Chartres, son prédécesseur. Godefroi de Paris était un puissant seigneur, frère d’Eustache, comte de Boulogne, et chancelier du roi Philippe. Par amour pour son neveu, il eut bien pu faire sentir à Yves le poids de sa puissance.

L’évêque de Chartres obtint le sauf-conduit qu’il demandait et se rendit au concile d’Étampes qui se tint l’an 1091.

L’archevêque de Sens s’y trouva avec les évêques de Paris, de Meaux et de Troyes.

On sait, par une lettre de Yves au pape Urbain<sup>1</sup>, ce qui se passa à ce concile :

“ J’apprendrai à Votre Béatitude, lui dit-il, que l’archevêque de Sens, à l’instigation de l’évêque de Paris, s’est trouvé à Étampes avec cet évêque de Paris et les évêques de Meaux et de Troyes. Ils portèrent contre moi une accusation au sujet de l’ordination

<sup>1</sup> Yvon. *Epist. 12 ad. Urban, pap.*

épiscopale que j'ai reçue de vous, disant qu'en cela j'avais offensé la majesté royale. Comme ils ne voulaient rien moins que rétablir Godefroi, contrairement à votre décret, et me déposer moi-même, j'en ai appelé au Saint-Siège. La crainte qu'ils ont des décrets apostoliques les a arrêtés et ils n'ont ni donné suite à l'appel interjeté par moi, ni à leur projet de déposition, sans consentir toutefois à me recevoir en paix.

“ Il me semble donc qu'il serait nécessaire que vous envoyiez une lettre commune à l'archevêque et à ses suffragants pour les obliger ou à me reconnaître positivement pour évêque, ou à se rendre avec moi à Rome pour vous faire connaître les raisons de leur refus.

“ Je prie aussi Votre Paternité de nommer pour nos pays un légat jouissant d'une bonne réputation et cherchant moins ses intérêts que ceux de Jésus-Christ. Un tel homme est nécessaire à notre Église, car chacun fait ce qu'il veut, et le fait impunément. »

Yves, soutenu de l'autorité du pape, se maintint sur son siège malgré ses comprovinciaux et malgré les efforts de son prédécesseur Godefroi. Cet indigne évêque voulut d'abord se faire réintégrer de force, et s'établit dans une propriété dépendante de l'Église de Chartres et située en Normandie. Il y fut soutenu quelque temps par un seigneur du pays, mais il dut enfin abandonner ses projets schismatiques.

Yves était à peine établi sur son siège, qu'il eut à prendre part à l'affaire délicate du divorce du roi Philippe I<sup>er</sup>.

Ce prince avait épousé, depuis longtemps, Berthe, fille du duc de Frise, et en avait eu trois enfants lorsqu'il s'avisa de vouloir la répudier pour épouser Bertrade, fille du comte Simon de Montfort.

Bertrade était une femme d'une beauté remarquable, mais sans aucune moralité. Elle avait contracté un mariage adultère avec Foulques-Rechin, comte d'An-

jou, qui déjà avait deux femmes, et elle vivait avec lui depuis quelque temps lorsqu'elle s'aperçut que le roi Philippe l'aimait. Elle quitta aussitôt le comte d'Anjou, se rendit à la cour de Philippe et devint sa maîtresse. Ce n'était pas assez pour elle. Le titre de reine la flattait et elle suggéra à Philippe la pensée de faire casser son mariage avec Berthe, afin de pouvoir lui donner à elle-même le titre d'épouse et de reine qu'elle ambitionnait.

Philippe y consentit, reléguua Berthe à Montreuil-sur-Mer et prit des mesures pour faire réussir le mariage qu'il projetait. Il fallait d'abord obtenir l'assentiment des évêques. Pour quelques-uns, c'était chose facile ; mais on prévoyait bien que d'autres, plus fidèles aux règles de l'Église, protesteraient contre leur violation. Parmi ces derniers était Yves qui, dès ses premiers pas dans la carrière épiscopale, s'était élevé au premier rang par ses vertus et par sa science profonde.

Le roi tenait beaucoup à gagner Yves, à cause de l'influence du pieux et savant évêque de Chartres sur les autres évêques de France. Il le fit donc venir à sa cour, le combla de prévenances et de témoignages affectueux, puis lui demanda son appui dans l'affaire qu'il projetait.

Yves mettait avant tout la loi et sa conscience. Il fit observer à Philippe qu'avant de songer à un nouveau mariage, il fallait au moins que son divorce fût légalement admis et autorisé. Le roi lui répondit que le pape et l'archevêque de Reims avec ses suffragants avaient consenti à son divorce. Yves répondit au roi qu'il ne connaissait pas la décision dont il lui parlait et qu'il ne pourrait assister à son mariage s'il n'était bénii par l'archevêque de Reims lui-même.

Yves pensait que Rainald de Reims était un prélat vertueux et incapable de trahir ses devoirs pour servir la passion du roi. A peine eut-il quitté la cour, qu'il

lui écrivit<sup>1</sup> pour lui rendre compte de la conférence qu'il avait eue avec le roi et l'exhorter à soutenir vigoureusement la cause des lois de l'Église et de la religion. Le projet de Philippe lui attira de sages et nombreux avis. Mais sa passion devenait plus violente de jour en jour : il crut de son honneur de l'emporter dans cette affaire et jura que son mariage avec Bertrade aurait lieu.

Il écrivit donc insolemment à tous les évêques de France d'avoir à se rendre à la cour pour y assister.

Nous avons la réponse de Yves. Elle est ainsi conçue<sup>2</sup> :

“ J'écris à Votre Sérénité ce que déjà je lui ai dit de vive voix. Je ne veux ni ne puis assister à la célébration de votre mariage à laquelle vous m'invitez ; je voudrais auparavant qu'un concile général ait déclaré que votre divorce a été légitime et qu'il vous est permis de contracter mariage avec celle que vous voulez épouser. Si l'on m'avait invité à quelque conférence où les évêques eussent pu librement discuter cette affaire, je n'y aurais pas manqué, mais je ne puis me rendre à Paris pour ce à quoi vous m'invitez.

“ Je ne le puis, parce que je dois conserver ma conscience pure devant Dieu, et parce que la réputation d'un évêque de J.-C. doit être sans tache. J'aimerais mieux être jeté au fond de la mer, une meule de moulin au cou, que d'être, même pour le plus petit, un sujet de scandale. En vous parlant ainsi, je crois, non pas manquer à la fidélité que je vous dois, mais au contraire vous en donner une preuve. »

Yves adressa cette lettre aux évêques qui avaient été, comme lui, invités au mariage du roi, et les conjura<sup>3</sup> de ne pas être, en cette circonstancé, semblables à des chiens muets qui ne savent pas aboyer.

<sup>1</sup> Yvon. *Epist. 13 ad Rainald.*

<sup>2</sup> Yvon. *Epist. 15 ad Philipp.*

<sup>3</sup> Yvon. *Epist. 14.*

Philippe, connaissant cette démarche de l'évêque de Chartres, comprit qu'il trouverait dans les évêques plus d'opposition qu'il ne l'avait prévu et se fit marier à la hâte par l'évêque de Senlis, en présence de l'archevêque de Rouen et l'évêque de Bayeux.

Cette union adultère causa un grand scandale parmi le peuple. Plusieurs évêques élevèrent courageusement la voix pour la blâmer ; il s'en trouva cependant d'assez lâches pour garder le silence, et d'assez coupables pour essayer de la justifier.

Le pape Urbain, aussitôt qu'il eût appris le mariage du roi, écrivit une lettre-circulaire à tous les évêques de France pour leur ordonner de se réunir en concile, d'y examiner si ce mariage avait été contracté contrairement aux lois de l'Église, et de le casser si l'on jugeait qu'il en était ainsi. Cette lettre du pape fut tenue secrète et Yves lui-même approuva provisoirement cette réserve<sup>1</sup> ; mais Urbain, comme le lui avait conseillé l'évêque de Chartres, nomma un légat pour s'occuper spécialement de cette affaire importante et délicate : ce fut Hugues, archevêque de Lyon, l'ancien légat de Grégoire VII. Les évêques timides qui n'osaient soutenir les lois de l'Église contre la passion du roi, cherchèrent à inspirer leurs sentiments à Hugues de Die et lui exagérèrent les dangers qu'il allait courir dans l'accomplissement de sa mission.

Yves surprit cette intrigue et écrivit sur le champ au légat<sup>2</sup> :

“ Ceux qui se portent bien n'ont pas besoin de médecin, mais ceux-là seulement qui sont malades. Il s'est élevé un nouvel Achab dans le royaume d'Italie et une nouvelle Jézabel dans celui de France ; mais Elie ne peut pas dire qu'il soit demeuré seul, Dieu s'est

<sup>1</sup> Philippe eut certainement résisté à la sentence prononcée contre lui et dans ce cas il eut été excommunié, ce qui aurait pu porter les grands feudataires à lui faire la guerre.

<sup>2</sup> Yvon. *Epist.* 18.

réservé sept mille hommes qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal; Hérodiade danse devant Hérode, elle demande et peut obtenir la tête de saint Jean-Baptiste, mais celui-ci doit dire cependant : *Il ne vous est pas permis de répudier votre femme sans motif.* Balaam apprend à Balac à séduire les Israélites par l'amour des femmes, mais Phinées ne doit pas pour cela pardonner à l'Israélite qui pèche avec une femme madianite. Néron, à l'instigation de Simon-le-Magicien, fait emprisonner Pierre, mais celui-ci n'en dit pas moins à Simon : *Que ton argent périsse avec toi !*

“ Plus les méchants s'élèvent contre l'Église, plus il faut montrer de courage pour la défendre et pour en relever les ruines.

“ Ce n'est point pour vous instruire que je vous parle ainsi, mais seulement pour engager Votre Paternité à remettre fortement la main à la charrue pour arracher les épines du champ du Seigneur. »

Hugues comprit très bien la lettre symbolique de l'évêque de Chartres, sentit renaître son ancien zèle et partit pour remplir la légation que le pape lui avait confiée.

Le roi Philippe était effrayé de l'énergie que déployait l'évêque de Chartres pour faire annuler son mariage et examiner juridiquement la cause de son divorce. Il lui fit dire que s'il voulait seulement rester neutre, il lui rendrait ses bonnes grâces. Yves répondit<sup>1</sup> à Gui qui lui avait fait ces ouvertures :

“ Je vous remercie de la peine que vous prenez pour faire ma paix avec le roi; mais cette paix ne sera solide que s'il ne persiste pas dans le péché. J'attendrai donc encore quelque temps pour voir s'il ne changera pas. Tout se dispose pour casser son mariage et l'obliger à se séparer de sa nouvelle épouse. J'ai vu des lettres écrites par le pape Urbain aux archevêques

<sup>1</sup> Yvon *Epist.* 23.

et aux évêques : elles ont pour but de ramener le roi à la raison, et de le corriger par l'application des canons, s'il refuse de revenir à résipiscence. Les lettres auraient même été déjà publiées, mais, par attachement pour le roi, j'ai obtenu qu'on les tiendrait secrètes encore quelque temps. Je ne voudrais pas que le royaume eût une raison de se soulever contre lui. Avertissez donc le roi et faites-moi connaître ses sentiments. »

Philippe, après avoir épuisé tous les autres moyens pour gagner Yves, voulut recourir à la violence, et lui ordonna de se rendre auprès de lui avec les hommes de son fief. L'évêque de Chartres vit bien où le roi voulait en venir. Comme feudataire, il devait, à la réquisition du roi, lui amener un contingent de troupes, et il ne pouvait désobéir sans manquer aux lois de la féodalité et se mettre ainsi dans le cas d'être dépouillé de son fief et chassé de son Église. Le roi le mettait donc dans l'alternative, ou d'aller à la cour, où il serait à la merci de sa maîtresse, ou d'être poursuivi comme rebelle.

Yves préféra ce dernier parti et écrivit au roi<sup>1</sup> :

“ J'ai de graves raisons de ne pas me rendre à l'ordre que j'ai reçu de Votre Excellence. La première, c'est que le pape Urbain vous a défendu, par l'autorité apostolique, de rester avec la femme que vous regardez comme votre épouse, et que vous n'avez pas voulu donner des garanties suffisantes pour la sûreté du concile que le pape avait chargé les évêques de tenir. Si vous ne quittez pas Bertrade, la même autorité vous excommunie, et défense est faite à tout évêque de courronner votre prétendue épouse.

“ C'est par respect pour Votre Majesté que je ne veux pas me rendre auprès de vous, car j'y verrais des choses dont je serais obligé d'avertir le Saint-

<sup>1</sup> Yvon *Epist. 28 ad Philipp.*

Siège auquel je dois obéissance comme à Jésus-Christ, et j'y devrais dire publiquement ce que je vous dis en secret.

“ Une autre raison qui m'empêche de me rendre à votre ordre, c'est que la plupart des vassaux de mon Église sont absents ou excommuniés. Je ne puis les envoyer à l'armée tandis qu'ils sont séparés de la communion, et je ne puis, d'un autre côté, les réconcilier avant qu'ils n'aient fait satisfaction.

“ De plus, Votre Sérénité sait bien qu'il n'y a pas de sûreté pour moi à la cour. Je crains tout de la colère d'un sexe trop infidèle à ses amis, pour être disposé à bien traiter ceux qu'il regarde comme ses ennemis. »

Philippe s'attendait à cette réponse. Aussitôt après l'avoir reçue, il partit pour le pays de Chartres, *défœda*<sup>1</sup> l'évêque, c'est-à-dire déclara rompue entre eux la foi féodale, et ravagea les terres de son fief ou évêché. Yves fut ainsi réduit à la pauvreté avec ses vassaux. Son courage n'en fut point abattu, comme on le voit dans sa lettre<sup>2</sup> à Guillaume, abbé de Fécamp, qui l'avait félicité d'avoir été jugé digne de souffrir, comme Jean-Baptiste et Elie, pour les lois de la chasteté conjugale.

Le roi Philippe ne trouva pas que c'en fut encore assez d'avoir réduit un évêque et son troupeau à la mendicité pour satisfaire la haine d'une femme adultera ; il entreprit de faire déclarer *felon* le saint évêque de Chartres, afin de le priver juridiquement de son fief, et de le faire déposer de l'épiscopat. Il le cita donc à comparaître devant ses pairs. Yves lui répondit<sup>3</sup> :

“ Je reconnais que la grâce de Dieu s'est servie de vous pour m'élever aux honneurs, et que je dois hommage et respect à votre dignité. Mais puisque les avis

<sup>1</sup> *Diffiduciare, déclarer l'alliance ou la foi féodale rompue. On a fait de ce mot : défier, q ti voulait dire, au moyen-âge, déclarer la guerre.*

<sup>2</sup> *Yvon. Epist. 19 ad Guillerm.*

<sup>3</sup> *Ibid., Epist. 22 ad Philipp.*

salutaires que je vous ai donnés par purs motifs de charité et de fidélité vous ont tellement irrité contre moi, que vous m'avez *défendé* et que vous avez mis au pillage les biens de mon Église, je ne puis me présenter à la cour ni honorablement ni en sûreté.

“ Que Votre Majesté me donne un peu de répit, et me laisse le temps de réparer mes pertes : elles ont été si grandes que j'ai presque manqué de pain.

“ Quant aux accusateurs auxquels vous m'ordonnez de répondre, je le ferai quand je saurai ce qu'on me reproche. S'il s'agit d'affaires ecclésiastiques, je répondrai à l'Église ; s'il s'agit d'affaires séculières, je répondrai à la cour. ”

La réponse ferme et digne du saint évêque ne fit qu'irriter davantage le roi. Hugues de Puiset, vicomte de Chartres<sup>1</sup>, se mit au service de sa colère, s'empara de Yves et l'enferma dans un château-fort. Les habitants de Chartres prirent ouvertement le parti de leur évêque et trouvèrent moyen de lui faire dire dans sa prison qu'ils allaient prendre les armes pour le délivrer. Yves, en bon pasteur qui sait donner sa vie pour ses brebis, défendit aux fidèles de Chartres de prendre les armes en sa faveur ; il craignait que leur courageuse résolution n'attirât sur leur pays de nouveaux malheurs, dont il se serait cru la cause.

Urbain<sup>2</sup> écrivit alors de nouvelles lettres à l'archevêque de Reims et à tous les autres évêques de France, pour leur reprocher de laisser impuni le crime du roi et leur ordonner de travailler à faire sortir de prison l'évêque de Chartres.

Yves fut délivré, mais les protestations du pape restèrent encore secrètes et l'excommunication prononcée par lui ne fut point publiée. Philippe entreprit même alors de négocier avec Urbain la ratification de

<sup>1</sup> Yvon *Epist.*, 20.

<sup>2</sup> Urban. *Epist.*, ad Rainald. et ad omnes episcop. franc. ; ap. Labb. et Cossart. *Conc.*, t. X.

son mariage et lui envoya des ambassadeurs qui eurent ordre de faire des menaces si les prières trouvaient le pape inflexible.

L'Église était toujours troublée par le schisme de l'antipape Wibert, soutenu par Henri de Germanie. Philippe chargea ses ambassadeurs d'avertir le pape que la France se rallierait au parti de l'antipape s'il refusait de ratifier le mariage qu'il avait contracté avec Bertrade.

Yves trouva moyen d'avoir connaissance des instructions secrètes données aux ambassadeurs et écrivit aussitôt au pape pour le rassurer contre les craintes qu'on allait chercher à lui donner.

“ Les ambassadeurs qui vous sont envoyés, lui dit<sup>1</sup>, pleins de confiance dans leur esprit et dans les artifices de leurs discours, se sont flattés d'obtenir du Saint-Siège ce que le roi désire, c'est-à-dire l'impunité de son crime. Ils doivent vous dire que le roi et son royaume se soustrairaient à votre obéissance, si vous ne leviez pas votre excommunication.

“ Il ne m'appartient pas de vous donner des leçons, mais je veux vous faire savoir que ceux-là seulement se sépareraient de l'unité de l'Église, leur mère, qui en sont déjà séparés de cœur. Que Votre Sainteté se rassure donc à l'aide de ces paroles des Saintes-Écritures : *Je me suis réservé sept mille hommes qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal... Il faut qu'il y ait des hérésies afin que l'on connaisse ceux qui sont éprouvés.* »

Philippe comptait beaucoup sur le succès de ses menaces et avait d'avance convoqué un concile à Troyes pour le premier dimanche d'après la Toussaint. Yves en avertit le pape et ajoute :

“ Quoique je soit cité à ce concile, je ne crois pas devoir m'y trouver, à moins que vous n'en jugiez

<sup>1</sup> Yvon, *Epist.*, 46.

autrement; car je crains bien qu'on y fasse quelque chose contre la justice et contre le Saint-Siège. »

L'évêque de Chartres ne se faisait pas illusion sur le peu de foi de ses confrères et pensait que les projets schismatiques du roi eussent été soutenus par quelques membres de l'épiscopat. Mais la crainte d'un schisme ne devait pas, suivant lui, arrêter le pape dans la guerre juste et légitime qu'il faisait au roi pour le maintien des lois sacrées de la religion. Urbain pensa comme Yves et répondit aux ambassadeurs de Philippe qu'il ne pouvait ratifier le mariage du roi avec Bertrade, à moins que l'on examinât juridiquement les raisons qu'il avait eues de répudier Berthe.

Philippe ayant reçu cette réponse du pape, fit assebler un concile. Comme l'archevêque de Reims était malade de la goutte, on se réunit dans cette ville au lieu de s'assebler à Troyes, ainsi que le roi l'avait d'abord décidé. Yves, sommé de se rendre au concile de Reims, demanda un sauf-conduit. Il ne put l'obtenir; c'est pourquoi il se crut dispensé de s'y rendre. On fit quelques procédures contre lui, mais l'évêque de Chartres les mit à néant dans cette lettre<sup>1</sup> qu'il écrivit à Richer de Sens, son métropolitain, et aux autres évêques du concile de Reims.

“ Si vous vous étiez souvenus de la loi divine dont vous devriez être les docteurs et les défenseurs, vous ne m'auriez pas invité à votre concile : premièrement, parce que j'y ai été cité par certains évêques qui ne sont pas mes comprovinciaux et qui ne peuvent être mes juges sans une délégation du siège apostolique; secondement, parce que, d'après l'avertissement de mon métropolitain, vous voulez me juger hors de ma province, quoique les canons aient décidé que tout crime devait être jugé d'abord dans la province elle-même à laquelle appartient l'évêque coupable; troi-

<sup>1</sup> Yvon, *Epist.*, 35.

sièmement, enfin, parce que j'en appelle au Saint-Siège, sachant bien que c'est la haine seule qui vous porte à m'accuser.

“ Ce n'est point le désir de me soustraire au jugement qui me fait appeler au Saint-Siège, puisque j'avais demandé au roi un sauf-conduit qui m'a été refusé; mais, d'après les menaces qui m'ont été faites, j'ai très bien compris qu'il ne me serait pas permis de dire impunément la vérité. C'est, en effet, pour l'avoir dite et pour avoir obéi au siège apostolique, que l'on m'accuse de parjuré et d'offense envers la majesté royale. Je pourrais retourner contre vous, et à plus juste titre, les reproches que vous me faites, puisqu'au lieu de brûler et de trancher vif un mal incurable, vous ne cherchez qu'à le pallier à l'aide de remèdes trop doux pour être utiles. Si vous aviez été de mon avis, notre malade serait déjà en parfaite santé. C'est à vous de voir si, en différant la guérison, vous remplissez bien votre devoir et si vous êtes vraiment fidèles au roi.

“ Que le seigneur roi fasse contre moi tout ce qu'il pourra, tout ce qu'il voudra; qu'il m'enferme, me chasse ou me proscrire, je suis décidé, avec le secours de la grâce, à tout souffrir pour la loi de mon Dieu, plutôt que de consentir à son péché; car en me faisant son complice j'encourrais les mêmes peines que lui. Que l'Ange du grand conseil et l'Esprit de force soient avec vous, afin que vous ayez des pensées droites et que vous agissiez suivant la justice. »

Tandis que des évêques courtisans tenaient leur concile de Reims<sup>1</sup>, le légat Hugues, archevêque de Lyon, en présidait un autre à Autun. Il s'y trouva trente-deux évêques parmi lesquels on nomme Radulphe, archevêque de Tours, et Hoël, évêque du Mans;

<sup>1</sup> *V. Chron. Virdun.; Chron. S. Pet. viv. et Berthold.; ap. Labb. et Cossart. Conc., t. X.*

des abbés et des hommes religieux en grand nombre y assistaient aussi. On y renouvela plusieurs décrets importants contre la simonie et l'incontinence; puis le roi Philippe y fut publiquement excommunié à cause de son alliance adultère avec Bertrade.

A l'époque où Yves de Chartres luttait avec tant d'énergie contre le roi Philippe, il y avait dans son diocèse un homme éminent que l'histoire doit mentionner. C'était Geoffroi, abbé de la Trinité de Vendôme. C'était un grand théologien et qui savait, au besoin, faire entendre aux papistes des vérités qui ne seraient pas bien accueillies de nos jours. On rencontre en plein moyen-âge de ces hommes énergiques qui n'avaient pas oublié les anciennes traditions de l'Église. Dans son Traité adressé au cardinal Pierre de Léon, il dit : « Quelques-uns croient que tout est permis à l'Église romaine, et qu'elle peut, par dispense, faire ce qui est contraire à la Sainte-Écriture. Cette opinion est insensée. Si le pape est averti par quelqu'un qui lui soit inférieur d'une injustice qu'il aurait commise, il doit recevoir cet avis comme saint Pierre reçut celui de saint Paul<sup>1</sup>. La franchise avec laquelle l'abbé de Vendôme traitait les questions de discipline et de théologie, ne l'empêcha pas d'être apprécié du pape Urbain II qui le créa cardinal. Les successeurs d'Urbain II lui confierent les missions les plus délicates.

Geoffroi, dans ses ouvrages, se montre ennemi des investitures. Cependant, il convient que l'évêque, une fois élu et consacré, pouvait recevoir l'investiture de la part des princes, pour les biens qu'il devait à leur générosité. Cette théorie de l'investiture est juste et ne peut être, à aucun titre, considérée comme simonie. Grégoire VII n'en avait pas une idée aussi juste que Geoffroi de Vendôme.

<sup>1</sup> Geoff. op. Edit. Sirmond. Le père Sirmond, dans son édition des *Oeuvres de Geoffroi*, a donné cinq livres de lettres, onze sermons et des opuscules sur divers sujets.

A la même époque que Geoffroi vivaient plusieurs autres hommes remarquables : Bruno, fondateur des Chartreux, était un des plus illustres. La fameuse abbaye de Cluny était devenue trop riche et trop puissante ; la discipline s'y était relâchée, ce qui donna idée de fonder d'autres abbayes sur le même modèle. Telle fut l'origine de la fameuse abbaye de Citeaux qui dut sa gloire et sa première régularité au fameux Bernard, abbé de Clairvaux, dont nous aurons occasion de parler.

Malgré quelques hommes remarquables et quelques abbayes réformées, l'Église de France n'était pas très brillante lorsque Urbain II s'y rendit (1095), et que l'on y décida la première croisade.

Depuis Gerbert la papauté avait travaillé à disposer le monde catholique à la guerre sainte.

Grégoire VII avait cherché pendant tout son pontificat à faire comprendre à l'Europe le danger qui la menaçait du côté des Mahométans, et avait même organisé une expédition pour refouler ces barbares du côté de l'Espagne.

Sous l'impulsion du siège romain, on avait vu, à différentes époques, des troupes de plusieurs milliers de pèlerins armés se diriger vers la Palestine, pour y protéger les fidèles et les lieux consacrés par les mystères du Christ. Les Français, plusieurs fois, s'étaient jetés, au delà des Pyrénées, à l'encontre des disciples de Mahomet, et depuis trois cents ans opposaient une digue insurmontable à ce torrent qui menaçait toujours de faire irruption.

A la fin du onzième siècle, les Musulmans redoublaient d'efforts. L'Europe allait être envahie. Il ne fallait rien moins que toutes ses forces pour l'emporter dans cette lutte suprême. Les Turcs avaient essayé de pénétrer en Europe en contournant la Mer noire et en marchant contre Constantinople par la Bulgarie. Les Russes leur opposèrent une barrière infranchissable

de ce côté-là. Sans eux, toute l'Europe aurait été envahie avant l'époque de la première croisade.

L'idée de cette expédition fut propagée par Pierre l'Hermite.

Pierre, dit Guillaume de Tyr<sup>1</sup>, naquit au pays des Français et dans le diocèse d'Amiens. Il fut ermite autant de fait que de nom<sup>2</sup>. C'était un homme de très petite stature et d'un extérieur presque ignoble. En revanche, il avait l'esprit vif, l'œil perçant et le regard agréable; son éloquence était facile et abondante. Le bruit des pèlerinages d'Orient le fit sortir de sa retraite, il suivit dans la Palestine la foule des chrétiens qui allaient visiter les saints lieux. Comme les autres, il acquitta à la porte de la ville le tribut qu'on exigeait de tout fidèle et reçut l'hospitalité chez un fervent chrétien qui avait souffert pour la foi. Pierre s'entretint longuement avec son hôte des persécutions que les fidèles avaient à supporter de la part des sectateurs de Mahomet et des malheurs qui les accablaient. Il put s'en assurer par lui-même en visitant les saints lieux. Au Calvaire, au tombeau de Jésus-Christ, dans les divers lieux consacrés par les actions du Christ, tout était bien propre à enflammer son zèle, à le remplir d'indignation contre les Musulmans qui s'étudiaient à donner des preuves du fanatisme le plus intolérable. Pierre ayant appris que le patriarche Siméon était un homme pieux et rempli de la crainte du Seigneur, désira s'entretenir avec lui en secret. Il alla donc le trouver. Siméon reconnut bientôt, au langage de Pierre, que, sous une chétive apparence,

<sup>1</sup> *Guillelm. Tyr. de Bello sacro*, liv. I. — Nous nous attacherons principalement à cet excellent chroniqueur dans notre récit des premières croisades.

<sup>2</sup> On l'appelait en effet Pierre-l'Ermite. Orderic Vital prétend qu'on lui donnait aussi le nom de *Pierre de Acheris*. Anne Comnène l'appelle *Cucupiettre*, mot qui paraît tiré du mot picard *kukio*, petit, et du mot *Petrus*, Pierre. On pouvait lui donner vulgairement le nom de *Petit Pierre*, à cause de sa petite taille.

cet homme était doué d'une sagesse et d'une expérience extraordinaires. Il lui donna sa confiance et lui raconta en détail les maux qui affligeaient le peuple de Dieu habitant la sainte cité. En l'écoutant, Pierre se sentit ému, son visage était inondé de larmes et il demanda au patriarche si l'on ne pourrait trouver aucun moyen de se soustraire à tant de calamités.

“ Pierre, lui répondit l'évêque Siméon, ce sont nos péchés qui empêchent le Seigneur d'entendre nos soupirs et de sécher nos larmes. Nos péchés ne sont point encore effacés, aussi le ciel continue-t-il à nous éprouver ! Si du moins votre peuple, qui sert Dieu avec tant de zèle, voulait nous secourir ou bien prier pour nous ! C'est là notre unique ressource. L'empire des Grecs, si rapproché de nous et si riche, ne peut nous secourir ! à peine s'il peut se suffire à lui-même, et, dans l'espace de peu d'années, il a perdu la moitié de ses provinces. ”

“ Oh ! s'écria Pierre, si l'Eglise romaine et les princes d'Occident étaient instruits de vos malheurs par un homme énergique et digne de foi, ils essaieraient, j'en suis sûr, d'y apporter remède. Ecrivez donc au pape, aux rois, à tous les princes de l'Occident. Donnez à votre lettre tous les caractères d'authenticité, et je me charge de la porter en Europe. J'irai dans tous les royaumes, je ferai partout le tableau de vos calamités, je prierai, je solliciterai de vous venir en aide; pour le salut de mon âme, je me dévouerai tout entier à cette œuvre. ”

Le patriarche et les fidèles qui étaient présents accueillirent avec joie les paroles de Pierre et applaudirent à son courage.

Après cet entretien, l'enthousiasme de Pierre n'eut plus de bornes. Il embrassa d'un coup d'œil lénorme tâche qu'il devait accomplir et crut que Dieu lui-même lui en avait inspiré la pensée. Un jour qu'il était sous une impression plus forte encore qu'à l'ordi-

naire, et qu'il pensait à retourner dans son pays pour accomplir sa mission, il entra dans l'église du Saint-Sépulcre. La nuit le surprit au milieu de ses prières, et, fatigué de ses longues veilles et de ses oraisons, il s'étendit sur le pavé et s'endormit. Pendant son sommeil, il crut entendre Jésus-Christ qui lui disait : « Pierre, lève-toi ! cours exécuter ce qui t'a été prescrit. Je serai avec toi. Il est temps de purifier les lieux saints, et de secourir mes serviteurs. »

Pierre se lève subitement, se hâte d'aller trouver le patriarche, reçoit sa lettre<sup>1</sup> et sa bénédiction, se rend au bord de la mer où il trouve un vaisseau prêt à mettre à la voile pour la Pouille, et débarque en Italie après une heureuse navigation.

Le pape Urbain II embrassa avec ardeur un projet dont plusieurs de ses prédécesseurs appelaient de tous leurs vœux la réalisation. Il reçut Pierre comme un homme chargé d'une mission divine et lui promit de l'appuyer et de soutenir son projet, de toute son autorité, lorsque le temps opportun serait venu.

Pierre, encouragé par les paroles du pape, sentit un zèle de feu dévorer son âme. Il traversa rapidement l'Italie, passa les Alpes, parcourut toute la France et la plus grande partie de l'Europe. Il s'adressa aux princes d'abord ; il suppliait, il tonnait contre l'indifférence, et luttait contre l'inertie ; il parvint à en décider quelques-uns à marcher au secours de Jérusalem ; mais il vit bientôt qu'il aurait plus de succès auprès des masses. Il laissa donc là les châteaux, et parcourut tous les royaumes, appelant à lui les petits et les humbles. Son éloquence, vive et imagée, remuait des flots de peuple. Il peignait avec vivacité les profa-

<sup>1</sup> La lettre de Siméon est adressée aux princes très magnifiques et très pieux de l'illustre race du très magnifique seigneur Karl-le-Grand, empereur, et à tous les catholiques orthodoxes de tous les pays. On trouve dans cette inscription, comme dans une foule de pièces de cette époque, une idée confuse de l'empire carolingien à la tête duquel aurait été le pape.

nations des lieux saints, le sang chrétien coulant dans les rues de Jérusalem. Il prenait à témoin de la vérité de ses récits le ciel même, les anges et les saints. Le peuple entourait en foule l'apôtre de la guerre sainte qui prêchait sur les chemins, sur les places publiques. En entendant ses paroles véhémentes, les fidèles éprouvaient tour à tour les plus vives émotions de la pitié et toutes les fureurs de la vengeance; tous promettaient de donner leur vie pour la délivrance de la Terre-Sainte.

C'est ainsi que Pierre l'Ermite, comme un autre Jean, suivant la remarque de Guillaume de Tyr, préparait les voies au pape Urbain dont la voix allait bientôt se faire entendre.

Au milieu de l'émotion générale produite par les prédications de Pierre, l'empereur d'Orient, Alexis Comnène, envoya des ambassadeurs au pape pour réclamer le secours de l'Europe contre les Turcs. Déjà il avait adressé aux princes d'Occident des lettres dans lesquelles il faisait appel en même temps à leur piété et à leurs passions et les suppliait de lui venir en aide. Pour répondre aux désirs d'Alexis, Urbain convoqua un concile ou plutôt une diète européenne à Plaisance<sup>1</sup>. Plus de deux cents évêques ou archevêques, quatre mille ecclésiastiques de différents ordres et trente mille laïques répondirent à l'invitation du pape. Le concile se trouva si nombreux qu'on fut obligé de prendre séance dans une plaine voisine de la ville. Les ambassadeurs d'Alexis y exposèrent eux-mêmes l'objet de leur mission; Urbain appuya leurs discours et leurs prières de toutes les raisons que purent lui fournir les intérêts de la chrétienté. Cependant le concile ne décida rien, quant à la guerre d'Orient. Les déclarations de l'impératrice Adelaïde, qui vint révéler sa propre honte et celle de son époux,

<sup>1</sup> Concil. Placent. ; ap. Labb. et Gossart. *Conc.*, t. X, p. 503.

les anathèmes contre l'empereur d'Allemagne et contre l'anti-pape Wibert, occupèrent plusieurs jours le pape et les membres du concile.

Urbain, en quittant Plaisance, se dirigea vers les Alpes et se rendit en France. Il était Français et comp-tait trouver dans sa patrie plus d'enthousiasme que chez les Italiens, pour la guerre sainte qu'il méditait. Il ne se trompait pas. Son grand projet ne lui faisait point oublier la réforme de l'Eglise. Il s'en occupa d'abord.

En entrant dans le royaume des Français, dit Guillaume de Tyr<sup>1</sup>, il reconnut, comme il l'avait entendu dire, que toutes les lois divines étaient foulées aux pieds, la doctrine de l'Evangile méconnue et méprisée, la foi, la charité, toutes les vertus éteintes dans les cœurs. Préoccupé des moyens de mettre fin à tant d'abus, il résolut de tenir un concile général qui dut s'assembler d'abord à Vézelai, ensuite au Puy. Urbain se rendit en cette ville vers le mois d'août, mais n'ayant pas trouvé qu'elle fût propre à une réunion aussi nombreuse que celle qu'il convoquait, il indiqua définitivement le concile à Clermont pour le 18 novembre. En attendant cette époque, il visita plusieurs villes et monastères des provinces méridionales et de la Bourgogne, réveillant partout sur son passage l'amour de la discipline et excitant l'enthousiasme pour la délivrance des lieux saints. Il arriva à Clermont le 14 novembre.

La ville put à peine contenir les princes, les ambassadeurs, les prélats accourus à cette grande et solennelle réunion où toute la chrétienté allait délibérer sur son avenir. « Les villes et villages des environs, dit une ancienne chronique<sup>2</sup>, se trouvèrent remplis de peuple, et plusieurs furent contraints de faire dresser

<sup>1</sup> Guillelm. Tyr. *de Bell. sacr.*, liv. I.

<sup>2</sup> Guillaume Aubert, *Hist. de la conquête de Jérusalem*, liv. I.

leurs tentes et pavillons au milieu des champs et des prairies, encore que la saison et le pays fussent pleins d'extrême froidure. »

Le concile s'occupa d'abord de la réforme de l'Eglise<sup>1</sup>. On décréta de nouveau la *trêve de Dieu* et l'on menaça des anathèmes de l'Eglise ceux qui continueraient à troubler la société par leurs guerres particulières. On condamna les deux vices les plus communs dans le clergé séculier : la simonie et l'incontinence, ainsi que les investitures laïques. On renouvela en même temps sur le droit d'asile, ces vieux décrets qui avait sauvé tant d'innocents ; la croix du chemin, comme l'église du village, furent déclarés lieux de refuge pour le faible que persécuterait l'homme puissant.

On décida enfin que le voyage en Terre-Sainte, entrepris non par simple sentiment d'honneur ou dans un but commercial, mais bien pour délivrer l'Eglise de Jérusalem, tiendrait lieu de toute pénitence<sup>2</sup>.

Ce décret remplit d'un enthousiasme extraordinaire la foule immense rassemblée à Clermont et aux environs. Pendant que les chefs de la chrétienté délibéraient, Pierre l'Ermite continuait sa mission populaire au milieu de ses fidèles accourus de toutes parts et les enflammait du feu qui dévorait son âme.

Enfin le grand jour arriva où le pape lui-même devait publiquement prêcher la guerre sainte. Au milieu de la grande place de Clermont on dressa une espèce de trône. Le pape y monta, accompagné des cardinaux. Pierre était au milieu d'eux, couvert du froc grossier de l'ermite, et adressa le premier la parole à la foule innombrable qui remplissait la place entière. Tous les coeurs frémirent sous les accents énergiques de l'apôtre, lorsqu'il rappela les profanations et les sacrilèges qu'il avait vu commettre dans

<sup>1</sup> Concil. Claramont.; ap. Labb. et Coss. *Conc.*, t. X.

<sup>2</sup> Conc. Claramont.; Labb. ibid.

les lieux sanctifiés par les pas de Jésus-Christ, lorsqu'il peignit les chrétiens chargés de fers par un peuple infidèle, traînés en esclavage, attelés au joug comme des animaux ; les enfants du Christ obligés de payer la permission de saluer le tombeau de leur père ; les ministres de Dieu, arrachés des saints autels, battus de verges, abreuvés d'ignominies.

Le peuple était déjà rempli d'émotion lorsque le pape lui-même se leva et fit entendre ces paroles<sup>1</sup> :

“ Frères bien-aimés ! comme nous, vous avez entendu le récit lamentable des persécutions, des malheurs, des cruelles souffrances que les chrétiens nos frères ont à supporter à Jérusalem, à Antioche, dans toutes les villes de l'Orient. Vous savez comme les membres de Jésus-Christ sont de nouveau battus de verges ! comme ils sont abreuvés d'ignominies ces chrétiens qui sont vos frères et vos amis, les enfants du même Christ, du même Dieu ! comme ils sont vendus par des maîtres étrangers dans leurs propres héritages, ou exilés et obligés de venir au milieu de vous implorer votre charité ! Le sang chrétien, racheté par le sang de Jésus-Christ, est cruellement répandu ! la chair chrétienne, unie à celle du Christ par les liens d'une mystérieuse parenté, cette chair est accablée de souffrances, elle est esclave ! Dans les villes de l'Orient, les chrétiens n'ont en partage que les larmes, la misère et la douleur. Oh ! je ne puis le dire sans frémir, les églises où furent autrefois célébrés les saints mystères ont été changées en étables. Des hommes pervers se sont emparés des villes les plus saintes ; les Turcs, cette race immonde, sont les maîtres de nos frères. A Antioche, où le bienheureux Pierre fut évêque, ces païens ont souillé de leurs superstitions la sainte Église

<sup>1</sup> On possède trois discours prononcés par le pape et qui sont à peu près les mêmes pour le fond. Nous avons pris dans chacun ce qui nous a semblé le plus éloquent.

et ont indignement chassé la religion chrétienne de l'asile qui lui était consacré.

“ Les domaines des églises et des pauvres sont aujourd’hui au pouvoir des tyrans païens. Le sacerdoce est foulé aux pieds, le sanctuaire est profané, les chrétiens si peu nombreux qui sont restés dans ces régions désolées, sont obligés de se cacher pour se soustraire aux tourments.

“ Et Jérusalem ! vous en parlerai-je, frères bien-aimés ? Je le crains, puisque c'est à cause de nos péchés que cette ville, où Jésus-Christ a souffert pour nous, a été arrachée au joug de Dieu pour être soumise au joug d'une race ignoble et païenne. Ce qui nous reste à Jérusalem est si peu de chose, que c'est pour nous un opprobre. A quoi sert aujourd’hui cette église de la Vierge Marie, où son corps virginal fut enseveli ! et ce temple de Salomon qui était devenu celui du Seigneur : hélas ! les nations barbares l'ont souillé de leurs idoles ! Et le tombeau du Seigneur, je ne puis vous retracer les abominations qu'y commet une race impie ; beaucoup d'entre vous en ont été témoins. »

Le pape ne s'attacha pas uniquement, dans son discours, à éveiller le sentiment chrétien, mais à faire comprendre à son immense auditoire qu'il était de l'intérêt de l'Europe entière d'entreprendre la guerre sainte.

Les hordes barbares des Turcs, dit-il, ont planté leurs étendards aux rives de l'Hellespont. De là, elles menacent toute la chrétienté. Si Dieu lui-même ne les arrête dans leur marche triomphante en armant contre elles tous ses enfants, quelle nation, quel royaume pourra leur fermer les portes de l'Occident ? »

S'adressant directement aux Français :

“ C'est dans leur courage, leur dit Urbain, que l'Église place son espoir ; c'est parce qu'il connaît leur bravoure et leur piété qu'il avait traversé les Alpes et qu'il leur apportait la parole de Dieu.

“ Guerriers qui m’écoutez, poursuivit l’éloquent pontife, vous qui cherchez sans cesse de vains prétextes de guerre, réjouissez-vous, car voici une guerre légitime : voici le moment de montrer si vous êtes animés d’un vrai courage ; voici le moment d’expier tant de violences commises au sein de la paix, tant de victoires souillées par l’injustice. Vous qui avez été si souvent la terreur de vos concitoyens et qui, pour un vils salaire, avez vendu vos bras aux fureurs d’autrui, prenez aujourd’hui le glaive des Machabées et courez à la défense de la *maison d’Israël, de la vigne du Seigneur des armées*. Ce n’est plus l’injure d’un homme que vous devez venger, mais celle de Dieu ; ce n’est plus une ville ou un château qu’il faut attaquer, mais la Terre Sainte dont il faut faire la conquête. Si vous triompez, vous avez en partage les bénédictions du ciel et les royaumes de l’Asie. Si vous succombez, eh bien, vous aurez au moins la gloire de mourir où mourut Jésus-Christ ! Dieu vous aura vus dans l’armée sainte et il ne l’oubliera point. Que de lâches affections, que des sentiments égoïstes ne vous retiennent point dans vos foyers ; soldats du Dieu vivant, n’écoutez que les gémissements de Sion, brisez tous les liens terrestres et souvenez-vous de ces paroles du Seigneur : *Celui qui aime son père et sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi. Celui qui abandonnera sa maison, son père, sa mère, son épouse, ses enfants, ses biens à cause de moi, sera récompensé au centuple et possèdera la vie éternelle.* »

A ces paroles d’Urbain, la foule entière, remplie d’enthousiasme, s’écria d’une voix unanime : *Dieu le veut ! Dieu le veut !*

“ Oui, Dieu le veut, reprit le pape ; suivant sa promesse, il s’est trouvé au milieu de vous qui êtes rassemblés en son nom ; c’est lui qui vous a inspiré ce cri unanime que je viens d’entendre. Qu’il soit votre cri de guerre, qu’il annonce partout la présence du Dieu des armées. »

En ce moment, Urbain, élevant la croix :

“ Jésus-Christ lui-même, dit-il, sort de son tombeau et vous présente sa croix, Elle sera l'étandard autour duquel viendront se grouper tous les enfants d'Israël. Vous la mettrez sur vos épaules ou sur votre poitrine, elle brillera sur vos armes et sur vos drapeaux, elle sera pour vous le gage de la victoire ou la palme du martyre; elle vous dira sans cesse que Jésus-Christ est mort pour vous et que vous devez mourir pour lui. »

A ces dernières paroles d'Urbain, l'enthousiasme était à son comble et éclata par de vives acclamations. La piété, l'indignation, l'ardeur guerrière remuaient cette foule immense ; les uns versaient des larmes sur le sort de Jérusalem et des chrétiens d'Orient, les autres juraient d'exterminer la race des Musulmans.

Tout à coup, au signal du pape, il se fit un profond silence. Le cardinal Grégoire, depuis pape sous le nom d'Innocent, annonça au peuple une absoute générale. La foule entière tomba à genoux, silencieuse et recueillie. Tandis que le cardinal lisait à haute voix une formule de confession générale, tous se frappaient la poitrine, et le pape leur donna l'absolution de leurs péchés.

Ensuite commença l'enrôlement pour l'armée sainte.

Adhémar de Monteil, évêque du Puy, demanda le premier à entrer dans la *voie de Dieu*, et reçut des mains du pape une petite croix rouge<sup>1</sup> qui fut le signe adopté par tous ceux qui s'engagèrent à aller combattre les infidèles ; d'où on leur a donné le nom de *croisés* et à l'expédition le nom de *croisade*. A l'exemple d'Adhémar, d'autres évêques, des ecclésiastiques, des moines, des seigneurs, tous les chrétiens qui avaient entendu les éloquentes paroles d'Urbain, accouraient recevoir des croix du pape et des évêques qui les bénissaient et les leur distribuaient. Tous, en se les atta-

<sup>1</sup> Ces croix étaient en drap ou en soie rouge.

chant sur leurs vêtements, juraient d'oublier leurs querelles et leur haine, pour combattre ensemble les ennemis du nom chrétien.

D'après les ordres du pape<sup>1</sup>, les évêques présents au concile se firent les apôtres de la croisade dans leurs diocèses, et se séparèrent avec la ferme résolution de faire observer par tous les fidèles la *trêve de Dieu*, afin que ceux qui voudraient se croiser n'éprouvassent aucun obstacle.

Le pape lui même parcourut la plus grande partie de la France pendant les années 1095 et 1096, tenant partout des conciles, prêchant la réforme des mœurs, la trêve de Dieu et la croisade, terminant toutes les querelles de juridiction qui existaient entre le clergé séculier et les moines. Les principaux conciles qu'il présida sont ceux de Limoges, de Rouen, de Tours, de Saintes, de Nîmes<sup>2</sup>.

Les prédications du pape et des évêques produisirent des résultats extraordinaires.

Leur parole, dit Guillaume de Tyr<sup>3</sup>, ne tombait nulle part sans produire de bons fruits. Le mari se séparait de son épouse, l'épouse de son mari ; les pères quittaient leurs enfants et les enfants leur père ; l'amour n'était pas assez fort contre le zèle de feu qui pénétrait les cœurs. Du fond même des cloîtres, de ces prisons où s'étaient enfermés les captifs volontaires de l'amour de Dieu, les moines sortaient en foule pour marcher vers les saints lieux. Cependant, ajoute le grave historien de la terre sainte, le zèle de Dieu n'était pas pour tous l'unique motif d'une telle résolution, et la prudence, mère de toutes les vertus, n'était pas toujours consultée. Quelques-uns ne partaient que pour ne point se séparer de leurs amis, d'autres pour n'être pas accusés de lâcheté ; d'autres ne se décidaient

<sup>1</sup> Guill. Tyr. *De Bello sac.*, liv. I.

<sup>2</sup> V. Labb. et Coss. *Cone.*, t. X.

<sup>3</sup> Guillclm. Tyr. loc. cit.

que par légèreté ou pour se soustraire aux poursuites de leurs créanciers<sup>1</sup>.

Un grand nombre cependant étaient guidés par des motifs plus nobles, et la masse du peuple n'écoutait que son enthousiasme religieux. Dans tout l'Occident, chacun semblait oublier son âge, son sexe, sa condition ; tous, sans distinction, se donnaient la main comme des frères, répétaient en chœur le vœu du pèlerinage et se rendaient aux églises pour recevoir la croix. Dans tous les diocèses, dans toutes les paroisses, les évêques ou les prêtres ne cessaient de bénir des croix et de les distribuer à ceux qui s'enrôlaient dans l'armée sainte. L'Eglise a conservé les formules de prières récitées dans cette cérémonie<sup>2</sup>.

L'évêque suppliait le Dieu Tout-Puissant qui a racheté le monde par la croix, d'attacher à celle du pèlerin une grâce spéciale qui garantit son âme du péché et son corps du péril des combats ; puis il bénissait le pèlerin lui-même et le recommandait au Seigneur Jésus-Christ qui est la voie, la vérité et la vie, et qui a dit à ses fidèles de marcher à sa suite en portant la croix.

“ Seigneur, ajoutait-il, envoie lui ton ange Raphaël qui accompagna Tobie dans son voyage ; qu'il soit son défenseur pendant son pèlerinage, et qu'il lui tienne ouverts les yeux du corps et de l'âme afin qu'il évite toutes les embûches spirituelles et corporelles. ”

Enfin l'évêque attachait la croix sur l'épaule ou la poitrine du pèlerin, en lui adressant ces paroles :

<sup>1</sup> Les priviléges accordés aux croisés en décidèrent beaucoup à partir. Ces priviléges ont éprouvé des modifications de la première à la dernière croisade ; cependant on peut les rapporter à ces quatre points principaux : 1<sup>o</sup> ils furent exempts des redevances féodales ; 2<sup>o</sup> leurs dettes, quoique échues, ne furent point exigibles ; 3<sup>o</sup> leurs propriétés furent mises sous la sauvegarde de l'Eglise ; 4<sup>o</sup> ils eurent la faculté de ne relever, s'ils le voulaient, que de la justice ecclésiastique, excepté dans les causes capitales sur lesquelles il était défendu aux juges ecclésiastiques de prononcer.

<sup>2</sup> Pontifical. roman. 2 part. de Bened. et imposit. crucis profici-  
cent, etc., etc.

“ Reçois le signe de la croix, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Qu'il te rappelle la croix, la passion et la mort du Christ, et qu'il te serve de défense pour ton corps et ton âme ; puisses-tu, par la grâce de la divine bonté, revenir de ton voyage parmi les tiens sain et sauf et purifié ; par le Christ Notre Seigneur. ”

Le pèlerin répondait *Amen*, baisait la main du pontife et partait.

Le concile de Clermont avait fixé le départ des croisés à la fête de l'Assomption 1096. Jusqu'à cette époque on ne s'occupa de toutes parts que des préparatifs du voyage. On eût voulu voir le pape lui-même à la tête de l'expédition, mais de graves intérêts le retenaient en Europe et il choisit, pour le remplacer, Adhémar de Monteil, le premier des croisés.

Pendant l'hiver, on ne voyait dans toutes les provinces que des troupes de pèlerins, se rendant aux églises pour faire bénir leurs armes et leurs drapeaux et se dirigeant vers les lieux désignés comme centres de réunion. Le plus grand nombre allait à pied ; quelques cavaliers paraissaient au milieu de la multitude ; plusieurs voyageaient montés sur des chars traînés par des bœufs ferrés ; d'autres cotoyaient la mer ou descendaient les fleuves dans des barques. Ils étaient vêtus diversement, armés de lances, d'épées, de javelots, de massues de fer. La foule des croisés offrait un mélange bizarre et confus de toutes les conditions et de tous les rangs : des femmes paraissaient en armes au milieu des guerriers ; la prostitution et les joies profanes se montraient au milieu des austérités de la pénitence. On voyait la vieillesse à côté de l'enfance, l'opulence près de la misère ; le casque était confondu avec le froc, la mitre avec l'épée, le seigneur avec les serfs, le maître avec ses serviteurs. Près des villes ou des châteaux, dans les plaines et sur les montagnes, s'élevaient des tentes, des pavillons pour les chevaliers, des autels dressés à la hâte pour l'office divin ; partout

se déployait un appareil de guerre et de fête solennelle. D'un côté un chevalier exerçait ses soldats au maniement des armes; de l'autre, un prédicateur prêchait au peuple les vérités de l'Évangile : ici on entendait le bruit des trompettes, plus loin on chantait des psaumes et des cantiques. Dans toute l'Europe on ne rencontrait que des troupes d'hommes, de femmes et d'enfants, la croix sur l'épaule, jurant d'exterminer les Sarrasins et célébrant à l'avance leurs conquêtes. De toutes parts retentissait le cri de guerre : *Dieu le veut! Dieu le veut!*

Des familles, des villages entiers partaient pour la Palestine, chacun emportant ses meubles, ses provisions, ses ustensiles, comme pour un voyage de courte durée. Les plus pauvres n'emportaient rien, ne pouvant croire que celui qui nourrit les oiseaux du ciel pût laisser mourir de faim le pèlerin marqué de sa croix. Leur ignorance leur faisait croire sans cesse qu'ils touchaient au terme de leur voyage. Les enfants, en apercevant dans le lointain une ville ou un château, demandaient : *Est-ce là Jérusalem?* Beaucoup de seigneurs qui avaient passé leur vie dans leurs donjons n'en savaient guère plus que les enfants; ils marchaient le faucon sur le poing, et précédés de leur meute, espérant atteindre en peu de temps Jérusalem et se livrer bientôt au plaisir de la chasse.

Pierre l'Ermite, après le concile de Clermont, avait recommencé ses prédications dans toute la France. Une foule nombreuse se mit à sa suite. Impatiente de devancer tous les autres croisés, elle choisit pour général celui qu'elle regardait comme un apôtre envoyé du ciel. L'Ermite, trompé par son zèle et son courage, crut que l'enthousiasme pourrait remplacer la prudence et le génie militaire. Il partit des bords de la Meuse couvert de son manteau de laine, la tête couverte de son floc, et monté sur la mule qui l'avait porté à travers tant de contrées. La troupe qui le sui-

vait se grossit en chemin d'une foule de pèlerins de Champagne, de Bourgogne et des provinces voisines. Bientôt il se vit à la tête de quatre-vingt ou cent mille personnes : hommes, femmes, enfants, vieillards, pèlerins de toute sorte.

Pierre divisa son armée en deux corps et confia le premier à un gentilhomme nommé Gauthier et surnommé *Sansaveir*, c'est-à-dire *sans avoir*. Cette avant-garde n'avait que huit chevaliers ; le reste allait à la conquête de Jérusalem en demandant l'aumône. Tant qu'ils furent sur le territoire français, la charité des fidèles pourvut à leurs besoins ; même en Allemagne, ils furent bien reçus et leur exemple échauffa le zèle des peuples auxquels la croisade n'avait pas encore été prêchée. Mais de redoutables ennemis les attendaient sur les rives de la Morava et du Danube.

Les Hongrois et les Bulgares, quoique chrétiens, ne partageaient pas la ferveur des croisés. Ils connaissaient les Musulmans et ne comprenaient pas qu'on pût ainsi les aller attaquer en désordre. Gauthier *Sans avoir* essuya quelques avanies en traversant le pays des Hongrois. Il les supporta patiemment et arriva devant Belgrade, demandant des vivres pour ses troupes. Le gouverneur en refusa. Alors les croisés se répandirent dans le pays, enlevant les troupeaux, brûlant les maisons, massacrant les habitants qui voulaient faire la plus petite résistance. Les Bulgares, irrités, tombèrent sur eux et en tuèrent un grand nombre ; Gauthier s'enfuit avec les débris de son armée et arriva devant Nissa. Le gouverneur de cette ville, touché de leur misère, leur donna des vivres, des armes et des vêtements.

Les soldats de Gauthier, persuadés que leurs revers n'avaient été qu'une punition de Dieu qui n'avait pu voir leurs désordres qu'avec horreur, observèrent une discipline plus exacte. Ils passèrent le mont Hémus, traversèrent Philippopolis et Andrinople sans com-

mettre de désordres et sans éprouver de nouveaux malheurs. Après deux mois de fatigues et de misères, ils arrivèrent sous les murs de Constantinople où l'empereur Alexis leur permit d'attendre l'armée commandée par Pierre l'Ermite.

Cette armée, après avoir traversé la Bavière et l'Autriche, entra en Hongrie; elle vit les lieux où plusieurs des soldats de Gauthier avaient été massacrés, et des bruits sinistres lui persuadèrent qu'un vaste complot de destruction était organisé contre elle. Pierre crut lui-même à ce complot et n'hésita pas à enflammer la colère de sa troupe qui se mit à tout piller sur sa route, à massacrer, à commettre les plus horribles forfaits. Les armes et les dépouilles de seize compagnons de Gauthier étaient restées suspendues aux portes de Semlin; à cette vue, Pierre ne put retenir son indignation et donna le signal du combat. Au son des trompettes, les croisés se jettent dans la ville, pillent toutes les maisons et poursuivent les habitants jusque sur une colline où ils s'étaient réfugiés. Les cadavres de 4,000 de ces malheureux, jetés dans le Danube, allèrent annoncer à Belgrade cette horrible victoire.

Le roi des Hongrois accourut, avec une nombreuse armée, pour venger le désastre de Semlin. Les croisés s'enfuirent à son approche et se hâtèrent de passer la Morava qui séparait la Hongrie du pays des Bulgares. Ces peuples avaient abandonné leurs villages, leurs villes, leur capitale elle-même, effrayés qu'ils étaient des cruautés exercées en Hongrie par l'armée de Pierre; c'est à peine si les croisés purent trouver des guides pour les conduire jusqu'à Nissa, ville forte où les troupes des Bulgares s'étaient enfermées. Pierre avait traité avec le gouverneur, et poursuivait son chemin, lorsque cent Allemands de l'arrière-garde mirent le feu à des moulins situés près de la ville. A la vue de l'incendie, les Bulgares sortirent des retranchements,

tombèrent sur les croisés et massacrèrent tous ceux qu'ils purent atteindre. Pierre, averti de cette attaque, retourna sur ses pas. Ses soldats, rencontrant sur le chemin les cadavres de leurs camarades, entrèrent dans une telle fureur, qu'ils se jetèrent en désespérés sur la ville, malgré les supplications de Pierre qui voulait négocier avec le gouverneur. Les Bulgares les repoussèrent et en laissèrent dix mille sur la place.

Cette défaite rendit les croisés plus réservés : ils cessèrent leurs brigandages, et les peuples dont ils traversèrent les provinces eurent pitié d'eux. Comme ils entraient sur le territoire de Thrace, l'empereur Alexis leur envoya des députés pour se plaindre des désordres dont ils s'étaient rendus coupables, mais en même temps pour les assurer de sa clémence et de sa protection. Pierre, qui craignait de nouveaux désastres, pleura de joie à cette nouvelle. Ses soldats prirent, en signe de paix, des palmes dans leurs mains, et ils arrivèrent sans obstacle sous les murs de Constantinople<sup>1</sup>.

Vers le même temps arrivèrent aussi à Constantinople des Pisans et des Génois qui avaient pris la voie de mer.

L'empereur Alexis avait d'abord engagé les bandes de Gauthier et de Pierre l'Ermite à attendre l'arrivée des guerriers qui préparaient une véritable expédition ; mais, voyant que sa capitale avait beaucoup à souffrir du voisinage de cette foule indisciplinée, il la

<sup>1</sup> Après le passage de Pierre et de Gauthier *Sans avoir*, on vit dans la Hongrie une troupe d'Allemands recrutée par un fanatique, nommé Gothscalk, et qui commit les plus affreux ravages. Les Hongrois la détruisirent. Une autre troupe, recrutée sur les bords du Rhin et de la Meuse, se mit sous les ordres du prêtre Volkmar et d'Emican, massacra les Juifs et partit précédée d'une chèvre et d'une oie, auxquels elle attribuait quelque chose de surnaturel. Cette troupe pénétra aussi jusqu'en Hongrie et y fut à peu près exterminée. On pense que les diverses bandes qui précédèrent la vraie armée des croisés pouvaient bien former ensemble trois cent mille individus.

fit transporter au delà du Bosphore. Gauthier *Sans avoir*, qui prit le commandement de toute l'armée, se trouva à la tête d'environ cent mille individus de toute espèce qui se répandirent comme un torrent dans les vastes plaines de l'Asie. La division se mit entre eux. Les Italiens et les Allemands, assez nombreux dans la troupe, se choisirent un chef particulier, nommé Renaud, et allèrent, sous sa conduite, se faire massacrer près de Nicée. Les Français forcèrent Gauthier à marcher sur Nicée pour les venger. Les Turcs les attaquèrent à l'improviste et en firent un si horrible carnage, qu'il n'en resta que trois mille. Les ossements des morts entassés formèrent comme une montagne, triste monument qui devait indiquer aux croisés futurs le chemin de la Terre-Sainte.

Pierre l'Ermite avait quitté l'armée avant cette bataille et était revenu à Constantinople où il ne cessait de tonner contre l'indocilité et l'orgueil de ses anciens soldats que Dieu jugeait indignes de voir le tombeau de son fils. Le mauvais succès de son expédition lui fit perdre en grande partie sa magique influence, et il ne joua plus qu'un rôle ordinaire dans cette première croisade qui pourtant était son ouvrage.

La première croisade ne commença réellement qu'au départ des guerriers qui organisèrent une véritable expédition militaire.

Les chefs de cette armée étaient déjà célèbres par leurs exploits et leur courage. A leur tête, il faut placer Godefroy de Bouillon, duc de la Basse-Lorraine. Il tenait, par son origine, à la race carolingienne, il avait eu pour précepteur, dans sa jeunesse, Pierre l'Ermite qui l'avait suivi au siège de Rome. De retour à Bouillon, Pierre quitta Godefroy et se retira dans un ermitage, d'où lui vint le nom de Pierre l'Ermite. Son élève Godefroy ne se laissa pas séduire par le zèle fougueux de Pierre et marcha sur Jérusalem avec une véritable armée. Sa bravoure, sa force, sa simplicité

de mœurs en faisaient un de ces héros à phisyonomie antique, en même temps que sa foi et sa piété en faisaient un chrétien doux et modeste. Plusieurs chevaliers de France et de Lorraine se mirent sous sa conduite.

Parmi ces chevaliers, plusieurs vendaient leurs droits féodaux ou leurs propriétés pour se mettre en état de faire partie de l'expédition. De nombreuses cités se rachetèrent et s'affranchirent. Les barons *sans avoir*<sup>1</sup> imploraient la charité des fidèles qui ne prenaient pas la croix; quelques-uns même, comme Guillaume, vicomte de Melun, pillèrent les bourgs et les villages pour avoir de quoi se mettre en route, et se faisaient ainsi, comme dit l'historien Guibert, un viatique criminel avec la substance des pauvres. Godefroy lui-même aliéna ses domaines, vendit aux habitants de Metz ses droits sur leur ville, vendit la principauté de Stenay à l'évêque de Verdun, et ses droits sur la principauté de Bouillon à l'évêque de Liège. « Ainsi les princes séculiers se ruinaient pour la cause de Jésus-Christ, tandis que les princes de l'Église profitaient de la ferveur des chrétiens pour s'enrichir ».

La plupart des chevaliers firent comme Godefroy, et les plus grands sacrifices ne pouvaient refroidir leur enthousiasme.

Godefroy eut sous ses drapeaux quatre-vingt mille hommes de pied et dix mille chevaux. Parmi ses chevaliers étaient: ses deux frères, Eustache de Boulogne et Baudoin, son cousin Baudoin du Bourg, Dudon, Renaud, Pierre de Toul. Godefroy conduisit son armée à travers la Hongrie et la Bulgarie; mais comme il faisait observer la plus exacte discipline, il ne trouva que des amis où les premiers croisés n'avaient

<sup>1</sup> Gauthier n'était pas le seul qui eut ce surnom qui était, selon toute probabilité, commun à tous les nobles sans propriété.

rencontré que des ennemis. Ce bon guerrier déplorait le sort de ceux qui l'avaient précédé et dont on voyait ça et là les cadavres sur les chemins; mais il ne se crut pas, et avec raison, obligé de les venger.

Tandis qu'il se dirigeait ainsi vers Constantinople, d'autres armées se préparaient au départ.

Hugues-le-Grand, comte de Vermandois et frère du roi de France; Robert Courte-Heuze, duc de Normandie; Robert, comte de Flandre; Etienne, comte de Blois et de Chartres, partirent pour la Terre-Sainte, chacun avec une armée composée de leurs vassaux et de chevaliers qui les prenaient pour chefs. Ces croisés traversèrent les Alpes et se dirigèrent vers les côtes méridionales de l'Italie avec le dessein de s'embarquer pour la Grèce. Le pape Urbain les rencontra à Luques, les bénit et loua leur courage. Ils visitèrent Rome et attendirent à Bari le temps favorable pour s'embarquer.

Leur passage à travers l'Italie éveilla le zèle des peuples de ces contrées. Bohémond, prince de Tarente, fils du fameux Robert Guiscard, conquérant de la Pouille, se décida le premier à partir. Il était pauvre et se fit prédicateur de la croisade pour se former une armée. Son éloquence enthousiaste eut de brillants succès, et il se vit bientôt à la tête d'un corps d'armée composé de vingt mille hommes de pied et dix mille chevaux. Le brave Tancrède fut un des chevaliers qui le choisirent pour chef.

Les croisés des provinces méridionales de France se mirent en marche sous la conduite de Raymond, comte de Toulouse, d'Adhémar de Monteil, évêque du Puy, chef spirituel de toute la croisade.

Adhémar, revêtu des insignes du pontificat et de l'armure, était aussi bon évêque que brave guerrier. Le pape Urbain lui avait donné le titre de légat et des pouvoirs très étendus. Raymond, comte de Toulouse, s'était déjà illustré par ses exploits en combattant, à

côté du Cid, les Sarrasins d'Espagne. Le pape donnait à Raymond de Toulouse le nom de Josué, et à Adhémar celui de Moïse. Les évêques d'Apt, de Lodève et d'Orange, ainsi que l'archevêque de Tolède, se mirent à leur suite avec leurs vassaux; leur armée se trouva ainsi forte de cent mille hommes. Elle passa le Rhône à Lyon, traversa les Alpes, la Lombardie, le Frioul, et se dirigea sur l'Empire grec à travers les montagnes de la Dalmatie.

Le rendez-vous général était Constantinople. Anne Comnène, qui vit arriver les croisés, les compare aux grains de sable des bords de la mer, aux étoiles du firmament, à des torrents qui se réunissaient, de tous côtés, pour former un grand fleuve. « Les portes des Latins furent ouvertes, dit un historien d'Arménie, et les Occidentaux virent sortir de leur pays de formidables armées et des soldats aussi nombreux que les sauterelles et que les grains de sable de la mer ».

L'empereur Alexis, qui avait appelé l'Occident à son secours, fut effrayé du résultat de sa démarche. Il eût pu s'unir aux croisés et, avec leurs secours, reconquérir tout son empire et même l'Asie entière; mais, quoique habile, il n'avait pas l'intelligence assez élevée pour concevoir un si grand projet. Il craignit que ses nouveaux alliés ne lui enlevassent le misérable débris d'empire qu'il ne pouvait plus défendre contre les Turcs, et épousa toutes les ressources de son astucieuse politique à prendre contre les croisés des mesures de précaution qui enfantèrent mille querelles. Il ne nous appartient pas de raconter en détail tous ces débats. L'empereur Alexis ne se crut tranquille qu'après avoir fait transporter au delà du Bosphore les armées qui arrivaient successivement sous les murs de sa capitale (1097).

Les croisés, jetés ainsi en Asie, s'avancèrent à travers les plaines de la Bythinie, lorsqu'ils virent accourir à eux les débris de l'armée de Pierre l'Ermite. Ces

malheureux, échappés au carnage, avaient vécu cachés dans les montagnes, les forêts, à peu près nus, couverts de blessures, exténués par la faim, disputant les restes d'une vie misérable à la rigueur de la saison et à la barbarie des Turcs. L'aspect de ces infortunés, le récit qu'ils firent de leurs misères jetèrent le deuil dans le cœur des guerriers. Des larmes coulèrent de tous les yeux lorsqu'ils racontèrent les désastres affreux des premiers croisés. L'armée s'avança en silence sur le théâtre de la dernière bataille, rencontrant partout des ossements, des lances brisées, des armes couvertes de terre et de rouille; les croisés ne purent voir surtout sans frémir le camp où Gauthier avait laissé les femmes, les enfants, les vieillards et les malades. On voyait encore la trace des fossés qui environnaient ce camp, la pierre sur laquelle on célébrait la messe au moment de la bataille, les ossements des malheureux qu'on avait massacrés et laissés sans sépulture. A la vue de ce triste lieu, l'armée entière tomba à genoux et fit retentir les airs des hymnes funèbres de l'Église.

Le désastre de l'armée de Gauthier fit comprendre aux nouveaux croisés la nécessité d'une discipline sévère; et ils repritrent leur route, animés d'un nouveau courage et du désir de venger leurs frères si horriblement massacrés. Quatre mille ouvriers munis de pioches et de pelles précédaient l'armée, lui facilitaient le chemin par leurs travaux, et plantaient de distance en distance des croix de bois ou de fer pour marquer la route qu'elle devait suivre. Elle arriva ainsi jusqu'à Nicée, capitale de la Bythinie.

Cette ville était défendue à l'occident par de hautes montagnes; au midi, le lac Ascanius baignait ses remparts et lui rendait facile la communication avec la mer; de larges fossés remplis d'eau l'environnaient; enfin 370 tours, bâties en briques et en pierres, protégeaient la double enceinte de ses murailles sur les-

quelles on eût pu faire rouler un char<sup>1</sup>. L'élite des guerriers turcs composait la garnison de la ville, et sur les montagnes voisines campait, avec cent mille hommes, le sultan David, surnommé *Kilik-Arslan*, c'est-à-dire l'épée du Lion.

Du haut de ces montagnes, les Turcs virent avec effroi l'armée des six cent mille croisés dérouler ses immenses anneaux dans la plaine de Nicée. Ces guerriers appartenant à dix-neuf races différentes, chargés de leurs casques brillants, de leurs boucliers peints et de leurs cottes d'armes ornées d'écharpes de diverses couleurs ; armés d'épées, de massues, d'arcs et de lances surmontées de longues banderolles marquées de la croix, produisirent un effet terrible sur les troupes asiatiques. Cependant Kilig-Arslan n'hésita pas à engager le combat, et tomba avec ses cent mille hommes, du haut des montagnes, comme une avalanche, sur l'armée chrétienne. Il vit bientôt qu'il n'avait plus affaire aux troupes indisciplinées de Gauthier ou de Pierre l'Ermite. La bataille dura du matin au soir. Les Turcs laissèrent quatre mille des leurs sur le terrain. La perte des croisés fut moins grande de moitié. A l'exemple de leurs ennemis, les guerriers chrétiens coupèrent les têtes des morts et les attachèrent à la selle de leurs chevaux. Ils en jetèrent un mille dans la ville et en envoyèrent un autre mille à l'empereur Alexis.

Après un siège où les croisés montrèrent un courage étonnant, Nicée était sur le point de se rendre, lorsque, tout à coup, on vit l'étendard d'Alexis flotter sur les tours. Cet empereur suivait les guerriers chrétiens, comme l'oiseau de proie qui cherche sa pâture sur les traces du lion ; il les suivait de loin cependant, pour ne pas s'exposer, et ne songeait qu'à s'attribuer le fruit de leurs victoires. C'est ainsi que, pendant le

<sup>1</sup> *Guil. Tyr. de Bello sac. liv. 3.*

siège de Nicée, il traita secrètement avec les assiégés qui lui livrèrent leur ville au lieu de la remettre aux vainqueurs. Alexis chercha, en louant le courage des croisés et en leur distribuant des trésors, à leur faire oublier l'injure qu'il venait de leur faire; mais ceux-ci ne purent la lui pardonner et surent désormais à quoi s'en tenir sur la politique tortueuse de l'empereur de Constantinople.

Un an s'était écoulé depuis le départ des croisés jusqu'au siège de Nicée. Ces guerriers généreux, laissant à l'empereur la ville qu'ils avaient conquise, ne songèrent qu'à poursuivre leur entreprise, après s'être reposés quelque temps. Toutes les provinces qu'ils avaient à traverser étaient occupées par les Turcs, et l'on ne saurait dire les fatigues, les dangers qu'ils eurent à essuyer dans ces régions couvertes, non seulement d'ennemis implacables et irrités, mais encore de montagnes, de défilés, de torrents, de plaines incultes et arides qui ne pouvaient leur fournir les vivres nécessaires.

Nous n'avons à retracer, dans cette histoire, ni ces dangers continuels, ni la terrible bataille de Dogorganhi, ni l'expédition de Baudoin au pays d'Edesse, ni la prise de Tarse par Tancrede, ni les dissensions qui s'elevèrent trop souvent entre les chefs de l'armée, ni enfin le difficile passage des monts Taurus et Amanus.

Après avoir surmonté des fatigues incroyables, les croisés entrèrent enfin dans la Syrie qui renfermait dans son territoire la Palestine, objet de leurs vœux et but de leurs travaux. Après avoir battu plusieurs fois les Turcs, ils arrivèrent devant Antioche, capitale de la Syrie.

La vue de cette ville si célèbre dans les annales du christianisme, ranima l'enthousiasme religieux des croisés. C'était dans les murs d'Antioche que les disciples du *Christ* avaient pris, pour la première fois, le nom de *chrétiens*; saint Pierre, disait-on, en avait été

évêque avant de se fixer à Rome; aucune ville ne pouvait prétendre à une place plus glorieuse dans l'histoire de l'Église. Les croisés en formèrent immédiatement le siège. Il s'y trouvait une forte garnison commandée par l'émir Akhy-Syan que les chroniqueurs occidentaux nomment Accien. Il opposa une vive résistance aux efforts de l'armée chrétienne, mais ces efforts lui furent beaucoup moins funestes que les bords enchantés de l'Oronte. Ces régions, si célèbres dans l'antiquité païenne par le culte de Vénus et d'Adonis, firent bientôt oublier aux croisés le but et l'esprit de leur expédition. Ils s'abandonnèrent à une licence effrénée, et ne déployèrent aucun courage dans leurs attaques contre la ville. Les Turcs, au contraire, firent des sorties vigoureuses, et l'hiver surprit l'armée chrétienne qui bientôt ressentit les rigueurs de la famine et de la saison. Ces malheurs furent si grands, que beaucoup de croisés abandonnèrent le camp. Pierre l'Ermite les y ramena, et on leur fit jurer sur les saints Évangiles de ne le plus quitter. L'évêque Adhémar et les clercs les plus vertueux profitèrent des malheureuses circonstances où se trouvait l'armée chrétienne pour prêcher la réforme des mœurs; en même temps, ils faisaient ensemencer les terres des environs pour rassurer les guerriers contre la famine et faire croire aux Turcs que rien ne pourrait lasser leur courage et leur patience.

Avec la belle saison (1098), l'abondance revint dans le camp. L'espérance et l'enthousiasme reparurent, les mœurs étaient devenues plus pures. On reçut alors des ambassadeurs du calife d'Égypte qui sollicitait l'alliance des croisés<sup>1</sup>; on battit une armée de Turcs qui était venue à la défense d'Antioche et l'on poussa plus vigoureusement que jamais les travaux du siège.

<sup>1</sup> Il considérait les croisés comme l'instrument dont la providence servait pour punir les sectateurs d'Ali qui occupaient l'Asie et ne voulaient pas reconnaître le calife d'Égypte comme le vrai successeur de Mahomet.

Accien, pressé de toutes parts, se montra plein de cruauté contre les chrétiens qui habitaient la ville. Le vénérable patriarche grec fut traîné sur les murailles, le corps meurtri de coups, et fut montré aux assiégeants comme une victime dévouée à la mort. C'était surtout contre les prisonniers que s'exerçait la fureur d'Accien. Il fit conduire un jour sur les remparts un brave chevalier, nommé Raymond Porcher, et les Turcs qui l'entouraient le menacèrent de la mort s'il n'exhortait ses compagnons à le racheter moyennant une somme d'argent. Celui-ci, feignant d'obéir, dit aux assiégeants, dans sa langue que les Turcs n'entendaient pas : « Regardez-moi comme un homme mort et ne faites aucun sacrifice pour ma liberté. Tout ce que je vous demande, ô mes frères ! c'est que vous poursuiviez vos attaques contre cette ville infidèle qui ne peut résister longtemps et que vous restiez fermes dans la foi de Jésus-Christ. Dieu est avec vous et y sera toujours. »

Accien, s'étant fait expliquer le sens de ces paroles, devint furieux et ne laissa à Raymond que le choix entre l'islamisme et la mort. Le pieux chevalier, se mettant sur-le-champ à genoux, pria Dieu de lui venir en aide et de recevoir son âme. Accien, plus irrité encore par cette prière, fit couper la tête au bon chevalier et ordonna d'allumer un immense bûcher où furent brûlés tous les autres prisonniers.

Les croisés étaient parfois cruels ; mais les Turcs allaient jusqu'à l'atrocité.

Antioche, assiégée depuis sept mois, eût pu déjouer longtemps encore les efforts de l'armée chrétienne. La ruse vint au secours du courage.

Bohémond, qui ne s'était croisé que dans l'espérance de se former une principauté en Asie, ne songeait qu'aux moyens de réaliser ses projets. L'exemple de Baudoin, qui était devenu prince d'Edesse, avait éveillé sa jalousie, et Antioche lui semblait bien propre

à faire la capitale du royaume qu'il ambitionnait. Il ne songeait donc qu'aux moyens de s'en rendre possesseur. Les circonstances le servirent à souhait.

Il y avait à Antioche un apostat nommé Feir<sup>1</sup>. C'était un homme dévoré d'ambition et d'avarice. Pour avancer sa fortune, il avait renoncé au christianisme et embrassé la religion de Mahomet. Accien l'aimait et lui avait confié les trois principales tours d'Antioche, pendant le siège. Feir se trouva ainsi en position de livrer la ville, et il en conçut l'idée dans l'espérance d'obtenir des chrétiens, pour ce service, de grands trésors. Il trouva moyen de faire connaître son projet à Bohémond. Les deux intrigants se virent, ourdirent ensemble leur complot, et, quand tout fut convenu, Bohémond avertit les chefs de l'armée chrétienne qu'il avait trouvé un moyen de s'emparer sûrement de la ville.

Les principaux chefs refusèrent d'abord de favoriser l'intrigue, mais l'astucieux prince de Tarente profita habilement d'une nouvelle qui se répandit dans le camp. On disait que Kerboga, prince de Mossoul, arrivait pour défendre Antioche avec une armée de 200,000 hommes. « Il ne faut donc point hésiter, dit Bohémond ; on doit s'emparer de la ville au plus vite. » Sous l'impression de la terreur que produisait l'arrivée de Kerboga, les chefs de la croisade promirent à Bohémond de seconder le plan qu'il avait combiné avec Feir et de lui laisser la souveraineté d'Antioche.

L'armée entière est mise aussitôt sous les armes et on feint de la conduire, enseignes déployées, au devant de Kerboga qui avait fait annoncer son arrivée à Accien. Les assiégés la voient partir du haut de leurs remparts et ne doutent pas qu'elle n'aille livrer une grande bataille. Arrivée dans un vallon, Bohémond la fait arrêter. Lorsque la nuit est venue, il la fait appro-

<sup>1</sup> On a latinisé son nom dont on a fait Phirous ou même Pyrrhus.

cher d'Antioche en silence ; des ténèbres épaisses et un orage affreux qui éclate favorise son projet. De nombreux croisés s'approchent de l'une des tours confiées à Feir, on y trouve une échelle de cuir. Bohémond y monte le premier ; plusieurs le suivent. Le traître Feir leur indique une porte secrète qu'ils enfoncent et par laquelle les croisés entrent en foule dans la ville. Godefroi, Raymond, Robert de Normandie, à la tête de leurs soldats, s'emparent des points les plus importants ; au signal donné, les trompettes sonnent toutes à la fois et le cri terrible : *Dieu le veut !* retentit aussitôt sur les quatre collines sur lesquelles la ville était bâtie. Les habitants reconnaissent le cri de ralliement des croisés ; ils se précipitent en foule hors la ville ; ceux qui ne peuvent fuir tombent sous l'épée des vainqueurs ; les chrétiens seuls sont épargnés ; tous ceux qui n'invoquent pas le nom du Christ, qui ne se font pas reconnaître pour chrétiens en faisant le signe de la croix, sont massacrés impitoyablement. Les places publiques furent jonchées de cadavres ; le sang ruissela dans les rues. Plus de dix mille hommes périrent dans une seule nuit. Accien s'enfuit à travers les forêts. Des bûcherons qui le reconnurent le tuèrent et apportèrent sa tête aux croisés. Feir fut largement payé de sa trahison, redévint chrétien et suivit les croisés à Jérusalem. Deux ans après la prise de cette ville, il retourna à l'islamisme et mourut abhorré des chrétiens et des musulmans.

Les croisés, maîtres d'Antioche, se contentèrent d'entourer la citadelle qui refusait de se rendre, et se répan dirent dans la ville, se livrant au pillage et à la débauche la plus effrénée. Leur joie se changea bientôt en terreur. Trois jours s'étaient écoulés depuis la prise d'Antioche, lorsqu'on aperçut les premiers guerriers de l'énorme armée de Kerboga. Les croisés n'osèrent aller à sa rencontre et se laissèrent assiéger dans

Antiochie où ils eurent à supporter toutes les horreurs d'une affreuse famine. Plusieurs abandonnèrent alors l'expédition; on cite surtout, parmi eux, Etienne, comte de Blois. L'empereur Alexis, qui suivait toujours de loin l'armée chrétienne, s'enfuit à Constantinople, en apprenant ses malheurs et l'arrivée de Kerboga.

La foi seule pouvait ranimer le courage, ressusciter l'enthousiasme de l'armée chrétienne; et, dans ces temps de candide simplicité, l'on ne pouvait exciter la foi que par le récit de prodiges. On eut recours à ce moyen. Bientôt l'on ne parla plus que d'apparitions extraordinaires, de promesses de victoire faites par Dieu ou les saints; on fit grand bruit d'une lance qui fut découverte sous un autel et qui passa pour être celle avec laquelle on avait percé le côté de Jésus-Christ sur la croix<sup>1</sup>. Les prodiges se multiplièrent après cette découverte, avec eux l'enthousiasme religieux se réveilla; les soldats affamés, à demi morts, ne respiraient plus que les batailles; Pierre l'Ermite fut envoyé à Kerboga pour lui proposer un combat singulier ou une bataille générale.

L'Ermite retrouva sa vieille ardeur et dit avec fierté au guerrier musulman qu'on ne lui donnait que trois jours pour aviser à ce qu'il aurait à faire. Kerboga répondit avec insolence; et comme Pierre voulait répliquer, il mit la main à son cimenterre: *Que l'on chasse ce mendiant!* s'écria-t-il. Pierre fut chassé, en effet, et courut plus d'une fois le danger de perdre la vie, en traversant le camp ennemi. La réponse de Kerboga indigna les croisés, et les hérauts d'armes annoncèrent pour le lendemain la bataille générale. L'armée chrétienne ne comptait plus que cent mille guerriers. Ils passèrent le reste de la journée et la nuit à se disposer au combat par la confession et la communion.

<sup>1</sup> Il fut prouvé, peu de temps après, que la découverte de cette lance n'avait été qu'un moyen d'exciter l'enthousiasme des croisés.

Dès le matin, les portes de la ville s'ouvrirent et l'armée se rangea en bataille, partagée en douze cohortes, en l'honneur des douze apôtres. Les prêtres parcouraient les rangs. Adhémar, revêtu de sa cuirasse par-dessus ses ornements pontificaux, animait les guerriers par ses discours. Un chœur de clercs suivait l'évêque du Puy en chantant l'hymne des batailles : *Exurgat Deus*. Les prêtres, qui étaient restés dans la ville, bénissaient les troupes du haut des remparts, et levaient les mains au ciel, comme Moïse lorsque Josué combattait les Amalécites. L'armée chrétienne n'avait plus cet éclat qui éblouissait les Musulmans pendant le siège de Nicée : les barons eux-mêmes combattaient à pied, car tous les chevaux avaient été tués pendant la disette. La plupart des guerriers étaient malades et affaiblis par la faim ; les armes étaient en mauvais état. L'ardeur guerrière suppléa à tout et, au moment où l'armée s'ébranla, les rives de l'Oronte retentirent du cri redoutable *Dieu le veut !* poussé par cent mille voix et répété par les échos.

Kerboga ne croyait pas à une bataille. Lorsqu'il apprit que les croisés sortaient de la ville, il pensa qu'ils venaient faire leur soumission et continua à jouer paisiblement aux échecs dans sa tente. Mais on vint lui annoncer que ses amis de la citadelle avaient arboré le drapeau noir qui était le signe d'une attaque, et que deux mille hommes de son armée, qui gardaient le pont de l'Oronte, étaient dispersés. Il se hâta alors de monter sur une colline pour être témoin par lui-même de ce qui se passait. Il vit l'armée chrétienne passer le fleuve et se placer fièrement dans une vaste plaine, devant son camp, enseignes déployées et l'épée à la main. Il fut bien obligé alors de croire à une bataille et fit sortir toute son armée.

Les croisés se jetèrent comme des lions courageux sur les Musulmans. Ceux-ci ne purent soutenir un choc aussi terrible ; ils se dispersèrent et s'enfuirent de

tous côtés, abandonnant leur camp. Les croisés y trouvèrent beaucoup de chevaux, les montèrent aussitôt, poursuivirent les ennemis l'épée dans les reins et en firent une épouvantable boucherie. On porte à cent mille le nombre des Musulmans qui restèrent sur le champ de bataille. Les chrétiens ne perdirent que quatre mille des leurs. Kerboga s'enfuit en toute hâte aux rives de l'Euphrate.

Cette victoire ranima le courage des croisés et leur procura des vivres en abondance. Ils trouvèrent dans le camp tout ce qui leur était nécessaire pour continuer la guerre. Les Musulmans de la citadelle d'Antioche se rendirent, et plusieurs abandonnèrent la religion de Mahomet qui n'avait pas su défendre ses disciples contre ceux du Christ.

Après la victoire d'Antioche, l'armée presque tout entière voulait marcher immédiatement sur Jérusalem. Les chefs furent d'un avis différent et résolurent de séjourner quelque temps encore à Antioche. Ils envoyèrent en Europe des députés qui durent faire connaître leurs succès et demander des secours; ils rappelèrent à l'empereur Alexis [qu'il avait] autrefois promis d'envoyer une armée à Jérusalem.

L'ambition et la volupté étaient pour beaucoup dans la détermination des chefs; ils voulaient comme Baudoin et Bohémond, se créer des principautés en Asie, et déjà ils avaient prouvé qu'ils n'étaient point insensibles à l'influence corruptrice des rivages de l'Oronte. Dieu les punit de leurs débauches en leur envoyant une peste qui enleva cinquante mille hommes à l'armée. On compte Adhémar, évêque du Puy, au nombre des victimes. Ce fut une grande perte pour l'armée dont il était le père et le plus sage conseiller. Les chefs annoncèrent sa mort au pape et le prièrent de venir lui-même se mettre à la tête de l'expédition. Ils avaient besoin d'un guide aussi sage pour apaiser les discordes qui s'élevaient souvent entre eux; mais Urbain ne voulait pas quitter l'Occident.

Tandis que la peste sévissait, et en attendant le départ pour Jérusalem, les chefs conduisirent leurs bandes à des expéditions partielles, dans lesquelles ils pillèrent le pays et se distinguèrent par de hauts faits d'armes. Bohémond fit des conquêtes importantes en Cilicie et agrandit sa principauté d'Antioche ; la prise de Marra fut un sujet de querelle entre lui et Raymond qui voulait aussi se former une principauté en Asie. Tandis qu'ils se disputaient, les mahométans d'Egypte s'emparèrent de Jérusalem et en chassèrent les partisans d'Ali. Les malheurs des croisés leur avaient fait croire qu'ils n'avaient plus à les craindre et qu'ils pouvaient impunément attaquer les Musulmans d'Asie refoulés par l'armée chrétienne. La prise de Jérusalem causa presque un soulèvement contre les chefs de la croisade qui songeaient beaucoup plus à leurs intérêts qu'à la délivrance du tombeau de Jésus-Christ. Le clergé éleva sa voix puissante sur les masses, et il fut décidé qu'on se mettrait en marche pour Jérusalem au mois de mars.

C'est ce qui eut lieu en effet. Arrivés à Laodicée, les croisés reçurent de nouveaux renforts d'Europe et des contrées de l'Asie soumises aux chrétiens. Bohémond ne suivit l'armée que jusqu'à Laodicée et retourna à Antioche qu'il craignait de se voir enlever. Après plusieurs combats, les croisés assiégèrent Archas. Comme ils étaient devant cette ville, des députés du calife d'Egypte vinrent leur annoncer que les portes de Jérusalem ne seraient ouvertes qu'aux pèlerins sans armes. A ces paroles, l'armée chrétienne quitta le siège d'Archas et marcha droit sur Jérusalem (1099). Elle n'était composée que de cinquante mille hommes : la peste, la famine et les combats l'avaient décimée, sans parler des désertions nombreuses qui l'avaient successivement affaiblie. A mesure qu'elle approchait de Jérusalem, elle semblait se recueillir, se pénétrer davantage des idées religieuses qu'elle avait trop oubliées

depuis son départ et à travers les accidents variés de son long pèlerinage. Elle côtoyait la mer, laissant derrière elle les cités qui se rendaient et demandaient alliance.

Tandis qu'elle s'avancait ainsi à travers les montagnes de la Judée, les habitants des rives du Jourdain accourraient à Jérusalem, les uns pour la défendre, les autres pour y chercher asile avec leurs familles et leurs troupeaux. Sur leur passage, ils déchargeaient leur fureur contre les chrétiens du pays, pillaient et brûlaient les églises. Les contrées voisines de Jérusalem étaient désolées, les campagnes comme les cités retentissaient de menaces et de cris guerriers. Lorsque les croisés furent arrivés à Emmaüs (Nicopolis), les chrétiens de Bethléem vinrent implorer leur secours. Tancrede partit la nuit avec une petite troupe de guerriers et planta le drapeau des croisés sur les murs de la ville où Jésus-Christ avait pris naissance.

Pendant toute cette nuit, personne ne dormit dans l'armée chrétienne. Jérusalem était si près ! On attendait avec impatience les premiers rayons du soleil, chacun voulait le premier apercevoir les tours si désirées de la ville sainte. A peine les ténèbres commençaient-elles à disparaître, que plusieurs pèlerins, sans aucun souci des dangers auxquels ils s'exposaient, coururent jusqu'aux portes de la ville et revinrent, tout joyeux, raconter à leurs compagnons ce qu'ils avaient vu. Aux premiers rayons du jour, l'armée entière se mit en marche, enseignes déployées. Bientôt la ville sainte parut dans le lointain. Les premiers qui l'aperçurent s'écrièrent avec enthousiasme : *Jérusalem ! Jérusalem !* En quelques instants les soixante mille pèlerins avaient répété : *Jérusalem !* et leur cri de guerre : Dieu le veut ! Les échos des montagnes de Sion et des Oliviers répétèrent ce cri terrible et apprirent aux chrétiens de Jérusalem que leurs libérateurs n'étaient pas loin.

Les croisés semblent oublier que l'ennemi est près d'eux. Ils précipitent leur marche. Les chevaliers mettent pied à terre par respect : les uns se jettent à genoux ; les autres baissent avec amour la terre que touchèrent les pas du Christ ; quelques-uns se félicitent d'être arrivés enfin au terme de leurs travaux ; la plupart versent des larmes sous l'impression du sentiment que leur font éprouver le souvenir de la mort de Jésus-Christ, la pensée de leurs fautes, la vue du tombeau de Jésus-Christ profané par les disciples de Mahomet. Chaque pas qu'ils faisaient leur rappelait un pieux souvenir ; car ce territoire vénétré n'a pas une vallée, un rocher, qui n'ait un nom dans l'histoire sacrée. L'armée entière marchait ainsi sans ordre, et en chantant ces paroles d'Isaïe : « Jérusalem, lève les yeux et vois le libérateur qui vient briser tes chaînes ».

Ils dressèrent leur camp en face de Jérusalem, le 7 juin 1099.

A peine étaient-ils établis que les vents brûlants du désert desséchèrent toutes les sources. L'armée se trouva sans eau, dévorée par une soif ardente. Un fléau non moins funeste, ce fut la discorde qui se mit entre les chefs comme sous les murs d'Antioche. Il fallut toute l'influence du clergé pour ramener la paix. Pierre l'Ermite sentit renaître toute son ardeur à la vue de Jérusalem et, de concert avec Arnould de Rohes, chapelain du duc de Normandie et avec les ecclésiastiques les plus vertueux, il travailla à ranimer entre les guerriers les sentiments de la fraternité évangélique. Un solitaire du mont des Oliviers vint ajouter ses exhortations à celles du clergé et dit aux chefs de l'armée : « Vous qui êtes venus des régions de l'Occident pour adorer Jésus-Christ sur son tombeau, armez-vous comme des frères et sanctifiez-vous par le repentir et les bonnes œuvres. Si vous obéissez à Dieu, il vous rendra maîtres de la ville sainte ; si

vous lui résistez, sa colère tombera sur vous ». Le solitaire conseilla ensuite aux croisés de faire une procession autour de Jérusalem pour invoquer la miséricorde et la protection du ciel.

Après avoir jeûné trois jours, les pèlerins sortirent en armes de leur camp, marchant pieds nus, la tête découverte et firent le tour des murailles de la ville sainte. Les prêtres, vêtus de blanc, marchaient en tête, portant les bannières des saints et chantant des psaumes et des cantiques. Les enseignes étaient déployées et les trompettes des croisés sonnaient, comme autrefois celles des Hébreux autour des murs de Jéricho.

Les croisés commencèrent leur pèlerinage par la vallée de Raphaïm qui se trouve en face du Calvaire, s'avancèrent vers le nord, entrèrent dans la vallée de Josaphat où ils saluèrent les tombeaux d'Etienne et des premiers disciples de Jésus-Christ. Continuant leur marche vers la montagne des Oliviers, ils contemplèrent la grotte où Jésus-Christ répandit une sueur de sang et le lieu où il pleura sur Jérusalem. Lorsqu'ils furent arrivés sur le sommet de la montagne, ils virent à leurs pieds toute la ville et son territoire. A cette vue, leur enthousiasme devint du délire. Arnould de Rohes leur adressa un discours pathétique qu'il termina en les exhortant à oublier toutes leurs querelles et à s'aimer les uns les autres comme des frères. Le brave et généreux Tancrède, touché de ces paroles, embrassa aussitôt Raymond avec lequel il avait eu de fréquents débâcles. Les autres chefs, tous les guerriers imitèrent son exemple et jurèrent solennellement d'oublier leurs discordes et de s'aimer comme de vrais disciples de Jésus-Christ.

Tandis que les chrétiens se livraient aux transports de leur piété, les Musulmans, rassemblés sur les remparts, prodiguaient les plus grossiers outrages aux signes vénérés de la religion. Pierre l'Ermite saisit

cette occasion pour exciter l'indignation de l'armée chrétienne : « Guerriers, s'écria-t-il, vous entendez les menaces et les blasphèmes des ennemis de Jésus-Christ, jurez de le défendre ! » Un immense cri de vengeance répondit à ces paroles. « Oui, continua l'éloquent ermite, j'en jure par votre piété, j'en jure par vos armes, le règne des impies touche à sa fin ; l'armée du Seigneur n'a qu'à paraître et ce vil troupeau de Musulmans se dissipera comme une ombre... Encore quelques instants, et ces murailles, qui furent trop long-temps l'abri d'un peuple infidèle, deviendront la demeure des chrétiens ».

Les croisés rentrèrent dans leur camp, électrisés par le discours de Pierre l'Ermite, et se préparèrent, par la confession et la communion, à l'assaut terrible qu'ils résolurent de donner à la ville.

Le jeudi 14 juillet 1090, dès la pointe du jour, les trompettes sonnent l'attaque dans tout le camp des chrétiens. Les guerriers saisissent leurs armes avec ardeur et volent aux murailles, précédés des machines de guerre ; le premier choc fut terrible, mais ils éprouvèrent une résistance opiniâtre et se retirèrent après douze heures de combat. « Malheureux que nous sommes ! s'écriait, en rentrant au camp, Robert de Normandie, Dieu ne nous juge pas encore dignes d'entrer dans la ville sainte et de vénérer le tombeau de son fils ».

Le lendemain, le combat recommence avec la même ardeur. Les évêques, les prêtres parcourrent les rangs ; Godefroi, Tancrede, Robert de Flandre et Robert de Normandie, Raymond, tous, chefs et simples guerriers rivalisent de courage et d'audace. Les assiégés leur opposent une résistance désespérée. Les croisés se battaient avec furie depuis six heures ; leurs machines étaient en feu et ils ne pouvaient encore se flatter de l'espoir d'entrer dans la ville. Ils commençaient à perdre courage lorsque tout à coup ils aper-

çurent sur le mont des Oliviers un chevalier qui agitait son bouclier et donnait à l'armée le signal d'entrer dans la place. Godefroi et Raymond, qui le voient les premiers, s'écrient : « C'est saint George, c'est le patron des guerriers qui nous vient en aide ! » Ces paroles volent de bouche en bouche ; l'armée entière contemple avec joie le céleste chevalier et son ardeur redouble. Les femmes elles-mêmes, les enfants, les malades se jettent dans la mêlée, apportent de l'eau, des vivres, des armes et aident les guerriers à pousser contre les murailles les tours roulantes qui ne sont pas encore consumées par les flammes. Celle de Godefroi s'avance au milieu d'une terrible décharge de pierres, de traits, de feux grégeois. Le pont-levis de cette tour s'abaisse sur la muraille. Godefroi, l'épée à la main, s'élance sur les remparts, suivi de ses plus braves guerriers, refoule les ennemis et pénètre à leur suite dans Jérusalem. D'un autre côté, Tancrède y entrait en même temps, après d'incroyables efforts ; les Musulmans, effrayés, s'enfuient ; les croisés entrent en foule, par les tours, par les échelles, par les brèches en poussant leur cri de guerre : *Dieu le veut !* Godefroi et Trancrède se rencontrent auprès de la porte Saint-Étienne, la brisent à coups de hache, et la foule des pèlerins se précipite dans les rues de la ville sainte.

L'armée chrétienne fit un carnage horrible des Musulmans ; les cris de mort retentirent jusque dans les montagnes voisines du Jourdain.

Tandis que les autres assouvitaient leur soif de vengeance, Godefroi, suivi de trois de ses hommes, se rendait nu-pieds au tombeau du Sauveur. Cet acte de piété, connu de l'armée, ramena tout d'un coup les croisés à des sentiments plus dignes de disciples de J.-C. Ils se dépouillent de leurs habits sanglants et, à l'exemple de leur chef, se dirigent, précédés du clergé, vers l'église de la Résurrection. Le sentiment religieux avait remplacé la fureur guerrière ; pendant le chemin,

on n'entendait que les sanglots et les gémissements des pèlerins qui pleuraient sur la mort de J.-C. et déploraient leurs péchés.

Le pieux pèlerinage terminé, les plus sages de l'armée, Godefroi et Tancrede surtout, voulurent empêcher les massacres. Leur autorité échoua contre la fureur des guerriers qui croyaient venger la religion en immolant impitoyablement ses ennemis. Le carnage dura une semaine et plus de 70,000 Sarrasins ou Juifs perdirent la vie. Jérusalem changea complètement de face en quelques jours. Ses anciens habitants avaient disparu et une population entièrement chrétienne les avait remplacés. On était convenu que chaque pèlerin resterait en possession de la maison où il serait entré le premier. Une croix, un bouclier ou tout autre signe connu, placé au-dessus de la porte, fut pour chacun des croisés un titre de propriété que personne n'osa violer, et l'on vit en quelques jours le plus grand ordre succéder au tumulte du carnage et de la conquête. Les croisés trouvèrent à Jérusalem des trésors considérables, mais celui qu'ils regardèrent comme le plus précieux fut la croix de J.-C. Les chrétiens enfermés dans la ville l'avaient cachée pendant le siège. Son aspect excita les plus vifs transports et, dit une vieille chronique, « de cette chose furent les chrétiens si joyeux comme s'ils eussent vu le corps de J.-C. pendu dessus icelle ». Elle fut portée en triomphe dans les rues de Jérusalem et replacée ensuite dans l'église de la Résurrection.

Dix jours après leur victoire, les chefs de l'armée se réunirent pour élire entre eux un roi de Jérusalem. Godefroi fut choisi. On le conduisit en triomphe à l'église du Saint-Sépulcre où il fit serment de respecter les lois de l'honneur et de la justice; mais il refusa le diadème et les marques de la royauté : « Il ne volt<sup>1</sup>

<sup>1</sup> V. Assises de Jérusalem,

estre sacré et corosné roy de Jérusalem, porce qui il ne volt porter corosne d'or, là où le roy des roys, Jésus-Christ le fils de Dieu, porta corosne d'espines le jour de sa passion ».

Godefroi ne prit que le titre modeste de défenseur et baron du Saint-Sépulcre ; mais l'histoire lui a donné le titre de premier roi de Jérusalem.

Arnould de Rôches fut élu évêque. C'était un homme instruit et très éloquent, mais de mœurs suspectes.

La bataille d'Ascalon et tous les autres combats que livrèrent les chrétiens aux Musulmans ne sont point du domaine de cette histoire; nous ne devons pas parler non plus de plusieurs armées qui partirent pour Jérusalem dans le but de défendre le nouveau royaume et qui furent taillées en pièces.

Pierre l'Ermite, qui le premier avait ébranlé ces immenses armées qui passèrent alors d'Occident en Orient, ne quitta Jérusalem qu'en 1102. A son retour, il bâtit à Huy, sur les bords de la Meuse, une abbaye où il mourut saintement.

La prise de Jérusalem couvrit de gloire la nation française à laquelle on attribua à juste titre la meilleure part du succès. « On peut croire, dit Guibert de Nogent<sup>1</sup>, historien contemporain, que Dieu avait réservé cette gloire à la nation française qui l'avait méritée par sa foi. En effet, depuis qu'elle a reçu l'Évangile par la prédication de saint Remi, elle ne s'est jamais souillée d'aucune tache d'hérésie. Les autres nations n'ont pas eu cet avantage. Alors même que les Français étaient idolâtres et qu'ils s'établissaient dans les Gaules, ils ne firent mourir personne à cause de la foi; au contraire, ils témoignèrent toujours beaucoup de respect pour la religion... La prise de Jérusalem a mis le comble à leur gloire. Aussi

<sup>1</sup> Guib. *Gesta Dei per Franc.*

le nom de *Frank* est-il devenu un éloge et si, parmi les Bretons, les Anglais ou les Italiens, nous remarquons des gens de bien, nous croyons leur faire honneur en disant que ce sont des *hommes franks*. »

Pendant que les croisés livraient des batailles, le pape Urbain avait quitté la France et s'était rendu à Rome. Il y tint un concile où l'on s'occupa de quelques questions disciplinaires.

Urbain mourut peu de temps après ce concile (1099) et fut remplacé sur la chaire de Rome par Pascal II.

---

## IV

Etat de l'Eglise romaine. — Nombreux papes et antipapes. — Leurs luttes.  
— Relations entre les Grecs et les papes. — Etat des églises orthodoxes orientales. — Constantinople, Antioche et Jérusalem. — Les Latins attaquent les Grecs à propos de la procession du saint Esprit. — Ouvrage d'Anselme à ce sujet. — Doctrine philosophico-théologique d'Anselme. — Doctrine traditionnelle des Grecs. — Eglises d'Arménie et de Russie. — Les papes et les rois d'Angleterre. — Les rois d'Allemagne et autres souverains. — Les papes et les rois de France. — Idée d'une seconde croisade.

(1099 — 1153.)

De la mort d'Urbain II jusqu'au pontificat d'Innocent III, la chaire de Rome fut occupée par un grand nombre de papes qui se succédaient si rapidement qu'ils n'avaient pas le temps de s'occuper sérieusement des affaires de l'Eglise. Ils le pouvaient d'autant moins que tous eurent à lutter contre des concurrents que les uns acceptaient comme papes légitimes, que les autres rejetaient comme antipapes. Ces luttes formaient des schismes et suscitaient des querelles interminables. En de telles circonstances, on aurait dû travailler sérieusement à l'union des deux Eglises orientale et latine. Urbain II s'y était refusé lorsque l'empereur Alexis Comnène lui avait proposé un concile œcuménique comme unique moyen d'établir la paix sur une base

solide. Urbain, au lieu de tenir un concile auquel les Grecs auraient participé, tint à Bari un concile latin dans lequel on s'appliqua, pour ainsi dire, à contrarier les Grecs en faisant grand bruit de la doctrine de *filioque*. C'est Anselme qui fut, dans ce concile, le principal champion de l'innovation espagnole. Il publia depuis un traité dans lequel il condensa ce qu'il avait dit au concile de Bari. Il le publia à la prière de plusieurs évêques, en particulier de Hildebert du Mans. Il semble qu'il eût été plus utile de s'occuper d'apaiser les Grecs que de leur faire opposition au moment où les croisés, répandus dans toutes les provinces de l'empire de Constantinople, avaient bien besoin du concours des Grecs. Avant d'entreprendre la première croisade, on aurait dû s'entendre avec eux. La paix aurait bientôt été faite si la doctrine du *filioque* eut été reléguée parmi les questions sur lesquelles les théologiens peuvent discuter, et si l'on avait laissé le Symbole dans sa rédaction primitive. Au lieu d'en agir ainsi, les Latins voulaient imposer leur innovation aux Grecs.

Anselme, dans son traité, se livre à des considérations philosophico-théologiques et laisse de côté la tradition que les Grecs regardaient avec raison comme l'unique *criterium* des vérités révélées. Malgré sa philosophie, Anselme n'a pu écrire que des non-sens lorsqu'il a voulu expliquer la Trinité et en déduire la procession du saint Esprit, du Père et du Fils. La Trinité est un mystère impénétrable aux plus grands génies et on ne peut que tomber dans une foule d'erreurs en voulant l'approfondir. L'écrit d'Anselme en est une preuve convaincante et on pourrait y relever de nombreuses contradictions.

De la Trinité, il passe aux textes évangéliques. Un seul de ces textes est applicable à la question : « Le saint Esprit *qui procède du Père* ». Tous les autres où il est question du saint Esprit se rapportent à sa

mission dans le monde. Saint Augustin a approfondi tous ces textes, il en a tiré des conséquences ; en les lisant, on croirait le grand évêque d'Hippone partisan de la doctrine du *filioque* ; mais à la fin de son traité, il déclara qu'il n'a voulu parler que de la mission de l'Esprit dans le monde, quant à la procession *ab intrâ*. Il serait absurde de l'attribuer au Fils aussi bien qu'au Père, car le Père est le seul principe du saint Esprit comme du Fils.

Anselme aurait dû s'en tenir à cette doctrine qui eût satisfait les Grecs et qui était conforme à la doctrine de l'Eglise occidentale jusqu'au concile de Tolède qui inventa le *filioque* et l'inséra dans le Symbole catholique. Il était d'autant plus urgent de plaire aux Grecs que les croisés ne se gênaient nullement dans leurs rapports avec eux et qu'ils s'emparèrent non seulement des provinces appartenant à l'empire grec mais des églises patriarchales dont ils chassèrent les patriarches orthodoxes.

Baudoin qui avait succédé à Godefroi de Bouillon comme roi de Jérusalem, cherchait à donner à son pauvre petit royaume le plus d'importance possible. Il envoya des députés à Rome<sup>1</sup>, pour prier le pape Pascal, successeur d'Urbain II, de décider que toutes les provinces et villes qu'il pourrait conquérir sur les infidèles fussent soumises à la juridiction de l'Eglise de Jérusalem. Le pape y consentit, tout en avouant qu'il ne connaissait pas les bornes assignées aux Eglises orientales. Il écrivit dans le même sens à Gibelin, patriarche latin de Jérusalem.

Bernard, patriarche latin d'Antioche, trouva que de telles concessions portaient préjudice à son Eglise. Il envoya des députés à Rome pour s'en plaindre. Pascal s'excusa sur son ignorance des limites des Eglises et affirma qu'il ne voulait, en aucun cas, nuire à leurs

<sup>1</sup> Guill. tyr. liv. XI; Pascal, *Epist.*, 18, 19, 20.

droits. Dans ses lettres, il ne s'occupe ni des patriarches légitimes ni du peuple orthodoxe sur lequel les patriarches intrus prétendaient exercer une juridiction qui ne leur appartenait pas. Les croisés pouvaient faire des conquêtes sur les Turcs ou autres mahométans, mais lorsque les envahisseurs étaient chassés, restait l'ancienne population orthodoxe qui dépendait de l'empereur de Constantinople. Les croisés auraient donc dû s'entendre avec cet empereur et ménager les populations grecques. Ils agissaient tout autrement.

L'empereur Alexis Comnène comprit qu'il ne pourrait soumettre les croisés à son autorité que par l'intermédiaire du pape. Il conçut donc le projet, pour réunir les deux empires d'orient et d'occident comme ils l'étaient autrefois, de recevoir des mains du pape la couronne impériale, et de mettre fin aux luttes incessantes des empereurs allemands contre Rome et la papauté<sup>1</sup>. Les Romains répondirent qu'ils étaient disposés à recevoir l'empereur avec tous les honneurs qui lui étaient dus. L'année suivante (1112) ils lui envoyèrent six cents hommes d'armes pour le conduire à Rome.

On ignore pourquoi ce projet n'eut pas de suites.

Le pseudo-patriarche de Jérusalem, Gibelin, mourut sur ces entrefaites. Il fut remplacé par un autre Latin, Arnoul, évêque de très mauvaises mœurs. Le roi Baudoin n'en avait pas de meilleures. Quoiqu'il se fût marié légitimement à Edesse, il demanda en mariage Adélaïde, comtesse de Sicile, en lui laissant ignorer son premier mariage. Les croisés n'avaient pas apporté de bonnes mœurs à Jérusalem. Baudoin n'ayant pas tenu compte de la lettre du pape à Bernard d'Antioche, celui-ci écrivit au pape qui confirma la première lettre qu'il lui avait écrite<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Chron.* Cassin; Guill. tyr. liv. XI.

<sup>2</sup> Pascal, *Epist.*, 21.

Baudoin étant mort (1118), il fut remplacé par Baudoin II, son parent ; le pseudo-patriarche Arnoul mourut la même année et fut remplacé par un autre Latin nommé Gormond.

La même année mourut l'empereur Alexis Comnène. C'était un prince très religieux et fort instruit. Nous avons rapporté ce qu'il fit pour unir les Eglises d'Orient et d'Occident. Le schisme n'étant pas encore déclaré entre elles, malgré les discussions que soulevaient les innovations des latins, Alexis espérait que l'on pourrait faire cesser ces discussions et rétablir une parfaite unité. Il s'occupa beaucoup des questions religieuses et s'appliqua à ramener à l'orthodoxie les pauliciens et quelques autres hérétiques<sup>1</sup>.

Pendant son règne, il fit, de concert avec les évêques, un grand nombre de lois ecclésiastiques. Avant de mourir il confia à Euthimius Zigabène le soin de les réunir en volume. Ces lois ont passé dans le droit gréco-romain<sup>2</sup> et traitaient particulièrement des questions clérico-temporelles.

Alexis eut pour successeur son fils Jean Comnène qui régna vingt-quatre ans. C'était un prince pacifique, vertueux. Il remporta quelques victoires contre les infidèles ; mais il échoua lorsqu'il voulut s'emparer d'Antioche et en chasser les croisés. Sous son règne comme sous celui d'Alexis, son père, l'Eglise de Constantinople jouit d'une profonde tranquillité. Les sciences y étaient cultivées avec soin et l'on peut dire que cette vénérable Eglise était le seul point lumineux qui brillât alors dans le monde.

Lothaire étant devenu empereur en Occident, Jean Comnène lui envoya une ambassade. Il avait hérité sans doute des idées de son père sur l'alliance des deux empires, et voyait dans cette l'alliance le moyen

<sup>1</sup> *Anna Comn. Alexiad.*, liv. XIV et XV; *Zonar.*, liv. XVIII; *Chron.* Cassin.

<sup>2</sup> *Euthym. Panopla*; Balsamon.

le plus puissant pour battre les Turcs et mettre à la raison les croisés, qui étaient aussi ennemis de son trône que les Turcs eux-mêmes. Mais il y avait un antagonisme trop profond entre les Grecs et les Latins pour que l'alliance pût avoir lieu. Des deux côtés on ne pouvait se rencontrer sans soulever des discussions.

Parmi les ambassadeurs de Jean Comnène se trouvait un philosophe très instruit et qui ne manquait aucune occasion d'attaquer les Latins et de les appeler hérétiques. A ses yeux le pape n'était qu'un empereur et non un pape ; les évêques n'étaient que des généraux qui faisaient la guerre comme les autres chevaliers ; on ne voit rien de tel chez nous. Les Latins, disait-il encore, sont tous des azymites. Un diacre nommé Pierre entreprit de lui répondre. La conférence fut vive. Le Grec déclara dès le début qu'il regardait les Latins comme excommuniés pour avoir fait une addition au Symbole ; qu'ils n'avaient pas le droit d'interdire le mariage des prêtres. Sur ce dernier point, le Grec remit au diacre Pierre les textes dont les Eglises orientales se servaient pour maintenir le mariage des prêtres ; le soir, il fit la relation de la conférence et l'envoya au patriarche et à l'empereur de Constantinople<sup>1</sup>.

De telles luttes théologiques ne disposaient pas à la paix et à l'union. Les Latins n'en étaient que plus opiniâtres dans leurs erreurs qu'ils cherchaient à répandre en Orient, au moyen des évêques latins qu'ils y envoyayaient, et des croisés qui tenaient d'autant plus aux innovations occidentales qu'ils les comprenaient moins.

L'Eglise arménienne était dans la même situation que l'Eglise grecque, qui se trouvait en dehors de la

<sup>1</sup> Jus. Greco-Rom.

domination directe de l'empereur de Constantinople<sup>1</sup>. Cette antique et vénérable Eglise fut sillonnée, dès le premier siècle de l'ère chrétienne, par plusieurs apôtres et les premiers chrétiens, persécutés par les rois d'Arménie, arrosèrent de leur sang des régions qui devaient engendrer tant de chrétiens. La conversion entière de l'Arménie remonte au roi Tiridate et à l'épiscopat de saint Grégoire l'Illuminisateur.

Les deux Eglises arméniennes n'en faisaient qu'une, tout en conservant chacune leur indépendance extérieure<sup>2</sup>. Les Arméniens étant en guerre avec les Perses, les évêques ne purent assister au troisième concile œcuménique; plusieurs d'entre eux blâmèrent les décisions du concile, ce qui donna à penser que l'Eglise arménienne approuvait Nestorius. Il n'en était rien. Toute la difficulté sur les doctrines de Nestorius et d'Eulychès porte sur un mot qui peut être diversement interprété.

Tout en conservant les meilleures relations avec l'Eglise grecque, et surtout avec le siège de Jérusalem, l'Eglise arménienne en conservait avec Rome, sans se préoccuper des luttes que ses innovations suscitaient en Orient. Plusieurs papes envoyèrent, dans le courant du douzième siècle, des présents au fameux couvent d'Edchmiadzine, résidence du *catholicos* ou chef de l'Eglise arménienne.

Cependant l'Eglise arménienne avait rejeté la sentence d'excommunication dont le pape Nicolas I<sup>er</sup> avait voulu frapper Photius et resta en communion avec ce patriarche.

Les Eglises grecque et arménienne étaient donc parfaitement unies dans la foi, lorsque l'empereur Alexis Comnène visita l'Arménie. Il acquit la conviction que les deux Eglises désiraient également l'union. Les inva-

<sup>1</sup> Monier, *Missions d'Arménie et de Perse*. Lacroz, *Histoire du christianisme d'Ethiopie et d'Arménie*.

<sup>2</sup> *Histoire, dogme, traditions et liturgie de l'Eglise arménienne*.

sions des croisés avaient démontré aux Grecs comme aux Arméniens combien il était nécessaire de s'unir pour s'opposer au latinisme qui voulait absorber l'orthodoxie. L'empereur ayant rencontré l'évêque Nersès, surnommé *le Gracieux*, s'adressa à lui pour se faire expliquer les questions qui divisaient les Eglises grecque et arménienne.

Alexis, en discutant avec Nersès, le pria de lui expliquer les différences qui séparaient les deux Eglises. Nersès répondit à cette invitation par un exposé clair et précis des dogmes fondamentaux de l'Eglise arménienne, principalement sur la question des deux natures en Jésus-Christ. Cet écrit éveilla dans l'esprit de l'empereur Jean le vif désir d'entrer en communication directe avec l'Eglise d'Arménie, afin de rétablir l'union. Pour cela il adressa une lettre au patriarche Grégoire ; mais lorsqu'elle arriva, Grégoire avait cessé de vivre et avait été remplacé, sur le siège patriarchal, par Nersès, son frère. Ce dernier répondit à l'empereur dans des termes tout à fait conformes à la croyance de l'Eglise grecque au sujet des deux natures en Jésus-Christ : « Un seul être et une seule personne de deux substances dans le seul Jésus-Christ sont réunies d'une manière ineffable et sans se confondre ». Cette réponse si orthodoxe décida l'empereur Jean à poursuivre cette œuvre de paix et de réconciliation qu'il avait entreprise, et il envoya en Arménie le moine Théorien, philosophe et théologien consommé. Théorien entra en discussion avec Nersès sur les deux natures, et lui démontra que le concile de Chalcédoine n'était nullement retombé dans les idées hétérodoxes et fausses de Nestorius, qui faisait deux parts de la seule personne ou hypostase du Christ. Il lui expliqua aussi pourquoi saint Cyrille avait dit « une seule nature du Verbe incarné », en lui faisant voir par là que saint Cyrille ne prétendait pas que Jésus-Christ n'avait qu'une seule nature, mais, au

contraire, que saint Cyrille se conformait aux paroles de l'Evangile « le Verbe se fit chair », c'est-à-dire que la nature divine revêtit la nature humaine et devint chair ; et c'est pourquoi il n'est pas dit : « le Christ », mais le Verbe « se fit chair » ; que saint Cyrille, en disant « une seule nature du Verbe incarné », se guidait sur les paroles d'Athanase le Grand, argumentant dans les mêmes termes contre l'hérésie d'Arius, lequel admettait une différence entre le Verbe incrémenté, appartenant à l'essence intime de Dieu le Père, et le Verbe qu'Arius prétendait avoir été créé et qu'il admettait en Jésus-Christ.

Pour cela, Athanase, rejetant cette distinction, affirmait catégoriquement qu'il reconnaissait un seul être ou nature du Verbe fait chair. Nersès ne concevait pas pourquoi les Grecs supposaient que les Arméniens donnaient une fausse interprétation à l'expression de saint Cyrille : « Une seule nature du Verbe incarné ». Mais les Arméniens disent *une seule nature*, c'est-à-dire *un être et l'unique personne de Jésus-Christ*, formé de deux natures ou substances, divine et humaine, réunies et non confondues dans l'unique Jésus-Christ.

Nersès, trouvant que les explications de Théorien sur ce point concordaient avec les doctrines de l'Église arménienne, et lui-même, entendant, comme Théorien, le sens réel des expressions de saint Athanase et de saint Cyrille et les raisons qui les avaient forcés de les employer, s'écria : « Maintenant, je puis être tranquille ». Comme un prélat syrien reprochait à Nersès de trop pencher du côté des Grecs, il répondit : « Ce n'est pas pour les Grecs que je suis partial, mais « je suis convaincu de l'orthodoxie de ce qu'ils avancent, et je veux coopérer à la réunion des deux « Eglises ». Ayant comparé les dogmes du concile de Chalcédoine avec la doctrine des saints Pères et particulièrement de saint Cyrille, que les Arméniens

tenaient surtout en grande estime, il se convainquit que la croyance des Grecs y était conforme et très orthodoxe. « Je ne trouve rien de contraire à l'orthodoxie, dans la foi de Chalcédoine, dit-il à Théorien ; les dogmes de ce concile me paraissent les mêmes que les nôtres, et je ne sais pourquoi mes prédécesseurs s'en éloignaient avec tant de méfiance. » Théorien aborda ensuite la question des deux volontés en Jésus-Christ ; mais ils furent bientôt d'accord sur ce point, qui avait été discuté et adopté dans le sixième concile œcuménique, contre lequel les Arméniens n'avaient jamais protesté et dont la profession de foi était déjà la leur.

Quant à effacer du trisagion « Dieu saint, Dieu tout-puissant, Dieu éternel, ayez pitié de nous », les mots *crucifié pour nous*, Nersès s'en défendit fermement, en montrant que l'Église d'Arménie ne pouvait consentir à ce retranchement, puisque cette hymne est adressée à Notre Seigneur Jésus-Christ. Comme confirmation de ce qu'il avançait, il prouva, par les liturgies, que l'addition faite au trisagion changeait selon la solennité du jour ; qu'ainsi, à Noël, on chante : « Dieu saint, Dieu tout-puissant, Dieu éternel, *qui nous apparûtes*, ayez pitié de nous » ; qu'à la fête de la Purification et le dimanche des Rameaux, on dit : « *qui es venu, et qui viendras* ; le jeudi saint, *livré pour nous* ; à la messe du samedi saint, *enseveli pour nous* ; le dimanche de Pâques et pendant six semaines après, *ressuscité d'entre les morts* ; le jour de l'Ascension, *monté avec gloire vers le Père* ; le jour de la Transfiguration, *apparu sur le mont Thabor* ; le jour de l'Assomption, *venu pour la mort de ta mère, la sainte Vierge* ; que le jour de la Pentecôte, cette hymne est consacrée au saint Esprit seul, car on chante : « Dieu saint, Dieu tout-puissant, Dieu éternel, *descendu sur les apôtres, ayez pitié de nous* ».

Nersès ajoutait qu'un retranchement fait à une

hymne, répétée par tout un peuple, sous cette forme, depuis des siècles, pourrait inspirer à ce peuple, d'ailleurs peu éclairé, de la méfiance contre sa propre Église, et l'en détacher. Telle était, cependant, la bonne volonté de Nersès pour obtenir l'union des deux Églises, qu'il donna à comprendre à Théorien que si la paix dépendait du retranchement que celui-ci réclamait, il serait possible de la faire, puisqu'on redisait l'hymne trois fois de suite dans la liturgie, et de l'adresser une fois en entier à Dieu le Père sans addition ; la seconde fois à Dieu le Fils, avec les mots ajoutés ; et la troisième au saint Esprit, sans addition.

La discussion porta ensuite sur l'antique usage de l'Eglise arménienne de célébrer, le même jour, à la fois, la nativité de Jésus-Christ et son baptême. Nersès montra que cet usage était fondé sur un calcul des jours qui s'étaient écoulés entre la conception et la naissance du Sauveur, d'après le récit de l'évangéliste saint Luc. Ainsi finit la conférence de Théorien et de Nersès. Il est remarquable de constater qu'ils ne discutèrent pas sur l'emploi du pain sans levain, dans le sacrifice de la messe, chez les Arméniens, et sur l'usage où ils ont de ne point verser de l'eau dans le calice, tout en recevant la sainte Eucharistie, comme les Grecs, sous les deux espèces. Les Arméniens sont fortement attachés à ces antiques traditions de leur Eglise. Ils affirment que, lors de la fête de Pâque, chez les Juifs, on ne préparait que des pains sans levain et qu'il est de toute probabilité que Notre Seigneur n'en trouva pas d'autres, lorsqu'il fit la sainte Cène avec ses disciples. Quant à l'usage du vin sans mélange d'eau, ils se basent sur les paroles de l'Evangile, où il est dit que Jésus-Christ versa du vin pur dans le calice.

Nersès remit à Théorien deux lettres pour l'empereur : l'une confidentielle, par laquelle il lui témoignait son vif désir de voir le plus tôt possible l'union entre

les Grecs et les Arméniens consommée et reconnaissait que, dans la doctrine du concile de Chalcédoine, il n'y avait rien que de très orthodoxe et en tout conforme aux dogmes arméniens. Dans la lettre officielle, il répétait à l'empereur l'expression de son désir de l'union et de la paix, avec le maintien de quelques anciens usages de l'Église arménienne, qui ne touchaient pas à l'essence du dogme, mais qui étaient de pure discipline. Il faisait pressentir cependant la crainte de rencontrer de l'opposition de la part de son clergé et au sein d'une nation qui, par ignorance ou par une haine invétérée, s'était habituée à une si longue et si nuisible rupture. Il pria l'empereur de faire dire des prières pour obtenir de Dieu que ce projet d'union, auquel il s'était voué si volontiers, reçut un prompt et heureux accomplissement.

“ Des malentendus et une confusion de mots, écrivait ce saint patriarche, nous éloignent de votre Église, et non point les dogmes. Les Arméniens jugent les Grecs d'après un petit nombre d'entre eux qui habitent les bords de la mer Noire et qui sont partisans de Nestorius. Les Grecs, de leur côté, ajoutant foi aux calomnies de ceux d'entre eux qui ont quitté l'Arménie, nous comptent pour des disciples d'Eutychès. Votre âme chrétienne désire la paix des deux Eglises, au lieu de voir se perpétuer une inimitié réciproque. Nous sommes tellement disposés à vous seconder dans cette bonne œuvre, que nous nous y consacrerions non seulement vivants, mais même morts, s'il nous était possible de ressusciter comme Lazare et de sortir du tombeau, à votre voix ”<sup>1</sup>.

En faisant ses adieux à Théorien, Nersès l'embrassa en versant des larmes, et lui demanda instamment de prier l'empereur d'ordonner au patriarche de Constan-

<sup>1</sup> D'après les textes manuscrits originaux arméniens.

tinople d'adresser à Dieu, dans la cathédrale, en habits pontificalx et la croix à la main, des prières publiques pour le rétablissement de la bonne harmonie entre deux peuples, professant les mêmes dogmes et frères en Jésus-Christ, afin que les malédictions prononcées de part et d'autre depuis tant de siècles, non seulement sur les vivants, mais aussi sur les morts, fussent effacées par une prompte et sincère réconciliation.

Théorien remit ces deux lettres à l'empereur, qui les communiqua au patriarche, et tous deux répondirent à Nersès. Dans leur lettre confidentielle, ils louaient l'orthodoxie du chef de l'Eglise arménienne et l'assuraient de leur bienveillance; dans leur lettre officielle, ils lui disaient que son exposé des dogmes était irréprochable, mais qu'il devait les expliquer avec les mêmes termes et la même clarté qu'emploie l'Eglise grecque, afin d'éloigner toute fausse interprétation. Ils le priaient de prononcer, dans un concile, un anathème solennel contre Eutychès, Sévère et Dioscore, de reconnaître le quatrième concile œcuménique, de chanter le trisagion au nom de la sainte Trinité et d'en rejeter par conséquent l'addition précitée et, dans l'Eucharistie, de se conformer aux usages grecs, pour le pain et le vin.

Théorien rapporta ces propositions en Arménie, en 1172, avant que les évêques, qui devaient les discuter en concile, fussent encore rassemblés. En attendant leur arrivée, Nersès s'adressa aux évêques présents, qui firent éclater une vive opposition et furent blessés des conditions impératives qui leur étaient imposées.

L'Eglise d'Arménie pouvait-elle les accepter après avoir été représentée aux trois premiers conciles œcuméniques, elle qui professait la foi des quatres derniers et par cela même les avait pour ainsi dire tous acceptés? Car admettre les trois premiers et n'avoir pas protesté contre les trois derniers, et en même temps

ne pas reconnaître le quatrième au moins en droit, était une chose logiquement impossible. Quoiqu'elle n'eût pas reçu le quatrième concile par suite d'une prévention mal fondée contre l'orthodoxie des Pères de Chalcédoine, l'Eglise d'Arménie avait néanmoins condamné plusieurs fois, dans ses conciles particuliers, Eutychès, tout comme Arius, Nestorius et leurs adhérents. Or, formuler de nouveau un anathème comme condition de paix, *sine qua non*, n'était-ce pas confesser qu'elle avait partagé des erreurs qu'elle était forcée de désavouer? Ces conditions d'accomodement parurent donc trop dures aux Arméniens. Quant aux autres clauses, concernant le trisagion et la sainte Eucharistie célébrée avec du pain azyme et du vin sans mélange d'eau, Nersès et ses évêques ne voulurent faire aucun changement, ne voyant en cela aucune hérésie. A cette époque où les doctrines erronées soulevaient tant de discordes parmi les chrétiens, l'orthodoxie, que dans le dogme professait depuis bien des siècles l'Eglise arménienne, était le seul point essentiel et non de simples cérémonies du culte.

Nersès fit donc savoir à l'empereur que, le concile n'étant pas encore réuni, il ne pouvait, par conséquent, lui donner une réponse; mais il le priait en même temps de se montrer plus conciliant et de ne pas s'attacher à la différence des cérémonies et des rites, qui ne constituent pas le fond de la religion.

Il n'était pas réservé au patriarche Nersès le Gracieux de voir se réaliser l'union des deux Eglises, but pour lequel il s'était donné tant de fatigues et de peines. Il mourut en 1173. Il est l'auteur de prières remplies d'onction et de pitié et d'hymnes qui se chantent aux différents offices de l'Eglise.

Son successeur, le patriarche Grégoire IV, informa l'empereur de son élévation au pontificat et lui témoigna le désir de continuer les négociations commencées et conduites avec tant d'ardeur par Nersès. Il lui

mandait en même temps qu'il n'avait point l'espoir que le concile voulut se soumettre aux conditions dictées par les Grecs ; que ces conditions ne portaient pas sur des points dogmatiques et essentiels et qu'elles ne faisaient que créer des obstacles à la réunion des deux Eglises ; que plusieurs membres du concile arménien n'étaient pas suffisamment éclairés et qu'il fallait encore les nourrir du lait des petits enfants. Ainsi, par égard pour eux, il conjurait l'empereur d'engager son clergé à se montrer moins exigeant et à omettre dans les conditions proposées tout ce qu'il y avait d'incompatible avec l'antique discipline de l'Eglise d'Arménie.

L'empereur lui répondit en termes bienveillants et en l'assurant de son concours pour obtenir une conciliation réciproque.

Ce n'est qu'en 1179, six ans après la mort de Nersès, que s'assemblèrent dans la résidence patriarcale de Roum-Kalé, au nombre de trente-trois, les évêques principaux de l'Arménie. Plusieurs laïques des plus marquants et les patriarches de Syrie et d'Albanie se joignirent à eux. D'après les documents grecs, toutes les conditions imposées du vivant de saint Nersès par le clergé grec, furent discutées à Roum-Kalé, et par l'influence de saint Nersès, archevêque de Lambron, toutes acceptées.

Les auteurs arméniens font un autre récit. Quoi qu'il en soit, il est certain que Nersès de Lambron y parla dans un but de conciliation. « Si nous voulons nous juger impartialement, dit-il, pourquoi sommes-nous séparés des Grecs et avons-nous raison de l'être? Nous disons que le Christ fut Dieu et Homme et les Grecs disent que Jésus-Christ eut deux natures. « Les deux partis expriment donc la même chose, avec des expressions différentes. N'avons-nous pas l'exemple de nos saints prédécesseurs, les patriarches Jean le Philosophe et Esdras, celui de Grégoire de Nareg

“ et de plusieurs de nos chefs, qui tous prêchèrent la paix des deux Eglises et reconnurent entre elles une conformité de dogmes? Pourquoi oublions-nous les relations de l'empereur Manuel avec notre père, le saint patriarche Nersès, que vous avez tous connu? C'est par lui et à son appel que nous sommes tous accourus ici aujourd'hui. Sans doute, nous avons eu parmi nous des gens peu éclairés, qui de tout temps ont mis des obstacles à la paix et à la réunion des deux Eglises. Que Dieu leur pardonne! Quant à nous, recevons les conditions que nous propose l'Eglise grecque, sœur aînée de la nôtre, celles que notre conscience ne repousse pas, et recevons-les pour la gloire de Dieu. ”

Le concile de Roum-Kalé dressa un acte de toutes ces conditions et les confirma après les avoir trouvées orthodoxes. Cet acte fut signé par tous les évêques et envoyé à l'empereur Manuel et au patriarche de Constantinople, Théodose, successeur de Michel. Les évêques, dans la relation du concile, commencent par un long exposé dogmatique, d'après le patriarche Nersès Schnorhali; ils mentionnent les évêques qui ont assisté, au nom de l'Eglise arménienne, aux trois premiers conciles œcuméniques et aux sixième et septième; reconnaissent les trois premiers conciles solennellement, en acceptent les décrets et passent sous silence les cinquième, sixième et septième. Dans cet écrit, ils ont consigné un anathème contre Arius, Macédonius, Nestorius et Eutychès, tout en s'abstenant cependant de dire qu'ils reconnaissent le concile de Chalcédoine, qui avait condamné Eutychès. Ils développent longuement l'opinion des saints Pères sur les deux natures du Christ. « Nous connaissons, disent les évêques du concile de Roum-Kalé, et nous partageons avec sincérité la croyance des saints Pères qui, en parlant de la nature du Christ, comprenaient par là, non une nature, mais deux natures en Jésus-

“ Christ, réunies et non confondues, qui, par l'action  
“ et la volonté, faisaient des actes quelquefois divins  
“ et quelquefois humains, en une seule personne.  
“ Ainsi, sachez que nous adoptons l'enseignement des  
“ saints Pères. Nous croyons de tout notre cœur à la  
“ vérité de ce que nous affirmons sur la croyance de  
“ notre Eglise et l'attestons de bouche devant l'Eglise  
“ grecque. Nous voyons clairement que Dieu a voulu  
“ que par vous soit anéantie la haine invétérée de  
“ ces deux Eglises l'une contre l'autre et que ce  
“ sentiment soit transformé en un sentiment de paix.  
“ Tout notre concile rend hommage à votre profond  
“ savoir théologique et proclame qu'il est entièrement  
“ conforme aux traditions des saints Pères. Votre  
“ sagesse n'a pas besoin d'autre assurance de notre  
“ part, pour comprendre l'orthodoxie de notre foi;  
“ mais nous voulons donner par le présent acte, à la  
“ sagesse des sages, un motif d'apprécier la raison de  
“ notre assentiment et de notre bonne intelligence  
“ avec les orthodoxes, que nous donnons ici. Eloignez  
“ ceux qui voudraient par haine vous indisposer  
“ contre notre croyance, car ceux-là s'écartent eux-  
“ mêmes de la vérité. Notre conscience nous est un sûr  
“ garant contre l'hérésie, mais faites retomber une  
“ haine implacable sur la tête de l'ange déchu; et vis-  
“ à-vis de nous, qui sommes vos frères, rassermissez  
“ la paix et l'amour du prochain et que le Dieu de  
“ paix et de charité soit avec vous. Amen. ”

Cette relation du concile de Roum-Kalé est signée par les trente-trois évêques sus-mentionnés. A côté des signatures des deux patriarches, Grégoire IV, d'Arménie, et Etienne, d'Albanie, celles que l'on y lit sont les signatures des évêques des capitales des différentes provinces de l'Arménie : Ani, Touïne, Edesse, Kars, et de la Cilicie, ainsi que d'Antioche, Jérusalem et Césarée. Il est donc vrai que toute l'Eglise d'Arménie prit part au concile de Roum-Kalé ; elle y exprima avec

unanimité et d'une manière formelle, non point avec les termes de l'Eglise grecque, mais du moins avec tout le bon vouloir possible, la tendance du clergé arménien à la réunion des deux Eglises. Malheureusement, cette relation n'arriva pas à sa destination. Les messagers, qui étaient chargés de la remettre à l'empereur, parvinrent avec peine jusqu'à Césarée. Les agitations et les guerres qu'avait fait naître, dans l'Asie Mineure, le passage des croisés, les força à revenir à Roum-Kalé, au grand regret du patriarche Grégoire. Bientôt après, en 1181, la mort de l'empereur interrompit toutes relations entre les deux Eglises et la paix, qui avait été faite et signée, ne put être ratifiée.

L'Empereur de Constantinople ne pouvait plus compter sur personne. Les croisés étaient pour l'Empire grec des ennemis aussi redoutables que les Turcs et ne songeaient qu'à leurs intérêts. Ils s'affaiblissaient continuellement, mais, des divers pays d'Europe on leur envoyait constamment des secours. L'Empire grec n'aurait pu trouver d'aide efficace que dans la Russie, mais dès les premières invasions des Turcs, les Russes après les avoir battus, avaient signé avec eux un traité qui mettait leur pays à l'abri d'invasions nouvelles. Les Turcs avaient d'abord l'intention de suivre les bords de la mer Noire et de remonter le Danube pour envahir l'Europe et marcher sur Constantinople par les Balkans. Les Russes les obligèrent à suivre un autre plan et ne les laissèrent que le sud de la mer Noire ; voilà pourquoi ils se jetèrent en Asie pour se diriger vers Constantinople.

Les Russes restèrent donc à peu près paisibles, tandis que le monde entier était couvert de guerres sauvages. Ils profitèrent de cette paix pour évangéliser les vastes régions qu'ils avaient conquises et les peuplades environnantes. Ils avaient conservé les meilleures relations avec le clergé grec qui leur fournissait de nombreux évêques.

Une chose digne de remarque, c'est le mode d'évangélisation adopté en Russie. On n'y voit pas de missionnaires isolés. Chaque grand centre monastique comme Petchersky et Péreïoslavl donnait naissance à des monastères inférieurs qui allaient s'établir dans des pays nouveaux, comme autant de colonies chrétiennes. Ils avaient souvent à souffrir des guerres qui éclataient en Russie, mais renaissaient de leurs ruines<sup>1</sup>. Les monastères attiraient les gens des environs qui s'y rendaient pour entendre les chants des offices et les prédications et s'initiaient aux doctrines et aux coutumes chrétiennes. Cette évangélisation avait un caractère tout à fait pacifique ; à part quelques villes où la résistance prit parfois un caractère violent, le reste du pays acceptait pacifiquement la nouvelle religion qu'on leur enseignait en esprit de paix.

S. Wladimir fut le premier qui eut l'idée de cette évangélisation pacifique ; après le baptême des provinces russes, il envoya dans les différents fiefs qui en dépendaient, ses fils accompagnés d'évêques et de moines pour prêcher la parole de Dieu. Son fils Jaroslav affermit son œuvre en multipliant les églises, en augmentant le nombre des prêtres et des monastères<sup>2</sup>. Ces mesures eurent pour résultat « de féconder le règne de la foi et d'agrandir le royaume chrétien ». L'impulsion donnée, on suivit les mêmes voies, et les résultats furent tels que vers la moitié du onzième siècle toute la Russie était chrétienne.

Que firent les Papes dans cette grande œuvre ? Ils ne la connaissaient même pas. Ils préféraient continuer leurs luttes avec les rois occidentaux. Les empereurs cherchaient toujours à étendre leur donation sur les romains et suscitaient aux papes une foule de difficultés. Les rois d'Angleterre étaient continuellement

<sup>1</sup> V. *Chron. Nest.*

<sup>2</sup> Hilar. *Ponég.*

en lutte avec eux et leurs évêques. En France, Philippe méprisait leurs conseils et leurs décrets. Ce dernier finit enfin par céder et mourut en paix avec le siège de Rome. Tous ces faits n'ont pas une haute importance pour l'histoire générale de l'Eglise. Un seul doit être remarqué, c'est que papes et antipapes avaient oublié les croisés qui ne pouvaient soutenir encore longtemps la lutte contre les Turcs.

---

## V

I. — Bernard. — Ses commencements. — Il embrasse la vie religieuse. — Extension qu'il donne à l'Ordre de Citeaux. — Fondation de La Ferté, de Pontigny et de Clairvaux. — Bernard à Clairvaux. — Ses relations avec Guillaume de Champeaux. — Les moines de Cluni lui enlèvent Robert. — Sa lettre à Robert. — Discussions entre les abbayes de Cluni et de Citeaux. — Ponce de Cluni. — Pierre le Vénérable. — Zèle de Bernard pour l'extension de son Ordre. — Fondation de Morimond, Trois-Fontaines, Fontenai, Prulli, La Cour-Dieu, Boras, Cadouin, Bellavaux. — Bernard et les Chartreux. — Premiers travaux apostoliques de Bernard. — Bernard et Suger. — Lettres de Bernard au roi Louis le Gros. — Il se déclare pour Etienne de Paris et pour Hildebert de Tours dans leurs différends avec le roi. — Bernard au concile de Troyes. — Règle qu'il donne aux Templiers. — Bernard au concile de Châlons. — Il refuse les évêchés de Châlons-sur-Marne et de Gênes. — Election d'Innocent II. — Pierre de Léon antipape sous le nom d'Anaclet. — Innocent reconnu pape légitime à Étampes. — Zèle de Bernard en faveur d'Innocent. — Conciles de Clermont et de Reims, présidés par Innocent. — Opposition de Gérard d'Angoulême, schisme en Aquitaine. Bernard y est envoyé. — Ses lettres à Hildebert de Tours, à Geoffroi de Lorroux, aux évêques d'Aquitaine. — Il écrit, au nom du duc de Bourgogne, à Guillaume d'Aquitaine. — Les évêques d'Aquitaine s'opposent aux projets schismatiques de Gérard d'Angoulême. — Hughes de Grenoble, Geoffroi de Vendôme et Pierre le Vénérable secondent Bernard dans ses luttes contre le schisme. — Innocent en Italie. — Concile de Pise. — Bernard à Gênes et à Milan. — Son retour à Clairvaux. — Il retourne en Aquitaine. — Bernard et Guillaume, duc d'Aquitaine. — Mort de Gérard d'Angoulême. — Bernard retourne en Italie. — Sa conférence avec Pierre de Pise. — Mort de Louis le Gros. — Louis le Jeune, roi de France. — Extinction du schisme d'Anaclet. — Bernard, Abailard, Pierre le Vénérable et l'abbé Suger. — Histoire d'Abailard et d'Héloïse. — Discussions de Bernard avec Pierre le Vénérable. — Discussions avec Suger à propos des querelles entre le pape Innocent II et le roi Louis VII. — Deuxième croisade. — Elle est prêchée par Bernard. — Régence de Suger. — Bernard combat les erreurs de Gilbert de la Porée et va en Aquitaine lutter contre les sectes manichéennes. — Triste résultat de la

croisade. — Apologie de Bernard. — Retour du roi et son divorce avec Éléonore. — Travaux littéraires de Bernard. — Les livres de la *Considération* adressés au pape Eugène. — Etudes littéraires sur Bernard. — Sa mort.

(1091)

Si les papes abandonnaient l'idée des croisades, de nombreux seigneurs se montraient disposés à voler au secours de leurs frères engagés en des luttes continues avec les Turcs. On se mit donc à organiser une expédition. Bernard de Clairvaux se mit à la tête du mouvement. Nous devons nous étendre sur ce personnage dont la vie résume l'histoire de la moitié du xi<sup>e</sup> siècle. Tous les faits se groupent autour de lui, il en est l'âme. Sa grande figure plane au-dessus de tous les événements ; et ce qui frappe le plus dans l'éclat qui l'environne, c'est que Bernard ne le doit pas à ce qui le procure ordinairement : il ne fut point, comme Suger, le premier ministre des rois ; comme Abailard, il n'eut l'auréole ni du malheur, ni des aventures romanesques, ni de l'indépendance philosophique ; comme les hauts et puissants prélats, il ne pouvait donner à ses actes le prestige d'une position brillante et d'une haute dignité. Bernard ne fut qu'abbé de Clairvaux et cependant Suger n'eut jamais dans l'Etat son influence ; Abailard fut loin d'obtenir sa puissance scientifique, aucun prélat n'eut, dans l'Eglise, une initiative aussi déterminante. C'est que Bernard avait le génie qui s'impose, la vertu active et énergique qui subjugue ce que le monde regarde comme fort et puissant. Nous le verrons, avec le seul descendant de son génie, gouverner la société entière, régler en maître les affaires les plus graves de l'Eglise et de l'Etat, arrêter les flots des émeutes populaires et briser l'orgueil des tyrans ; toujours juste, désintéressé, ennemi du vice, ami des réformes, sans autre ambition que celle de faire le bien.

Bernard<sup>1</sup> naquit en 1091, au château de Fontaines en Bourgogne. Son père, Tescelin, était un pieux chevalier qui ne pillait personne et qui employait toutes ses richesses à toute sorte de bien ; sa mère, nommée Alays, fille du seigneur de Montbar, était soumise à son mari, gouvernait sa maison selon la crainte de Dieu, s'appliquait aux œuvres de miséricorde et élevait ses enfants avec sagesse. Elle eut sept enfants : six garçons et une fille ; elle les offrit tous au Seigneur en leur donnant le jour, et leur communiqua à tous ses vertus avec le lait maternel. L'éducation des enfants de Tescelin fut vigoureuse et sans fausse délicatesse ; leur nourriture était grossière et commune, suivant la remarque du légendaire dont nous abrégeons le récit. Ce naïf auteur<sup>2</sup> nous a transmis le fait suivant :

“ Tandis qu'Alays portait en son sein Bernard, le troisième de ses fils, elle eut un songe qui était le présage de son avenir : elle rêva donc qu'elle avait en son sein un petit chien blanc roussâtre sur le dos et qui aboyait. Ce songe l'effraya beaucoup, et elle courut vite, à son réveil, consulter un homme de grande religion. Celui-ci comprit instantanément cette parole du prophète David : *Votre pied sera teint dans le sang de vos ennemis et la langue de vos chiens en sera aussi abreuvée.* Il dit donc à la pauvre femme, qui était là devant lui tremblante et inquiète : « Ne craignez rien, « le présage est bon. Le chien dont vous serez mère « sera un fidèle gardien de la maison de Dieu et il « aboiera fort contre les ennemis de la foi, car il sera « un excellent prédicateur, et sa langue, comme celle « d'un bon chien, aura une vertu curative qui guérira « les plaies d'un grand nombre d'âmes. » La pieuse Alays reçut cette réponse, comme si Dieu lui-même lui eût parlé ; elle s'en alla joyeuse, enivrée d'amour pour

<sup>1</sup> Guillelm. S. Theod. Vit. S. Bernard.

<sup>2</sup> Guill. S. Theod., c. 1.

cet heureux fruit qu'elle n'avait pas encore mis au monde, et projetant de le livrer à l'étude des lettres sacrées, afin de le préparer à la mission que le Seigneur lui destinait. »

Lorsque Bernard fut en âge de commencer ses études, Alays<sup>1</sup> l'envoya à l'école ecclésiastique de Châtillon qui possédait des maîtres fort lettrés. Le jeune enfant était plein de grâces. Sa chevelure était blonde et sa peau très fine. La pureté de l'ange et la douceur de la colombe rayonnaient dans ses yeux; sa taille était élancée, son visage légèrement coloré. Doué d'une grande facilité, il fit des progrès rapides dans ses études et laissa bientôt derrière lui les autres enfants du même âge. Dès ses premières années il se distingua par une grande simplicité de mœurs, un caractère sérieux et réfléchi, des habitudes sévères, une piété vive, une ardeur extraordinaire pour le développement de son intelligence. Son amour pour les pauvres était dès lors si tendre, qu'il leur distribuait secrètement l'argent qui lui était donné par ses parents.

En sortant de l'école de Châtillon, Bernard trouva dans la maison paternelle des exemples bien capables de développer en lui ses heureuses dispositions pour la vertu. Alays surtout, sa bonne mère, vivait en religieuse, au milieu de sa nombreuse famille. Elle jeûnait souvent et se couvrait d'humbles habits. On ne la rencontrait jamais au milieu des plaisirs du monde; sa société était celle des pauvres dont elle était la Providence. Lorsque cette sainte femme eut élevé tous ses enfants, elle s'en alla vers le Seigneur, comme si elle eut accompli tout ce qu'elle avait à faire en ce monde. Elle s'endormit au milieu des psaumes que chantaient les clercs qui s'étaient assemblés autour de sa couche funèbre, et en chantant elle-même. Lorsque sa voix devint trop faible pour qu'on pût l'entendre, ses lèvres

<sup>1</sup> Guill. S. Theod., cap. 1; Gaudet. Vit. S. Bernard, lib. 3, c. 1.

et sa langue paraissaient encore se mouvoir et chanter la gloire du Seigneur. Au milieu des litanies, comme on disait ces mots : « Par ta passion et ta croix, délivre-la, Seigneur », elle éleva la main, fit le signe de la croix et rendit l'âme. Sa main resta un peu élevée, comme si, encore après sa mort, elle eût voulu bénir ses enfants.

Bernard n'avait pas encore vingt ans lorsqu'il perdit sa mère, et depuis quelques mois seulement il était sorti de l'école de Châtillon. Il commençait ainsi sa vie d'homme par l'affliction la plus poignante que puisse éprouver un cœur comme le sien, et se trouvait sur le seuil du monde, privé des conseils de la pieuse Alays, si capable de le diriger au milieu des écueils de cette mer qu'il ne connaissait pas encore. Un visage gracieux, des manières élégantes, une âme aimante, un esprit cultivé, une elocution séduisante, une naissance illustre, c'en était beaucoup plus qu'il n'en faut pour plaire au monde et rencontrer dans tous les sentiers de la vie les pièges les plus funestes à l'innocence. Bernard ne fut pas à l'abri de la tentation. Ses biographes<sup>1</sup> nous ont transmis les rudes épreuves qu'eut à subir sa chasteté ; mais il en sortit toujours victorieux. Un jour seulement, ayant regardé une femme avec une ardeur qui lui parut coupable, il courut se jeter dans les eaux glacées d'un étang voisin et y resta plongé jusqu'à ce que le feu de la concupiscence fût entièrement éteint en lui.

Les plaisirs, au lieu de captiver son cœur, le dégoûtèrent du monde. Tout ici-bas lui semblait vanité, et, au milieu de ses tribulations intérieures, il entendait retentir dans son âme cette parole de J.-C. : « Venez à moi vous tous qui êtes fatigués et chargés, je vous soulagerai ; prenez mon joug sur vous et vous trouverez le repos de vos âmes. » Il prit donc la résolu-

<sup>1</sup> Guill. S. *Theod.*, c. 3.

tion de quitter le monde et d'embrasser la vie monastique. Après quelque temps d'hésitation sur le lieu où il mettrait son dessein à exécution, il se décida pour Citeaux.

Cette abbaye, fondée depuis quelques années, était une des moins importantes de France. Presque personne n'osait y prendre l'habit religieux<sup>1</sup>, à cause de la grande austérité et de la pauvreté dont on y faisait profession. Bernard n'en fut point effrayé et trouva au contraire que Citeaux était vraiment le lieu qui pourrait le dérober à l'attention du monde et le délivrer des tentations d'orgueil auxquelles l'exposaient sa noblesse et sa science.

Ses frères ayant pénétré son dessein, mirent tout en œuvre pour l'en détourner. Comme ils connaissaient son mépris souverain du monde, ils ne l'assiégèrent pas de ce côté ; mais, en revanche, ils lui livrèrent des assauts terribles du côté de sa passion pour la science, passion noble qui n'inspire point à l'âme de remords et qu'il ne pourrait satisfaire dans la pauvre abbaye de Citeaux. Bernard se sentait faiblir ; mais, quand il était presque vaincu, le souvenir de la pieuse Alays s'offrait à son âme émue, et il se rappelait que cette bonne mère l'avait prédestiné à être le gardien de la maison du Seigneur ; or, ce n'était qu'en se faisant religieux qu'il pourrait remplir sa mission et aboyer avec force contre les voleurs qui tenteraient d'envahir les propriétés du souverain maître. Sa mère semblait souvent lui apparaître et lui dire qu'elle ne l'avait pas élevé pour les frivolités du monde, qu'elle l'avait instruit dans l'espérance qu'il se dévouerait à une œuvre plus élevée.

Un jour que, pénétré plus profondément encore qu'à l'ordinaire du souvenir de la bonne Alays et des graves pensées que ce souvenir lui inspirait, il se rendait vers

<sup>1</sup> Guili. S. Theod., c. 3.

ses frères qui assiégeaient le château de Grancey avec le duc de Bourgogne, il entra dans une église qu'il rencontra sur son chemin. Son âme y fut comme ravie bien au-dessus des choses de la terre ; il pleura, leva les mains au ciel qu'il choisit pour son unique patrie, et sortit avec la résolution arrêtée de ne pas différer davantage d'embrasser la vie religieuse. Ce sentiment fut une flamme qui embrasa son cœur et se communiqua soudain de proche en proche, comme un feu violent qui s'empare d'une forêt et augmente en intensité, à mesure qu'il s'étend et envahit plus d'espace. Bernard, décidé à se faire moine, entreprit d'inspirer à ses amis et à ses frères la même résolution. Rien ne put résister à son éloquence entraînante. Son oncle et ses frères, qui avaient d'abord cherché à le gagner au monde, cédèrent à ses exhortations presque sans résistance. Le plus jeune seulement resta auprès de Tescelin pour consoler ses vieux jours. Bernard continua son apostolat parmi ses amis ; il eut des succès étonnans, au point, dit son biographe, que les mères cachaient leurs fils, les femmes leurs maris, les amis leurs amis, lorsque Bernard se présentait pour parler soit en public, soit dans l'intimité.

Bientôt cependant, malgré cette conjuration de l'amitié, il se vit à la tête d'une troupe de jeunes gens pleins d'énergie qui se retirèrent dans une maison modeste de Châtillon et y menèrent avec lui la vie commune. Comme les premiers chrétiens, ils n'avaient qu'un cœur et qu'une âme, et leur exemple était si touchant, qu'on pouvait difficilement s'empêcher de les imiter lorsqu'on les avait vus de près.

Six mois se passèrent ainsi à Châtillon, pendant lesquels les nouveaux prosélytes mirent ordre à leurs affaires. Le départ pour Citeaux fut arrêté. Le jour fixé, Bernard sortit à la tête de ses frères, qui étaient devenus ses enfants spirituels. Nivard, le plus jeune d'entre eux, qui était resté auprès de Tescelin, jouait

avec d'autres enfants sur la place publique lorsqu'ils passèrent; Gui, le frère aîné, lui dit : « Eh bien, mon petit frère Nivard, toutes nos propriétés seront pour toi. » « Ainsi, répondit l'enfant, vous me donnez la terre et vous prenez le ciel pour vous; le partage n'est pas égal. » Peu de temps après, Nivard rejoignit ses frères sans que les larmes de son père et de ses parents pussent le retenir. De tous les enfants d'Alays, Hombeline, sa fille, resta quelque temps encore dans le monde qu'elle aimait. Elle embrassa depuis la vie monastique, ainsi que le vieux Tescelin qui voulut mourir entre les bras de son cher Bernard<sup>1</sup>.

Ce fut<sup>2</sup> l'an de l'Incarnation 1113, quinze ans après la fondation de Citeaux, que le serviteur de Dieu, Bernard, âgé d'environ vingt-trois ans, entra dans cette abbaye que gouvernait l'abbé Etienne. Ce saint abbé était dans la désolation, car il voyait depuis plusieurs années son troupeau diminuer, et personne ne se présentait pour se dévouer à la vie angélique que l'on menait dans son désert. Ce fut sur ces entrefaites que Bernard vint frapper à sa porte, suivi de plus de trente compagnons. Son arrivée fut une source de bénédictions; bientôt l'Ordre de Citeaux, si faible jusqu'alors, étendit, comme la vigne du Seigneur, ses rameaux d'une mer à l'autre, et couvrit le monde entier de son vert feuillage.

Plusieurs des compagnons de Bernard étaient mariés. Leurs femmes, qui avaient consenti à leur profession, devaient elles-mêmes embrasser la vie religieuse. L'abbaye de Juilly, au diocèse de Langres, fut fondée pour elles et fut ainsi la première maison des religieuses cisterciennes.

Bernard et ses compagnons furent admis immédiatement au noviciat, excepté Robert que l'abbé Etienne

<sup>1</sup> Guill. *S. Theod.*, c. 6.

<sup>2</sup> *Ibid.*, c. 4.

ajourna à deux ans, à cause de sa grande jeunesse. Tels furent, dit Guillaume de Saint-Thiérry, les saints commencements de la vie monastique de l'homme de Dieu. Il est impossible à quiconque n'a pas vécu comme lui de l'esprit de Dieu, de raconter les hauts faits de sa carrière religieuse et de dire quelles furent ses mœurs angéliques. Il entra dans cette maison de Citeaux, qui était pauvre et presque inconnue, avec l'intention d'y mourir dans le cœur et le souvenir des hommes, d'y vivre ignoré et comme perdu. Tel ne fut pas le dessein de Dieu qui l'y prépara comme un instrument de son choix, destiné non seulement à affirmer et étendre l'Ordre monastique, mais aussi à porter son nom devant les rois et les nations, jusqu'à l'extrémité de la terre. Ignorant ces desseins secrets de la Providence sur lui, Bernard ne songeait qu'à sa perfection intérieure et se disait souvent à lui-même : « Bernard, Bernard, dans quel but es-tu venu ici ? » Comme le Seigneur qui, selon l'Evangile, commença par agir avant d'enseigner, il commença, dès le premier jour de son noviciat, à pratiquer ce que, dans la suite, il devait enseigner aux autres. Sa principale occupation était d'amortir en lui les sens extérieurs, afin d'être moins distrait de l'attention qu'il apportait aux choses célestes. Il arriva sur ce point à une telle perfection, qu'après avoir demeuré un an dans sa cellule, il ne savait pas encore si elle avait une voûte, si la maison des religieux profès avait une ou plusieurs fenêtres. Son ardeur pour la contemplation était si vive, que le temps du sommeil ou des repas lui semblait perdu. Au milieu même des occupations extérieures et dans la société de ses frères, son âme était solitaire et profondément attentive aux choses de Dieu. L'étude des Saintes-Écritures faisait ses délices, et ce fut alors qu'il commença à s'en pénétrer d'une manière tellement intime, qu'il ne pouvait, dans la suite, parler sans emprunter les expressions mêmes des livres saints.

L'exemple de Bernard et de sa pieuse troupe attira à Citeaux un grand nombre de postulants. La maison ne fut bientôt plus assez grande pour contenir ceux qui ambitionnaient la faveur d'y être reçus. L'abbé Etienne<sup>1</sup> songea donc à établir une colonie. Les seigneurs du pays de Châlons lui offrirent à cet effet une forêt solitaire. Etienne en fit défricher une partie, y bâtit une humble église et quelques cellules, puis y envoya douze moines sous la conduite de Bertrand, homme vénérable par sa piété et par son grand âge. Etienne donna à ce lieu le nom de *Firmitas* (en français *la Ferté*), en témoignage de l'*appui* que le Seigneur donnait enfin à son Ordre. Le monastère de la Ferté fut la première affiliation, ou, comme le disent les naïfs auteurs du temps, la première fille de Citeaux.

Cependant le nombre des novices augmentait toujours et la gloire de Citeaux commençait à briller au loin. On vint du pays d'Auxerre offrir à Etienne la terre de Pontigny pour y établir une seconde colonie. Le saint abbé était effrayé de ce développement subit, il hésita; mais, enfin, il fallut faire place aux nouveaux postulants, et douze moines partirent pour Pontigny sous la conduite de Hugues, un des compagnons de Bernard et son plus intime ami. Pontigny fut ainsi la seconde fille de Citeaux.

Ces deux fondations eurent lieu en 1114. L'année suivante, l'établissement d'une nouvelle colonie était devenu nécessaire. Etienne jeta les yeux sur un désert marécageux du diocèse de Langres et ne douta pas qu'on ne lui en accordât volontiers la propriété. Il choisit pour fonder ce nouvel établissement les frères de Bernard, le jeune Robert et quelques autres religieux. Bernard, qui n'avait encore que vingt-cinq ans, fut le chef de la nouvelle troupe, composée de douze personnes, comme les deux premières. Le jour du départ

<sup>1</sup> Annal. Cisterc., t. 1.

étant venu, Etienne remit à Bernard une croix de bois, et le nouvel abbé, accompagné de ses disciples, quitta Citeaux au milieu des pleurs de ceux qui restaient. La solitude vers laquelle ils se dirigeaient s'appelait Clairvaux et était située non loin de la rivière d'Aube. C'était un ancien repaire de voleurs et on lui donnait autre fois le nom de *Vallée d'Absinthe*, soit parce que cette plante s'y trouvait en abondance, soit à cause de l'amertume qu'avaient à endurer ceux qui tombaient entre les mains des hôtes terribles qui y avaient fixé leur demeure. Bernard et ses compagnons firent de ce lieu horrible un séjour de paix, de ce repaire de voleurs un temple de Dieu. Pendant quelque temps ils y servirent Dieu au milieu des plus terribles privations ; endurant la faim, la soif, le froid ; ayant à peine des habits pour se vêtir et un mauvais grabat pour prendre un peu de repos. Leur nourriture se composait souvent de feuilles de hêtre bouillies ; leur pain était composé d'orge, de millet et de vesce. Un homme à qui on avait servi de ce pain ne put le manger, l'emporta secrètement et ne pouvait retenir ses larmes en le montrant et en racontant comment se nourrissaient les nouveaux hôtes de Clairvaux.

Bernard, arrivant au monastère qui lui était confié, devait recevoir la bénédiction abbatiale des mains de l'évêque de Langres, la vallée de Clairvaux étant située dans ce diocèse. Le siège était alors vacant. Les frères, dit Guillaume de Saint-Thierri<sup>1</sup>, cherchant à quel évêque ils pourraient le conduire pour recevoir la bénédiction, pensèrent au vénérable évêque de Châlons, le très célèbre maître Guillaume de Champeaux. Bernard partit donc pour Châlons, emmenant avec lui un moine de Citeaux nommé Helbold, qui était plus âgé que lui et était remarquable par sa taille, sa force et sa beauté. Pour Bernard, les austérités l'avaient défi-

<sup>1</sup> Guill. S. Theod., c. 7.

guré, et il était tellement faible, qu'il paraissait à demi mort. Lorsqu'il entra dans la maison de l'évêque, plusieurs clercs se mirent à rire et à faire des plaisanteries sur sa triste mine. D'autres, plus sages et plus observateurs, distinguèrent la sainteté et le génie sous cette chétive apparence et donnèrent à l'humble moine des témoignages de vénération. Guillaume était trop observateur pour qu'on eût besoin de lui indiquer quel était l'abbé des deux moines qui se présentaient devant lui. Il introduisit Bernard, s'entretint en particulier avec lui, et le regarda tout aussitôt comme un homme de Dieu. Une sainte familiarité s'établit entre l'humble moine et le savant évêque. « Dès ce jour, dit Guillaume de Saint-Thiérry, ils n'eurent qu'un cœur et qu'une âme dans le Seigneur, au point que, dans la suite, ils se visitèrent très souvent. Clairvaux devint comme la maison de l'évêque, et les moines de Clairvaux eurent à leur disposition non seulement la maison épiscopale, mais encore toute la ville de Châlons. Grâce à Guillaume, dont la parole faisait autorité, la province de Reims et même toute la France concoururent pour Bernard la plus haute vénération ; tous apprirent de lui à le vénérer comme un ange de Dieu.

« Quelque temps après, continue le même historien, comme la maladie de l'abbé Bernard s'était aggravée et qu'on ne pouvait plus compter que sur sa mort, ou sur une vie plus cruelle que la mort elle-même, l'évêque Guillaume lui fit une visite, et, après l'avoir examiné, lui dit qu'il avait l'espoir, non seulement de lui conserver la vie, mais encore de lui rendre la santé si l'il voulait suivre le traitement qu'il lui indiquerait. Bernard ne voulant consentir à aucune modification dans son genre de vie, Guillaume se rendit au chapitre de Citeaux qui se tenait alors, se prosterna aux pieds des abbés et demanda que Bernard lui fût soumis pour un an d'une manière absolue. On ne put refuser cette grâce à son humilité et à son amitié. Etant donc de retour à Clair-

vaux, il s'empara de son nouveau captif, lui fit bâtir une petite maison hors des murs du monastère, et lui donna, pour le soigner, un homme auquel il enjoignit de ne rien observer de la règle et de suivre scrupuleusement ses avis. »

Cet homme, qui se croyait un médecin fort habile, n'était qu'un ignorant, plein de présomption et de grossièreté. Bernard l'apprécia à sa juste valeur et cependant lui obéit scrupuleusement; ce ne fut pas toutefois sans lui rendre justice à l'occasion. En effet, Guillaume de Saint-Thierri étant venu le visiter dans sa nouvelle demeure et l'interrogeant sur sa manière de vivre, il lui dit, en souriant de la manière gracieuse qui lui était ordinaire : « Je me trouve fort bien ; car jusqu'à présent j'étais obligé de commander à des hommes raisonnables, au lieu que, par un juste jugement de Dieu, je dois obéir maintenant à une bête sans raison. » Il lui obéissait en effet sans murmurer, quoique le prétendu médecin le traitât d'une manière stupide. « Je ressentis, continue Guillaume de Saint-Thierri, un inexprimable dégoût à la vue des mets qui lui étaient servis et que n'eût certes pas voulu toucher tout autre homme, même en bonne santé. J'eus peine à me retenir et à ne pas traiter le médecin d'homicide et de meurtrier. Pour Bernard, il acceptait tout avec indifférence : ses sens étaient pervertis, son goût émoussé ; à peine s'il avait sensation de quelque chose. Il but un jour de l'huile pour de l'eau, et souvent il lui arriva de faire des méprises semblables.

Les moines de Clairvaux marchaient sur les traces de leur abbé. La réputation de Bernard y avait attiré un grand nombre de novices, et rien n'était édifiant comme de voir ces hommes, dont plusieurs appartenaient aux classes les plus élevées de la société, suivre la règle de la manière la plus parfaite. Tous travaillaient des mains : les uns bâtissaient l'église du monastère ou de nouvelles cellules, les autres cultivaient

la terre. Le silence de la sainte vallée n'était interrompu que par le bruit des instruments de travail et par le chant des psaumes. Il n'y avait pas en France d'abbaye plus régulière, aucune non plus ne possédait un abbé aussi saint et aussi capable.

Parmi les moines se distinguait surtout ce jeune Robert qui avait suivi Bernard à Cîteaux et l'avait ensuite accompagné à Clairvaux. Robert était fils de Diane, sœur d'Alays, et cousin de Bernard. Celui-ci l'aimait comme son fils et le voyait avec amour se développer sous ses yeux comme un lis dont il avait la blancheur et l'innocence. Mais Robert avait été promis, dans son enfance, à l'abbaye de Cluni ; comme il était riche, les moines de cette abbaye l'enviaient à Clairvaux et le réclamaient comme leur propriété.

L'abbaye de Cluni, régulière encore, avait cependant perdu de sa première ferveur. Les biens dont elle avait été comblée, sa prospérité, sa puissance, avaient fait perdre à ses habitants cet esprit d'humilité et de mortification sans lequel aucune vertu monastique ne peut subsister longtemps. Cependant, quoique déchue de sa première régularité, elle sentait encore le prix des vertus qui avaient fait sa gloire ; aussi ne voyait-elle pas sans jalouse l'institution de Cîteaux se développer, grandir, se préparer à recueillir l'héritage de vertus qu'elle cessait de cultiver.

Ponce, abbé de Cluni, était un homme respectable à plusieurs titres ; mais il se donnait des airs de grand seigneur qui s'accordaient peu avec l'humilité dont il devait faire profession. Son influence à Rome était grande ; il en abusa pour obtenir un décret qui permettait à Robert de quitter Clairvaux, et il profita d'une absence de Bernard pour envoyer dans cette abbaye des émissaires qui séduisirent Robert, lui persuadèrent que les austérités que Bernard lui faisait pratiquer n'étaient que des cruautés horribles, et l'emmenèrent avec eux à Cluni.

Bernard, à son retour, fut pénétré de douleur en apprenant la fuite de celui qu'il regardait comme son enfant de prédilection. Après quelque temps d'une douloureuse attente, il se décida enfin à écrire à cet enfant prodigue et dicta une lettre admirable, chef-d'œuvre d'éloquence et de sensibilité. Nous en devons quelques extraits à nos lecteurs<sup>1</sup> :

« Robert, mon très cher fils, j'ai attendu assez, peut-être trop longtemps que la bonté de Dieu daignât visiter ton cœur et consoler le mien en t'inspirant une componction salutaire et en me donnant la joie de te savoir repentant. Mais puisque jusqu'ici j'ai été trompé dans mon attente, je ne puis plus cacher ma douleur, faire taire mes inquiétudes, dissimuler ma tristesse. Me voici donc forcé, moi qui suis l'offensé, de faire, contrairement à toutes les règles du droit, des avances à celui qui m'a fait injure ; de rechercher celui qui m'a méprisé ; de donner satisfaction à celui qui s'est rendu coupable envers moi ; de prier celui qui devrait me prier !

« Une douleur extrême ne délibère pas, ne rougit point, ne raisonne point, ne craint pas de s'abaisser, ne suit ni loi, ni conseil, ni mesure, ni ordre ; dans l'affliction, un sentiment unique domine le cœur et l'absorbe, celui d'adoucir le mal qu'il endure et de recouvrer le bien dont la privation fait son tourment.

— Mais, dis-tu, je n'ai offensé ni méprisé personne ; c'est moi qu'on a injurié, maltraité de mille manières, je n'ai fait que fuir mon bourreau. — Je le veux bien ; mon dessein n'est pas d'entrer en discussion. J'oublie le passé, je ne veux pas examiner lequel de nous deux a sujet de se plaindre ; il me suffit de parler de ma douleur. Que je suis malheureux d'être privé de toi, de ne plus te voir, de vivre sans toi ! toi pour qui il me serait doux de mourir, et sans lequel la vie m'est

<sup>1</sup> Bernard. Epist. 4. ad Robert.

une mort ! Je ne demande pas pourquoi tu es parti, mais je me plains de ce que tu n'es pas revenu ; je ne te blâme pas de m'avoir quitté, mais de différer ton retour. Viens seulement et la paix sera faite ; reviens, je ne demande aucune autre satisfaction ; reviens, encore une fois, reviens, et, dans mon bonheur, je chanterai : *Il était mort et il revit ! il était perdu et il est retrouvé !* Oui, c'est moi qui suis cause de ta fuite : j'étais trop austère, je n'ai pas assez ménagé ta délicatesse ! je t'ai traité avec trop de sévérité ; j'ai été inhumain envers toi. Tu t'en plaignais autrefois, je m'en souviens, et j'apprends que c'est encore aujourd'hui ce que tu me reproches ; que Dieu te le pardonne ! Je pourrais peut-être me justifier... mais non, je consens à être regardé comme coupable... O mon fils ! considère par quelle voie j'essaie de te rappeler ! Je ne te menace point comme un esclave ; je ne cherche à t'inspirer que des pensées de confiance et d'amour, des sentiments qui s'échappent enfin par cette douce parole : *Abba, ô mon père !* D'autres pourraient s'adresser à ta conscience, te reprocher la violation de tes premiers vœux, te faire une peinture effrayante des jugements de Dieu, te rappeler avec amertume ta désobéissance, te parler avec indignation de ton apostasie, te reprocher d'avoir préféré un vêtement doux et fin à une robe grossière, des mets délicats à des légumes mal assaisonnés, des richesses à la pauvreté ; mais je connais ton cœur ; je sais qu'il est plus facile de le gagner par l'affection que de le faire plier sous la crainte ; au fait, ai-je besoin de tourmenter celui qui n'oppose plus de résistance, d'effrayer celui qui tremble, de confondre celui qui est déjà confondu, qui a dans sa raison un guide, dans sa conscience un juge, dans sa pudeur naturelle une loi... ? »

Après ces touchantes paroles, Bernard excuse la fuite de Robert, puis il ajoute :

“ Vous demandez comment il s'est laissé séduire ?

Écoutez : Un prieur distingué fut envoyé par le chef lui-même de tous les prieurs de l'Ordre. Ses vêtements étaient ceux d'une brebis ; en réalité c'était un loup ravissant. Il trompe les gardiens qui le prennent pour une brebis et, malheur ! malheur ! on laisse un loup seul avec une tendre brebis qui le prend elle-même pour une brebis et ne le fuit pas. Que dire de plus ? Le loup l'attire, la flatte, la caresse, et, prédicateur d'un évangile nouveau, fait l'éloge de la bonne chère et condamne l'abstinence, appelle *misère* la pauvreté volontaire et envisage comme autant d'extravagances les jeûnes, les veilles, le silence, le travail manuel ; en revanche, il donne à l'oisiveté le nom de contemplation, et celui de sagesse à la gourmandise, à la loquacité, à la curiosité, à toute espèce d'intempérance.

“ Eh ! quoi, lui dit-il, Dieu se plaît-il à nous voir “ souffrir ? Où l'Ecriture prescrit-elle à quelqu'un de “ se donner la mort ? Quelle religion qui consiste à “ bêcher la terre, à couper du bois, à porter du “ fumier ! N'est-ce pas là une parole de la vérité “ même : *Je veux la miséricorde et non le sacrifice ?...*

“ Pourquoi Dieu a-t-il créé les aliments, s'il n'est “ pas permis de manger ? Pourquoi nous a-t-il donné “ des corps, s'il est défendu d'en prendre soin ? Enfin, “ celui qui est mauvais à lui-même, à qui sera-t-il “ bon ? Quel homme sage a jamais pris sa chair en “ aversion ? ”

“ Telles furent les paroles qui séduisirent un pauvre enfant trop crédule. Il suit son séducteur qui le conduit à Cluni ; là on lui coupe les cheveux et la barbe, on le lave, on échange ses habits grossiers, sales et usés contre des vêtements précieux, neufs et très propres ; on l'admet au nombre des religieux, et avec quels honneurs, avec quelle pompe, avec quels égards recherchés ! On le place au-dessus de ses égaux, on applaudit aux désirs de son cœur, comme on applaudirait à la victoire d'un courageux guerrier ; on

l'exalte, on le met à une place élevée ; malgré sa jeunesse, il a la préséance sur les vieillards ; toute la communauté entière le cajole, le flatte, lui adresse ses félicitations. Tous se réjouissent comme des guerriers qui partagent le butin après la victoire.

“ O bon Jésus ! que n'a-t-on pas fait pour la perte d'une pauvre petite âme ! quel cœur eût été assez robuste pour ne pas céder à de tels assauts ! ...”

“ Pendant qu'on le séduit, un courrier part pour Rome, et, afin que le pape ne refuse pas l'autorisation désirée, on a soin de lui dire que l'enfant en question a été offert, dans son enfance, au monastère de Cluni. Personne n'est là pour répondre, et voici en deux mots le contenu des lettres qu'on obtient du souverain pontife : Le jeune religieux demeurera dans la maison de ceux qui l'ont enlevé, et ceux à qui on l'a ravi garderont le silence.

“ Mais quoi ? il faudra donc qu'elle périsse cette âme pour laquelle J.-C. est mort ? et cela, parce que les moines de Cluni le veulent. Il viendra Celui qui redressera ce jugement inique, qui rendra justice à ceux qui ont souffert l'injure, qui jugera les pauvres dans son équité et prendra en main la cause des hommes paisibles ; il viendra certainement Celui qui a dit par le prophète : *Lorsque mon temps sera venu je jugerai les justices.* Que fera-t-il des jugements injustes, celui qui jugera les justices elles-mêmes ? ...”

“ O pauvre enfant ! qui t'a pu fasciner jusqu'à te faire violer les vœux que tu as prononcés autrefois d'un si grand cœur ! Pourquoi te préoccuper d'une promesse de ton père, et oublier celle que tu as faite toi-même ? Est-ce d'après ses paroles ou d'après les tiennes que tu seras jugé ? En vain chercherait-on à te faire croire que la sentence apostolique t'a délié, lorsque ta conscience est liée par la sentence de Dieu lui-même qui a dit : *Quiconque met la main à la charrue et regarde ensuite derrière soi, n'est point propre au royaume de Dieu.*

“ Mon petit enfant ! si les pécheurs cherchent à t'attirer à eux, ne te laisse point séduire ; ne te fie pas à tout esprit, consulte ton cœur, interroge ta conscience et examine les raisons qui t'ont porté à quitter notre Ordre de Citeaux, vos frères et moi, moi surtout qui te chéris si tendrement... Tu peux, mon fils, avoir plusieurs maîtres ; tu n'as pas d'autre père que moi ; car c'est moi qui t'ai enfanté à la religion par mes exhortations et mes exemples, c'est moi qui t'ai nourri de lait, prêt à te donner une nourriture plus substantielle lorsque tu aurais eu plus de force. Mais, hélas ! tu t'es sevré toi-même avant le temps. Et mes entrailles ne seraient pas déchirées lorsqu'on m'enlève ainsi la moitié de moi-même !... Est-ce par charité pour vous qu'on vous a enlevé à mon amour ? O cruelle charité ! De bonne foi, trouverez-vous votre salut plutôt dans le luxe des habits, l'abondance et la délicatesse des mets, que dans la pauvreté des vêtements et la mortification ? Si des fourrures moelleuses, des étoffes précieuses et élégantes, de grandes manches et un large capuce, de chaudes couvertures et des lits mollets sont excellents pour nous sanctifier, que fais-je moi à Clairvaux ? Je devrais me hâter de vous suivre ; mais non, et je suis persuadé que toutes ces délicatesses ne conviennent qu'à des malades et non à des soldats. Si le bon vin, le pain blanc, les liqueurs et les mets recherchés nourrissent et fortifient le corps, ils empoisonnent l'âme. Le poivre, le gingembre, le cumin, la sauge et mille autres assaisonnements ne sont bons qu'à irriter la concupiscence. Un homme sage et prudent n'a besoin que d'appétit et d'un peu de sel.

“ Tu me diras peut-être : Je suis déjà accoutumé à cette vie délicate que vous blâmez... Comment faire pour en sortir ? Je te réponds : Lève-toi, sors de ton assoupissement, essaye tes forces, remue les bras et les mains, donne-toi du mouvement, et bientôt tu mangeras avec appétit des mets que ton intempérance

actuelle te fait trouver détestables. Allons, soldat de J.-C., lève-toi, secoue la poussière dont tu es couvert, reviens sur le champ de bataille que tu as abandonné, et obtiens une victoire assez éclatante pour couvrir la honte de ta fuite...

“ Que Dieu, ô mon cher fils, ouvre ton cœur à ma parole ! car, s'il en était autrement, cette lettre ne servirait qu'à rendre ta condamnation plus terrible ! ”

Cette lettre si touchante ne parvint peut-être pas jusqu'à Robert. Ponce de Cluni fut sans doute piqué au vif des critiques qu'elle contenait contre sa congrégation et ne voulut pas renvoyer Robert qui resta à Cluni jusqu'à l'abdication de Ponce.

Cet abbé, qui s'occupait beaucoup plus de défendre les biens et les priviléges de son abbaye que d'y maintenir la régularité intérieure, eut à cette époque des discussions très vives avec ses moines. Ceux-ci, quoique déchus de leur première ferveur, étaient scandalisés de l'orgueil de leur abbé qui affectait, en toute circonstance, des allures qui étaient plutôt celles d'un prince que celles d'un moine. Il poussait si loin l'amour du luxe, qu'un jour, allant visiter l'abbaye de Saint-Bertin, il se fit suivre de cent mulets qui portaient ses bagages<sup>1</sup>.

Peu de temps avant la mort du pape Calixte, les moines lui écrivirent pour le prier de mettre fin aux prodigalités de leur abbé. Celui-ci se trouvait alors à Rome. Le pape lui ayant fait part des plaintes qu'il venait de recevoir, Ponce, blessé dans son orgueil, en fut si mortifié qu'il donna immédiatement sa démission, sans même essayer de se justifier. Après avoir quitté Rome, Ponce fit un pèlerinage à Jérusalem. Pendant son absence, les moines de Cluni, conformément aux ordres du pape, élurent un autre abbé. Leur choix tomba sur Hugues, prieur de Marcigny, qui mourut

<sup>1</sup> Mabill. Annal., t. v.

cinq mois après. Les moines élurent à sa place Pierre Maurice que ses vertus ont fait nommer Pierre le Vénérable. C'était un homme de haute noblesse, distingué par sa sagesse et par ses lumières. Ses rapports avec Bernard et avec Abailard nous le feront bientôt connaître.

Il avait ramené la paix à Cluni, lorsque Ponce, à son retour de Jérusalem, entreprit de reconquérir, à main armée<sup>1</sup>, le poste qu'il avait abandonné, de son plein consentement, entre les mains du pape. Pierre était absent lorsque Ponce se présenta devant Cluni à la tête d'une armée. Plusieurs moines se déclarèrent pour l'usurpateur ; de sorte qu'aux violences extérieures qui furent exercées pendant cette guerre, comme en toutes celles qui se faisaient alors, vinrent se joindre des dissensions intestines parmi les moines assiégés. Ponce s'empara du monastère, en chassa les moines qui refusèrent de le reconnaître pour abbé, fit de la monnaie avec les vases sacrés et les châsses, afin de payer les troupes à la tête desquelles il s'empara des châteaux et des fermes qui dépendaient de l'abbaye. Ses ravages durèrent plus de six mois (1125).

Le pape Honorius II, qui avait succédé à Calixte en 1124, ayant été instruit des actes scandaleux de Ponce, envoya en France le cardinal Pierre pour y mettre fin, de concert avec Humbald, archevêque de Lyon. Leurs avances après de Ponce furent inutiles et le légat fut obligé d'excommunier l'orgueilleux abbé. Le pape appela alors la cause à son tribunal. Pierre le Vénérable alla à Rome, accompagné d'un grand nombre de prieurs de son Ordre qui le reconnaissaient pour légitime abbé. Ponce s'y rendit de son côté avec plusieurs de ses partisans. Comme il était excommunié, il ne pouvait se présenter devant le pape avant d'avoir fait sa soumission. Honorius lui en envoya l'ordre ;

<sup>1</sup> Pet. Venerab., liv. 2 de Mirac.; Mabill. Annal. Bened.

mais Ponce reçut cette notification avec insolence et répondit : « Personne sur la terre n'a le droit de m'excommunier, et saint Pierre est le seul qui en ait le droit dans le ciel ». Le pape, irrité de ces orgueilleuses paroles, refusa de donner audience à Ponce et manda aux moines qui l'accompagnaient de comparaître immédiatement par devant lui s'ils ne voulaient encourir l'excommunication dont leur chef avait été frappé.

Ceux-ci obéirent, se jetèrent aux pieds du pape et demandèrent l'absolution des censures qu'ils avaient encourues par leur communication avec Ponce. L'ayant obtenue, ils se levèrent et plaidèrent la cause de leur chef. Mathieu, prieur de Saint-Martin-des-Champs, à Paris, et qui fut depuis cardinal, plaida celle de Pierre. Le pape, après avoir entendu les deux parties, se retira avec son conseil, et, après en avoir délibéré pendant plusieurs heures, rentra en séance. L'évêque de Porto prononça en son nom la sentence qui déclarait Ponce usurpateur et schismatique, le déposait de toute dignité ecclésiastique et rendait à l'abbé Pierre l'abbaye de Cluni, ainsi que toutes ses dépendances.

Après cette sentence, les moines partisans de Ponce embrassèrent cordialement les partisans de Pierre, et la paix fut rétablie entre eux.

Ponce fut mis en prison à Rome et y mourut quelque temps après, sans avoir voulu se soumettre. Le pape donna avis de sa mort aux moines de Cluni et leur dit que, par sa considération pour eux, il l'avait fait inhumer en terre sainte, quoiqu'il fût mort excommunié.

Pierre le Vénérable, aussitôt après son élection, avait envoyé à Bernard le moine Robert qu'il avait réclamé avec tant d'éloquence et de tendresse. Pierre et Bernard étaient deux hommes dignes de s'estimer et de s'aimer ; mais un levain de discorde existait entre les deux congrégations dont ils étaient les hommes les plus remarquables et dont ils devaient prendre les

intérêts. Les moines de Cluni, fiers de leur vieille réputation de régularité, ne voyaient qu'avec dépit les progrès des moines de Citeaux dont les austérités et les vertus remplissaient le monde entier d'une légitime admiration. Les moines de la congrégation de Citeaux n'étaient pas insensibles à ces éloges et ne ménageaient pas toujours assez les moines de Cluni qui se permettaient des douceurs qui n'étaient pas conformes aux principes de leur règle primitive. De là, entre les deux congrégations, une rivalité qui les rendait quelquefois injustes dans leurs récriminations réciproques. Les moines de Cluni se plaignaient des censures faites contre eux par les moines de Citeaux ; et, comme ils en faisaient grand bruit, Bernard crut utile de faire l'*Apologie* de ses confrères et de prouver que les reproches qu'ils s'étaient permis étaient fondés.

L'*Apologie* de Bernard est une critique vigoureuse des abus des moines de Cluni. Il l'adresse à Guillaume, abbé de Saint-Thiérry :

« On se plaint, dit-il<sup>1</sup>, que des hommes comme nous, des misérables couverts de haillons et à peine vêtus, osions, du fond de nos huttes, juger le monde. Ce qui semble encore moins pardonnable, c'est que nous ayons la témérité de parler mal de votre Ordre, de médire des saints qui vivent dans son sein, de chercher à ternir sa gloire sous le voile de notre obscurité. Si cela était vrai, à quoi nous serviraient nos jeûnes, nos veilles, nos austérités, notre travail? Nous pourrions certes trouver un chemin plus doux pour aller en enfer. »

Bernard dit ensuite que les moines de Cluni ont tort de se plaindre de lui en particulier, car il ne ressent aucune antipathie pour leur congrégation ; il aime, ajoute-t-il, tous les Ordres religieux ; puis il donne aux moines de Citeaux et à ceux de Cluni des avis fort

<sup>1</sup> Bernard. apol. ad Guillem. abbat.

sages sur les relations qui doivent exister entre eux. A cette occasion, il critique vivement les moines de Cluni et leur reproche les fourrures précieuses dont ils se couvraient, ainsi que les mets délicats et variés dont ils chargeaient leur table.

» Nous sommes bien différents, s'écrie-t-il ensuite, des moines qui vivaient du temps de saint Antoine. Ceux-là, lorsqu'ils se visitaient, prenaient avec tant d'avidité la nourriture spirituelle, qu'ils oublaient la nourriture du corps et passaient souvent des jours entiers sans manger. Aujourd'hui, lorsque nous sommes assemblés, nous ne recherchons plus le pain céleste, nous ne disons pas un mot des Saintes Ecritures, notre entretien ne roule que sur des choses vaines et fuitiles; pendant cet entretien, les mets se succèdent sur la table, et, pour se dédommager de l'abstinence de viandes, on apporte un double service de poissons d'une grosseur démesurée. Etes-vous rassasiés des premiers, on vous apporte les seconds, et chacun d'oublier qu'il n'avait plus faim ; car l'adresse du cuisinier consiste à les assaisonner de telle façon que les sauces varient avec chaque poisson et que les premiers n'empêchent pas de manger des autres ; l'estomac absorbe ainsi sans peine une partie de quatre ou cinq mets, et la satiété ne diminue pas l'appétit.

“ Les ragoûts toujours nouveaux séduisent le palais au point que l'on commence toujours à manger comme si l'on était à jeun ; le ventre s'emplit sans qu'il s'en aperçoive et la variété empêche la satiété. C'est ainsi que l'on corrompt par des mélanges, que j'appellerai adultères, les choses créées par Dieu et que l'on change leur nature première. Sans parler des autres choses, qui pourrait dire en combien de manières on accommode les œufs ? On les tourmente d'une façon incroyable, on les tourne, on les retourne, on les délaie, on les durcit, on les hache, on les frit, on les rôtit, on les farcit, on les sert en masse ou séparément.

Dirai-je qu'on ne boit plus d'eau pure? mais il n'est plus même d'usage de mettre de l'eau dans le vin. Dès que nous sommes moines, nous ressentons des faiblesses d'estomac et nous nous gardons bien d'oublier l'excellent conseil de l'Apôtre sur l'usage du vin; seulement j'ignore pourquoi on oublie le mot *un peu* qui se trouve dans la phrase de l'Apôtre. Plût à Dieu que nous nous contentions d'une seule espèce de vin pur! J'ai honte de le dire, mais enfin il faudrait plutôt avoir honte de le faire, et puisqu'il est honteux de l'entendre, qu'on ne rougisse pas de se corriger! On voit donc servir à un seul repas trois ou quatre espèces de vins que l'on sait déguster avec une sagacité des plus remarquables. N'observe-t-on pas aussi qu'en plusieurs monastères, on boit à certains jours de fêtes, des vins adoucis avec du miel ou mélangés avec des poudres odorantes? Cet usage a-t-il été aussi introduit à cause des faiblesses d'estomac? Pour moi, je ne vois pas qu'il puisse avoir d'autre résultat que de faire boire davantage et avec plus de plaisir. Quand le vin est ainsi à pleines veines et que la tête est en ébullition, que peut-on faire autre chose que dormir? Si vous forcez un moine à se lever pour matines avant que d'avoir cuvé ce vin, vous ne pouvez obtenir qu'il chante et vous le ferez seulement pousser un gémissement. »

Après avoir stigmatisé les jeunes moines qui se faisaient malades, uniquement dans le but d'être autorisés à manger de la viande et à rester au lit plus longtemps, Bernard s'écrie :

« Est-ce ainsi qu'ont vécu Macaire, Basile, Antoine et tous nos pères de l'Eglise? Sont-ce là les règles que vous ont léguées Odon, Mayeul, Odilon et Hugues que vous vous glorifiez à bon droit d'avoir eu pour pères et pour législateurs? Mais ceux-ci étaient des saints! Oui, ils l'étaient, et c'est pour cela qu'ils ont dit avec l'Apôtre : *Si nous avons de quoi nous nourrir et nous vêtir, n'en demandons pas davantage.* Mais, pour

nous, la nourriture c'est la satiété ; le vêtement, c'est l'ornement. On cherche non ce qui peut être utile pour s'habiller, mais ce qu'il y a de plus élégant; non ce qui peut garantir du froid, mais ce qui peut donner de l'orgueil; non ce qui peut être utile, conformément à la règle, mais ce qu'il y a de plus beau et de plus vain. »

L'éloquent docteur rapproche ensuite la vie molle et voluptueuse des moines de Cluni, de la vie édifiante des premiers chrétiens de Jérusalem, et cette idée lui inspire des apostrophes terribles, des critiques sanglantes. Il ne faut que comparer ce style vigoureux et ferme aux vaines déclamations des ennemis des monastères pour voir combien un réformateur véritable, guidé par le pur amour du bien, l'emporte sur ces vains rhéteurs qui attaquent le vice sans se préoccuper d'être eux-mêmes vertueux. Il n'en était pas ainsi des grands réformateurs du clergé ou de l'état religieux : ils donnaient d'abord l'exemple des vertus qu'ils prêchaient et attaquaient ensuite les vices et les abus avec ces mots puissants et vigoureux qui sont comme autant de coups de foudre. Ainsi parlait un Jérôme, un Salvién; ainsi parlait Bernard lorsqu'il s'élevait avec toute l'énergie de son âme vertueuse contre ces vices qui menaçaient d'envahir l'état monastique et par lui l'Eglise entière qu'il dirigeait alors presque exclusivement.

Nous citerons encore ce passage de l'éloquente *Apologie* de Bernard :

“ Ce que j'ai dit jusqu'ici regarde les petites choses ; arrivons aux grandes. Je ne veux pas parler de ces oratoires d'une hauteur immense, d'une longueur démesurée, d'une largeur absolument inutile; de leur ornementation somptueuse, de leurs peintures qui flattent la curiosité, qui attirent l'attention de ceux qui prient et leur enlèvent le sentiment qu'ils devraient avoir dans la prière; tout cela me rappelle trop le vieux culte judaïque. J'admetts que tout cela soit pour

l'honneur de Dieu ; mais en ma qualité de moine, je puis demander au moines ce qu'un païen<sup>1</sup> demandait à des païens :

“ Pontifes, disait-il, veuillez me répondre, que fait cet or dans le sanctuaire ? ”

“ Moi je dis : Pauvres (si toutefois vous l'êtes), dites-moi, s'il vous plaît, que fait cet or dans votre sanctuaire ? Remarquez que je distingue fort bien les pontifes des moines. Les premiers, débiteurs envers les sages et envers les faibles d'esprit, sont obligés d'avoir recours à une ornementation extérieure pour faire naître la piété dans des âmes incapables de percevoir les choses d'une manière purement intellectuelle ; mais nous qui nous sommes dépouillés du monde, nous qui avons abandonné pour Jésus-Christ toutes les richesses et les beautés de ce monde ; nous qui, pour gagner Jésus-Christ, regardons comme fumier tout ce que la terre a de beau, ses harmonies, ses parfums, tout ce qui peut ici-bas flatter l'odorat, l'ouïe, le tact ; quel fruit, je vous le demande, pouvons-nous retirer des magnificences de nos oratoires ?... Pour parler franchement, c'est l'avarice qui nous fait déployer tant de richesses. Les yeux s'arrêtent naturellement sur des reliquaires d'or, et cela fait ouvrir la bourse des spectateurs. On expose une belle statue de tel saint ou de telle sainte ; la sainteté croît, pour ainsi dire, en raison du ton plus vif de la couleur. Les fidèles accourent la baiser, et c'est pour eux une invitation à donner ; on leur fait admirer plutôt une belle châsse que vénérer une chose sainte. Ensuite on place dans les églises, je ne dirai pas des couronnes, mais des roues toutes brillantes de lumières et de pierres précieuses ; au lieu de chandeliers, ce sont des arbres d'airain que nous voyons dans les églises ; ils sont fabriqués avec un art merveilleux et on ne sait ce qui

<sup>1</sup> Pers. satyr.

brille le plus, des cierges allumés qu'ils portent ou des pierres fines qui les ornent. Que pensez-vous que l'on cherche dans toutes ces choses ? Serait-ce la pénitence et la componction, ou bien l'admiration des spectateurs ?

“ O vanité des vanités ! mélange étrange de vanité et de sottise ! L'Eglise brille par ses murailles et elle a faim dans ses pauvres ! elle revêt d'or ses pierres, et abandonne ses enfants tout nus ! On rassasie les yeux des riches aux frais des pauvres ! Les curieux trouvent de quoi se faire plaisir, et les malheureux n'ont pas de quoi se nourrir !

“ Du moins, pourquoi respectons-nous si peu les images des saints, que nous les mettions sur le pavé des églises ? Il en arrive que l'on crache souvent à la figure d'un ange ; que la face d'un saint est foulée aux pieds par les passants. Si l'on ne tient pas à respecter les figures elles-mêmes, que l'on épargne au moins les belles couleurs : pourquoi décorer ce qui doit être maculé ? pourquoi peindre ce qui doit être foulé aux pieds ? A quoi servent ces belles formes qui sont destinées à être continuellement couvertes de poussière ? à quoi surtout cela sert-il à des pauvres, à des moines, à des hommes spirituels ? A moins que l'on n'oppose au vers du poète païen que j'ai cité, ce verset prophétique : *Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison et le lieu qu'habite votre gloire.* Eh bien, soit ! J'admets que toute cette ornementation soit bonne dans une église, qu'elle soit utile aux hommes simples et pieux, quoique nuisible aux orgueilleux et aux avares ; mais dans les cloîtres, que signifient ces monstruosités ridicules, ces étonnantes et difformes beautés, ou, si vous voulez, ces belles laideurs que l'on étale devant les yeux de frères dévoués à la pénitence ? Que signifient ces figures immondes, ces lions cruels, ces monstrueux centaures, ces demi-hommes, ces tigres à la peau variée, ces hommes de guerre l'arme au poing, ces chasseurs qui

sonnent du cor? Ici ce sont plusieurs corps qui n'ont qu'une tête commune; là ce sont plusieurs têtes sur un seul corps; d'un côté c'est un quadrupède qui a une queue de serpent, d'un autre c'est un reptile qui a une tête de quadrupède : tantôt vous voyez un animal, cheval par devant et chèvre par derrière; tantôt c'est une bête à cornes qui se termine en cheval; partout vous voyez des choses si étonnantes, si diversifiées, qu'il vous prend fantaisie de lire plutôt sur le marbre que dans les livres, de s'occuper toute la journée plutôt à les admirer qu'à méditer la loi du Seigneur. Pour Dieu, si l'on ne rougit pas de ces inepties, qu'on regarde du moins à l'argent que cela coûte! »

Cette dernière partie de la critique de Bernard est remarquable sous plus d'un rapport; c'est un des renseignements écrits, malheureusement trop rares, qui nous sont restés sur l'art au douzième siècle. Ceux qui ont tant soit peu observé le caractère général des détails artistiques des monuments de cette époque, seront certainement frappés de l'accord qui existe entre eux et les paroles de Bernard. Ce ne sont, en effet, dans les édifices religieux, que figures grotesques et symboliques, parfois obscènes ou ridicules. L'art était à son état de transition du paganisme au christianisme, c'est pourquoi on y aperçoit un mélange incohérent de souvenirs païens, de traditions et d'idées chrétiennes. L'idée chrétienne domina peu à peu ce chaos, l'art devint chrétien et atteignit son apogée un siècle après Bernard.

Ce saint docteur termine son *Apologie* par ces paroles :

“ Ce qui est louable en vous, je le loue hautement; ce qu'il y a de blâmable, je vous le signale à vous et à mes autres amis, afin que vous le réformiez. Je n'ai pas pour but de dire du mal de vous, mais de vous attirer au bien. Je vous prie et vous conjure de nous rendre la pareille. »

L'Ordre de Cluni possédait un grand nombre de moines relâchés qui se récrièrent contre les critiques de Bernard précisément parce qu'elles les blessaient au vif. Mais les moines vertueux, qui étaient nombreux encore, trouvèrent beaucoup plus utile d'en profiter. Orderic Vital<sup>1</sup> nous apprend, en effet, que les abbés de l'Ordre de Cluni se réunirent à cette époque en chapitre général pour aviser aux réformes devenues nécessaires.

Pierre le Vénérable, abbé général de toute la congrégation de Cluni, ne témoigna aucun mécontentement de l'écrit de l'abbé de Clairvaux ; il connaissait l'âme de Bernard ; et comme, au lieu de se faire illusion sur les taches qui ternissaient l'éclat de son Ordre, il avait le plus vif désir de les faire disparaître, il ne pouvait qu'applaudir intérieurement aux critiques de son pieux ami qui n'attaquait que les abus. Cependant, les moines de Citeaux ayant fait un mémoire en quelque sorte officiel et parfois exagéré contre l'Institut de Cluni, Pierre le Vénérable fit à son tour une *Apologie* qu'il adressa à Bernard lui-même<sup>2</sup>.

Il ne sera pas inutile, pour donner une idée des mœurs monastiques, d'enregistrer les reproches faits par les cisterciens aux clunistes. Les voici dans l'ordre suivant lequel Pierre le Vénérable les discute : Abréger le temps du noviciat, se vêtir de fourrures, porter des chaussures, coucher sur des lits trop mollets, manger de trois ou quatre mets à leurs repas, recevoir les apostats après plus de trois rechutes, supprimer des jeûnes, négliger le travail des mains, ne point faire l'inclination devant les hôtes, ne point leur laver les pieds, n'avoir point l'inventaire des outils et ustensiles du monastère, retrancher des cérémonies de l'office la plupart des génuflexions, servir l'abbé à une table

<sup>1</sup> Order. Vit. Hist., liv. 42.

<sup>2</sup> Pet. venerab., liv. 4, *Epist. 28 ad Bernard.*

particulière qui n'est ni celle des moines ni celle des hôtes, mépriser l'usage de la bénédiction que devait demander un jeune moine à un ancien qu'il rencontrait, ne pas confier à un ancien la garde de la porte de l'abbaye, ne pas exiger du portier qu'il réponde *Deo gratias* à ceux qui demandent à entrer, prescrire aux religieux de renouveler leurs vœux lorsqu'ils les ont faits en d'autres monastères, recevoir des moines étrangers sans l'agrément de leurs abbés, se soustraire à la juridiction de l'évêque, posséder des paroisses et des dîmes, et usurper ainsi sur les ecclésiastiques qui prêchent et qui administrent les sacrements, posséder des seigneuries et des comptoirs de commerce, se mêler d'affaires séculières, remplir les fonctions d'avocats et d'avoués.

Les reproches, comme on voit, étaient nombreux, mais plusieurs étaient futiles. Pierre le Vénérable les aborde tous: Quelques-uns suivant lui sont erronés; d'autres sont réels, mais non fondés en droit parce que aucune loi ne les interdit. Les reproches les plus graves faits par les cisterciens étaient ceux de se mêler des affaires séculières, de se soustraire à la juridiction épiscopale, de posséder des paroisses et d'en percevoir les dîmes sans remplir les fonctions curiales.

Sur le premier chef, Pierre prétend que la règle de saint Benoît permettant aux novices de donner leurs biens aux monastères, ceux-ci doivent, en conséquence, être autorisés à posséder ces biens, à les conserver, à les gérer, à les défendre en cas de besoin. Cette conséquence n'était pas juste de tout point; car, selon l'esprit des règles monastiques comme des lois de l'Église, tous les monastères, ainsi que tous les bénéfices ecclésiastiques, devaient avoir des avoués ou défenseurs laïques chargés des procès qui pouvaient résulter de la possession et de la gestion des biens, et dont les moines, non plus que les clercs, ne pouvaient se charger sans manquer aux devoirs les plus essentiels de leur état.

Sur le deuxième chef, Pierre le Vénérable prétend que Cluni est fief immédiat du siège apostolique et qu'en conséquence le pape seul est l'évêque dont il doive reconnaître la juridiction. Nous avons donné ailleurs la raison de ces priviléges accordés aux abbayes par la papauté. Il ne faut pas les juger d'après les abus qui en sont nés par la suite.

Quant aux paroisses dont les moines percevaient les dîmes et dans lesquelles ils ne remplissaient pas les fonctions du ministère ecclésiastique, c'était un abus véritable. De graves luttes s'élevaient fréquemment au sujet de ces paroisses entre les évêques qui voulaient, avec raison, exercer sur elles leur juridiction comme sur le reste de leur diocèse, et les moines qui voulaient étendre jusqu'à elles les exemptions et priviléges des abbayes dont elles dépendaient. En droit, les évêques avaient sous leur surveillance immédiate les paroisses dépendantes des abbayes; et le titulaire chargé d'y exercer le ministère devait être nommé par lui, sur la présentation des moines dont il était le délégué. Ce délégué ne jouissait pas des droits des autres bénéficiers et n'était en réalité qu'un vicaire à portion congrue; l'abbaye seule, dont la paroisse était comme un fief, percevait les dîmes et autres redevances des paroisses. Tel était l'abus reproché aux clunisites par les cisterciens.

Une autre discussion, aussi à propos des dîmes, s'éleva entre les cisterciens et les clunisites. Ces derniers, qui avaient d'immenses possessions, étaient *seigneurs* de monastères d'un institut différent et en exigeaient des dîmes. Les cisterciens se plaignirent au pape de l'inégalité qui existait ainsi entre des congrégations qui avaient les mêmes droits à la protection de l'autorité ecclésiastique. Le pape trouva fondée la réclamation des moines de Citeaux et défendit, en conséquence, aux clunisites d'en exiger les dîmes habituelles. Malgré cette décision, les moines clunisites

de Gigni voulurent exiger la dîme des moines du Miroire, monastère dépendant de Citeaux. Le pape, à qui ceux-ci s'en plaignirent, lança contre l'église de Gigni une sentence d'interdit si, dans l'espace de quarante jours, ce monastère ne se soumettait au décret qu'il avait donné.

Pierre le Vénérable<sup>1</sup> demanda au pape un délai jusqu'à Pâques, afin d'avoir le temps de lui envoyer quelques-uns de ses religieux et de le mettre parfaitement au courant de l'affaire. Pierre écrivit en même temps une lettre fort vive au cardinal Haimeric, chancelier de l'Eglise romaine, et lui dit que si les monastères de Cluni sont plus riches que ceux de Citeaux, ils ont aussi plus de dépenses à faire, plus de religieux à nourrir. Malgré les réclamations de Pierre, le pape maintint l'exemption des moines de Citeaux.

Bernard ne semble pas s'être mêlé à cette discussion. Son domaine était au-dessus de la sphère des intérêts temporels et il se livrait avec une ardeur infatigable à la grande œuvre de gagner des âmes à J.-C. Ses succès furent prodigieux ; dans l'espace de quelques années, il lui fallut fonder, pour ceux qu'il avait conquis à la vie monastique, les monastères de Trois-Fontaines, Fontenai, Prulli, la Cour-Dieu et Bonnevaux, qui furent autant d'affiliations de Clairvaux. Dans le même temps Morimond, quatrième fille de Citeaux, donnait naissance au monastère de Bellevaux, et Pontigny à ceux de Boras et de Cadoin. En peu de temps, Citeaux eut des affiliations dans les provinces les plus importantes de France, en Flandre, en Allemagne, en Italie. Bernard avait surtout contribué à leur fondation et, dès l'an 1122, il avait voyagé dans ces différentes contrées pour lier entre eux tous ces établissements par les liens de la fraternité évangé-

<sup>1</sup> Pet. venerab., *Epist. ad Innocent. et ad Haimeric.* — *V. etiam Annal. Bened.*, t. VI.

lique. Pour rendre cette union durable, le bienheureux Etienne, abbé général de l'Ordre, fit adopter par tous les abbés plusieurs statuts qui furent appelés : *la Charte de la Charité*.

Les dispositions de la charte étaient sages et nous révèlent un fait important, c'est que les premières filles de Citeaux étaient comme des centres de nouvelles affiliations. On pourrait comparer ces affiliations secondaires aux arrière-fiefs et les premières affiliations aux fiefs. Ainsi, l'institut entier offrait l'image de tout le système féodal.

Cette constitution n'avait dans l'Ordre monastique, lors de sa première ferveur, aucun des inconvénients du système féodal et en possédait les avantages. Toutes les maisons d'un même Ordre se tenaient ainsi fortement unies, recevaient la même impulsion, participaient au même esprit et se mettaient par là en état de produire les grandes œuvres morales et scientifiques qui n'ont jamais été réalisées que par les associations religieuses.

Bernard avait assez de génie pour entrevoir, dans toute leur grandeur, les résultats de l'unité. Aussi contribua-t-il puissamment à lier fortement toutes les affiliations de Citeaux. Il eût voulu imprimer le même mouvement à tous les corps religieux<sup>1</sup>; car il n'appartenait pas à cette classe d'esprits étroits qui se circonscrivent dans un cercle d'égoïsme dont ils craindraient de sortir : il considérait tous les Ordres religieux comme autant de bataillons de la même armée, et il eût voulu les voir également disciplinés et courageux. Voilà pourquoi il attaquait avec tant de vigueur le relâchement de Cluni. Pour les congrégations qui avaient conservé leur ferveur primitive, il n'avait qu'affection et sympathie, comme le témoigne cette

<sup>1</sup> Toutes ses lettres à des abbés ou à des moines en sont autant de témoignages.

lettre qu'il écrivit (1122) à Guigne, célèbre prieur de la Chartreuse<sup>1</sup> :

« Frère Bernard de Clairvaux à ses très vénérables pères et très chers amis, Guigne, prieur de la Chartreuse et les autres saints qui sont avec lui, salut éternel :

« J'ai reçu la lettre de Votre Sainteté avec une joie proportionnée au désir que j'avais d'en recevoir; en la lisant, chaque lettre était comme une étincelle qui se communiquait aussitôt à mon cœur et l'enflammait comme un rayon de ce feu que le Seigneur a apporté en ce monde. Oh! que ce feu doit être vif dans vos coeurs, puisque les étincelles qui en jaillissent sont si ardentes!... Soyez bénis du Seigneur, pour le soin que vous avez pris de m'écrire d'une manière aussi douce et aussi affectueuse et d'avoir ainsi donné à votre fils la confiance de vous écrire à son tour. J'en avais depuis longtemps le désir, mais je n'osais, dans la crainte de troubler le saint repos dont vous jouissez dans le Seigneur, d'interrompre un seul instant le saint et profond silence qui vous environne, de suspendre tant soit peu le cours de vos doux et intimes épanchements dans le cœur de Dieu, enfin de distraire, par de vaines paroles, vos oreilles toujours attentives à la voix du ciel.

« Votre charité a été plus hardie que moi; elle est venue frapper à la porte d'un ami, bien assurée de n'avoir pas de refus à essuyer; non seulement vous avez daigné m'entendre parler, mais encore vous m'avez excité à rompre le silence. Je me glorifie du témoignage que me rendent de si grands serviteurs de Dieu, je m'applaudis de leur si douce et si gratuite amitié. C'est pour moi une grande gloire et un plaisir ineffable d'élever mes yeux vers vos saintes montagnes d'où m'est venu un si précieux secours; elles ont

<sup>1</sup> Bernard., *Epist. 11 ad Guid. et Carth.*

répandu sur nous une douce rosée qui, je l'espère, fera produire à nos vallons une moisson abondante. Ce sera un jour de fête et d'éternelle mémoire, celui où j'ai mérité de recevoir le frère par le moyen duquel j'ai été introduit dans vos cœurs. »

Après ces affectueuses paroles, Bernard entretient les chartreux de l'amour de Dieu.

A dater de cette époque, une douce intimité régna entre lui et les disciples de Bruno. Ceux-ci le sollicitèrent avec tant d'instance de les venir voir, qu'il profita d'un voyage que les intérêts de son Ordre l'obligeaient à faire, pour se rendre à la Chartreuse (1123). Bernard fut reçu à Grenoble par Hugues qui vivait encore<sup>1</sup>. Ce vénérable vieillard se prosterna humblement devant l'abbé de Clairvaux<sup>2</sup>.

“ Le serviteur du Christ, dit Geoffroi de Clairvaux, voyant un évêque d'une grande vieillesse, célèbre dans le monde entier et remarquable par la sainteté de sa vie, se jeter à ses pieds, fut vivement troublé. Lui-même se précipita aux pieds du prélat, en reçut, en cette posture, le baiser de paix, et se plaignit avec amitié de voir son humilité couverte de confusion par l'hommage que lui rendait un homme aussi illustre. Dès lors, Bernard acquit une place si grande et si intime dans le cœur de cet évêque, que ces deux enfants de la gloire céleste n'eurent plus qu'un cœur et qu'une âme. Comme Salomon et la reine de Saba, ils se félicitaient d'avoir trouvé l'un dans l'autre beaucoup plus que la renommée ne leur en avait appris.

“ Le serviteur du Christ, continue Geoffroi, fut accueilli à la Chartreuse par le très vénérable Guigne, prieur de la communauté, et par tous les religieux avec une affection et une vénération égales à celles qu'avait montrées l'évêque de Grenoble ; tous furent

<sup>1</sup> Il ne mourut qu'en 1132. Nous aurons encore occasion de parler de lui.

<sup>2</sup> Gaud. Vit. Bernard., liv. III, c. II.

transportés de joie de connaître l'homme qui s'était révélé à eux par la lettre si touchante qu'il leur avait adressée. Cependant le prieur Guigne fut un peu scandalisé en voyant la mule sur laquelle Bernard avait voyagé, richement enharnachée et n'ayant rien qui ressentît la pauvreté religieuse. Guigne ne put s'empêcher d'en faire la remarque à un des compagnons de Bernard qui lui en parla aussitôt. Celui-ci, tout étonné, demanda ce qu'avait donc d'extraordinaire la mule sur laquelle il avait voyagé. Il était, en effet, venu de Clairvaux à la Chartreuse sans l'avoir remarquée. Elle n'était pas à lui, mais à son oncle, moine de Cluni, qui la lui avait prêtée, et il était monté dessus sans faire attention à la manière dont elle était enharnachée. » Cette naïve explication édifia beaucoup le prieur et son angélique communauté.

Guigne avait le droit d'être sévère, car c'était un homme d'une sainteté éminente, un digne enfant de Bruno. Ce fut lui qui, à la prière de Hugues de Grenoble, rédigea les premiers statuts de l'Ordre des Chartreux. On possède aussi de lui quelques lettres et des méditations écrites sous l'inspiration de la plus tendre piété.

Bernard, avant son voyage à la Chartreuse, avait visité Paris pour la première fois. Sa réputation l'y avait précédé, et on le pressa d'entrer dans les écoles de théologie et de philosophie pour y discourir. Ces écoles, sans avoir la célébrité qu'elles acquirent depuis sous le nom d'Université, étaient les plus savantes de l'univers. Bernard prépara avec grand soin un discours sur les questions les plus subtiles de la philosophie. On l'écouta en silence, on admira sa pénétration, mais l'auditoire resta froid. Or, Bernard n'était pas un de ces sophistes ou de ces rhéteurs qui sont satisfaits d'eux-mêmes dès qu'ils ont parlé. Pour lui, l'éloquence et la philosophie avaient un but moral et pratique. N'ayant pas vu son auditoire impressionné, il jugea

que sa peine était perdue et gémit devant Dieu du temps qu'il avait employé pour obtenir un si mauvais résultat. Le lendemain, il se présenta dans la même école, mais ce jour-là, au lieu de se perdre en de vaines subtilités, il aborda les questions les plus graves, parla avec esprit de foi, avec cet entraînement qui lui était naturel quand il suivait docilement le mouvement de son cœur. Son discours fut admirable, et plusieurs clercs qui l'entendirent suivirent Bernard à Clairvaux pour y servir Dieu sous sa conduite<sup>1</sup>.

Le temps où Bernard devait être placé sur un théâtre plus vaste était arrivé. Dieu, après l'avoir perfectionné dans la solitude, l'appelait à poursuivre cette grande réforme à laquelle les plus grands hommes travaillaient depuis un siècle. Bernard accomplit cette haute mission avec un courage, un dévouement que Dieu seul put lui inspirer.

Il entra réellement dans sa vie de réformateur par l'*Apologie* dont nous avons donné des extraits. Cette critique vigoureuse des vices de l'institution monastique fut un coup de foudre qui réveilla bien des âmes endormies dans la mollesse et les plaisirs de la vie mondaine. L'illustre Suger fut un des hommes que toucha le plus cette parole si vive, si pure, si pénétrante de Bernard.

Suger avait été élevé à Saint-Denis. Son génie jeta de bonne heure un éclat si vif, que, tout jeune encore, il fut employé dans les affaires les plus importantes et les plus difficiles. Suger se lia intimement, à l'école de Saint-Denis, avec Louis le Gros qui y était élevé en même temps que lui. Cette intimité le fit connaître à la cour, et dès le règne de Philippe I<sup>er</sup> il avait beaucoup de part aux affaires de l'État.

Suger fut élu abbé de Saint-Denis l'an 1121. Il passait déjà pour le plus habile politique de France, et sa

<sup>1</sup> Annal. hist., t. I.

nouvelle position l'en rendait un des plus puissants seigneurs. Au milieu des honneurs et des richesses, il sut conserver une grande pureté de mœurs ; cependant sa vie n'était pas celle d'un moine. L'air de la cour ne l'avait pas corrompu, mais il y avait pris, malgré lui, ces allures de vanité, ces manières mondaines, ces habitudes de luxe et d'éclat que ne doivent pas connaître ceux qui font profession de suivre les conseils les plus rigoureux de l'Évangile. Les moines de Saint-Denis imitaient leur abbé. Les chevaliers, les hommes politiques se rendaient souvent à leur abbaye pour causer de leurs querelles et de leurs projets ; le roi et ses courtisans venaient y faire de longs et brillants séjours. Comme le roi avait chargé Suger de rendre la justice en son nom, les plaideurs et les avocats remplissaient sans cesse les cloîtres de l'abbaye ; les dames en faisaient aussi le but de leurs promenades ; les moines étaient devenus des hommes du monde, forts instruits des affaires, très aimables et initiés à toutes les belles manières.

Cependant, au lieu du tourbillon d'affaires et de plaisirs dont il était enveloppé, Suger n'avait pas la conscience tranquille et sentait qu'il manquait à sa vocation. Les premiers instituteurs de la vie religieuse apparaissaient souvent à son esprit, avec ce détachement, cette humilité qu'ils avaient pratiqués ; son sens droit ne lui permettait pas de se faire illusion sur les vices qui avaient remplacé à Saint-Denis les vertus qui étaient de l'essence même de la vie monastique. Il était dans ces dispositions lorsque l'*Apologie* de Bernard lui tomba sous les yeux. La lecture de ce livre le toucha profondément ; ce fut pour lui un trait de lumière, et il n'hésita pas un instant à travailler à la réforme de son abbaye. Comme il commença par donner lui-même l'exemple de la régularité, les moines n'opposèrent aucune résistance et l'abbaye de Saint-Denis fut en très peu de temps aussi fervente qu'elle avait été relâchée.

Cette conversion soudaine fit grand bruit. Bernard ne put retenir les élans de sa joie en l'apprenant, et il écrivit à Suger pour le féliciter.

“ Une bonne parole, dit-il<sup>1</sup>, est tombée sur notre terre, une parole qui certainement produira beaucoup de bien parmi ceux qui l'entendront. Tous ceux qui craignent Dieu, apprenant le bien qu'il a fait à votre âme, admireront ce changement si grand, si instantané que vient d'opérer en vous la droite du Très-Haut. Partout on vous loue dans le Seigneur; les hommes au cœur doux sont dans l'allégresse; ceux même qui ne vous connaissent pas, en apprenant qui vous étiez et qui vous êtes, exaltent la gloire du Seigneur. Ce qui met le comble à notre joie, c'est que vous avez fait part à vos religieux des sentiments qui vous animaient. Vous avez imité ce chevalier généreux qui, voyant ses hommes taillés en pièces par une armée puissante, se jette dans la mêlée pour mourir avec eux; ce chevalier se bat avec vaillance, se jette à travers les glaives sanglants, agite son épée pour animer ses braves, les encourage de la voix et du geste; partout où le danger est plus grand il s'y précipite; il écarte les coups qui menacent ses soldats, défend ceux qu'il voit près de succomber, se sacrifie pour chacun d'eux, désespérant de les sauver tous; parfois sa valeur produit une heureuse révolution; à son tour il triomphe de ses ennemis qui allaient le vaincre, il met en fuite ceux qui avaient fait fuir les siens, et une brillante victoire vient couronner sa bravoure.

“ Mais pourquoi chercher à relever par une comparaison profane votre action si sainte, si pieuse?

“ Les hommes de bien parlaient avec amertume de vos erreurs et ne disaient rien de vos religieux; s'indignaient de vos excès sans s'occuper de ceux de vos inférieurs; murmuraient contre vous personnellement,

<sup>1</sup> Bernard., *Epist. 78.*

mais non contre votre abbaye; par votre conversion, vous mettiez fin à leurs critiques. Ce qui nous offusquait le plus en vous, c'est votre luxe, c'était le faste dont vous aimiez à vous entourer. En renonçant à ce faste, à votre magnificence, vous faisiez taire nos murmures et nos plaintes ; mais ce n'était pas assez pour vous : non seulement vous avez mis fin à nos murmures, mais encore vous aviez mérité nos louanges. Eh ! certes, qu'admirerait-on dans les actions humaines, si l'on n'admirait pas ce que vous avez fait ? Votre changement n'est pas uniquement l'œuvre de la volonté humaine, et nous y reconnaissions la main de Dieu. Puisque la conversion d'un seul pécheur produit dans le ciel une si grande joie, combien le ciel doit se réjouir de la conversion d'une congrégation entière, surtout d'une congrégation comme la vôtre !

“ Votre abbaye, noble et royale depuis longtemps, était une haute cour de justice, un camp où se rendaient en foule les chevaliers des rois. On y rendait à César, sans retard et sans fraude, ce qui lui appartenait ; mais on n'y rendait pas aussi fidèlement à Dieu ce qui lui était dû. Je ne l'ai pas vu, mais j'ai entendu dire que le cloître était entouré de soldats, rempli de plaigneurs, que les femmes même pouvaient y entrer. Au milieu de tout cela, était-il possible d'avoir une pensée céleste, divine, tant soit peu religieuse ? Aujourd'hui on y sert Dieu avec ferveur, on y observe une exacte continence et une discipline sévère, on y fait de pieuses lectures ; le silence et l'éloignement des distractions mondaines permettent de s'y adonner à la méditation des choses divines ; le chant des psaumes et des hymnes adoucit le labeur de la continence et la rigueur de la discipline.

“ Nous disons cela, d'abord pour glorifier Dieu de ce qu'il a opéré dans votre abbaye, et aussi pour vous féliciter vous-même, puisque Dieu s'est servi de vous pour cette bonne œuvre. Dieu, je le sais, n'avait pas

besoin de vous pour l'opérer, mais il a voulu vous associer à sa gloire... Si, d'un autre côté, je vous rappelle les abus qui défiguraient votre communauté, ce n'est point pour vous humilier. Loin de moi une telle intention ! J'en ai parlé uniquement pour relever l'éclat de votre réforme et faire comprendre combien votre état présent diffère de votre passé ; si les comparaisons aident à comprendre les choses qui se ressemblent, l'opposition des belles et des vilaines choses sert merveilleusement à faire ressortir la laideur des unes et la beauté des autres.

“ Permettez donc, très cher ami, que je vous félicite des belles choses que Dieu a faites pour vous. Si mes louanges vous étaient à charge, vous auriez tort, car je ne vous loue point comme ces flatteurs dont l'Ecriture a dit : *Malheur à vous qui dites que le mal est bien et que le bien est mal!* Mes louanges, à moi, ont pour principe la charité, et, si je ne me trompe, elles ne dépassent point les limites du vrai. »

Bernard, après avoir adressé ces félicitations à Suger, s'élève avec une vigueur vraiment apostolique contre deux abus qui déshonoraient le clergé : le faste et la servilité envers les puissances de la terre. Voici comment il en parle :

“ Deux vices inouïs, exécrables, se sont élevés, de nos jours, dans l'Eglise : le premier est ce faste insolent dont vous donnez jadis l'exemple. Grâce à Dieu, vous l'avez quitté, et cette conversion procure à Dieu de la gloire, à vous un bonheur qui n'est que le prélude d'une couronne immortelle, enfin au prochain beaucoup d'édification.

“ Le second vice est si odieux que je n'ose le faire connaître et en parler. La douleur que je ressens me porte à éléver la voix contre lui et la crainte de le divulguer me clôt la bouche. Si j'épanche mon cœur, je redoute d'offenser quelqu'un. On se fait bien des ennemis en disant la vérité; mais cette vérité elle-

même me console de la haine que je m'attirerai en l'annonçant. *Il est nécessaire*, dit-elle, *que des scandales arrivent*. Je n'ai donc point à craindre ces autres paroles : *Malheur à l'homme par qui le scandale arrive !* car le scandale causé par une réprimande juste et nécessaire retombe de tout son poids sur la personne qui mérite correction et non pas sur celui qui est obligé de la faire. Je ne serai ni plus sage ni plus discret que celui qui a dit<sup>1</sup> : « Il vaut mieux faire du scandale que de trahir la vérité ».

« Qui pourrait ne pas s'indigner en voyant un diacre profaner son ministère, mépriser l'Evangile au point de vouloir servir deux maîtres, s'élever au niveau des évêques par ses dignités ecclésiastiques, s'adonner avec tant de soin aux exercices militaires, qu'il s'est acquis une plus grande réputation, en ce genre, que les généraux eux-mêmes ? N'est-ce pas, dites-moi, une monstruosité de vouloir être en même temps diacre et chevalier ? n'est-ce pas le moyen de n'être ni l'un ni l'autre ? n'est-ce pas également criminel qu'un ministre de l'autel serve à la table d'un roi et que le ministre de la table d'un roi serve à l'autel de Dieu ? Qui donc pourrait sans douleur et de sang-froid voir le même homme commander des soldats, couvert de l'armure, et chanter l'Evangile revêtu de l'aube et de l'étole ; de voir le même homme donner, avec la trompette guerrière, le signal du combat, et annoncer aux peuples les prescriptions épiscopales ? Mais ce qui est plus détestable encore, c'est que ce misérable rougit de l'Evangile d'où Paul, ce vase d'élection, tirait sa gloire. Ne rougit-il pas, en effet, de paraître attaché à ses fonctions sacrées ? n'aime-t-il pas mieux passer pour chevalier que pour diacre ? ne préfère-t-il pas la cour à l'église, la table du roi à l'autel du Christ, le calice des démons au calice du Seigneur ? Qui le croirait !

<sup>1</sup> S. Greg. pap., homil. VII in Ezech.

nations des lieux saints, le sang chrétien coulant dans les rues de Jérusalem. Il prenait à témoin de la vérité de ses récits le ciel même, les anges et les saints. Le peuple entourait en foule l'apôtre de la guerre sainte qui prêchait sur les chemins, sur les places publiques. En entendant ses paroles véhémentes, les fidèles éprouyaient tour à tour les plus vives émotions de la pitié et toutes les fureurs de la vengeance; tous promettaient de donner leur vie pour la délivrance de la Terre-Sainte.

C'est ainsi que Pierre l'Ermite, comme un autre Jean, suivant la remarque de Guillaume de Tyr, préparait les voies au pape Urbain dont la voix allait bientôt se faire entendre.

Au milieu de l'émotion générale produite par les prédications de Pierre, l'empereur d'Orient, Alexis Comnène, envoya des ambassadeurs au pape pour réclamer le secours de l'Europe contre les Turcs. Déjà il avait adressé aux princes d'Occident des lettres dans lesquelles il faisait appel en même temps à leur piété et à leurs passions et les suppliait de lui venir en aide. Pour répondre aux désirs d'Alexis, Urbain convoqua un concile ou plutôt une diète européenne à Plaisance<sup>1</sup>. Plus de deux cents évêques ou archevêques, quatre mille ecclésiastiques de différents ordres et trente mille laïques répondirent à l'invitation du pape. Le concile se trouva si nombreux qu'on fut obligé de prendre séance dans une plaine voisine de la ville. Les ambassadeurs d'Alexis y exposèrent eux-mêmes l'objet de leur mission; Urbain appuya leurs discours et leurs prières de toutes les raisons que purent lui fournir les intérêts de la chrétienté. Cependant le concile ne décida rien, quant à la guerre d'Orient. Les déclarations de l'impératrice Adelaïde, qui vint révéler sa propre honte et celle de son époux,

<sup>1</sup> Concil. Placent.; ap. Labb. et Cossart. *Conc.*, t. X, p. 503.

duire en roi et non pas en valet; de même, la royauté doit s'entourer plutôt de guerriers que de chantres. »

Bernard termine sa lettre en priant Suger de travailler à la conversion du malheureux diacre qu'il a rigoureusement flagellé, et en l'engageant lui-même à persévéérer dans ses bonnes résolutions.

Suger ne fut pas le seul ecclésiastique que la vive parole de Bernard fit rentrer en lui-même. Henri, archevêque de Sens, se sentit touché, comme l'abbé de Saint-Denis, et écrivit à Bernard pour lui demander ses avis sur les devoirs qu'il avait à remplir dans l'épiscopat. L'abbé de Clairvaux adressa à Henri, sous forme de lettre, un véritable traité sur les obligations des évêques. Cet ouvrage renferme des détails de mœurs que nous devons relater pour faire connaître l'esprit de cette époque; il commence ainsi<sup>1</sup>:

“ Au Seigneur vénérable Henri, archevêque de Sens; frère Bernard lui offre le secours de sa prière, si toutefois la prière d'un pécheur vaut quelque chose.

“ Il a plu à Votre Grandeur de me demander quelques mots sur un sujet bien nouveau pour moi. Ce sujet est si élevé, que j'en suis épouvanté, et votre bonté seule m'encourage. Que suis-je pour écrire à des évêques? mais que suis-je aussi pour refuser d'obéir à des évêques? Je suis donc obligé d'accorder et de refuser en même temps ce que l'on me demande. Ecrire à un aussi grand prélat, je ne le puis; lui désobéir, c'est manquer à mon devoir. Des deux côtés il y a péril pour moi; mais le plus grand serait de ne pas obéir; je vais donc faire ce que vous m'ordonnez. »

Après quelques mots éloquents sur les dangers auxquels expose la charge pastorale, Bernard félicite Henri de sa conversion:

“ J'ai appris, lui dit-il, que votre conduite actuelle faisait oublier les mauvais bruits auxquels votre vie

<sup>1</sup> S. Bernard., *Epist. 42 ad Henr. Senon, archiepiscop.*

passée avait donné lieu. J'en fus d'autant plus joyeux que j'appris cette bonne nouvelle, non pas de quelque personne peu digne de foi, mais du vénérable et véritable évêque de Meaux. Comme je lui demandais de vos nouvelles, il me répondit, d'un air satisfait et qui annonçait la confiance : « Je crois que désormais il « suivra en tout les avis de l'évêque de Chartres. »

Cet évêque de Chartres était Geoffroi, successeur de Yves, un des plus savants et des plus saints évêques de l'époque<sup>1</sup>.

Cet évêque, continue Bernard, est un homme de bon conseil, et, si vous le prenez pour guide, c'est pour moi la meilleure preuve de vos bonnes résolutions et du progrès que vous allez faire dans la vertu. Si je ne me trompe, vous pouvez bien confier et votre personne et votre diocèse aux évêques de Meaux et de Chartres, car, en suivant leurs conseils, vous ne manquerez pas d'acquérir une bonne renommée et une grande tranquillité d'âme.

« Dieu s'est vraiment conduit envers vous d'une manière bien libérale! Il est difficile de trouver, sur mille hommes, un bon conseiller, et voici qu'il vous en donne deux pleins de prudence et de bonté, et qu'il vous les choisit dans votre province, parmi vos suffragants, afin qu'il vous soit plus facile de profiter de leurs lumières et de leur bonne volonté. Avec de tels conseillers, il ne sera pas étonnant que vous soyez grave et réfléchi dans vos jugements, doux et modeste dans vos punitions, ardent et zélé dans vos corrections, doux et enclin au pardon, fort et courageux dans les luttes ; on ne sera pas surpris de vous voir ennemi des désordres et des scandales, lent à engager votre parole, prompt à la tenir avec loyauté, tempérant et sobre dans vos repas, modeste et simple dans

<sup>1</sup> Il passait pour un profond jurisconsulte, comme Yves, son prédécesseur.

vos habits, généreux et libéral ; on ne verra plus dans votre diocèse cette ancienne et funeste simonie, ce monstre né de l'avarice qui est une idolâtrie et nourri par la cupidité, mère de tous les vices ; en un mot, vous travaillerez, comme dit l'apôtre, à *rendre votre ministère glorieux* ; c'est-à-dire, que vous ne cherchez pas votre gloire personnelle, mais bien celle du ministère qui vous est confié.

“ Si ce prêtre que je critique s'irrite contre moi, s'il veut me fermer la bouche lorsque je l'ouvre pour censurer ses mœurs ; s'il me crie qu'un moine ne doit pas reprendre des évêques, je le prierai de me fermer aussi les yeux pour ne pas voir les vices qu'il me défend d'attaquer. Je suis donc bien coupable, moi pauvre brebis, de pousser un cri de détresse et d'appeler au secours en voyant deux bêtes féroces, la vanité et l'amour-propre, se jeter sur mon pasteur ! Que n'ai-je pas à craindre, moi pauvre brebis, en les voyant déchirer mon pasteur ? S'il ne veut pas que je crie pour lui, qu'il me permette du moins de crier pour moi. Mais, quand je garderais le silence, toute l'Eglise ne crierait-elle pas : *Ne vous faites pas voir avec des habits somptueux* ?

“ Dites-moi, saints pontifes, que fait cet or, je ne dirai pas dans vos temples, mais sur les harnais de vos chevaux ? Si je ne vous adressais pas cette question, les pauvres ne vous la feraient-ils pas ? Ils crient ceux qui sont nus, ceux qui ont faim ; ils se plaignent et disent : “ Dites-nous, pontifes, ce que fait cet or sur vos équipages ? Cet or les garantirait-il du froid et de la faim ? Ces belles housses, ces tapis superbes que vous étendez avec pompe ou que vous renfermez dans vos armoires nous servent-ils beaucoup, à nous qui souffrons de la faim et du froid ? “ C'est à nous ce bien dont vous faites profusion, vous nous volez impitoyablement pour satisfaire votre vanité. Ne sommes-nous pas, cependant, créature

“ de Dieu comme vous? J.-C. ne nous a-t-il pas racheté aussi bien que vous? Nous sommes donc vos frères : vous prenez, en conséquence, sur la part de vos frères de quoi repaître vos yeux ; vous ravissez ce qui serait nécessaire à notre existence, pour accroître votre superflu. Vous prenez sur notre nécessaire tout ce qui est employé à votre luxe. Votre cupidité est la source de deux grands maux : votre orgueil qui cause votre perte, votre rapacité qui nous tue. Vos chevaux marchent fièrement, chargés de pierres précieuses, et vous ne prenez pas soin de nos jambes nues, de nos pieds sans chaussure. Vos mulets ont la tête chargée d'anneaux, de chaînettes, de sonnettes, de brides rehaussées de clous, de mille autres ornements aussi variés par leurs couleurs que précieux par la matière dont ils sont faits; et nous, vos frères, vous nous laissez le corps à demi couvert de misérables haillons! Et cependant, ce n'est pas votre industrie, ce n'est pas votre travail qui vous a mis en possession de vos biens; vous ne les possédez pas non plus par droit d'hérédité, à moins que vous ne disiez au fond de vos cœurs : “ *Nous possédons par droit d'héritage le sanctuaire de Dieu* ».

“ Voilà ce que les pauvres disent à Dieu qui entend le langage des cœurs. Ils n'osent pas crier trop haut contre vous, ils sont, au contraire, souvent obligés de se mettre à vos genoux pour obtenir ce qui leur est nécessaire pour ne pas mourir de faim. Mais un jour viendra où ils se tiendront droits et assurés devant ceux qui les auront broyés sous l'affliction; car alors le père des orphelins et le juge des veuves prendra leur cause et vous dira : “ *Autant de fois que vous avez laissé sans secours un de ces petits, c'est moi que vous n'avez pas assisté* ».

“ De quelle manière glorifierez-vous votre ministère? Ce n'est, croyez-le bien, ni par la richesse de vos

habits, ni par le luxe de vos équipages, ni par la somptuosité de votre palais, mais par des moeurs pures et immaculées, par une application constante à vos devoirs, par l'exercice des bonnes œuvres. Grand Dieu ! en trouve-t-on beaucoup qui honorent de cette sorte leur ministère ? N'avons-nous pas, au contraire, la douleur de voir des prêtres vêtus avec magnificence ? Mais, où sont-elles les vertus qui pourraient orner leur âme ? Sont-elles nombreuses ? peut-on les apercevoir ? Je dois peut-être craindre de m'attirer leur indignation, en leur donnant cet avis que l'apôtre donnait aux femmes : « *Ne vous faites pas voir avec des habits somptueux* ». Qu'ils se fâchent, s'ils le veulent, de se voir comparés à des femmes, ce n'est pas moi qui leur donne le conseil, c'est l'apôtre lui-même ; s'ils désirent ne pas s'attirer une pareille flétrissure, qu'ils ne commettent pas la faute qui la mérite ; qu'ils cessent de se rabaisser jusqu'à se vêtir comme des femmes, au lieu de s'appliquer à faire de bonnes œuvres ; qu'ils cessent de profaner leurs mains consacrées à Dieu en les couvrant de peaux d'hermine teintes en rouge qu'ils appellent *gueules*<sup>1</sup> ; qu'ils rougissent de parer leur poitrine que doit seule décorer la perle de la sagesse, d'entourer de colliers leur cou qu'il serait plus décent et plus doux pour eux de courber sous le joug de J.-C. Ces parures ne ressemblent guère aux stigmates du Christ qu'ils devraient porter sur leurs corps, à l'exemple des martyrs ; ce ne sont que des parures de femmes, et celles-ci s'en revêtent parce que leurs affections se portent vers les choses du monde, et qu'elles sont elles-mêmes tourmentées par l'envie de plaire. Mais toi, prêtre du Dieu très-haut, à qui veux-tu plaire ? à Dieu ou au monde ? Si c'est à Dieu, pourquoi n'y a-t-il aucune différence entre toi et le monde ? si c'est au monde, pourquoi es-tu prêtre ? »

<sup>1</sup> Ce mot, dans l'art héraldique, signifie rouge.

Bernard dit ensuite que les trois principales vertus d'un évêque sont : la chasteté, la charité et l'humilité. Les considérations qu'il fait sur cette dernière vertu lui fournissent l'occasion de censurer l'orgueil et l'ambition de certains membres du clergé et de quelques abbés.

“ Aujourd'hui, dit-il, on envisage seulement la gloire que procurent les dignités ecclésiastiques et non les peines et les fatigues qui y sont attachées ; aussi voit-on beaucoup de clercs qui rougissent d'être placés au dernier rang, qui se croient déshonorés parce qu'ils n'occupent pas des postes éminents. Des enfants qui vont encore à l'école, des jeunes gens qui n'ont pas encore de barbe sont investis des plus hautes dignités parce qu'ils sont de race noble ; hier encore ils étaient sous la férule, et aujourd'hui ils commandent aux prêtres, plus heureux de n'avoir plus les verges à craindre que d'avoir obtenu leur dignité, de n'avoir plus de maître que de l'être devenu. C'est par là qu'ils débutent ; mais, avec le temps, ils font des progrès, ils apprennent rapidement à vendre les bénéfices, à vider la bourse de leurs vassaux ; l'ambition et l'avarice sont les deux maîtres habiles dont ils suivent les leçons....

“ Du reste, il n'est pas rare de rencontrer des clercs de tout âge et de toute condition, soit savants, soit ignorants, courir après des cures ecclésiastiques, comme si l'on pouvait vivre sans soucis et sans préoccupations, une fois qu'on y est arrivé. Cette erreur n'étonne pas de la part de ceux qui n'ont pas d'expérience ; comme ils voient ceux qui sont parvenus à charger leurs épaules du fardeau qu'ils ambitionnaient au lieu de gémir sous son poids, aspirer après une charge plus lourde, ils ne craignent point les dangers que l'ambition, du reste, cache à leurs yeux, et désirent des places plus élevées encore que celles où les autres sont parvenus. O ambition immense ! ô avarice insa-

tiable! dans quel abîme vous précipitez vos victimes! Après avoir obtenu les premières dignités de l'Eglise par leur mérite, par argent ou par privilège de famille, ils ne sont pas encore contents; leur ambition ne leur laisse ni repos ni trêve. Un clerc est-il devenu doyen, prévôt ou archidiacre, ce n'est pas assez, il faut qu'il cumule plusieurs de ces charges, soit dans la même église, soit en d'autres. Il renoncera, du reste, à toutes ces dignités très volontiers pour devenir évêque. Sera-t-il satisfait alors? Oh! non, il désirera après cela être archevêque. Peut-être qu'arrivé là, il ne désirera plus rien? Pas encore, il rêve je ne sais quoi de plus élevé; il fait au palais romain des voyages pénibles, au moyen de ses largesses il s'y fait des amis. Si en tout cela on a pour but d'obtenir quelque profit spirituel, le zèle que l'on déploie est louable; mais si c'était par ambition, il serait bon de le modérer.

“ D'autres, qui voient leurs efforts infructueux de ce côté, prennent une autre voie qui n'annonce chez eux ni moins d'ambition ni moins d'envie de dominer. Il en est qui ont sous leur obéissance des villes populaires, dont les diocèses renferment des provinces entières et qui saisissent avidement l'occasion que leur offre la découverte de vieux titres, pour étendre encore leur domination sur les villes voisines; c'est ainsi que l'on voit deux cités que deux évêques pourraient à peine gouverner, se trouver sous la juridiction d'un seul. Lorsqu'on vous élevait à la dignité épiscopale, vous gémissiez, vous refusiez, vous disiez qu'on vous faisait violence et que le fardeau était bien au-dessus de vos forces; vous répétiez souvent que vous étiez indigne d'un ministère si saint, que vous n'étiez pas capable d'en remplir les devoirs; pourquoi donc maintenant cherchez-vous, sans crainte, sans frayeur, à monter plus haut?

“ C'est pour satisfaire ses projets d'envahissement que l'on fait des visites si fréquentes aux tombeaux des

Apôtres, et, chose déplorable ! on y trouve des gens disposés à favoriser les plus mauvais desseins ! Ce n'est pas que les Romains tiennent beaucoup à réussir dans les démarches qu'on leur demande, mais ils ont un amour bien caractérisé pour les présents qu'on leur offre pour leurs bons offices. Je parle sans détour de vices bien connus, je ne cache point ces infamies, mais je veux au moins couvrir d'opprobre des choses dont on ne rougit pas ! Oh ! que ne sont-elles secrètes et cachées ! que ne suis-je le seul qui les connaisse ? Que je désirerais n'être pas cru sur parole ! Pourquoi ces modernes Noë ne me laissent-ils de quoi couvrir leur nudité ! Mais ils sont la fable du monde, et je serais obligé de garder le silence ? »

Après avoir censuré les évêques ambitieux, Bernard passe aux abbés :

« Je ne vois qu'avec étonnement, dans notre institution monastique, des abbés mépriser aussi les règles de l'humilité ; sous l'humble habit religieux et la tonsure, ils nourrissent tant d'orgueil, qu'ils ne peuvent souffrir qu'un de leurs inférieurs transgresse le plus petit mot de leurs commandements ; quant à eux, ils dédaignent d'obéir à leurs évêques. Ils dépouillent leurs monastères, sous prétexte de les mettre en liberté, et achètent des franchises pour ne pas obéir. Le Christ n'agissait pas ainsi. Il en est parmi ces abbés qui dépensent, pour s'affranchir, jusqu'aux choses qui sont nécessaires pour leur nourriture et celle de leurs religieux ! O moines ! d'où vous vient une pareille présomption ? n'êtes-vous plus moine par la raison que vous êtes supérieur de moines ? Sachez donc que vous l'êtes par état et que la nécessité seule vous a rendus abbés ; cette nécessité ne doit pas préjudicier à votre état et vous empêcher de remplir vos devoirs de religieux ; autrement comment accomplirez-vous ce précepte : *Etes-vous établis pour gouverner les autres, ne vous élvez point au-dessus d'eux ; soyez au contraire leur*

*égal.* Or, serez-vous leur égal si vous êtes orgueilleux au milieu de religieux humbles, rebelle au milieu de religieux soumis, dur au milieu de religieux pleins de douceur ? »

Il paraît, d'après ces paroles de Bernard, que plusieurs abbés abusaient de la faveur dont ils jouissaient auprès des papes pour accroître d'une manière immoderée les priviléges de leurs monastères ; ces priviléges, restreints dans de justes bornes, ne pouvaient produire que d'excellents résultats, car les moines, exempts de la juridiction de l'ordinaire qui les eût souvent entravés dans leurs courses apostoliques, pouvaient travailler avec plus d'efficacité à la réforme. Mais les meilleures choses peuvent dégénérer en abus, et toujours on rencontre des hommes disposés, pour satisfaire leurs passions, à détourner de leur but véritable les institutions les plus légitimes et les plus utiles.

Bernard, comme on l'a vu, n'hésitait à flageller ni les abbés ses confrères, ni les évêques ambitieux. Nous terminerons ces extraits de la lettre à Henri de Sens par ces paroles sévères qu'il adresse aux abbés orgueilleux :

“ Voyez, dit-il, comme ces abbés emploient les sollicitations et les présents pour obtenir du Saint-Siège le privilège de porter les ornements épiscopaux ; voyez-les porter la mitre, l'anneau et les sandales comme les évêques. Si l'on considère la dignité, il faut avouer que tout cet éclat convient fort mal à un moine ; si l'on considère le ministère, il est évident que ces ornements ne conviennent qu'aux évêques. Les abbés qui les portent aspirent sans doute à être ce qu'ils veulent paraître ; après cela, comment être soumis à ceux dont on désire être les égaux ? Si le privilège de porter les insignes épiscopaux leur conférait en même temps le titre d'évêque, quelle énorme quantité d'or ils donneraient pour l'obtenir ! A quoi bon tout cela, ô moines ! vos âmes n'ont donc plus de pudeur ? vos fronts ne

savent donc plus rougir? Quel moine estimable a donné de telles leçons, laissé de pareils exemples? Votre maître, saint Benoît, compte douze degrés d'humilité et les distingue par les caractères qui leur sont propres; dans quel degré, dites-moi, a-t-il placé l'amour du faste et des dignités? »

Bernard ne laissait échapper aucune occasion de faire entendre ces hautes vérités. Son indépendance lui suscita de nombreux ennemis. Ceux dont il attaquait l'orgueil, l'ignorance, les préjugés, ne pouvaient lui pardonner de mettre à nu leurs infirmités morales; mais il s'en trouvait cependant d'assez sages pour lui rendre justice et profiter de ses énergiques enseignements.

Outre Henri, archevêque de Sens, et Suger, il faut compter au nombre des principales conquêtes du zèle de Bernard, Etienne de Senlis, évêque de Paris.

Cet évêque était chancelier de France et ami intime du roi. Comme Suger, avant sa conversion il pensait beaucoup plus au monde qu'à sa charge pastorale; mais jamais, cependant, sa conscience n'avait joui de ce calme mortel que donne souvent la longue habitude du péché. L'exemple de Henri de Sens et celui de Suger le déterminèrent enfin à embrasser une vie plus digne d'un évêque et à quitter la cour pour ne plus s'occuper que de son troupeau. Sa retraite<sup>1</sup> blessa le roi. Son ancienne amitié pour Etienne se changea en haine, et il ne lui épargna ni vexations, ni violences. Le doyen de Paris, l'archidiacre et plusieurs autres clercs, mécontents des réformes qu'entreprit Etienne après sa conversion, se déclarèrent contre lui, encouragèrent les mauvaises dispositions du roi et l'aigriront à tel point, qu'il s'empara des biens de l'église de Paris; l'évêque fut même en danger de perdre la vie.

<sup>1</sup> V. Mabill. not. *ad epist. 45 Bernard.*; Baron. *Annal eccl. ad ann. 1127.*

Etienne ne se laissa point décourager. Il fit des remontrances et des menaces; puis, voyant les unes et les autres méprisées, il jeta l'interdit sur son diocèse et se retira chez son métropolitain, Henri de Sens. Les deux prélates se rendirent ensemble à Citeaux où se tenait le chapitre général de l'Ordre (1127), y exposèrent leurs griefs et demandèrent appui et assistance. Ce fait prouve quelle était alors la puissance d'un institut religieux. Etienne, abbé général de Citeaux, et tous les abbés présents au chapitre, après avoir reconnu la justice des réclamations des deux prélates, décidèrent qu'une lettre serait adressée au roi en faveur de l'évêque de Paris. Cette lettre fut écrite sous la dictée de Bernard.

Bernard et Hugues de Pontigny<sup>1</sup> furent chargés, au nom de toute la congrégation de Citeaux, de remettre cette lettre au roi. L'archevêque de Sens et ses suffragants, après avoir examiné en concile provincial la cause de l'évêque de Paris, se joignirent aux deux abbés et supplierent le roi de restituer à l'église de Paris les biens qu'il lui avait enlevés. Louis les reçut bien d'abord, car il craignait qu'ils ne jetassent un interdit général sur tous ses domaines; mais au même temps arrivèrent des lettres de Rome qui levaient l'interdit lancé contre le diocèse de Paris par l'évêque Etienne. Cette complaisance du pape Honorius donna plus d'avance au roi qui repoussa avec hauteur la demande que lui faisaient les moines de Citeaux et les évêques de la province de Sens. Bernard renouvela plusieurs fois ses sollicitations, ainsi que les évêques, mais toujours inutilement. Alors l'énergique abbé de Clairvaux écrivit au pape en son nom et au nom de l'abbé Hugues de Pontigny.

“ Nous ne pouvons, dit-il à Honorius<sup>2</sup>, taire les

<sup>1</sup> Annal. Cist.; *Epist. Gaufrid. Carnot. ad Honor. Inter Bernard.*, *Epist. 47.*

<sup>2</sup> *Bernard.*, *Epist. 46.*

plaintes lamentables des évêques, ou plutôt de toute l'Eglise dont nous sommes les enfants quoique indignes. Ce que nous vous disons, nous l'avons vu; car nous avons été obligés de sortir de nos cloîtres et de venir dans le monde où nous avons été témoin de ce que nous vous rapportons. Nous l'avons vu avec tristesse, nous le disons avec une tristesse égale, l'*honneur* de l'Eglise a reçu une cruelle atteinte sous le pontificat d'*Honorius*. L'humilité ou plutôt la fermeté des évêques avait fléchi la colère du roi lorsque la haute autorité du souverain pontife est venue, hélas! abattre la fermeté et surexciter l'orgueil. Par votre lettre elle même, nous voyons qu'elle est subreptice; qu'on a obtenu de vous, par un mensonge, cette sentence qui lève un interdit nécessaire et juste; mais, aujourd'hui que la fourberie est dévoilée, l'iniquité n'éprouvera-t-elle pas qu'elle s'est mentie à elle-même et non pas à Votre Majesté si élevée? Mais ce qui nous étonne, c'est que vous ayez jugé en faveur d'une partie et condamné l'autre sans l'entendre. Ce n'est pas un reproche que nous vous faisons par l'effet d'une présomption téméraire, mais notre amour filial nous porte à vous dire combien votre jugement a donné d'orgueil à l'impie et d'humiliation à l'homme faible. Du reste, il ne nous appartient pas de vous prescrire jusqu'à quel point vous devez souffrir les méchants et avoir compassion des malheureux. C'est à vous, très doux Père, de consulter votre cœur à ce sujet. Portez-vous bien. »

Geoffroi, évêque de Chartres<sup>1</sup>, qui jouissait d'une grande autorité dans l'Eglise, prêta son concours à son confrère de Paris, et adressa au pape une lettre où il lui expose le mauvais effet produit par sa sentence.

Sa franchise et celle de Bernard déplurent à Rome où le saint abbé de Clairvaux avait des ennemis. Ces

<sup>1</sup> *Epist. Gauf. ad Honor. int. Bernard., Epist. 47.*

ennemis n'avaient à lui reprocher que son zèle, mais la malignité trouve toujours moyen de revêtir ses calomnies d'une apparence de vérité. Le zèle de Bernard était donc dépeint comme une ambition démesurée, un orgueil sans bornes qui le portait à s'occuper de choses qui n'étaient pas de sa compétence. Haimeric, chancelier de l'Eglise romaine, en écrivit au saint abbé d'une manière insultante.

Bernard lui répondit en toute hâte. Sa lettre est une nouvelle preuve de son esprit, de sa loyauté, de sa franchise. Comme Haimeric lui reprochait d'assister aux conciles.

“ Que je désirerais, dit-il, n'y avoir jamais assisté ! que je désirerais ne jamais plus m'y trouver ! Si je ne m'y étais pas rendu, je n'aurais pas eu la douleur de voir le siège apostolique appuyer la tyrannie dans sa guerre contre l'Eglise, comme si déjà elle n'était pas d'elle-même assez violente ! J'ai senti, comme dit le prophète, ma langue s'attacher à mon palais lorsque la lettre du pape vint nous accabler du poids de son irréfragable autorité. J'ai gardé le silence, j'ai été humilié, j'écartai de mes lèvres même les bonnes choses que j'eusse pu exprimer ; ma douleur s'est renouvelée, quand j'ai vu, à la lecture de cette lettre, le visage des innocents couvert d'ignominie, et les méchants se réjouir d'avoir mal fait, triompher de leurs mauvaises actions. Alors s'est accomplie la parole du prophète : *Vous avez eu pitié de l'impie et il n'apprendra pas la justice* ; en effet, il commettait l'iniquité sur la terre des saints, tandis qu'on levait de dessus son domaine le plus juste des interdits. ”

Bernard termine sa lettre en priant Haimeric de lui défendre à lui et aux autres religieux, de sortir de leurs monastères ; il lui dit, en faisant allusion à l'une de ses phrases :

“ Faites savoir à ces grenouilles criardes et importunes qu'elles ne doivent plus sortir de leurs trous et

qu'elles doivent se contenter de leurs marais. Qu'on ne les entende plus dans les conseils ; qu'on ne les trouve plus dans les palais. »

Le pape Honorius ouvrit enfin les yeux et rendit justice à l'évêque de Paris<sup>1</sup> ; mais le roi n'en continua pas moins à le détester. Il persécuta même tous les évêques de la province de Sens et surtout le métropolitain, parce qu'ils s'étaient prononcés pour leur frère de Paris.

Bernard, qui était rentré dans les bonnes grâces d'Honorius, lui écrivit en faveur de l'archevêque de Sens. Il s'était élevé entre le roi et cet archevêque une discussion sur une question mixte dans laquelle le roi pouvait être juge et partie. Bernard supplia le pape<sup>2</sup> d'appeler la cause à son tribunal. Honorius<sup>3</sup> ne crut pas devoir suivre cet avis ; l'abbé de Clairvaux l'ayant appris, le pria de permettre au moins à l'archevêque de Sens d'en appeler au Saint-Siège, si le roi abusait de son autorité et ne rendait pas exacte justice. Bernard écrivit<sup>4</sup> en même temps au chancelier Haimeric pour l'engager à prendre la défense de l'archevêque de Sens auprès du pape.

Une autre lettre que Bernard écrivit, à la même époque, à Haimeric, prouve qu'on avait apprécié à Rome la haute capacité de l'illustre abbé et qu'on le chargeait de nombreuses et importantes affaires. Bernard, qui aimait la solitude, souffrait de ces distractions. « Si j'ai trouvé grâce devant vous, dit-il à Haimeric<sup>5</sup>, délivrez-moi de toutes ces affaires, afin que je puisse avoir le temps de prier Dieu qu'il nous pardonne à l'un et à l'autre nos péchés. Je ne trouve rien certainement de plus sûr pour mon salut que d'obéir

<sup>1</sup> Bernard. *Epist. 49 ad Honor. pap.*

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid., Epist. 50.*

<sup>4</sup> *Ibid., Epist. 51.* — On ne connaît pas l'issue de cette affaire.

<sup>5</sup> *Ibid., Epist. 52.*

à la volonté du seigneur pape; mais plaise à Dieu qu'il sache bien que je suis peu capable d'accomplir ses ordres. »

Le moment était venu où Bernard, malgré l'humilité sous laquelle il se couvrait, devait pour ainsi dire gouverner l'Église par l'influence toute-puissante de son génie. La moindre de ses paroles était comme un rayon lumineux et brûlant qui allait réchauffer les cœurs les plus froids et féconder en eux les plus saints projets de réforme. Plusieurs femmes illustres par leur naissance suivirent la voie ouverte par Suger, Henri de Sens et Étienne de Paris. Parmi elles, citons Adélaïde, duchesse de Lorraine; une noble dame, nommée Béatrix; Ermengarde, duchesse de Bretagne, et la vierge Sophie<sup>1</sup>. Rien n'est pur et touchant comme les lettres de Bernard à ces âmes d'élite dont il fit des anges.

Mais Bernard, qui avait la douceur de la colombe dans ses relations intimes, possédait l'énergie du lion, lorsque le bien de l'Église venait réveiller son zèle. Nous en avons vu un exemple dans ses démarches en faveur d'Étienne de Paris et de Henri de Sens. Il est très probable qu'il se déclara aussi pour le savant et pieux archevêque de Tours, Hildebert, dans les luttes que ce prélat eut à soutenir contre le roi Louis le Gros.

Hildebert, depuis l'an 1125 qu'il avait passé du siège épiscopal du Mans à la métropole de Tours, avait gouverné son nouveau diocèse avec beaucoup de sagesse. L'an 1127, il avait tenu à Nantes son concile provincial, et y avait fait d'utiles règlements qui furent approuvés par le pape Honorius. Sa sagesse ne le garantit pas des vexations du roi Louis le Gros. Voici, d'après Hildebert lui-même, la cause de son différend avec le roi : « Ayant passé, dit-il, par l'ordre du pontife romain, de l'évêché du Mans à la métro-

<sup>1</sup> V. S. Bernard, *Epist. 113 et seq.*

ôle de Tours, j'ai trouvé deux dignités vacantes : celle d'archidiacre et celle de doyen ; un an environ après ma translation, je reçus une lettre du roi par laquelle il m'avertissait qu'il avait disposé de ces deux dignités et m'ordonnait d'y installer sans délai ceux qu'il avait choisi. » Hildebert n'était pas homme à exécuter un ordre semblable. Il alla trouver le roi et lui fit observer respectueusement qu'il ne lui appartenait pas de conférer des dignités ecclésiastiques. Le roi ne se rendit pas à ses raisons et Hildebert s'en retourna sans avoir rien obtenu. Seulement, Louis le Gros voulut bien simuler un jugement et fixa lui-même le jour et le lieu où l'archevêque de Tours viendrait exposer ses raisons. Les juges, qui devaient prononcer, étaient les humbles serviteurs du roi. Hildebert eu beau supplier, invoquer les canons, pleurer de douleur à la vue de l'injustice que l'on commettait, il fut condamné. C'était le cas d'obéir plutôt à Dieu qu'aux hommes. Hildebert s'en souvint et résista. Le roi, pour l'en punir, saisit les biens de l'église de Tours situés sur ses domaines ; il voulait, à cause des biens attachés au doyenné et à l'archidiacané, avoir le droit de présenter les sujets qui devaient obtenir de l'évêque ces deux dignités ecclésiastiques. C'était toujours la question des investitures qui causait les troubles. En France, la plupart des évêques luttaient fortement contre les prétentions exagérées des rois, mais aussi contre celles des papes qui tentaient, eux aussi, à pousser trop loin leurs prétentions sur les fiefs ecclésiastiques. Les évêques de France invoquaient toujours la vieille législation de l'Église contre ces prétentions contradictoires. Hildebert, dépouillé d'une grande partie des biens de son église, implora le secours de ses confrères dans l'épiscopat ; mais son caractère naturellement doux l'empêchait de poursuivre sa cause avec énergie : il se contenta de demander aux évêques d'intercéder pour

lui et de vaincre le roi par la douceur. Il fit la même prière à Gérard d'Angoulême, légat du pape pour la France méridionale. Par l'entremise de ce légat et par celle du roi d'Angleterre, Hildebert obtint enfin justice du roi.

Le doyen nommé par Hildebert était un homme de mérite, nommé Radulphe ou Raoul, qui s'attira la haine de plusieurs chanoines dont il voulut corriger les vices. Parmi ces chanoines était un nommé Nicolas qui se distingua surtout par ses calomnies contre le doyen. Foulques, frère de Radulphe, voulut le venger, et s'étant saisi de Nicolas, lui creva les yeux et le mutila honteusement; de là une procédure qui mit en émoi tous les prélats de la province de Tours. Nicolas accusait Radulphe d'avoir conseillé l'horrible vengeance exercée contre lui; mais il ne pouvait produire aucune preuve à l'appui de son assertion, et le doyen sortit pur de plusieurs procédures faites à la réquisition de Nicolas. Ce chanoine, désespérant de ne pouvoir obtenir à Tours la sentence qu'il désirait, porta la cause à Rome. Le pape l'admit. Radulphe et ses adversaires partirent pour l'Italie; mais l'infortuné doyen fut massacré pendant la route.

Hildebert, désolé de cette mort, saisit cette occasion pour s'élever contre l'abus des appels à Rome qui s'étaient prodigieusement multipliés. Depuis plusieurs siècles, les papes suivaient toujours leur projet de concentrer en eux le gouvernement direct de toutes les églises. Cette centralisation poussée à l'excès avait beaucoup d'inconvénients; aussi les évêques les plus distingués de toutes les époques ne cessèrent-ils de réclamer l'ancienne discipline qui, tout en offrant aux accusés des garanties suffisantes, n'entravait pas l'action épiscopale.

“ Les saints canons, dit Hildebert à Honorius<sup>1</sup>, ne

<sup>1</sup> Hildeb., liv. II, *Epist. 41 ad Honor. pap.*

nous disent pas, nous le croyons du moins, que toutes sortes d'appels soient regardés comme fondés en droit et reçus dans notre Église cisalpine. Si l'on admettait que tous dussent être admis, l'autorité épiscopale et la discipline tout entière seraient anéanties. En effet, quel est le coupable que l'on pourra seulement menacer d'excommunication sans qu'il interjette appel? Quel est le clerc ou le prêtre qui, par ce moyen dilatoire, ne pourrira pas, ne mourra pas dans l'ordure du péché? Quel évêque pourra se faire obéir ou punir la désobéissance? L'appel casse la verge du pasteur qui doit frapper, il affaiblit sa fermeté, amollit sa sévérité, il lui impose silence et assure l'impunité au coupable. »

Les appels établis par les anciens canons n'avaient pour but que de garantir aux accusés bonne et entière justice, mais les appels abusifs du moyen-âge ne pouvaient qu'entraver la justice régulière. Les papes et les évêques des premiers siècles ne l'avaient reconnu comme légal que dans les causes majeures; pour les causes ordinaires, l'appel au concile provincial offrait des garanties suffisantes contre l'erreur ou l'arbitraire. Telle est l'opinion émise en particulier par saint Bernard dans plusieurs de ses lettres au pape Innocent.

Tandis que les événements que nous avons rapportés se passaient à Tours, le pape Honorius, à l'exemple de ses prédécesseurs, envoyait un légat en France, pour continuer l'œuvre de la réforme. Ce légat était Mathieu, évêque d'Albane. Il était Français et avait d'abord été abbé de Saint-Martin-des-Champs, à Paris. Pierre le Vénérable, comme nous l'avons dit, l'avait emmené avec lui à Rome pour défendre sa cause contre Ponce. Le pape conçut tant d'estime pour lui, qu'il le garda à Rome, le créa cardinal et évêque d'Albane. Mathieu, à son arrivée en France (1128), indiqua un concile à Troyes<sup>1</sup>. Les archevêques de Reims et Sens

<sup>1</sup> Guillelm. Tyr., liv. XII, ch. viii; Regul. Paup. Commilit.; apud Labb. et Cossart., *Conc.*, t. X, p. 919 et seq.

s'y trouvèrent avec leurs suffragants ; un grand nombre d'ecclésiastiques et d'abbés y furent aussi appelés. Parmi ces derniers, on remarquait surtout Bernard qui avait reçu du légat lui-même une invitation personnelle. Bernard avait d'abord prié le légat de le dispenser de l'assistance au concile : « où les affaires qui s'y traiteront, lui avait-il écrit<sup>1</sup>, seront faciles ou difficiles ; dans le premier cas, on peut les faire sans moi ; dans le second, je ne serais pas capable de m'en occuper. » Le saint abbé de Clairvaux était en outre dévoré par une fièvre ardente. Malgré ces excuses, il fut obligé d'assister au concile de Troyes.

On s'y occupa principalement de l'Ordre des Chevaliers du Temple, appelés vulgairement Templiers.

Cet Ordre religieux et militaire avait été fondé depuis quelques années par Hugues de Payens et Geoffroi de Saint-Adelmar. Baudouin II, roi de Jérusalem, leur donna une demeure dans son palais, situé près du temple de Salomon, d'où leur vint le nom de Templiers.

Depuis la conquête de Jérusalem, le royaume fondé en Palestine par les chrétiens n'avait pu jouir de la paix. Entouré d'ennemis nombreux et implacables, il implorait souvent les secours des chrétiens d'Occident pour leur résister. De nombreux pèlerins répondaient bien à ces appels, mais leur concours isolé ne pouvait fournir aux rois de Jérusalem un appui assez fort pour résister aux Sarrasins leurs ennemis. Quelques chevaliers zélés concurent alors l'idée de former une congrégation religieuse qui serait en même temps une armée permanente au service des rois de Jérusalem. Hugues de Payens et Geoffroi de Saint-Adelmar essayèrent les premiers de mettre cette idée à exécution ; mais, pendant les neuf premières années, il ne purent s'associer que neuf chevaliers.

<sup>1</sup> S. Bernard. *Epist. 21.*

Hugues de Payens, qui avait été élu grand maître de l'association, passa en France, avec quatre de ses chevaliers, pour y faire des prosélytes, et se présenta au concile de Troyes pour faire connaître au légat du pape et à tous les prélat s qui s'y trouvaient le but de son institut.

Les Pères du concile l'approuvèrent unanimement et chargèrent Bernard de rédiger une règle pour ces nouveaux soldats de J.-C. L'abbé de Clairvaux se prêta avec joie aux désirs du concile et dicta à Jean de Saint-Michel une règle dont nous devons faire connaître les principales dispositions. Elle est composée de 72 articles<sup>1</sup> et a pour titre : *Règle des pauvres soldats de J.-C. et du Temple de Salomon.*

“ Les frères chevaliers seront tenus d'assister à l'office du jour et de la nuit. En temps de guerre, ils diront, au lieu de matines, treize Pater; ils en diront sept pour chacune des petites heures et neuf pour vêpres. Ils feront maigre quatre jours par semaine et mangeront deux au même plat. Chacun aura sa portion de vin séparée. Tous les vendredis, de la Tous-saint à Pâques, seront jours de jeûne. L'aumônier prendra un pain sur dix pour les pauvres. Les chevaliers seront vêtus d'une manière uniforme<sup>2</sup>, ils porteront les cheveux courts et auront soin de ne pas porter la barbe et les moustaches trop longues. Chaque chevalier pourra posséder un écuyer et trois chevaux. La chasse est défendue, mais le chevalier qui rencontrerait un lion devra l'attaquer et chercher à le tuer. On ne recevra dans l'ordre que ceux qui seront en état de porter les armes. Les chevaliers n'auront aucun rapport avec les femmes. Il est défendu aux chevaliers d'avoir des sœurs (c'est-à-dire des religieuses affiliées à leur ordre). ”

<sup>1</sup> Plusieurs ont été ajoutés postérieurement.

<sup>2</sup> On leur donna l'habit blanc peu de temps après leur institution.

Cette règle fut approuvée par le pape Honorius. L'ordre des Templiers, connu dans l'Occident, y fit beaucoup de prosélytes et devint en peu de temps très riche et très florissant.

Quelques années auparavant, le pape Pascal II avait approuvé l'ordre militaire des chevaliers de l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui acquirent tant de gloire dans leurs combats contre les musulmans. Le but primitif des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, appelés plus tard *chevaliers de Malte*, était de soigner les pèlerins ; le but des Templiers était de les défendre contre les musulmans et de veiller à la sûreté des chemins : les uns et les autres formèrent comme deux armées toujours prêtes à défendre les chrétientés d'Orient contre le mahométisme.

Ces deux ordres militaires eurent un sort bien différent ; tout le monde connaît la fin tragique de l'ordre des Templiers après moins de deux cents ans d'existence<sup>1</sup>.

Pendant les premières années, ils furent des modèles de vertu et de valeur. Bernard<sup>2</sup> nous a laissé le tableau le plus touchant de leurs mœurs ; mais, dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle, Jean de Salisbury leur reprochait déjà leur avarice et leurs malversations.

Le légat Mathieu, après avoir quitté Troyes, alla en Normandie et présida un concile à Rouen<sup>3</sup> ; on y fit plusieurs règlements pour la réforme des mœurs du clergé. A son retour en France, il tint à Arras un autre concile dans lequel on décida que des moines remplaceraient à Saint-Jean-de-Laon les religieuses qui occupaient ce monastère et qui menaient une conduite scandaleuse<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> L'ordre des Templiers, fondé en 1118, fut supprimé en 1314.

<sup>2</sup> Bernard., Serm. ad Milit. templi.

<sup>3</sup> Ord. Vital. *Hist.*, liv. XII.

<sup>4</sup> V. Labb. et Cossart., *Conc.*, t. X, p. 936. — Le légat, dans un autre concile assemblé à Saint-Germain-des-Prés, décida que les religieuses

Tandis que le légat parcourait la France pour y travailler à la réforme des mœurs, Bernard se reposait à Clairvaux dans les douceurs de l'étude et de la contemplation des choses divines. Humble et modeste, il n'aspirait qu'au repos et à l'obscurité. Depuis quelques années, plusieurs villes l'avaient demandé pour évêque ; Châlons-sur-Marne le choisit pour succéder à Guillaume de Champeaux ; les Génois, sur la réputation que le saint abbé s'était acquise, le demandèrent pour pasteur ; mais Bernard n'ambitionnait pas d'autre titre que celui d'abbé de Clairvaux. Il refusa les deux évêchés qui lui étaient offerts.

Ce fut aussi en vain que les cités de Reims et de Milan l'élurent pour archevêque. Bernard était trop grand pour avoir besoin de dignités et pour ambitionner d'être autre chose que lui-même.

Un événement grave qui mit en péril l'unité de l'Église, força l'abbé de Clairvaux à sortir de sa solitude. Le pape Honorius étant mort en 1130, les cardinaux se divisèrent en deux partis pour l'élection de son successeur. Depuis longtemps, le cardinal Pierre de Léon rêvait la papauté et s'y préparait les voies. Les plus vertueux des cardinaux, qui l'en trouvaient indigne, se hâtèrent d'élire en secret le cardinal Grégoire qui prit le nom d'Innocent II.

Les cardinaux partisans de Pierre de Léon n'ayant pas été appelés à cette élection, la déclarèrent nulle et élurent leur candidat. C'était un intrigant scandaleux qui s'était fait un parti puissant dans le clergé et dans le peuple par ses largesses et par l'influence de ses parents, alliés aux premières maisons de Rome. Depuis sa jeunesse, Pierre de Léon menait la vie la plus scandaleuse ; mais comme il était de haute noblesse et fort riche, les portes de tous les honneurs

d'Argenteuil seraient également chassées avec leur abbesse Héloïse. Nous parlerons bientôt de cette célèbre abbesse et d'Abailard dont nous n'avons pas voulu morceler l'histoire.

lui avaient été ouvertes. Pour cacher ses débauches, il avait pris l'habit de cluniste, et, devenu cardinal, sa vie n'avait été qu'un tissu de débauches et d'hypocrisies. Cet anti-pape prit le nom d'Anaclet; Roger de Sicile, qui était maître de l'Italie presque tout entière, se déclara pour lui.

Innocent II n'avait pour appui que sa vertu. A peine son compétiteur était-il élu, qu'il fut obligé de s'enfuir de Rome<sup>1</sup>. Il se dirigea vers la ville de Pise et envoya en même temps des députés à l'Église de France pour lui faire connaître le schisme formé par l'élection de Pierre de Léon et pour l'engager à condamner l'anti-pape et ses adhérents. C'était toujours à l'Église de France que s'adressait la papauté dans ses malheurs.

“ La France, dit avec fierté à cette occasion l'historien de Bernard, la France n'a point, comme les autres pays, adhéré aux schismes, ne s'est point souillée par la rébellion, n'a pas acquiescé aux erreurs des méchants, n'a jamais placé d'idole sur la chaire vénérée de Pierre; jamais, dans les discordes schismatiques, les Français ne se sont laissé effrayer par les édits des princes, et n'ont préféré leur intérêt particulier à l'intérêt général, s'attachant aux choses et nullement aux individus. ”

Les évêques de France, ayant reçu la lettre d'Innocent, n'osèrent prendre aucune détermination avant d'avoir des renseignements plus précis et de s'être consultés en assemblée générale. Ils se réunirent à cet effet à Etampes. Bernard fut spécialement invité à ce concile par le roi et par les principaux évêques.

“ Lorsque tout le monde fut arrivé à Etampes, dit l'historien de Bernard<sup>2</sup>, on commença par jeûner et par offrir à Dieu de ferventes prières; puis le roi, les évêques et les grands du royaume prirent séance. On

<sup>1</sup> Arnald., Vit. S. Bernard., liv. II, ch. I.

<sup>2</sup> Arnald., liv. II., ch. I.

résolut d'une voix unanime qu'une affaire qui regardait Dieu serait remise à la décision du serviteur chéri de Dieu, et que sa bouche seule devait prononcer dans cette grande cause. Bernard fut saisi d'effroi en se voyant chargé de l'examen d'une affaire aussi grave. Cependant, encouragé par des hommes dignes de sa confiance et remplis de piété, il accepta la commission qui lui était confiée, examina soigneusement les pièces qui avaient été expédiées d'Italie, pour s'assurer que les formalités de l'élection avaient été observées ; pesa les mérites des électeurs ; soumit à un examen sévère la vie et la réputation de celui qui avait été le premier élu, et parla ensuite sous l'inspiration de l'Esprit-Saint. En séance solennelle, il éleva seul la voix et déclara qu'Innocent était celui que l'on devait reconnaître pour pape légitime. Tous s'écrièrent qu'ils approuvaient cette décision, chantèrent les hymnes usités en pareille circonstance, promirent solennellement obéissance à Innocent et approuvèrent son élection. „

Un concile entier s'en rapportant à la sagesse de Bernard pour l'examen de la question la plus grave qui puisse s'élever dans l'Église romaine, c'est bien, sans contredit, un des faits les plus extraordinaires de l'histoire ecclésiastique, et le plus beau témoignage en faveur de la sainteté et de la haute capacité du saint abbé de Clairvaux.

Plusieurs évêques des provinces méridionales tinrent, dans le même temps, au Puy<sup>1</sup>, un concile dans le but d'examiner aussi quel était le pape légitime. Hugues de Grenoble, ami de Bernard, y embrassa le même sentiment que lui et le fit adopter par tous les membres de l'assemblée.

Innocent II ayant appris que l'Église de France s'était déclarée pour lui, quitta la ville de Pise, s'embarqua à Gênes avec les principaux de son clergé, et

<sup>1</sup> Conc. Abiciens. ; ap. Labb. et Cossart., t. X, p. 974.

fit voile vers les côtes de France. Pierre le Vénérable, abbé de Cluni, fit conduire aussitôt au-devant de lui un grand nombre de chevaux pour porter ses bagages, et le pria de venir dans son abbaye se reposer des fatigues du voyage. Le pape accepta cette invitation et passa onze jours à Cluni. Pierre le Vénérable déploya beaucoup de zèle pour faire reconnaître Innocent comme pape légitime. En cela il montra un désintéressement bien louable, car l'anti-pape Anaclet appartenait à sa congrégation et lui eût certainement prodigué, à lui et à son abbaye, les plus grands avantages, s'il eût embrassé son parti. L'amour de l'Église et de la justice devait l'emporter sur l'intérêt dans l'âme du vénérable abbé.

Le pape, en quittant Cluni, se dirigea vers Clermont en Auvergne et y présida un concile où l'on fit plusieurs règlements de discipline. L'anti-pape Anaclet y fut solennellement excommunié<sup>1</sup>. On peut croire que ce fut à Clermont que le pape retira à Gérard, évêque d'Angoulême, sa légation d'Aquitaine.

Cet évêque<sup>2</sup>, distingué par ses talents, était chargé de cette légation depuis plusieurs années, et n'avait pas exercé, sans encourir des reproches graves, l'autorité que lui avait confiée le saint-siège. Il était ambitieux et tenait d'une manière excessive aux prérogatives que lui donnait sa dignité. N'ayant pu se rendre au concile d'Etampes, il y avait envoyé un député avec une lettre dans laquelle il disait qu'il connaissait personnellement les deux compétiteurs et qu'il avait appris en détail la manière dont s'étaient faites les deux élections; qu'on ne pouvait douter que le pape légitime ne fût Innocent, qui était de plus un homme très vertueux, tandis que Pierre de Léon était bien connu pour ses mauvaises mœurs.

<sup>1</sup> Concil. Clarmont.; *Ibid.*

<sup>2</sup> Lib. Gest. Pontif. Engolism.; ap. Labb. Bibl. nov., t. II; Gall. Christ. episcop. Engolism.; Gauf. Vindocin., liv. I; *Epist. 2 ad Gerard.*

Lorsque Innocent arriva en France, Gérard fut très empressé de lui témoigner son obéissance et le pria hypocritement de le décharger du fardeau de la légation d'Aquitaine. Innocent y consentit volontiers ; mais ce n'était pas ce qu'espérait Gérard qui osa redemander l'emploi dont il avait été déchargé sur sa demande. Le pape crut devoir le refuser. Gérard en fut si outré, qu'il s'adressa aussitôt à l'anti-pape. Celui-ci le confirma volontiers dans sa légation, qu'il étendit même à la Bourgogne et à la France ; il acquit ainsi à son parti un prélat capable et actif qui mit tout en œuvre pour propager le schisme. Heureusement qu'il eut pour adversaire Bernard qui fit, comme nous le dirons bientôt, plusieurs voyages en Aquitaine pour combattre ses mauvais desseins.

Comme Innocent était à Clermont, Conrard de Saltzbourg et Héribert de Munster, envoyés de Lothaire, roi de Germanie, vinrent l'assurer de l'obéissance de ce prince. Le roi Louis le Gros, sa femme et ses enfants s'avancèrent jusqu'à Saint-Benoît-sur-Loire au-devant de lui. Déjà Louis lui avait envoyé Suger à Cluny pour lui offrir ses respects.

Le roi Henri d'Angleterre hésitait à prendre un parti. Gérard d'Angoulême lui avait écrit d'une manière artificieuse et était parvenu à séduire plusieurs évêques anglais et normands. Le pape envoya Bernard au roi Henri, afin de le gagner à sa cause. Le saint abbé trouva ce roi fort prévenu contre Innocent<sup>1</sup>. Mais rien ne pouvait résister à son éloquence. « Que craignez-vous ? lui dit-il, est-ce de faire un péché en vous déclarant pour Innocent ? Veuillez, je vous en prie, vous préoccuper seulement des autres fautes que vous pouvez avoir commises ; pour celle-là, je la prends sur moi. » Henri se laissa vaincre et, à la prière de Bernard, s'avança jusqu'à Chartres au devant

du pape. Geoffroi, évêque de Chartres, conduisit Innocent de Saint-Benoît-sur-Loire à sa ville épiscopale. Le roi Henri, accompagné d'un grand nombre d'évêques et de seigneurs, l'y reconnut officiellement pour pape légitime.

“ Beaucoup de choses furent dites et faites dans cette ville, suivant l'historien de Bernard<sup>1</sup>, et l'on y termina un grand nombre d'affaires ecclésiastiques et séculières.

Innocent parcourut la France où chacun, dit l'historien cité ci-dessus, soupirait après sa visite apostolique. Il avait envoyé en Allemagne vers le roi Lothaire, Gauthier, archevêque de Ravenne. Ce légat se trouva au concile de Virtzbourg où Innocent fut officiellement proclamé pape légitime par l'église d'Allemagne. Gauthier rapporta au pape des lettres par lesquelles le roi et les évêques de ce pays le priaient, au nom de toute la nation, de venir les honorer de sa présence. Innocent se rendit à leurs désirs et alla à Liège où se tint une assemblée célèbre d'évêques et de seigneurs, le 22 de mars 1131. Le roi Lothaire y témoigna au pape beaucoup de respect, dans l'intention d'en obtenir le droit d'investiture auquel son prédécesseur avait été obligé de renoncer. Il le réclama dans le concile. Le pape et toute sa suite furent remplis d'effroi en entendant cette proposition. Ils se trouvaient, en effet, au pouvoir de Lothaire qui, avec le pape, avait, pour ainsi dire, entre ses mains, le sort de l'Eglise. Heureusement qu'Innocent était accompagné de Bernard. Le seigneur pape, dit l'historien de l'abbé de Clairvaux<sup>2</sup>, ne souffrait pas que notre abbé se séparât de lui. Il le faisait asseoir et voter avec les cardinaux dans toutes les affaires qui se traitaient publiquement. Quand ceux-ci avaient à discuter certai-

<sup>1</sup> Arnald., Vit. S. Bernard., liv. II, ch. 1.

<sup>2</sup> Ibid.

nes choses en particulier, ils consultaient secrètement l'homme de Dieu ; lui, de son côté, leur rapportait toutes les plaintes qu'il entendait et sollicitait leur protection en faveur des opprimés. »

Lorsque Lothaire parla des investitures, le pape et les cardinaux ne savaient quel parti prendre, jusqu'au moment où Bernard se leva dans l'assemblée et s'opposa comme un mur d'airain aux prétentions du roi de Germanie. Le saint abbé résista à ce roi avec une admirable énergie, réfuta, avec une entière liberté, les mauvais arguments sur lesquels il s'appuyait, et le réprima, dit son historien, par son imposante autorité.

De Liège, le pape revint en France et célébra à l'abbaye de Saint-Denis la fête de Pâque. Il y arriva le mercredi de la semaine sainte. L'abbé Suger le reçut avec beaucoup de solennité. Le pape officia le jeudi saint selon l'usage romain<sup>1</sup> et fit aussi l'office du vendredi et du samedi saint. Le dimanche, dès le matin, il alla par un chemin détourné à l'église de Saint-Denis-de-l'Estrée et s'y revêtit de ses ornements pontificaux. Il se dirigea ensuite vers l'abbaye, ayant sur la tête une riche tiare rehaussée d'un cercle d'or, et monté sur un cheval blanc. Les cardinaux le suivaient deux à deux, montés aussi sur des chevaux couverts de housses blanches. Les barons vassaux de l'Eglise de Saint-Denis et les châtelains marchaient à pied, servant tour à tour d'écuyers au pape et tenant son cheval par la bride ; quelques-uns marchaient en avant et jetaient à la foule une grande quantité de pièces d'argent. La rue était tendue de riches tapisseries, et les nobles comme le peuple accourraient en foule pour rendre hommage au chef de l'Eglise. Les juifs de Paris eux-mêmes se trouvèrent sur son passage et lui offrirent le livre de la Loi écrit sur des feuilles en rouleau et recouvert d'un voile. Le pape, en le rece-

<sup>1</sup> Suger, Vit. Lud. Crass.

vant, leur dit : « Que le Dieu tout-puissant lève le voile qui couvre les yeux de votre cœur ! » Il arriva ainsi, comme en triomphe, à la grande église qui était parée de ses plus riches ornements et toute brillante d'or et de pierreries. Après la messe, le pape et les cardinaux entrèrent dans le cloître où l'on avait dressé des tables splendides. Ils mangèrent d'abord un agneau en souvenir de l'agneau pascal de l'ancienne loi. Le reste du festin se fit selon l'usage. Pendant les trois jours qui suivirent Pâques, ce ne fut à Saint-Denis que solennités religieuses et fêtes magnifiques. Le pape visita ensuite le roi à Paris et se rendit à Reims pour présider un concile qu'il avait convoqué pour le 18 octobre 1131. Il s'y trouva treize archevêques, deux cent soixante-trois évêques et un nombre considérable d'abbés, de clercs et de moines de France, d'Angleterre et d'Espagne.

En ce concile<sup>1</sup>, l'élection du pape Innocent fut solennellement confirmée et Pierre de Léon excommunié. On y publia dix-sept canons de discipline, renouvelés pour la plupart de conciles plus anciens.

Le samedi 24 octobre, le roi Louis le Gros entra dans ce concile, accompagné de Raoul, comte de Vermandois et sénéchal de France, et de plusieurs autres seigneurs. Il monta sur le trône où était le pape, lui baissa les pieds, puis s'assit auprès de lui et fit pleurer tous les assistants en leur parlant de son fils aîné Philippe qui venait de mourir. Le pape lui adressa ses consolations en ces termes :

« Bon roi, qui régnez sur l'illustre nation des Français, il faut éléver les yeux de votre esprit vers le souverain roi par qui les autres rois règnent, et adorer en tout sa volonté. C'est lui qui gouverne tout, comme c'est lui aussi qui a tout créé; il sait tout et ne fait ni ne permet rien d'injuste, quoique beaucoup d'injustices

<sup>1</sup> Conc. Rom.; ap. Labb. et Cossart., Conc., t: X, p. 982.

soient commises en ce monde. Seigneur toujours bon, il a coutume de consoler ses fidèles par la prospérité, de les instruire par l'adversité. O bon roi, votre fils, encore enfant, plein d'innocence et de candeur, est allé vers la Jérusalem céleste, car le royaume des cieux est pour ceux qui lui ressemblent. Quittez donc cette tristesse qui est dans votre cœur et sur votre visage. Dieu vous a pris un enfant pour le faire régner avec lui, mais il vous en a laissé plusieurs qui pourront régner en ce monde. Vous devez en outre nous consoler, nous, pauvres étrangers, chassés de notre pays, nous que vous avez reçus avant tout autre et si honorablement dans votre royaume, et que vous avez comblés de bienfaits, pour l'amour de Dieu et de saint Pierre. Seigneur roi, que Dieu vous paye de retour et vous accorde une éternelle récompense dans cette heureuse cité où la vie n'aura pas de fin, où le bonheur sera éternel et sans nuage. »

Suger et les autres conseillers du roi, craignant que sa mauvaise santé ne lui permit pas de vivre longtemps, l'avaient engagé, aussitôt après la mort du prince Philippe, à faire couronner Louis, son second fils. Le roi y avait consenti et était allé à Reims pour le faire couronner par le pape lui-même. Innocent, instruit de ses intentions, avertit tous les Pères du concile qu'ils devaient se rendre le lendemain dimanche, revêtus de leurs habits pontificaux, pour assister au sacre du nouveau roi.

Cette solennité se fit avec beaucoup de pompe.

Le lendemain, saint Norbert qui, depuis cinq ans, était évêque de Magdebourg, présenta au pape, en présence de tous les Pères du concile, une lettre du roi Lothaire dans laquelle il promettait de nouveau obéissance au pape et lui disait qu'il se préparait à passer en Italie avec son armée. Hughes, évêque de Rouen, remit au pape une lettre dans laquelle le roi d'Angleterre le reconnaissait officiellement pour chef légitime

de l'Eglise ; les évêques d'Espagne lui en offrirent de semblables écrites par les rois d'Aragon et de Castille. Ces deux rois, qui soutenaient courageusement la lutte contre les mahométans d'Espagne et arrêtaient ainsi le torrent de la barbarie du côté des Pyrénées, demandaient, dans leurs lettres, des secours aux princes et aux seigneurs catholiques de l'Europe.

Geoffroi, évêque de Chartres, lut ensuite une lettre écrite par les Chartreux au pape<sup>1</sup>. Ces saints religieux s'y déclaraient ouvertement contre Pierre de Léon, exhortaient Innocent à prendre courage au milieu des luttes qu'il avait à soutenir, et à travailler avec constance à donner au monde les réformes qui lui étaient nécessaires. « Nous vous avons, disaient-ils, écrit cette lettre à la prière du clergé de Grenoble, et surtout de notre bon père l'évêque Hughes qui ne peut plus, à cause de son extrême vieillesse, être compté au nombre des vivants. »

Saint Hughes mourut en effet l'année suivante, après avoir beaucoup contribué, par son exemple et ses exhortations, à faire reconnaître Innocent pour pape légitime. Il en obtint la permission de faire ordonner, de son vivant, évêque de Grenoble, un moine de la Chartreuse, nommé aussi Hughes. Le pape Innocent, peu de temps après la mort du vénérable évêque de Grenoble, le mit au nombre des saints et chargea Guigue, prieur de la Chartreuse, d'écrire sa Vie.

Geoffroi de Vendôme mourut la même année que saint Hugues de Grenoble et après avoir, comme lui, activement travaillé en faveur d'Innocent.

Pierre le Vénérable, abbé de Cluni, montrait sur ce point un zèle non moins ardent. Plusieurs de ses lettres nous en fournissent des preuves, et il fit même le voyage d'Aquitaine pour éclairer le duc Guillaume qui avait été séduit par Gérard d'Angoulême. Mais personne

<sup>1</sup> V. *Chron. Mauriniacens.*

ne luttait, comme le grand abbé de Clairvaux, contre cet ambitieux évêque qui montrait pour étendre et affermir le schisme une ardeur digne d'une meilleure cause.

Après le concile de Reims, le pape Innocent députa vers Guillaume IX, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, Joscelin, évêque de Soissons, et Bernard, pour détacher ce prince du parti de l'anti-pape. Arrivé à Châtelliers, monastère de son ordre, situé près de Poitiers, Bernard écrivit à Guillaume pour le prier de se rendre auprès de lui. Cette démarche hardie étonna tout le monde ; mais on fut bien plus surpris encore lorsqu'on vit le duc se diriger vers le monastère de Châtelliers et y rester sept jours entiers avec le saint abbé. Il ne le quitta qu'après lui avoir promis avec serment de réparer par la pénitence les désordres de sa vie et d'abandonner le schisme. Mais à peine avait-il quitté Bernard, qu'il retomba sous l'influence de Gérard d'Angoulême et prêta de nouveau l'oreille à ses perfides discours.

Bernard lui écrivit<sup>1</sup> pour le conjurer de revenir dans la bonne voie, et lui fit adresser par le duc de Bourgogne une lettre affectueuse qu'il dicta lui-même ; mais ces démarches furent inutiles et le schisme menaçait de faire de nouveaux progrès.

Gérard d'Angoulême était parvenu à inspirer des doutes à Hildebert de Tours, et ce pieux et savant archevêque ne s'était pas encore prononcé ouvertement en faveur d'Innocent. Bernard, qui avait pour Hildebert la plus haute estime et qui comprenait combien son exemple aurait d'influence sur les évêques de Bretagne et d'Aquitaine, le conjura de se déclarer au plus tôt en faveur du véritable chef de l'Eglise. La lettre de Bernard à Hildebert est trop importante pour que nous ne la donnions pas en entier<sup>2</sup> :

<sup>1</sup> S. Bernard, *Epist. 427, 428.*

<sup>2</sup> S. Bernard, *Epist. 424.*

“ Au grand et éloquent évêque Hildebert, par la grâce de Dieu archevêque de Tours, Bernard, abbé de Clairvaux :

“ *Marcher en esprit et examiner tout selon l'esprit.*

“ Je vous dirai, avec le prophète : *Toute consolation est loin de moi, parce que la mort a jeté la division entre des frères.* Il en est, en effet, qui ont traité avec la mort, suivant les paroles d'Isaïe, et qui ont fait un pacte avec l'enfer, et le Christ du Seigneur, Innocent, se trouve posé pour la ruine et pour la résurrection d'un grand nombre ; ceux qui sont de Dieu se joignent à lui, ceux qui s'en éloignent sont partisans de l'*antechrist* et sont eux-mêmes des *antechrists*. Ainsi l'abomination règne dans le lieu saint, on a mis le feu au sanctuaire pour s'en emparer ; on poursuit Innocent et avec lui l'innocence elle-même. Innocent fuit devant le lion ; le prophète l'a dit : *Le lion rugira, qui ne sera saisi de crainte ?* Il fuit suivant le précepte du Seigneur qui a dit : *Si l'on vous persécute dans une cité, fuyez dans une autre* ; il fuit, et en cela il imite les apôtres et prouve ainsi qu'il est *l'homme apostolique*. Paul n'a pas rougi d'être descendu dans une corbeille du haut des murs de Damas et d'échapper ainsi aux mains de ceux qui en voulaient à sa vie ; il s'est enfui ainsi, non pour conserver sa vie, mais pour épargner un crime à ses ennemis ; non pour éviter la mort, mais pour gagner la vie. C'est à bon droit que l'Eglise a mis Innocent à la place de celui dont il suit les traces. Sa fuite, à lui, semblable à celle de Paul, n'est pas infructueuse. Il travaille et ses travaux font sa gloire. Une ville l'a chassé, mais l'univers entier l'a reçu. De toutes les contrées, on accourt avec des provisions au devant de ce fugitif, quoique Gérard d'Angoulême, nouveau Séméï, ne cesse de maudire le nouveau David. Qu'il le veuille ou non, ce pécheur qui le voit et qui enrage à ce spectacle, Innocent est comblé d'honneurs par les rois et il porte la couronne de gloire. Tous les princes

ne l'ont-ils pas reconnu pour l'élu de Dieu? Les rois des Français, des Anglais, des Espagnols, et, en dernier lieu, celui des Romains, n'ont-ils pas reconnu Innocent pour pape, pour l'évêque de leurs âmes? Achitophel est le seul qui ignore encore que ses complots sont découverts et déconcertés. En vain ce malheureux nourrit-il de mauvaises pensées contre le peuple de Dieu, contre ceux qui sont fortement attachés au bien, et qui refusent de flétrir le genou devant Baal; ses intrigues n'auront jamais pour résultat de faire asseoir son parricide sur le trône d'Israël, de le faire régner sur la sainte cité, qui n'est autre que l'Eglise du Dieu vivant, la colonne de la foi et le fondement de la vérité. *Un faisceau ne peut être que bien difficilement rompu;* or, Innocent a pour lui : l'élection des hommes de bien, l'approbation du grand nombre, et, ce qui est plus encore, le témoignage de ses mœurs; voilà ce qui recommande Innocent auprès de tous les fidèles et ce qui prouve qu'il est le véritable souverain pontife.

“ Sur ce point, mon père, on entend votre opinion qui se fait bien attendre. Je ne blâme pas cependant vos retards qui ne sont pour moi que des preuves de votre maturité et de votre prudence. Marie n'a pas répondu de suite à l'ange qui la saluait, mais elle pensa auparavant d'où pouvait lui venir une telle salutation; de plus, il est ordonné à Thimothée de ne pas se hâter d'imposer les mains. Cependant, moi qui suis connu du pontife, je puis lui rappeler ce proverbe : *Point d'exagération*<sup>1</sup>; ou lui dire avec l'apôtre : Il ne faut pas être plus sage qu'il ne faut. Mon amitié me donne le droit de parler ainsi. Je vous l'avoue, je déplore que le vieux serpent ait eu assez de finesse pour dédaigner de séduire les femmes et les faibles d'esprit, pour diriger ses attaques vers votre poitrine

<sup>1</sup> Ne quid nimis.

si robuste, et oser secouer une colonne de l'Eglise ; j'ai confiance que ces efforts seront inutiles et qu'il ne vous renversera point. *L'ami de l'époux tient ferme et se réjouit en entendant la voix de l'époux, voix de bonheur et de salut, voix d'unité et de paix.* »

Hildebert suivit le conseil de Bernard et embrassa publiquement le parti du pape Innocent. Il mourut peu de temps après, plein de jours et de vertus.

Gérard d'Angoulême, qui avait espéré longtemps entraîner le grand archevêque de Tours dans le parti d'Anaclet, ne se découragea pas en le voyant y renoncer officiellement : son ardeur semblait redoubler à mesure qu'il rencontrait plus d'obstacles à ses desseins. Soutenu par le duc Guillaume, il persécutait les évêques et les abbés d'Aquitaine qui se déclaraient pour Innocent, les chassait de leurs places, les déposait et leur donnait des successeurs ; de sorte que dans les évêchés et les abbayes d'Aquitaine, il y avait deux abbés ou deux évêques, l'un du parti d'Innocent et l'autre du parti d'Anaclet. L'état déplorable de l'Aquitaine enflammait le zèle de Bernard. Dans l'impossibilité de retourner en ce pays, il travailla à y susciter des défenseurs de l'Eglise. Il y avait alors au monastère de l'Oroux un savant professeur, nommé Geoffroi, qui fut dans la suite archevêque de Bordeaux. Son érudition lui avait acquis beaucoup d'influence ; Bernard lui écrivit pour l'engager à employer contre le schisme et cette influence et sa science.

“ Dans la fleur, lui dit-il<sup>1</sup>, c'est le parfum que l'on recherche; dans le fruit c'est la saveur. Très cher frère, la bonne odeur de votre nom est venue jusqu'à moi et m'a inspiré le désir de goûter de vos fruits ; ce n'est pas moi seulement qui vous en demande, c'est Dieu lui-même qui n'a besoin de personne, il est vrai, et qui cependant réclame votre concours. Il vous est bien

<sup>1</sup> S. Bernard., *Epist. 125.*

glorieux de pouvoir être le coadjuteur de Dieu, mais ce serait dangereux si, le pouvant, vous ne l'étiez pas. Vous jouissez de la faveur de Dieu et des hommes, vous possédez la science et l'esprit de liberté, votre parole est vive et influente, vous ne pouvez donc manquer à l'Eglise, dans le péril où elle se trouve. »

Bernard écrivit à la même époque aux évêques de Limoges, de Poitiers, de Périgueux et de Saintes pour les affirmer et ranimer leur zèle contre le schisme. Cette lettre est un réquisitoire vigoureux contre Gérard d'Angoulême et l'antipape Anaclet ; le saint docteur s'y élève jusqu'à la plus noble éloquence et y prouve qu'Innocent est le véritable chef de l'Eglise.

“ Vénérables et honorés pères, s'écrie-t-il<sup>1</sup>, voici le temps de montrer votre courage et votre activité. Le glaive de l'ennemi qui semble se promener sur le corps du Christ tout entier, pour y porter la mort, est levé principalement sur vos têtes ; il n'est pas pour vous d'autre alternative que de vaincre ou de céder lâchement. »

Après cet exorde, il dévoile l'ambition, la soif insatiable d'honneurs qui a précipité Gérard dans le schisme, et fait le tableau le plus saisissant des violences de cet indigne évêque contre les partisans d'Innocent.

La lettre de Bernard porta ses fruits. Gérard n'en fut que plus actif et plus violent, mais les évêques catholiques déployèrent aussi plus de vigueur et de courage. Guillaume de Saintes<sup>2</sup> et Guillaume de Poitiers réclamèrent l'appui de Vulgrin, archevêque de Bourges, et le prièrent d'user de l'autorité que lui donnait son titre de primat d'Aquitaine pour s'opposer aux projets schismatiques de Gérard. Cet évêque s'était fait élire archevêque de Bordeaux dont le siège se trouva alors

<sup>1</sup> S. Bernard., *Epist. 126.*

<sup>2</sup> *V. Patriarch. Bituricens.; ap. Labb. biblioth., t. II.*

vacant. Vulgrin cassa cette élection et écrivit plusieurs lettres pour fortifier les évêques d'Aquitaine dans leur fidélité au chef de l'Eglise.

Ces faits se passaient en Aquitaine pendant qu'Innocent parcourait la France. En 1132, il reprit la route d'Italie où Lothaire se rendait, de son côté, à la tête d'une armée. Un grand nombre d'évêques et d'abbés de France accompagnèrent le pape en Italie. Parmi eux était Bernard. Geoffroi, évêque de Chartres, fut chargé de la légation de France et d'Aquitaine. Il était digne de cette importante mission<sup>1</sup>. Innocent, soutenu par les troupes de Lothaire, traversa l'Italie et fit son entrée à Rome le premier jour de mai 1133. Il ne put s'y maintenir longtemps. Le parti d'Anaclet était tellement puissant, qu'il fut obligé de s'enfuir une seconde fois. Il se retira de nouveau à Pise où il convoqua un concile pour le 30 mai 1134. Les évêques de France y furent invités; mais le roi Louis le Gros, qui était alors mécontent du pape, leur défendit de s'y rendre, ce qui lui attira cette lettre de saint Bernard:

“ Les royaumes de la terre et leurs droits ne restent soumis à la puissance des rois qu'autant que ceux-ci ne résistent pas aux préceptes et aux vues de Dieu. Pourquoi donc, seigneur, êtes-vous irrité contre l'élu de Dieu, contre lui que vous avez reçu, que vous avez reconnu pour votre père, que vous avez choisi pour être le Samuel de votre fils? Votre indignation royale ne retombera pas sur des étrangers, mais sur les vôtres, sur vous-même. On assemble un concile; quel préjudice cela peut-il causer à votre gloire et à l'utilité de votre royaume? On y fera au contraire l'éloge de votre zèle et l'Eglise entière saura que vous fûtes un des premiers, sinon le premier, qui ayez défendu courageusement l'Eglise votre mère. Certes, un concile ne fut jamais plus nécessaire que dans les circonstances où

<sup>1</sup> S. Bernard., *Epist. 255.*

nous nous trouvons. Si l'autorité apostolique a pris quelque détermination qui vous ait offensé, vos fidèles qui se trouveront au concile auront soin d'y faire apporter des modifications ou de la faire révoquer. J'y travaillerai moi-même, si j'ai quelque pouvoir. »

Le roi céda aux instances de l'abbé de Clairvaux, et les évêques de France furent autorisés à aller au concile de Pise. Les archevêques de Reims, de Sens, de Bourges, de Rouen, d'Arles et d'Embrun s'y trouvèrent avec plusieurs évêques et un grand nombre d'abbés parmi lesquels on distinguait surtout Bernard et Pierre le Vénérable. Les actes du concile de Pise sont perdus. On sait seulement que l'antipape et ses fauteurs y furent de nouveau frappés d'anathème.

L'hérétique Henri, qui avait fait tant de prosélytes dans le Maine et qui s'était retiré depuis quelque temps en Provence, fut conduit à Pise par l'archevêque d'Arles. On le condamna et on le confia à saint Bernard qui l'envoya à Clairvaux. Henri s'échappa en route et troubla encore la France par ses prédications fanatiques.

La plupart des évêques et des abbés de France qui avaient assisté au concile de Pise, en partirent ensemble. Ils étaient encore en Italie lorsqu'ils furent attaqués et pillés en chemin. Pierre le Vénérable eut sa mule tuée sous lui et échappa avec peine à la mort. A son arrivée en France, il se hâta d'informer le pape de ce qui était arrivé (1134).

Bernard fut pour ainsi dire l'âme du concile de Pise. « Il prit part, dit son historien<sup>1</sup>, aux discussions, jugements et décisions. Tout le monde lui témoignait le plus grand respect et les clercs veillaient toujours à sa porte : non pas que l'orgueil le rendît de difficile accès, mais la foule de ceux qui voulaient le voir était si considérable que le plus grand nombre ne pouvaient

<sup>1</sup> Arnald., Vit. S. Bernard., liv. II, ch. II.

que très difficilement arriver jusqu'à lui. On était donc obligé de n'introduire ceux qui voulaient entrer qu'à mesure que d'autres sortaient. L'humble abbé ne s'attribuait rien de ces honneurs, quoiqu'il fût non seulement comme le centre des affaires, mais aussi comme dépositaire de toute la puissance. »

Après le concile, le pape envoya Bernard à Milan pour ramener cette ville à l'obéissance du saint-siège et de l'empereur.

Pendant le temps qui s'était écoulé depuis l'arrivée du pape en Italie jusqu'au concile de Pise, Bernard s'était dévoué à la pacification des républiques de la haute Italie et avait gagné leur affection.

Parmi ces républiques, deux surtout, celles de Pise et de Gênes, se distinguaient par leur implacable animosité. Chaque jour, elles s'attaquaient à l'improviste, pillaient les propriétés, emmenaient des troupes de prisonniers. Milan, Pavie, Crémone, Plaisance, la plupart des villes de la Lombardie, subissaient les effets déplorables des commotions politiques et des dissensions religieuses. Bernard, par ordre d'Innocent, s'élança au milieu de ces champs de bataille; il précha la paix et la charité à des cœurs ulcérés par la haine et l'ambition, et ces cœurs se soumirent à sa parole. A sa voix, les Génois qui venaient d'avoir des succès importants contre les Pisans, déposèrent les armes; Bernard, après avoir quitté leur ville, écrivit une lettre aux consuls, aux magistrats, à tous les citoyens de Gênes pour les féliciter :

“ Peuple fidèle, leur dit-il<sup>1</sup>, jamais je ne t'oublierai. » Gênes ne l'oublia pas non plus et se plaça sous son patronage, lorsqu'il fut monté au sein de Dieu.

“ Je restai, ajoute Bernard, peu de temps au milieu de vous, mais je n'y ai point trouvé d'obstacles. Je semai et moissonnai le même jour. Ma récolte, ce

<sup>1</sup> S. Bernard., *Epist. 129.*

fut : l'espérance pour les exilés, la liberté pour les esclaves, la terreur pour les ennemis, la confusion pour les schismatiques, la gloire de l'Eglise, la joie du monde chrétien. Mes bien-aimés, que puis-je faire maintenant, sinon vous exhorter à la persévération? »

Il félicita de même les Pisans<sup>1</sup> et leur recommanda de veiller soigneusement sur le pape qui se confiait à eux.

Pavie fut aussi pacifiée par l'homme de Dieu. Pierre, évêque de cette ville, le félicita de ses succès et le remercia de ses travaux.

« Je ne puis rien m'attribuer en cela, lui dit-il ; malheur à moi si j'usurpais la gloire de Jésus-Christ ! Une belle écriture n'est pas l'œuvre de la plume, mais de la main qui la conduit. »

Bernard n'interrompit ses travaux apostoliques de la Lombardie que pour aller en Allemagne où le pape l'avait envoyé<sup>2</sup>. A son retour, il reçut une lettre des Milanais qui réclamaient son intervention. Milan s'était déclarée contre Lothaire, et son archevêque Anselme l'avait jetée dans le schisme d'Anaclet. Elle aspirait à la paix. Bernard dut remettre, après le concile de Pise, son voyage à Milan ; il l'écrivit aux habitants : « Je vais assister au concile, leur dit-il, puis je reviendrai en toute hâte au milieu de vous. J'éprouverai alors si j'ai auprès de vous autant de crédit que vous me le dites ».

Aussitôt après le concile de Pise, Bernard tint sa promesse. Le pape lui donna pour l'accompagner deux légats : Gui, évêque de Pise, et Mathieu, évêque d'Albane. Bernard s'adjoignit, en outre, le vénérable Geoffroi, évêque de Chartres, dont il connaissait la vertu.

« A peine étaient-ils descendus des Apennins, dit

<sup>1</sup> S. Bernard., *Epist.* 130, 135.

<sup>2</sup> Il fut envoyé avant l'entrée du pape à Rome pour hâter l'arrivée des troupes de l'empereur en Italie.

l'historien de Bernard<sup>1</sup>, que tout le peuple sortit de la ville et accourut au devant du saint abbé, jusqu'à sept milles de la cité. Nobles et vilains, cavaliers et piétons, bourgeois et pauvres quittèrent la ville, s'avancèrent en foule au devant du serviteur de Dieu, l'accueillirent avec une étonnante vénération. Tous le regardaient avec bonheur, se trouvaient heureux de l'entendre et lui baissaient les pieds. Il eut beau supplier et résister à toutes ces marques de respect, il ne put réussir à comprimer les pieux élans de l'admiration de cette foule prosternée devant lui. Beaucoup arrachaient les fils de ses vêtements, pour s'en servir comme de remède contre les maladies, et regardaient comme sanctifié tout ce qu'il avait touché. Ceux qui le précédaient, comme ceux qui le suivaient, faisaient retentir l'air de cris de joie et d'acclamations, jusqu'à son entrée dans la ville. La foule était tellement compacte, qu'il ne put qu'avec beaucoup de peine atteindre l'hôtel magnifique qui lui avait été préparé.

“ Lorsqu'on en vint à traiter en public l'affaire pour laquelle le serviteur de Dieu et les cardinaux s'étaient rendus à Milan, la ville entière, oubliant ses rancunes, se soumit au saint abbé d'une manière si absolue, qu'on pouvait à juste titre lui appliquer cette parole d'un poète :

“ C'est une nécessité pour moi de vouloir et de pouvoir obéir à ses ordres. »

“ La paix fut donc bientôt solidement établie, un traité solennel cimenta la concorde entre les peuples et la réconciliation de la ville avec l'Eglise. »

Le même historien rapporte qu'à Milan Bernard fit un grand nombre de miracles. Le peuple le suivait en foule pour en être témoin, et le saint abbé ne pouvait sortir dans la ville sans être accompagné d'une multitude de fidèles de toute condition qui le portaient

<sup>1</sup> Arnald., Vit. S. Bernard., liv. II, ch. II.

comme en triomphe. Il était parvenu à un si éminent degré d'humilité, qu'il semblait complètement insensible aux honneurs et aux respects extraordinaires qui lui étaient prodigués. C'était au contraire pour lui un motif de s'humilier, et il éprouvait un véritable chagrin de se voir éloigné de sa chère solitude de Clairvaux : « Que je souffre d'être séparé de vous ! écrivait-il d'Italie<sup>1</sup> à ses religieux. Mais ce n'est pas tout encore ; non seulement il me faut dévorer le cruel chagrin d'être séparé de vous, de plus je suis contraint de m'occuper de mille affaires qui m'arrachent au repos de la solitude et qui conviennent peut-être bien peu à la sainte profession que j'ai embrassée... »

« Vous êtes la seule consolation que j'aie ici-bas. En quelque endroit que j'aille, j'y porte le souvenir de mes enfants ; mais plus le souvenir est doux, plus la privation est amère. Faut-il, hélas ! que je sois si longtemps en exil !... Forcé d'abandonner mes plus chers intérêts pour m'occuper de ceux d'autrui, je ne sais ce qui m'afflige davantage, ou d'être enlevé aux uns, ou d'être livré aux autres. »

Bernard eut à se défendre à Milan, comme à Gênes et à Reims, contre les vœux du peuple qui le conjurait d'accepter la charge pastorale.

Un jour<sup>2</sup>, tous les fidèles, les magistrats et le clergé en tête, se rendirent à sa demeure, dans le but de s'emparer de lui, de le conduire de force à l'église et de lui faire conférer l'épiscopat. La résistance n'étant pas possible, Bernard eut recours à un expédient : « Demain, dit-il, je monterai à cheval et m'abandonnerai à la Providence. Si le cheval me porte hors de vos murailles, je me regarderai comme libre de tout engagement ; mais s'il reste dans l'enceinte de la ville, je serai votre archevêque. »

<sup>1</sup> S. Bernard., *Epist. 143, 144.*

<sup>2</sup> Annal. Cisterciens.

comme en triomphe. Il était parvenu à un si éminent degré d'humilité, qu'il semblait complètement insensible aux honneurs et aux respects extraordinaires qui lui étaient prodigués. C'était au contraire pour lui un motif de s'humilier, et il éprouvait un véritable chagrin de se voir éloigné de sa chère solitude de Clairvaux : « Que je souffre d'être séparé de vous ! écrivait-il d'Italie<sup>1</sup> à ses religieux. Mais ce n'est pas tout encore ; non seulement il me faut dévorer le cruel chagrin d'être séparé de vous, de plus je suis constraint de m'occuper de mille affaires qui m'arrachent au repos de la solitude et qui conviennent peut-être bien peu à la sainte profession que j'ai embrassée... »

« Vous êtes la seule consolation que j'aie ici-bas. En quelque endroit que j'aille, j'y porte le souvenir de mes enfants ; mais plus le souvenir est doux, plus la privation est amère. Faut-il, hélas ! que je sois si long-temps en exil !... Forcé d'abandonner mes plus chers intérêts pour m'occuper de ceux d'autrui, je ne sais ce qui m'afflige davantage, ou d'être enlevé aux uns, ou d'être livré aux autres. »

Bernard eut à se défendre à Milan, comme à Gênes et à Reims, contre les vœux du peuple qui le conjurait d'accepter la charge pastorale.

Un jour<sup>2</sup>, tous les fidèles, les magistrats et le clergé en tête, se rendirent à sa demeure, dans le but de s'emparer de lui, de le conduire de force à l'église et de lui faire conférer l'épiscopat. La résistance n'étant pas possible, Bernard eut recours à un expédient : « Demain, dit-il, je monterai à cheval et m'abandonnerai à la Providence. Si le cheval me porte hors de vos murailles, je me regarderai comme libre de tout engagement; mais s'il reste dans l'enceinte de la ville, je serai votre archevêque. »

<sup>1</sup> S. Bernard., *Epist. 143, 144.*

<sup>2</sup> Annal. Cisterciens.

Le lendemain il monta, en effet, à cheval, mais au moment où on s'y attendait le moins, et s'éloigna en toute hâte des murs de Milan.

Bernard parcourut de nouveau, par ordre du pape, les villes de la Lombardie, revit Milan où il réconcilia avec son peuple l'archevêque Anselme qui renonça au parti d'Anaclet, et obtint enfin de se mettre en route pour Clairvaux au printemps de l'année 1135.

Son voyage à travers l'Italie fut une marche triomphale. Lorsqu'il traversa les Alpes, les pâtres<sup>1</sup> quittaient leurs troupeaux pour le voir et recevoir sa bénédiction. Il fut conduit avec les plus grands honneurs depuis Besançon jusqu'à Langres.

Pendant l'absence de Bernard, la communauté de Clairvaux s'était beaucoup accrue et les bâtiments n'étaient pas assez vastes pour contenir les religieux. Des novices se présentaient encore chaque jour, et l'on se voyait dans la dure nécessité de les refuser. Godefroi, qui avait beaucoup de part à l'administration de la maison, et les autres conseillers de Bernard, lui représentèrent, à son arrivée, qu'il était absolument nécessaire de construire une habitation plus vaste. Or, la vallée de Clairvaux était trop étroite pour contenir plus de cellules que celles qui existaient, il fallait donc abandonner cette vallée étroite et transporter l'établissement dans un lieu plus vaste et qui se prêtât à tous les développements possibles de la communauté. Bernard n'acquiesça pas d'abord à ce projet. « Vous savez, dit-il, combien ce monastère nous a coûté de travaux et de dépenses ; ce n'est qu'avec des peines infinies que nous sommes parvenus à construire des aqueducs pour amener l'eau dans toutes nos cellules. Quelle opinion aura-t-on de nous maintenant si nous détruisons ce que nous avons fait ? Les gens du monde nous trouveront bien légers ou

<sup>1</sup> Arnald., Vit. S. Bernard., liv. II, ch. v.

penseront que nos richesses nous ont rendus fous. Vous savez cependant que nous n'avons point d'argent, ce qui me rappelle ce passage de l'Évangile où il est dit que celui qui veut élever une tour doit penser auparavant aux dépenses que cette construction occasionnera, s'il ne veut pas se trouver dans l'impossibilité de continuer et s'exposer à ce qu'on lui dise : *Ce fou avait commencé à bâtir, mais il n'a pu achever.* »

Les frères lui répondirent : « Nous ne pouvons croire que Dieu ne nous donne pas les moyens d'élever une nouvelle maison, puisqu'il nous envoie de nouveaux hôtes que nous ne pouvons recevoir dans celle-ci. » Bernard fut édifié de leur foi et, quelques jours après, se rangea à leur avis.

« Quand sa décision<sup>1</sup> fut connue, les frères en eurent une grande joie. Le comte Thibault seconda le projet en envoyant de grosses sommes d'argent au monastère. Les évêques des diverses contrées, les hommes élevés en dignité, les marchands de tous les pays s'empressèrent d'apporter d'abondantes offrandes pour servir à l'œuvre de Dieu, et cela avec un cœur gai, de leur propre mouvement et sans y être contraints par des exacteurs. L'argent nécessaire arriva abondamment de toutes parts, des ouvriers accoururent en toute hâte. On choisit pour les nouvelles constructions une vaste plaine située au-dessus de la vallée de Clairvaux et baignée par une rivière, dans sa partie inférieure. Les frères se joignirent eux-mêmes aux ouvriers et s'employèrent à tous les travaux. Ceux-ci coupaient des bois, ceux-là taillaient des pierres ; les uns construisaient les murs, les autres pratiquaient des rigoles pour diviser les eaux de la rivière et les éléver de manière à former des chutes pour faire tourner des moulins. En même temps, les foulons, les boulangers, les tanneurs, les forgerons et

<sup>1</sup> Arnald., Vit. S. Bernard., liv. II, ch. v.

les autres ouvriers montaient les machines propres à l'exercice de leurs métiers. Les eaux furent divisées ainsi de manière à satisfaire à tous les besoins de la communauté. On les conduisit par des canaux dans toutes les cellules, et elles ne retournaient dans leur lit principal qu'après avoir servi à tous les besoins et nettoyé l'établissement. Les murs qui entouraient les vastes terrains appartenant au monastère furent terminés avec une promptitude extraordinaire ; l'on voyait grandir et se développer toute la maison comme si elle eût eu une âme vivante et eût été capable de mouvement. »

Nous avons cru devoir donner textuellement ce passage de l'*histoire de saint Bernard*. Rien ne peut donner une plus juste idée de ces magnifiques établissements sociaux du moyen-âge, que l'on appelait abbayes ou monastères.

Tandis que les nouvelles constructions de Clairvaux s'élevaient, Bernard fut obligé de faire un second voyage en Aquitaine. Gérard d'Angoulême, légat de l'antipape Anaclet, y continuait toujours ses persécutions contre les catholiques, de la manière la plus scandaleuse. Geoffroi de Chartres<sup>1</sup>, qui avait été chargé par le pape Innocent de la légation d'Aquitaine, fut douloureusement affecté des violences commises par cet indigne évêque et pria l'abbé de Clairvaux de l'accompagner en Aquitaine pour essayer de mettre enfin un terme à ses violences et au schisme. Bernard y consentit et promit à Geoffroi de se rendre en Aquitaine après un voyage qu'il devait faire immédiatement en Bretagne pour régler les affaires d'un monastère fondé depuis peu, dans un lieu voisin de Nantes, par les libéralités de la comtesse Hermangarde<sup>2</sup>. De Clairvaux, Bernard se rendit à Chartres et emmena

<sup>1</sup> Arnald., *Vit. S. Bernard.*, liv. II, ch. vi.

<sup>2</sup> C'était le monastère de Buzai,

Geoffroi à Nantes, d'où ils se rendirent dans le Poitou.

Le pouvoir de Gérard commençait à diminuer avec l'argent qu'il employait pour entretenir la fidélité de ses partisans. La vérité se faisait jour de plus en plus ; les grands du pays qu'il était parvenu à séduire le quittaient, et l'on commençait à regarder comme un déshonneur d'être de son parti. Gérard sentait bien que son influence s'affaiblissait, aussi se tenait-il presque toujours en des lieux où il se croyait plus en sûreté, et n'apparaissait-il que très rarement dans les réunions publiques.

Tel était l'état des esprits lorsque Geoffroi de Chartres et Bernard arrivèrent en Poitou. Plusieurs évêques et des ecclésiastiques distingués s'étaient joints à eux. Ils informèrent le comte, par l'intermédiaire de quelques personnes qui osaient l'approcher et lui parler avec franchise, que l'évêque de Chartres et l'abbé de Clairvaux, accompagnés d'autres illustres personnages, désiraient avoir une conférence avec lui sur la paix de l'Eglise ; on vint à bout de lui persuader qu'il ne pouvait s'y refuser, et que peut-être après conférence il serait convaincu de la possibilité d'un arrangement qu'il regardait comme impossible.

La conférence eut lieu à Parthenay.

On s'occupa d'abord du schisme qui désolait l'Eglise. Bernard et Geoffroi démontrèrent au comte que l'Eglise de Dieu doit être une et qu'en dehors de cette arche sainte il ne peut y avoir de salut. Guillaume, convaincu par toutes les raisons qui lui furent exposées, répondit qu'il consentirait volontiers à quitter le schisme et à reconnaître Innocent pour pape, mais qu'il ne se déterminerait jamais à rétablir les évêques catholiques qui avaient été chassés de leurs sièges, parce que ces prélates l'avaient offensé et qu'il avait juré de ne jamais se réconcilier avec eux. La discussion sur ce point fut vive ; l'entêtement du comte résista aux raisons les plus convaincantes ; au sortir de la confé-

rence, Bernard se dirigea vers l'église pour y offrir le saint sacrifice, le comte le suivit, mais resta sous le portique, car il était excommunié. Nous laisserons l'historien de l'abbé de Clairvaux nous rapporter ce qui se passa pendant la messe :

“ Lorsque la consécration fut achevée, dit-il<sup>1</sup>, et que la paix donnée au diacre eut été par lui transmise au peuple, le serviteur de Dieu, agissant d'une manière surhumaine, plaça le corps du Seigneur sur la patène, et, le visage en feu, l'œil étincelant, se dirigea vers les portes de l'église. Il ne suppliait plus comme à la conférence ; son air était devenu menaçant. Parvenu auprès du comte, il l'apostropha en ces termes : « Nous « t'avons supplié et tu nous a méprisé ; déjà, dans « une autre conférence, une troupe de serviteurs de « Dieu t'avait adressé ses prières et tu n'en as pas « tenu compte. Aujourd'hui c'est le fils de la Vierge, « c'est le chef et le maître de cette Eglise que tu per- « sécutes qui vient à toi. Voilà ton juge, le juge du « ciel, de la terre et des enfers devant qui tout genou « fléchit ; voilà le juge entre les mains duquel ton « âme tombera un jour ; oseras-tu bien le mépriser « aussi ? oseras-tu le traiter comme tu as traité ses « serviteurs ? »

“ Tous les assistants fondaient en larmes. Guillaume, foudroyé par ces paroles, tomba à la renverse ; sa salive s'échappait de sa bouche, il se débattait d'abord comme un épileptique, puis il resta froid et immobile comme un cadavre. Bernard le poussa du pied et lui ordonna de se lever pour entendre la sentence de son Dieu :

“ Je vois ici, ajoute-t-il, l'évêque de Poitiers que tu « as chassé ; va, réconcilie-toi avec lui, donne-lui le « saint baiser de paix, en signe de l'alliance que tu « renouvelles avec lui. Satisfais ensuite à Dieu et

<sup>1</sup> Arnald., Vit. S. Bernard., liv. II, ch. vi.

“ cherche à ramener à l'Eglise tous les schismatiques  
“ de ta principauté. Soumets-toi au pape Innocent, et,  
“ à l'exemple de toute l'Eglise, obéis au grand pontife  
“ qui est le véritable élu du Seigneur. ”

“ Le comte ne put répondre une seule parole : il se leva, courut à l'évêque de Poitiers, l'embrassa et le conduisit à son siège épiscopal au milieu des acclamations de tous les assistants. Bernard prit alors un ton paternel et dit au comte avec douceur qu'il devait veiller, par la suite, à ne plus se porter à des excès criminels et téméraires et à ne plus s'exposer à soulever contre lui la colère de Dieu, en violent, envers qui que ce soit, la réconciliation qu'il venait de jurer. ”

Tous les schismatiques d'Aquitaine suivirent l'exemple de Guillaume. Gérard d'Angoulême fut le seul qui résista<sup>1</sup> ; mais, peu de temps après, il mourut subitement dans l'impénitence finale sans confession ni viatique. Ses neveux, qu'il avait élevés aux premières dignités de l'Eglise d'Aquitaine, le trouvèrent, un matin, mort dans son lit et l'inhumèrent dans une église. Geoffroi de Chartres, légat d'Aquitaine, l'ayant appris, le fit déterrer et jeter ailleurs avec ceux qui étaient morts excommuniés.

Après avoir mis fin au schisme d'Aquitaine, Bernard retourna à Clairvaux (1136), mais il n'y fut que bien peu de temps et le pape le rappela en Italie pour combattre le schisme. Le saint abbé présenta en vain mille excuses pour obtenir qu'on le laissât dans sa chère solitude, il fut obligé d'obéir. Avant son départ, il convoqua ses religieux et leur dit<sup>2</sup> :

“ Frères, vous savez quelles sont les tribulations de l'Eglise. Le parti de Pierre de Léon est brisé, il est vrai, par la puissance divine, en Italie comme en Aquitaine ; cette faction n'acquiert pas de nouveaux partisans, ses défenseurs disparaissent ; et à Rome

<sup>1</sup> Arnald., *loc. cit.*

<sup>2</sup> Arnald., *Vit. S. Bernard.*, liv. II, ch. vii.

même une grande partie des nobles et du peuple sont pour Innocent. Cependant tous les amis du pape sont timides, indécis, parce qu'ils sont sous le coup des violences d'une populace décidée à tout. Pierre de Léon a pour complices les hommes pervers, des seigneurs maîtres de châteaux forts, qui luttent encore pour lui, malgré la soumission de l'Occident tout entier.

“ Cette Jéricho tombera au bruit de vos prières et de vos cantiques ; lorsque vous tiendrez, comme Moïse, vos mains élevées en haut, cet Amalec vaincu prendra la fuite. Je pars pour le combat, prétez-moi votre assistance et attirez sur moi le secours de Dieu... Je dois aller où l'obéissance m'appelle. Plein de confiance dans la bonté du Seigneur, pour qui seul je consens à me charger du travail qui m'est imposé, je remets entre ses mains mes très chers frères qui habitent cette maison, et je le prie de veiller sur vous. ”

En achevant ces mots, Bernard bénit ses frères qui fondaient en larmes et se sépara d'eux. Bernard ne crut pas qu'il fût expédient de recourir aux moyens violents et fut d'avis de n'employer que la persuasion. Le pape lui laissa toute liberté à ce sujet ; le résultat prouva bientôt que le saint abbé avait eu raison. Devant les prédications de Bernard, le schisme disparaissait comme une ombre.

Roger de Sicile lui-même, le plus ferme soutien du parti schismatique, se crut obligé de prier Innocent de lui envoyer son chancelier Haimeric et l'abbé de Clairvaux. Il demandait en même temps à Pierre de Léon de lui députer Pierre de Pise, en qualité de légat *a latere*. Son intention était d'avoir une conférence, afin, disait-il, de s'éclairer sur le parti qu'il devrait embrasser. Au fond, il ne voulait que confondre l'abbé de Clairvaux, en le mettant aux prises avec Pierre de Pise qui passait pour l'homme le plus éloquent et pour le plus habile légiste de toute l'Italie.

Salerne fut le lieu que Roger indiqua pour la confé-

rence. Pierre de Pise, qui avait reçu du roi de Sicile les promesses les plus flatteuses s'il parvenait à vaincre Bernard, ouvrit la conférence par un discours éloquent en faveur d'Anaclet, appuyant la validité de son élection sur de nombreuses citations historiques et sur les canons.

“ L'homme de Dieu <sup>1</sup>, persuadé que le règne du Seigneur est, non dans la beauté du discours, mais dans la vertu, lui répondit :

“ Je sais, Pierre, que tu es un homme savant et “ lettré ; plutôt à Dieu que tu eusses embrassé un meilleur parti et que tes talents fussent consacrés à la défense d'une meilleure cause ! Plut à Dieu qu'une cause plus juste et plus raisonnable t'eût pour avocat ! alors tu ne mettrais en avant que des arguments raisonnables, personne ne pourrait lutter contre toi. Pour nous, hommes grossiers, beaucoup plus accoutumés à conduire la charrue qu'à tenir des conférences, nous garderions le silence si l'intérêt de la foi ne nous forçait à parler. Mais la charité nous fait ouvrir la bouche et nous ne pouvons nous empêcher de défendre cette tunique de Notre Seigneur Dieu, que les païens et les juifs n'osèrent partager autrefois et que Pierre de Léon déchira et met en lambeaux.

“ Il n'y a qu'une foi, un Seigneur, un baptême. Nous ne pouvons reconnaître ni une double foi, ni deux baptêmes, ni deux maîtres ; de même qu'au temps du déluge il n'y eut qu'une seule arche, ainsi aujourd'hui il n'y a qu'une seule Eglise. Maintenant nous voyons deux arches ; si celle que conduit Pierre de Léon est de Dieu, celle dont Innocent tient le gouvernail doit être engloutie ; donc, l'Eglise orthodoxe d'Orient et celle d'Occident périront ; la France périra, la Germanie périra ; les Espagnols,

<sup>1</sup> Arnald., loc. cit.

“ les Anglais et les royaumes les plus lointains seront engloutis dans l'abîme. Les ordres religieux des Camaldules, des Chartreux, de Cluni, de Grammont, de Citeaux, de Prémontré et une foule innombrable d'autres congrégations ou communautés de serviteurs ou servantes de Dieu, seront enveloppés dans le même naufrage ; les évêques, les abbés et tous les autres princes de l'Eglise seront jetés au fond de la mer ; Roger sera seul sauvé, puisque seul il est entré dans l'arche de Pierre de Léon. Et je croirais que tout ce qu'il y a de religieux dans le monde périrait, tandis que l'ambitieux, le scandaleux Pierre de Léon obtiendrait seul le royaume du ciel ! ”

“ A ces mots, l'assemblée entière se leva pleine d'enthousiasme et tous ceux qui étaient présents exprimèrent à l'envi leur horreur pour la vie coupable et pour le schisme de l'antipape. Pierre de Pise restait silencieux. Bernard alla à lui et lui serra la main en disant : “ Si tu veux m'en croire, nous demeurerons ensemble dans l'arche la plus sûre ” ; après avoir causé quelque temps avec lui de la manière la plus affectueuse, il le décida à embrasser le parti d'Innocent.

Roger ne quitta pas le parti de Pierre de Léon. Il avait usurpé plusieurs terres de l'Eglise romaine et pensait bien qu'il les faudrait restituer s'il se déclarait pour Innocent. Pierre de Léon mourut peu après, au commencement de l'année 1138. Trois jours de maladie lui furent donnés pour faire pénitence ; mais il persista jusqu'à la fin dans son schisme et mourut en désespéré.

Le roi de France, Louis le Gros, était mort au mois d'août de l'année précédente. Il eut pour successeur son fils Louis, septième du nom, et surnommé *le Jeune*.

Après la mort de Pierre de Léon, les cardinaux de son parti élurent le cardinal Grégoire qui prit le nom de Victor.

De nouveaux orages menaçaient ainsi l'Eglise. A la vue du danger, Bernard redoubla de courage. Prières, prédications, courses apostoliques, il n'épargna rien. Son zèle fut couronné de succès. Victor, le nouvel antipape, se sentit touché par la grâce et alla trouver pendant la nuit le saint abbé de Clairvaux.

Bernard l'accueillit avec bonheur et le conduisit aux pieds d'Innocent qui le reçut avec bonté et affection.

A cette grande nouvelle, Rome et le monde catholique tout entier tressaillirent d'allégresse. De toutes parts on exaltait le zèle et les vertus de l'abbé de Clairvaux qui avait porté au schisme les premiers coups et l'avait enfin détruit après sept années de travaux et de luttes persévérandes.

Pierre le Vénérable, abbé de Cluni, qui avait lui-même si énergiquement combattu le schisme, écrivit à Bernard pour le féliciter de ses succès<sup>1</sup>. L'abbé de Clairvaux lui répondit<sup>2</sup> :

“ O homme plein de bonté ! que *Celui* qui se lève à l'horizon des cieux vous visite, vous qui m'avez visité sur la terre étrangère et m'avez consolé dans le lieu de mon pèlerinage ! Vous avez fait une bonne action en vous souvenant d'un homme pauvre et dénué de tout. J'étais absent et absent depuis longtemps, cependant vous vous êtes souvenu de moi, vous si grand et si occupé d'affaires importantes ! Quelle gloire pour moi que ces lettres dans lesquelles vous m'ouvrez votre âme ! Je me glorifie de votre souvenir, de votre bienveillance, de l'amitié privilégiée dont vous m'avez donné le témoignage ; votre affection a été pour moi une source de doux sentiments. Je me glorifie aussi de mes tribulations, si j'en ai supporté quelques-unes pour l'Eglise. Le triomphe de l'Eglise ! oh ! oui, il est ma gloire ; il me fait porter haut la tête, et je suis le compagnon de sa joie, après l'avoir été de ses travaux.

<sup>1</sup> Pet. Venerabil., liv. II, *Epist.* 29, 37.

<sup>2</sup> S. Bernard., *Epist.* 147 ad Pet. Cluniac.

Grâce à Dieu, qui lui a donné la victoire ! *Notre douleur est changée en joie, l'hiver est passé, la pluie a cessé, les fleurs s'épanouissent, le temps de la taille est arrivé, on a coupé les sarments inutiles et le bois pourri.* Cet impie qui avait fait prévariquer Israël a été saisi par la mort et englouti dans le sein du tombeau. J'espère que le reste des ennemis de l'Eglise disparaîtra bientôt, et que dans peu de temps, je pourrai retourner vers mes frères. Si Dieu me conserve la vie, j'espère vous visiter en passant. Je salue votre frère Hugues et toute votre sainte communauté. »

Bernard et Pierre le Vénérable avaient bien oublié, comme on voit, les discussions qui avaient eu lieu entre les clunistes et les cisterciens.

Bernard écrivit à Geoffroi, prieur de Clairvaux, et à ses autres religieux, pour leur annoncer le triomphe de l'Eglise et son retour en France.

De retour en France, saint Bernard eut à soutenir des luttes théologiques contre Pierre Abailard; avant de les exposer, nous devons faire connaître ce philosophe que sa vie romanesque et son brillant génie ont rendu si célèbre.

Abailard<sup>1</sup>, issu d'une famille distinguée de Bretagne, eut pour père Béranger et pour mère Lucie. Son père, quoique noble, était lettré; il prit un soin particulier de l'éducation de son fils. Abailard avait une facilité naturelle vraiment prodigieuse et un amour inné pour l'étude. Il se passionna tellement pour la science, qu'il renonça à la carrière militaire où l'appelait sa naissance. Il sacrifia, dit-il, Mars et Minerve, et n'ambitionna que les combats de l'intelligence.

A l'âge de seize ans, il était initié aux littératures

<sup>1</sup> Nos détails biographiques sur Abailard sont tirés principalement de ses lettres et en particulier de celle intitulée : *Historia calamitatum*; de sa Vie, par D. Gervaise, et de l'*Histoire littéraire de France*.

grecque, romaine et ecclésiastique, et avait approfondi toutes les subtilités de la dialectique.

Cette dernière science surtout l'avait captivé. Son génie subtil, pénétrant, se jouait des questions les plus abstraites, et planait sans effort dans des régions élevées inaccessibles à la plupart des intelligences. Tourmenté par la passion de la science, il quitta, à seize ans, la maison paternelle et visita les villes et les monastères de France où la renommée lui indiquait de doctes personnages capables de lui communiquer de nouvelles connaissances. Après cinq années de voyages studieux, il arriva à Paris où enseignait depuis longtemps Guillaume de Champeaux. Abailard le pria de l'accepter au nombre de ses élèves. Guillaume le reçut avec joie. Abailard entra bientôt en luttes avec Guillaume, dont il n'adoptait pas les opinions. Il fut obligé de quitter l'école de Paris, et partit pour Melun avec l'intention d'y fonder lui-même une école de philosophie destinée à combattre celle de Guillaume. Il y réussit malgré les obstacles qu'on lui suscita ; ses disciples, devenus nombreux, allaient souvent à Paris engager des luttes philosophiques avec les élèves de son antagoniste. La lutte n'étant pas encore assez vive au gré d'Abailard, il se rapprocha de Paris et établit son école à Corbeil.

Une grave maladie, causée par ses études excessives, le força d'abandonner l'enseignement et de retourner dans son pays natal. A son retour à Paris, il trouva Guillaume de Champeaux enseignant au monastère de Saint-Victor, sous l'habit de chanoine régulier. Cette conversion le toucha, et, n'écoutant que le premier mouvement de son cœur, il alla demander pardon à Guillaume de l'opposition qu'il lui avait faite. Abailard resta quelque temps à Saint-Victor ; mais de nouvelles discussions l'ayant de nouveau brouillé avec Guillaume, il quitta cette abbaye en manifestant l'intention de rétablir son école.

Guillaume, en se retirant à Saint-Victor, avait laissé à l'école épiscopale qu'il dirigeait, un de ses élèves pour professeur. Celui-ci, comprenant toute la supériorité d'Abailard, craignit de l'avoir pour antagoniste, et, tout en gardant son titre, lui offrit de donner les leçons à sa place ; il fut même assez humble pour se mettre au nombre de ses disciples. Guillaume ne vit pas sans chagrin son antagoniste assis sur sa chaire. Il fit destituer le professeur titulaire et mettre à sa place un autre de ses disciples qui voulut être professeur en titre et en réalité.

Abailard quitta alors Paris et regagna Melun où son école eut bientôt reconquis sa vieille réputation. Ses élèves, charmés par sa science et son élocution facile, s'attachèrent à lui plutôt comme à un ami que comme à un maître.

L'enseignement, au douzième siècle, n'était pas ce qu'il est aujourd'hui. Nous avons peine à comprendre le prestige dont étaient entourés ces vieux docteurs de la scholastique dont le nom est à peine connu de nos jours ; Odon de Cambrai, Anselme du Bec et Anselme de Laon, Roscelin, Guillaume de Champeaux, Gilbert de la Porée, Pierre Lombard étaient de véritables puissances à cette époque de mouvement intellectuel. Abailard, plus littérateur, plus subtil que tous ses contemporains, excitait autour de lui un véritable enthousiasme. Fier de ses succès, il ne voulut pas rester à Melun et se dirigea vers Paris, accompagné de tous ses disciples. C'était comme une armée à la tête de laquelle il voulait combattre. Il campa sur la montagne de Sainte-Geneviève qui lui parut, comme il le dit lui-même, une position très favorable pour assiéger son ennemi et le battre en brèche. Son armée reçut de nouveaux renforts. On déserta le camp ennemi ; Abailard enrôla sous sa bannière tous les transfuges. Guillaume de Champeaux apprit, dans sa retraite, que sa vieille école était

presque déserte, et que son successeur, honteux de sa défaite, était allé se cacher dans un monastère. Il vola à Paris, remonta sur sa chaire et un combat acharné s'engagea entre les anciens rivaux.

Goswin<sup>1</sup>, qui tenait aussi école sur la montagne de Sainte-Geneviève, se déclara pour Guillaume. L'historien de ce professeur, qui devint un saint, nous apprend qu'il vainquit Abailard dans une joute philosophique où il l'avait défié.

Les hostilités furent suspendues pendant un second voyage qu'Abailard fit en Bretagne. Son père et sa mère avaient embrassé la vie monastique et il devait régler ses affaires de famille. Son voyage fut court. Il avait hâte de se jeter de nouveau au milieu de ses luttes philosophiques ; mais, à son retour à Paris, il ne trouva plus Guillaume de Champeaux qui était devenu évêque de Châlons-sur-Marne. Abailard eut le tort d'accuser d'ambition ce grand homme qui montra dans l'épiscopat un si beau caractère. Ne trouvant plus à Paris d'antagonistes dignes de lui, il se rendit à Laon pour y étudier l'Ecriture et la théologie sous Anselme. Il n'apprécia pas ce professeur et revint à Paris où il obtint enfin la chaire qu'avait occupée si longtemps son antagoniste Guillaume, dans l'école épiscopale. Il reçut alors le titre de clerc et de chanoine, mais sans cependant entrer dans les Ordres.

Abailard, dans sa nouvelle position, s'acquit une réputation plus brillante encore qu'auparavant. Sa renommée dépassa les limites des provinces de France ; on vint en foule d'Angleterre et d'Allemagne pour suivre ses leçons. Un roi n'avait pas un cortège plus nombreux et ne recevait pas plus d'hommages. C'était, dans toutes les classes de la société, un enthousiasme prodigieux pour la philosophie et pour celui qui l'enseignait avec tant de supériorité. Les femmes elles-

<sup>1</sup> Vit. S. Gosw., liv. I, ch. xviii.

mêmes devenaient philosophes et théologien-nes par amour pour le jeune professeur dont la physionomie gracieuse, l'esprit aimable et la voix mélodieuse ne contribuaient pas peu à leur faire aimer la dialec-tique.

Parmi elles était une jeune fille dont le nom est aujourd'hui inséparable de celui d'Abailard. Héloïse avait reçu du ciel une beauté ravissante, un cœur aimant, une intelligence élevée. Elle était nièce d'un vieux chanoine nommé Fulbert qui veillait sur elle comme sur un trésor et secondait par tous les moyens ses heureuses dispositions. Héloïse, retirée et silen-cieuse dans la maison de Fulbert, employait ses loisirs à cultiver les sciences ; elle apprit le latin, le grec, l'hébreu et, lorsqu'elle connut tous les chefs-d'œuvre de la littérature ancienne, elle voulut étudier cette phi-losophie dont tout le monde parlait depuis qu'Abailard en donnait des leçons.

Abailard visitait sans doute quelquefois son vieux confrère Fulbert et avait occasion de voir Héloïse. Il fut bientôt convenu que chaque soir, après ses leçons publiques, il viendrait lui en donner de particulières dans la maison de son oncle. L'un et l'autre, doués des avantages les plus séducateurs, oublièrent bientôt, pen-dant leurs longues entrevues, les beautés de la philo-sophie, et ne songèrent plus qu'à leur amour. Il était trop vif pour rester longtemps un mystère. Abailard consacra à Héloïse son talent poétique et musical. Il chanta son amante sous l'emblème de la rose et com-posa des chansons que toute la France redit après lui et qui révélèrent ainsi à tous un secret qui débordait de son cœur.

Aveuglés tous deux par leur imprudent amour, Abailard et Héloïse furent coupables. Le vieux Ful-ber, en l'apprenant, devint furieux. Abailard, redou-tant son courroux pour son amante, l'emmena en Bre-tagne où elle mit au monde un fils qu'elle appela

Astralabe, c'est-à-dire *astre brillant*, à cause de l'éclat de sa beauté.

Abailard ne désespéra pas de flétrir Fulbert et courut à Paris lui demander l'autorisation d'épouser sa nièce. Il l'obtint et retourna en Bretagne, bien heureux du succès qu'il avait obtenu.

Héloïse ne partagea pas sa joie. En contractant mariage publiquement, Abailard renonçait à la cléricature et se fermait ainsi l'avenir brillant qui s'ouvrait devant lui ; les écoles ecclésiastiques étaient alors les seules où il pût acquérir de la gloire, et il ne pouvait les diriger qu'en portant le titre de clerc. Héloïse ne voulait pas renoncer à son amour, mais elle ne voulait pas non plus briser l'avenir de celui qu'elle aimait. Aussi, lorsque Abailard lui annonça, tout joyeux, le consentement de son oncle, elle lui répondit :

“ Je comprends le motif qui vous engage à m'épouser. Vous désirez satistaire mon oncle et mettre vos jours en sûreté ; vous n'y réussirez pas. Je connais mon oncle : il sait dissimuler une injure lorsque la vengeance ne lui est pas possible ; mais il n'a pas l'âme assez noble pour pardonner. Sa réconciliation apparente n'est qu'un piège où sa colère vous attend.

“ Dites-moi, de quel œil la société, l'Eglise, la philosophie verront-elles une femme qui les aura privées d'un flambeau destiné à les éclairer ? Que d'impréca-tions elles lanceront contre moi pour avoir retenu pour moi seule celui qui a reçu une mission sociale ? Quoi ! vous, penser au mariage ! Mais ignorez-vous ce qu'en ont dit tous les sages de l'antiquité ? Vous, clerc et chanoine, ne pouvez-vous pas vivre célibataire, lorsque des laïques, des gentils vous en ont donné l'exemple ? Si vous tenez peu à l'honneur d'être clerc et aux richesses que vous rapporte le canonicat, si vous êtes disposé à renoncer à ces titres, conservez du moins le caractère de philosophe. »

Ces paroles ne persuadèrent pas Abailard. Il ramena

Héloïse à Paris, et, peu de jours après, l'épousa, pendant la nuit, en présence de son oncle et d'un petit nombre de témoins. Après le mariage, Abailard s'en alla à son domicile ordinaire et Héloïse resta chez son oncle. Elle tenait à ce que son mariage restât secret, pour ne pas briser la carrière brillante de son époux ; Fulbert, au contraire, tenait à ce qu'il fût connu. Il le divulguâ, mais Héloïse soutint, même avec serment, qu'elle n'était pas la femme d'Abailard, ce qui lui attira, de la part de son oncle, de mauvais traitements. Abailard l'ayant appris, favorisa sa fuite et la fit conduire au monastère d'Argenteuil. Son dessein n'était pas d'en faire une religieuse, mais Fulbert le crut, et, croyant sa nièce outragée, soudoya des gens qui, pendant la nuit, s'emparèrent d'Abailard et le mutilèrent cruellement.

Paris tout entier, en apprenant l'outrage fait à son célèbre professeur, se souleva d'indignation. La peine du talion fut appliquée à ses bourreaux, mais ni cette vengeance, ni l'intérêt dont il fut l'objet, ne purent le consoler de son malheur. Il quitta sa chaire et alla cacher son désespoir dans l'abbaye de Saint-Denis où il prit l'habit religieux.

Héloïse l'imita au monastère d'Argenteuil. Ses parents, ses amis, qui savaient qu'elle n'avait nulle vocation pour la vie religieuse, voulurent la détourner de prendre le voile. Elle ne répondit que par des pleurs et des sanglots ; puis, s'avançant avec énergie vers l'autel où l'évêque avait déposé le symbole de la virginité, elle le mit sur sa tête en prononçant à haute voix ces vers que Lucain<sup>1</sup> met dans la bouche de Cornélie :

“ O mon glorieux époux ! tu étais trop grand pour être à moi ! Pourquoi faut-il que l'hymen vînt t'unir à mon sort, puisque je devais faire ton malheur ! Main-

<sup>1</sup> Lucan., Pharsal., liv. VIII, v. 99.

tenant tu en souffres la peine, mais je vais m'en punir! »

Héloïse se fit aimer des religieuses d'Argenteuil qui l'élurent quelques années après pour leur prieure.

Abailard, au contraire, s'attira la haine de ses frères. L'abbaye de Saint-Denis n'était pas encore réformée par Suger, et les moines, sous l'abbé Adam, y menaient une vie scandaleuse. Abailard avait bien à se reprocher ses amours avec Héloïse, mais son cœur était trop élevé pour qu'il pût s'abaisser jusqu'à la vie basse et matérielle de moines paresseux et débauchés. Il censura leurs mœurs et s'attira des persécutions. Plusieurs de ses anciens disciples étant venus, sur ces entrefaites, le supplier de recommencer ses leçons, il y consentit ; et les moines de Saint-Denis, heureux de se délivrer de ses critiques, lui céderent, pour établir une école, un petit prieuré voisin des domaines du comte de Champagne.

Ce fut alors qu'il publia son premier ouvrage sérieux, *l'Introduction à la Théologie*, qui fut pour lui une source de nouveaux malheurs.

Il ne le composa, du reste, que pour obéir aux sollicitations multipliées de ses disciples.

*L'Introduction à la Théologie* devait avoir trois parties où l'auteur aurait traité successivement de la foi, de la charité et des sacrements. On ignore s'il fut fait en entier : nous n'en possédons que la première partie qui est divisée en trois livres dans lesquels il traite de la nature de Dieu et de son action à l'égard des créatures. Toutes les vérités dogmatiques, c'est-à-dire qui font l'objet de la foi, se rattachant, suivant l'auteur, à ces deux points principaux. Abailard expose d'abord d'une manière très exacte la croyance de l'Eglise sur la Trinité ; puis il aborde ce mystère d'une manière philosophique et cherche à résoudre à l'aide du raisonnement les obscurités que présente pour l'intelligence humaine la *distinction* des personnes en

Dieu qui est essentiellement *un*. Les questions qu'il se pose ouvrent devant lui des sphères immenses à travers lesquelles il s'élance avec une étonnante facilité. Il accumule autour du mystère fondamental du christianisme toutes les preuves métaphysiques que son génie pénétrant lui fait découvrir, puis il pénètre dans le dédale obscur des traditions des peuples de l'antiquité et des systèmes des vieilles écoles philosophiques pour y chercher quelques débris de la vérité qu'il démontre, échappés au naufrage de la révélation primitive.

C'était là une route abandonnée depuis les travaux des grands philosophes des premiers siècles de l'Eglise. Abailard se douta qu'en s'écartant des voies battues, il allait s'attirer les récriminations des hommes à préjugés; aussi s'appliqua-t-il à démontrer que sa méthode n'était autre que celle des Jérôme et des Augustin. Abailard s'abaissa même jusqu'à répondre à ces Zoïles stupides, toujours prêts à blâmer *à priori* ou à regarder comme inutiles des travaux qu'ils n'auraient ni le courage d'entreprendre ni le talent d'exécuter.

Après avoir exposé le dogme catholique sur la Trinité et l'avoir environné de toutes les lumières possibles, Abailard traite successivement des attributs de la divinité. On trouve, dans ses aperçus, beaucoup de profondeur et de pénétration, mais on conçoit que, dans une pareille matière, il ne puisse pas toujours parler avec une clarté parfaite. Il aborde aussi plusieurs questions accidentnelles sur lesquelles il ne pourra jamais s'établir identité parfaite d'opinions parmi les philosophes et les théologiens. Une théorie qui nous a frappé dans l'*Introduction à la Théologie*, c'est l'*optimisme platonicien* exposé par Abailard avec autant de précision qu'il l'a été depuis par la philosophie moderne :

“ Dieu étant infiniment sage, il ne peut rien vouloir à contretemps ; d'où il résulte qu'il place chaque événe-

ment dans le moment le plus convenable à la perfection de l'univers. »

L'optimisme a de graves conséquences et ne tient pas assez de compte de la liberté que Dieu a inscrite dans la nature humaine et *en raison de laquelle* il prévoit les événements; mais, restreint dans de justes bornes, c'est un système qui ne sort pas du domaine légitime de la philosophie. Nous en dirons autant de la plupart des opinions reprochées à Abailard. Les erreurs qu'on lui a imputées n'étaient que des conséquences tirées des éclaircissements dont il voulait environner les dogmes et des systèmes ou comparaisons qu'il employait dans ce but; quant aux dogmes en eux-mêmes et à celui de la Trinité en particulier, il les exposait avec une exactitude, une lucidité qui, pour tous autres que des adversaires, ne permettait pas de soupçonner sa foi. C'est ce qui explique pourquoi il eut tant de partisans et tant d'ennemis parmi les catholiques.

Roscelin fut le premier qui dénonça la doctrine d'Abailard touchant la Trinité. Deux autres professeurs, Albéric et Lotulfe, qui se donnaient comme successeurs de Guillaume de Champeaux et d'Anselme de Laon, leurs maîtres, joignirent leur dénonciation à celle de Roscelin.

Ces deux<sup>1</sup> professeurs enseignaient à Reims et n'épargnèrent rien pour indisposer l'archevêque de cette ville contre leur adversaire. Un concile ayant été convoqué à Soissons<sup>2</sup>, sous la présidence du légat Conon, Abailard reçut ordre de s'y présenter et d'apporter avec lui l'ouvrage qu'il avait composé sur la Trinité. Il obéit. Ses adversaires lui reprochaient surtout d'avoir dit<sup>3</sup> que : le Père, le Fils et le saint Esprit étaient *une même essence*; d'où ils concluaient qu'il

<sup>1</sup> P. Abailard., *Hist. calamit.*

<sup>2</sup> C'est le concile qui se tint en 1121.

<sup>3</sup> Otto. Frising., *de Gest. Frid.*, liv. I, ch. xi.vii.

soutenait l'erreur de Sabellius et qu'il n'admettait en Dieu qu'une seule personne. Ils ne voyaient pas qu'eux, en affirmant *trois essences*, admettaient, non pas seulement trois personnes en Dieu, mais bien *trois dieux*, ce qui n'était pas moins contraire que le sabellianisme à la doctrine de l'Eglise.

Albéric et Lotulfe, qui tenaient, pour tout autre motif que par zèle pour la sainte doctrine, à faire condamner Abailard, excitèrent contre lui la populace<sup>1</sup>; de sorte qu'au moment où le savant professeur entra à Soissons avec quelques-uns de ses disciples, on le reçut à coups de pierres et en lui reprochant d'être assez impie pour avoir dit et écrit qu'il y avait trois dieux. Les fanatiques, excités par Albéric et Lotulfe, n'avaient pas très bien compris la leçon qui leur avait été faite.

Abailard présenta son livre au légat en le priant de l'examiner et en désavouant d'avance tout ce qu'on pourrait y trouver de contraire à la foi catholique. Il offrait, dans le cas où quelqu'une de ses opinions fut hétérodoxe, de faire telle satisfaction qui serait jugée nécessaire. Le légat lui dit de remettre son livre à l'archevêque de Reims et à ceux qui l'accusaient. C'était lui donner des ennemis pour juges. Abailard obéit cependant. Ses accusateurs examinèrent son livre, et ce ne fut qu'à la dernière séance du concile que l'on s'en occupa publiquement. Le légat ayant demandé ce qu'on avait découvert d'hérétique, les critiques ne purent rien indiquer. Alors Geoffroi de Chartres, qui était l'évêque le plus savant de l'assemblée, se leva et dit :

“ Seigneurs qui êtes ici présents, vous connaissez tous la science de cet homme; quel qu'il soit personnellement, il faut bien convenir qu'il a un génie peu ordinaire, que ses disciples sont nombreux, que sa

<sup>1</sup> P. Abailard., *Hist. catamit.*

réputation a éclipsé celle de ses maîtres et des nôtres, et qu'elle a étendu ses rameaux d'une mer à l'autre. Si vous le frappez par préjugé, votre sentence, quand elle serait juste en elle-même, trouvera beaucoup de contradicteurs, et Abailard ne manquera pas de défenseurs ; surtout lorsque nous-mêmes ne voyons rien de répréhensible dans le livre qui nous est soumis. Prenez garde d'accroître encore sa réputation en agissant contre lui d'une manière violente, et de faire attribuer notre jugement plutôt à la jalouse qu'à la justice. Si vous voulez suivre à son égard les lois canoniques, qu'on apporte ici son livre, qu'on indique l'opinion condamnable et qu'il ait la liberté de se défendre, afin qu'il puisse être convaincu et réduit au silence s'il est coupable. Je vous dirai ce que disait Nicodème, dans le conseil des juifs, touchant Jésus-Christ : *Notre loi permet-elle de juger un homme sans l'entendre et sans que l'on connaisse sa cause ?*

En entendant ces paroles, les ennemis d'Abailard s'écrièrent : « O le sage conseil ! Nous exposer à discuter avec lui ; mais le monde tout entier ne pourrait se débarrasser de ses sophismes ! » Geoffroy, voyant qu'il ne pouvait leur faire entendre raison, prit un autre moyen pour arrêter les effets de leur jalouse et leur fit observer que l'assemblée de Soissons n'était pas assez nombreuse pour se prononcer sur une matière aussi importante ; qu'en conséquence il faudrait assembler un autre concile, et, en attendant, renvoyer Abailard à son abbaye de Saint-Denis.

Le légat et tous les autres adoptèrent d'abord cette opinion. Mais Albéric et Lotulfe représentèrent à l'archevêque de Reims que ce serait pour lui une honte si cette affaire était discutée et jugée en dehors de son diocèse et dans un autre concile ; qu'il y avait danger qu'Abailard ne s'échappât lorsqu'on le conduirait à Saint-Denis. L'archevêque s'imagina, en effet, que son honneur était compromis, courut aussitôt chez le légat

et lui dit qu'au lieu de laisser l'affaire traîner en longueur, il valait bien mieux condamner sans discussion la doctrine dénoncée, brûler le livre et mettre l'auteur en prison dans quelque monastère.

Si le moyen n'était ni juste ni raisonnable, il avait du moins l'avantage d'être expéditif; c'est ce qui toucha le plus le légat, qui partagea complètement l'avis de l'archevêque.

Geoffroi de Chartres l'ayant appris, alla trouver Abailard et lui conseilla de n'opposer que la plus grande douceur à cette violence indigne qui serait plus nuisible à ses juges qu'à lui-même, et de se laisser mettre en prison, persuadé que sa détention ne pourrait être que de bien courte durée. Le bon Geoffroi pleurait en donnant ce conseil à Abailard. Le grand philosophe pleurait aussi d'indignation de se voir en butte aux tracasseries de nullités jalouses et orgueilleuses; il eut cependant assez de force d'âme pour suivre le conseil de son ami, l'évêque de Chartres.

Il se présenta au concile qui ne lui laissa pas la faculté d'exposer sa doctrine<sup>1</sup> et le condamna à jeter lui-même son livre au feu. Tandis qu'on le regardait brûler en silence, un des ennemis d'Abailard dit à mi-voix qu'il y avait lu que le Père seul était Tout-Puissant, sur quoi le légat dit avec beaucoup de gravité : « C'est une chose étonnante que l'auteur ait commis cette erreur que l'on ne pardonnerait même pas à un enfant; tout le monde sait qu'il y a trois tout-puissants. » Terric, professeur célèbre, se mit à rire en entendant ces paroles et dit, assez haut pour être entendu, ces paroles du symbole de saint Athanase : *Et cependant il n'y a pas trois tout-puissants, mais un seul Tout-Puissant.*

Abailard, après s'être soumis humblement à toutes les exigences de ses ennemis, pensa qu'il pouvait enfin

<sup>1</sup> Otto. Frising., loc. cit.; P. Abailard., *Hist. culmit.*

se lever pour exposer sa foi, mais tous ses adversaires couvrirent sa voix et dirent que, pour toute explication, il n'avait qu'à réciter le symbole de saint Athanase. On lui présenta en même temps un livre dans lequel il était contenu, « comme si ce symbole, dit Abailard, ne m'eût pas été familier ». Un homme comme Abailard devait se sentir étouffé sous l'étreinte morale qu'il subissait. En présence d'adversaires qui le condamnaient sans vouloir rien entendre et abusaient indignement de leur autorité, sa douleur s'échappait en soupirs, en sanglots. Il prit cependant le livre et lut en pleurant la profession de foi qu'on lui préparait. Après quoi, comme s'il eût été convaincu d'hérésie, on le traîna dans la prison du monastère de Saint-Médard. L'abbé et les moines de cette abbaye ne partageaient pas la haine d'antagonistes jaloux et irrités : ils reçurent Abailard avec joie et lui prodiguèrent des consolations. Il ne resta avec eux que très peu de jours. Le légat, comme le prévoyait Geoffroi de Chartres, se repentit bientôt de s'être prêté aux violences d'une jalouse aussi lâche que cruelle, et renvoya Abailard à l'abbaye de Saint-Denis dont il était moine.

Abailard y reprit ses études. En lisant Bède, il apprit que saint Denis l'Aréopagite n'avait pas été évêque d'Athènes, mais de Corinthe. C'était une erreur de Bède, mais Abailard n'avait pas à son service les documents historiques qui lui eussent été nécessaires pour découvrir que cet auteur avait confondu à tort saint Denis de Corinthe avec l'Aréopagite qui fut bien réellement évêque d'Athènes. Il admit donc l'idée de Bède et s'appuya de son autorité pour combattre l'opinion, généralement reçue de son temps, que saint Denis l'Aréopagite était venu en France. Suivant Abailard, cette opinion ne pouvait être vraie puisqu'on faisait venir saint Denis d'Athènes, tandis qu'il habitait Corinthe et qu'il y était mort.

Abailard n'allait pas jusqu'à la vérité et ignorait que saint Denis de France était aussi distinct de saint Denis de Corinthe que de saint Denis d'Athènes ; mais comme il attaquait l'opinion reçue, il s'attira de nouvelles persécutions. Depuis qu'Hilduin avait cru de l'honneur de son monastère de lui donner une origine apostolique, c'était un aussi grand crime de discuter sur ce point que sur un dogme révélé et défini. D'autre part, les rois de France avaient adopté saint Denis pour patron de leur royaume, et regardaient presque comme un crime de lèse-majesté de vouloir enlever à un patron aussi illustre, son titre d'aréopagite et de disciple immédiat des apôtres. On comprend quelle tempête dut s'élever dans le monastère de Saint-Denis lorsque Abailard fit connaître sa nouvelle opinion. On le fit comparaître au chapitre où on ne lui épargna ni remontrances ni menaces, et on finit par lui dire qu'on allait le dénoncer au roi, s'il n'abandonnait pas ses opinions. Abailard ne jugea pas à propos d'attendre l'effet de ces menaces et s'échappa du monastère pendant la nuit. Il trouva un refuge sur les terres du comte de Champagne qui l'estimait et qui le fit admettre dans le monastère de Saint-Aigulphe à Provins. Adam, abbé de Saint-Denis, reprocha aux religieux de Provins de lui avoir donné l'hospitalité, et menaça Abailard lui-même d'excommunication, s'il ne revenait à son abbaye ; mais l'irascible abbé mourut sur ces entrefaites, et Suger, son successeur, permit à Abailard de se fixer où il voudrait, pourvu qu'il ne promît la stabilité dans aucun monastère.

Abailard, devenu ainsi maître de lui-même, se retira dans une solitude, située sur les bords de la rivière d'Ardusson et voisine de la ville de Nogent-sur-Seine. Il y construisit lui-même une cellule avec des roseaux et un petit oratoire. Ses admirateurs ne tardèrent pas à l'y venir trouver. Ni les horreurs de la solitude ni les privations qu'ils devaient s'y imposer ne purent les

rebuter. Leur maître, qu'ils chérissaient, leur rendait tout supportable. Ils se chargèrent de pourvoir à ses besoins, afin qu'il n'eût aucun sujet de distraction, lui bâtirent une demeure en pierre autour de laquelle ils groupèrent leurs cabanes de roseaux, agrandirent l'oratoire et donnèrent ainsi naissance à un monastère, ou plutôt à une école savante et pieuse. Abailard était heureux au milieu de ces disciples dévoués, c'est pourquoi il dédia sa nouvelle demeure au saint Esprit sous le nom de *Paraclet*, c'est-à-dire consolateur.

Ses ennemis, jaloux de la paix dont il jouissait, trouvèrent presque une hérésie dans le nom sous lequel il avait dédié l'église de son école. Jamais, disaient-ils, on n'a vu d'église dédiée à une seule des trois personnes de la Trinité. On trouvait également bien téméraire qu'il eût voulu figurer la Trinité par un bloc de pierre sur lequel on avait sculpté trois figures parfaitement ressemblantes entre elles.

Ces plaintes l'épouvantèrent d'autant plus qu'on lui rapporta qu'elles venaient particulièrement de saint Bernard et de saint Norbert, dont l'influence était grande dans l'Église. La procédure du concile de Soissons se représenta plus vivement que jamais à son souvenir, et il saisit avidement une occasion qui se présenta alors de s'éloigner de ces contrées qui semblaient devoir lui être toujours funestes.

Les moines de Saint-Gildas de Ruits l'ayant élu pour leur abbé, les délégués du chapitre de cette abbaye se dirigèrent vers le monastère de Saint-Denis, auquel Abailard appartenait toujours, obtinrent le consentement de Suger, se rendirent au Paraclet et présentèrent à Abailard le décret de son élection. Celui-ci partit sur le champ avec eux, espérant que ses ennemis l'oublieraient enfin lorsqu'il serait au fond de la Bretagne.

Les moines de Saint-Gildas vivaient d'une manière scandaleuse, et le seigneur de Ruits pillait de son

mieux les biens de l'abbaye. Abailard entreprit de réformer les religieux et d'arrêter les brigandages du seigneur, et s'attira ainsi beaucoup de haine de part et d'autre. Il luttait avec courage, lorsqu'il apprit qu'Héloïse et les autres religieuses d'Argenteuil étaient chassées de leur demeure que les moines de Saint-Denis réclamaient comme leur propriété.

Il accourut en toute hâte et conduisit son épouse et ses religieuses au Paraclet, dont il leur abandonna la propriété. Son amour pour Héloïse, malgré ses efforts pour l'étouffer, était encore vif. Héloïse, de son côté, aimait toujours Abailard. Leurs ennemis firent grand bruit des relations qu'ils eurent ensemble pour établir la nouvelle communauté du Paraclet dont Héloïse fut nommée abbesse; Abailard, pour mettre fin à leurs calomnies, repartit plus tôt qu'il n'eût voulu pour son abbaye de Saint-Gildas, où l'attaquaient de nouvelles persécutions. Ses moines poussèrent la haine jusqu'à vouloir se délivrer, par le fer et le poison, d'un réformateur importun. Abailard fut obligé de s'enfuir pour échapper à la mort qui le menaçait, et retourna à Paris<sup>1</sup> où il enseigna de nouveau dans son ancienne école du mont Sainte-Geneviève. Il l'abandonna quelque temps après pour se retirer on ne sait en quel lieu, et s'occuper exclusivement de ses ouvrages.

A mesure qu'il les publiait, l'admiration de ses partisans et la jalouxie de ses adversaires augmentaient en proportion; les uns admiraient outre mesure les lumières dont il savait entourer les mystères les plus profonds; les autres ne voulaient voir dans les efforts de son génie que présomption et témérité.

Parmi ces derniers était Guillaume de Saint-Thierri, cet ami de saint Bernard qui a écrit le premier livre

<sup>1</sup> Joann. Salisbru., *Metalog.*, liv. II, ch. xi, dit qu'en 1136 il étudia sous lui à Paris, dans l'école de la montagne Sainte-Geneviève.

de sa Vie. Guillaume était sans contredit un homme vertueux, mais rien ne prouve qu'il ait eu assez de pénétration et d'habitude des matières philosophiques pour comprendre parfaitement les travaux subtils d'Abailard. Il lut toutefois quelques-uns de ses ouvrages, et fut choqué d'un certain nombre de propositions dans lesquelles il vit autant d'attaques aux dogmes fondamentaux du christianisme. Il en fit quelques extraits qu'il accompagna de notes critiques, et envoya ce travail à Geoffroi de Chartres et à saint Bernard avec des lettres qui attestaient chez lui un trouble extraordinaire ; le bon abbé voyait le christianisme attaqué par la base et prêt à s'écrouler si l'on n'apportait un remède prompt et efficace aux erreurs qu'il signalait.

“ Le trouble qui vous agite, lui répondit saint Bernard<sup>1</sup>, me paraît non seulement juste et raisonnable, mais utile et nécessaire. Il ne vous a permis de rester oisif, comme je le vois par le travail que vous m'avez adressé et dans lequel vous pulvérisez des dogmes impies. Quoique je n'aie pu encore que parcourir votre ouvrage, je crois que les erreurs y sont victorieusement réfutées. Mais, vous le savez, je n'ai pas l'habitude de m'en rapporter à mes lumières sur des choses de cette importance, et je crois nécessaire de prendre un temps convenable pour nous réunir et en conférer ensemble. Je ne pense pas que nous puissions le faire avant les fêtes de Pâques, parce qu'il ne faut pas sortir de l'esprit de prière et de recueillement qui convient au temps du carême. Permettez-moi de garder le silence jusqu'à cette époque. D'ailleurs, la plupart des questions dont il s'agit, pour ne pas dire toutes, me sont étrangères, et je ne les ai point assez étudiées. ”

Ces dernières paroles de saint Bernard prouvent bien qu'il ne s'agissait point des vérités chrétiennes

<sup>1</sup> S. Bernard., *Epist. 325.*

elles-mêmes qu'il connaissait parfaitement, mais de questions de pure scholastique dans lesquelles on pouvait découvrir vérité ou erreurs suivant le sens que l'on donnait à des mots d'une signification purement conventionnelle.

A l'époque indiquée, saint Bernard et Guillaume de Saint-Thiérry conférèrent ensemble sur les opinions d'Abailard. Le résultat de cet entretien fut que ces opinions étaient erronées. En conséquence saint Bernard<sup>1</sup> pria Abailard de renoncer à ses erreurs. La réputation du saint abbé de Clairvaux imposa d'abord au philosophe qui promit de s'en rapporter à son jugement; mais il ne persévéra pas longtemps dans ces humbles sentiments et écrivit à l'archevêque de Sens que l'abbé de Clairvaux dénigrant ses ouvrages en secret, il demandait à les défendre publiquement et à être cité au concile provincial qui devait se réunir prochainement à Sens. L'archevêque y consentit et avertit saint Bernard qu'il devrait se rendre au concile pour lutter avec Abailard. Le saint abbé crut devoir d'abord refuser la lutte qu'on lui proposait; mais ses amis lui ayant fait comprendre qu'il y allait du bien de la religion, il l'accepta et écrivit aux évêques qui devaient assister au concile<sup>2</sup>:

“ Vous savez que l'on m'ordonne de me rendre à Sens, dans l'octave de la Pentecôte, pour y soutenir la cause de l'Église dans le procès que l'on intente à sa foi. S'il s'agissait d'une affaire qui me fût personnelle, je serais assuré de votre protection, puisque je suis votre fils. Mais c'est votre affaire aussi bien que la mienne, et plutôt la vôtre que la mienne qui sera agitée; j'oserai donc vous avertir avec plus de liberté et vous prier avec plus d'instance de vous montrer amis dévoués, non pas de ma personne, mais de Jésus-

<sup>1</sup> Godef., *Vit. S. Bernard.*, liv., III. ch. v.

<sup>2</sup> S. Bernard., *Epist. 187.*

Christ dont l'épouse chérie implore de vous secours et assistance, contre les hérésies qui s'abritent même sous vos noms pour se répandre et s'affermir... Ne soyez pas surpris qu'on ait fixé un temps si court pour votre honorable assemblée; sachez que c'est une malice et une ruse de notre adversaire qui veut nous attaquer à l'improviste et engager le combat avec des ennemis désarmés. »

Saint Bernard, comme on le voit, écrivait avec passion et caractérisait d'une manière trop forte des questions qu'il n'avait pas étudiées, comme il l'avouait lui-même, et qui n'étaient pas encore jugées.

Le concile de Sens se réunit le 2 juin 1140. Saint Bernard en rendit compte au pape par cette lettre<sup>1</sup> :

“ Nous n'avons échappé à la fureur du *Lion*<sup>2</sup> que pour tomber dans les ruses et les artifices du Dragon qui est un ennemi plus redoutable encore. Ce reptile ne se cache pas; et plutôt au ciel qu'il en fût à nous tendre des pièges dans le secret et que ses livres ne fussent pas lus sur les places publiques! Ces livres, ils pénètrent partout, et ceux qui haïssent la lumière, parce qu'ils sont mauvais, les dévorent et prétendent que leurs ténèbres sont la lumière. Ces ténèbres données comme la lumière ont pénétré dans les villes et dans les villages; tous boivent du poison pour du miel ou plutôt mêlé avec du miel; ces livres ont passé de province en province, de nation à nation. On prêche aux peuples un nouvel évangile, on leur propose une foi nouvelle; on leur parle des vices et des vertus d'une manière immorale, des sacrements de l'Église sans exactitude, on ne dispute ni avec simplicité ni avec sobriété du mystère de la sainte Trinité. On change tout, on nous parle de tout d'une manière inusitée et extraordinaire.

<sup>1</sup> S. Bernard., *Epist. 189.*

<sup>2</sup> Allusion à Pierre de Léon.

“ Un nouveau Goliath s'avance avec un appareil formidable et une audace effrayante, précédé de son écuyer, Arnaud de Bresse; ces deux hommes se tiennent fortement unis; le reptile de France a sifflé le reptile d'Italie et tous deux s'élèvent contre le Seigneur et contre son Christ. ”

Arnaud, dont parle ici saint Bernard, avait étudié en France sous Abailard dont il était le disciple chéri. Doués l'un et l'autre d'un génie transcendant, d'une science peu commune et d'une égale indépendance, ils abordaient les questions les plus élevées de la théologie, sans se préoccuper assez des faibles que leur hardiesse scandalisait et des hommes de foi qui se défiaient des mots nouveaux qu'ils créaient pour exprimer leurs idées souvent hardies, quelquefois téméraires et fausses. Nous aurons occasion de parler ailleurs d'Arnaud de Bresse dont on ne doit pas confondre la cause avec celle d'Abailard. Ces deux hommes s'aimaient et se trouvaient d'accord sur plusieurs points; mais leurs systèmes n'étaient pas les mêmes. Saint Bernard, cependant, les frappe des mêmes anathèmes :

“ Si l'on s'en rapporte à leur extérieur, continue-t-il dans sa lettre à Innocent, ils semblent être des hommes pieux; mais, en réalité, ils ne sont que des Satans d'autant plus dangereux qu'ils se transforment en anges de lumière. ”

Saint Bernard reproche ensuite à Abailard de préférer les lumières de la philosophie à celles de la foi, et raconte ainsi au pape ce qui se passe au concile de Sens :

“ A la sollicitation d'Abailard, l'archevêque de Sens m'a écrit pour me fixer le jour où, en sa présence et devant ses coévêques, ce docteur devait établir ses dogmes pervers contre lesquels je me suis élevé. J'ai refusé d'abord, parce que je ne suis qu'un enfant auprès d'Abailard qui, dès sa jeunesse, a été un puis-

sant jouteur, et, de plus, parce que j'estime que c'est une indignité d'engager une lutte entre les arguties de la dialectique et la raison de la foi qui a la vérité pour base et pour appui. J'ai dit que ses ouvrages suffisaient bien pour porter une accusation contre lui et qu'il appartenait aux évêques et non pas à moi de porter un jugement dogmatique.

« Cependant Abailard élevait la voix beaucoup plus haut, convoquait ses disciples, réunissait ses complices. Quant à ce qu'il leur dit de moi, je m'en mets peu en peine. Il fit courir le bruit qu'au jour fixé, il me confondrait à Sens. Je l'appris et je méprisai d'abord cette rumeur populaire. Mais je finis, bien malgré moi, par céder aux conseils de mes amis qui craignaient que mon absence ne fût un sujet d'orgueil pour mon adversaire et de scandale pour les fidèles auxquels la discussion était annoncée comme un spectacle intéressant. J'allai donc au concile de Sens. Outre les évêques et les abbés, il s'y trouva un grand nombre d'hommes religieux, les écolâtres des cités voisines, des clercs lettrés ; le roi lui-même était présent.

« Mon adversaire se présenta et l'on produisit plusieurs propositions extraites de ses ouvrages. Lorsqu'on eut commencé à les lire, il refusa de les entendre et s'en alla après en avoir appelé des juges qui avaient été choisis. Nous n'avons pas cru qu'il en eût le droit. Les propositions extraites de ses ouvrages furent examinées et jugées contraires à la foi et à la vérité. »

Abailard avait sans doute remarqué parmi ses juges l'archevêque et ces écolâtres de Reims qui l'avaient fait condamner à Soissons et enfermer sans vouloir l'entendre. On pourrait même croire que ces ennemis n'avaient pas peu contribué à influencer saint Bernard par le moyen de son ami, Guillaume de Saint-Thiérry, qui habitait Reims. Saint Bernard était, sans le vouloir, l'instrument de quelques médiocrités jalouses qui exploitaient son amour pour la saine doctrine, cher-

chaient à voiler, sous son autorité, leurs basses rancunes, et abusaient de quelques propositions obscures ou systématiques pour faire un hérétique d'un professeur qui avait le tort de les avoir vaincus et de ne pas partager leurs opinions. Pour juger de sa doctrine, on n'eût pas dû isoler les propositions incriminées de celles où Abailard admettait de la manière la plus claire la doctrine de l'Église relativement aux dogmes sur lesquels on lui reprochait des hérésies. On fût ainsi arrivé à connaître d'une manière certaine ses véritables opinions. Abailard, voyant que le jugement n'allait porter que sur des propositions isolées dont le sens pouvait être facilement détourné, refusa de discuter sur un terrain aussi restreint et en appela à Rome où il avait de nombreux admirateurs.

Saint Bernard, qui avait à Rome une influence extraordinaire et méritée, ne négligea rien pour obtenir du pape la confirmation pure et simple de la sentence du concile de Sens contre la doctrine de son adversaire. Il ne voulut même pas laisser à Abailard le temps d'aller à Rome offrir ses explications, et il écrivit du pape Innocent, aux cardinaux, aux personnages influents, un grand nombre de lettres dans lesquelles on remarque beaucoup de passion.

Saint Bernard, à la prière des évêques du concile de Sens, fit un traité<sup>1</sup> sur les erreurs que l'on reprochait à Abailard. Voici comment il parle de son adversaire dans cet écrit :

“ Nous avons en France un ancien maître transformé en nouveau théologien qui, dès sa jeunesse, s'est amusé à la dialectique, et aujourd'hui déraisonne sur les saintes Écritures. Il ressuscite de vieux dogmes que lui ou d'autres ont soutenus autrefois et qui ont été condamnés, et il en enseigne aussi de nouveaux; je ne saurais dire ce qu'il croit ignorer parmi toutes

<sup>1</sup> S. Bernard., *Epist. 190 ad Innocent., pap.*

les choses qui sont au firmament et sur la terre ; il s'élance même jusqu'au ciel pour nous en rapporter des choses qu'une bouche humaine ne peut dire. Toujours prêt à rendre raison de tout, il aborde les questions sans aucune distinction, celles qui sont au-dessus de la raison comme celles qui sont contraires à la raison ou à la foi. Qu'y a-t-il cependant de plus déraisonnable que de vouloir surpasser la raison avec la raison elle-même ? Qu'y a-t-il de plus contraire à la foi que de refuser de croire tout ce que la raison ne peut comprendre ? »

Saint Bernard arrive ensuite aux erreurs d'Abailard et lui reproche : de mettre la raison au-dessus de la foi et de faire de la foi *une opinion* ; de dire que le saint Esprit n'était pas de la même substance que le Père ; d'employer de mauvaises comparaisons pour donner idée du mystère de la sainte Trinité ; d'attribuer d'une manière absolue la puissance au Père, la sagesse au Fils et la bonté au saint Esprit, ce qui attaquait l'égalité et l'identité essentielles qui existent entre les personnes de la Trinité. Il lui reproche en outre d'errer sur le motif de l'incarnation du Verbe et de la rédemption des hommes.

Abailard ne niait réellement ni l'incarnation, ni la rédemption, ni l'unité d'essence en Dieu, ni la Trinité des personnes. Il admettait bien que, parmi les vérités révélées, il y en avait un grand nombre qui surpassaient l'intelligence humaine ; mais il voulait que le raisonnement conduisît seul à la foi, que Jésus-Christ ne se fût incarné que pour enseigner aux hommes les moyens de combattre par la pratique des vertus l'influence du démon et de la concupiscence. On comprend qu'en abordant ces hautes questions au point de vue purement rationnel, Abailard se soit laissé aller à des propositions suspectes, qu'il ait employé des expressions dont il était facile d'abuser, surtout quand il entreprenait d'approfondir le mystère de la sainte Trinité ;

c'était la grande question de l'époque, depuis la haute controverse soutenue par saint Anselme contre Roscelin.

Abailard fut un philosophe orgueilleux et téméraire, mais ne fut point un hérétique.

Saint Bernard le considéra cependant uniquement sous ce dernier point de vue, isola ses propositions obscures et systématiques des témoignages nombreux qu'il rendait dans les mêmes ouvrages aux vérités chrétiennes touchant lesquelles on lui reprochait des erreurs ; voilà ce qui explique pourquoi il le poursuivit avec une vigueur que l'on pourrait taxer d'exagération et d'injustice.

Dans son traité adressé au pape Innocent, Bernard n'épargne à son adversaire ni les expressions dures ni les critiques mordantes : il est toujours orthodoxe ; mais on lui voudrait plus de calme, plus de cette charité dont il avait souvent donné des preuves en d'autres circonstances. Le saint docteur trouve certainement une excuse dans son zèle pour la pureté de la foi réellement menacée par ces discussions dans lesquelles l'esprit humain ne pouvait se perdre : aussi nos réflexions n'ont-elles pas tant pour but de blâmer son zèle que de prémunir contre la fausse idée qu'il pourrait donner d'Abailard. Cet homme a été aussi injustement traité par la plupart des historiens ecclésiastiques qu'exalté par les amateurs d'aventures romanesques. Il y a eu exagération des deux côtés : nous n'avons dû épouser les préjugés ni des uns ni des autres ; notre devoir est de présenter les faits avec l'impartialité la plus complète. La gloire de saint Bernard n'en sera point affaiblie et la vérité historique y gagnera.

Les évêques de la province de Sens adressèrent, en leur nom, au pape ce traité composé par saint Bernard, avec une lettre dans laquelle ils lui rendaient compte du jugement qu'ils avaient prononcé contre Abailard.

“ Nous avons jugé à propos, lui disent-ils<sup>1</sup>, de référer à Votre Sainteté le jugement que nous avons prononcé, dans notre dernière assemblée, de concert avec un grand nombre de religieux et d'autres personnages pleins de sagesse, afin qu'elle daigne l'approuver et le confirmer par son autorité apostolique.

“ Depuis longtemps on entendait dans les cités, les bourgs et les villages, dans les écoles et sur les places publiques, de simples écoliers discuter sur le mystère de la sainte Trinité; on entendait, non des savants d'un âge respectable, mais des enfants, des ignorants ou plutôt des insensés raisonner sur ce profond mystère, débiter mille rêveries absurdes contre la foi catholique et contre l'autorité des saints Pères. En vain des hommes sages et vertueux les exhortaient-ils à renoncer à de telles extravagances, les conseils ne servaient qu'à les rendre plus opiniâtres, appuyés qu'ils étaient sur l'autorité de Pierre Abailard, leur maître, de son livre intitulé *Théologie*, et de quelques autres de ses ouvrages. Quoique nous fussions alarmés de ces abus, nous n'osions aborder des questions aussi délicates.

“ L'abbé de Clairvaux ayant connu les erreurs d'Abailard, s'est cru obligé de l'avertir d'abord secrètement et ensuite de lui adresser ses avis en présence de quelques témoins, suivant le conseil de l'Evangile. Il lui représenta avec bonté et avec ménagement l'obligation où il était d'arrêter les excès de ses disciples et de corriger lui-même ses livres. ”

Après avoir raconté qu'Abailard les avait pressés de faire venir à Sens l'abbé de Clairvaux qui avait d'abord refusé, puis consenti à s'y rendre, les évêques de la province de Sens continuent ainsi :

“ Lorsque le docteur Abailard et l'abbé de Clairvaux

<sup>1</sup> Inter S. Bernard., *Epist.* 335. — Les évêques font allusion, dans leur lettre, à ce traité de saint Bernard.

furent en notre présence, ce dernier ouvrit la *Théologie* d'Abailard et fit lecture des propositions absurdes et même hérétiques qu'il en avait extraites. Le docteur, se défiant de ses forces, chercha d'abord des prétextes pour ne pas répondre et refusa enfin opiniâtrement de le faire, quoiqu'il en eût entière liberté, qu'il fût en lieu sûr et devant des juges équitables ; il sortit brusquement de l'assemblée et en appela de notre jugement au saint-siège.

« Quoique cet appel ne soit pas conforme aux canons, nous n'avons voulu, par respect pour le siège apostolique, prononcer aucune sentence contre la personne du docteur ; seulement, nous avons condamné sa doctrine. Comme elle entraîne les fidèles en des erreurs très funestes, nous supplions Votre Sainteté de la condamner irrévocablement et de punir sévèrement ceux qui s'opiniâtreraient encore à la défendre et à la propager. Nous oserons dire de plus à Votre Sainteté qu'elle ferait beaucoup de bien à l'Eglise si elle défendait à Pierre Abailard d'écrire et d'enseigner et si elle condamnait ses livres. »

Plusieurs évêques de la province de Reims avaient assisté au concile de Sens avec leur métropolitain.. Ils écrivirent<sup>1</sup> au pape de la même manière que les évêques de la province de Sens. Ils conjurèrent le pape de hâter sa sentence, « car, disent-ils, le faux docteur acquiert tous les jours de nouveaux disciples et le nombre de ceux qu'il pervertit va toujours croissant. »

Saint Bernard, de son côté, s'efforçait de prévenir contre son adversaire les personnages les plus influents de la cour romaine.

Voici la lettre qu'il écrivit aux cardinaux<sup>2</sup> :

“ Aujourd'hui, on se moque de la foi des simples, les secrets de Dieu sont scrutés avec témérité, et l'on

<sup>1</sup> Inter S. Bernard., *Epist. 491.*

<sup>2</sup> S. Bernard., *Epist. 488.*

agité les plus hautes questions ; on insulte à nos pères qui ont cru plus utile de croire que d'approfondir. Le génie humain usurpe tout et ne réserve rien à la foi ; il s'essaye à des choses qui le surpassent, il envahit le domaine divin, viole les choses saintes, brise les portes des mystères et dédaigne de croire ce qu'il ne peut comprendre. Lisez, s'il vous plaît, le livre de Pierre Abailard qu'il a intitulé *Théologie* ; vous l'avez entre les mains, puisqu'il se glorifie de ce que plusieurs, à la cour romaine, le lisent avec empressement ; voyez ce qu'il dit, dans cet ouvrage, de la sainte Trinité, de la génération du Fils, de la procession du saint Esprit. Sur une multitude d'autres points, il dit des choses auxquelles les oreilles et les esprits catholiques ne sont point accoutumés. Lisez son autre livre qu'on appelle : *Les Sentences*, ou celui qui est intitulé : *Connais-toi toi-même* ; remarquez tous les sacrilèges et les erreurs qui y pullulent ; ce qu'il dit, en particulier, de l'âme et de la personne de J.-C. et de sa descente aux enfers, du sacrement de l'autel, du pouvoir de lier et de délier, du péché originel, de la concupiscence, du péché de délectation, du péché de faiblesse et du péché d'ignorance ; de l'acte du péché et de la volonté de pécher. Si vous pensez après cela que j'aie raison d'agir comme je le fais, agissez vous-mêmes, de votre côté, d'une manière proportionnée à la place que vous occupez, à la dignité dont vous êtes revêtus, à la puissance qui vous est confiée, afin que celui qui s'est élevé jusqu'aux cieux descende jusqu'aux enfers ; que les œuvres de ténèbres s'effacent devant la lumière de la lumière ; que celui qui a péché publiquement soit repris publiquement ; qu'ils se taisent ceux qui donnent les ténèbres pour la lumière, qui dissertent sur les choses divines dans les carrefours, qui disent et écrivent des choses perverses. Fermez la bouche à ceux qui publient leurs opinions mauvaises. »

Abailard avait eu pour disciple le cardinal Gui du Châtel. Saint Bernard lui écrivit<sup>1</sup>.

“ Je vous ferais injure si je croyais que vous fussiez capable d'aimer quelqu'un, jusqu'à aimer aussi ses erreurs. Une telle amitié serait basse, charnelle, diabolique, funeste à celui qui aimerait ainsi et à celui qui serait aimé. ”

Après quelques compliments, Bernard continue ainsi :

“ Maître Pierre introduit dans ses livres de profanes nouveautés en expressions et en sentiments ; il se sert de là foi, des paroles de la loi contre la loi ; pour lui, rien ne peut être énigmatique et voilé, tout doit être contemplé face à face, et il s'élance à travers les objets les plus sublimes et les plus élevés au-dessus de ses conceptions. Il eût dû se souvenir du titre de ses ouvrages : *Connais-toi toi-même*, et ne pas prétendre être plus sage qu'il ne faut. Il est arien quand il parle de la Trinité, pélagien lorsqu'il traite de la grâce, nestorien dans ce qu'il enseigne sur la personne de Jésus-Christ. Je n'ai pas besoin de vous prier de n'envisager que la cause de Jésus-Christ ; permettez seulement que je vous dise que l'intérêt de l'Eglise est d'imposer silence à cet homme dont la bouche est pleine de malédiction, d'amertume et d'artifices. ”

Bernard parle encore plus mal de son adversaire dans sa lettre au cardinal Yves :

“ Maître Pierre Abailard, lui dit-il<sup>2</sup>, est un moine sans règle, un prélat sans charge ; il n'est attaché à aucun ordre et ne se conforme à aucune loi. Il ne ressemble même pas à lui-même ; Hérode à l'intérieur, Jean-Baptiste à l'extérieur, c'est un être inexplicable, n'ayant rien du moine, si ce n'est le nom et l'habit. Mais que m'importe ? chacun portera son fardeau

<sup>1</sup> S. Bernard., *Epist.* 192.

<sup>2</sup> *Ibid.* *Epist.* 193.

devant Dieu. Il y a une autre chose sur laquelle je ne puis garder le silence et qui regarde tous les amis du nom du Christ : c'est l'iniquité de ses paroles qui menacent l'intégrité de la foi et la pureté de l'Eglise. »

Bernard reproche à Abailard, comme dans ses autres lettres, sa présomption et ses hérésies, puis il ajoute :

“ Il se tranquillise parce qu'il se glorifie d'avoir eu pour disciples des cardinaux et des clercs de la cour romaine ; il donne comme autant de défenseurs de ses anciennes et de ses nouvelles erreurs ceux dont il devrait craindre le jugement et la condamnation. »

Toutes ces lettres sont calquées les unes sur les autres ; Bernard fait connaître à tous ceux auxquels il écrit l'appel d'Abailard, et leur signale les principales hérésies qu'il lui reprochait.

Abailard répondit aux reproches qu'on lui faisait par une *Apologie* détaillée qui malheureusement est perdue. On regarde comme un fragment de cet ouvrage la profession de foi qu'il adressa, après le concile de Sens, à tous les enfants de l'Eglise.

“ C'est une vérité proverbiale, dit-il<sup>1</sup>, qu'il n'y a point de bonnes paroles auxquelles on ne puisse donner un mauvais sens ; et, comme le dit saint Jérôme, écrire beaucoup de livres c'est s'attirer beaucoup de censeurs. Mes ouvrages sont moins considérables que ceux d'un grand nombre d'auteurs, je n'ai pu cependant éviter la critique ; Dieu le sait, je n'y trouve point les erreurs qu'on me reproche ; si elles s'y trouvent, je ne prétends pas les soutenir. Peut-être ai-je erré en écrivant les choses d'une manière non usitée, mais j'en atteste Dieu, qui est le juge des sentiments de mon âme, je n'ai rien dit par malice et par une perversité volontaire. J'ai beaucoup parlé en plusieurs écoles

<sup>1</sup> Les auteurs de l'*Histoire littéraire de France* (t. XII, p. 135) font de cette profession de foi une œuvre à part et regardent l'*Apologie* comme entièrement perdue.

publiques, et jamais je n'ai donné ma doctrine comme une manne cachée, comme une source connue seulement des initiés. Mais l'Ecriture l'a dit : *En parlant beaucoup on ne peut éviter de pécher*; il a donc pu se glisser dans les propositions si nombreuses que j'ai énoncées, des assertions hasardées, mais jamais l'ardeur pour la dispute ne m'a poussé jusqu'à l'hérésie. J'ai toujours été disposé, quand besoin en a été, à modifier ce que j'avais dit ou à le rétracter absolument. Tels sont mes sentiments, je n'en aurai jamais d'autres. »

Abailard expose ensuite, avec beaucoup de calme, de clarté et d'exactitude, ses sentiments sur les principales vérités de la religion que l'on prétendait attaquées par lui.

Après avoir publié son *Apologie*, Abailard prit le chemin de Rome pour y aller soutenir son appel. Mais à peine avait-il quitté Lyon, qu'on lui notifia la sentence portée contre lui. Innocent n'avait pas cru nécessaire d'entendre ses explications, et aussitôt après avoir reçu les lettres des évêques du concile de Sens et celles de saint Bernard, leur avait répondu pour confirmer leur sentence et ordonner de mettre en prison Abailard et Arnaud de Bresse.

Abailard fut frappé comme d'un coup de foudre en apprenant que ses livres avaient été condamnés et jetés au feu à Rome; il ne continua pas son voyage et se dirigea vers le monastère de Cluni pour prendre conseil de Pierre le Vénérable qui était son ami. L'abbé de Cluni le reçut avec charité, le consola, lui conseilla de se fixer auprès de lui et lui promit d'obtenir son absolution du pape.

Rainald, abbé de Citeaux, se trouvait à Cluni à l'arrivée d'Abailard. Il lui conseilla, de concert avec Pierre le Vénérable, d'aller à Clairvaux se réconcilier avec saint Bernard. Abailard obéit, et l'abbé de Clairvaux lui pardonna volontiers lorsqu'il fut certain de sa parfaite orthodoxie.

Abailard passa le reste de ses jours à Cluni dans le calme et la paix, partageant son temps entre l'étude et la prière.

Ce fut de Cluni qu'Abailard écrivit à Héloïse les quelques lettres qui nous ont été conservées.

Depuis son retour de l'abbaye de Saint-Gildas, on peut croire qu'il avait visité son épouse au Paraclet, puisqu'il enseignait aux environs. Lorsqu'il fut à Cluni, Héloïse lui écrivit pour se plaindre de ce qu'il ne lui avait pas fait connaître ses derniers malheurs ; elle ne les avait appris qu'en lisant la lettre qu'Abailard écrivit alors, et qui est connue sous ce titre : *Histoire de mes malheurs*.

Héloïse aimait toujours passionnément son époux ; Abailard, de son côté, était obligé de lui faire cet aveu<sup>1</sup> : « J'ai cherché, dans la religion et la philosophie, des armes pour combattre cette flamme que nos malheurs ont rendue plus vive ; mais, hélas ! en m'engageant par des vœux à t'oublier, je n'oublie que ces vœux ! »

« Ton souvenir, lui répondait Héloïse, me poursuit sans cesse. Au milieu même des solennités religieuses, alors que la prière doit être plus pure, et que l'âme, dégagée des liens terrestres, devrait s'élancer vers Dieu, je pense à toi, j'oublie les pieuses oraisons et les chants sacrés. »

Dans ses lettres, Héloïse demandait à celui qu'elle appelle son seigneur ou plutôt son père, son époux et son frère, des instructions et des conseils ; elle le conjurait de lui apprendre à prier et de lui composer lui-même des oraisons. Abailard lui répondait avec gravité. On voit dans ses lettres qu'il s'efforçait de refouler dans son cœur les élans de sensibilité qu'y faisaient naître les lettres d'une épouse aimante jusqu'à la passion et aussi toujours chérie. Malgré cet amour qui se manifeste parfois d'une manière bien vive dans leurs

<sup>1</sup> P. Abailard., *Epist.*

lettres, dans celles d'Héloïse surtout, tous deux ils luttaient contre leurs sentiments et cherchaient à pratiquer de la manière la plus parfaite les conseils évangéliques auxquels ils s'étaient obligés par leurs vœux. De là ce mélange d'expressions pieuses, de graves paroles et d'élans d'amour qui se pressent tour à tour sous leurs plumes et qui font de leur correspondance un monument unique et vraiment extraordinaire. Il est des auteurs qui n'y ont remarqué que les expressions passionnées et ont trouvé là une raison suffisante d'accabler des plus hideux reproches les deux infortunés ; d'autres en ont fait, précisément pour la même cause, des héros de roman ne songeant qu'à leurs amours. Pour nous, Héloïse et Abailard sont deux époux malheureux, deux coeurs sensibles, qui luttèrent toute leur vie contre un sentiment, légitime dans son principe, et que des vœux imprudents obligeaient d'oublier.

Dans une de ses lettres, Abailard avait recommandé à Héloïse de l'ensevelir au Paraclet, « afin, disait-il, que nos filles<sup>1</sup> ou plutôt nos sœurs en Jésus-Christ, voyant plus souvent mon tombeau, aient plus fréquemment la pensée de prier pour moi ».

Quelque temps avant sa mort, Abailard fut envoyé au prieuré de Saint-Marcel, à Châlons-sur-Saône, pour y rétablir sa santé qui était gravement détériorée. Il y mourut le 21 avril de l'an 1142, dans la soixante-troisième année de son âge. Les religieux l'inhumèrent dans l'église et mirent sur sa tombe cette épitaphe :

“ Dans ce tombeau gît Pierre Abailard qui sut tout ce qu'il était possible de savoir. ”

Pierre le Vénérable écrivit lui-même à Héloïse pour lui apprendre la mort de son époux<sup>2</sup>.

La lettre de Pierre le Vénérable est flatteuse pour

<sup>1</sup> Abailard se sert de cette expression parce qu'il était le fondateur du Paraclet et qu'il avait lui-même composé la règle des religieuses de cette communauté.

<sup>2</sup> Pet. Venerab., liv. IV, *Epist. 21.*

Abailard. Il le compare à saint Germain et à saint Martin ; il égala, dit-il, le premier en humilité, le second en pauvreté. Son âme, ajoute-t-il, ne méditait, sa bouche ne proférait, sa vie entière n'exprimait que des choses divines, savantes et vraiment philosophiques.

Héloïse, jalouse d'accomplir les vœux d'Abailard, demanda son corps à Pierre le Vénérable, afin de le faire inhumer au Paraclet. Les moines de Saint-Marcel s'y opposèrent d'abord, mais ils durent obéir à leur abbé général. Pierre le Vénérable accompagna jusqu'au Paraclet les dépouilles mortelles d'Abailard, fit lui-même la cérémonie des obsèques et prononça une oraison funèbre dans laquelle il combla d'éloges l'abbesse Héloïse et sa communauté.

Héloïse fut bien heureuse de trouver un ami aussi dévoué, aussi compatissant que Pierre le Vénérable, dans la douleur que lui causa la mort de son cher Abailard. Les témoignages d'affection que lui donna l'abbé de Cluni la touchèrent vivement, et, lorsqu'il eut quitté le Paraclet, elle lui écrivit pour l'en remercier :

“ Vous n'avez pas dédaigné, lui dit-elle<sup>1</sup>, de m'appeler votre sœur, moi qui ne suis pas digne d'être votre servante; et vous m'avez comblée de témoignages tout particuliers d'amitié. O mon frère, ou mieux mon seigneur ! accordez à votre sœur, ou plutôt à votre servante, ce que vous lui avez promis. Envoyez-moi la formule d'absolution *du Maître*<sup>2</sup> pour être suspendue à son tombeau; puis, souvenez-vous, pour l'amour de Dieu, de notre Astralabe qui est aussi vôtre et obtenez-lui une prébende soit de l'évêque de Paris, soit de tout autre prélat. Adieu. Que le Seigneur vous garde et nous accorde la grâce de vous voir quelquefois ! ”

<sup>1</sup> *Epist. Héloïs. ad Pet. Venerabil. inter ejusdem Epist. liv. VI, Epist. 21.*

<sup>2</sup> C'est ainsi qu'Héloïse appelle Abailard.

Le bon abbé de Cluni répondit à Héloïse une lettre très affectueuse ; il lui promit de s'occuper de son fils et lui envoya la formule d'absolution d'Abailard.

C'était l'usage alors d'attacher au tombeau la formule de l'absolution du défunt, et l'on croyait que cette absolution lui servait dans l'autre vie.

Pierre le Vénérable donna à Abailard une dernière preuve de son amitié et de son admiration en lui composant une épitaphe dans laquelle il le compare à Socrate, à Platon et à Aristote. Ces éloges sont exagérés sans doute, mais il faut avouer cependant que peu d'hommes furent doués d'une plus grande capacité qu'Abailard pour les questions philosophiques.

Ses principaux ouvrages sont : l'*Introduction à la Théologie* dont nous avons parlé et qu'il publia, avec des augmentations importantes, sous le titre de *Théologie chrétienne*<sup>1</sup> ; un traité de morale intitulé : *Scito te ipsum*<sup>2</sup>, et le livre ayant pour titre : *Sic et non*<sup>3</sup>.

Abailard publia un grand nombre de commentaires sur Aristote et sur Porphyre, et quelques ouvrages de grammaire et de mathématiques qui sont encore manuscrits. On possède de lui des conférences, des lettres, des commentaires sur l'Ecriture sainte et des poésies<sup>4</sup>.

Plusieurs de ses ouvrages sont perdus. Celui que l'on doit surtout regretter est son *Apologie* qui jetait sans doute beaucoup de lumières sur les opinions qu'on lui reprochait comme des hérésies.

Ce simple coup d'œil sur ses œuvres démontre évidemment qu'Abailard fut un des plus laborieux et les plus savants du douzième siècle.

<sup>1</sup> Éditée par D. Martine, *Thes. anecdot.*, t. V.

<sup>2</sup> *Connais-toi toi-même*. Cet ouvrage a été édité par dom B. Péze. *Anecdot.*, t. III.

<sup>3</sup> *Oui et non*. Cet ouvrage a été édité depuis peu par M. Cousin, 1 vol. in-4°.

<sup>4</sup> La collection la plus considérable des œuvres d'Abailard est celle de François d'Amboise et André Duchesne.

L'idée que donne notre récit de ces deux personnages célèbres nous semble être la seule vraie.

Tandis que Pierre le Vénérable se montrait si charitable envers le pauvre Abailard, il eut des discussions assez graves avec saint Bernard. Quoique le pieux abbé de Clairvaux eût pardonné à son adversaire, on peut croire que l'affection de Pierre le Vénérable pour celui dont il avait parlé en termes si méprisants et si passionnés ne contribua pas peu à lui faire oublier envers l'abbé de Cluni les règles de la modération.

Nous ne pouvons mieux faire connaître ces discussions qu'en donnant quelques extraits des lettres de saint Bernard lui-même et de Pierre le Vénérable (1138) :

Voici d'abord comment saint Bernard raconte au pape l'origine de la querelle :

“ J'étais encore à Rome, dit-il<sup>1</sup>, lorsque le seigneur archevêque de Lyon arriva, accompagné de Robert, doyen du chapitre de Langres, et Olric, chanoine de la même église. Ces deux derniers ecclésiastiques étaient venus pour vous demander, au nom de l'Eglise de Langres, la permission d'élire un évêque. Or, le seigneur pape leur avait ordonné de ne procéder à cette élection qu'après avoir pris conseil d'hommes religieux. »

L'évêque de Langres que l'on devait remplacer était Guillaume de Sabran. On doit remarquer les expressions qu'emploie saint Bernard ; elles attestent que la cour de Rome ne regardait plus l'élection comme un usage qu'elle avait besoin d'autoriser par une permission. Le saint-siège poursuivait toujours avec constance ses projets de centralisation universelle. Il paraît même qu'il commençait à faire difficulté pour accorder la permission de procéder aux élections selon

<sup>1</sup> S. Bernard., *Epist. 164.*

les formes canoniques, comme on en peut juger par ce qu'ajoute saint Bernard :

“ Les deux délégués de l'église de Langres désirant obtenir, par mon entremise, la permission qu'ils sollicitaient ; à Dieu ne plaise, leur dis-je, que je m'en occupe ! Je voudrais être certain auparavant que vous éliriez un homme digne de l'épiscopat. Ils me répondirent que telle était aussi leur intention et que pour preuve de leurs bonnes dispositions, ils me charge-raient moi-même de diriger l'élection et ne feraient rien sans mes conseils. Voyant que je ne me fiais pas entièrement à leurs promesses, ils firent intervenir l'archevêque de Lyon qui me donna les mêmes assurances et me dit de plus qu'il ne ratifierait pas l'élection dans le cas où les clercs n'agiraient pas comme ils le promettaient. Le seigneur chancelier fut amené comme témoin à cette conférence, et notre convention fut soumise au seigneur pape qui la ratifia et la confirma de son autorité. Nous avions d'avance conféré ensemble sur les sujets qui pourraient être élus ; nous nous étions arrêtés à deux candidats, et il fut convenu qu'on pourrait choisir l'un ou l'autre indistinctement, sans qu'on pût réclamer. Le seigneur pape ordonna que cette convention serait observée ; l'archevêque et les clercs le promirent. Ils partirent ensuite ; pour moi, je restai encore quelques jours à Rome, après quoi j'obtins la permission de retourner vers mes frères. »

La convention faite entre saint Bernard, l'archevêque de Lyon et les deux chanoines de Langres était évidemment contraire aux canons qui réglaient les élections épiscopales et pour lesquelles les plus savants évêques de France luttaient avec persévérence. L'archevêque et les clercs ne se crurent pas obligés de l'observer et firent élire, à leur retour en France, un moine de Cluny qui avait pour lui la recommandation de l'archevêque de Lyon et du prince Hugues, fils du

duc de Bourgogne. Bernard apprit cette élection comme il traversait les Alpes<sup>1</sup>. A son arrivée à Lyon, il fut témoin des préparatifs que l'on faisait pour le sacre du nouvel évêque et crut devoir se rendre au palais archiépiscopal pour se plaindre à l'archevêque lui-même du mépris que l'on avait fait d'une convention si solennellement arrêtée entre eux. L'archevêque s'excusa sur la nécessité où il s'était trouvé de se soumettre aux désirs du prince Hugues et protesta de la déférence qu'il voulait, en toute occasion, avoir pour les conseils de l'abbé de Clairvaux. Celui-ci alors lui dit : « Il me semble que, dans l'affaire grave qui se traite, il serait bon et même nécessaire de consulter les évêques et les autres personnages religieux qui doivent se rendre ici pour la cérémonie ; si tous, après avoir invoqué le saint Esprit avec ferveur, décident unanimement qu'il faille procéder à l'ordination, vous suivrez leur avis ; si le contraire a lieu, vous vous soumettrez à cette règle établie par saint Paul : *N'imposez les mains à personne avec trop de précipitation.* »

Le prélat parut goûter cet avis<sup>2</sup>. Le moine de Cluni qui avait été élu évêque de Langres, arriva à Lyon sur ces entrefaites ; mais, instruit des dispositions de l'archevêque et de l'épreuve qui devait avoir lieu d'après l'avis de Bernard, il ne se présenta même pas à l'archevêché. De sorte que l'on crut qu'il renonçait à l'épiscopat, et l'archevêque écrit à Langres que l'on pouvait procéder à une nouvelle élection. Mais à peine les chanoines étaient-ils assemblés dans ce but, que le même archevêque leur écrivit pour leur annoncer que la consécration de celui qui avait été élu n'avait été que différée et pour fixer le jour où elle devait enfin avoir lieu. Bernard fut indigné de cette conduite. Il est probable que le moine élu, après avoir quitté Lyon,

<sup>1</sup> S. Bernard., *Epist. 164.*

<sup>2</sup> *Ibid.*

était allé à la cour de Bourgogne avertir le prince Hugues de l'opposition que devait lui faire l'archevêque, d'après l'avis de Bernard.

L'archevêque se hâta un peu trop d'indiquer une nouvelle élection, et le prince Hugues l'obligea sans doute de revenir sur sa détermination. En quittant la cour de Bourgogne, l'évêque élu courut à la cour du roi de France<sup>1</sup>, en obtint l'investiture des *Régales*, c'est-à-dire du fief de l'évêché, puis envoya une lettre-circulaire pour indiquer le lieu et le jour de sa consécration. L'époque fut avancée, selon saint Bernard, pour ne pas laisser aux opposants assez de temps pour former un appel légal. On ne put cependant l'empêcher. Cet appel, formé par Foulques, doyen de l'église de Lyon, Ponce, archidiacre de Langres, Bonami, prêtre et chanoine de la même église, et par deux moines de Clairvaux, Bruno et Geoffroi, fut porté en toute hâte au lieu où devait se faire l'ordination, et fut notifié à l'élu et aux évêques consécrateurs avant qu'ils eussent commencé la cérémonie.

Malgré cet appel, l'ordination fut faite par l'archevêque de Lyon, assisté des évêques de Mâcon et d'Autun<sup>2</sup>.

Bernard en ressentit une vive douleur. Après l'avoir épanchée dans une lettre éloquente<sup>3</sup> écrite à ses amis Foulques, doyen de Lyon, et Gui, trésorier de la même église, il en écrivit une seconde fois au pape Innocent. « Je crie de nouveau, lui dit-il<sup>4</sup>, je viens encore frapper à votre porte, vous faire entendre mes gémissements et mes plaintes. La malice de nos ennemis me force de redoubler mes cris... Après tant de fatigues que j'ai endurées pour le service de l'Eglise romaine, j'espérais que, rentré dans mon abbaye, je goûterais

<sup>1</sup> S. Bernard., *Epist. 164.*

<sup>2</sup> *Ibid.*, *Epist. 166 ad Innocent.*

<sup>3</sup> *Ibid.*, *Epist. 165.*

<sup>4</sup> *Ibid.*, *Epist. 167.*

quelque repos, et voici que la tribulation et la persécution m'assiègent. O. crime horrible ! on veut nous charger d'un joug intolérable et nous forcer à fléchir les genoux devant un Baal ! Je le demande, que sont donc devenus le droit, la loi, l'autorité sainte des canons, le respect dû à Votre Majesté ? Ah ! lorsque l'or et l'argent parlent, les lois se taisent, la raison et l'équité ne sont plus rien. »

Parmi les antagonistes qu'eut saint Bernard, en cette affaire de l'évêché de Langres, le plus redoutable était Pierre le Vénérable. Il faudrait peu connaître la hauteur de vues, le noble caractère et la piété de l'abbé de Cluni pour croire qu'il se laissa séduire par l'or et l'argent, comme saint Bernard le reprochait à ses adversaires. Les expressions de l'abbé de Clervaux étaient certainement trop générales et injustes par rapport à Pierre. Ce pieux abbé traita la chose avec beaucoup de modération et écrivit à saint Bernard lui-même en ces termes<sup>1</sup> :

« Je suis père, je ne puis donc abandonner un enfant qui doit m'être cher; mais en prenant sa défense, je vous prie d'observer que je soutiens celle de tous les fidèles qui ont pris part à l'élection et de tous ceux qui l'on approuvée, à Langres et hors de Langres; je défends donc le peuple, le clergé, le métropolitain et le roi.

« Mais vous dites que vous avez vos raisons pour avoir du nouvel élu une mauvaise opinion ? Quelles raisons qui ne sont appuyées que sur de mauvais rapports que l'on vous a faits ! vous êtes si vertueux que je ne suis point surpris de l'effet que ces rapports ont produit sur vous. Cependant, ils peuvent être faux. Fallait-il donc en faire retentir les chaires et les tribunaux avant que vous les eussiez discutés ? Je suis un ami et je parle à un ami ; je vous dirai donc : N'était-ce

<sup>1</sup> Pet. Venerab., liv. I, *Epist. 29.*

pas assez que les accusations tombassent sur un de mes enfants pour que vous prissiez plus de précautions contre les rapports dangereux ? Pouviez-vous ignorer que vos renseignements vous venaient d'ennemis bien connus de Cluni, d'hommes qui nous persécutent avec une telle opiniâtreté que, depuis un certain temps, ils ne nous épargnent ni calomnies ni violences ? Si vous ne l'ignoriez pas, pouviez-vous préférer leur témoignage à celui d'hommes connus pour la régularité de leurs mœurs et la sainteté de leur profession ? ne devriez-vous pas plutôt m'en croire, moi qui n'ai rien négligé pour connaître à fond tout ce qui aurait pu fournir le plus léger prétexte aux reproches dont mon religieux a été l'objet ; moi qui ai recherché, examiné, prié, pressé, conjuré, sans pouvoir découvrir autre chose, sinon que ce religieux est innocent ? »

Pierre le Vénérable propose à Bernard de lui donner toutes les preuves qu'il pourra désirer, le supplie de ne pas diffamer, dans un de ses membres, toute la congrégation de Cluni, et lui fait entendre que toute la discussion pourrait bien, en réalité, être réduite à une petite querelle de jalouse contre un ordre religieux que les cisterciens ne ménageaient pas à l'occasion. Pierre dit, comme on le pense bien, qu'il ne pouvait croire à un motif aussi misérable ; cependant, tout considéré, il est permis de penser que c'était le véritable ; saint Bernard, sans précisément s'en rendre compte, mettait son influence au service de petites jalousies que ses frères savaient dissimuler et présenter sous les dehors du zèle le plus pur pour la gloire de l'Eglise et la pureté de la discipline.

A l'exemple de Bernard, Pierre le Vénérable porta la cause au tribunal du pape. Hugues de Bourgogne étant alors allé à Rome, il le chargea d'une lettre pour Innocent. Le pieux abbé n'y cherche point à le prévenir contre ses adversaires, il se contente de le prier de recevoir avec bonté le prince bourguignon et de con-

server à l'église de Langres cette liberté des élections qui était appuyée sur le droit canonique et même encore sur le droit commun.

Saint Bernard invoquait bien aussi la loi en sa faveur ; mais il est certain que, dans le cas présent, elle était pour Pierre le Vénérable. L'abbé de Cluni combattait, comme la plupart des évêques de France, pour la vieille discipline ; Bernard, au contraire, qui avait su, en plusieurs occasions, en rappeler les règles salutaires, favorisait, dans les circonstances où il se trouvait alors, les anciens projets du siège apostolique ; il devait donc finir par avoir raison.

Il envoya au pape Innocent Ponce, archidiacre de Langres, un des plus terribles adversaires du nouvel évêque et le chargea de deux lettres : l'une était adressée au pape lui-même, l'autre aux cardinaux.

“ Très bon père, dit Bernard au pape<sup>1</sup>, n'avez-vous pas ordonné de choisir pour l'église de Langres un homme pieux et doué de qualités religieuses ? n'avez-vous pas dit de suivre dans ce choix les conseils de votre serviteur ? Le seigneur archevêque de Lyon n'a-t-il pas reçu cet ordre de votre bouche apostolique et n'a-t-il pas promis d'y obéir ? Pourquoi donc a-t-il changé de résolution au mépris de Votre Majesté et au scandale de notre humilité ? comment cet homme qui est bon en lui-même, a-t-il imposé un joug intolérable à une si grande multitude de religieux vos serviteurs, contrairement à vos ordres et à ses promesses ? ”

Ce qui tourmentait surtout saint Bernard c'était de voir son monastère de Clairvaux, qui était situé dans le diocèse de Langres, soumis à la juridiction d'un moine de Cluni.

“ J'ai honte, dit-il encore au pape, de vous rapporter tout ce qu'on dit de cet homme. L'archidiacre

<sup>1</sup> S. Bernard., *Epist. 167.*

Ponce, votre fils, qui a montré dans cette affaire beaucoup de fidélité et de courage, vous dira ce que l'on dit et ce que nous désirons. Croyez-le comme moi-même. »

Dans sa lettre aux cardinaux, Bernard s'exprime ainsi :

“ Vous savez, leur dit-il<sup>1</sup>, si vous daignez vous en souvenir, que vous m'avez vu à vos côtés à l'époque du combat, que j'ai fait bien des voyages, bien des courses pour obéir au chef, et que j'ai affaibli mes forces dans les luttes que j'ai soutenues avec vous, au point d'avoir eu beaucoup de peine à regagner ma chère communauté, lorsque la paix eut été rendue à l'Eglise. Je ne dis pas cela pour m'en glorifier ou pour vous le reprocher, mais pour vous disposer à accueillir favorablement ma demande. Si j'ai fait ce que je devais, ai-je mérité d'être blâmé? Eh bien, après vous avoir quitté, je n'ai rencontré que douleur et tribulation. J'ai invoqué *le maître*, et il ne m'a pas entendu; je vous ai invoqué vous-même, et ma prière a été sans effet. Les dieux puissants de la terre se sont élevés avec orgueil; je veux parler de l'archevêque de Lyon et de l'abbé de Cluni. Se confiant dans leur puissance et se glorifiant dans l'abondance de leurs richesses, ils se sont posés en ennemis contre moi; non seulement contre moi, mais contre une grande multitude de serviteurs de Dieu, contre vous, contre eux-mêmes, contre Dieu, contre toute équité et toute moralité. Ils nous ont imposé un homme qui est, ô douleur! un objet d'horreur pour les bons et de dérision pour les méchants. »

Bernard finit sa lettre par un éloquent appel à la reconnaissance de la cour romaine qui devait lui donner satisfaction en récompense de ce qu'il avait fait pour elle.

Innocent répondit à saint Bernard que, pour juger

<sup>1</sup> S. Bernard., *Epist. 168.*

l'affaire avec maturité, il devait lui envoyer à Rome ceux qui avaient fait opposition à l'ordination du nouvel évêque. Cette réponse d'Innocent lui fut sans doute rapportée par l'archidiacre Ponce. Bernard<sup>1</sup> renvoya à Rome cet archidiacre avec Hebert, abbé de Saint-Étienne de Dijon, le chanoine Bonami et quelques clercs. Pour les autres, il avertit le pape qu'il n'avait pu les lui envoyer parce que leur présence était nécessaire à Langres, où ils prenaient la défense des biens ecclésiastiques qui seraient pillés s'ils n'étaient pas là pour les garder. « Chargez, ajouta-t-il, des personnes désintéressées de choisir un évêque agréable à Dieu, et que l'Eglise de Langres, agitée depuis si longtemps, ait enfin la paix. »

Dans toutes ses lettres, Bernard ne réclame jamais l'élection canonique telle qu'elle était encore pratiquée dans la plupart des Eglises de France ; ce qui prouverait que les anciennes règles avaient été réellement suivies dans l'élection du moine de Cluni, comme l'affirmait Pierre le Vénérable.

Son élection n'en fut pas moins cassée par le pape, qui ordonna au chapitre de Langres de choisir un autre évêque. On élut Geoffroi, prieur de Clairvaux, parent de Bernard et un de ceux qui avaient formé opposition contre l'ordination du moine de Cluni. Geoffroi fut un bon évêque, mais on voudrait avoir sur la légitimité de son élection des renseignements plus positifs que ceux que l'on possède.

Le roi Louis le Jeune refusa d'abord à Geoffroi l'investiture du fief épiscopal qui avait été accordé au premier élu. Saint Bernard lui écrivit à ce sujet la lettre suivante<sup>2</sup> :

« Quand le monde entier m'exciterait à faire quelque chose contre Votre Majesté royale, je conserverais la

<sup>1</sup> S. Bernard., *Epist.* 169.

<sup>2</sup> *Ibid.*, *Epist.* 170.

crainte de Dieu et je n'oserais pas offenser le roi établi par lui. Je sais bien, en effet, où j'ai lu : *Celui qui résiste au pouvoir résiste à l'ordre de Dieu*; je sais bien aussi qu'un chrétien et surtout un religieux doit haïr le mensonge. Or, je ne mens pas en disant que ce qui a été fait à Langres pour mon prieur, l'a été contre mon espérance, contre l'intention des évêques et contre la mienne. Mais il en est *un* qui peut arracher le consentement de ceux même qui s'y refusent et faire plier les volontés des hommes comme il le veut. Comment n'aurai-je pas craint, pour celui que j'aime autant que moi-même, un danger que je redoutais pour moi<sup>1</sup>? Comment n'aurai-je pas craint pour lui comme pour moi la société de ceux qui attachent sur la tête des hommes des fardeaux bien lourds et insupportables, et qui ne veulent pas les toucher même du bout du doigt? Enfin, ce qui a été fait est fait; en cela je ne vois rien qui vous soit contraire; moi seul j'ai à m'en plaindre, car on m'a enlevé le bâton sur lequel je m'appuyais dans ma faiblesse, on m'a coupé le bras droit. Tous les nuages se sont donc amoncelés sur ma tête, je suis seul exposé à la fureur des flots et je ne sais par quelle voie sortir du danger. »

Après avoir dit au roi combien il lui était pénible d'être séparé de Geoffroi, saint Bernard arrive à ce qui faisait le sujet principal de sa lettre :

“ O roi, dit-il, qu'il me serait pénible d'apprendre que vous ne soutenez pas les beaux commencements de votre règne! Oh! que la douleur de l'Eglise serait amère si, après avoir goûté tant de bonheurs, elle se voyait privée (ce qu'à Dieu ne plaise!) des secours qu'elle a obtenus de vous, des espérances qu'elle fondait sur vos vertus! Hélas! l'Eglise vierge de Reims est tombée sans que personne ait pu la secourir<sup>2</sup>;

<sup>1</sup> L'évêché avait été offert à saint Bernard qui l'avait refusé.

<sup>2</sup> Après la mort de l'archevêque Rainald, en 1139, Louis VII empêcha pendant deux ans l'élection d'un nouvel archevêque, par suite de la haine qu'il portait à Thibault, comte de Champagne.

l'Eglise de Langres est tombée et personne ne lui offrirait la main! Puissé-je mourir plutôt que de voir un roi d'une si bonne réputation, et qui donnait des espérances encore meilleures, s'efforcer de combattre les desseins de Dieu, exciter contre lui la colère du souverain juge; forcer les accusés à mouiller de leurs larmes les pieds du père des orphelins, les pauvres à élèver leurs cris jusqu'au ciel, les saints et l'Eglise, cette épouse du Christ, à fatiguer le ciel de leurs prières et de leurs gémissements ! Oh! loin de moi, oui, loin de moi une pensée aussi cruelle; je veux avoir de meilleures espérances, entrevoir un succès plus heureux. Dieu ne nous oubliera pas, sa colère n'arrêtera pas ses miséricordes. Celui qui a fait jusqu'ici la joie de l'Eglise ne deviendra pas pour elle une cause d'affliction. »

Saint Bernard avait déjà écrit au roi une première lettre que nous n'avons plus.

“ Je vous remercie, lui dit-il, de la réponse bienveillante que vous avez daigné me faire; toutefois, la lenteur que vous mettez à accomplir votre promesse m'épouvante. Les biens de l'évêché sont indignement pillés; cependant, cette terre est à vous; aussi, je déplore amèrement les insultes faites à Votre Majesté et je me désole de ne voir personne prendre vos intérêts.

“ Dira-t-on que c'est plutôt dans ce qui a été fait pour le choix du nouvel évêque que les droits de Votre Majesté ont eu à souffrir? Mais l'élection a été faite dans les formes et l'élu vous est fidèle. Or, il ne serait pas fidèle s'il voulait posséder autrement que par vous le fief qui vous appartient. Il n'a pas encore mis la main sur votre bien, il n'est pas encore entré dans votre cité, il ne s'est encore occupé d'aucune affaire, quoique l'invitation du clergé et du peuple, l'affliction de tant d'opprimés et les vœux des gens de bien l'y aient vivement engagé. »

Bernard termine cette lettre habile en priant le roi, au nom même de son intérêt, de donner promptement l'investiture des biens de l'évêché à Geoffroi.

C'est ce qu'il fit en effet ; c'est ainsi que fut terminée cette discussion dans laquelle on vit en opposition directe les deux hommes les plus saints peut-être de leur siècle.

Pierre le Vénérable accepta avec humilité la décision du siège apostolique et prouva ainsi qu'il n'avait soutenu l'élection de son religieux que par l'amour de la justice et du droit.

A dater de cette époque, aucun nuage ne vint obscurcir l'amitié sincère qu'avaient l'un pour l'autre ces deux grands hommes si bien faits pour s'entendre et pour s'estimer. Pierre le Vénérable, comme abbé de Cluni, était un des personnages les plus importants, non seulement de France, mais de tout l'Occident ; les vastes possessions de son abbaye, les innombrables monastères qui en relevaient comme autant de fiefs dans toutes les contrées de l'Europe, en faisaient un des plus grands feudataires et l'égalaienr aux rois les plus puissants ; Pierre le Vénérable savait soutenir cet éclat et augmenter son influence par ses qualités personnelles. Savant, bon littérateur, pieux, doué d'une âme aimable, douce et compatissante, il était digne de marcher à l'égal de Bernard et de Suger ; l'histoire doit l'associer à ces deux grands hommes et considérer les trois abbés de Clairvaux, de Cluni et de Saint-Denis comme les trois personnages les plus distingués du douzième siècle. Tous trois se trouvèrent en contact et s'estimèrent. Mais au milieu des affaires importantes qu'ils durent traiter et dans lesquelles ils eurent à débattre des intérêts contraires, ils se trouvèrent parfois en opposition.

Bernard, qui avait eu une discussion grave avec Pierre le Vénérable, en eut une aussi avec Suger, dont il n'apprécia pas d'abord le caractère conciliant et juste.

Suger, déjà si puissant sous Louis le Gros, avait vu son influence grandir sous Louis VII, prince bien intentionné mais peu capable, et qui n'eût pas fait les fautes énormes que lui reproche à bon droit l'histoire, s'il eût suivi, avec plus de docilité encore, les conseils de l'abbé de Saint-Denis. Il n'entre pas dans notre sujet de raconter tous les actes de son règne, mais nous devons nous étendre sur un fait politique et religieux qui n'a pas été présenté jusqu'ici avec une entière impartialité, et dans lequel Bernard déploya de nouveau cette activité ardente qui faisait comme le fond de son caractère.

Abéric, archevêque de Bourges, étant mort (1140), les clercs de cette église se divisèrent pour le choix de son successeur<sup>1</sup>. Les uns se prononçaient pour un certain Cadurque et avaient pour eux le roi, les autres voulaient élire Pierre de la Châtre, parent d'Haimeric, chancelier de l'Eglise romaine, et par là-même agréable au pape. Le roi n'aimait pas Pierre de la Châtre, on ne sait pour quelle raison, et il déclara positivement qu'il ne voulait pas que l'église de Bourges le choisît pour pasteur. Pierre, cependant, fut élu par une partie du clergé et se rendit à Rome où le pape, sans même demander le consentement du roi, lui conféra la consécration épiscopale.

D'après l'usage reçu universellement et appuyé sur plusieurs lois canoniques, on ne pouvait conférer l'ordination à un évêque élu, qu'après avoir obtenu l'agrément du roi à qui appartenait le droit d'investiture du temporel. Le pape outrepassa donc ses droits en ordonnant Pierre de la Châtre et se permit même, à cette occasion, quelques paroles inconsidérées. « Le roi de France est un jeune homme, avait-il dit; il faut lui donner une leçon afin qu'il ne s'accoutume pas à se

<sup>1</sup> Chronic. Mauriniac.; Nang. chron.; Mabill. ad *Epist.* 219 S. Bernard.; Gall. christ. provinc. Bituric.

conduire comme il l'a fait. Il saura que les élections cessent d'être libres dès que le prince donne l'exclusion à quelqu'un, à moins qu'il ne prouve juridiquement la non-éligibilité du sujet, ce qu'il a droit de faire comme tout autre. »

Le principe émis par le pape était fort juste; malheureusement la cour romaine s'en souvenait peu en certaines circonstances et enlevait souvent aux églises cette liberté des élections.

Les paroles du pape ayant été rapportées au roi, ce prince se sentit vivement blessé et fit serment que jamais, de son vivant, Pierre de la Châtre ne serait archevêque de Bourges. Ce prélat étant donc revenu de Rome, Louis lui interdit tous ses domaines, de sorte qu'il fut obligé de se retirer sur les terres que possédait, dans le Berri, le comte de Champagne.

Le pape, pour punir le roi, lança un interdit sur tous ses domaines. Louis n'en persista pas moins dans sa résolution et se jeta, à la tête d'une armée, sur les terres du comte de Champagne pour le punir d'avoir donné asile à Pierre de la Châtre.

Le royaume entier se trouva ainsi divisé en deux partis puissants : les uns se déclarèrent pour le pape et le comte de Champagne, parmi eux était Bernard ; les autres embrassèrent la cause du roi que soutenaient principalement Suger et Joslin, évêque de Soissons.

Cette triste querelle vint encore se compliquer par le divorce de Raoul, comte de Vermandois. Ce seigneur avait épousé d'abord la nièce du comte de Champagne ; dans un voyage qu'il fit avec le roi en Guyenne lorsque ce prince y alla épouser Éléonore d'Aquitaine, il vit Alix, sœur de cette princesse, et fut tellement séduit par ses charmes, qu'il résolut aussitôt, pour l'épouser, de répudier sa première femme. Lorsqu'un prince ou seigneur voulait ainsi, comme il arrivait trop souvent, rompre une union légitime, il savait

toujours trouver des liens de parenté qu'on n'avait point soupçonnés jusqu'alors ; toujours aussi il rencontrait des prélats assez courtisans pour favoriser sa passion et prononcer, au nom des lois de l'Eglise, la dissolution d'une alliance que la religion avait consacrée. Mais l'Eglise ne manqua jamais de papes, d'évêques assez courageux pour éléver la voix et défendre les lois du christianisme sur l'indissolubilité du mariage légitimement contracté.

Raoul de Vermandois découvrit fort à propos qu'il était parent avec sa première femme et épousa Alix, belle-sœur du roi. Son divorce fut prononcé par son frère Simon, évêque de Tournai, par Barthélemy, évêque de Laon, et Pierre, évêque de Senlis. Ces prélat qui avaient eu assez d'influence pour gagner quelques personnages éminents de la cour romaine, travaillèrent à y faire approuver leur décision et à donner au pape une idée désavantageuse du comte de Champagne.

Bernard l'apprit et écrivit à Innocent<sup>1</sup> : « On lit dans les saints livres : *Que l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni.* Cependant, il s'est trouvé des hommes audacieux qui n'ont pas craint de séparer ceux que Dieu lui-même avait joints ; ils ont même ajouté une seconde prévarication à la première, en unissant ceux qu'il n'était pas permis d'unir. C'est ainsi que les sacrements de l'Eglise sont méprisés ; et ils le sont, ô douleur ! par ceux-là même qui devraient les défendre et les conserver ! O Dieu ! tes amis et ceux qui t'approchent se sont insurgés contre toi ! »

Bernard prend, en ces termes, la défense du comte de Champagne :

« Quelle punition a méritée le comte Thibault ? quel crime a-t-il commis ? Si c'est un crime d'aimer la justice et de haïr l'iniquité, il ne peut être excusé ; il ne

<sup>1</sup> S. Bernard., *Epist. 216.*

peut l'être non plus si c'est un crime de rendre au roi ce qui appartient au roi, et à Dieu ce qui appartient à Dieu. Son premier, son grand péché c'est d'avoir donné, pour vous obéir, asile à l'archevêque de Bourges. Ceux qui rendent au comte le mal pour le bien, le calomnient parce qu'il suit la bonne voie. »

Ces éloges, prodigués à Thibault de Champagne, étaient très exagérés, mais le saint abbé de Clairvaux ne voulait voir en lui que le soutien de l'archevêque de Bourges et le défenseur des lois chrétiennes contre le divorce. En réalité, la politique avait plus d'influence que la religion sur les déterminations du comte de Champagne.

Le cardinal Yves<sup>1</sup>, légat du pape en France, ayant lancé une sentence d'excommunication contre Raoul de Vermandois et sa concubine, ce comte et le roi s'en prirent à Thibault de Champagne qui l'avait sollicitée pour venger l'honneur de sa nièce. Ils envahirent donc ses domaines et y portèrent le ravage et la désolation. Thibault, vaincu, réduit aux abois, demanda la paix; mais, pour l'obtenir, il fut obligé de promettre par serment de faire lever l'excommunication lancée contre les deux coupables. Thibault hésitait à faire ce serment; ses conseillers l'y décidèrent, en lui disant qu'il ne serait pas obligé à le tenir et que le pape l'en relèverait volontiers. Saint Bernard sollicita, en effet, pour lui cette faveur du pape.

En même temps il travaillait à établir une paix solide entre le comte de Champagne et le roi. Pour y arriver, on devait régler deux choses: celle de l'archevêché de Bourges et celle du divorce. Sur la première, le roi fit des concessions et Bernard se décida à solliciter en sa faveur la clémence de la cour romaine<sup>2</sup>; Pierre le Vénérable<sup>3</sup> supplia aussi le pape de lever

<sup>1</sup> S. Bernard., *Epist. 217 ad Innocent.*

<sup>2</sup> *Ibid., Epist. 219.*

<sup>3</sup> Pet. Venerabil., *Epist.*

l'interdit qui pesait sur les terres du roi de France. Quant à Raoul, le légat Yves fut obligé, pour la paix, de lever la sentence d'excommunication qu'il avait lancée contre lui et contre Alix; mais les deux coupables refusèrent de se séparer.

Sur ces entrefaites, le légat Yves mourut et fit un testament par lequel il laissait une grande partie de ses biens à la disposition de trois abbés parmi lesquels était Bernard. Le pape fut mécontent de ces dispositions testamentaires dont il fit l'abbé de Clairvaux responsable; de plus, Innocent désapprouvait la conduite du légat dans la discussion du divorce; comme Bernard avait surtout dirigé toutes les négociations, il lui écrivit d'une manière très vive et lui fit comprendre qu'il était fatigué des nombreuses lettres qu'il recevait de lui.

Bernard répondit au pape qu'il aurait soin de ne plus le fatiguer à l'avenir, et lui annonça que s'il voulait avoir connaissance des nouveaux renseignements qu'il avait à lui donner sur les affaires en litige, il pouvait prendre communication d'une lettre qu'il adressait à plusieurs de ses cardinaux<sup>1</sup>.

Le pape menaça d'une nouvelle excommunication Raoul de Vermandois, s'il ne se séparait pas d'Alix. Le roi Louis en écrivit à Bernard et le pria de s'entretenir afin de détourner cet anathème. Bernard lui répondit<sup>2</sup>:

“ Vous vous plaignez de la sentence dont le souverain pontife menace le comte Raoul et vous me demandez de la détourner par tous les moyens en mon pouvoir, à cause des malheurs qui en seront la suite. Je ne vois pas comment je pourrais m'y prendre pour la détourner; je ne vois même pas comment je pourrais raisonnablement m'y employer, quand j'en aurais les moyens : je déplore les malheurs qui en arriveront,

<sup>1</sup> S. Bernard., *Epist. 218, 219.*

<sup>2</sup> *Ibid., Epist. 220.*

mais je ne dois pas faire le mal pour qu'il en arrive du bien ; j'aime mieux abandonner le tout à la miséricorde de Dieu qui peut arrêter les mauvais desseins des hommes et opérer malgré eux le bien qui est dans les vues de sa providence. »

Saint Bernard reproche ensuite au roi d'avoir imposé au comte Thibault un serment contraire à la justice et de le rendre encore responsable des menaces du pape, quoiqu'il n'y fût pour rien. Il le prie en outre de ne pas se laisser entraîner à une nouvelle guerre. Ce fut cependant la décision qui fut adoptée à la cour de France, lorsque le pape eut prononcé sa sentence d'excommunication contre Raoul.

Les domaines du roi de France étaient toujours sous l'interdit et les évêques qui avaient autorisé le divorce de Raoul, suspendus de leurs fonctions, ne cherchaient qu'à exciter la colère du roi. D'un autre côté, Suger, qui poursuivait l'idée qu'il avait peut-être lui-même inspirée à son ami Louis le Gros, d'abaisser les grands feudataires au profit de la couronne, voyait une raison politique d'une haute valeur dans cette guerre contre Thibault de Champagne, dont les domaines étaient plus vastes que ceux du roi. Il approuva l'expédition, ainsi que Joslin, évêque de Soissons, qui avait de l'influence dans les conseils du roi.

Louis se jeta de nouveau sur la Champagne et porta de toutes parts le pillage et l'incendie. La garnison de Vitry ayant opposé quelque résistance, il prit cette place d'assaut et fit passer toute la garnison au fil de l'épée. Trois mille personnes environ s'étaient réfugiées dans une église ; le roi y fit mettre le feu et les trois mille infortunés périrent dans les flammes.

Après ces épouvantables exploits, Louis revint triomphant dans son royaume.

Bernard, témoin des ravages d'une armée qui avait passé sur toute la Champagne comme un fléau dévastateur, écrivit au roi une lettre foudroyante. Après lui

avoir rappelé les preuves de dévouement qu'il lui avait données et l'espérance qu'il avait conçue de le voir suivre ses conseils salutaires, il lui reprocha d'avoir écouté, préférablement à lui, de mauvais conseillers.

“ Le diable seul, dit-il<sup>1</sup>, a pu vous conseiller d'accumuler meurtres sur meurtres, incendies sur incendies, de soulever contre vous, pour la seconde fois, les cris des pauvres, les gémissements des prisonniers, le sang des victimes qui demandent vengeance à ce Dieu qui est le père des orphelins et qui prend en mains la cause des veuves. Ne vous excusez pas sur le comte Thibault des crimes que vous avez commis, puisqu'il dit ouvertement qu'il est prêt à s'en tenir aux conditions arrêtées entre vous, lorsque la paix fut conclue pour la première fois. Il vous offre toute espèce de satisfaction et consent à tout ce que peut exiger votre honneur, si l'on peut le convaincre d'avoir manqué à ses devoirs ; mais vous ne voulez ni écouter des paroles de paix, ni respecter les traités, ni acquiescer aux bons conseils. Je ne sais vraiment par quel jugement de Dieu vous avez été amené à regarder comme honneur ce qui est infamie, et comme infamie ce qui est honneur, à craindre ce qui vous donnerait toute garantie de paix et à compter pour rien ce que vous devriez craindre, à mériter enfin ce reproche que faisait Joab au saint et glorieux roi David : *Vous aimez ceux qui vous haïssent et vous détestez ceux qui veulent vous aimer.* En effet, ceux qui ont excité votre malice contre un homme innocent n'ont pas eu en vue votre honneur, mais bien leur avantage ; que dis-je, leur avantage ? je devrais dire plutôt la volonté du diable. Ces hommes, trop faibles pour assouvir leur passion par eux-mêmes, se sont servis de votre puissance et ont prouvé ainsi qu'ils étaient les ennemis de votre couronne et les perturbateurs de votre royaume. Faites ce que vous

<sup>1</sup> S. Bernard., *Epist. 224.*

voudrez de votre royaume, de votre âme et de votre couronne ; nous, enfants de l'Eglise, nous ne pouvons dissimuler l'injure, le mépris, la violence dont notre mère a été l'objet, les malheurs qui sont déjà tombés sur elle, ceux qui l'accablent aujourd'hui et que nous prévoyons encore plus terribles pour l'avenir. Nous tiendrons ferme, nous combattrons jusqu'à la mort, s'il le faut, pour notre mère, avec les armes qui nous conviennent ; ce n'est pas avec l'épée et le bouclier que nous lutterons, mais avec nos prières et les gémissements que nous pousserons jusqu'au trône de Dieu.

« Moi qui ai soutenu votre cause auprès du siège apostolique, jusqu'à m'attirer une disgrâce que je ne méritais pas, je vous le dis franchement, je commence à me repentir d'avoir eu tant de complaisance pour votre jeunesse ; à l'avenir, je ne manquerai pas à la vérité ; je ne tairai pas que vous avez fait de nouveau alliance avec des excommuniés ; que vous vous êtes associé aux voleurs et aux pillards pour tuer les hommes, brûler les maisons, détruire les églises, accabler de maux les pauvres gens. En vous s'est vraiment accomplie cette parole du prophète : *Si tu voyais un voleur, tu courrais avec lui et tu faisais société avec les adultères* ; comme si, tout seul, vous ne pouviez faire assez de mal ! Je ne tairai plus ce serment illicite et maudit que vous avez fait si follement contre l'Eglise de Bourges, serment, hélas ! qui nous a valu tant de malheurs ! Je dirai que vous ne permettez pas aux fidèles de Chalons-sur-Marne de s'élire un pasteur ; que vous laissez votre frère habiter les maisons épiscopales avec ses guerriers, contrairement à toute justice ; que vous faites des richesses des églises un usage criminel. Je vous le dis, si vous continuez à agir comme vous l'avez fait, la vengeance ne se fera pas longtemps attendre. O mon seigneur roi ! je vous en avertis en ami et je vous le conseille en bon fidèle, ne vous abandonnez pas plus longtemps à cette malice. Je

vous parle durement parce que je crains pour vous des choses bien plus dures ; souvenez-vous de cette parole du sage : *Les corrections d'un ami sont préférables aux baisers menteurs d'un ennemi.* »

Cette lettre si sévère et si hardie n'irrita point le roi ; l'autorité de l'abbé de Clairvaux était si grande que Louis VII se crût obligé de le ménager ; il lui écrivit pour excuser son expédition de Champagne et en faire retomber les malheurs sur Thibault qui avait, dit-il, violé les traités.

Bernard vit bien que cette réponse avait été écrite sous l'inspiration d'un diplomate habile, peu habitué à se laisser impressionner par les apostrophes les plus pathétiques et les plus véhémentes ; il découvrit la main de Suger et lui écrivit cette lettre qui s'adressait en même temps à Joslin de Soissons<sup>1</sup> :

“ J'ai écrit au roi pour lui reprocher les maux qui désolent son royaume et auxquels il donne, dit-on, son consentement. Puisque vous êtes de son conseil, j'ai jugé qu'il serait bon de vous faire connaître ce qu'il m'a répondu. Je serais bien étonné qu'il pensât comme il parle. Or, s'il ne le pense pas, comment a-t-il pu espérer me le faire croire, à moi qui suis, comme vous savez, fort instruit de tout ce qui a été fait pour la conclusion de la paix ? Pour prouver que le traité de paix a été violé par le comte Thibault, voici comment il procède : « Nos évêques, dit-il, sont encore sous la « suspense et notre royaume sous l'interdit. » Comme si le comte Thibault était le maître de lever une suspense ou un interdit ! « On s'est moqué du comte Raoul, « ajoute le roi, et il a été excommunié une seconde « fois. » Mais encore, que peut à cela le comte Thibault ? N'a-t-il pas fait et accompli ce qu'il avait promis à ce sujet ? Raoul a été pris dans ses propres ruses, il est tombé dans la fosse que lui-même avait creusée ; était-

<sup>1</sup> S. Bernard., *Epist. 222.*

ce là une raison pour le roi de rompre un traité que vous avez vous-même dicté? était-ce une raison d'enflammer la colère du roi contre Dieu et son Eglise, contre lui-même et contre son royaume? »

Bernard cherche ensuite à réfuter un autre motif que le roi avait allégué pour justifier sa guerre contre Thibault. Louis reprochait à ce comte de nouer, sans son autorisation, des alliances avec les comtes de Flandre et de Soissons. On découvre là l'idée de Suger qui voulait abattre la haute aristocratie et empêcher par conséquent, entre les grands feudataires, les alliances matrimoniales qui eussent accru leurs forces en les concentrant. Bernard, qui n'avait pas le génie politique de Suger, *ne voyait dans ces alliances qu'un gage de paix et de prospérité pour le royaume.* Il se trompait; l'abbé de Saint-Denis travaillait bien mieux à la prospérité et à la paix de la France en posant les bases de l'unité nationale.

Après avoir nié les projets de complot imputés au comte de Champagne, Bernard reproche au roi d'empêcher les Eglises d'élire des pasteurs ou de s'opposer à l'installation des élus, afin d'avoir plus de temps pour piller les biens ecclésiastiques; puis il apostrophe ainsi Suger et Joslin :

“ Est-ce que vous lui conseillez de telles actions? S'il agit ainsi sans vous avoir consultés, je m'en étonne; mais je m'étonnerais bien plus encore qu'il agît si mal d'après vos conseils, car, conseiller de tels crimes, c'est faire des schismes, c'est résister à Dieu et asservir l'Eglise, c'est enchaîner la liberté ecclésiastique; tout homme fidèle à Dieu, tout enfant de l'Eglise doit s'opposer comme un mur d'airain à de semblables persécutions: Pour vous, si vous désirez la tranquillité de l'Eglise, comme il convient à des enfants de paix, comment se fait-il, je ne dirai pas que vous approuviez de tels crimes, mais que vous assistiez à ces conseils détestables où il en est question? Tout ce que le roi fait de

mal ne doit pas lui être imputé, c'est un jeune homme ; mais ses anciens conseillers en sont responsables. »

Suger se plaignit à l'abbé de Clairvaux des paroles blessantes que contenait sa lettre. Bernard lui en demanda pardon ; mais ses excuses ne satisfirent pas Joslin de Soissons qui lui adressa une lettre mordante avec cette suscription : « Salut en Notre Seigneur, en retour de vos injures ».

« Je ne me sens pas coupable d'outrage, lui répondit Bernard<sup>1</sup> ; je n'ai jamais voulu et je ne veux injurier personne, et moins encore que tout autre un prince de ma nation. Du reste, quel que soit le grief que vous ayez contre moi, je vous en demande pardon. Déjà, en écrivant au seigneur abbé de Saint-Denis sur les plaintes qu'il m'avait faites en votre nom et au sien, je pensais vous avoir donné satisfaction suffisante ; il paraît cependant que votre indignation contre moi n'est pas encore éteinte ; il serait mieux de la réserver pour les persécuteurs de l'Eglise, mais enfin je vous le déclarerai : je n'ai ni dit, ni écrit, ni pensé que vous fussiez des schismatiques et des fauteurs de scandale ; je le dis sans crainte d'être démenti, et ma lettre est là qui l'atteste. »

Il faut dire cependant que, dans cette lettre, Bernard se servait d'expressions qui pouvaient donner cette idée.

« Relisez-la s'il vous plaît, continue l'abbé de Clairvaux, et, si vous y trouvez l'injure que vous me reprochez, je me reconnaîtrai coupable d'un grand sacrilège. L'humble satisfaction que je vous fais ne doit pas cependant détruire en moi l'esprit de liberté ; je l'avoue donc, j'ai déploré et je déplore encore que vous ne vengiez pas avec cette liberté qu'il vous conviendrait d'avoir, les injures faites à Jésus-Christ, que vous ne preniez pas la défense de la liberté de l'Eglise. »

<sup>1</sup> S. Bernard., *Epist. 223.*

Cette liberté était, en effet, bien menacée par les empiétements du pouvoir royal sur les élections. Ce fut surtout au XII<sup>e</sup> siècle que cette grande question de la liberté de l'Église fut débattue. La lutte fut opiniâtre, principalement en Allemagne et en Angleterre. Sans être aussi vive en France, il y eut cependant toujours une tendance fortement prononcée du pouvoir civil vers l'asservissement de l'Église, au moyen de l'investiture du temporel et des droits que la royauté se croyait sur ce temporel comme sur les autres fiefs. Les rois, qui ne voulaient confier ces biens qu'à des feudataires qui leur fussent servilement dévoués, s'efforçaient continuellement de remplacer par leur volonté souveraine le libre choix des Églises, à se les asservir par le moyen des courtisans auxquels elles auraient été confiées. Il y allait du salut de l'Église elle-même ; on comprend donc la vivacité de cette grande lutte qui remplit tout le moyen-âge, qui avait sa source dans le système social lui-même, qui changea de nature après l'abolition de la féodalité, qui persévéra cependant toujours et qui dure encore.

Bernard attaqua vigoureusement les empiétements de Louis le Jeune dans sa lettre à Joslin ; mais il en fit un tableau plus vif encore dans la lettre qu'il écrivit à la même époque à Étienne, moine de Citeaux, qui était devenu conseiller du pape et évêque de Palestrine.

Bernard, par ces lettres, réussissait beaucoup mieux à irriter le roi qu'à l'adoucir. Il le comprit et eut recours à des moyens plus persuasifs. Il se réconcilia entièrement avec Suger et Joslin, écrivit à ce dernier une lettre affectueuse<sup>1</sup> et, par leur entremise, décida enfin le roi à traiter de la paix avec le comte de Champagne.

Une conférence eut lieu à Corbeil à cet effet. Bernard et Hugues, évêque d'Auxerre<sup>2</sup>, y soutinrent les

<sup>1</sup> S. Bernard., *Epist. 225.*

<sup>2</sup> Il avait été auparavant moine de Citeaux, puis abbé de Pontigny.

intérêts de Thibault ; le roi trouva leurs propositions tellement exagérées qu'il les quitta brusquement<sup>1</sup>.

Bernard en fut au désespoir et supplia<sup>2</sup> le roi d'écouter avec plus de bienveillance les propositions qu'on avait à lui faire. Louis ne répondit pas et l'abbé de Clairvaux comprit qu'il s'était attiré sa disgrâce. Il en conçut une vive douleur, s'enferma dans son abbaye de Clairvaux et de là écrivit à Joslin<sup>3</sup> pour le prier de le réconcilier avec le roi et d'user de son influence pour le décider à accorder la paix au comte de Champagne.

Sur ces entrefaites, le 24 septembre 1143, mourut le pape Innocent II. Son successeur fut le cardinal Guy du Châtel, disciple d'Abailard. Il prit le nom de Célestin II. Son élection fut généralement approuvée et Pierre le Vénérable<sup>4</sup>, avec lequel il était intimement lié, se félicita d'un si bon choix qui ne pouvait qu'être très utile à l'Église. Malheureusement Célestin n'occupa le saint-siège que cinq mois et demi. Pendant un pontificat si court, il pacifia l'Église de France.

Le comte Thibault et les ambassadeurs de Louis le Jeune se rendirent à Rome et la paix y fut conclue. Célestin leva l'interdit qui pesait sur les domaines du roi de France et celui-ci consentit, en retour, à reconnaître Pierre de la Châtre comme archevêque de Bourges<sup>5</sup>. Les églises de France privées de pasteurs eurent la liberté d'en élire et la réconciliation fut si parfaite, que Louis le Jeune épousa la fille de Thibault lorsqu'il eut fait casser son mariage avec Éléonore de Guyenne.

Célestin II eut pour successeur Lucius II, qui décida en faveur de l'archevêque de Tours la querelle

<sup>1</sup> S. Bernard., *Epist. 226.*

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid., Epist. 227.*

<sup>4</sup> Pet. Cluniac., liv. V, *Epist. 17.*

<sup>5</sup> On ignore comment fut arrangée l'affaire du comte de Vermandois.

qui existait toujours entre ce siège et celui de Dol. Lucius mourut le 13 février 1145 et eut pour successeur Eugène III, disciple de saint Bernard.

Eugène III, avant son exaltation sur le siège apostolique, était abbé du monastère de Saint-Anastase, de l'ordre de Citeaux, et s'appelait Bernard de Pise. Il était passé, dans sa jeunesse, de Pise, sa patrie, à l'école de Clairvaux. Nommé abbé de Saint-Anastase à Rome, il conserva, dans le gouvernement de ce monastère, le désintéressement, l'humilité, toutes les vertus monastiques qu'il avait apprises à l'école de saint Bernard. Il ne songeait qu'à se sanctifier dans la solitude, lorsque le suffrage unanime des cardinaux le porta à la chaire apostolique.

Eugène III fut obligé, aussitôt après son exaltation, de quitter Rome pur se soustraire aux violences des ennemis du siège apostolique. Il se fit sacrer dans une abbaye de bénédictins et se fixa ensuite à Viterbe<sup>1</sup>.

Il y était depuis bien peu de temps lorsque arrivèrent les députés des princes de l'Orient qui imploraient le secours de leurs frères d'Occident. A la tête de cette députation était un évêque syrien, Hugues de Gabales, suffrageant d'Antioche. Ce prélat fit au pape une peinture si vive de la désolation de l'Église orientale, qu'il lui inspira la pensée de travailler à une nouvelle croisade (1145).

Un demi-siècle s'était à peine écoulé depuis la conquête de Jérusalem par les premiers croisés. Depuis cette époque, le royaume de Jérusalem et les différentes principautés fondées en Orient s'étaient courageusement défendus contre les Sarrasins qui les environnaient de toutes parts. Les musulmans de Perse et de Syrie et ceux d'Afrique, quoique divisés sur plu-

<sup>1</sup> Le parti républicain était surtout dirigé, au commencement du pontificat d'Eugène III, par Arnaud de Bresse. Il voulait réduire le pape à la condition de chef de l'Église et lui ôter toute autorité temporelle. — V. S. Bernard., *Epist. 242, 243; Ott. Frising., de Gest. Frid.*

sieurs points de religion, s'entendaient pour attaquer les chrétiens éparses ça et là, au milieu de leurs immenses royaumes, comme des oasis dans les déserts. Les chrétiens, assiégés pour ainsi dire dans leurs villes, luttaient avec un tel courage, une telle énergie, que les puissantes armées des Sarrasins ne s'approchaient d'eux qu'en tremblant. Mais les renforts qui leur venaient d'Occident étaient peu considérables et le temps devait arriver où leur courage succomberait sous les efforts continuels d'ennemis beaucoup plus nombreux.

A la fin de l'année 1144, la ville d'Edesse, une des plus puissantes chrétiennes d'Orient, retomba au pouvoir des Sarrasins. Sa chute fit trembler Antioche et Jérusalem se vit privée de son plus ferme soutien. L'Eglise orientale tout entière, en apprenant cette triste nouvelle, jeta un cri d'alarme et pleura la mort de tant de courageux guerriers que les Sarrasins, après avoir pris la ville, avaient impitoyablement massacrés.

La nouvelle de la prise d'Edesse arriva en Occident au commencement de l'année 1145. La France, qui avait pris une part si glorieuse à la première croisade, ressentit un frémissement subit en apprenant que la conquête de Godefroi de Bouillon était en péril. Louis VII partagea l'émotion générale. Ce roi, âgé alors de 27 ans environ, était dans toute l'ardeur de la jeunesse. Vaillant et tourmenté par le souvenir de ses fautes, il espérait qu'une croisade lui offrirait une occasion favorable de se réconcilier avec Dieu et de signaler sa valeur. Le souvenir de ses luttes avec le saint-siège et des violences qu'il avait exercées contre plusieurs églises de son royaume, surtout l'horrible massacre de Vitry, tourmentaient continuellement sa conscience ; à ces motifs déjà puissants, se joignait encore celui d'acquitter le voeu de son frère ainé qui était mort avant d'avoir pu faire le pèlerinage en terre sainte.

Les raisons étaient puissantes pour entreprendre une seconde croisade ; les Sarrasins, comme les flots d'une mer en furie, menaçaient toujours d'envahir l'Occident et d'y établir, avec le mahométisme, le principe de la barbarie et de l'abrutissement de la race humaine. Il était à croire que s'ils parvenaient à détruire entièrement les chrétiens orientales, ils repousseraient bientôt les yeux vers les Pyrénées, l'Italie et le Danube. D'un autre côté, on avait en France de graves motifs pour ne pas se jeter dans les hasards d'une entreprise qui pouvait amener tant de désastres. Suger surtout, le génie politique de l'époque, était effrayé des malheurs qu'un revers pourrait attirer sur l'Occident ; sa foi, cependant, son amour pour les chrétiens orientales combattaient en son âme les inspirations de la politique et le laissaient sous le poids d'une terrible hésitation.

Dans le doute où il était, il pria l'abbé de Clairvaux de se rendre à la cour afin d'éclairer le roi de ses conseils. Bernard<sup>1</sup>, n'osant donner immédiatement son avis dans une affaire aussi grave, répondit qu'il fallait consulter le souverain pontife et suivre sa décision. On envoya donc des ambassadeurs à Eugène qui adressa cette lettre<sup>2</sup> au roi, aux seigneurs et à tous les fidèles de France :

“ Nous avons appris par les anciennes histoires, et par les actes qui en sont restés, combien nos prédécesseurs, les pontifes romains, ont travaillé pour la délivrance de l'Eglise orientale. Notre prédécesseur le pape Urbain, d'heureuse mémoire, a élevé la voix et a convié les enfants de l'Eglise romaine, les a appelés de toutes les parties du monde pour cette grande œuvre. Les Français surtout, braves et généreux guerriers, ont répondu à son appel et ont délivré la

<sup>1</sup> Ott. Frising., *de Gest. Frid.*, liv. I, c. xxxiv.

<sup>2</sup> *Epist. Eugen. pap. ad. Ludov. reg., etc.; apud Labb. et Cossart., Conc., t. X, p. 1046.*

ville sainte où le Sauveur a voulu souffrir pour nous, où il nous a laissé son tombeau comme un mémorial glorieux de sa Passion. Depuis cette grande expédition, les chrétiens firent en Orient de nouvelles conquêtes, jusqu'à notre temps.

“ Mais aujourd’hui, nos péchés et ceux du peuple nous ont attiré un grand malheur. Nous ne pouvons le dire sans verser des larmes, la ville d’Edesse a été prise par les païens ; l’archevêque, ses clercs et un grand nombre de chrétiens y ont été massacrés ; les reliques des saints ont été foulées aux pieds par les infidèles. Vous comprenez aussi bien que nous combien cet événement met en péril l’Eglise de Dieu et toute la chrétienté.

“ Nous vous avertissons donc tous, dans le Seigneur, nous vous prions, nous vous ordonnons, nous vous imposons pour la rémission de vos péchés, à vous tous qui êtes enfants de Dieu, mais surtout aux seigneurs et aux nobles, de s’armer avec résolution pour marcher à la défense de cette Eglise orientale que vos pères ont délivrée au prix de leur sang ; pour arracher aux mains des infidèles des milliers de chrétiens vos frères ; pour conserver intact et pur l’honneur du nom chrétien et cette réputation de valeur que vous avez dans l’univers entier.

“ Voulant pourvoir à la tranquillité de vos consciences, nous accordons à tous ceux qui se dévoueront à cette grande et sainte entreprise par des vues religieuses, la même indulgence que notre prédecesseur Urbain accorda autrefois ; et nous décidons que leurs épouses, leurs enfants, leurs biens et leurs domaines seront sous la sauvegarde de la sainte Eglise, sous la nôtre et sous celle des archevêques, des évêques et des autres prélats de l’Eglise de Dieu. ”

A la fin de sa lettre, Eugène donne aux futurs croisés plusieurs avis, ceux entre autres de ne s’embarrasser ni de chiens ni d’oiseaux de chasse ; de

renoncer à tout ce qui pourrait favoriser la paresse ; de ne prendre avec eux que leurs armes, leurs chevaux de bataille et tout ce qui serait nécessaire pour combattre les infidèles.

Cette lettre est datée du premier jour de décembre 1145. Elle fut apportée en toute hâte, et le 25 du même mois, jour de Noël, Louis le Jeune tint une cour plénière à Bourges<sup>1</sup> et y découvrit aux évêques et aux seigneurs qui s'y trouvèrent, son projet de croisade. Lorsqu'il eut parlé, Geoffroi, évêque de Langres, prélat de grande autorité, parla avec éloquence de la destruction d'Edesse et du joug honteux que les infidèles avaient imposé aux chrétiens. Son discours fit répandre beaucoup de larmes à ceux qui l'entendirent ; il le termina en conjurant les seigneurs de s'unir au roi pour la défense de leurs frères d'Orient. On décida qu'une assemblée plus nombreuse se réunirait à Vézelai, dans le comté de Nivernais, à l'époque des fêtes de Pâques. Le roi en donna avis au pape qui envoya aux fidèles de France une nouvelle lettre dans laquelle il réglait la forme des habits que devraient porter les croisés et promettait de nouveau la rémission des péchés à ceux qui s'enrôleraient pour la guerre sainte.

L'assemblée se tint à Vézelai à l'époque indiquée. Bernard en fut l'âme. Il avait été spécialement chargé par le pape de disposer les peuples à la croisade<sup>2</sup> ; malgré sa faiblesse et son état maladif, l'abbé de Clairvaux se chargea de cette mission. « Cet homme vénérable, dit Wilbold<sup>3</sup> qui le vit alors, est pâle et à demi mort, à cause de ses jeûnes et de ses austérités ; il porte sur son visage des traces si vraies d'humilité, de compunction, de mortification, tout, en sa personne, atteste une si parfaite sainteté, qu'on est per-

<sup>1</sup> Odo de Diog., *de Expedit. Lud. VII in Orient.*, liv. I.

<sup>2</sup> Guilelm. Tyr., liv. XVI.

<sup>3</sup> Wilb., *Epist.* 147.

suadé avant même qu'il ait ouvert la bouche pour parler. Il est doué d'un génie supérieur, de qualités extraordinaires ; sa parole est facile, claire, limpide et forte, son action est naturelle, son geste gracieux et énergique. La vue de cet homme vous touche, ses discours vous édifient, ses exemples vous portent à la vertu. »

C'est avec ce prestige que parut Bernard au grand *parlement* de Vézelai, comme dit une chronique contemporaine. Une<sup>1</sup> immense multitude s'y trouva réunie : le roi, la reine Eléonore, les grands feudataires, des chevaliers et des hommes de toute condition se pressaient sur les flancs d'une colline ; car ni l'Eglise, ni la place publique, ni le château n'eussent pu contenir la foule qui accourait de toutes parts. Sur le penchant de cette colline qui domine la plaine de Vézelai, on construisit, dit la chronique, une *grande machine* en bois, et l'abbé de Clairvaux y monta pour haranguer son immense auditoire. Son zèle, l'autorité apostolique dont il était revêtu suppléèrent aux forces physiques qui lui manquaient. Cet homme maigre, chétif, à demi mort, éleva la voix, et à peine eût-il commencé à parler que la foule électrisée l'interrompit par des cris enthousiastes ; *des croix ! des croix !* s'écriait-on de toutes parts. Bernard en jeta une grande quantité au milieu de la foule ; celles qui avaient été préparées ne suffisant pas, il déchira ses vêtements et en jeta les lambeaux au peuple qui se précipitait pour s'en emparer et en formait des croix.

Le roi était sur l'estrade, à côté de Bernard, avec les principaux seigneurs ; il se jeta aux pieds du saint abbé, en reçut la croix et prit la parole après lui :

“ Guerriers ! s'écria-t-il<sup>2</sup>, quelle honte pour nous, si le Philistin l'emportait sur David, si le peuple du

<sup>1</sup> Od. de Diog., *loc. cit.*

<sup>2</sup> Chron. Mauriac.

diable possédait l'héritage du peuple de Dieu ; si des chiens morts continuaient de se moquer de guerriers courageux, d'insulter ces Français qui savent rester libres même dans les fers, qui jamais ne se résignent à souffrir un affront, qui sont toujours prêts à secourir leurs amis, à battre leurs ennemis. Voici l'occasion de faire éclater notre courage ; courrons au secours de nos amis, des serviteurs de Dieu, des chrétiens que la mer sépare de nous ; marchons contre des ennemis qui ne méritent même pas le nom d'hommes. Braves guerriers ! allons combattre le païen, partons pour cette terre que toucha autrefois le pied d'un Dieu, pour cette terre sanctifiée par sa présence, consacrée par sa Passion. Dieu se lèvera avec nous et nos ennemis seront dispersés ; les mécréants fuiront à notre aspect. Si nous avons confiance en Dieu, tous ceux qui haïssent Sion seront confondus. Pour moi, je pars ; la religion m'appelle : serrez-vous autour de moi, fortifiez ma résolution en vous joignant à moi. »

Cette parole enthousiaste impressionna fortement les hauts barons qui se jetèrent au pieds de Bernard et prirent la croix ; la reine Éléonore, de nobles châtelaines suivirent leur exemple, et avant le départ envoyèrent des quenouilles aux chevaliers qui ne s'étaient pas enrôlés.

Au nombre des principaux croisés on remarquait Robert, comte de Dreux, frère du roi ; Alphonse, comte de Saint-Gilles et de Toulouse ; Henri, fils du comte de Champagne ; Thierri, comte de Flandre ; Archambault de Bourbon, Enguerrand de Coucy, Hugues de Lusignan, Guillaume de Courtenai. Parmi les évêques qui prirent la croix étaient : Simon de Noyon, Geoffroi de Langres, Alain d'Arras, Arnoul de Lizieux.

On arrêta à l'assemblée de Vézelai que l'on ferait les préparatifs pendant un an et l'on convint que dans le courant de l'année 1146 les principaux seigneurs croisés s'assembleraient à Chartres pour convenir

entre eux des dernières dispositions et de l'organisation définitive de l'expédition.

Bernard y invita<sup>1</sup> nommément son ami Pierre le Vénérable. On prit, dans cette réunion, l'étonnante détermination de nommer Bernard général en chef de l'armée. On aurait peine à le croire si l'on n'avait pas sur ce point le témoignage de Bernard lui-même<sup>2</sup>.

“ Vous avez appris, je pense, écrit-il au pape, que dans l'assemblée de Chartres on m'a choisi pour être comme le chef et le général de l'expédition. Soyez bien certain que je n'ai ni conseillé ni approuvé ce choix. Quand je mesure mes forces, je vois clairement que je ne pourrais seulement aller jusqu'en terre sainte ; et puis, que suis-je pour ranger des armées en bataille, pour marcher à la tête de guerriers ? Ma profession seule ne s'y opposerait-elle pas, quand bien même je serais doué des forces et de la capacité nécessaires ? Mais vous savez tout cela et je n'ai pas besoin de vous inspirer une sage détermination. Je vous prierai seulement, par cette charité spéciale que vous me devez, de ne pas m'exposer aux volontés des hommes, mais de chercher, autant qu'il vous sera possible, quelle est la volonté de Dieu, afin de l'accomplir. »

Le pape acquiesça aux désirs de Bernard et ne lui donna que la mission de soulever les peuples par sa parole énergique et pleine de foi.

Après l'assemblée de Chartres, Bernard partit, comme un autre Pierre l'Ermite, et parcourut toute la France orientale, la Germanie, la Belgique. Le vénérable évêque de Chartres, Geoffroi, se chargea de la France occidentale et prêcha surtout dans la Bretagne. Les historiens de Bernard racontent une infinité de miracles que fit le saint abbé de Clairvaux pendant sa prédication. Ses succès furent si brillants, qu'il dit

<sup>1</sup> S. Bernard., *Epist.* 360.

<sup>2</sup> *Ibid.*, *Epist.* 256.

lui-même dans une de ses lettres au pape Eugène<sup>1</sup> :

“ Vous avez ordonné et j'ai obéi ; l'autorité de celui qui m'a commandé a fécondé mon obéissance. J'ai parlé et ceux qui m'ont écouté sont innombrables. Les villes et les bourgs sont déserts et, sur sept femmes, il n'en est pas plus d'une qui ait son mari. De toutes parts on ne rencontre que des veuves dont les hommes sont vivants<sup>2</sup>. ”

Des prédicateurs fanatiques et sans mission cherchèrent, comme à l'époque de la première croisade, à entraîner les peuples par tout autre motif que celui de la religion et de la délivrance de la terre sainte. Parmi eux<sup>3</sup> était un nommé Raoul qui portait l'habit religieux sans en avoir l'esprit. Il parcourut les bords du Rhin, se donnant comme un délégué de Bernard, et enflamma d'ardeur des milliers d'hommes dans les villes de Cologne, de Mayence, de Worms, de Spire, de Strasbourg et dans les localités environnantes. Ce fanatique excitait le zèle de ses prosélytes non seulement contre les Sarrasins, mais contre les Juifs qui étaient en grand nombre dans le pays.

Les Juifs étaient toujours odieux aux peuples d'Occident. Il est probable qu'ils continuaient à voir avec jalouse les chrétiens établis dans une terre dont ils se croyaient propriétaires de droit divin ; peut-être même entretenaient-ils des relations avec leurs coreligionnaires d'Orient pour nuire aux chrétientés de ces contrées. Quoi qu'il en soit, une haine profonde et vivace existait contre eux dans l'âme du peuple et les accusations les plus horribles étaient acceptées avec la plus entière crédulité.

Raoul profita de cette disposition pour faire massa-

<sup>1</sup> S. Bernard., *Epist. 246.*

<sup>2</sup> Il fut obligé de se distraire de la prédication pour réconcilier Geoffroi de Langres qui était en dissensément avec son clergé. *Annal. Cisterc.*, c. V; Gaufrid. *Vit. S. Bernard.*, liv. IV.

<sup>3</sup> Ott. Frising., *de Gest. Frideric.*, liv. I, c. xxxvii; *Annal. Cisterc.*

crer par ses prosélytes un grand nombre de ces malheureux.

Ces cruautés indignèrent l'archevêque Henri de Mayence qui prit les Juifs sous sa protection, leur donna même son palais pour asile, et écrivit à Bernard pour se plaindre de ce qu'il leur avait envoyé un apôtre aussi violent, aussi peu chrétien.

L'abbé de Clairvaux lui répondit<sup>1</sup> :

“ J'ai recu votre lettre avec respect, et les plaintes que vous m'adressez me sont un témoignage de l'amitié que vous voulez bien avoir pour moi... La personne dont vous me parlez n'a reçu aucune mission ni de Dieu ni des hommes, pour prêcher. S'il allègue avec orgueil son titre de moine ou d'ermite, il doit savoir que le devoir d'un moine n'est pas de prêcher et de donner des leçons, mais de s'humilier et de pleurer. Le séjour des villes doit être pour lui une prison et la solitude un paradis. Raoul fait le contraire : il parcourt les villes sans pudeur et rend ainsi tout le monde témoin de sa folie. ”

Non content d'avoir écrit à l'archevêque de Mayence, l'abbé de Clairvaux adressa une lettre éloquente au clergé et au peuple de la Germanie et de la Bavière, pour les prémunir contre les prédications fanatiques de Raoul et pour les engager à prendre la croix. Quelques extraits de cette magnifique lettre donneront une idée de la prédication de saint Bernard :

“ J'aurais bien désiré, dit-il<sup>2</sup>, m'adresser à vous de vive voix ; mais, jusqu'ici, des obstacles invincibles s'y sont opposés. Souffrez, mes frères, que je vous dise : Voici le temps favorable, voici les jours de salut. Hélas ! la terre a tremblé, elle a été ébranlée, car le Dieu du ciel a permis qu'il arrivât de grands malheurs au pays qui fut si longtemps l'objet de ses prédictions ;

<sup>1</sup> S. Bernard., *Epist.* 361.

<sup>2</sup> *Ibid.*, *Epist.* 359.

au pays que le Verbe incarné honora de sa présence, qu'il éclaira des lumières de la parole, qu'il habita plus de trente ans, qu'il a rendu célèbre par ses miracles, qu'il a consacré par son sang, qu'il a embellie des premières fleurs de notre résurrection.

“ C'est à cause de nos péchés que les ennemis de la croix ont levé leur tête orgueilleuse, que leur glaive impie et cruel s'est promené sur la terre de promission. Si l'on ne s'oppose promptement et efficacement à la fureur de ces barbares, bientôt ils prendront la ville sainte ; ils renverseront les monuments sacrés de notre rédemption et souilleront les lieux sanctifiés par le sang de l'agneau sans tache. O Dieu ! les voyez-vous se ruer, avec une fureur diabolique, sur le premier sanctuaire de la religion du Christ, sur cette croix qui fut le lit de douleur où le Sauveur nous enfanta à la vie ? Combien ils voudraient la tenir cette croix et la fouler sous leurs pieds impies !

“ Permettez que je vous le demande : Que faites-vous ? Soldats de Jésus-Christ, où sont vos armes ? serviteurs de la croix, où est votre dévouement ? Quoi ! vous souffririez que les choses saintes fussent jetées aux chiens, que les pierres précieuses fussent la pâture des pourceaux ? Oh ! combien en est-il qui ont lavé leurs péchés dans ces lieux saints, depuis que nos pères les ont purifiés des abominations des infidèles ! L'ennemi du genre humain le sait ; et voilà pourquoi il a eu des accès de rage et de jalouse, il a grincé des dents et séché de fureur ; voilà pourquoi il a juré de reconquérir les lieux saints, bien décidé à n'y pas laisser vestige de la religion du Christ, s'il parvient à s'en emparer. Dites-moi, si ce malheur arrivait, ne serait-ce pas, pour les générations futures, le sujet d'une éternelle douleur ; et pour la génération présente, un caractère indélébile d'impiété, de lâcheté, d'ignominie ?

“ Mais pourquoi vous parler ainsi ? La main du Seigneur est-elle moins puissante, son bras est-il moins

fort qu'autrefois ? Ne pourra-t-il conserver son héritage quoiqu'il n'ait pour le défendre que de pauvres vers de terre ? n'a-t-il pas à sa disposition plus de douze légions d'anges ? une parole ne lui suffirait-elle pas ? Sans doute il pourrait faire ces prodiges ; mais il veut mettre à l'épreuve votre zèle et votre bonne volonté ; il veut voir si, parmi les enfants des hommes, il en est encore qui aient souci de veiller sur ses intérêts, qui prennent soin de sa gloire, qui s'affligent de le voir déshonoré ; il veut enfin offrir à son peuple une occasion favorable d'expier ses iniquités et de se réconcilier avec lui. »

Saint Bernard fait un tendre appel à la confiance que les pécheurs devaient avoir en Dieu qui leur offrait une si facile occasion de se purifier ; puis il fait appel à la bravoure :

« O vous, dit-il, qui habitez des provinces célèbres par la bravoure et le courage de leurs guerriers, par la forte constitution de leurs jeunes gens ; vous dont les exploits glorieux ont fait l'étonnement et l'admiration du monde, armez-vous et courez vite à la défense du nom chrétien ! Mettez fin à vos discordes intestines, à vos guerres, à cette fureur qui vous porte à vous attaquer les uns les autres, à vous transpercer de vos glaives ; dans vos duels, dans vos guerres barbares, votre valeur n'est pas du courage, c'est de la folie et de la brutalité. Race belliqueuse ! jeunes gens courageux ! voici l'occasion de combattre sans danger pour vos âmes, de vaincre avec gloire ou de mourir utilement. Si vous désirez acquérir de la gloire et des richesses, je vous en offre l'occasion ; profitez-en, prenez la croix ; si vous avez du regret de vos crimes, vous en obtiendrez rémission et indulgence plénière. Cette croix que je vous offre est d'une étoffe peu précieuse, mais, bien portée, elle vous vaudra le royaume des cieux. »

Bernard, à la fin de sa lettre, donne ce conseil aux croisés :

“ Qu'aucun seigneur jaloux du commandement ne s'avise de vouloir marcher avant le gros de l'armée. Si quelqu'un disait en avoir reçu de moi l'autorisation, je vous déclare que ce serait un mensonge et que les lettres qu'il pourrait vous montrer seraient fausses. Choisissez pour chefs des hommes expérimentés et capables, afin que l'armée soit toujours en état de se faire craindre et de repousser les insultes des ennemis. Lors de la première croisade, il y eut un nommé Pierre, dont vous avez certainement entendu parler, qui se mit à la tête d'une armée et marcha avec si peu d'entente que la plupart de ses guerriers périrent, soit par le fer des ennemis, soit par la faim. Le même malheur arriverait si l'on suivait son exemple. Dieu vous en préserve ! ”

Il n'est pas étonnant que cette parole brûlante opérât des prodiges sur les peuples dont la foi était candide et énergique, sur des guerriers passionnés pour les combats et dont le courage ne reculait devant aucun danger. Bernard savait dire aux peuples ces mots puissants qui les remuent, qui les soulèvent comme les flots de la mer. Il n'était bruit partout que de ses prédications. Le pape lui-même disparaissait devant cette gloire éclatante, et l'on disait : *Ce n'est pas Bernard de Pise qui est pape, c'est Bernard de Clairvaux.*

Le saint abbé, après avoir parcouru l'Allemagne, visita les villes des bords du Rhin. A Mayence, il convertit le moine Raoul, l'ennemi des Juifs, et le décida à rentrer dans son monastère. Ce voyage ne fut qu'une marche triomphale ; Bernard était toujours suivi d'une foule considérable. En outre, il avait plusieurs compagnons qui lui étaient plus spécialement attachés : deux moines de Clairvaux qui lui servaient de secrétaires ; le pieux Hermann, évêque de Constance, qui était venu le chercher en Germanie et l'emmena prêcher la croisade dans son diocèse ; Eberhard, chapelain d'Hermann ; l'abbé Baudoin ; Frovin, moine d'Einsid-

len et plus tard abbé d'Engelbert; Philippe, archidiacre de Liège; les prêtres Othon et Francon; Alexandre de Cologne, qui fut une des gloires de l'ordre de Citeaux: tous ces personnages ne quittaient pas Bernard et inscrivaient jour par jour les miracles qui s'opéraient sous leurs yeux. On possède encore ce journal<sup>1</sup>, document curieux à l'aide duquel on peut suivre pas à pas le grand apôtre dans ses courses apostoliques.

Après avoir prêché à Constance, Bernard visita Zurich, Bâle, Strasbourg, Spire. Toute la cour d'Allemagne était réunie dans cette dernière ville avec Conrad qui devait y recevoir la couronne impériale. Bernard avait vu ce prince en Allemagne et n'avait pu le décider à prendre la croix; de graves raisons politiques l'en empêchaient. L'abbé de Clairvaux le pressa de nouveau à Spire. Le jour de Saint-Jean l'Evangéliste (27 décembre 1146), Bernard le vit dès le matin et l'exhorta de nouveau. Conrad lui promit de consulter son conseil et de lui donner une réponse définitive le lendemain.

Après cette conférence, Bernard se rendit à l'église, où il dit la messe en présence de la cour et d'une grande affluence de fidèles. Quand il l'eut terminée, il se tourna vers les assistants et leur adressa un de ces discours qui faisaient des prodiges. Il leur parla des malheurs de la Terre sainte et des crimes qu'ils avaient à expier pour paraître un jour avec confiance devant le tribunal du fils de Dieu. Tout à coup, se tournant vers Conrad, il lui parla, dit la chronique<sup>2</sup>, *non pas comme à un roi, mais comme à un homme*, et l'apostropha au nom de Dieu lui-même :

“ O homme! lui dit-il, qu'ai-je pu faire pour toi et que je n'ai pas fait? » Puis il fit une si touchante peinture des dons que Dieu avait fait à l'empereur et de la

<sup>1</sup> V. Bolland. ad diem 20 aug.

<sup>2</sup> *Miracul. S. Bernard.*, 1 part. auct. Philipp.; *S. Antonin*, 2 part. hist.; Ott. Frising., *Gest. Frid.*; *Annal. Cisterc.*, c. 10.

reconnaissance que ce prince lui devait, que Conrad se leva en pleurant et s'écria : « Je reconnaiss tout ce que Dieu a fait pour moi, désormais je ne veux plus être ingrat. Je suis prêt à le servir et à me rendre où il m'appelle. » A ces mots, la foule attendrie fit retentir la basilique de ses acclamations. Bernard donna la croix à l'empereur, puis, prenant sur l'autel la bannière sacrée, il la lui mit entre les mains. Au même instant, tous les princes se jetèrent à genoux et reçurent la croix. Parmi eux était le neveu de Conrad, Frédéric de Souabe, depuis si fameux sous le nom de Barberousse. Les barons, les chevaliers suivirent l'exemple des grands feudataires ; les *menues gens* voulaient, aussi bien que les nobles, recevoir la croix des mains du saint abbé. Par un mouvement spontané, l'assemblée entière se précipita vers l'autel, et Bernard, pour ne pas être étouffé, fut obligé de se réfugier au pied de la statue de la sainte Vierge.

Le saint abbé ne fut de retour à Clairvaux que le 6 février 1147. Le roi avait convoqué à Etampes, pour le 16 du même mois, le parlement général des prélats et des barons du royaume.

Lorsque Bernard entra dans l'assemblée, il s'y manifesta subitement une émotion difficile à dépeindre ; l'ardeur pour la croisade se raviva au seul aspect de celui qui l'avait prêchée avec tant d'enthousiasme.

Le premier jour du parlement, on entendit les ambassadeurs de Conrad, puis ceux de Geisa, roi de Hongrie, qui promettaient aux croisés libre passage sur ses terres. On lut ensuite des lettres emphatiques de l'empereur de Constantinople, Manuel Commène. Geoffroi de Langres, s'apercevant que le roi était fatigué des interminables et insipides louanges qui lui étaient prodigées, dit aux ambassadeurs de Commène : « Frères, veuillez ne pas tant parler de sa gloire, de la celsitude, des vertus et de la sagesse du roi : il se connaît et nous le connaissons aussi. Parlez plus briè-

vement. » Cette rude franchise tranchait bien avec les allures serviles des Grecs dégénérés.

Le lendemain, l'assemblée s'occupa de la route qu'il convenait de suivre pour aller en Palestine. Les ambassadeurs de Roger, roi de Sicile, proposèrent la voie de mer par laquelle on pouvait transporter en peu de temps toute l'armée dans les ports de Syrie. La navigation était alors peu connue des Français et la voie de mer n'offrait pas d'attrait à leur esprit aventureux. Les sages conseils du roi de Sicile furent rejetés et il fut décidé que l'on suivrait la même route que les premiers croisés.

Enfin, le troisième jour du parlement, on s'occupa de la grave question de pourvoir au gouvernement du royaume pendant l'absence du roi. Bernard, les pré-lats et les grands feudataires hésitaient sur celui qu'il faudrait nommer régent ; ils quittèrent l'assemblée pour en délibérer. Après quelque délai ils rentrèrent. Bernard marchait à leur tête. Montrant du doigt Suger et le comte de Nevers, il annonça le résultat des délibérations par ces paroles de l'Écriture sainte : *Voici deux glaives ; c'est assez.* »

Ces deux régents représentaient le clergé et la noblesse, la puissance ecclésiastique et le pouvoir séculier. Le comte de Nevers refusa l'honneur qu'on voulait lui faire, disant qu'il avait fait vœu d'entrer dans l'ordre des Chartreux ; ce qu'il exécuta, en effet, peu de temps après. Suger ne pouvait non plus se déterminer à se charger d'une dignité qu'il considérait plutôt comme un fardeau que comme un honneur ; il fallut les ordres du pape lui-même pour lui faire accepter la régence.

On sait avec quelle noble intégrité il administra les affaires du royaume.

L'époque fixée pour le départ des croisés étant arrivée, Conrad ouvrit la marche et quitta l'Allemagne

à la tête d'une puissante armée. L'élite<sup>1</sup> des chevaliers teutoniques le suivait, chargés de leurs belles armures d'or et d'airain.

Quelque temps après, Louis VII alla à Saint-Denis recevoir l'oriflamme des mains du pape et de l'abbé Suger, et partit à la tête d'une armée ni moins nombreuse ni moins brillante que celle de Conrad.

Tant que les deux armées furent sur les terres des Hongrois et des Bulgares, elles furent partout accueillies avec une généreuse hospitalité. Il n'en fut plus de même dès qu'elles touchèrent le territoire des Grecs qui imitèrent la perfidie de leurs pères envers les premiers croisés.

Tandis que le roi et les chevaliers de France faisaient leur long pèlerinage, Suger gouvernait le royaume avec une sagesse qui l'a fait passer, à juste titre, pour un des plus grands et des plus sages politiques qui aient brillé dans les annales de la France.

Le besoin continual d'argent qu'éprouvait Louis VII pendant son expédition fut une des plus grandes difficultés de la régence. Suger dut lever des impôts extraordinaires ; il rencontra des obstacles, même de la part de quelques évêques ; le pape fut obligé de les menacer de ses foudres. Du reste, Suger administrait les deniers publics avec la plus sévère économie. Il mettait principalement ses soins à ce que le roi et son armée fussent bien pourvus. Mais, malgré cette prévoyance, il n'est pas une des onze lettres que lui écrivit le roi où il ne demande de l'argent ; dans toutes, il insiste sur ses pressants besoins, et supplie son ministre de l'assister par tous les moyens possibles : tantôt il réclame du numéraire qu'on devra lui envoyer par des agents sûrs ; tantôt il prescrit de payer aux chevaliers du Temple les obligations qu'il avait contractées envers eux ; il priaît quelquefois Suger de lui venir en aide

<sup>1</sup> Out. Frising.

avec les revenus de son abbaye et s'en remettait à sa fidélité et à son vieil attachement avec une sorte d'abandon filial<sup>1</sup>.

Malgré ces énormes dépenses, Suger réussit à améliorer les domaines du roi et l'état des finances.

Le noble désintéressement, la sage économie, la sagesse de Suger lui méritèrent le respect et l'admiration de tout ce que la France et les autres royaumes de l'Europe avaient d'hommes distingués. Les évêques, en lui écrivant, se servaient à son égard des titres de Majesté ou d'Altesse; Bernard lui-même, si sévère envers les puissants qui ne savaient pas honorer leur position, ne s'adressait à Suger qu'avec une respectueuse soumission, l'appelant Prince et Excellence; Pierre le Vénérable parlait de sa régence comme de son *règne*; Raoul, comte de Vermandois, chargé de l'administration militaire pendant l'absence du roi, l'appelait son Seigneur; le pape lui-même le traitait de Vice-roi.

La réputation de l'abbé de Saint-Denis était si grande que l'on voyait de célèbres personnages faire de longs voyages pour venir l'admirer de plus près. C'est ainsi que l'évêque de Salisbury le visita pour être témoin des merveilles dont il avait entendu parler.

Tandis que Suger gouvernait ainsi la France avec sagesse, saint Bernard faisait une terrible guerre aux systèmes théologiques, aux hérésies et aux fanatiques des provinces méridionales de France.

Le premier contre lequel Bernard entra en lice fut Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers.

Ce prélat<sup>2</sup>, de même que la plupart des grands théologiens-philosophes de l'époque, avait voulu se former un système sur le mystère de la sainte Trinité. Comme Abailard, il était bien éloigné de l'hérésie; il était au

<sup>1</sup> Les lettres de Louis VII à Suger sont dans la collection de Duchêne.

<sup>2</sup> *V. Concil. Paris. et Rem.; apud Labb. et Cossart., Conc., t. X, pag. 1105 ad 1128.*

contraire plein de respect pour la foi catholique, mais il sacrifiait au goût du temps pour les idées systématiques et les subtilités de la dialectique. Chacun voulait alors trouver des mots d'une plus rigoureuse exactitude pour exprimer les idées et par là on se trouvait amené à épiloguer sur les termes consacrés pour exprimer les dogmes du christianisme. Une observation qu'on ne doit pas perdre de vue, c'est que l'on discutait plutôt sur les mots que sur les choses. La question agitée principalement était le mystère de la Trinité, parce que c'était là, en effet, le plus vaste champ où pussent se rencontrer les partisans du *réalisme* et du *nominalisme*. Les systèmes du XII<sup>e</sup> siècle sur la Trinité n'étaient réellement que les applications de ces deux opinions philosophiques. Les adversaires voulaient tous avoir ce mystère pour eux, se servir des données qu'il peut fournir sur l'*être*, pour établir leurs théories ; telle est la véritable idée que l'on doit avoir de ces discussions.

Gilbert de la Porée avait d'abord été modérateur de l'école de Poitiers qui conservait toujours sa vieille célébrité. Il n'eut jamais une réputation aussi brillante qu'Abailard ; cependant, il passait pour un des plus savants théologiens de son temps. De sa chaire d'écolâtre, il monta sur le siège épiscopal de Poitiers, et s'acquitta avec soin des devoirs de sa nouvelle dignité. Ses mœurs étaient graves et pures, son caractère était tellement sérieux qu'il ne se permettait même pas les plus innocentes légèretés.

Il avait un archidiacre aussi grave que lui, nommé Arnaud et surnommé : *Qui ne rit point*. Arnaud avait souvent des discussions avec son évêque et, soit qu'il ne le comprît pas, soit qu'il fût d'un système philosophique différent du sien, il trouvait sous ses expressions systématiques plusieurs hérésies. Un jour, en pleine église, l'évêque et l'archidiacre eurent une grave discussion, à la suite de laquelle Arnaud et son con-

frère l'archidiacre Calon allèrent en Italie afin de dénoncer au pape les erreurs de leur évêque. Ils rencontrèrent Eugène à Sienne, alors qu'il se dirigeait vers la France. Le pape leur dit qu'il s'occuperaient de cette question lorsqu'il y serait arrivé et convoqua en effet un concile qui s'assembla à Paris. Gilbert de la Porée y fut cité.

Bernard, qui était réellement le pape, comme on le disait communément, se déclara le principal adversaire de cet évêque. Après une discussion assez obscure sur les propositions qu'on avait à lui reprocher, on s'arrêta aux suivantes :

“ L'essence divine n'est pas Dieu lui-même.

“ Les propriétés des personnes ne sont pas les personnes elles-mêmes.

“ Les Personnes divines ne peuvent être attribut en aucune proposition.

“ La Nature divine ne s'est pas incarnée.

“ Personne ne peut mériter excepté Jésus-Christ.

“ Ceux-là seuls sont véritablement baptisés qui doivent être sauvés. ”

La discussion s'engagea sur ces différentes propositions entre Gilbert, d'une part et, de l'autre, Adam de Petit-Pont, chanoine de Paris, et Hughes de Champ-Fleuri, chancelier du roi; Joslin, évêque de Soissons, et plusieurs autres se mêlèrent aussi à la discussion qui ne fut, de part et d'autre, qu'une logomachie inintelligible et probablement peu comprise même de ceux qui discutaient. Le pape, qui présidait, jugea avec raison que les renseignements sur la doctrine de Gilbert n'étaient pas assez positifs pour asseoir un jugement motivé. Il demanda, en conséquence, à cet évêque un exemplaire correct de ses *Expositions sur Boëce*, qui étaient son ouvrage le plus important, et remit la décision au concile de Reims qui devait s'assembler le 22 mars 1148. L'ouvrage de Gilbert fut soumis par le pape à l'examen d'un savant moine, nommé Godescalc,

qui fut chargé d'indiquer les propositions erronées.

Suger, régent de France, dix-huit cardinaux, plusieurs évêques d'Allemagne, d'Espagne et d'Angleterre, une grande partie des évêques et autres prélates de France se trouvèrent à Reims à l'époque indiquée pour le concile. On devait s'y occuper non seulement de la doctrine de Gilbert de la Porée, mais de la discipline générale de l'Eglise. Godescalc présenta au pape son travail sur le livre de l'évêque de Poitiers; il avait noté comme erronées les propositions suivantes :

“ 1<sup>o</sup> La Nature divine que l'on appelle Divinité n'est pas Dieu lui-même, mais la *forme* qui fait que Dieu est; de même que l'humanité n'est pas l'homme, mais la *forme* qui fait que l'homme est tel.

“ 2<sup>o</sup> On peut dire que le Père, le Fils et le saint Esprit *une même chose*, parce qu'il n'y a qu'une seule seule Divinité; mais on ne peut établir la proposition inverse et dire que *un seul Dieu, une seule substance, un objet un*, quel qu'il soit, puisse être Père, Fils et saint Esprit.

“ 3<sup>o</sup> Les trois personnes en Dieu sont trois *unités* distinctes par trois propriétés qui ne sont pas les personnes elles-mêmes et qui diffèrent entre elles dans la substance divine;

“ La nature divine ne s'est pas incarnée. »

Le débat s'établit sur ces quatre propositions.

Les Pères du concile se partagèrent en deux partis : celui des Italiens qui se déclarèrent pour Gilbert et accusaient leurs adversaires de manquer de pénétration ; celui des Français qui regardaient les propositions de Gilbert comme hérétiques : à la tête de ces derniers était saint Bernard.

La discussion s'étant ouverte sur le premier article, Gilbert soutint que les attributs constitutifs de la nature divine n'étaient pas Dieu lui-même, ce qui choqua saint Bernard et avec raison, car en Dieu tout est nécessaire, essentiel, et ce n'était que par une

fausse subtilité que l'évêque de Poitiers voulait distinguer en Dieu le sujet de l'attribut. Cependant, il fit, pour appuyer sa doctrine, un grand étalage d'érudition, et lut aux Pères du concile de longs passages des docteurs de l'Eglise dans de gros volumes qu'il avait fait apporter par ses clercs.

Le pape et la plupart des membres de l'assemblée étaient fatigués de cette lecture. « Frère, lui dit Eugène, vous nous lisez là bien des choses, et peut-être que nous ne les comprenons pas. Veuillez simplement me répondre: Cette souveraine essence que vous reconnaisserez être trois personnes en un seul Dieu, pensez-vous qu'elle soit Dieu? — Je ne le crois pas, répondit positivement Gilbert. » Il ne voulait pas, en effet, que la substance divine fût Dieu, mais il disait que c'était *par elle* que Dieu était. C'est la thèse qu'il s'efforça d'établir. « A quoi bon, s'écria saint Bernard, s'arrêter si longtemps à ces disputes? Ce qui scandalise beaucoup de personnes, c'est cette opinion que l'on vous attribue : l'essence ou la nature divine, la divinité, la sagesse, la bonté, la grandeur ne sont pas Dieu, mais la *forme* par laquelle il est Dieu. » Gilbert dit que telle était, en effet, son opinion. « Il l'a dit, reprit saint Bernard, ce que nous cherchions à savoir, il l'a avoué; qu'on en prenne note! — Et vous, dit Gilbert, notez que la divinité c'est Dieu.— Oui, ajouta Bernard avec énergie, oui, j'en prends note, et je voudrais avoir un stylet de fer, pour graver sur le diamant ou le silex que l'essence divine, la forme, la nature, la divinité, la bonté, la sagesse, la vertu, la puissance, la grandeur, que tous ces attributs sont Dieu. Si cette forme dont vous parlez n'est pas Dieu, elle est donc meilleure que Dieu; puisqu'elle est la raison d'être de Dieu, elle a donc quelque chose que Dieu ne possède pas. »

Ces paroles d'une si bonne philosophie ne firent pas d'impression sur Gilbert qui soutint ses propositions avec un flegme imperturbable et un aplomb qui

en imposa à une partie du concile. Gilbert cherchait en dehors des séances à se faire des partisans, surtout parmi les cardinaux; il flattait leur vanité et leur faisait entendre que Bernard et son parti n'étaient que des ignorants incapables de comprendre une théologie aussi relevée que la sienne.

Bernard et les évêques français s'aperçurent bientôt, dans le cours de la discussion, que les cardinaux étaient favorables à Gilbert. Ils se réunirent dans la chambre de saint Bernard avec Suger et les hommes les plus capables. On arrêta dans cette conférence que l'on rédigerait une profession de foi diamétralement opposée aux quatre propositions de Gilbert, et qu'on la soumettrait à l'acceptation du concile. Cette profession de foi fut rédigée en effet; les évêques d'Auxerre et de Terouenne et l'abbé Suger furent chargés de la présenter au pape en protestant énergiquement contre la conduite des cardinaux. Ce qui affligeait surtout les évêques de France, c'était de voir ces prélats n'envisager la question que comme une simple discussion dans laquelle défenseurs ou adversaires pouvaient également avoir raison; tandis qu'eux, ils eussent voulu faire considérer la doctrine de Gilbert comme une hérésie dénoncée juridiquement au concile par le clergé de France. Les députés de la conférence dirent au pape, en lui présentant la profession de foi dont ils étaient porteurs :

“ Par respect pour vous, nous avons tenu peu de compte de certaines ‘doctrines’ peu dignes de fixer l’attention; mais il ne doit plus en être ainsi, aujourd’hui que vous voulez les juger. Vous avez entre les mains la profession de notre adversaire, il est juste que vous ayez la nôtre. Seulement, celui-ci vous l’a remise en vous disant qu’il était disposé à corriger ce que vous ne trouveriez pas exact. Nous, au contraire, nous vous offrons la nôtre sans réserves; vous saurez donc que nous persévérons dans les idées qui y sont exposées et que nous ne changerons sur aucun point. ”

Ce fier langage fit impression sur le pape, qui répondit immédiatement aux députés que l'Eglise romaine n'avait pas d'autre opinion que la leur et qu'il les priaît de donner cette assurance à ceux qui les avaient envoyés. Une dispute d'amour-propre s'engagea sur la portée que l'on devait donner à la profession de foi des évêques français. Les Italiens trouvèrent fort mauvais qu'on l'eût rédigée à l'avance et qu'on voulût l'imposer au concile. Bernard fit comprendre que ce n'était qu'une simple exposition de croyance que l'on offrait comme un élément du procès, et non pas un symbole que l'on voulût imposer. Cette déclaration fut accueillie avec une satisfaction générale.

Tous les pères du concile s'étant réunis, le pape demanda à l'évêque de Poitiers d'abjurer les propositions qu'il avait émises. Cet évêque répondit avec modestie : « Si vous croyez autrement, je croirai autrement ; si vous parlez autrement, je parlerai autrement ; si vous écrivez autrement, j'écrirai autrement. » Après cette déclaration, le pape condamna les propositions incriminées et défendit de lire l'ouvrage de Gilbert jusqu'à ce qu'il eût été corrigé. « Je le corrigerai, dit l'évêque de Poitiers, conformément à votre volonté. — Cette correction, reprit le pape, ne vous sera pas confiée. »

Gilbert, ainsi condamné, ne fit aucune observation, et on ne voit pas que ses opinions aient mérité plus tard d'autre censure.

Le concile de Reims s'occupa d'une manière spéciale de la discipline de l'Eglise. On y fit dix-huit canons, renouvelés pour la plupart des anciens conciles, sur les mœurs ecclésiastiques, la protection dont les pauvres et les faibles devaient être entourés, le droit d'asile, les biens et la juridiction ecclésiastiques. Ces dispositions n'apprennent rien de nouveau. Le dernier canon seulement a une grande importance historique ; il est conçu en ces termes :

« Comme le siège apostolique à coutume de défendre, avec beaucoup de soin, ce qui est juste, et d'éviter ce qui est trouvé hors de la règle, nous défendons, par l'autorité du présent décret, à qui que ce soit, de recevoir sur ses terres et de protéger les hérétiques qui habitent la Gascogne et la Provence. Si quelqu'un les retient chez soi, leur donne l'hospitalité lorsqu'ils voyagent et se fait ainsi leur fauteur, qu'il soit frappé de l'anathème dont Dieu frappe les âmes dans sa colère, et que les divins offices ne soient pas célébrés dans ses domaines, jusqu'à ce qu'il ait fait une satisfaction convenable. »

Les provinces de France étaient alors presque toutes infestées par des fanatiques qui abusaient de la créduilité du peuple et se faisaient un grand nombre de partisans qu'ils initiaient aux doctrines les plus immorales. Nous parlerons de ceux qui infestaient les provinces méridionales lorsque nous en aurons fait connaître un qui fut amené devant le concile de Reims. Il s'appelait Eon de l'Etoile. Il était noble et, en cette qualité, ne savait rien. Cependant, il avait naturellement un génie astucieux et une habileté qui faisait croire généralement qu'il avait avec le diable des rapports fort intimes. Ses adeptes étaient nombreux et il parcourait toutes les provinces de France avec un faste et un entourage dignes d'un roi. Il donnait à ses principaux disciples des noms mystiques : l'un était *Sagesse*, un autre *Jugement*, etc. L'archevêque de Reims s'empara de ce fanatique lorsqu'il passa dans son diocèse et le fit comparaître devant le concile. Le pauvre Eon de l'Etoile était devenu fou.

Ses disciples furent poursuivis, refusèrent de se rétracter et subirent le supplice du feu. Un des principaux, celui qui s'appelait *Jugement*, s'écriait en marchant au bûcher : « Terre, ouvre-toi ! » comme si la terre eût dû, sur sa parole, ouvrir ses abîmes et engloutir ses bourreaux. La terre fut sourde aux ordres du malheureux qui périt dans les flammes.

Depuis plusieurs années, les provinces méridionales étaient sillonnées de troupes de fanatiques imbus des plus détestables doctrines. Elles reconnaissaient pour chefs principaux Pierre de Bruys et ce Henri que nous avons déjà vu dogmatiser dans le Maine. Le pape Eugène étant arrivé en France, jugea opportun d'envoyer sur les lieux son légat Albéric, évêque d'Ostie, accompagné du vénérable Geoffroi de Chartres et de saint Bernard.

Bernard arriva à Albi deux jours après le légat. Le lendemain, il fit sonner la messe et, soit curiosité, soit tout autre motif, les hérétiques d'Albi se rendirent en foule à l'église dont les vastes nefs se trouvèrent complètement remplies. Après la messe, Bernard adressa à la foule un discours pathétique : « J'étais venu dans l'intention de semer, dit-il, pourquoi faut-il que j'aie la douleur de voir votre champ déjà ensemencé d'un si mauvais grain ? Ce champ cependant n'est autre que votre âme, champ raisonnable dont Dieu est l'agriculteur, mais auquel il laisse la liberté d'opter entre deux espèces de grain ». Partant de là, il leur exposa quel était le bon grain, la vraie doctrine, et résulta une à une toutes les erreurs de l'hérétique Henri. Le saint abbé parlait avec une autorité, un zèle qui subjuguaien son immense auditoire. Arrivé à la fin de son discours, il s'écria : « Rentrez en vous-mêmes, revenez au giron de l'Eglise, enfants égarés ! et, afin que je connaisse ceux qui ont reçu la parole du salut, qu'ils lèvent la main droite vers le ciel en signe de leur adhésion à la foi catholique. » Tous levèrent aussitôt la main avec enthousiasme, et un frémissement de joie agita l'assemblée tout entière.

Malheureusement l'hérésie ne fut pas arrachée jusqu'à la racine dans la ville d'Albi. Après le départ de saint Bernard, elle y fit de nouveaux ravages et infesta un si grand nombre d'habitants, que les henriiens et autres manichéens des provinces méridionales furent désignés sous le nom général d'Albigeois.

En quittant Albi, saint Bernard se rendit à Toulouse où il fut reçu en triomphe. La ville entière sortit à sa rencontre ; tous voulaient lui donner des marques de vénération, et il y en eut un si grand nombre qui lui baisèrent les mains, qu'elles enflèrent considérablement. Mais, quoique souffrant et exténué de jeûnes et d'austérités, Bernard travailla avec une ardeur étonnante à la conversion des hérétiques. Accompagné du légat et de Geoffroi de Chartres, il se mit à la poursuite de Henri qui fuyait devant lui de ville en ville. Partout sa parole, appuyée sur d'innombrables miracles, faisait sur les peuples la plus heureuse impression. De toutes parts, on abandonnait les erreurs de Henri, on revenait au culte véritable, on chassait les hérétiques comme des pestiférés.

Henri n'était pas le seul hérésiarque qui dogmatisât en Languedoc ; il avait un concurrent fameux qui se fit un grand nombre d'adeptes dans ce pays et en Provence ; c'était Pierre de Bruys, dont les sectateurs furent nommés pétrobrusiens.

La doctrine de Pierre de Bruys, comme celle de Henri, n'était au fond que le manichéisme. Sans système coordonné et tant soit peu logique, il attaquait indistinctement tout ce qui n'était pas de son goût dans les dogmes ou les lois de l'Eglise. L'immoralité était la base de sa doctrine ; il rejettait les pratiques du culte extérieur et avait déclaré aux croix en particulier une guerre implacable. Dans une de ses pérégrinations en Languedoc il abattit toutes celles qu'il rencontra et les fit porter à Saint-Gilles où il les brûla publiquement. Les catholiques, indignés, se jetèrent sur lui, allumèrent un bûcher et le firent périr dans les flammes. Ses disciples lui survécurent.

Pierre le Vénérable<sup>1</sup> ayant eu occasion de parcourir la Provence, en rencontra un grand nombre dans

<sup>1</sup> Pet. Venerab. in Petrob.

les diocèses d'Embrun, de Die, de Gap et d'Arles. Les évêques de ces diocèses travaillaient avec beaucoup de zèle à les convertir. Pierre les loua de n'employer que la persuasion et, pour leur venir en aide, composa un ouvrage dans lequel il résfuta toutes les erreurs de Pierre de Bruys.

Il les réduit à cinq points principaux : le baptême ne sert de rien aux enfants ; Dieu pouvant être honoré en tout lieu, il est inutile de bâtir des églises ; on doit détruire les croix parce qu'elles rappellent le supplice de Jésus-Christ ; le corps et le sang de Jésus-Christ ne sont point contenus dans l'Eucharistie ; il est inutile de prier pour les morts.

On peut remarquer une analogie frappante entre plusieurs points de cette doctrine et celle que Luther et Calvin ont prêchée depuis ; ce qui explique pourquoi les protestants ont voulu donner les manichéens des provinces méridionales comme de vrais chrétiens, luttant contre des erreurs introduites dans l'Eglise par un clergé ignorant et corrompu. Il est certain que le clergé séculier était à cette époque trop préoccupé de ses affaires temporelles et que les populations croupissaient dans une ignorance déplorable, adonnées à des superstitions que l'on ne combattait pas assez ; mais il faut avouer en même temps que le clergé régulier, les ordres monastiques et même le clergé séculier possédaient des hommes bien supérieurs à Pierre de Bruys, à Henri et à leurs disciples, par leurs connaissances théologiques et surtout par leurs vertus ; on ne peut contester que les pétrobrusiens et les henriciens n'aient été d'une affreuse immoralité et qu'ils n'aient ressuscité les dégoûtantes orgies des gnostiques ou des disciples de Manès. Qu'ils aient attaqué des préjugés accrédités dans l'Église, des abus réels, nous le reconnaissions ; mais ce n'est pas une raison pour en faire les vrais disciples de Jésus-Christ préférablement à tant d'autres qui méritaient beaucoup mieux ce titre.

Lorsque saint Bernard fut de retour de sa mission de Toulouse, Evervin<sup>1</sup>, prévôt des prémontrés de Steinfeld dans les Ardennes, lui écrivit pour lui dénoncer ces hérétiques qui y formaient comme deux sectes séparées. La première avait beaucoup d'affinité avec celle du Périgord. Ceux qui en faisaient partie regardaient comme un précepte le conseil évangélique sur la pauvreté absolue, en faisait la base de leur doctrine et se croyaient, en conséquence, les seuls vrais disciples de Jésus-Christ : « Quant à vous, disaient-ils aux catholiques, vous mettez tout votre soin à conserver vos propriétés, vous n'avez en vue que les biens de la terre; et ceux-mêmes qui passent parmi vous pour les plus parfaits, les moines par exemple et les chanoines réguliers, ne possèdent rien, il est vrai, en particulier, mais n'en sont pas moins bien pourvus en commun. Pour nous, nous sommes les vrais pauvres de Jésus-Christ ; nous n'avons pas de demeure fixe et nous sommes réduits à fuir de ville en ville, persécutés comme le furent les apôtres et les martyrs. »

Leur vie, ajoute Evervin, est en effet très austère : ils ne mangent ni laitage ni autre substance qui provienne des animaux. Dans leurs cérémonies religieuses, ils ont l'habitude de se couvrir le visage d'un voile ; tous leurs repas commencent par l'Oraison Dominicale à laquelle ils attribuent la vertu de changer leur nourriture et leur breuvage au corps et au sang de Jésus-Christ. Outre le baptême d'eau, ils admettent le baptême *du feu et de l'esprit*, qu'ils administrent par l'imposition des mains. Celui qui a reçu ce dernier baptême est admis au nombre des *élus* et jouit du pouvoir de baptiser les autres et de consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ.

La secte était divisée en trois catégories : les *élus*, ou prêtres, les *croyants* et les simples *auditeurs* qui

<sup>1</sup> V. Everv. *Epist.* et S. Bernard., serm. in Catic. 65, 66.

étaient seulement admis aux prières communes. Les initiés de différent sexe ne suivaient que leurs désirs dans les rapports qu'ils avaient entre eux; et le mariage était considéré par eux comme chose illicite, excepté entre un homme et une femme vierges.

La seconde secte des manichéens de Cologne différait de la première sur plusieurs points. Ces hérétiques prétendaient que la sainteté du ministre était nécessaire pour la validité des sacrements et rejetaient ainsi tous les sacrements comme illusoires et inutiles, excepté le baptême qu'ils ne conféraient qu'aux adultes. Le suffrage des saints, le purgatoire, les pénitences corporelles étaient pour eux autant de préjugés, la contrition du cœur suffisant à l'expiation des péchés.

Evervin termine sa lettre en priant saint Bernard d'aiguiser son style pour combattre avec vigueur les deux sectes qu'il lui dénonçait; c'est ce que fit saint Bernard en deux discours<sup>1</sup> où il réfute les erreurs qui lui avaient été signalées.

Evervin nous apprend dans sa lettre une particularité remarquable : c'est que ceux qui furent brûlés dirent, avant de mourir, que leur secte existait en Grèce depuis le temps des martyrs et qu'elle y était restée à l'état latent, ainsi que dans plusieurs autres pays, jusqu'au temps où ils vivaient. La conformité de leur doctrine avec celle des manichéens prouve qu'ils avaient raison et que leur secte datait bien, en effet, des premiers siècles du christianisme. Ils connaissaient, comme on voit, leur origine.

Tandis qu'avaient lieu en France les luttes intellectuelles du concile de Reims contre Gilbert de la Porée, et celles beaucoup plus importantes de Bernard contre des sectes aussi contraires à l'ordre social qu'à la foi de l'Eglise, les belles armées de Conrad et de Louis VII éprouvaient en Orient les plus affreux malheurs.

<sup>1</sup> S. Bernard., *loc. cit.*

Ils les durent à l'empereur Manuel Commène qui suivit à l'égard des seconds croisés la politique astucieuse d'Alexis à l'égard des premiers.

Geoffroi de Langres, qui déjà avait si rudement interpellé les envoyés de l'empereur grec, pénétra bientôt les idées de Manuel et comprit qu'il ne favoriserait la croisade qu'à la condition d'en profiter seul. Trop faible pour défendre son trône contre les musulmans, Manuel voulait bien accepter, pour l'affermir, le secours des croisés, mais il craignait qu'une fois solidement établis en Orient, les fiers et courageux Occidentaux ne fussent pour lui des ennemis plus redoutables encore que les disciples de Mahomet. L'armée étant à Constantinople, les chefs et les prélats tinrent conseil pour arrêter le plan de l'expédition. Geoffroi de Langres se leva et ouvrit franchement l'avis de s'emparer d'abord de Constantinople. Il était, selon lui, très dangereux de laisser derrière soi un ennemi perfide ; la prise de Constantinople était chose trop facile et trop avantageuse pour que les croisés s'y refusassent : c'était assurer le succès de l'expédition ; pour répondre au scrupule, émis par plusieurs, que les croisés ne devaient combattre que les ennemis de l'Eglise, Geoffroi prouva que les Grecs schismatiques étaient aussi ennemis de l'Eglise que les musulmans. Malheureusement, le conseil de l'évêque de Langres ne fut pas suivi. Les armées passèrent le Bosphore et s'avancèrent à travers les plaines et les montagnes de l'Asie.

Conrad éprouva bientôt les effets de la jalousie des Grecs. Manuel le haïssait encore plus que le roi de France, à cause de son titre d'empereur qu'il croyait avoir seul le droit de porter. Les guides qu'il lui donna l'égarèrent et le livrèrent aux musulmans dans les montagnes de la Cappadoce où son armée périt presque tout entière. Louis VII rencontra, en sortant de Gicée, l'empereur Conrad qui s'en retournait en Europe avec

quelques débris de son armée. Ce prince se décida à accompagner jusqu'à Jérusalem le roi de France qui, sans être effrayé du désastre des Allemands, continua sa route. Malgré la trahison des Grecs, les Français arrivèrent aux rives du Méandre, écrasèrent deux armées de Turcs qui voulurent leur disputer le passage, atteignirent Laodicée et les montagnes de la Pamphilie. Un grand désastre attendait l'armée dans les rudes et âpres passages de ces montagnes; ce fut là que Louis VII, resté presque seul de tout un corps d'armée qu'il commandait, se défendit avec beaucoup d'intrépidité et passa une partie de la nuit, au milieu de l'armée des musulmans, sur la pointe d'un rocher. Il ne fut pas reconnu. La nuit était avancée lorsqu'il entendit quelques soldats français, qui étaient égarés, passer au pied de son rocher. Il se fit connaître et se mit avec eux à la recherche du corps d'armée qui marchait en avant et n'avait pas été attaqué. Arrivé à Attalie, Louis VII résolut de s'embarquer pour Antioche. Le gouverneur de cette ville grecque promit des vaisseaux, se fit payer d'avance et n'en fournit que la moitié de ce qui était convenu. Le roi s'embarqua avec les chevaliers; le reste de l'armée dut se diriger par terre vers Antioche. Les Grecs trahirent ce corps d'armée qui fut presque entièrement détruit en peu de temps. Le roi arriva à Antioche le 11 mars 1148 et écrivit de là à Suger pour lui apprendre le mauvais succès de son expédition. Ce fut aussi d'Antioche qu'Odon de Deuil envoya à son abbé sa relation de la croisade.

La France et l'Allemagne, en apprenant le désastre des deux armées, furent frappées comme d'un coup de foudre. Plus l'enthousiasme avait été grand, plus la réaction fut violente contre l'abbé de Clairvaux qui l'avait enflammé. Elle fut plus violente encore lorsqu'on vit au mois de juillet 1149<sup>1</sup>, arriver, avec quel-

<sup>1</sup> Le roi resta environ un an en Orient, visita Jérusalem, et rentra en France après avoir été à Rome visiter le pape Eugène.

ques centaines de chevaliers, le roi Louis VII qui était parti à la tête de plus de cent mille hommes.

Saint Bernard fit son *Apologie* et l'inséra dans le second livre de la *Considération* qu'il dédia au pape Eugène.

Saint Bernard attribuait le mauvais succès de la seconde croisade aux désordres de l'armée. C'était avec raison, et les historiens contemporains nous ont fait un triste tableau des immoralités et des autres crimes que commettaient ces guerriers qui auraient dû marcher à une expédition sainte avec des vues religieuses.

On comprit si bien que le mauvais succès de la seconde croisade n'était dû qu'aux désordres qui régnaien dans l'armée, et l'expédition fut jugée si nécessaire, malgré les désastres qu'on avait éprouvés, qu'il fut question d'en entreprendre une troisième. Saint Bernard, dans son *Apologie*, avait rappelé que onze tribus d'Israël, ayant marché par ordre de Dieu contre la tribu de Benjamin coupable d'un horrible attentat, n'avaient été victorieuses qu'à cause de leur constance à risquer une troisième bataille. On en concluait que les chrétiens ne seraient complètement victorieux qu'à la troisième croisade. On oublia les récriminations élevées contre l'abbé de Clairvaux, et on lui demanda de passer en Orient afin de préparer les voies à la nouvelle armée. Suger favorisa ce projet<sup>1</sup>. Il s'était opposé à la croisade, à cause de la situation difficile où était le royaume lors du départ du roi ; mais il lui semblait qu'une fois l'entreprise commencée, il fallait la pousser avec vigueur, que le mauvais succès ne devait pas décourager, puisqu'on en savait la cause, et qu'il était facile de s'en garantir ; enfin il craignait que, par suite de la défaite de l'armée, la gloire du nom chrétien ne s'éclipsât en Orient. Il était dans ces idées lorsqu'il reçut des lettres du roi de Jérusalem et du

<sup>1</sup> Guillelm., *Vit. Sug.*

patriarche d'Antioche, qui le conjuraient de leur porter secours et lui disaient que le prince Raymond d'Antioche étant mort, sa ville tomberait infailliblement aux mains des infidèles si on ne se hâtait de lui porter secours. Suger n'hésita pas, conjointement avec Bernard, à provoquer une nouvelle croisade. Louis VII se montrait disposé à l'entreprendre. Une assemblée de prélats et de seigneurs fut convoquée à Laon pour s'en occuper ; mais le cœur manqua aux chevaliers aussi bien qu'au clergé, et l'on ne décida rien.

Suger ne se rebuva point et ne se proposa rien moins que d'organiser une expédition particulière dont il serait lui-même le chef. Les immenses richesses de son abbaye le mettaient en état d'exécuter ce projet gigantesque ; mais tandis qu'il soupirait après les saints combats, dit son historien, il fut saisi d'une fièvre lente. Son âme ferme et vigoureuse lutta quelque temps contre l'affaiblissement de son corps, mais il lui fallut enfin comprendre qu'il était arrivé à l'heure de son retour vers le Seigneur. Se sentant appelé à la Jérusalem du ciel, il choisit un brave chevalier pour aller à sa place à la Jérusalem de la terre, lui en fit faire serment sur la croix et le chargea de payer ses compagnons avec les trésors qu'il avait déjà envoyés en Orient.

Suger mourut le 12 janvier 1151, à l'âge de soixante-dix ans. Ses contemporains lui donnèrent le titre de *Père de la patrie*, tous les siècles s'inclinèrent devant sa sagesse, et Bernard<sup>1</sup>, son ami, disait de lui : « S'il est dans l'Eglise de France un vase précieux qui puisse orner le palais du roi des rois, c'est sans contredit l'âme du vénérable Suger<sup>2</sup>. »

La mort de l'abbé de Saint-Denis fut un malheur pour la France, et l'on s'aperçut bientôt qu'il n'était

<sup>1</sup> S. Bernard., *Epist. 309 ad Eugen.*

<sup>2</sup> On a de Suger quelques lettres, la Vie de Louis le Gros et un livre sur son administration abbatiale.

plus là pour diriger les conseils du roi Louis VII. « Hélas ! disait l'historien de Suger, témoin de la mauvaise politique du roi, si ce grand ministre vivait encore, nous n'eussions pas perdu la moitié du royaume et nous n'aurions pas continuellement les armes à la main pour conserver l'autre. »

Par ces paroles, il faisait allusion au divorce du roi avec la reine Eléonore. Cette princesse appartenait à cette race d'Aquitaine qui avait mieux conservé les traditions de la civilisation romaine que les races de la France du Nord. Les cours du Midi étaient brillantes, leurs troubadours étaient célèbres dans toute l'Europe; les nobles dames et les chevaliers songeaient plus aux plaisirs qu'aux combats. Eléonore, en prenant la croix avec un grand nombre de châtelaines, n'avait vu, comme elles, dans la croisade qu'une source d'émotions nouvelles et d'aventures merveilleuses. Louis VII, au contraire, l'envisageait comme une expiation et marchait vers Jérusalem avec piété. Il résultait de ce contraste que Louis VII cessait d'estimer Eléonore et que celle-ci disait hautement qu'elle avait cru épouser un roi et non un moine.

La reine et toutes les femmes qui avaient suivi l'armée y furent une occasion d'immoralités et de scandales; on peut les regarder comme la cause première du mauvais succès de l'expédition.

Les chroniqueurs du temps ne dissimulent pas les intrigues amoureuses de la reine. A Antioche surtout, elle se conduisit d'une manière tellement scandaleuse, que le grave Guillaume de Tyr n'hésite pas à dire qu'elle avait complètement oublié le respect qu'elle devait au lit conjugal. Vincent ajoute qu'elle était plutôt courtisane que reine. Le roi, indigné, voulait la chasser ignominieusement; il n'osa pas le faire cependant sans avoir consulté Suger; il lui écrivit de Jérusalem pour lui demander conseil. « J'oserai, lui répondit Suger, si vous me le permettez, vous dire que vous

ne devez pas renvoyer immédiatement votre épouse. Dissimulez le ressentiment que vous pouvez avoir jusqu'à ce que vous soyez de retour dans votre royaume et que vous puissiez vous occuper avec prudence de cette affaire et de plusieurs autres. »

Louis VII suivit le conseil de son ministre et dissimula; cependant, il ne voulut pas qu'Eléonore revint en France sur le même vaisseau que lui. A leur arrivée, ils se témoignèrent réciproquement une telle antipathie, que Suger eut besoin de toute son influence pour empêcher leur séparation immédiate. Suger voyait les tristes résultats que ce divorce aurait pour la France. Eléonore avait en effet apporté en dot à la couronne de France les vastes domaines d'Aquitaine, du Poitou et de la Guyenne, c'est-à-dire la plus grande partie de la France méridionale. Si le roi la répudiait, il faudrait lui rendre ces terres; or, pour Suger, dont toute la politique avait pour but l'unité nationale de toutes les provinces de France, il était si important de conserver à la couronne les domaines d'Eléonore, que le roi, pour cette raison, devait pardonner à sa femme ses infidélités. Tant que Suger vécut, il eut assez de pouvoir sur l'esprit du roi pour lui faire partager son avis; mais, trois mois environ après sa mort, Louis VII se laissa tromper par ses courtisans<sup>1</sup> qui lui persuadèrent que non seulement il devait à son honneur de répudier Eléonore, mais que c'était pour lui un devoir de conscience, puisque son mariage avec elle n'était pas légitime. Le roi était, en effet, parent avec Eléonore au septième degré. « Si Dieu et les canons ne me permettent pas de garder la reine, dit le roi, je m'en tiendrai aux règles de l'Eglise et à la loi du sacrement. »

Plusieurs ont pensé que la reine avait fait elle-même donner cet avis au roi. Elle désirait, en effet, au moins autant que lui, être rendue à la liberté, et les quatre

<sup>1</sup> V. Labb. et Cossart., *Conc.*, t. X, p. 1129.

années qui s'étaient écoulées depuis son mariage lui avaient semblé longues.

On assembla un concile à Beaugency pour examiner si réellement le roi et son épouse étaient parents. Geoffroi de l'Oroux, archevêque de Bordeaux, présida en qualité de légat du pape. Les archevêques de Rouen, de Sens et de Reims s'y trouvèrent avec un grand nombre de barons. La parenté fut trouvée et le mariage déclaré nul. Eléonore quitta le roi et épousa Henri, comte d'Anjou, auquel elle transporta sa dot et qui devint peu de temps après roi d'Angleterre. C'est ainsi que les rois de ce pays, qui avaient déjà dans leur famille le duché de Normandie, devinrent possesseurs, à titre de fiefs, d'une grande partie de la France.

Les guerres déplorables entre la France et l'Angleterre et les désastres qui en furent la suite eurent ainsi pour première cause la mauvaise politique de Louis VII.

Depuis ce fatal divorce jusqu'à la mort de saint Bernard, il s'écoula deux ans pendant lesquels le saint abbé de Clairvaux, malgré ses infirmités, travailla avec une ardeur infatigable au bien de l'Eglise, cherchant à pourvoir les diocèses de bons évêques et à apaiser les troubles, les conflits de juridiction qui s'élevaient si souvent entre les évêques, les abbés et les seigneurs.

Il donna une preuve de la pureté de ses vues dans le choix des dignitaires ecclésiastiques, en refusant de seconder les projets de son ami Thibault de Champagne, qui lui demandait sa recommandation pour un de ses enfants qu'il destinait à l'Eglise.

Le fils du comte de Champagne n'avait que quatre ans. C'était dès lors un abus bien répandu de pourvoir de bénéfices ecclésiastiques des enfants encore en bas âge. Ces bénéfices étaient réellement une marchandise avec laquelle ceux qui en disposaient payaient le servilisme de ceux auxquels ils les accordaient. Non

seulement les rois, mais la plupart des seigneurs abusaient ainsi de leur droit d'investiture féodale, afin de n'avoir pour dignitaires ecclésiastiques que des hommes dévoués à leurs caprices. Personne plus que Bernard ne s'opposa à ces empiétements du pouvoir laïque ; c'est ainsi qu'il lutta<sup>1</sup> avec énergie contre le comte de Nevers et d'Auxerre qui cherchait, par ses intrigues, à empêcher les élections dans les deux Eglises qui se trouvaient sous sa dépendance.

Bernard reconnut la main du comte de Nevers dans les intrigues qui eurent lieu lors de l'élection d'Auxerre. Elle avait été faite régulièrement, grâce à son intervention, lorsqu'il se forma une petite coterie qui prétendit y trouver des vices de forme et qui choisit un autre évêque. Le nouvel élu était l'homme du comte, mais Bernard n'en protesta pas moins auprès du pape et lui écrivit une lettre dans laquelle il le priait de ne pas souffrir que la malice triomphât de la probité et de faire en sorte que l'Eglise d'Auxerre ne fût pas longtemps sans pasteur.

Le comte de Nevers suscitant mille traverses au premier élu, le pape vit bien qu'en maintenant son élection il créait dans l'Eglise d'Auxerre un principe de discordes et d'interminables luttes. Il crut plus prudent de casser les deux élections contradictoires qui avaient été faites et de faire procéder à une troisième, sous la direction de saint Bernard. C'est ce qui eut lieu. On élut Alain de l'Île, ancien disciple de Bernard à Clairvaux et premier abbé du monastère de Larivoir en Champagne. Cet évêque ayant été élu sans le consentement du roi, ce prince en manifesta son mécontentement à saint Bernard et lui reprocha d'attenter à son autorité au profit du siège apostolique. Saint Bernard, en effet, était plus porté à favoriser le développement de la prépondérance du pape

<sup>1</sup> S. Bernard., *Epist. 275, 276; Hist Episcop. Autessiod.*

que de celle du roi sur les élections ; il ne contestait pas cependant au roi le droit d'investiture après l'élection canonique. Aussi écrivit-il<sup>1</sup> à Louis VII pour l'assurer qu'il ne voulait en rien attaquer son autorité.

Saint Bernard se servit de son influence en plusieurs autres circonstances pour doter les Eglises de bons évêques, et l'on peut dire qu'il ne se passa aucun événement important dans l'Eglise de France, de son temps, auquel il n'ait pris part.

Malgré ses nombreuses occupations extérieures, malgré les soins qu'il donnait au gouvernement de sa nombreuse et brillante communauté de Clairvaux et à une multitude presque infinie d'affaires particulières, Bernard trouvait encore le temps de pratiquer avec une scrupuleuse exactitude les devoirs de la vie religieuse et de se livrer à l'étude.

Lorsqu'on jette les yeux sur ses ouvrages et surtout sur sa volumineuse correspondance, on reste stupéfait devant une aussi prodigieuse activité ; on ne peut comprendre comment un homme faible, maladif, a pu suffire à tant de travaux.

Après l'avoir considéré dans ses grandes œuvres extérieures, nous devons, avant de raconter ses derniers moments, l'envisager comme *docteur de l'Eglise*, titre glorieux dont personne depuis n'a été honoré.

Nous commencerons cette esquisse littéraire par son ouvrage le plus important qui a pour titre : *De la Considération*. Cet ouvrage fut fait pour le pape Eugène, dans les dernières années du saint docteur. C'est le fruit de son expérience. Le but principal qu'il s'y proposa fut d'indiquer ce que devait être un pape et ce qu'il devait faire pour la réforme de l'Eglise. Aussi trouve-t-on dans ce livre, à côté de passages inspirés par la plus douce piété, des élans courageux

<sup>1</sup> S. Bernard., *Epist. 282.*

contre les abus qui régnait parmi les membres du clergé. Saint Bernard, comme tous les hommes remarquables que Dieu a donnés à son Eglise, a été homme d'initiative, un ami des réformes. Il comprenait parfaitement que, de son temps surtout, l'initiative des réformes ne serait puissante qu'autant quelle partitrait de la chaire apostolique ; la papauté, en effet, était alors le centre du monde et possédait une puissance presque illimitée. L'ouvrage de la *Considération* est l'exposition des réformes que la papauté devait entreprendre et la *théorie* de la conduite des grands papes réformateurs du moyen-âge, comme Grégoire VII et Innocent III.

“ Il faut, dit saint Bernard<sup>1</sup> au pape, vous considérer d'abord *vous-même*, considérer ensuite ce qui est *au-dessous de vous*, ce qui est *autour de vous*, enfin ce qui est *au-dessus de vous*. » On peut, en effet, réduire à ces quatre parties le livre *De la Considération*.

Dans la première partie, Bernard distingue l'homme du pontife. « Qu'êtes-vous ? dit-il à Eugène ; vous êtes resté ce que vous étiez et la dignité ne vous a pas dépouillé de votre nature. Vous êtes homme et la dignité épiscopale ne vous empêche pas d'être un homme ordinaire. Enlevez cette auréole qui vous entoure, que restera-t-il ? Un être dénué, pauvre, malheureux et misérable, né pour la peine et non pour les honneurs. Mais, comme pape, qu'êtes-vous ? quel rang tenez-vous dans l'Eglise ? Vous êtes le grand prêtre, le chef des évêques, le successeur des apôtres. Vous avez la primauté d'Abel, le gouvernement de Noé, le patriarchat d'Abraham, l'ordre de Melchisédech, la dignité d'Aaron, l'autorité de Moïse, la juridiction de Samuel, la puissance de Pierre, l'onction du Christ. C'est à vous que les clefs ont été

<sup>1</sup> S. Bernard., *de Consid.*, liv. II, ch. iv.

remises, que les brebis ont été confiées. Chaque évêque n'a qu'une portion du troupeau, mais le troupeau entier a été mis sous votre garde. Vous êtes le pasteur des brebis et des pasteurs eux-mêmes. ”

Mais si le pape est si élevé, il faut qu'il ait beaucoup de mérite, des qualités éminentes. C'est la conclusion que tire saint Bernard :

“ Un insensé sur un trône, dit-il, ressemble à un singe sur un toit. C'est une chose monstrueuse qu'une dignité éminente et un esprit étroit ; une haute position et une vie honteuse ; une parole éloquente et une action stérile ; un visage grave et une conduite légère ; une autorité souveraine et une volonté sans fermeté et sans énergie. Je vous présente le miroir, considérez ce qui vous manque et cherchez à l'acquérir ; car il vous manque quelque chose ; celui qui croit ne manquer de rien prouve ainsi qu'il manque de tout. ”

Saint Bernard engage fortement le pape à se considérer lui-même et à ne pas se laisser absorber tout entier par des occupations extérieures. “ Quelle vie, lui dit-il, d'entendre les plaideurs du matin au soir ? Et encore les nuits ne sont-elles pas libres ! A peine vous laisse-t-on le temps de prendre le repos nécessaire à la nature, vous avez à peine la liberté de respirer. Ne me dites pas que, comme l'apôtre, vous vous êtes fait l'esclave de tous. Votre servitude n'est pas la même. Voyait-on venir à lui, de tous les pays, des ambitieux, des avares, des simoniaques, des sacrilèges, des concubinaires, des incestueux, et d'autres monstres semblables, pour obtenir ou conserver, par son autorité, les dignités ecclésiastiques ? Il se faisait esclave de tous, mais c'était pour les gagner tous à Jésus-Christ et non pour satisfaire leur avarice. Qu'y a-t-il de plus servile, de plus indigne d'un souverain pontife que de travailler continuellement pour de telles affaires et pour de telles gens ! Quand prierez-vous Dieu et instruirez-vous le peuple ? quand médi-

terez-vous les lois de Dieu si, dans votre palais, on n'entend jamais citer que celles de Justinien ? »

Saint Bernard insiste longuement sur l'obligation où étaient les papes de se débarrasser des soins temporels pour ne s'occuper que du gouvernement spirituel de l'Eglise. « Vous n'êtes pas indigne des occupations extérieures, dit saint Bernard à Eugène, mais elles sont indignes de vous. »

Dans son premier livre, Bernard attaque ainsi avec beaucoup d'énergie les deux principaux abus qu'il remarquait dans l'exercice de la puissance apostolique. Il faut dire que le second était une conséquence nécessaire de l'importance politique qu'avait acquise la papauté au moyen-âge. Cette importance a été trop utile à l'Eglise et même à la société tout entière pour que nous fassions aux papes en général un crime des soins multipliés qu'ils donnèrent aux choses temporales. Quant au second abus, qui consistait à recevoir les coupables qui accourraient de toute part, il était réel. Les appels multipliés au souverain pontife n'étaient, le plus souvent, pour les criminels, qu'un moyen d'échapper à la justice. Lorsqu'ils étaient à Rome, ils parvenaient à se faire absoudre en gagnant à force d'argent, certains fonctionnaires influents qui faisaient trafic des faveurs du saint-siège. L'avarice de ces officiers de la cour papale lui avaient donné une très mauvaise réputation ; les auteurs les plus respectables du moyen-âge disent tous, comme saint Bernard, qu'avec de l'argent, les criminels se faisaient absoudre à Rome et que, par le même moyen, les ambitieux obtenaient les dignités qu'ils désiraient.

La première partie de l'ouvrage sur la *Considération* est renfermée dans les deux premiers livres.

Dans le troisième, saint Bernard engage Eugène à considérer les choses qui sont au-dessous de lui.

« Ce qui est au-dessous de vous, lui dit-il, c'est le monde entier ; mais vous devez en prendre soin et non

le posséder comme un seigneur ; le titre de *seigneur* n'appartient qu'au Christ. Je crains moins pour vous le poison et le fer que le désir de dominer.

A propos de cette foule de solliciteurs qui accouraient à Rome de toutes parts, saint Bernard revient sur l'abus des appels.

“ On appelle à vous, dit-il, de toutes les parties du monde ; c'est un hommage rendu à votre primauté, mais vous devez surtout considérer s'il est bien utile. Rien n'est beau comme de voir les faibles garantis de la tyrannie, à l'abri de votre nom ; mais rien n'est triste comme de voir les coupables triompher par le même moyen, et ceux qui souffrent travailler en vain à se faire rendre justice. ”

Saint Bernard signale avec franchise les abus des appels : on appelait, suivant lui, avant la sentence même, sans grief, pour vexer sa partie ou gagner du temps ; pour se soustraire à la justice et vivre impunément dans le désordre ; pour s'opposer aux projets du bien ; pour arrêter les évêques qui voulaient dissoudre ou empêcher les mariages illicites, punir les violences et les sacrilèges, éloigner des ordres les sujets indignes et infâmes.

Saint Bernard n'attaque pas avec moins de force l'abus des exemptions.

“ Les églises se plaignent généralement, dit-il, de ce qu'elles sont tronquées, mutilées. On soustrait les abbés aux évêques, les évêques aux archevêques, les archevêques aux primats. Vous prouvez ainsi que vous avez la plénitude de la puissance, mais n'est-ce pas aux dépens de la justice ? Il ne faut pas envisager seulement ce qui est permis, mais ce qui est utile et avantageux. Convient-il de mettre son caprice à la place de la loi, de négliger la raison pour ne songer qu'à exercer la puissance ? Ne m'allégez pas les avantages de vos exemptions ; les évêques en deviennent plus insolents, les moines plus relâchés et même plus

pauvres. Ils pêchent avec plus de licence parce qu'ils n'ont personne pour les corriger; on les pille plus librement parce qu'ils n'ont personne pour les défendre. A qui auraient-ils recours? aux évêques? Mais ils sont irrités du tort qu'on leur fait : ils regardent en riant le mal que font ou souffrent les malheureux moines. »

Saint Bernard admet que certaines exemptions sont utiles ; il veut qu'on respecte la volonté des fondateurs qui ont soumis directement au saint-siège leurs monastères. Ainsi il distingue, comme il le devait, la chose de l'abus.

Dans la troisième partie de son ouvrage, contenue dans le quatrième livre, saint Bernard propose au pape pour objet de sa considération ce qui est autour de lui, c'est-à-dire : la cour pontificale, les cardinaux, le clergé, le peuple romain.

C'est dans ce sujet surtout que le saint réformateur trouve des abus à indiquer au souverain pontife. Il faudrait citer le livre entier pour faire voir avec quelle sainte hardiesse il met le doigt sur les plaies de l'Église de Rome.

« Il convient, dit-il au pape Eugène, que votre clergé soit le plus vertueux, puisqu'il doit être comme le modèle du clergé de toute l'Eglise. Il est de la gloire de Votre Sainteté que les clercs qui sont sous vos yeux soient tellement réglés et disciplinés, qu'ils passent pour le miroir de la régularité, pour la règle vivante. Ils doivent se distinguer par leur aptitude à chanter les offices, à administrer les sacrements, à instruire le peuple et aussi par leur chasteté.

« Que dirai-je de votre peuple? C'est le peuple romain. Je ne puis vous dire plus brièvement et d'une manière plus expressive ce que je pense de vos diocésains. Quoi de plus connu dans le monde entier que l'insolence et le faste des Romains, race inquiète, amie de l'émeute, cruelle, intraitable, qui a pu être comprimée mais jamais soumise? Voilà une plaie qu'il ne faut pas pallier, mais guérir si c'est possible. »

Le saint abbé n'ose défendre au pape le luxe mondain, à cause du temps ; mais on voit qu'il le déplore et avec raison. Après une sévère investigation des vices, il en indique le remède dans les vertus contraires, et résume ainsi celles que doivent avoir les souverains pontifes :

“ Considérez avant toute chose, dit-il, que l'Eglise romaine, dont Dieu vous a établi le chef, est la mère et non la dominatrice des autres églises ; que vous êtes non le souverain des évêques, mais l'un d'entre eux, le frère de ceux qui aiment Dieu, le compagnon de ceux qui le craignent. Considérez que vous devez être la règle vivante de la justice, un miroir de sainteté, un modèle de piété, le conservateur de la vérité, le défenseur de la foi, le docteur des nations, le protecteur des chrétiens, l'ami du Christ, le guide de l'Eglise et du clergé, le pasteur des peuples, le précepteur des ignorants, le refuge des opprimés, l'avocat des pauvres, l'espérance des malheureux, le tuteur des orphelins, le soutien des veuves, l'œil des aveugles, la langue des muets, le bâton des vieillards, le vengeur des crimes, la terreur des méchants, la gloire des justes, la verge des puissants, le marteau des tyrans, le père des rois, le modérateur des lois, le dispensateur des canons, le sel de la terre, la lumière du monde, le pontife du Très-Haut, le vicaire du Sauveur, le Christ du Seigneur, le Dieu de Pharaon. ”

Telle est la magnifique idée que cherchèrent à réaliser dans le monde les grands papes du moyen-âge. Il n'y parvinrent jamais d'une manière complète ; mais combien le monde eût encore été plus misérable, à cette époque de despotisme, si leur puissance n'eût plané au-dessus de tous les dépositaires du pouvoir, depuis l'empereur et les rois jusqu'au dernier châtelain !

Dans le cinquième livre de la *Considération*, saint Bernard traite la quatrième partie de son sujet, c'est-

à-dire ce que le pape devait considérer au-dessus de lui : Dieu et la vie bienheureuse du ciel.

Dieu en lui-même ; l'unité de son essence ; la Trinité des personnes ; la nature et la personnalité du Verbe incarné ; Dieu rémunérateur de la vertu et vengeur du crime : telles sont les vérités que saint Bernard propose aux méditations du souverain pontife.

On ne remarque pas, dans les spéculations théologiques de saint Bernard, cette méthode abstraite, géométrique, qu'employaient les docteurs de l'époque dans leurs démonstrations philosophiques ou théologiques. Il procède par intuition, il s'élève d'un vol hardi jusque dans les hauteurs des cieux, et expose avec facilité et abondance les objets qui frappent sa vue, sans se préoccuper d'une démonstration mathématique. C'est là, du reste, le caractère de tous les opuscules théologiques de saint Bernard.

Les opuscules théologiques de saint Bernard sont ceux-ci : *Des degrés de l'Humilité et de l'Orgueil*; *De l'Amour de Dieu*; *l'Apologie* dans laquelle il attaque avec vivacité les vices des moines; *Des devoirs des Evêques*, ou Lettre à Henri de Sens; *Traité de la Grâce et du Libre Arbitre*; *De la Conversion*, discours à des clercs ou scholastiques; *l'Eloge des Templiers*; du *Baptême*, opuscule dédié à Hugues de Saint-Victor, *Traité contre Abailard*; *Du Précepte et de la Dispense*, où il est question de l'observation de la règle de saint Benoît; *La Vie de saint Malachie*, évêque irlandais qui visita Clairvaux et avec lequel saint Bernard fut intimement lié.

On a attribué au saint abbé de Clairvaux plusieurs autres opuscules qui ne sont pas de lui.

Nous avons eu occasion de citer trop souvent ses lettres, pour avoir besoin de nous étendre longtemps sur leur mérite et leur importance. On peut dire que, pour l'histoire ecclésiastique et même pour l'histoire

civile du temps, elles forment un monument de la plus haute importance. Elles sont au nombre de quatre cent trente-neuf.

On peut diviser en cinq catégories les personnes avec lesquelles saint Bernard a été en correspondance : 1<sup>o</sup> les papes et les prélates de la cour romaine ; 2<sup>o</sup> les archevêques, évêques et autres ecclésiastiques séculiers ; 3<sup>o</sup> les rois ou seigneurs ; 4<sup>o</sup> les abbés et religieux ; 5<sup>o</sup> les particuliers.

Cent quarante-six lettres sont adressées à la cour de Rome, savoir : six à Honorius, cinquante-sept à Innocent II, quatre à Célestin II, trente-quatre à Eugène III, quatorze à Haimeric, chancelier de l'Eglise romaine, trente et une à divers cardinaux ou légats.

Soixante-seize sont adressées à des prélates du clergé séculier parmi lesquels on remarque surtout : Hildebert du Mans; Henri, archevêque de Sens; Atton, évêque de Troyes; Geoffroi, évêque de Chartres; saint Malachie, évêque en Irlande.

Soixantequinze sont adressées à des rois ou seigneurs : deux à l'empereur Lothaire, deux à Louis le Gros, huit à Louis le Jeune, douze à Suger, six à Thibault de Champagne, etc.

Cent quinze sont adressées à des abbés et des moines, parmi lesquels il faut citer principalement Pierre le Vénérable.

Enfin vingt-sept ont eu pour destinataires des personnages plus ou moins connus dont les noms ne sont quelquefois indiqués que par des initiales.

Dans cette vaste correspondance, saint Bernard traite des sujets extrêmement variés et toujours avec une facilité étonnante.

Cent soixante-dix-neuf de ses lettres concernent l'institution monastique ; il y exhorte les uns à embrasser la profession religieuse, les autres à y persévéérer ; il enseigne la manière d'en remplir les devoirs et d'arriver à la perfection, ou bien il discute les droits, les

intérêts, les obligations, les affaires particulières des individus ou des communautés.

Cent trente-trois lettres sont relatives aux affaires ecclésiastiques, comme : à l'élection des évêques, à l'administration des diocèses, au gouvernement général de l'Eglise.

Cinquante lettres ont trait aux affaires politico-religieuses, telles que les croisades et les discussions entre la papauté et le pouvoir politique.

Vingt-six de ces lettres sont dogmatiques; saint Bernard y attaque les erreurs d'Abailard, de Pierre de Bruys et d'Arnauld de Bresse.

Dans une de ses lettres dogmatiques<sup>1</sup>, Bernard se déclara contre la fête de la Conception de la sainte Vierge qui fut instituée à cette époque et que les chanoines de Lyon célébrèrent les premiers en France.

Saint Bernard leur écrivit à ce sujet :

“ L'église de Lyon l'a toujours emporté sur les autres églises de France, par la prééminence de son siège, son zèle apostolique et son amour pour la discipline. Où trouve-t-on, en effet, des mœurs plus graves, une conduite plus réservée, une autorité plus majestueuse et plus puissante, une prudence plus parfaite, une antiquité plus vénérable ? Mais c'est surtout dans ses offices que cette sage et prudente Eglise a fait voir son horreur pour toute espèce de nouveauté ; sur ce point, elle a su éviter jusqu'au moindre soupçon, jusqu'à la plus petite tache d'innovation.

“ C'est pourquoi je suis surpris que, dans le clergé d'une église aussi respectable, il se rencontre des personnes qui en veulent flétrir la gloire en célébrant une fête nouvelle que l'Eglise n'a pas mise parmi ses solennités, que la raison improuve, que l'ancienne tradition ne recommande pas. Sommes-nous donc plus savants, plus pieux que nos pères ? Je regarde comme danger-

<sup>1</sup> S. Bernard., *Epist.*, 174 ad Canon. Lugdun, ann. 1140.

reux de vouloir établir des rits qu'ils n'ont pas jugé à propos d'établir eux-mêmes. La chose a dû leur paraître certainement assez importante pour s'en occuper, s'ils l'avaient cru nécessaire.

“ Mais, dites-vous, la mère du Seigneur est bien digne d'être beaucoup honorée. Vous avez grandement raison, mais l'honneur que nous devons rendre à notre reine doit être prudent. La Vierge royale n'a pas besoin d'un faux honneur, elle qui est décorée des titres les plus glorieux. Honorez, si vous le voulez, la virginité, la sainteté de sa vie, sa pureté angélique, sa maternité virginale ; publiez hautement tous les dons qu'elle a reçus de Dieu... vous ferez en tout cela ce que fait l'Eglise, ce qu'elle veut que nous fassions avec elle. Pour moi, je m'attache ainsi à ce que l'Eglise m'enseigne, et j'en instruis les autres en toute confiance ; mais je me fais scrupule d'admettre ce qu'elle ne m'a pas encore enseigné.

“ J'ai appris de l'Eglise à célébrer avec le plus grand honneur le jour heureux où la Vierge, délivrée de ce monde pervers, monta au ciel ; j'ai appris de même à célébrer le jour de sa naissance et je crois fermement, avec l'Eglise, que Marie fut sanctifiée dès le sein de sa mère. ”

Saint Bernard, après avoir établi que Jérémie et saint Jean-Baptiste ont été sanctifiés avant leur naissance, continue ainsi :

“ S'il est certain que Dieu a sanctifié de cette manière quelques personnages privilégiés, est-il permis de douter qu'il ait accordé la même faveur à la Vierge incomparable dont il a voulu se servir pour rendre la vie au monde ? L'Eglise, qui est infaillible, regarde comme saint le jour de la naissance de la mère du Sauveur, puisqu'elle en honore tous les ans la mémoire par une fête solennelle, puisqu'elle veut que cette fête soit célébrée dans toute l'Eglise catholique. Je dirai, de plus, que la grâce de la sanctification a été répan-

due sur la vierge Marie avec une telle abondance, que non seulement elle a été sainte avant sa naissance, mais qu'elle a été préservée, toute sa vie, du péché.

“ Mais sur quoi nous appuyer pour ajouter d'autres titres d'honneur à ceux-ci? On prétend honorer sa conception, parce que, dit-on, elle a précédé sa sainte naissance, laquelle n'eût pas eu lieu si elle n'avait été précédée de la conception. Alors pourquoi ne pourrait-on pas, afin d'augmenter encore la gloire de la sainte Vierge, instituer des fêtes pour honorer son père et sa mère, ses aïeux et ses ancêtres encore plus reculés?

“ On cite, il est vrai, un écrit d'après lequel il est certain que Dieu a révélé qu'il fallait célébrer la fête de la Conception. Mais, je l'avoue, je me sens très peu porté à ajouter foi à ces révélations qui ne sont appuyées ni sur la raison ni sur une autorité incontestable.

“ Raisonne-t-on d'une manière fort juste, en disant : La naissance de Marie a été sainte, donc sa conception le fut aussi? .. D'où la conception aurait-elle donc reçu cette sainteté? Pourra-t-on jamais me faire comprendre que la vierge Marie ait pu être sanctifiée avant d'exister? Or, existait-elle avant sa conception?...

“ Si Marie n'a pas été conçue sans péché, pourquoi célébrer la fête de sa conception? Dans quel esprit célébrera-t-on une fête dont l'objet n'est pas saint? Est-ce là honorer la sainte Vierge? n'est-ce pas lui faire injure, au contraire, que d'honorer, en quelque sorte, le moment unique où la parfaite sainteté lui a manqué! De plus, elle ne peut approuver un culte que l'Eglise catholique n'a pas établi, car elle déteste la nouveauté qui est mère de la présomption, sœur de la superstition et fille de la légèreté. ”

Bernard termine cette lettre en disant aux chanoines de Lyon qu'il avait cru de son devoir de les avertir de la fausse route qu'ils prenaient, mais que si, dans sa lettre, il avait dit quelque chose d'inexact, il le rétrac-

tait, soumettant cette lettre, comme tous ses écrits, au jugement de l'Eglise.

Malgré la réclamation de saint Bernard, la fête de la Conception fut célébrée à Lyon et de là se répandit dans toutes les églises d'Occident. L'autorité de l'Eglise l'approuva et admit ainsi implicitement que la conception de la sainte Vierge avait été immaculée, puisque l'objet de toutes ses fêtes doit être saint.

Du reste, l'opposition que fit saint Bernard à l'institution d'une nouvelle fête était appuyée sur des motifs graves et respectables. Il craignait de voir l'Eglise s'écartier, en adoptant des solennités nouvelles, de cette liturgie grave des premiers siècles, si bien en harmonie avec la majestueuse religion de Jésus-Christ. Saint Bernard avait d'autant plus de mérite, en s'opposant à l'institution d'une fête non autorisée par l'Eglise, qu'on y avait pour but d'honorer un des mystères de la vie de la sainte Vierge, car on sait quelle fut sa tendre dévotion envers cette reine du ciel.

C'est surtout dans ses sermons qu'il donne libre cours aux élans de cette dévotion. Rien de plus doux, de plus éloquent que ses discours sur la sainte Vierge. Son style alors revêt, encore plus qu'à l'ordinaire, cette physionomie gracieuse et biblique qui en forme comme le principal caractère.

Les sermons de saint Bernard sont au nombre de trois cent quarante, que l'on peut diviser en quatre séries : 1<sup>o</sup> quatre-vingt-six s'adaptent au cours de l'année ecclésiastique ; 2<sup>o</sup> quarante-trois sont sur la sainte Vierge ou les saints ; 3<sup>o</sup> vingt-cinq traitent de différents sujets ; 4<sup>o</sup> quatre-vingt-six renferment une explication mystique des deux premiers chapitres du *Cantique des cantiques*.

Il ne faudrait pas envisager ces sermons comme des discours arrangés suivant les règles de l'art des rhéteurs. La plupart n'ont que très peu d'étendue. On peut les comparer à des chapitres d'un traité ascé-

tique et ils ressemblent, sous ce rapport, aux homélies de plusieurs Pères de l'Eglise.

De tous les sermons de saint Bernard, les plus importants sont ceux qu'il a composés sur le *Cantique des cantiques*. Il les commença dès l'an 1135 et ne les termina que dans les dernières années de sa vie. Le goût de saint Bernard pour les allégories et les interprétations mystiques explique comment le pieux docteur prit pour texte de ses instructions un livre qui, au premier abord, ne semble pas offrir beaucoup de ressources pour des discours de morale ; mais, grâce à son imagination vive et brillante, ce livre fut pour lui une source d'admirables développements et des expressions poétiques et ardentes qu'on y rencontre, il sut tirer les maximes les plus édifiantes qu'il sut exprimer dans le style le plus gracieux.

Du reste, c'est le mérite de tous les ouvrages de saint Bernard d'être écrits avec grâce, élégance et facilité. Aucun écrivain de la même époque ne peut lui être comparé sous ce rapport. Selon nous, saint Bernard doit surtout l'éclat de son style à l'Ecriture sainte qu'il sait s'approprier d'une manière vraiment étonnante. Il ne parle pour ainsi dire que par l'Ecriture sainte ; les mots des saints livres coulent de sa plume avec abondance et donnent à tout ce qu'il écrit une physionomie orientale et poétique qui charme et ravit. L'Ecriture sainte était probablement son étude de chaque jour et la seule qui lui fût possible au milieu de ses occupations si graves et si multipliées. On ne remarque donc point dans ses livres de prétentions à la science. A part quelques réminiscences de l'antiquité profane et d'autres un peu plus nombreuses des Pères de l'Eglise, il parle de lui-même et en s'appuyant uniquement sur les saints Livres.

On ne peut pas donner saint Bernard comme un savant, un philosophe, un théologien de profession ; mais il est moraliste profond : il connaissait le cœur

humain d'une manière parfaite et son génie naturel le mettait à même de traiter avec facilité et exactitude les matières dont il avait à s'occuper. Les ouvrages du saint abbé de Clairvaux attestent qu'il avait beaucoup d'esprit, une imagination riche et brillante; on n'y sent point le travail, tous semblent être sortis sans effort de son génie vif et pénétrant.

Quoique saint Bernard n'ait pas fait de longs ouvrages, on voit par l'esquisse que nous venons de faire de ses travaux littéraires, qu'il a beaucoup écrit. On s'étonne qu'il en ait trouvé le temps pendant cette vie si active qu'il mena jusqu'à sa mort<sup>1</sup>.

Le saint docteur mourut le 20 août 1153. Dès l'année précédente, il avait senti la mort approcher et il avait écrit<sup>2</sup> à son oncle, le pieux chevalier du Temple, qui désirait venir en France pour le voir :

“ Si vous devez venir, ne différez pas, car autrement vous pourriez bien ne plus me trouver. Je suis comme une victime qui a reçu l'aspersion pour être sacrifiée; je ne pense pas demeurer encore longtemps sur la terre. Me sera-t-il donné, avant de quitter le monde, de jouir de votre aimable présence? serai-je assez heureux pour vous embrasser avant de mourir? ”

Dès le commencement de l'année, saint Bernard éprouvait de longues défaillances, signes d'une mort prochaine. Son esprit, toujours calme, toujours énergique, suppléait aux forces de son corps et il présidait encore aux exercices spirituels de sa nombreuse communauté. Chaque jour il disait la messe, appuyé sur les bras de ceux qui le servaient à l'autel. Ses paroles devenaient plus rares, mais elles semblaient plus ardentes encore qu'à l'ordinaire. Tous ses religieux, qui prévoyaient la perte que bientôt ils auraient à déplorer, priaient Dieu avec une nouvelle ferveur de leur

<sup>1</sup> La meilleure édition des œuvres de saint Bernard est celle de D. Mabillon, 2 vol. in-folio.

<sup>2</sup> S. Bernard., *Epist. 277.*

conserver leur bon père. Berniard, qui aspirait à jouir de l'éternelle béatitude, les réunit un jour autour de lui et leur dit : « Pourquoi retenez-vous encore ici-bas, par vos prières, un homme qui ne peut qu'exciter la pitié ? Vos prières l'ont emporté sur mes désirs. Ayez compassion de moi, je vous en prie, et laissez-moi aller à Dieu. »

Malgré ses souffrances, il écrivit<sup>1</sup> d'une main défaillante cette lettre à un de ses plus chers amis, l'abbé de Bonneval. C'est la dernière qu'il ait écrite.

“ J'ai recu, lui dit-il, avec bien de la reconnaissance les témoignages d'affection que vous m'avez donnés ; mais rieri ne peut plus me procurer de joie. Quelle joie peut goûter un homme absorbé par les maladies ? Je n'ai plus un seul instant de repos, excepté quand je me prive de toute nourriture. Je puis dire, avec Job, que le sommeil s'est retiré de moi, de peur que l'assoupiissement des sens ne m'empêchât de sentir mes souffrances. Mon estomac ne peut supporter aucune nourriture, et j'en souffre encore même lorsqu'il est vide. Mes pieds et mes mains sont enflés comme ceux d'un hydropique ; mais, j'oserai le dire à un ami, je ne me laisse point abattre, et mon esprit est prompt dans une chair faible.

“ Priez notre Seigneur qui ne veut pas la mort des pécheurs, de me garder à la sortie de ce monde et de ne point différer mon départ. Aidez de vos prières un homme dénué de mérites, afin qu'au moment suprême le tentateur ne triomphe pas de moi. Malgré le triste état où je me trouve, j'ai voulu vous écrire de ma propre main pour vous montrer combien je vous aime ; en reconnaissant l'écriture, vous reconnaîtrez aussi le cœur. J'aurais cependant bien mieux aimé vous parler que de vous écrire.

Six semaines avant de mourir, Bernard reçut la

<sup>1</sup> S. Bernard., *Epist. 310.*

douloureuse nouvelle de la mort du pape Eugène III. Ce pieux et doux pontife n'avait gouverné l'Eglise que huit ans et demi. Le plus bel éloge qu'on en puisse faire, c'est de dire qu'il fut disciple de Bernard et digne d'un si grand maître.

La mort du pape Eugène blessa au cœur le saint abbé de Clairvaux, qui sembla dès lors étranger à tout ce qui se passait autour de lui. Son ami, Geoffroi de Langres, étant venu le consulter sur une affaire importante, s'étonnait du peu d'attention qu'il lui prêtait. Bernard devina sa pensée et lui dit : « Ne m'en voulez pas, je ne suis plus de ce monde. »

Il était ainsi couché sur son lit de douleur et presque insensible, lorsque l'archevêque de Trèves arriva à Clairvaux et raconta au saint abbé la guerre déplorable qui était allumée entre la commune de Metz et les seigneurs du pays. L'archevêque de Trèves, en sa qualité de métropolitain, avait travaillé à la paix et cherché à concilier les intérêts contraires ; mais son autorité avait été méconnue et il était venu implorer le secours de Bernard.

Au touchant récit de l'archevêque de Trèves, le saint abbé se sentit revivre. Il se leva de son lit de mort et partit pour Metz. A son arrivée, les deux armées étaient en présence. Soutenu de deux moines vénérables, il va d'un camp à l'autre, écoute les plaintes, calme les haines et amène enfin les adversaires à se donner cordialement le baiser de paix.

De retour à Clairvaux, il se remit sur sa couche funèbre, et quelques jours après il faisait à ses frères ses derniers adieux. Emu de la désolation de ses enfants, Bernard, comme un autre Martin, éleva ses yeux vers le ciel avec une sublime mélancolie et en disant : « Faut-il céder à l'amour de mes enfants qui me presse de rester ici-bas, ou à l'amour de mon Dieu qui m'attire en haut ? »

L'amour de Dieu fut le plus fort et le saint abbé rendit le dernier soupir.

# TABLE DES MATIÈRES

DU SEPTIÈME VOLUME

---

## TROISIÈME PÉRIODE

### LIVRE TROISIÈME

Considérations générales sur la troisième période de l'*Histoire de l'Eglise*. I

#### I

L'Eglise de Constantinople après la mort du patriarche Michel Cerularius. — Le patriarche Constantin Lichudis. — Constantin Ducas, empereur. Jean Xiphilin, patriarche de Constantinople. — L'empereur Michel Parapinace, déposé. — Nicéphore Botaniate, empereur. — Alexis Comnène lui succède. — Xiphilin quitte le siège patriarchal et se retire dans un monastère. — Relations entre l'Eglise de Constantinople et l'Eglise de Russie. — Propagation du christianisme en Russie. — Quelques missionnaires latins pénètrent dans le pays. — Ils sont massacrés. — Les Slaves occidentaux, leurs rapports avec Rome. — Les papes interdisent le slavon comme langue liturgique . . . . . Page 1

#### II

Etat moral du clergé occidental pendant les dixième et onzième siècles. — Pierre Damien travaille à le réformer. — Ses lettres. — Discussion sur l'Eucharistie. — Béranger. — Pontificat de Grégoire VII. — Son système sur la puissance papale. — Ses entreprises contre les Eglises et les trônes. — Il est le vrai fondateur de la papauté-moderne. Page 22

#### III

Eglises de Rome et d'Italie. — Victor III, pape. — Ses hésitations, leur cause. — Protestation de Hugues de Die, primat de Lyon contre son élection. — Mort de Victor. — Urbain II, élu pape. Il va en Sicile. — Etat de cette église. — Translation des reliques de saint Nicolas de Myre à Bari. — Eglise d'Espagne. — Eglise d'Allemagne, continuation du schisme. — Eglise d'Angleterre. — Mort du roi Guillaume et de Lanfranc. — Anselme succède à Lanfranc. — Il entre en lutte avec le roi, il quitte l'Angleterre et se rend à Rome. — Ses ouvrages. — Eglise de France. — Yves de Chartres, Geoffroi de Vendôme. — Fondation des chartreux. — Décadence de Cluny. — Fondation de Citeaux. — Urbain II en France. — Prédication de la première croisade. — Godefroid de Bouillon, roi de Jérusalem. — Mort d'Urbain II . . . Page 204

---

IV

Etat de l'Eglise romaine. — Nombreux papes et antipapes. — Leurs luttes.  
— Relations entre les Grecs et les papes. — Etat des églises orthodoxes  
orientales. — Constantinople, Antioche et Jérusalem. — Les Latins atta-  
quent les Grecs à propos de la procession du saint Esprit. — Ouvrage  
d'Anselme à ce sujet. — Doctrine philosophico-théologique d'Anselme.  
— Doctrine traditionnelle des Grecs. — Eglises d'Arménie et de Russie.  
— Les papes et les rois d'Angleterre. — Les rois d'Allemagne et autres  
souverains. — Les papes et les rois de France. — Idée d'une seconde  
croisade . . . . . Page 298

V

I. — Bernard. — Ses commencements. — Il embrasse la vie religieuse.  
— Extension qu'il donne à l'ordre de Citeaux. — Fondation de La Ferté,  
de Pontigny et de Clairvaux. — Bernard à Clairvaux. — Ses relations  
avec Guillaume de Champeaux. — Les moines de Cluny lui enlèvent  
Robert. — Sa lettre à Robert. — Discussions entre les abbayes de Cluny  
et de Citeaux. — Ponce de Cluni. — Pierre le Vénérable. — Zèle de  
Bernard pour l'extension de son ordre. — Fondation de Morimond,  
Trois-Fontaines, Fontenai, Prulli, La Cour-Dieu, Boras, Cadouin, Belle-  
vauex. — Bérnard et les chartreux. — Premiers travaux apostoliques de  
Bernard. — Bernard et Suger. — Lettres de Bernard au roi Louis le  
Gros. — Il se déclare pour Etienne de Paris et pour Hildebert de  
Tours dans leurs différends avec le roi. — Bérnard au concile de Troyes.  
— Règle qu'il donné aux templiers. — Bernard au concile de Châlons.  
— Il refuse les évêchés de Châlons-sur-Marne et de Gênes. — Election  
d'Innocent II. — Pierre de Léon, antipape sous le nom d'Anaclet. —  
Innocent reconnu pape légitime à Étampes. — Zèle de Bernard en faveur  
d'Innocent. — Conciles de Clermont et de Reims, présidés par Inno-  
cent. — Opposition de Gérard d'Angoulême, schisme en Aquitaine.  
Bernard y est envoyé. — Ses lettres à Hildebert de Tours, à Geoffroi  
de Lorroux, aux évêques d'Aquitaine. — Il écrit, au nom du duc de  
Bourgogne, à Guillaume d'Aquitaine. — Les évêques d'Aquitaine s'oppos-  
sent aux projets schismatiques de Gérard d'Angoulême. — Hughes de  
Grenoble, Geoffroi de Vendôme et Pierre le Vénérable secondent Bernard  
dans ses luttes contre le schisme. — Innocent en Italie. — Concile de  
Pise. — Bernard à Gênes et à Milan. — Son retour à Clairvaux. — Il  
retourne en Aquitaine. — Bernard et Guillaume, duc d'Aquitaine. —  
Mort de Gérard d'Angoulême. — Bernard retourne en Italie. — Sa con-  
férence avec Pierre de Pise. — Mort de Louis le Gros. — Louis le Jeune,  
roi de France. — Extinction du schisme d'Anaclet. — Bernard, Abailard,  
Pierre le Vénérable et l'abbé Suger. — Histoire d'Abailard et d'Héloïse.  
— Discussions de Bernard avec Pierre le Vénérable. — Discussions avec  
Suger à propos des querelles entre le pape Innocent II et le roi Louis VII.  
— Deuxième croisade. — Elle est prêchée par Bernard. — Régence de  
Suger. — Bérnard combat les erreurs de Gilbert de la Porée et va en  
Aquitaine lutter contre les sectes manichéennes. — Triste résultat de la  
croisade. — Apologie de Bernard. — Retour du roi et son divorce  
avec Éléonore. — Travaux littéraires de Bernard. — Les livres de la  
*Considération* adressés au pape Eugène. — Etudes littéraires sur Bernard.  
— Sa mort . . . . . Page 318